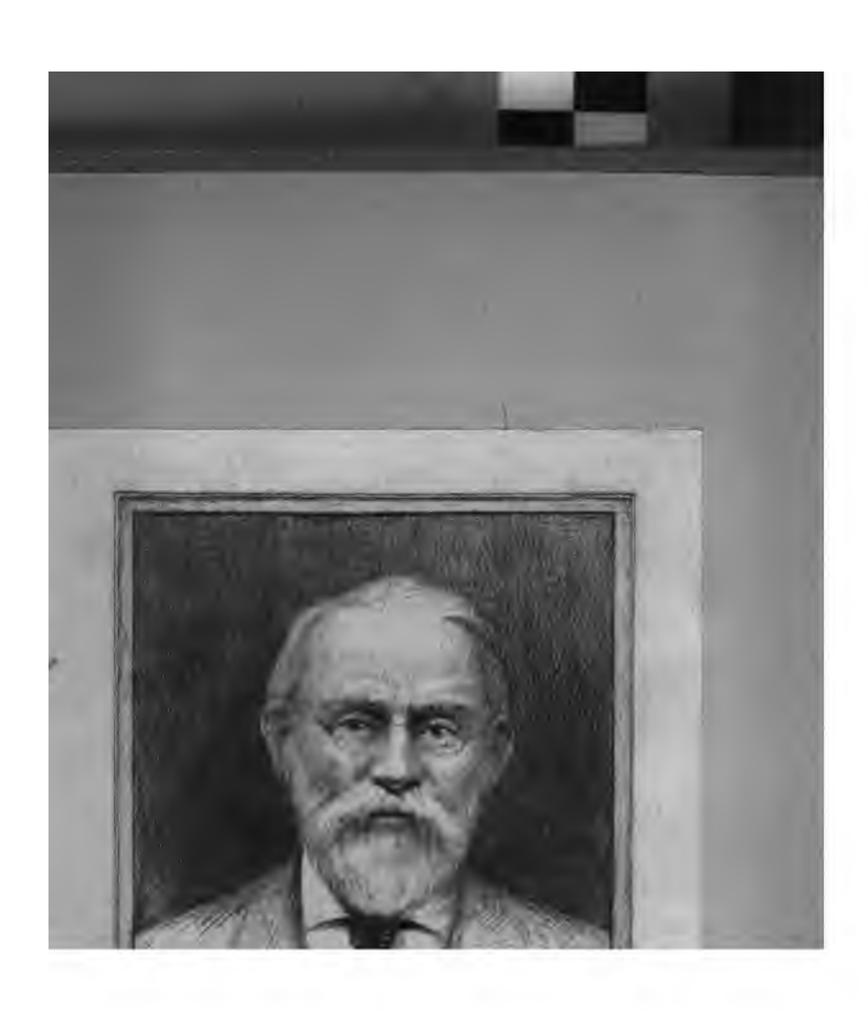






MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.

1848.

NANCY,

GRIMBLOT ET VEUVE RAYBOIS, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

[illegible], 7, [illegible] 125.

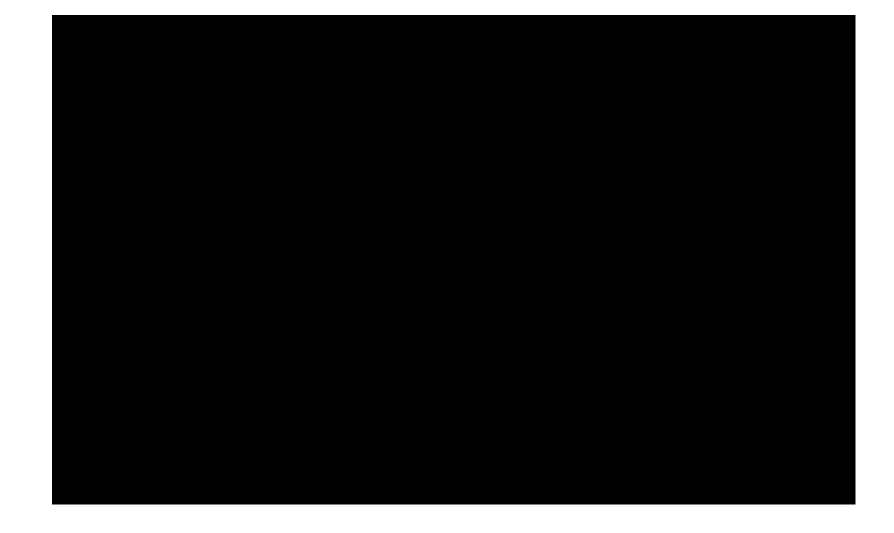
1849.

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.

La Société ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.



MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.

—

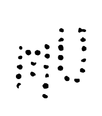
1848.

NANCY,

GRIMBLOT ET VEUVE RAYBOIS, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

PLACE DU PEUPLE, 7, ET RUE SAINT-DIZIER, 125.

1849.



cours des deux dernières années. Mais, avant de commencer cette tâche, il est bon de signaler les changements qui ont eu lieu dans la liste des membres de l'Académie pendant les années 1847 et 1848.

La mort a enlevé à l'Académie deux de ses membres titulaires : M. le général DROUOT, dont nous n'entreprendrons pas de faire ici le panégyrique, et M. l'abbé GIRONDE, littérateur facile et poëte agréable, que de nombreuses infirmités avaient, du reste, éloigné depuis longtemps de nos séances. Deux autres membres titulaires ont quitté Nancy, et sont aujourd'hui inscrits dans la classe des correspondants : M. LEVALLOIS, ingénieur en chef des mines, est devenu secrétaire du conseil des mines à Paris ; M. ARCHAMBAULT, médecin de l'asile des aliénés à Maréville, a été nommé médecin de l'asile de Charenton.

L'Académie a vu aussi disparaître de la liste de ses membres les noms de sept correspondants français : M. LESAING de Blâmont, auteur de divers mémoires sur la géologie et l'agriculture ; M. BRESSON, ancien [redacted]

et la fièvre jaune avaient placé au rang des médecins célèbres ; l'Académie de médecine l'avait depuis longtemps choisi pour son secrétaire perpétuel. Votre société a encore perdu deux correspondants étrangers : M. André DELUC de Genève, qui se montra digne de ses oncles par ses beaux travaux sur l'histoire naturelle, et spécialement sur la géologie ; et M. le commandeur PINHEIRO-FERREIRA, ancien ministre de Portugal, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, mort à Paris, où il cultivait, dans la retraite, la philosophie et les lettres.

Les vides que ces décès, ou ces départs, avaient laissés dans nos rangs ont été presque immédiatement remplis. MM. DROUOT, GIRONDE, ARCHAMBAULT et LEVALLOIS ont été remplacés par MM. CARESME, LEPAGE, LEURET et DE WARREN, dont les titres scientifiques et littéraires sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici.

L'Académie a admis au nombre de ses correspondants MM. PUTON, Félix LEBRUN, DE LAMBERTYE, DELEZENNE, SERRET, AYMAR-BRESSION, M. ZANTEDESCHI et M. Henri HUSSON.

M. PUTON, de Remiremont, a présenté à l'Académie un mémoire sur les métamorphoses et les modifications de certaines roches des Vosges, et un travail intitulé : *Essai sur les mollusques terrestres et fluviatiles* de la même contrée. Sous un titre modeste, c'est une véritable monographie des mollusques qui habitent non-seulement les Vosges, mais la Lorraine entière, l'Alsace, la Bour-

gogne et la Franche-Comté, c'est-à-dire, tout le nord-est de la France.

La demande d'association de M. Félix Lebrun était accompagnée de plusieurs mémoires sur la géologie des environs de Lunéville.

M. de Lambertye a offert à l'Académie un *Catalogue des plantes vasculaires qui croissent spontanément dans le département de la Marne.* Cet ouvrage contient des documents précieux sur la végétation d'une partie de la France à peine explorée par les botanistes, et des notes critiques où les espèces litigieuses sont décrites avec soin. L'auteur a restitué aux plaines arides de la Champagne des plantes dont l'existence n'y était pas même soupçonnée, et qui jusqu'à ce jour semblaient propres à certaines contrées de la France bien différentes par le sol et par le climat. M. de Lambertye a joint à ce travail un curieux *Mémoire sur la végétation de l'Argonne* et une *Carte botanique et géologique du département de la Marne.*

M. Delezenne, ancien professeur de physique à Lille, [redacted]

teurs par le baromètre. Nous rappellerons aussi que notre nouveau correspondant a inventé un instrument appelé l'*Analyseur de Delezenne,* qui est le fruit de ses savantes recherches sur la polarisation de la lumière.

M. Serret s'est fait connaître par de nombreux mémoires sur les points les plus élevés des mathématiques pures ; nous dirons seulement ici que son travail *sur la représentation des fonctions elliptiques et ultra-elliptiques* a été approuvé par l'Académie des sciences, et jugé par elle digne d'être imprimé dans le recueil des savants étrangers.

La demande de M. Aymar-Bression, secrétaire de la société française de statistique universelle, était appuyée de plusieurs dissertations relatives à des questions de statistique.

M. l'abbé Zantedeschi, professeur au lycée de Venise, nous a fait parvenir un traité du magnétisme et de l'électricité, dans lequel se trouvent quelques aperçus nouveaux, et un ouvrage remarquable qui traite de l'influence des agents impondérables sur la végétation ; d'une nouvelle classe de rayons lumineux obtenus par la diffraction ; du passage de la matière pondérable à l'état rayonnant sous l'influence de la chaleur et de la lumière, et du retour de cet état à celui de corps pondérables sous l'influence de l'affinité.

M. Husson de Nancy, directeur du jardin botanique annexé à l'école de médecine de Casr-el-ayn, près du Caire, nous a fait remettre, à différents intervalles,

quatre mémoires concernant sa nouvelle patrie; les trois premiers qu'il a composés en commun avec M. Figari de Gênes, directeur du laboratoire de la pharmacie centrale de Casr-el-ayn, les trois premiers, disons-nous, ont pour objet la géographie physique, la climatologie et la géognosie de l'Egypte. Le quatrième, dont M. Husson est seul l'auteur, renferme des détails fort intéressants sur la nature et la préparation du Hachych d'Egypte, dont il est si souvent parlé dans les écrivains orientaux et dans les historiens des Croisades.

Telles sont, Messieurs, les pertes et les acquisitions faites par l'Académie pendant les années 1847 et 1848; nous passons maintenant à l'analyse des mémoires lus dans nos séances et à l'indication des envois qui nous ont été faits. Suivant l'exemple qui nous a été donné par plusieurs de nos confrères chargés de la tâche ingrate que nous remplissons aujourd'hui, nous diviserons notre compte rendu en autant de paragraphes qu'il y a de branches principales dans les connaissances humaines. Cette méthode, outre qu'elle est plus lumineuse, nous [redacted]

sance des temps, soit dans le *Journal de mathématiques pures et appliquées*, nous ne nous étendrons pas davantage à ce sujet.

M. Paul LAURENT nous a lu une note additionnelle à son mémoire sur le perfectionnement de l'instrument appelé *Stadia*. Cette note démontre que la nouvelle mire dont M. LAURENT est auteur, en permettant au porte-mire de lire lui-même la distance qui le sépare de l'observateur, conduit à des résultats plus expéditifs et plus exacts que ceux de la mire des officiers d'état-major. La substitution d'un réticule de verre rayé au réticule à fil de soie paraît aussi devoir affranchir l'éclimètre des inconvénients attachés aux extensions et aux raccourcissements des fils.

L'Académie a reçu de M. CLESSE de Commercy un mémoire, accompagné de figures, sur une machine cosmographique que notre correspondant vient de construire. L'Académie a regretté que M. CLESSE n'ait pu lui envoyer la machine elle-même; ce qui l'a empêchée de la comparer avec les travaux de même nature qui ont déjà été exécutés.

PHYSIQUE. — M. DE HALDAT s'est livré à de nouvelles recherches sur l'optique oculaire, recherches qui seront de sa part l'objet d'une publication spéciale dès qu'il en aura réuni tous les éléments. Un des mémoires qu'il nous a présentés a pour but l'examen critique d'une expérience depuis longtemps admise, comme très-exacte, dans des livres accrédités. Elle semblait former une objection re-

day. L'auteur s'est appuyé sur les travaux de ces physiciens pour résoudre cette question, qu'il avait déjà traitée, avec succès, dans un mémoire présenté en 1841 à l'Académie des sciences.

M. de Haldat a décrit un nouvel interrupteur des courants galvaniques ou électro-magnétiques, inventé par M. Gaiffe. L'action de ce petit appareil est fondée sur la propriété que possèdent les liquides s'écoulant par des ouvertures étroites de se fractionner en portions plus ou moins arrondies, qui se séparent les unes des autres, comme les grains d'un chapelet. Le liquide employé par M. Gaiffe est le mercure, qui, s'écoulant verticalement par une ouverture d'un quart de millimètre, se divise en particules, entre lesquelles le microscope permet d'apercevoir des étincelles brillantes, signes de l'interruption du courant galvanique.

Dans un premier mémoire, communiqué à l'Académie en 1840, M. de Haldat s'était occupé des causes qui concourent à arrêter les vibrations génératrices des sons; mais, cette matière étant intimement liée à la mécanique [redacted]

La couleur azurée de l'eau provenant de la fonte des glaciers a donné lieu à de nombreuses discussions entre les physiciens. M. DE HALDAT a étudié de nouveau cette question; il a cherché l'explication du phénomène dans les variations de couleur de l'eau de la mer, qui présente des aspects si différents, selon qu'elle est tranquille ou agitée, profonde ou en couche mince, selon que le ciel est sombre, serein, ou éclatant de lumière. Il a aussi tenté de résoudre la difficulté par l'examen des eaux du lac de Genève, de la grotte d'azur dans l'île de Capri, et d'une fontaine peu profonde qu'il a observée dans le royaume de Wurtemberg.

M. DELEZENNE a fait parvenir à l'Académie des *Additions aux notions élémentaires sur les phénomènes d'induction*, par lui publiées précédemment; et M. WARTMANN nous a envoyé un cinquième mémoire sur cette branche importante de la physique. Nous devons encore mentionner ici, au nombre des ouvrages de physique présentés à l'Académie, le tome premier du *Répertoire d'optique moderne* par M. l'abbé MOIGNO, et les belles recherches de M. PERSON sur la chaleur latente de fusion.

MÉTÉOROLOGIE. M. le docteur SIMONIN père nous a communiqué les résumés des observations météorologiques qu'il a faites pendant les années 1847 et 1848, et ses remarques sur la constitution médicale de ces deux années. Ces résumés qui, pour être contenus dans quelques pages, n'en ont pas moins exigé des observations

aussi nombreuses que précises, ont été accueillis par l'Académie avec tout l'intérêt qui s'attache aux trop rares productions de M. le docteur SIMONIN.

M. QUÉTELET, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, nous a fait remettre la seconde partie de son grand ouvrage sur le climat de la contrée qu'il habite. Dans cette seconde partie, qui renferme beaucoup de renseignements curieux, l'auteur traite de la direction, de l'intensité, de la durée et des caractères distinctifs des vents.

CHIMIE. M. BRACONNOT nous a lu plusieurs mémoires, que leur nature ne nous permet malheureusement pas d'analyser, et dont nous nous bornerons à indiquer rapidement les conclusions. Dans ses recherches *sur les urines de veau et de mouton,* M. BRACONNOT est arrivé à des résultats importants pour l'agriculture et l'éducation des bestiaux ; dans un autre mémoire, il a prouvé qu'une variété nouvelle de potiron, venant de l'île de Corfou, renferme moins de substance alimentaire que les variétés anciennement connues. M. BRACONNOT a

[redacted]

rouge. On a trouvé, il y a quelque temps, au milieu des ruines de l'ancienne ville de Grand, une lampe gallo-romaine, qui renfermait encore une mèche et la matière grasse qui avait servi à l'alimenter. M. Braconnot a analysé cette matière et cette mèche, et a démontré que la première n'était rien autre chose que de la cire jaune, et que la mèche était composée de fils de lin, qui semblent bien préférable pour cet usage au coton, qu'on emploie généralement aujourd'hui.

Dans un mémoire *sur l'origine du sucre de lait,* M. Blondlot s'est proposé de déterminer si le sucre qui se trouve dans le lait des animaux provient de celui qu'on rencontre tout formé dans leurs aliments, ou bien si l'économie animale peut, dans quelques circonstances, produire du sucre avec des substances qui sont d'une nature tout à fait différente. Cette dernière hypothèse a paru à M. Blondlot confirmée par de nombreuses expériences, desquelles il a conclu qu'en l'absence de toute matière saccharine, ou de tout principe ayant avec cette dernière quelque analogie de composition, l'économie animale peut former du sucre, qui alors doit provenir des matières azotées fournies par les aliments, ou peut-être aussi de celles qui faisaient déjà partie intégrante de l'organisme.

Histoire naturelle. Un fait géologique complètement imprévu a été découvert par M. Levallois à la côte de Thélod, arrondissement de Nancy. C'est l'existence, au milieu des marnes supérieures du *lias*, de roches

ayant subi l'action du feu. Ces roches sont entièrement différentes des marnes qui les environnent, et au milieu desquelles elles forment comme un îlot. La masse principale de cet îlot est constituée par des pierres grises, à reflet verdâtre. Ce sont de véritables calcaires, mais qui offrent cela de particulier : d'abord, qu'ils renferment de larges lames de *talc*, minéral absolument étranger aux terrains secondaires; et ensuite, qu'ils sont divisés en fragments pseudo-réguliers, plus ou moins voisins de la forme du prisme, comme si la roche avait subi une sorte de *trempe* : circonstance qui est également étrangère aux terrains secondaires, à moins qu'ils n'aient éprouvé les effets du métamorphisme. A ces calcaires se trouvent associées deux autres espèces de roches, dont la rencontre n'est pas moins inattendue dans cette localité. Elles jouissent du magnétisme polaire; l'une d'elles, d'apparence homogène, et qui se laisse facilement égréner sous les doigts, est presque entièrement composée de *fer oxidulé*, mêlé de silice et tout pénétré d'ailleurs de chaux carbonatée. L'autre, qui fait aussi effervescence

[redacted]

fossile découverte dans les grès bigarrés de Baccarat.

Nous avons reçu d'un autre de nos correspondants, M. HOGARD, agent voyer directeur à Epinal, un *aperçu de la constitution minéralogique et géologique du département des Vosges*. Ce travail est un résumé de l'ouvrage de M. HOGARD sur le même sujet, et des mémoires qu'il a insérés dans le recueil de la Société d'émulation des Vosges. On y trouve cependant des choses entièrement nouvelles; nous signalerons notamment le paragraphe septième et dernier, qui est intitulé : *Quelques considérations sur les marais tourbeux.*

M. GUIBAL, à qui nous devons déjà deux mémoires sur la géologie du département de la Meurthe, et une carte indiquant les terrains qui en constituent le sol, vient de terminer un grand travail sur la paléontologie. Après avoir copié, dans les meilleurs ouvrages connus, plus de 1500 fossiles appartenant aux terrains analogues à ceux de la Meurthe, il a dessiné, d'après nature, tous les fossiles de sa collection et de plusieurs autres, qui ont été découverts dans le département. Ils sont au nombre de 837; dont 137 appartiennent au *trias,* 258 au *lias* et 448 à l'*oolithe;* il se propose, pour compléter l'étage supérieur de ce dernier terrain, de dessiner les fossiles de plusieurs collections de la Meuse. Parmi les 837 fossiles dessinés, M. GUIBAL croit en avoir déterminé exactement 528; 84 sont douteux, et 225 ne sont pas nommés. En présentant à l'Académie ce travail qui l'occupe depuis plusieurs années, notre confrère a lu des observa-

tions sur la difficulté d'étudier la paléontologie dans une province pour laquelle il n'existe encore aucun traité spécial, et où l'on manque de collections complètes.

M. DE MONTUREUX d'Arracourt nous a transmis une note accompagnant un échantillon de fer granuleux, et M. BRACONNOT a bien voulu analyser cet échantillon et lire à ce sujet un rapport à l'Académie.

M. GODRON a donné communication de deux mémoires *sur l'espèce et les races dans les êtres organisés*. L'auteur établit d'abord l'état de la question : deux opinions sont ici en présence; suivant les uns, l'espèce est fixe; les animaux et les végétaux que nous observons aujourd'hui présentent encore les caractères qui ont distingué leurs ascendants depuis l'origine des êtres; suivant d'autres naturalistes, l'espèce est essentiellement variable et se modifie sans cesse sous l'influence des milieux ambiants. Le premier mémoire de M. GODRON est divisé en trois chapitres, dans lesquels l'auteur traite successivement : des animaux et des végétaux considérés à l'état sauvage; des animaux domestiques et des plantes cultivées; et

[redacted]

sont répandues sous des latitudes bien diverses, ne présentent chez les individus habitant des contrées extrêmes aucune différence importante. Après avoir prouvé que le changement de climat tue les animaux, plutôt que de les modifier; après avoir cité une foule de faits desquels il résulte que l'hybridité, loin de confondre les espèces, fournit, au contraire, un des moyens les plus certains de les distinguer des simples variétés, l'auteur établit, de la manière la plus péremptoire, que les animaux et les végétaux sauvages des siècles immédiatement antérieurs à notre époque n'ont aucunement varié, et il en conclut, par analogie, qu'il a dû en être de même depuis l'origine de la période géologique actuelle. Dans le second chapitre, M. Godron démontre que les animaux, sous l'influence de la domesticité, que les végétaux, sous l'influence de la culture, ont été singulièrement modifiés; mais que néanmoins les espèces ne se sont pas confondues les unes avec les autres, et qu'il est toujours possible de rapporter les variétés à leur type originel. Dans le troisième chapitre, l'auteur énumère les différences importantes qui séparent les diverses races humaines, et il examine s'il existe une ou plusieurs espèces d'hommes. Il fait voir que le genre humain a été soumis à des agents modificateurs bien plus variés que les animaux domestiques et les plantes cultivées, et que cependant les différences qu'on remarque entre le nègre et l'homme blanc se retrouvent toutes, et même à un plus haut degré, dans les diverses races de plusieurs de nos

espèces animales réduites à l'état de domesticité. Il démontre, en outre, que ces caractéres si tranchés qui semblent séparer le nègre de l'européen se nuancent et se rapprochent par une série de modifications intermédiaires. D'un autre côté, toutes les races d'hommes s'unissent et donnent naissance à des individus féconds, et cette circonstance seule suffirait pour réunir et pour confondre toutes les races. Or, cette confusion est impossible entre deux ou plusieurs espèces primitivement distinctes, d'où il faut conclure qu'il n'existe qu'une seule espèce d'hommes. Aprés avoir, dans ce premier mémoire, considéré l'espèce dans les êtres organisés de la période géologique actuelle, M. Godron a étendu ses recherches aux âges géologiques antérieurs; et, par l'examen comparatif des fossiles que renferment les différentes couches de l'enveloppe corticale du globe, il s'est trouvé conduit à admettre que certaines espèces animales ont continué à vivre pendant plusieurs époques distinctes, sans que les changements survenus dans les milieux ambiants leur aient fait éprouver aucune modi-

[redacted]

M. Paul Laurent a communiqué à l'Académie un mémoire ayant pour titre : *Examen microscopique de la globuline,* et relatif à l'étude qu'il a faite, dans le courant d'avril 1847, des granules de la *fovilla*. Il a reconnu des mouvements semblables à ceux des infusoires dans les granules du parenchyme d'un certain nombre de végétaux dont la séve n'est pas sensiblement mucilagineuse, principalement dans les jeunes feuilles et le bouton encore vert du lilas *Varin*, et mieux encore dans le parenchyme du radis.

Dans un rapport présenté à la Société centrale d'agriculture de Paris sur les moyens de suppléer au déficit des produits de la pomme de terre, on a recommandé de se livrer à la culture des plantes hâtives ; M. Braconnot a cru remarquer une lacune dans ce rapport ; il a pensé qu'on aurait dû y faire mention de nombreuses plantes nutritives qui croissent spontanément dans les campagnes, et qui, le plus souvent, sont perdues pour les hommes et pour les animaux. Il a présenté à l'Académie la nomenclature d'une foule de plantes sauvages, qu'il regarde comme pouvant être mangées, non-seulement dans les temps de disette, mais même dans les années d'abondance. Selon M. Braconnot, les qualités de ces plantes, qualités si faciles à vérifier d'ailleurs, sont établies par l'expérience séculaire de certaines nations. Pour les faire connaître des horticulteurs et du public, M. Braconnot conseille de les cultiver à part dans les jardins botaniques. On ouvrirait ainsi la voie à des expé-

riences qui pourraient conduire à des vérités nouvelles, et on assurerait aux jardins botaniques une utilité qui a souvent été mise en doute.

M. Grenier, membre correspondant, et M. Godron, membre titulaire de l'Académie, lui ont offert la première partie du tome premier d'un grand ouvrage dont ils commencent la publication, et qui est intitulé : *Flore de France, ou description des plantes qui croissent naturellement en France et en Corse*. Cet ouvrage, qui doit former trois gros volumes in-8° divisés en six parties, sera très-important pour l'étude de la botanique, et le succès qu'ont obtenu les précédentes productions des deux auteurs est un présage assuré de celui qui attend la nouvelle *Flore de France*.

Agriculture. — Nous n'avons à mentionner qu'un seul envoi dans cette section de notre compte rendu ; c'est une brochure de M. Lesaing *sur la pourriture des pommes de terre qui a régné pendant les années* 1845 *et* 1846. L'auteur pense que cette maladie n'est pas nouvelle ; il rappelle que Parmentier a vainement indi-

[redacted]

quel âge il faut laisser croître les bois pour en retirer le plus grand avantage possible ; il étudie les produits des éclaircies et recherche quels sont les sols les plus propres aux futaies ; il relève les erreurs commises par différents auteurs dans la comparaison des futaies et des taillis ; détermine quels sont les produits comparatifs des futaies pleines, des taillis de souches et des futaies sur taillis, et conclut que les futaies pleines sont, sous le rapport du revenu en argent, plus avantageuses aux propriétaires que les autres systèmes d'aménagement.

Médecine. — Le problème de la suspension de la sensibilité physique pendant les opérations chirurgicales a été soulevé par un grand nombre de savants, et résolu, en 1846, par M. Jackson. Aussitôt après la découverte des vertus stupéfiantes de certains agents, M. le docteur Edmond Simonin a cherché à vérifier les propriétés de l'éther et du chloroforme ; depuis le 30 janvier 1847, il a employé la vapeur de ces liquides pour un très-grand nombre d'opérations. Dans un travail qui doit être prochainement publié, M. Edmond Simonin a résumé les faits de sa pratique chirurgicale et a étudié les déductions qui peuvent en sortir. Son ouvrage est formé de deux grandes divisions. La première comprend les faits relatifs à l'emploi de l'éther et du chloroforme au moyen surtout des inhalations et à l'aide d'appareils variés. L'une des subdivisions est consacrée à l'éthérisation rectale. Seul en France, M. Edmond Simonin a répété les expériences du professeur Pirogoff de Saint-Pétersbourg,

et à cette occasion il a imaginé plusieurs appareils qui vous ont été présentés. Parmi les faits nombreux contenus dans la première division, nous signalerons la guérison d'un anévrisme de l'artère brachiale par l'application de la galvano-poncture, méthode nouvelle, imaginée à Lyon il y a quelques années, et qui n'a été que rarement mise en pratique.

Dans la seconde division de son œuvre, M. Edmond Simonin s'est livré à un travail d'analyse, et il a formulé un certain nombre de lois nouvelles dans la science. Il a présenté à l'Académie le résumé de l'action de l'éther et du chloroforme sur l'intelligence, sur les sens, sur la conscience, sur la volonté et sur la sensibilité générale et locale. L'Académie a décidé que ce résumé prendrait place parmi les mémoires de l'année 1848.

Nous avons reçu du même membre trois opuscules qu'il a fait imprimer dans le cours des années 1847 et 1848. Le premier est intitulé : *Description d'une éruption de faux cow-pox observée à Nancy*. Au mois de juin 1844, M. Edmond Simonin et plusieurs autres mé-

[redacted]

dix années par suite de cette erreur. Les deux autres opuscules de M. Edmond SIMONIN sont les *rapports sur le service de la vaccine dans le département de la Meurthe pendant les années* 1846 *et* 1847, *présentés au comité central de vaccine le* 7 *mai* 1847, *et le* 9 *juillet* 1848. Nous ne dirons rien de ces rapports, quoiqu'ils soient intéressants, et nous nous contenterons de nous associer aux éloges donnés par nos devanciers aux premières publications de M. SIMONIN sur le même sujet. Rappelons cependant que, dans le rapport de 1847, notre confrère a fait connaître ses essais pour la conservation du fluide-vaccin. Des faits nombreux par lui recueillis, l'auteur conclut que ce fluide renfermé dans des tubes de verre, fermés à l'aide du calorique, garde pendant plus de treize mois sa fluidité et ses propriétés, lorsque les tubes restent constamment dans l'eau.

M. SIMONIN père nous a lu un rapport sur un mémoire récemment publié par M. le docteur Ancelon et relatif aux fièvres typhoïdes, périodiquement développées par les émanations de l'étang de Lindre-Basse. M. Ancelon habite Dieuze, où, depuis seize années, il a observé les épidémies, plus ou moins circonscrites, de ces fièvres qui se sont produites en 1830, 1833, 1836, 1839 et 1842. Ce retour triennal a surtout fixé son attention, et lui a inspiré de passer en revue les causes productrices de la fièvre typhoïde. C'est surtout aux miasmes paludéens que M. Ancelon attribue ces épidémies si régulières, qui frappent certaines communes de l'arrondissement

de Château-Salins. Ces miasmes produisent, suivant leur degré d'intensité, les fièvres intermittentes pernicieuses, la fièvre typhoïde et des maladies charbonneuses. Nous ne suivrons pas le rapporteur de l'Académie lorsqu'il examine la partie de la brochure de M. Ancelon concernant le diagnostic et le traitement de ces diverses maladies, et nous dirons seulement, après M. SIMONIN, que ce mémoire soulève des questions d'une haute importance, et tout à fait dignes de l'attention des médecins, qui, sans doute, ne partageront pas toutes les opinions de l'auteur, mais qui trouveront dans son travail d'utiles enseignements.

Nos correspondants nous ont adressé plusieurs volumes ou opuscules relatifs à la médecine ; nous mentionnerons d'abord un livre de M. le docteur SAUCEROTTE, intitulé : *Histoire critique de la doctrine physiologique, suivie de considérations sur l'histoire philosophique de la médecine, et sur l'Hippocratisme moderne.* Cet ouvrage, qui a été couronné par la Société de médecine de Caen, est divisé en deux parties : *Histoire* et

[redacted]

cents de la science. Enfin, le volume est terminé par un appendice sur *Broussais considéré comme philosophe*, et par des *Considérations sur l'enseignement historique de la médecine* et sur l'*Hippocratisme moderne*.

M. Lubansky nous a fait parvenir un ouvrage auquel il a donné le titre d'*Etudes pratiques sur l'hydrothérapie*, dont il est un des plus fervents adeptes.

M. Putegnat de Lunéville nous a remis des *Mélanges de chirurgie*, dans lesquels il traite plusieurs questions importantes concernant l'art qu'il exerce, et rapporte de nombreuses observations qu'il a faites dans sa pratique chirurgicale.

Nous avons reçu de M. Avenel une histoire du collége des médecins de Rouen.

M. Rapou de Lyon, correspondant de l'Académie, lui a fait hommage d'une *Histoire de la doctrine médicale homœopathique*, en deux volumes. L'auteur y expose l'état de cette doctrine dans les principales contrées de l'Europe, et entre dans beaucoup de détails relativement à l'application pratique des principes et des moyens de l'homœopathie au traitement d'un grand nombre de maladies et d'affections diverses.

Nous devons encore mentionner quelques brochures, que les limites de ce compte rendu ne nous permettent pas d'analyser; nous citerons, en première ligne, un opuscule de M. le docteur Haxo d'Epinal *sur la constitution physique des habitants des Vosges;* on trouve, dans cette brochure des détails précieux sur les lama-

dies sporadiques, épidémiques ou contagieuses qui font dans les Vosges de trop fréquentes apparitions; le même correspondant nous a aussi transmis une *Note sur une amputation de cuisse pratiquée à l'hôpital d'Epinal, à la suite d'une inhalation de la vapeur d'éther.* Nous nommerons ensuite trois mémoires de M. le docteur HUBERT-VALLEROUX sur les maladies de l'oreille, à l'étude et à la guérison desquelles cet habile praticien s'est voué exclusivement; et enfin une brochure de M. CARRON DU VILLARD, ayant pour titre : *De l'influence du strabisme sur l'exercice de plusieurs professions.*

STATISTIQUE. — M. DENIS fils, médecin à Toul, nous a remis une *esquisse d'une topographie et d'une statistique agricoles de l'arrondissement de Toul.* Ce travail, assez étendu, est l'extrait d'un mémoire communiqué par M. DENIS au comice agricole de Toul, à la fin de l'année 1847; il est divisé en deux parties, dans lesquelles l'auteur examine un grand nombre de questions qui se rattachent à l'hydrographie, au climat, au sol, aux circonscriptions naturelles de l'arrondissement de [redacted]

Philosophie. — Nous n'avons à enregistrer qu'un mémoire de M. l'abbé Rohrbacher sur la philosophie cartésienne, et un livre de M. Docteur de Raon-l'Etape, auquel l'auteur a donné le titre suivant : *La théorie de la matière, ou la science des corps ramenée au point de vue rationnel et chrétien.* Dans son mémoire sur la philosophie cartésienne, M. l'abbé Rohrbacher a prouvé, par l'examen des écrits de Descartes lui-même, que cet éminent philosophe avait empreint ses doctrines d'un caractère d'orthodoxie qui ne leur a pas été conservé par son école.

Nous rattacherons encore à cette section une note de M. G. de Dumast sur le véritable sens du mot hébreu que la Vulgate traduit par *firmamentum*.

Enseignement. — M. Piroux nous a présenté, en 1847 et 1848, la brochure qu'il publie annuellement pour rendre compte de l'état de son institut. Une de ces brochures se termine par un *tableau synoptique des principaux points de vue sous lesquels les sourds-muets peuvent être considérés.*

M. Guibal s'est occupé des améliorations à introduire dans l'enseignement de la jeunesse. Nous avons reçu de M. Perron, professeur à la faculté des lettres de Besançon, des *Eléments de grammaire générale* et de *nouveaux principes de grammaire française, rédigés d'après les éléments de grammaire générale du même auteur.* Ces deux ouvrages sont, comme les titres l'indiquent, aussi élémentaires et aussi abrégés que possible;

mais, sous une forme claire et précise, ils contiennent la plupart des principes et des règles du langage en général, et de la langue française en particulier.

Littérature. M. Archambault nous a communiqué, au nom d'une personne étrangère à l'Académie, une traduction française de la partie de l'*Iter Lotharingiæ et Alsatiæ* de Ruinart qui concerne la Lorraine.

M. Richard, bibliothécaire de la ville de Remiremont, nous a fait parvenir une brochure intitulée : *Une cité lorraine au moyen âge ou Remiremont en* 1465. C'est un petit roman historique. Dans le but de rendre l'illusion plus parfaite, l'auteur a employé, pour écrire son opuscule, l'idiome du XVe siècle, qu'il a en général reproduit avec assez de bonheur.

Nous avons reçu de M. Stiévenart, doyen de la faculté des lettres de Dijon, un *Examen de cinq comédies d'Aristophane, suivi d'un tableau synoptique des pièces de ce poëte.* Enfin, nous mentionnerons, pour terminer cette section de notre travail, un long et curieux mémoire de notre compatriote M. Benoit *sur les poésies*

[redacted]

la fin de l'année 1846 ; les tomes XXV, XXVI, XXVII et XXVIII ont été mis en vente pendant les deux années qui viennent de s'écouler ; il ne reste plus à paraître qu'un volume renfermant les tables générales. Nous n'entreprendrons pas de faire ici l'éloge de cet ouvrage colossal, qui a obtenu un grand et légitime succès, et dont les volumes étaient enlevés aussitôt après être sortis de la presse ; nous nous contenterons de dire que les quatre derniers tomes comprennent tous les faits qui se rattachent à l'histoire de l'Eglise depuis la mort du pape Clément VIII, arrivée en 1605, jusqu'à l'année 1848 ; c'est dire assez combien sont nombreuses et importantes les matières que l'auteur a été obligé d'aborder, et les questions qu'il lui a fallu résoudre.

M. Beaupré a publié un opuscule ayant pour titre : *Les gentilshommes verriers ou Recherches sur l'industrie et les priviléges des verriers dans l'ancienne Lorraine, aux XVe, XVIe et XVIIe siècles.* Ce mémoire est une refonte de deux brochures que M. Beaupré avait fait imprimer en 1841 et en 1842, et qui avaient été recherchées par les bibliophiles et les amateurs de nos antiquités provinciales. Cette nouvelle édition est divisée en trois chapitres ; on rencontre dans le premier des conjectures sur l'origine de l'industrie verrière en Lorraine, plusieurs chartes et titres relatifs à cette industrie, enfin une digression sur les richesses historiques du *Trésor des chartres* de Lorraine, richesses qui étaient complétement inconnues il y a quelques an-

nées. Le chapitre deuxième renferme la charte des verriers, l'histoire des verreries de Lorraine et les noms des plus anciens verriers lorrains. Enfin, le troisième et dernier chapitre traite des gentilshommes verriers et des verriers non gentilshommes.

Sous la dénomination d'*Etudes sur le théâtre en Lorraine et sur Pierre Gringore*, M. Henri Lepage a donné une histoire à peu près complète du théâtre et de la littérature dramatique dans notre province, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Ce travail renferme un grand nombre de documents inconnus, que l'auteur a puisés dans le riche dépôt de nos archives départementales. Un chapitre mérite surtout d'être signalé; c'est celui qui concerne le poëte Pierre Gringore. M. Lepage a fourni, sur la vie de cet écrivain, des détails jusqu'à présents inédits et pleins d'intérêt. Il résulte de ces renseignements nouveaux que Pierre Gringore joua plusieurs fois des pièces de théâtre devant les ducs de Lorraine, qu'il était héraut d'armes du duc Antoine, qu'il accompagna ce prince dans son expédition contre les [redacted]

cherches les lui ont fait découvrir, des particularités et des documents qui répandent beaucoup de clarté sur des sujets peu connus. Après une revue des travaux concernant l'histoire de Lorraine, et imprimés depuis une quinzaine d'années, on trouve dans l'opuscule de M. LEPAGE des renseignements curieux sur les tournois, joûtes, combats et divertissements jusqu'au commencement du XVIIe siècle, sur la reddition de Nancy au duc René II, sur la température de la Lorraine à différentes époques, et des notes sur la fabrication de la biére et sur les tentatives faites pour introduire dans notre province la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie.

L'hospice de Maréville a fourni à M. ARCHAMBAULT le sujet d'une notice historique, statistique et médicale, comprenant des recherches sur la fondation et les destinations diverses de cet ancien établissement. Cette notice est d'autant plus précieuse qu'elle ne renferme guère que des faits nouveaux et puisés aux sources les plus authentiques. La maison de Maréville, dont la fondation remonte à l'année 1597, doit son origine à la pieuse sollicitude d'Anne Fériet pour les malheureux qui étaient atteints de maladies contagieuses, et qu'elle voyait pour ainsi dire abandonnés dans les champs et exposés aux injures de l'air. Par ses soins, un hôpital, dit l'*hôpital des pestiférés,* s'éleva sur l'emplacement de la maison actuelle de Maréville. Quelques années aprés (de 1631 à 1637), une terrible maladie, que M. ARCHAMBAULT a prouvé être identique à la peste orientale, rava-

gea notre patrie. Maréville rendit les plus grands services pendant cette période, et les pestiférés qu'on transportait continuellement dans cette maison, y reçurent tous les soins que réclamait leur état. M. Archambault, en compulsant les archives de la ville de Nancy, a retrouvé une multitude de pièces relatives à ce triste épisode de notre histoire. Il nous a fait connaître, avec détails, la marche, les symptômes et la nature du fléau, et nous a révélé les mesures nombreuses qu'on avait prises pour arrêter la contagion. Quand la peste eut disparu, Maréville, administré et entretenu par l'hôtel de ville, conformément aux intentions de la fondatrice, ne fut plus heureusement dans le cas d'être occupé, et reçut une nouvelle destination dans le siècle suivant. En 1717, Léopold y fit élever une vaste *renfermerie,* qu'il concéda partiellement à des manufacturiers qui obtinrent le monopole de la confection des bas au métier; mais le duc et la ville s'étaient réservé le droit de séquestrer à Maréville jusqu'à cent vingt personnes. Plus tard, Stanislas donna aux frères de la doctrine chrétienne la maison [redacted]

tion d'un travail qu'il avait publié, il y a près de douze ans, sous le titre de *Nancy*, *histoire et tableau.* Le texte de ce travail n'a reçu que peu de modifications et d'additions ; mais chacune des deux parties qui le composent est accompagnée, aujourd'hui, d'un grand nombre d'appendices, dont plusieurs offrent un vif intérêt. J'ajouterai que M. G. DE DUMAST a joint à son livre des lithographies très-curieuses, et qui reproduisent d'anciennes gravures devenues pour ainsi dire introuvables.

Votre secrétaire annuel vous a lu un *Essai sur l'histoire de la commune de Neufchâteau.* Depuis longtemps déjà il s'était livré à des recherches sur le mouvement communal qui agita la Lorraine pendant les XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècle ; mais il a multiplié ses investigations relativement à la ville de Neufchâteau, dont l'histoire lui avait paru importante. Grâce aux inestimables matériaux contenus dans le *Trésor des chartes* de Lorraine, votre secrétaire est parvenu à reconstruire presque complétement l'histoire de cette commune.

M. l'abbé GUILLAUME a communiqué à l'Académie une *Notice historique et statistique sur le village de Maizières-lès-Vic.* Notre correspondant a fait connaître avec détails l'histoire de ce village ; il a donné des renseignements curieux sur les malheurs de la Lorraine au XVII[e] siècle et sur la dépopulation presque complète de certaines localités. C'est ainsi que, après la peste qui ravagea la Lorraine, sous le règne de Charles IV, Mai-

zières demeura entièrement abandonné pendant plus de vingt-cinq ans. On trouve aussi, dans cette notice, des documents sur l'administration de la justice, la tenue des plaids-annaux et le système des impositions.

Un autre de nos correspondants, M. Richard de Remiremont, nous a fait parvenir un ouvrage ayant pour titre : *Traditions populaires, croyances superstitieuses, usages et coutumes de l'ancienne Lorraine.* Dans ce livre, qui est une seconde édition fort augmentée d'un opuscule publié il y a quelque temps, M. Richard a recueilli une foule de traditions qui disparaîtront bientôt, et fait connaître des usages et des coutumes qui s'effacent tous les jours.

M. Lacretelle, membre de l'Académie française, nous a envoyé les deux derniers volumes de son *Histoire du consulat et de l'empire,* qui fait suite à sa grande *Histoire de la révolution française.* A cet ouvrage était jointe une lettre de M. Lacretelle, ayant pour but de nous rappeler que son premier titre académique lui avait été décerné par la Société des sciences, lettres et arts de Nancy.

[redacted]



vais riche tourmenté par les diables) représenté, en 1192, devant l'église Saint-Pierre, en présence de l'archevêque de Besançon.

Biographie. — Votre secrétaire annuel vous a lu une *Notice biographique et littéraire sur Nicolas Volcyr, historiographe et secrétaire du duc Antoine.* On sait que Volcyr fut un des écrivains lorrains du XVI[e] siècle les plus féconds et les plus originaux. Le duc Antoine, qui savait apprécier le mérite, s'attacha Volcyr en qualité de secrétaire et d'*hystorien ;* celui-ci profita de la position honorable qu'il occupait à la cour de Lorraine pour composer un assez grand nombre d'ouvrages, devenus presque tous d'une rareté excessive. Une énumération, même sommaire, de ses livres ne saurait trouver place ici ; nous nous contenterons de rappeler son histoire de la guerre des Rustauds, dont il put parler comme témoin oculaire, car il accompagna le duc Antoine dans cette courte, mais glorieuse campagne. Volcyr avait conçu le projet de rédiger les annales de la Lorraine ; nous regrettons qu'il ne l'ait pas exécuté ; et, malgré les erreurs et les opinions singulières que cet écrit n'aurait pas manqué d'offrir, il aurait pu être d'un grand secours aux historiens modernes. Votre secrétaire annuel a été assez heureux pour faire connaître quelques opuscules de cet auteur, opuscules qui étaient demeurés complètement inconnus jusqu'à ce jour. L'un d'eux, la relation exacte et détaillée du baptême d'un des fils du duc Antoine, a été découvert par M. Lepage dans les archives qu'il est

chargé de conserver (*), et cette précieuse relation, qui vous a été communiquée, sera, en vertu d'une décision prise par vous, imprimée à la suite de la *Notice sur Volcyr*.

Nous nous bornerons à enregistrer quelques autres biographies, qui n'ont pas été écrites spécialement pour l'Académie, mais qui lui ont été remises par leurs auteurs; 1° une vie du général Drouot, par M. Henri Lepage; 2° une *étude sur M. Marquis, premier préfet de la Meurthe,* par M. Salmon, de Saint-Mihiel; cette étude nous retrace brièvement la vie d'un homme distingué, qui, après avoir exercé la profession d'avocat, devint membre de l'assemblée constituante, juge au tribunal de cassation, administrateur des départements réunis sur la rive gauche du Rhin, et enfin préfet de la Meurthe pendant le consulat et une partie de l'empire; 3° une biographie du maréchal Oudinot par M. G. d'Olincourt, de Bar-le-Duc; 4° une notice sur M. Ladoucette, un de nos correspondants, par M. Albert-Montémont; 5° un opuscule de M. de Kerckhove, consacré à la mémoire du grand-duc de Hesse Louis II.

Archéologie. — M. G. Rolin, correspondant de l'Académie, lui a communiqué un mémoire dans lequel il a essayé d'expliquer un médaillon en bronze, qu'il

(*) Depuis la composition du compte rendu, nous avons appris que cet opuscule a été imprimé; mais il est aussi rare qu'un manuscrit.

chargé de conserver (*), et cette précieuse relation, qui vous a été communiquée, sera, en vertu d'une décision prise par vous, imprimée à la suite de la *Notice sur Volcyr.*

Nous nous bornerons à enregistrer quelques autres biographies, qui n'ont pas été écrites spécialement pour l'Académie, mais qui lui ont été remises par leurs auteurs; 1° une vie du général DROUOT, par M. Henri LEPAGE; 2° une *étude sur M. Marquis, premier préfet de la Meurthe,* par M. SALMON, de Saint-Mihiel; cette étude nous retrace brièvement la vie d'un homme distingué, qui, après avoir exercé la profession d'avocat, devint membre de l'assemblée constituante, juge au tribunal de cassation, administrateur des départements réunis sur la rive gauche du Rhin, et enfin préfet de la Meurthe pendant le consulat et une partie de l'empire; 3° une biographie du maréchal Oudinot par M. G. D'OLINCOURT, de Bar-le-Duc; 4° une notice sur M. LADOUCETTE, un de nos correspondants, par M. ALBERT-MONTÉMONT; 5° un opuscule de M. DE KERCKHOVE, consacré à la mé-

[redacted]

croit inédit. D'après M. Rolin, « le sujet de ce médail-
» lon est la déclaration ou la reconnaissance d'un vœu
» adressé à N.-D. de Lorette, probablement en août
» 1590, par les parisiens assiégés ». A l'appui de cette assertion, M. Rolin a présenté diverses considérations qui ne peuvent trouver place dans ce compte rendu. Le mémoire qui vient d'être mentionné a provoqué de la part de votre secrétaire annuel plusieurs observations, desquelles il résulte, à son avis, que le médaillon a été exécuté pour rappeler le rétablissement de l'ordre militaire italien de Notre-Dame de Lorette, rétablissement qui fut l'œuvre du pape Sixte V. Au surplus, l'Académie a fait imprimer les deux dissertations dans son recueil, et les amateurs de numismatique et d'histoire pourront examiner à loisir les pièces du procès.

M. Charles Robert nous a transmis deux mémoires qui se rattachent au sujet difficile et obscur de la numismatique mérovingienne. Dans le premier, M. Robert prouve qu'un des meilleurs moyens de reconstituer la géographie de la Gaule pendant les VIe et VIIe siècles, et une partie du VIIIe, est d'étudier avec une attention soutenue les monnaies émises par les princes de la race de Clovis; ils ont fait fabriquer des monnaies dans un très-grand nombre de localités, et la détermination de toutes ces localités serait précieuse pour les recherches historico-géographiques. Dans son second mémoire, M. Robert décrit un *triens* ou tiers de sol d'or frappé à Mauriac, qui constate ainsi l'existence de cette ville de la

mière est une *introduction au voyage dans l'Afrique australe par M. Delelorgue;* les deux autres sont des analyses du voyage exécuté par le capitaine Harris dans la partie méridionale de l'Afrique, et de la grande excursion faite dans la Tartarie mongole et le Thibet, pendant les années 1844, 1845 et 1846, par deux missionnaires lazarites, MM. Huc et Gabet, excursion qui a eu des résultats importants pour la géographie de l'Asie centrale, et dont le récit continue à remplir les pages des *Annales de la propagation de la foi.*

Beaux-Arts. — M. Guibal vous a présenté un *Essai sur la théorie de l'art du dessin,* publié par lui dans un journal de Nancy. M. Guibal s'est proposé, dans cette brochure, d'initier les personnes qui étudient le dessin à la connaissance de quelques principes qui les aideront dans la pratique de l'art qu'elles cultivent.

Nous voici arrivé au terme de notre travail; nous avons tâché de faire connaître toutes les lectures entendues par l'Académie, et tous les envois qui lui sont parvenus; l'accomplissement de cette tâche nous a entraîné

[redacted]

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.

MÉMOIRES

DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION.

DU PRODUIT
DES FUTAIES PLEINES ÉCLAIRCIES.

PAR M. PAUL LAURENT.

CHAPITRE I.

COMPARAISON ENTRE LES PRODUITS DES TAILLIS ET CEUX DES FUTAIES.

§ Ier.

Produits d'un hectare semé en chêne.

A chaque révolution nouvelle, nos hommes d'État proposent sans hésitation l'aliénation d'une partie du sol forestier. Cette déplorable tendance est la conséquence inévitable de la doctrine dans laquelle on admet que :

1° *Les aménagements les plus courts sont ceux qui donnent les plus hauts bénéfices en argent ;*

2° *Un propriétaire de bois ne peut retirer de sa pro-*

priété que des profits inférieurs à ceux que procurent les autres biens fonds ;

3° *Un propriétaire, en abattant sa forêt, pour la convertir en champs cultivés, fait toujours une excellente spéculation.*

Enfin une autre cause de l'anéantissement progressif du sol forestier, c'est que la vente presque toujours facile des bois abattus et qui, jointe à celle du sol dans les défrichements antérieurs, a fourni de beaux bénéfices aux acquéreurs des forêts mises en vente par l'Etat, tente un grand nombre de nouveaux spéculateurs.

Nous prétendons démontrer jusqu'à *l'évidence* que les plus graves erreurs ont été professées à ce sujet depuis près de 80 ans, qu'elles ont conduit aux plus funestes conséquences et *qu'une culture rationnelle de la terre en bois est au moins aussi profitable que toute autre culture.*

Il faut se sentir un grand courage au cœur, pour attaquer ainsi de front des doctrines si généralement admises ; mais ce courage, nous le puisons dans notre amour du bien public dont l'instinct est presque toujours

[redacted]

pas seulement au chauffage de l'homme, à la préparation de ses aliments et aux constructions de ses habitations que le bois est employé, ainsi qu'on se le figure trop souvent; cette matière, unique en son genre, entre comme facteur important dans tous les produits de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des beaux-arts. Ainsi, pour ce qui concerne l'agriculture, pourrait-on cultiver les champs, si l'on manquait de bois? Non, assurément, car le travail de l'agriculteur se réduirait à presque rien, s'il n'avait pas pour aides des hommes, des bêtes de trait, et en outre des charrues, des chariots, des bâtiments pour ses gens et ses bestiaux; et pour tout cela, il faut du bois. Il en faut pour extraire le fer de la mine, pour forger le fer des outils et des bâtiments de l'agriculture. S'agit-il du commerce? Pour celui-ci, on doit construire des vaisseaux, des routes, des chemins de fer et des canaux, etc., et tout ces travaux consomment une énorme quantité de bois. Quant à l'industrie et aux beaux-arts, il en est de même encore; si bien que pour que l'homme vive en société, *il lui faut du bois, du bois et encore du bois.* Aussi la plus faible hausse sur cette matière se fait sentir immédiatement sur tous les objets de première nécessité, comme sur les produits destinés au luxe des riches. Si minime que soit cette augmentation sur chacun d'eux, elle se trouve en définitive multipliée autant de fois qu'il y a d'objets qui servent à la vie matérielle, et à l'instant même la gêne se fait sentir dans la société tout entière; ce qui revient à

dire que *l'augmentation de la dépense de la vie matérielle est sensiblement proportionnelle à celle du prix du bois.* Le bois est donc la chose la plus indispensable à la société et *la sylviculture est la première de toutes les cultures.*

Et cependant cette matière si évidemment précieuse, qui se produit presque toute seule, et qui fait passer successivement les plus mauvais sols à l'état de la plus haute fertilité, cette matière, dis-je, dont le prix suit de siècle en siècle une progression qui n'est pas en rapport avec l'accroissement du prix de la journée de travail et qui effraie pour l'avenir, est réputée partout, comme ne fournissant qu'un rapport inférieur à celui des champs cultivés.

Les calculs auxquels les économistes se sont livrés à ce sujet sont fautifs, selon nous, parce qu'on n'a pas pris la peine de réduire le problème à sa plus simple expression. Or, on sait que toutes les fois qu'une solution mathématique repose sur des données premières dont l'exactitude n'est pas irréprochable, cette solution [redacted]

au produit, nous choisirons ce terrain parmi ceux d'un degré de fertilité tel qu'il corresponde à la 5e classe de Cotta. Cette classe est la dernière des terrains désignés par cet auteur sous le nom de médiocres, c'est donc *le plus médiocre de ses terrains.*

Nos savants les plus illustres qui se sont occupés de l'étude des forêts, les Réaumur, les Buffon, les Duhamel, etc., se sont, sans hésiter, prononcés pour les exploitations à longs termes. D'autres encore et Deperthuis en particulier, moins savant, mais plus praticien (car il avait passé 40 ans de sa vie à l'exploitation des bois), se sont rangés à cette opinion. Il est à regretter que des hommes comme ceux que nous venons de citer n'aient pas appuyé leur conviction par des calculs rigoureux, de nature à la faire passer dans tous les esprits; ils auraient abattu les défenseurs des courtes révolutions et auraient singulièrement modifié cette théorie du maximum composé, due à Varenne de Fenille, qui accorde à ces courtes révolutions le privilége de fournir *le plus grand produit en matière, joint à la plus forte somme en argent.* A peine ce système avait-il vu le jour en France qu'il est allé, ainsi que celui du maximum simple en argent donné par les taillis, s'implanter sur la terre allemande, d'où ils nous sont revenus plus tard avec de nombreuses conséquences. Or, je dis que ces systèmes sont erronés. Quand on s'exprime ainsi au sujet d'une théorie généralement acceptée, il faut se dépêcher de fournir des preuves, et c'est aussi ce

que j'ai hâte de faire, en ne m'appuyant toutefois que sur des résultats d'expériences connus de tous, mais interprétés tout autrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

Notre hectare étant semé en chêne et le semis ayant convenablement réussi, nous nous poserons tout de suite cette question toute naturelle, résolue déjà de plusieurs maniéres différentes : *jusqu'à quel âge faudra-t-il laisser croître le bois pour en retirer le plus grand profit possible?*

Or, voici la marche que nous allons suivre dans l'étude de ce problème :

Quand le bois sera parvenu à l'âge de 20 ans, nous nous demanderons s'il y a plus d'avantage à couper tout le bois sur pied, puis à le laisser croître de nouveau pendant 20 ans et à le couper encore, qu'à se contenter d'éclaircir le taillis de 20 ans et à le couper tout à fait seulement à 40 ans.

Quand nous aurons résolu cette question par le calcul, nous chercherons de la même manière, s'il est plus lucratif de faire trois coupes successives de 20 ans, que [redacted]

plus longue avec les produits de laquelle nous voulons comparer ceux qui sont fournis par cette révolution de 20 ans ; 2° nous placerons aussi à intérêts composés et au même taux que ceux de la coupe de 20 ans, les produits des éclaircies faites à 20 ans, à 40 ans, à 60 ans, etc.

Cette manière de procéder soulève trois autres questions, sans les solutions préalables desquelles nous ne pourrions pas faire un pas et que nous allons vider immédiatement.

La première se présente au sujet de la quotité en matière des produits des éclaircies.

Quoique cette pratique des éclaircies soit née en France, quoique des hommes illustres déjà cités, l'aient créée, en en signalant les avantages, quoique Varenne de Fenille, bon expérimentateur et, selon nous, mauvais théoricien, l'ait formulée après de longues, nombreuses et minutieuses expériences, cette méthode n'a d'abord été mise en œuvre en grand dans les forêts qu'en Allemagne où les agents ne l'ont point appliquée comme le recommandent ses inventeurs français ; et attendu que plus tard chez nous l'administration l'a introduite selon la pratique allemande, nous croyons ne pouvoir pas mieux faire que de partir pour nos calculs des données admises à cet égard *à l'école forestière*, et par un grand nombre de forestiers nationaux.

Or, les auteurs du *Cours élémentaire de la culture des bois,* professé depuis 20 ans à l'école forestière, s'expriment ainsi, à propos des quantités de bois fournies par les éclaircies périodiques (pages 364-365).

« Il est d'expérience que les produits matériels des » éclaircies périodiques vont en augmentant jusqu'à » l'âge de 80 ans ou à peu près, pour les essences longé- » vives et surtout pour le chêne, et qu'ensuite, ils dimi- » nuent brusquement. C'est d'après plusieurs auteurs » forestiers très-estimés et d'après les données pra- » tiques que nous avons eu l'occasion de recueillir nous- » mêmes, que nous avons adopté les nombres suivants, » comme représentant avec le plus d'exactitude possible » l'échelle de production. »

(Il faut bien noter qu'il s'agit dans l'article que nous venons de citer de la production sur un terrain de Ve classe de Cotta, identique avec celui sur lequel nous avons supposé notre hectare semé en chêne.)

La 1re éclaircie. — Bois de 20 ans, fournira.	10m.c.	,00
2e éclaircie. — Bois de 40 ans.	20	,00
3e éclaircie. — Bois de 60 ans.	40	,00
4e éclaircie. — Bois de 80 ans.	62	,00
5e éclaircie. — Bois de 100 ans.	50	,00
6e éclaircie. — Bois de 120 ans.	26	,00

[redacted]

tion du propriétaire. Admettra-t-on que celui-ci les place à 4 ou 5 pour 0/0 sur hypothèques ou sur l'Etat, ou à un taux plus haut encore dans le commerce et l'industrie? remarquons tout de suite qu'il s'agit ici de placements à longs termes.

La supposition de taux aussi élevés est une véritable *utopiè* pour des termes aussi éloignés. En effet, si le capitaliste place sur contrat à 5 pour 0/0, ses fonds lui rentrent de temps en temps et il y a chômage; que pendant ces époques de chômage, durant lesquelles le propriétaire a son argent à sa disposition, se présentent des chances favorables de spéculations lucratives sur les blés, sur les bois, sur les vins, sur les denrées coloniales, sur les canaux, sur les fonds publics, sur les chemins de fer, ou dans l'industrie, etc., nous avons tous les jours des exemples qui prouvent qu'il pourra fatalement se laisser tenter par les séductions que présentent ces sortes de jeux de hasard; et s'il résiste, s'il préfère laisser dormir sans produits ses capitaux, il aura bientôt reperdu la plus value que ce genre de placement lui aurait procurée ; et d'ailleurs s'il est prudent, avare même, son fils ou son gendre le seront-ils après lui et, maîtres de capitaux à la disposition de leur inexpérience ou de leur légèreté, ne les dissiperont-ils pas quelquefois bien plus facilement que s'ils étaient consolidés en fonds de terre ?

Si maintenant le même propriétaire du capital est commerçant ou industriel de son état, et s'il place ce ca-

pital dans sa maison de commerce, pour augmenter son courant d'affaires, les chances de perdre beaucoup et même le capital tout entier marchent parallèlement à celles qui s'offrent de faire de gros bénéfices. J'ai toujours entendu dire aux grands industriels que j'ai rencontrés, qu'une fortune gagnée dans l'industrie, et qui y restait engagée trop longtemps, finissait très-souvent par être réabsorbée par cette même industrie dont les faveurs sont journalières. Que serait-ce donc si cette fortune y demeurait compromise pendant 240 ans? En définitive, on a beau faire, la quotité du taux est en raison inverse de la sécurité du placement; et si, depuis 50 ans, on a vu tant de belles fortunes territoriales venir se fondre, par l'imprudence de leurs possesseurs, dans des spéculations hasardées, cela tient à cette cruelle maladie qui ronge la Société et qui porte une multitude de gens à vouloir augmenter le revenu en risquant le capital : maladie funeste qui écarte les capitaux de la plus noble et de la plus sûre de toutes les spéculations, la culture des champs et des bois. La conséquence de [redacted]

les grandes. C'est au reste ce que comprennent très-bien les commerçants qui, après une vie agitée dans des spéculations qui leur ont réussi, achètent des biens-fonds avec le produit de leurs bénéfices, pour les mettre à l'abri des chances de la fortune ; et d'ailleurs on omet presque toujours ici une circonstance décisive, c'est que celui qui, au lieu de faire gérer sa ferme, la gère lui-même, avec la même connaissance de cause qu'un commerçant qui dirige sa maison de commerce, retire de son capital une rente au moins aussi forte que ce dernier: une des preuves de ce que j'avance, c'est qu'aujourd'hui, l'aisance est dans la campagne et la gêne dans les villes, centres du commerce et de l'industrie.

Nous admettrons donc que les produits des coupes de 20 ans, ainsi que ceux des éclaircies, soient placés à 2 1/2 pour 0/0.

Enfin, nous passerons à la détermination d'une troisième donnée indispensable pour la solution de notre question principale; je veux parler de la fixation d'une échelle de prix progressifs à affecter aux bois selon les âges auxquels on les coupe; car il est évident que, dans la pratique, on ne saurait estimer le prix du mètre cube du bois de 20 ans de la même manière et au même taux que celui du bois d'une futaie pleine de 100 ou de 200 ans.

Pour être dans le vrai, nous n'imiterons pas un célèbre auteur allemand, qui, dans une question de haute importance et qui tient intimement à celle qui nous

occupe en ce moment, a supposé des augmentations de prix progressifs fabuleux, selon les âges des bois et bien supérieurs, de son aveu, à ceux de la pratique; nous chercherons au contraire à nous rapprocher autant que possible de la vérité.

On ne peut fixer ces prix d'une manière générale; car, dans chaque bassin de consommation, il y a un certain nombre de circonstances particulières qui sont solidaires les unes des autres et qui influent sensiblement sur ces valeurs; et l'on ne peut arriver à fixer d'une manière régulière que l'échelle progressive des prix d'un seul bassin en particulier et pour la même essence. C'est pour cela que nous avons cherché à la calculer pour celui de Nancy seulement.

Pour qu'on ne puisse pas nous accuser d'exagération, nous avons adopté les prix d'estimation des marchands de bois de la localité qui ne manquent pas, pour combattre avec avantage toutes les mauvaises chances, de les établir au plus bas.

Puisque nous voulons étudier les bois venus en massifs [redacted]

tion que dans une futaie pleine. Les prix que nous trouverons pour les arbres de 140 ans, seront donc inférieurs à ceux de la futaie crue en massif, et trop abaissés pour celle-ci.

Dans la forêt de Haie près Nancy, le prix du bois de réserve est estimé ainsi qu'il suit par les marchands de bois :

1° Pour les bois de service et par stère, à la forêt	30f,00
Pour les branches	4f,00
En multipliant par 1f,30 (1) le prix du stère de service, on aura pour celui du mètre cube..	39f,00
En multipliant par 1,92 celui du stère de branches, on aura pour le prix du mètre cube (1)..	7f,68
Le prix moyen du mètre cube des arbres de futaie de 120 à 140 ans sera donc...........	23f,34
2° Le prix des modernes de 70 ans, est :	
Pour le stère de bois de service	20f,00
Pour le stère de branches................	4f,00
C'est-à-dire, pour le mètre cube { de service	26f,00
C'est-à-dire, pour le mètre cube { de branches	7f,68
Le prix moyen du bois de 70 ans à la forêt est donc............................... ..	16f,97
Le prix du stère de 20 ans est estimé à 6f,00 et en multipliant par 1,55, on aura pour le mètre cube..................................	10f,74

(1) Coefficient des tables badoises.

Quant au prix moyen général, il ressortirait d'après cela à.......................... 16^{f},66

D'après les trois prix principaux des bois de 20 ans, des baliveaux de 70 ans et des réserves de 120 à 140 ans, nous avons, en insérant des moyennes proportionnelles entre ces termes d'expérience, établi l'échelle progressive suivante de 20 à 240 ans.

Ages des bois.	Prix du mètre cube.
20 ans	10^{f},7
40	15 ,3
60	16 ,0
80	18 ,0
100	20 ,5
120	23 ,0
140	23 ,5
160	24 ,0
180	24 ,5
200	25 ,0
220	25 ,0
240	25 ,0

[redacted]

élevés jusqu'à 240 ans (1). Voyez les tableaux ci-après, page 16 et suivantes.

(1) Le taux de l'intérêt étant 2, 5 pour 0/0, les produits des intérêts composés ont été calculés au moyen de la formule $S=a(1,025)^n$, a étant le capital primitif engagé et n le nombre des années pendant lesquelles il est placé ; on a d'ailleurs pour effectuer les calculs les chiffres suivants :

$(1,025)^{20} = 1,63$	$(1,025)^{140} = 31,69$
$(1,025)^{40} = 2,68$	$(1,025)^{160} = 51,91$
$(1,025)^{60} = 4,40$	$(1,025)^{180} = 85,03$
$(1,025)^{80} = 7,21$	$(1,025)^{200} = 139,30$
$(1,025)^{100} = 11,81$	$(1,025)^{220} = 228,24$
$(1,025)^{120} = 19,33$	$(1,025)^{240} = 373,94$

TABLEAU I.

[redacted]DUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 20 ANS.

Taillis.

[redacted] . . . . à 10^f, 70 le m. c. 341^f, 33^c.

TABLEAU II.

[redacted]DUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 40 ANS.

1° *Taillis.*

[redacted] pendant 20 ans, valent $31^{m.c},90 \times 1,63 = 51^{m.c},99$
[redacted] 31, 90

Produit du taillis. . . . . $83^{m.c},89$ à 10^f, 70 le m. c. 897^f, 62^c.

2° *Futaie.*

[redacted]s pendant 20 ans, valent $10^{m.c},00 \times 1.63 = 16^{m.c},30$ à 10^f, 70 le m. c. 174^f, 41^c.
[redacted] . . . . 77, 28 à 13^f, 3. . . . . $1{,}027^f$, 82^c.

Produit de la futaie. . . . . $95^{m.c},58$. . . . . $1{,}202^f$, 23^c.

[redacted]u bout de 40 ans de la futaie sur le taillis (les 0,34 en sus) . . . . . . 304^f, 61^c.

TABLEAU III.

PRODUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 60 ANS.

1° *Taillis.*

1° 1 coupe de 20 ans. 31$^{m.c}$,90 placés pendant 40 ans, valent. . 31$^{m.c}$,90 × 2,68 = 85$^{m.c}$,49
2° 2 coupes de 20 ans, placées, l'une pendant 40 et l'autre pendant 20 ans, valent. . 83, 89

Produits en matières. 95$^{m.c}$,70 Valeurs dues au taillis. . . . . . 169$^{m.c}$,38 à 10^{f}, 7. . 1,812^{f}, 36^{c}.

2° *Futaie.*

1° Eclaircie à 20 ans. 10$^{m.c}$,00 placés pendant 40 ans, valent. . . 10$^{m.c}$ × 2,68 = 26$^{m.c}$,80 à 10^{f}, 7. . 286^{f}, 76^{c}.
— à 40 — 20, 00 — 20 — 20, × 1,63 = 32, 60 à 13^{f}, 3. . 433^{f}, 58^{c}.
2° Coupe à 60 — 131, 24. . . . . 131, 24 à 16^{f}, 0. . 2,099^{f}, 84^{c}.

Produits en matières. 161$^{m.c}$,24 Valeurs dues à la futaie . . . . 190$^{m.c}$,64 2,829^{f}, 18^{c}.

Plus value de la futaie sur le taillis (les 0,55 en sus). . . . 1,007^{f}, 82^{c}.

TABLEAU IV.

[redacted]ODUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 80 ANS.

1° *Taillis.*

[redacted]acés pendant 60 ans, valent. . 31$^{m.c}$,90 × 4,40 = 140$^{m.c}$,36
[redacted] le produit du taillis pendant 60 ans. 169, 38

Produits du taillis. . . . 309$^{m.c}$,74 à 10^{f}, 7. . 3,314^{f}, 22^{c}.

2° *Futaie.*

[redacted]lacés pendant 60 ans, valent. .			40$^{m.c}$,00 × 4,40 =	44$^{m.c}$,00	à 10^{f}, 7. .	470^{f}, 80^{c}.
[redacted] —	40	—	20, 00 × 2,68 =	53, 60	à 13^{f}, 3. .	712^{f}, 88^{c}.
[redacted] —	20	—	40, 00 × 1,63 =	65, 20	à 16^{f}, 0. .	1,043^{f}, 20^{c}.
[redacted].				192, 78	à 18^{f}, 0. .	3,471^{f}, 04^{c}.

Produit de la futaie. . . . . . 355$^{m.c}$,58 5,697^{f}, 92^{c}.

Plus value de la futaie sur le taillis (les 0,70 en sus). . . 2,383^{f}. 70^{c}.

TABLEAU V.

PRODUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 100 ANS.

1° *Taillis.*

1° 1 coupe de 20 ans. .	31m.c,90 placés pendant 80 ans valent. 31m.c,90 × 7,21 =	240m.c,00		
2° 4 coupes de 20 ans. .	(comme pour le taillis du tableau III.)	309, 74		
Produits en matières. . 199m.c,30	Produits du taillis.	549m.c,74	à 10f, 7. .	5,882f, 22c.

2° *Futaie.*

1° Eclaircie à 20 ans.	10m.c,00 placés pendant 80 ans valent. . 10m.c,00 × 7,21 =	72m.c,10	à 10f, 7. .	771f, 47c.
— 40 —	20, 00 — 60 — 20, 00 × 4,4 =	88, 00	à 13f, 3. .	1,170f, 40c.
— 60 —	40, 00 — 40 — 40, 00 × 2,68 =	107, 20	à 16f, 0. .	1,715f, 20c.
— 80 —	62, 00 — 20 — 62, 00 × 1,63 =	101, 06	à 18f, 0. .	1,819f, 08c.
2° Coupe à . 100 —	260, 80.	260, 80	à 20f, 5. .	5,346f, 40c.
Produits en matières. 392m.c,80	Valeurs dues à la futaie. . . .	629m.c,16		10,822f, 55c.
	Plus value de la futaie sur le taillis (les 0,82 en sus). . . .			4,940f, 33c.

TABLEAU VI.

[redacted]DUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 120 ANS.

1° *Taillis.*

[redacted]cés pendant 100 ans valent. 31$^{m.c}$,90 × 11,81 = 376$^{m.c}$,74
[redacted] le taillis du tableau IV.) 549, 74

Produit du taillis. . . . . . . 926$^{m.c}$,58 à 10^{f}, 7. . 9,914^{f}, 40^{c}.

2° *Futaie.*

[redacted]cés pendant 100 ans valent.	10$^{m.c}$,00 × 11,81 =	118$^{m.c}$,10	à 10^{f}, 7. .	1,263^{f}, 67^{c}.
[redacted] — 80 —	20, 00 × 7,21 =	144, 20	à 13^{f}, 3. .	1,917^{f}, 86^{c}.
[redacted] — 60 —	40, 00 × 4,40 =	176, 00	à 16^{f}, 0. .	2,816^{f}, 00^{c}.
[redacted] — 40 —	62, 00 × 2,68 =	166, 16	à 18^{f}, 0. .	2,990^{f}, 88^{c}.
[redacted] — 20 —	30, 00 × 1,63 =	48, 90	à 20^{f}, 5. .	1,002^{f}, 45^{c}.
[redacted]		328, 74	à 23^{f}, 0. .	7,561^{f}, 02^{c}.
Valeurs dues à la futaie. . . .		982$^{m.c}$,10		17,551^{f}, 88^{c}.
Plus value de la futaie sur le taillis (les 0,75 en sus). . . .				7,637^{f}, 48^{c}.

TABLEAU VII.

PRODUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 140 ANS.

1° *Taillis.*

1° 1 coupe de 20 ans.	31$^{m.c}$,90 placés pendant 120 ans, valent 31$^{m.c}$,90 × 19,33 =	616$^{m.c}$,63	
2° 6 coupes de 20 ans.	(comme pour le taillis du tableau VI.).	926, 58	
Produits en matières. 223$^{m.c}$,30	Produit du taillis.	1543$^{m.c}$,21	16,512^{f}, 35^{c}.

2° *Futaie.*

1° Éclaircie à 20 ans.	10$^{m.c}$,00	placés pendant	120 ans, valent	10$^{m.c}$,00 × 19,33 =	193$^{m.c}$,30	à 10^{f}, 7.	2,068^{f}, 31^{c}.
— 40 —	20, 00	—	100 —	20, 00 × 11,81 =	236, 20	à 13^{f}, 3.	3,141^{f}, 46^{c}.
— 60 —	40, 00	—	80 —	40, 00 × 7,21 =	288, 40	à 16^{f}, 0.	4,614^{f}, 40^{c}.
— 80 —	62, 00	—	60 —	62, 00 × 4,40 =	272, 80	à 18^{f}, 0.	4,910^{f}, 40^{c}.
— 100 —	30, 00	—	40 —	30, 00 × 2,68 =	80, 40	à 20^{f}, 5.	1,648^{f}, 20^{c}.
— 120 —	26, 00	—	20 —	26, 00 × 1,63 =	42, 38	à 23^{f}, 0.	974^{f}, 74^{c}.
2° Coupe à 140 —	390, 30.	. . . .	. . . .	. . . .	390, 30	à 23^{f}, 5.	9,172^{f}, 05^{c}.
Produits en matières.	378$^{m.c}$,30			Valeurs dues à la futaie. . . .	1503$^{m.c}$,78		26,529^{f}, 36^{c}.

Plus value de la futaie sur le taillis (les 0,60 en sus). . . 10,017^{f}, 01^{c}.

TABLEAU VIII.

[redacted]DUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 160 ANS.

1° *Taillis.*

[redacted]és pendant 140 ans, valent $31^{m.c},90 \times 31,69 = 1010^{m.c},91$
[redacted]e tableau VII). 1543, 21

Produits du taillis. . . . . $2554^{m.c},12$ à 10^{f}, 7. $27,329^{f}$, 08^{c}.

2° *Futaie.*

[redacted]s pendant 140 ans, valent	$10^{m.c},00 \times 31,69 =$	$316^{m.c},90$	à 10^{f}, 7.	$3,390^{f}$, 83^{c}.
[redacted] — 120 —	20, 00 × 19,63 =	386, 60	à 13^{f}, 3.	$5,141^{f}$, 78^{c}.
[redacted] — 100 —	40, 00 × 11,81 =	472, 40	à 16^{f}, 0.	$7,558^{f}$, 40^{c}.
[redacted] — 80 —	62, 00 × 7,21 =	447, 02	à 18^{f}, 0.	$8,046^{f}$, 36^{c}.
[redacted] — 60 —	30, 00 × 4,40 =	132, 00	à 20^{f}, 5.	$2,706^{f}$, 00^{c}.
[redacted] — 40 —	26, 00 × 2,68 =	69, 68	à 23^{f}, 0.	$1,602^{f}$, 64^{c}.
[redacted]		444, 44	à 24^{f}, 0.	$10,666^{f}$, 56^{c}.
Valeurs dues à la futaie. . . .		$1889^{m.c},04$		$39,142^{f}$, 57^{c}.

Plus value de la futaie sur le taillis (les 0,40 en sus) . . $11,783^{f}$, 49^{c}.

TABLEAU IX.

PRODUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 180 ANS.

1° Taillis.

1° 1 coupe de 20 ans.	$31^{m.c},90$ placés pendant 160 ans valent $31^{m.c},90 \times 51,91 =$	$1655^{m.c},93$		
2° 8 coupes de 20 ans.	(comme pour le taillis du tableau VIII.).	2554, 12		
Produits en matières. $287^{m.c},10$	Produits du taillis	$4210^{m.c},05$	à 10f, 7..	45,047f, 54c.

2° Futaie.

1° Éclaircie à 20 ans.	$10^{m.c},00$ placés pendant 160 ans valent $10^{m.c},00 \times 51,91 =$	$519^{m.c},10$	à 10f, 7..	5,344f, 37c.
— 40 —	20, 00 — 140 — 20, $00 \times 31,69 =$	633, 80	à 13f, 3..	8,429f, 54c.
— 60 —	40, 00 — 120 — 40, $00 \times 19,33 =$	773, 20	à 16f, 0..	12,371f, 20c.
— 80 —	62, 00 — 100 — 62, $00 \times 11,81 =$	732, 22	à 18f, 0..	13,179f, 96c.
— 100 —	30, 00 — 80 — 30, $00 \times 7,21 =$	216, 30	à 20f, 5..	4,434f, 15c.
— 120 —	26, 00 — 60 — 26, $00 \times 4,40 =$	114, 40	à 23f, 0..	2,631f, 20c.
2° Coupe à.. 180 —	494, 74	494, 74	à 24f, 0..	11,873f, 76c.
Produits en matières $682^{m.c},74$	Valeurs dues à la futaie. . .	$3475^{m.c},57$		58,681f, 18c.
	Plus value de la futaie sur le taillis (les 0,30 en sus). .			13,633f, 64c.

TABLEAU X.

[redacted] ODUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 200 ANS.

1° *Taillis.*

[redacted] cés pendant 180 ans valent 31$^{m.c}$,90 × 85,03 = 2612$^{m.c}$,57
[redacted] le taillis du tableau IX.). 4210, 05

Produits du taillis. . . . . . 6822$^{m.c}$,62 à 10^f, 7.. 73,002^f, 05^c.

2° *Futaie*

[redacted] cés pendant	180 ans valent	10$^{m.c}$,00 × 85,03 =	850$^{m.c}$,30	à 10^f, 7..	9,098^f, 21^c.
—	160 —	20, 00 × 51,91 =	1038, 20	à 13^f, 3..	13,808^f, 06^c.
—	140 —	40, 00 × 31,69 =	1267, 60	à 16^f, 0..	20,281^f, 60^c.
—	120 —	62, 00 × 19,33 =	1198, 46	à 18^f, 0..	21,572^f, 28^c.
—	100 —	30, 00 × 11,81 =	354, 30	à 20^f, 5..	6,853^f, 15^c.
—	80 —	26, 00 × 7,21 =	187, 46	à 23^f, 0..	4,311^f, 58^c.
. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	541, 36	à 25^f, 0..	13,534^f, 00^c.

Valeurs dues à la futaie. . . 5437$^{m.c}$,36 — 89,449^f, 78^c.

Plus value de la futaie sur le taillis (les 0, 225 en sus). . 16,447^f, 75^c.

TABLEAU XI.

PRODUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 220 ANS.

1° *Taillis.*

1° 1 coupe de 20 ans. 31$^{m.c}$,90 placés pendant 20 ans valent. 31$^{m.c}$,90 × 139,3 = 4443$^{m.c}$,67

2° 10 coupes de 20 ans. (de même que pour le taillis du tableau X.). 6822, 62

Produits en matières . 330$^{m.c}$,90 Produit du taillis. . . . . 11266$^{m.c}$,29 à 10^{f},7. 120,549^{f}, 30^{c}.

2° *Futaie.*

1° Éclaircie à 20 ans.	10$^{m.c}$,00	placés pendant	200	ans valent	10$^{m.c}$,00	× 139,30 —	1393$^{m.c}$,00	à 10^{f}, 7.	14,905^{f}, 10^{c}.
— 40 —	20, 00	—	180	—	20, 00	× 85,03 =	1700, 60	à 13^{f}, 3.	22,607^{f}, 98^{c}.
— 60 —	40, 00	—	160	—	40, 00	× 51,91 =	2076, 40	à 16^{f}, 0.	33,222^{f}, 24^{c}.
— 80 —	62, 00	—	140	—	62, 00	× 31,69 =	1964, 78	à 18^{f}, 0.	34,466^{f}, 04^{c}.
— 100 —	30, 00	—	120	—	30, 00	× 19,33 =	579, 90	à 20^{f}, 5.	11,887^{f}, 95^{c}.
— 120 —	26, 00	—	100	—	26, 00	× 11,81 =	307, 06	à 23^{f}, 0.	7,062^{f}, 38^{c}.
2° Coupe à 220 —	579, 54	. . . .				. . . .	579, 54	à 25^{f}, 0.	15,363^{f}, 80^{c}.

Produits en matières 767$^{m.c}$,54 Valeurs dues à la futaie . . . 9,304$^{m.c}$,34 . . . . 129,515^{f}, 59^{c}.

Plus value de la futaie sur le taillis (les 0,15 en sus) . . . . 18,965^{f}, 89^{c}.

[redacted]

TABLEAU XII.

DUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 240 ANS.

1° *Taillis.*

cés pendant 220 ans valent 31m.c,90 × 228,24 = 7280m.c,86
le taillis du tableau XI.) 11266m.c,29

Produits du taillis . . . . 18547m.c,15 à 10f ,7. 198454f, 51c.

2° *Futaie.*

cés pendant 220 ans valent	10m.c,	00 × 228,24 =	2282m.c,	40 à 10f ,7.	24421f, 18c.
— 200 —	20,	00 × 159,30 =	2786,	00 à 13f ,3.	37053f, 80c.
— 180 —	40,	00 × 85,03 =	3401,	00 à 16f ,0.	61621f, 60c.
— 160 —	62,	00 × 51,91 =	3218,	42 à 18f ,0.	57931f, 56c.
— 140 —	30,	00 × 31,69 =	950,	70 à 20f ,5.	19632f, 85c.
— 120 —	26,	00 × 19,33 =	502,	58 à 23f ,0.	11697f, 34c.
. . . .			608,	24 à 25f , .	15206f, 00c.

Valeurs dues à la futaie . . . . 14854m.c,54 . . . 227564f, 33c.
de la futaie sur le taillis (les 0,147 en plus) . . . . 29109f, 82c.

Dans ces tableaux nous avons appelé *taillis* l'hectare dont on coupe le bois tous les 20 ans, et *futaie* celui dont on abat le bois à 40, 60, 80..... 240 ans, et dans lequel on pratique des éclaircies.

On voit d'abord à l'inspection du second tableau que la coupe à 20 ans, produisant 31m.c.,90, si on place la valeur de ces 31m.c.,90 pendant 20 ans, elle produira celle de 51m.c.,99.

En ajoutant ces 51m.c.,99 au premier produit de 20 ans, on a pour produit total du taillis le chiffre 83m.c.,89 et en argent, au prix de 10f,07 le mètre cube. 897f, 62

Si au lieu d'exploiter en taillis, on fait une première éclaircie à 20 ans de 10m.c.,00, ces 10m.c.,00 placés pendant 20 ans, produiront la valeur de. . . . 16m.c.,30

Qui, ajoutée à 77m.c.,28, produit de la coupe à 40 ans, donne la valeur de. 93m.c.,58

Il est donc évident qu'ici le produit de la futaie, à 40 ans, l'emporte sur celui du taillis de 20 ans; puisque, quelque soit le rapport des prix du bois à 20 et à 40 ans, la futaie de 40 ans a produit la valeur de 9m.c.,69 de plus que celle de 20 ans, et si l'on applique les prix progressifs fixés précédemment pour Nancy, on trouve en argent un bénéfice par hectare de. 303f 62

En continuant ainsi pour les produits des bois, de 60, 80, 100 ans, etc., comparés à ceux de 20 ans, on reconnaît au premier coup d'œil, d'après les totaux que nous avons eu soin d'évaluer d'abord en mètres cubes, que, quand bien même le prix des bois de feu égalerait celui des

bois de service, ce qui est absurde, l'avantage resterait à la futaie, jusque tout près de 140 ans, puisqu'alors la valeur du taillis ne l'emporte que de 40$^{m\,c.}$,00, sur 1503$^{m\,c}$,00, du produit de la futaie ; tandis que si on applique les prix progressifs convenus et propres au bassin de Nancy, cet avantage persiste encore d'une manière sensible pour l'hectare conservé en futaie jusqu'au-delà de 240 ans. Nous n'avons pas poussé plus loin les calculs, mais nous ne doutons pas que cette supériorité de la futaie ne s'étende jusqu'à plus de 280 ans, car à 240 ans le boni est encore de. . . . . . . 29,109^{f} 82 pour le propriétaire qui, au lieu de faire 12 coupes à 20 ans et d'en placer les produits sans rien distraire jusqu'à 240 ans, se serait contenté des produits des éclaircies dont il aurait placé les valeurs jusqu'au même terme de 240 ans, et aurait ajouté ces valeurs ainsi accrues à celui de la coupe de la futaie à cet âge.

Ce résultat qui découle de raisonnements rigoureux, est d'une exactitude incontestable.

Nous croyons avoir suffisamment motivé le taux de [redacted]

Il suffit pour s'en convaincre de jetter les yeux sur le tableau suivant, qui donne des résultats obtenus comme les précédents, avec cette différence seulement qu'on y est parti de l'hypothèse de la rente à 4 p. 0/0. Ils prouvent qu'il faudrait que cette volonté intelligente dont nons venons de parler, persistât près de 140 ans, dans un bassin de consommation comme celui de Nancy, pour qu'on commençât à avoir avantage en argent à couper le bois de notre hectare tous les 20 ans, au lieu de l'éclaircir à partir de 20 ans et de le couper définitivement à près de 140 ans. Or, il est absurde de supposer qu'on puisse voir la même intelligence, le même esprit d'ordre et de prudence, et les mêmes chances favorables de placement persister pendant un aussi long espace de temps.

TAUX DE L'INTÉRÊT : 4 POUR °/₀.

Produits de l'hectare au bout de	40 ans.	Taillis	1078^{f}, 13
		Futaie	1262^{f}, 15
	60 ans.	Taillis	2727^{f}, 22
		Futaie	3195^{f}, 98
	80 ans.	Taillis	6314^{f}, 07
		Futaie	7275^{f}, 22
	100 ans.	Taillis	14178^{f}, 36
		Futaie	16131^{f}, 36
	120 ans.	Taillis	31401^{f}, 85
		Futaie	32538^{f}, 13
	130 ans.	Taillis	69146^{f}, 07
		Futaie	65176^{f}, 33

Ainsi donc, l'intérêt d'un propriétaire, quel que soit le

nombre d'années qu'il consacre à soigner le placement des capitaux provenant de son hectare de bois, a avantage à préférer le système des éclaircies suivi d'une dernière coupe au-delà même de 240 ans, à celui de plus de 12 coupes successives de 20 ans pendant le même temps.

Il y a d'ailleurs d'autres considérations qui font reconnaître que le produit des bois d'un hectare, arrivés à un âge tel que celui de 220 ou 240 ans, doit être plus considérable encore que ceux que nous avons trouvés dans nos premiers tableaux ; nous allons commencer à le démontrer au moyen des considérations suivantes :

Varenne de Fenille n'admet pas qu'on élève de haute futaie sur un sol qui n'a pas deux ou trois pieds d'épaisseur de terre végétale. A ce titre là, il serait impossible aujourd'hui d'élever des futaies sur les terres qui ne sont pas encore cultivées en bois : car les terrains comme ceux que demande cet auteur pour la futaie sont nécessairement d'une excellente qualité, et l'agriculture les a déjà envahis. Il fondait son opinion sur les études qu'il avait faites des plus belles futaies de son [redacted]

aux terrains les plus médiocres selon lui; ce terrain sera loin de rester de cette classe, si on laisse le semis de chêne y croître en futaie pleine. Pour bien apprécier ce qui se passe pendant un long espace de temps, qu'il nous soit permis de remonter à l'origine de tous les sols plus ou moins fertiles.

Dans le principe la roche était à nu. Peu à peu la partie toute supérieure commença à se désagréger par l'action des influences atmosphériques, et la végétation y fit ses premiers essais par des lichens, des mousses, des fougères, etc.; après cela apparurent les plantes de haute tige, les arbres d'espèces traçantes et pivotantes.

Ces derniers surtout agirent de deux manières sur le terrain sur lequel ils se développèrent de plus en plus. D'abord leurs racines, en s'infiltrant insensiblement et avec constance entre les fissures des roches, écartèrent les couches ou les fragments dont ces dernières se composent, y firent pénétrer l'air et les réduisirent en débris menus, permettant ainsi un passage de plus en plus facile aux nouvelles radicelles indispensables pour le développement incessant des arbres. Les essences à longs pivots, comme le chêne, sont évidemment celles qui exercent en ce sens l'action la plus énergique et qui de jour en jour augmente la hauteur de la couche où la végétation prospère. Cette action n'a pas encore été signalée.

En second lieu, on sait que chaque année les feuilles tombées et les débris des branches mortes constituent à la surface du terrain une couche de matière organique,

qui, se décomposant peu à peu, se divise par les eaux des pluies et féconde la terre inférieure en la pénétrant. C'est ainsi qu'insensiblement le terrain s'enrichit de plus en plus sous ces influences, et finit par arriver au plus haut degré de fertilité. Nous en avons d'incontestables et frappants exemples dans ces forêts vierges d'Amérique, où une énorme couche de terre féconde recouvre la roche primitive. Ces forêts montrent partout des arbres gigantesques et qui sont tellement serrés les uns contre les autres que, si l'on en veut abattre un seul, les bûcherons sont obligés de le choisir à la lisière même de la forêt : car, dans l'intérieur de cette haute futaie, ils manqueraient de place pour faire manœuvrer la hache, tant les tiges sont serrées les unes contre les autres ; et d'ailleurs, si l'on commençait à vouloir l'abattre au milieu du massif, cet arbre, en tombant, s'entrelacerait dans ses voisins et n'arriverait pas jusqu'à terre.

Ainsi ces forêts vierges se sont, à la suite des temps, constitué un sol d'une fertilité fabuleuse auprès des terrains appauvris de notre vieille Europe ; et ne serait-il pas absurde de dire que de pareilles futaies ne peuvent

[redacted]

ment dans le même cas, et c'est par la double influence de leurs racines et de leurs détritus annuels qu'elles se sont elles-mêmes constitué la couche de bonne terre de 2 à 3 pieds d'épaisseur qu'exige Varenne de Fenille. Ainsi, par exemple, le sol du *bois préau,* cette belle et antique futaie que j'ai admirée, il y a 30 ans, à la porte de la ville de Fontainebleau, repose sur une base minéralogique infertile par elle-même (du grès pur), mais qui, à la longue, s'est recouverte d'une couche épaisse d'excellente terre végétale.

Si nous voulons un exemple des effets que la végétation peut produire en ce sens dans un espace de temps beaucoup moins long, nous le trouverons dans les ruines d'un grand nombre de vieux châteaux envahies par la végétation forestière, et en particulier dans celui des ducs de Baden. Ainsi ce dernier, à peine abandonné depuis 200 ans, est déjà recouvert par une forêt de sapin et nous montre toute la puissance de désaggrégation due aux racines, en même temps que l'action fécondante des détritus de la forêt qui s'y est implantée. En effet, les murs tombés en partie sur le sol et travaillés par ces racines, s'y sont plus ou moins désaggrégés et, sur un grand nombre de points, ces matériaux sont recouverts de mousses épaisses et d'une couche de terre noire qui s'est formée sous ces mousses.

Nous pouvons offrir, à dessein, pour une période beaucoup plus courte encore, des effets analogues fournis par un terrain qui touche au territoire de Nancy.

Il y a environ 20 ans que l'école forestière, sous les auspices de son directeur-fondateur, M. Lorentz, a exécuté un semis de pins, sur un terrain de la côte de Malzéville, près Nancy. Ce terrain présentait alors, sous des pierrailles qui étaient à la surface, une couche d'environ $0^{m},15$ de terre végétale, colorée en jaune par de l'oxyde de fer, et on peut encore juger de la constitution de ce terrain par celle des terrains voisins non cultivés en bois et qui sont du reste placés dans des circonstances identiques à celles où se trouvait il y a 20 ans, celui dont nous parlons.

Aujourd'hui, déjà des modifications notables ont été apportées à l'état où était le terrain avant le semis. Une couche de feuilles dont une partie est déjà décomposée et de 0^{m}·,03 à 0^{m}·, 04 d'épaisseur recouvre l'ancienne terre végétale ; cette terre, outre cela, n'a pas conservé sa couleur primitive. Imprégnée qu'elle est de débris de matières organiques, elle a acquis une couleur jaune brun ; et si l'on doutait de cette pénétration, il suffirait d'examiner une certaine quantité de cette terre, à la loupe d'abord, et après cela même, au microscope, pour

[redacted]

moins à la 6e, par exemple. Cette modification sera d'autant plus profonde que les racines des arbres du semis se seront plus enfoncées au-dessous de la terre végétale meuble et en auront augmenté l'épaisseur. On sait en effet que le pin pivote jusqu'à plus d'un mètre.

Toutefois, pour que la terre d'un hectare cultivé en bois ne perde pas une partie de sa fécondité, il est nécessaire que les arbres n'atteignent pas l'époque du dépérissement; car, alors, les feuilles devenant de moins en moins nombreuses à la cime des arbres, le terrain ne serait plus suffisamment défendu contre les influences atmosphériques. Cette époque du dépérissement arrivera d'autant plus vite que la futaie sera dans un état plus serré qu'il n'est nécessaire pour que les arbres, se touchant exactement par leur cime, le couvert soit complétement assuré. Si à 200 ans, par exemple, les racines trop pressées les unes contre les autres, et ne pouvant plus vivre dans le terrain qui leur est accordé, viennent à souffrir et à périr en partie, tous les inconvénients d'une mauvaise végétation se feront bientôt sentir et la qualité du bois elle-même en souffrira. Si, au lieu de cet état serré jusqu'à l'exagération, chaque arbre a assez de terre pour ses racines et assez d'air et de lumière pour ses feuilles, il conservera ces dernières vertes et vigoureuses, comme on le voit ailleurs que dans les futaies, et au premier aspect on reconnaîtra la bonne santé dont il jouit; le sol ne se découvrira donc pas d'une manière fâcheuse, même dans une forêt de chêne, avant la dernière coupe.

C'est sans doute à cette bonification du terrain opérée par la végétation forestière, qu'il faut attribuer l'observation faite par Deperthuis, qui a constaté avec une sorte d'étonnement qu'il n'existait pas en France, à sa connaissance, de forêts sur de très-mauvais terrains ; car il suffit qu'une terre soit cultivée en bois pendant un temps plus ou moins long, et surtout en longue révolution, pour qu'il soit sensiblement amélioré ; je dis surtout en longue révolution, attendu que l'amélioration successive qui en résulte est beaucoup plus sensible que pour un terrain cultivé en taillis. On sait, en effet, que ce terrain commence seulement à s'améliorer, lorsqu'après la coupe du taillis, on en livre la surface à toutes les influences du soleil, des grandes pluies, de la gelée et de l'air qui consume le carbone de l'humus ; et c'est bien là, assurément encore, une des raisons qui parlent en faveur de la sylviculture à longs termes.

Les progrès de la physiologie végétale doivent aussi influer beaucoup dans cette question ; car ils ont fait reconnaître que les plantes puisent leur principale nourriture dans l'atmosphère et non pas dans le sol, comme [redacted]

ce sera en vain qu'on voudra y faire prospérer une futaie à racines pivotantes; mais si au lieu de cela, à quelque distance du même point, le granite passe à l'état fendillé, ou si les couches de calcaire ou de grès sont inclinées, et présentent tout naturellement leurs fissures aux radicelles que celles-ci parviendront à pénétrer, toutes les conditions seront changées, sans que la composition chimique du sol ait eu besoin d'être modifiée, et l'essence pivotante y pourra croître dans de bonnes conditions. Et c'est bien pour cela qu'à chaque pas dans les Vosges, on rencontre de beaux et vieux chênes sur des terrains de gneiss fendillé et à découvert, dans les flancs desquels ils ont enfoncé leurs puissantes et persévérantes racines, et que, dans les terrains jurassiques à couches fortement inclinées à l'horizon, on remarque les mêmes circonstances. C'est donc ici la disposition physique, bien plus que la constitution chimique, qui exerce une grande influence sur la possibilité d'élever de grands arbres d'essences pivotantes, tels que le chêne, c'est-à-dire, des futaies à pivots, sur des terrains encore peu ameublis par la végétation des bois.

Mais, sur les roches à couches horizontales et non fendillées et qui par conséquent offrent une résistance à peu près invincible aux racines pivotantes, on peut encore élever des futaies à racines traçantes, comme celles de hêtres, de bouleaux, pourvu que la surface supérieure, où le *plafond* de ces roches (comme disent les ouvriers des carrières), décomposé par l'action du

temps, présente une épaisseur de terre végétale suffisante au développement des racines et à la fixation des tiges au sol. Quand cette couche est nulle, ou à peu près nulle, il est évident qu'il serait complétement absurde de vouloir y élever une futaie quelconque.

De ce que cette végétation en futaie peut faire passer insensiblement un sol sauvage à l'état le plus fertile, il s'ensuit que si, au bout d'un long terme, à 200 ans, le produit de la coupe, dans un terrain de 5e classe, est représenté, selon Cotta, par le chiffre $541^{m.c.},36$, ce n'est pas ce chiffre qu'il faudrait adopter, mais celui d'une classe supérieure, et qui serait fourni peut-être par la 6e classe, c'est-à-dire, $620^{m.c.},35$, et il faudrait de plus augmenter dans un certain rapport les chiffres des éclaircies. Ces augmentations, introduites dans les tableaux ci-dessus, feraient croître encore considérablement les produits de la futaie et ses avantages sur les taillis ; et comme, à chaque révolution, on serait en droit de faire exactement le même raisonnement, les produits de la sylviculture iraient nécessairement en croissant.

[redacted]

considérations qui sont d'une simplicité presque triviale, pour faire remarquer que les tables allemandes des produits des futaies, celles de Cotta, comme aussi celles que le gouvernement badois a commencé à faire rédiger par ses agents, à la suite de comptages très-précis, sont nécessairement entachées d'une erreur notable, erreur qui s'est introduite dans beaucoup d'applications qu'on a pu en faire et qui rendra fautives un grand nombre de conséquences qu'on pourra encore en déduire à l'avenir ; car dans toutes ces tables des produits progressifs d'après les âges des bois, le terrain est supposé conserver toujours la même fertilité, depuis le commencement de la révolution jusqu'à la fin ; ce qui, dans le cas où nous sommes, est contraire à la vérité.

Les forestiers badois sont arrivés à un résultat analogue à celui de Cotta. Ainsi, après avoir examiné le terrain attentivement, ils l'ont appelé, selon les cas, *très-bon*, *bon*, *passable*, *médiocre*. Mais, en définitive, en agissant ainsi, ils n'ont pas fait autre chose que constater l'état de ce sol, au moment même où ils mesuraient la quantité de bois sur pied, à différents âges ; mais non pas, assurément, ce qu'était primivement ce sol à l'origine de la révolution, de sorte que celui qu'ils ont reconnu *bon* au moment de la dernière coupe à 140 ans, par exemple, pouvait bien au commencement de la révolution n'être que passable ou même médiocre, et que celui qu'ils ont constaté passable était peut-être médiocre ou même mauvais dans la première jeunesse du bois. Ces tables ne

peuvent donc pas donner de renseignements exacts sur les produits qui seront fournis, au bout de la révolution, par un sol d'une fertilité connue à l'origine, mais qui n'ayant cessé de s'améliorer pendant toute cette révolution, donnera en réalité un produit plus fort que celui des tables ; et par la même raison, si, inversement, l'on prend pour le produit de la dernière coupe le chiffre des tables, la qualité du sol correspondant dans la table à ce produit sera d'une classe trop élevée.

En second lieu, ces tables induiront encore en erreur, si l'on adopte leurs chiffres pour les produits intermédiaires entre la naissance de la coupe et la fin de la révolution.

On ne pourra jamais obtenir de tables convenables, qu'autant qu'après avoir décrit très-exactement et classé un certain nombre de terrains examinés profondément à la première année de la croissance du bois, on évaluera minutieusement les produits d'années en années par hectare, sur ces mêmes terrains, jusqu'à la fin de chaque révolution. Or, on sait que ce travail n'a jamais été fait

[redacted]

cies périodiques. C'est ainsi que Cotta s'exprime au sujet des bois fournis par les longues révolutions. (Principes fondamentaux de la science forestière, traduction de Nouguier, page 386.)

» Mais il faut encore prendre en considération un » autre point très-important qui, *par un hasard inexpli-* » *cable, a jusqu'ici échappé dans la discussion.* Ce point, » c'est la plus grande durée du vieux bois et principale- » ment du bois résineux en comparaison avec le jeune » bois. Du bois résineux qui a atteint une croissance » suffisante dure, comme bois de constructions, pour le » moins le double du temps que le jeune bois de la » même espèce et produit par le même sol.

» Dans la Suisse saxonne, on construisait autrefois » toutes les maisons, et on en construit encore beaucoup, » avec des troncs d'arbres formant les murs. Il y a 100 » ans et plus on employait du bois fort, arrivé à sa » parfaite maturité de croissance, et il existe encore » aujourd'hui des maisons de ce temps-là parfaitement » conservées. Mais, de nos jours on ne prend que du » jeune bois pour ce mode de constructions et depuis » qu'on en agit ainsi, une pareille construction dure à » peine 30 ans. Cette dernière circonstance est double- » ment d'une importance majeure, parce que les frais de » constructions sont toujours les mêmes, qu'une maison » dure 30 ou 90 ans; mais que, dans le premier cas, les » dépenses reviennent trois fois, tandis que, dans le » second il suffit de les faire une fois.

J'avoue que je ne comprends pas comment une pareille augmentation, je ne dis pas de prix à la vente, mais de valeur réelle et qui profite au pays, n'a pas été traduite en chiffres, dans les appréciations faites par les forestiers allemands et autres, toutes les fois qu'il a été question des forêts d'un Etat dont ils sont les agents.

§ II.

Examen des produits d'une futaie pleine éclaircie.

Ainsi donc, toutes les considérations précédentes ne laissent aucun doute, dès le premier examen, sur les avantages éminents que le propriétaire de l'hectare, que nous avons supposé semé en bois, retirera en cultivant cet hectare en futaie éclaircie et à laquelle, dans les cas les plus défavorables, il laissera au moins atteindre 100, 120 ou 150 ans.

Pour passer de l'examen des produits d'un seul hectare ensemencé en bois à celui d'une forêt normale, la mar-
[redacted]

d'ailleurs tous les progrès de la végétation compris entre 1 an et 240 ans.

Or, si le propriétaire de cette futaie normale s'est comporté pour chacun de ses hectares, comme celui de notre hectare isolé dont nous avons étudié les produits, c'est-à-dire, s'il a placé les recettes provenant des valeurs des éclaircies à intérêts composés jusqu'au terme de la révolution, il touchera au bout de 240 ans, la somme de 227,564f,33c. L'année suivante, l'hectare ensemencé un an plus tard que le premier aura parcouru aussi la révolution de 240 ans et lui fournira par conséquent encore la même somme. Il en sera de même pour tous les autres, c'est-à-dire que le propriétaire de la forêt se sera constitué un revenu annuel de 227,564f,33c. Si donc une futaie normale pareille ne donne par an qu'un produit annuel beaucoup moindre, c'est qu'on a déjà perçu depuis 200 ans, la 1re éclaircie appartenant à l'hectare à terme, c'est que la 2me a déja été touchée depuis 180 ans, et enfin la dernière tout juste depuis 100 ans. Le revenu annuel se réduit donc à la coupe de l'hectare à terme, augmenté du produit brut des éclaircies exécutées sur les hectares qu'on abattra seulement dans 100, 120, 140, 160, 180, et 200 ans. *C'est cette circonstance majeure qu'on a omise dans la comparaison du taillis et de la futaie. On a ainsi introduit dans les calculs une cause énorme d'erreur, commise par Varenne de Fenille et répétée après lui.*

Une autre erreur encore, et qui n'est pas la moindre,

a été commise dans cette même comparaison, car on n'a pas fait attention que le fond de 240 hectares était engagé en entier dès la fin de la 20e année, dans l'exploitation en taillis de 20 ans, tandis que dans une exploitation en futaie de 240 ans, ce même fond n'était totalement cultivé en bois, c'est-à-dire, engagé dans la spéculation sylviculturale qu'au bout de la révolution, c'est-à-dire, de 240 ans. Comment donc a-t-on pu ne pas tenir compte de cette différence dans ces deux genres de spéculation en taillis et en futaie?

Les tableaux ci-dessus, ne contenant pas ces fautes, ont dû conduire à des résultats tout différents; et c'est ainsi qu'on reconnait (Tableau XII) que le propriétaire de la futaie de 240 ans toucherait chaque année, à la fin de la première révolution, la somme de 29,109f,82c de plus que celui qui aurait aménagé en taillis de 20 ans 240 hectares de la même fertilité que celle du terrain de la futaie, et placés d'ailleurs dans des circonstances entièrement semblables à celles qui influent sur la valeur des bois dans les environs de Nancy.

[redacted]

Avec 60 hectares de futaie éclaircie à 20 et à 40 ans et coupée à 60 ans, il retirerait 2,829f,18c de revenu annuel, tandis que ces 60 hectares coupés à 20 ans (et semés d'ailleurs aux mêmes époques que les hectares en futaie) ne lui donneraient que 1,812f,36c. (Tableau III.)

Tous ces tableaux font voir que la futaie fournit en argent en sus du produit du taillis :

à 20 ans	0,34	à 160 ans	0,40
60 —	0,55	180 —	0,30
80 —	0,70	200 —	0,125
100 —	0,82	220 —	0,150
120 —	0,76	240 —	0,147
140 —	0,60		

Ces résultats diffèrent singulièrement de ceux de Hartig, qui a trouvé par ses calculs que, pour une futaie de hêtre de 120 ans, le produit en argent est de deux cinquièmes au-dessous de celui de la même forêt aménagée en taillis de 30 ans.

On reconnaît au premier examen de cette série que l'avantage maximum 0,82 correspondant à la futaie de 100 ans, l'aménagement à 100 ans est le plus avantageux de tous sous le rapport du produit en argent; c'est donc évidemment celui qui convenait autrefois le mieux à cet égard en France, à une famille noble dont les biens passaient sans partage à l'aîné; c'est encore celui qui convient le mieux aujourd'hui à une communauté religieuse qui ne périt pas, à un établissement public, un hôpital par exemple, qui possède des bois,

si toutefois cette fondation n'a pas besoin de bois de charpente pour ses bâtiments. Quant aux communes et à l'Etat, il faut évidemment qu'ils raisonnent différemment et ils doivent faire entrer encore en ligne de compte d'autres considérations, savoir : celles du plus grand produit des bois en matière, la plus value de ces mêmes bois à cause de leur plus grande densité obtenue par les longs aménagements et de la durée qui en résulte dans les constructions, et enfin leur plus grande valeur à cause de leurs fortes dimensions.

Or, si l'on calcule, d'après les chiffres inscrits aux tableaux ci-dessus pour les produits en matière, les plus values en matière dues aux divers aménagements, on trouve que la futaie fournit en sus des produits du taillis de 20 ans.

à 40 ans	0,30		à 160 ans	1,56
60 —	0,68		180 —	1,37
80 —	0,91		200 —	1,27
100 —	0,96		220 —	1,18
120 —	1,50		240 —	1,07
140 —	1,54			

[redacted]

les âges des bois qui fournissent les plus grands produits précédents, et l'aménagement qui devra répondre à la question sera celui de 130 ans. Ce résultat est bien différent de ceux auxquels est arrivé Varenne de Fenille, qui fixe la 21me année comme l'âge auquel correspond le maximum composé.

Il est à remarquer qu'un grand nombre de nos anciennes futaies étaient aménagées de 120 à 130 ans.

Mais, si en outre on veut dans la question de l'aménagement des forêts introduire la valeur des bois de constructions, quant à leur durée et à leurs grandes dimensions, il faut évidemment reculer considérablement ce terme et rentrer dans les théories préconisées par nos illustres auteurs nationaux.

Si l'on se supposait dans une autre localité que celle de Nancy, telle que le bois de feu y fût à très-bas prix et si, en même temps, les bois de constructions, pouvant être transportés par le flottage jusqu'à un grand centre de consommation, y conservaient une valeur élevée, il suffirait d'avoir un peu d'habitude du calcul, pour comprendre que l'avantage dû à la futaie deviendrait encore plus grand et s'annoncerait par une plus value en argent plus considérable. Ce résultat avait été déjà annoncé par Deperthuis, mais il ne l'avait pas démontré.

Si, au contraire, le bois de chauffage, flotté d'abord à bûches perdues, puis en train jusqu'à Paris, acquérait une valeur considérable, tandis que les grosses pièces,

exigeant un transport cher par voiture jusqu'à un port flottable en trains, n'augmenteraient pas de prix dans la même proportion, l'échelle progressive des prix du bois, selon l'âge des coupes, ne suivrait pas des accroissements si rapides, de terme en terme, que pour le bassin de Nancy. Le prix moyen pourrait être plus fort sans que la différence entre celui des bois jeunes et celui des bois plus âgés fût aussi considérable que dans notre tableau.

Un forestier français, M. Noirot-Bonnet, dans sa *Théorie de l'aménagement des forêts*, a présenté un tableau des prix progressifs de bois qui se trouvent dans ce cas-là; nous allons le transcrire ici et nous verrons ensuite ce qui en résulterait pour les comparaisons des produits du taillis et de la futaie.

Ages des coupes.	Prix progressifs.
20	14f,50
40	15 ,00
60	15 ,50
80	16 ,50
100	17 ,50

[redacted]

trouve que, au bout de 10 ans, le produit du taillis est. 61,045^{f},73

Celui de la futaie. . . . . 60,246^{f},90

On voit donc que la futaie dans ces circonstances conserve encore son avantage jusqu'à un terme très-rapproché de 180 ans.

Dans le cas où, par impossible, il s'agirait, dans les environs de Nancy, d'une forêt de chêne, dont les bois se vendraient tous au même prix, il y aurait encore avantage à l'aménager en futaie jusqu'à près de 140 ans, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les tableaux VI et VII, et à 120 ans la plus value totale de la futaie sur le taillis de 20 ans serait la valeur de 35$^{m.c.}$,32, et en appliquant les prix de Nancy de 7,537^{f},48.

Ce cas peut se présenter pour une futaie de hêtre, près d'une grande ville, et, dans la discussion de la plus value d'un taillis de hêtre sur une futaie de 120 ans, Hartig n'a admis en outre qu'un seul et même prix pour les bois de feu de tous les âges jusqu'à 120 ans. Que ceux qui prétendent que le bois de 30 à 50 ans est supérieur comme chauffage à celui de 120, raisonnent ainsi, cela se comprend; mais, de la part de Hartig, il y avait dans cette façon d'agir une inexplicable contradiction avec lui-même. Car ce célèbre et laborieux praticien avait entrepris et exécuté de nombreuses expériences, pour déterminer d'une manière précise les qualités relatives des bois de chauffage, d'après les âges des coupes; et il résulte du tableau publié

par lui-même (Baudrillard, Dictionnaire. *Bois*, page 447), que si l'on paye 11^{f}, 58 la corde de hêtre à 40 ans, on doit la payer 15^{f}, 40 à 120 ans. Comment donc Hartig, praticien si distingué, a-t-il pu ne pas avoir égard à des résultats si clairs, déduits de ses propres recherches ?

C'est ici l'occasion de nous arrêter un instant sur cette question de la plus value des bois de chauffage, en raison de leur densité et par suite de leur caloricité, suivant l'âge où on les coupe. Deperthuis estime les bois de 50 ans comme les meilleurs pour le chauffage.

Si je ne me trompe, l'opinion de Deperthuis pouvait dans certains cas être vraie de son temps, dans la pratique, et pourrait ne plus l'être aujourd'hui. Car, de son vivant, les cheminées en étaient encore à l'enfance de l'art. Leur tirage était bien inférieur à ce qu'il est maintenant, et le bois le plus dense, brûlant mal dans les appareils à feu alors en usage, n'était pas regardé et avec raison comme le meilleur bois de chauffage. Les expériences de Rumfort ont prouvé que, dans ces [redacted]

je crois qu'on peut ici répondre affirmativement; aussi voit-on le bois de chêne beaucoup plus recherché maintenant qu'autrefois, à cause de sa grande caloricité. Les choses étant considérées ainsi, l'avantage appartient au bois le plus dense de chaque espèce, c'est-à-dire, à celui qui provient des hautes révolutions, pourvu toutefois qu'il n'y ait pas un commencement de dépérissement avant l'époque de la coupe. Et en définitive, n'est-il pas rationnel d'estimer une plus grande quantité de matière combustible à un prix plus élevé que celui d'une quantité moindre sous le même volume. Cette plus value devrait donc être encore introduite dans les calculs en faveur de la futaie.

A tout ce qui précède, il faut ajouter au sujet du désavantage de l'exploitation en taillis la diminution progressive des produits de ceux-ci, à mesure que, ne se régénérant pas de semence, ils sont coupés un plus grand nombre de fois, et les nombreux délits que les maraudeurs, cachés par le fourré y commettent plus à l'aise que dans la futaie dont la surveillance est évidemment moins difficile. Enfin, en faveur de la futaie, il faut encore tenir compte de la récolte des glands qui n'est pas un produit à dédaigner.

Ainsi les idées théoriques et pratiques des anciens forestiers français et leur prédilection pour la futaie étaient justes et en arrivant, par un calcul *d'une extrême simplicité*, à un résultat conforme à l'opinion d'hommes comme de Froidour, Buffon, Réaumur et Duhamel, etc.,

nous nous estimons heureux de nous rencontrer si bien avec ces puissantes autorités dans la science.

En voulant faire et dire mieux qu'eux, on a substitué à une méthode naturelle des idées systématiques qui ont eu la plus triste portée pour la destruction, non-seulement des futaies en particulier, mais aussi d'une grande partie des forêts de la France. Au reste, les idées de spéculations se sont introduites dans la doctrine forestière, dans le même temps qu'elles ont commencé à faire leur apparition dans l'économie politique, par le funeste système de Law, pour nous conduire plus tard à la banqueroute. Elles devaient donc jeter l'opinion publique en dehors de la ligne droite tracée par l'expérience et le bon sens. Qu'y a-t-il, en effet, de plus simple que de penser qu'une futaie dont les arbres, par leur constitution même, s'élèvent jusqu'à 100 pieds de hauteur et offrent alors une tige énorme pleine de vigueur et de santé, rapportera, somme toute, en matière comme en argent, plus qu'un misérable taillis de 20 ans. Pour arriver à un résultat contraire, il ne fallait [redacted]

terme de leur propre révolution. Le revenu maximum ne peut être soutenu qu'autant que la somme de chacun de ces capitaux reste constante, et qu'en même temps le capital matériel sur chaque coupe a le chiffre le plus élevé. Comme chacun sait que cet avantage appartient à la futaie, puisqu'elle fournit les plus grands produits en matière, il est évident que ce dernier aménagement est le plus profitable de tous. Si donc on diminue la masse du bois sur pied en empruntant sur ce capital total engagé, le revenu s'abaissera. Or, c'est précisément ce qui arrive, lorsque, par anticipation, le propriétaire d'une futaie abat, non-seulement la coupe arrivée à terme, mais outre cela une partie plus ou moins considérable des bois des autres coupes. Telle est, sans contredit, l'origine de la transformation des anciennes futaies pleines des Gaules en futaies sur taillis. Le besoin d'argent n'a fait laisser sur le sol qu'un certain nombre de gros arbres et enfin, quand le propriétaire a voulu pousser l'emprunt encore plus loin, il a réduit son bois à l'état de simple taillis; et à chaque nouvelle attaque le capital amoindri a dû nécessairement donner un produit inférieur. Cette conséquence confirme entièrement les résultats de nos tableaux, et au besoin aurait pu les faire prévoir, quelles que fussent les tables d'expérience, plus ou moins exactes, sur lesquelles on se fût appuyé, et les prix de vente des bois.

Or, les choses sont arrivées aujourd'hui à un tel point, que la propriété forestière, malgré les qualités

de son sol et à cause de son faible revenu, est assez dépréciée près des économistes politiques, pour que, dans une multitude de circonstances, ils posent comme un fait utile la vente des forêts, au lieu de réclamer *seulement le changement de leur aménagement.*

Dans les considérations qui suivent nous prouverons que la sylviculture en futaie rapporte, dès la première révolution, au moins autant que la culture des champs.



DE L'EMPLACEMENT

DE LA

STATION ROMAINE D'ANDESINA,

PAR M. BEAULIEU.

En voyant sur la Table Théodosienne l'indication suivante :

Tullio. . . . . .

Andesina. . . . . XVI milles Romains (1), on se demande où pouvait être cette station d'*Andesina*, dont aucun fait historique ne consacre le souvenir, dont aucun auteur ancien n'a fait mention, excepté l'anonyme de la *Table* de Ravenne. Parmi les modernes, M. Walkenaer, le seul, je crois, qui s'en soit occupé, a cru pouvoir la placer sur la rive gauche de la Meurthe, au lieu où s'élève aujourd'hui Nancy (2). Et sur quoi est motivée son opinion ? Seulement sur la distance de Toul à cette dernière ville, qui, en ligne directe, est de 24 kilom., représentant les XVI mille pas romains de la

(1) Segm. 2—A.

(2) Analyse géographique des itinéraires anciens, p. 90.

Table ; encore cette opinion n'est-elle que conjecturale, car il désigne en même temps Essey, village à 4 kilom., N. E. de Nancy, comme pouvant aussi avoir été la position d'*Andesina*. Diverses considérations m'empêchent de partager sur ce point l'opinion du savant archéographe auquel la géographie ancienne est redevable de tant de doctes et consciencieux travaux ; avant de les exposer, il convient, je pense, d'établir les conditions générales que doit offrir toute position de station romaine ; ce sont :

1° Des traces de voies y aboutissant ou passant à proximité ;

2° Une distance des stations voisines, à peu près en rapport avec celles marquées dans les anciens itinéraires ;

3° Des restes de constructions, des tuiles à rebords, des monnaies, des tombeaux et autres indices du séjour d'une population plus ou moins nombreuse.

Or, de ces conditions, Nancy ni Essey n'en présentent aucune.

[redacted]

de Haye, dans la partie qu'il eût fallu traverser, est coupée par des ravins si larges et si profonds qu'il aurait été impossible d'y établir une voie carossable de quelqu'importance, sans des travaux immenses, tels que ceux qu'on a exécutés dans le siècle dernier, pour la route actuelle. Les Gallo-Romains de Toul et leurs colons partiaires qui cultivaient la vallée de Nancy, étaient donc obligés, pour communiquer entre eux, de suivre la voie militaire (*via militaris*) de Toul à Metz par Scarponne, en l'abandonnant au confluent de la Moselle et de la Meurthe, ou bien celle d'une moindre importance et que j'ai fait connaître ailleurs (1) qui, de Toul, allait s'embrancher à la grande voie de Strasbourg à *Decempagi,* Tarquimpol, en passant prés du camp romain dit : la *cité d'Afrique* et des villages de Saint-Nicolas, Rosiéres, Léomont, etc. (2). De ces deux voies partaient, sans doute, des chemins vicinaux, *viæ vicinales,* qui conduisaient aux divers domaines exploités dans la riante et fertile vallée de Nancy. Il n'en reste aucune trace; mais, par ces mêmes chemins, quelque directs qu'on les suppose, la distance de Toul à Nancy aurait encore été de XXII milles romains par la voie de Metz et de XX milles par celle de *Decempagi ;* or,

(1) Archéologie de la Lorraine, T. 1.

(2) On voit encore des parties bien conservées de cette voie, sur la pelouse qui touche au *camp d'Afrique*, ainsi que dans les environs de Rosières, de Léomont, d'Autrepierre, etc.

la différence de ces deux chiffres à celui de XVI, porté en la Table théodosienne, est trop grande pour qu'on puisse admettre l'une ou l'autre voie comme ayant servi de communication entre Toul et *Andesina,* si cette dernière eût été effectivement sur l'emplacement de Nancy.

La position d'Essey, *Aciacum, Aciaca-villa, Ascey,* paraîtra-t-elle plus convenable pour *Andesina?* Ce village est fort ancien, sans doute, car il en est fait mention dans une charte de 963. Un camp romain, celui de Dommartemont, le domine ; à Saint-Max, à Amance, communes très-rapprochées d'Essey, on a trouvé beaucoup d'objets d'origine romaine ; enfin, une voie antique, allant à Scarponne, passait à moins de 3 kilom. de ce village. Ces considérations, qui paraissent décisives au premier aperçu, perdent bientôt toute leur importance après un mur examen : car si la distance entre Toul et Nancy, par les deux voies indiquées plus haut, est déjà trop grande pour qu'on place *Andesina* en ce dernier lieu, cette distance s'augmenterait de plus de deux milles, si on reportait à Essey la station romaine.

A cette considération, nous en ajouterons une autre [redacted]

paient les boutiques et les habitations particulières, c'était une ville ou du moins un *vicus*, et pourrait-on admettre que toutes ces constructions auraient disparu totalement et sans qu'il en restât le moindre vestige dans le sol ? Le fait n'est pas supposable.

Les positions de Nancy et d'Essey ne possédant aucune des conditions d'une station romaine, j'ai du chercher à XVI milles de Toul un emplacement qui les présentât, et, dans un ouvrage qui parut en 1840 (1), je l'ai indiqué à Laneuveville-les-Nancy.

Laneuveville, situé à 7 kilom. de Nancy, sur la rive gauche de la Meurthe, est un village dont l'origine remonte assez loin dans le moyen-âge ; mais les restes de constructions et les objets antiques qu'on y a rencontrés en creusant le sol, attestent qu'il a remplacé un *vicus* d'une assez grande importance. De ce village à Toul, par la voie de *Decempagi,* dont il vient d'être fait mention ci-dessus, la distance est de XVI milles. A 2 kilom., sur la rive droite de la Meurthe, s'allongent les tronçons d'une autre voie qu'on nomme encore *Chemin des Romains* : elle allait de Lunéville à Scarponne et Metz, par les bois de Cercueil, et le camp de Dommartemont (2). Le *vicus* se trouvait donc entre ces deux voies

(1) Archéologie de la Lorraine, T. 1. Page 141, notes.

(2) Cette voie existe encore sur une longueur de 3 kilom. dans le ban de Lenoncourt et dans ceux de Cercueil et de Saulxures; on a trouvé des monnaies du Haut Empire et des tombeaux en ces deux derniers lieux.

et communiquait sans doute avec celle de Toul, par un chemin d'embranchement; c'était en quelque sorte un impasse, position conforme à celle assignée à *Andesina* dans la Table théodosienne.

En creusant à l'extrémité sud-est de Laneuveville, dans les jardins de Mme de Venette, et les vergers environnants, on a trouvé des couches épaisses de blé carbonisé, du charbon, des tuiles à rebords et des fragments de poterie ; plus loin, des parties d'aqueduc bien cimentées et des fondations de gros murs. Il y avait donc en ce lieu un édifice d'une certaine importance, un *castellum* qu'un incendie aura détruit, et le nom de *bâtiment,* sous lequel le canton est désigné dans les titres anciens de la commune, prouve que des parties de l'édifice étaient encore debout à une époque relativement peu ancienne : cette construction n'est pas la seule dont on ait connaissance.

En 1820, en creusant pour faire une cave au milieu de Laneuveville (1), on rencontrait des murs revêtus de ciment, des tuyaux et de larges carreaux en terre [redacted]

poterie rouge vernissée, qu'on désigne généralement sous le nom de *Terra campana,* et dont il y avait une fabrique à 3 kilom. du *vicus* (1). Les monnaies en bronze étaient autrefois fort communes dans les champs environnants, et le cultivateur, en effleurant le sol avec sa charrue, en rencontre encore chaque année quelques-unes.

On sait que dans toutes les contrées soumises à l'empire, on plaçait de préférence les temples ou les oratoires, *Cancellæ,* de Mercure, hors des centres de population, et, soit au sommet des montagnes, comme dans les Vosges et l'Alsace (2), soit sur le bord des chemins. Le voyageur, en se mettant en route, allait y faire ses vœux, en répandant sur sa tête l'eau de la fontaine sacrée, *Aqua Mercurii,* à laquelle on attribuait de grandes vertus. Le marchand aussi allait se prosterner devant l'image du Dieu et en obtenait, si l'on en croit Ovide, le pardon des petites supercheries qu'il aurait

(1) On voit au nord-ouest de Saint-Nicolas, dans un champ situé au bas de la côte de la Madelaine, l'emplacement de cette usine encore bien reconnaissable par les tessons de poterie qui recouvrent le sol ; plusieurs d'entre eux, déposés au séminaire de Nancy, portent les noms des potiers, *Sabinus, Amabilis, Satellus, Borus, Lentulus, Nisanius,* etc.

(2) V. les Recherches archéologiques et historiques sur le comté de Dachsbourg, par L. Beaulieu, 1 v. in-8°, chez Lenormand, Paris, 1836.

mises en œuvre dans son commerce ; les habitants du *vicus* s'étaient conformés à l'usage général, ainsi qu'on va le voir.

En 1810, on rencontra en creusant à peu de profondeur, au lieu dit : *les Cinq-Fontaines*, à 600 mètres environ de Laneuveville, les fondations d'un petit temple au milieu desquelles était une jolie statuette en bronze recouverte d'une feuille d'argent, et haute de 0,18 centimètres. C'était un Mercure avec le pétase, les talonnières, le caducée et le *palliolum* ou petit manteau sur les épaules. Sa conservation était parfaite, à l'exception du globe de l'œil qui manquait et dont la cavité avait, sans doute, été originairement remplie par de l'émail ou des pierres précieuses. A quelques pas des restes de l'édifice religieux, coulait le ruisseau du *Frahaut* (1), qui naguère alimentait un étang et auquel on a creusé un nouveau lit en 1847. Les excavations ont procuré plusieurs monnaies du Haut-Empire, en moyen-bronze, pour la plupart.

Ces restes d'édifices, ces monnaies, ces objets antiques, [redacted]

le résultat des mouvements de terrain occasionnés par deux créations du plus haut intérêt pour la Lorraine, un canal et un chemin de fer.

Les canaux, les chemins de fer, ces œuvres gigantesques qui glorifient l'époque moderne et vont porter partout le commerce et la civilisation, ont été pour l'archéologie l'occasion d'importantes découvertes ; le canal de la Marne au Rhin, la voie de Paris à Strasbourg, entre autres, en sillonnant profondément le sol de Laneuveville, y ont mis au jour divers objets antiques qu'il recélait dans son sein et qui viennent témoigner de l'importance dont jouissait *Andesina,* dès les premiers temps de l'occupation des Gaules par les Romains.

Dans une tranchée pratiquée à 50 mètres sud-ouest des murs du village et près du chemin vicinal de Fléville, on a trouvé une lourde hache en fer et deux statuettes en bronze, soudées sur des socles carrés de même métal. L'une, dont la hauteur est de 0,25 centimètres, représente un beau jeune homme nu et dans l'acte de marcher. De petites ailes (1), dont la saillie est peu sen-

(1) Elles sont rendues d'une façon inexacte dans la lithographie ci à côté.

Quelques doutes se sont élevés sur la réalité de ces ailes peu saillantes, il est vrai, et qu'on pourrait prendre pour de larges feuilles. Mais une autre figurine en bronze trouvée dans les substructions de la ville antique de Gran, lève à cet égard toute incertitude; elle représente aussi un jeune homme nu, tenant une

sible, s'élèvent des tempes et s'applatissent immédiatement au milieu d'une chevelure abondante, onduleuse et relevée sur le front. De la main droite, il porte en avant une torche allumée comme pour éclairer ses pas.

Dans cette figure que j'avais d'abord prise pour Mercure, on reconnait l'une de ces divinités zodiacales, originaires de l'Asie occidentale, dont le culte modifié par l'imagination des Grecs, ne s'introduisit dans les Gaules que sous le règne d'Adrien. C'est Adon, Adonaï ou Adonis, personnification du soleil chez les Phéniciens. Suivant Apollodore et les anciens mythographes, Aphrodite voulant dérober aux regards des jaloux Adonis son amant, fils de Thias, roi d'Assyrie, l'enferma dans un coffre et le confia à la garde de Proserpine : imprudence inexplicable de la part de la déesse des amours qui devait, mieux que personne, connaître la faiblesse de son sexe. Elle ne tarda pas à en être punie : Pro-

torche à la main et dans l'acte de marcher, de son front saillissent des ailes très-proéminentes et dont l'extrémité vient s'applatir [redacted]

serpine éprise de la beauté d'Adonis, refusa de rendre le dépôt. On fit intervenir Jupiter qui décida qu'Aphrodite et Proserpine garderaient chacune Adonis, durant un tiers de l'année, laissant à ce dernier la disposition du troisième tiers ; Adonis le donna à Aphrodite et passe ainsi auprès d'elle huit mois, et quatre auprès de Proserpine (1).

La statuette de Laneuveville représente Adonis au moment où, sous le signe du scorpion, il s'avance vers les demeures infernales pour rejoindre Proserpine, et la torche allumée lui sert à diriger ses pas au travers des passages sombres qui y conduisent.

Adonis, personnifiant le soleil d'hiver, était regardé par tout l'Orient comme Androgyne, et ses fêtes avaient un caractère particulier de mollesse et de douceur (2). On retrouve ce même caractère dans la statuette de Laneuveville, sa tête dont les cheveux sont bouclés avec une extrême recherche, dont les traits sont charmants, tendres et efféminés, s'unit à un corps robuste, mais de parfaites proportions. Tel devait être l'amant d'Aphrodite et même, suivant les Orphiques (3), celui d'Apollon.

La seconde des statuettes de Laneuveville est loin d'égaler celle qui précède, sous le point de vue de l'exécution, et on serait même tenté de lui assigner une

(1) Apollodor. Bibl. III.—Hygin. Poet.

(2) Lucian. de Dea Syr., § 6.

(3) Hymn. Orph. LVI.

époque avancée dans la décadence de l'art, si, autrefois, plus peut-être que de nos jours, il n'eût existé une différence immense entre le talent relatif des artistes. Il se peut donc, à la rigueur, que les deux statuettes soient d'un même temps, malgré l'inégalité de leur mérite ; celle dont il est ici question a 0,38 centimètres de hauteur, elle représente un jeune enfant fort laid et complétement nu. De la main gauche (pl. 2), il tient une boule et porte en avant la droite à demi-fermée. Serait-ce une divinité ? Alors pourquoi n'a-t-elle aucun attribut propre à la faire reconnaître? Voudrait-on y voir quelqu'enfant de haute condition ou un sphériste qui se serait distingué parmi ses jeunes compagnons, par son adresse à lancer la balle? En ce cas, pourquoi son image était-elle dans un édifice religieux, à côté du Dieu qu'on y adorait. Il semble difficile de donner de cette statuette une explication satisfaisante.

Le sous-sol de Laneuveville, partout formé d'une couche épaisse de sable superposée à des bancs d'argile et de lias, offrait primitivement, à sa surface, des ondulations dont les parties creuses ont été comblées à la

[redacted]

cherché en vain des traces de murs ; ainsi donc le temple ou la *Cancelle* qui s'élevait en ce lieu était construit en bois et recouvert en tuiles. Avant qu'il fut incendié, en même temps sans doute, que le *Vicus* d'*Andesina*, par les hordes de la Germanie, les prêtres avaient enfoui les images qu'on y vénérait, car celles qu'on a trouvées ne portent aucune trace de l'effet du feu.

Auprès de Laneuveville, jaillissent des sources qui jouissaient autrefois du privilége de guérir certaines maladies : celle qu'on nomme la *Doumotte* (1), et qui est à l'est du village, dans la belle propriété de M. Prosper Viriot, était de ce nombre. Lorsqu'en 1846 on fit des fouilles autour de son bassin, on recueillit un grand nombre de tessons de vases antiques, un *As* romain trop fruste pour que la légende en soit lisible, et environ 200 monnaies en grand, moyen et petit bronze, la plupart à l'effigie d'Auguste, avec l'autel de Lyon au revers ; les autres sont de Tibère, de Néron, de Trajan, de Domitien et d'Hadrien : une monnaie M. B. de Drusus *Junior*, restituée par Titus, provenant du même lieu, est remarquable par sa belle conservation (2).

(1) Ce nom qui remonte à la plus haute antiquité, paraît dériver de deux mots celtiques : *Dour*, eau, et *Mouden*, mamelon, butte de terre (Legonidec dict. Celt. bret.) : la source de la *Doumotte*, jaillit en effet du plan inférieur d'un mamelon isolé de trois côtés.

(2) Quelques-unes de ces monnaies sont en ma possession, les autres font partie de la belle collection numismatique de M. Balbâtre, de Nancy.

Ces pièces, dont les plus modernes remontent cependant aux premières années du 2e siècle de notre ère, servent à constater deux faits : c'est d'abord, que les eaux de la *Doumotte*, furent l'objet de la vénération des Gallo-Romains d'*Andesina*, dès les premiers temps de la conquête ; puis, que cette vénération tarda peu à s'éteindre, puisqu'on n'a trouvé sur place aucun petit bronze saucé, aucune de ces têtes du Bas-Empire si communes dans beaucoup de localités. Les visites des malades avaient donc cessé bien avant l'époque de la décadence, et, avec elles, les offrandes à la source.

Quoique peu intéressantes sous le double point de vue de la rareté des types et de la conservation, les monnaies de la *Doumotte*, ou du moins, une grande partie d'entre elles, offrent une particularité qu'on voit rarement aux autres monnaies romaines trouvées en Lorraine : je veux parler des contre-marques. Ce sont principalement les pièces à l'effigie d'Auguste, avec l'autel de Lyon au revers, qui en sont pourvues. Leurs légendes sont : AVG, ou IMP. AVG. Sur l'une c'est TIB, au droit et AVG, au revers, la plus curieuse de

[redacted]

combien grande fut l'importance dont cette dernière jouit à son tour.

Sur la rive extérieure du contre fossé ouvert à l'ouest du canal de la Marne au Rhin, et à 5 mètres de la source dite de Sainte-Valdrée, des ouvriers, creusant un trou pour y planter un arbre, rencontrèrent à 0,50 centimètres de profondeur, quatre bas-reliefs en pierre (1), dont deux sont tellement frustes et dégradés qu'on ne peut qu'avec peine y reconnaître un personnage nu, debout et la main étendue sur un autel : c'est évidemment l'acquittement d'un vœu aux divinités de la source.

Apollon est figuré sur un troisième bas-relief, tenant de la main gauche une lyre à demi-brisée (pl. 5), ses épaules sont couvertes d'une chlamyde retombant par derrière jusqu'aux talons et dont une fibule ronde attache les extrémités. L'abondante chevelure du Dieu ondule autour de la tête et descend en spirale jusque sur ses épaules. Ce morceau de sculpture, très-saillant de relief, à souffert de nombreuses dégradations, mais on peut y reconnaître l'œuvre d'un artiste distingué. Sa hauteur est de 0,72 centimètres, sur 0,29 centimètres de largeur.

Le dernier et le mieux conservé des bas-reliefs de Sainte-Valdrée représente la déesse de la santé, Hygie, que sans doute on invoquait avec Apollon, son aïeul, en

(1) Ils ont été recueillis et déposés, ainsi que les deux statuettes en bronze, dont il a été question plus haut, à la bibliothèque de Nancy, par les soins de MM. les Ingénieurs Jaquiné et Zeiller.

buvant à la source voisine. La fille d'Esculape a le coude gauche appuyé sur un cippe. Autour de son avant-bras s'enroule un serpent, *Anguis OEsculapius,* auquel elle tend un objet de forme indéterminable, mais qui ne peut être que le gâteau ou la coupe de miel, offrande qu'on croyait particulièrement agréable à Hygie. Des cercles, *Brachiliæ,* ornent ses bras, et son vêtement, attaché autour des reins, tombe élégamment en larges plis, en laissant à nu toute la partie supérieure du corps. Ce bas-relief, qui a 1 mètre de haut sur 0, 35 centimètres de large, appartient évidemment à la bonne époque de l'art romain, et la pose gracieuse d'Hygie, la beauté de ses formes, la manière dont est traitée la draperie de son vêtement, laissent peu de chose à désirer (pl. 4).

A l'aspect de ces images de divinités, de ces sculptures votives, n'est-on pas amené naturellement à croire qu'il y avait en ce lieu un temple consacré à Apollon et à Hygie, protecteurs de la fontaine ? Le dégrossissement incomplet de la face postérieure des bas-reliefs [redacted]

sa fièvre à ces mêmes eaux, dont le nom seul a changé : c'était la fontaine d'Hygie, c'est maintenant celle de Sainte-Valdrée (1).

Quand, sous le règne de Constantin et de ses successeurs, la religion chrétienne eut remplacé presque généralement le polythéisme, le temple d'Apollon et d'Hygie dut subir le sort commun : il fut, sinon détruit, du moins négligé et abandonné, et les néophites empressés, comme c'est l'ordinaire, de prouver leur attachement aux nouvelles doctrines, renversèrent et mutilèrent les images des Dieux devant lesquelles ils se

(1) M. Braconnot, membre de l'Institut et auteur d'un excellent mémoire sur les eaux potables de la ville de Nancy, a bien voulu se charger sur mon invitation d'analyser la source de Sainte-Valdrée, et il a reconnu qu'elle surpassait les premières en pureté, en effet, dit-il, « l'eau de Boudonville que je considère comme » étant la meilleure du bassin de Nancy, fournit cependant avec » l'azotate d'argent un précipité qui indique la présence d'un » chlorure, tandis que celle de Sainte-Valdrée, soumise au même » réactif, n'en a pas donné. Comme toutes les eaux de Nancy, elle » tient, il est vrai, en dissolution du sulfate et du carbonate de » chaux, mais en quantité très-minime ; si donc la source de » sainte Valdrée, ne possède aucune propriété curative, comme » l'ont cru les Gallo-Romains, on doit reconnaître qu'elle est » excellente pour tous les usages de la vie et qu'elle jouit au plus » haut degré de cette pureté à laquelle Hippocrate attachait tant » d'importance pour le traitement des maladies. »

prosternaient naguère. A ce spectacle, le petit nombre de sectateurs de la religion déchue, qui existaient encore, s'éloignaient en frémissant, quand une lueur d'espérance vint briller à leurs yeux. Julien II, qui fut surnommé l'Apostat; mais qui, mieux que tant d'autres, aurait mérité d'être appelé le Grand, venait de ceindre le bandeau impérial dans les murs de Lutèce. Par ses ordres on relevait les temples et les images des Dieux; partout fumait l'encens, partout on égorgeait des victimes; il pensait, au moyen de quelques modifications, pouvoir remettre en honneur les doctrines usées du polythéisme : vain espoir dont le bon sens des populations fit bientôt justice! On peut, je pense, attribuer au règne trop court de Julien (360 à 363), les réparations dont les sculptures de Sainte-Valdrée portent les traces. Leurs brèches nombreuses ont été rebouchées avec un ciment assez semblable, pour la couleur et la dureté, à celui de Pouilly, et une fissure au bas-relief d'Hygie a été arrêtée au moyen d'un crampon de fer scellé en plomb, à la partie antérieure de sa plinthe.

[redacted]

Andesina, pillée et incendiée au 5e siècle par les hordes de la Germanie, n'offrait sans doute plus que des pans de murs encore debout, ou quelques voûtes de l'ancien *Castellum*, élevant leur courbe lézardée au milieu des ronces et des buissons qui recouvrent si promptement les lieux que l'homme a abandonnés, lorsque, sous les rois de la première race, quelques colons voulant profiter des matériaux de constructions restés sur place, vinrent élever, au sud-ouest d'*Andesina,* un village ou *ville* (1), dont on peut encore reconnaître l'emplacement par les nombreux fragments de briques et de tuiles creuses que contient le sol. Quelle fut la durée de cet établissement? quelles causes en amenèrent la ruine? C'est ce que rien n'est venu nous apprendre; car, au moyen-âge, l'incendie, la destruction d'un village étaient des événements trop ordinaires pour qu'on prît la peine d'en faire mention dans les chroniques. Quoi qu'il en soit, il paraît que le nom même de cette *ville* était complétement effacé du souvenir des hommes, quand d'autres colons vinrent occuper ses ruines, puisqu'ils donnèrent à leurs nouvelles constructions celui de Laneuveville (2), qu'elles ont conservé.

(1) La *villa* ou ville du moyen-âge n'était pas comme au temps des Romains, une simple maison de campagne, mais une agglomération de métairies, au milieu d'un vaste territoire : *villa est ex pluribus mansionibus vicinata et collata ex pluribus vicinis.* (Fleta lib. VI.)

(2) La reconstruction des villages détruits durant les guerres est indiquée par ce nom, D. Calmet en a mentionné plus de vingt

Par des considérations particulières, elles furent reportées au bord de la Meurthe, et sur l'emplacement même d'*Andesina*.

On peut, avec quelque fondement, faire remonter au 7e siècle l'origine du village actuel de Laneuveville. En 610, deux frères de la race mérovingienne, Théoderic, roi de Bourgogne et Théodebert se disputaient, les armes à la main, la couronne d'Austrasie; ce dernier succomba dans la lutte et Théoderic, suivant l'usage, récompensa ses Leudes et les chefs qui s'étaient attachés à sa fortune, par de vastes concessions de terres, dans le royaume conquis. Ce fut ainsi que le duc Eleuthère, l'un d'eux, homme d'origine romaine, sans doute, à en juger par son nom, devint possesseur de nombreux domaines, qu'il abandonna plus tard à l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonains, fondée par lui à Metz, pour y recevoir 300 religieuses. L'avoir de cette abbaye fut encore augmenté par la donation que lui fit de tous ses biens, Waldrade, sa première abbesse, fille de haute naissance et alliée à la famille royale (1). Dès lors, le territoire de [redacted]

naturellement peu fertile, et quelques serfs devaient avoir peine à trouver leur subsistance au milieu des forêts et des voivres (1) qui le recouvraient.

Toutefois, cet état de choses s'était bien amélioré au 11e siècle, malgré les guerres désastreuses dont la Lorraine fut trop souvent le théâtre. Laneuveville avait acquis de l'importance, et l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonains possédait, entre le village et Nancy, une maison d'exploitation, diverses habitations rurales et une église, de laquelle on ignore aujourd'hui l'emplacement. Le nom d'Arrentière (2) *Arrentaria*, que portait ce domaine, indique qu'il était laissé à ferme.

En 1201, Clémence, abbesse de Saint-Pierre, trouvant, sans doute, peu d'avantage à garder Arrentière, vu l'éloignement où il était de son abbaye et la difficulté d'y amener les redevances en nature, en fit cession aux Bénédictins de Clairlieu par une Charte, dont l'analyse se trouve dans l'inventaire des titres de l'abbaye de Clairlieu (3). Elle porte que, moyennant 40 sous mes-

(1) De *Vepris* ou *Vepria*, terres en friche et couvertes de buissons; plusieurs cantons de la Lorraine ont conservé le nom de Voivre.

(2) *Arrentaria*, *est Locatio*, bail à rente. *Arrentare, ad censum ponere, ad canonem annuum locare.* — (Ducange, Gloss. ling. med. ævi.)

(3) J'en dois la communication à M. H. Lepage, archiviste du département de la Meurthe et auteur d'un excellent dictionnaire

seins de cens, ladite Abbesse abandonne à ces Moines « sa *ville* d'Arrentière et tous les droits qui en dépen- « dent, comme pêcherie, bois, prés, ban, hommes et « toutes les rentes, tant des personnes que des terres, « se réservant le trait de l'église et les dîmes menues « des terres que laboureraient lesdits religieux en ladite « *ville.* »

Aux confins du domaine d'Arrentière, et à peu de distance de Laneuveville, s'élevait un hermitage et sa chapelle sous le vocable de Waldrade, qui, suivant l'usage du temps, avait été canonisée comme fondatrice, et qu'on nomma, par corruption, Sainte-Vaudrée ou Valdrée. Le choix de cet emplacement n'était pas sans motif : une forêt, qui était sans doute autrefois le *Lucus*, le bois sacré du temple d'Hygie, recouvrait au loin le sol, et, tout auprès, jaillissait la source salutaire que vénérait toujours le peuple des campagnes, héritier des croyances de ses pères. Les abbesses de Saint-Pierre-aux-Nonains, dans l'impossibilité où elles se trouvaient de détruire cette superstitieuse coutume, si fortement enracinée [redacted]

Les Bernardins de Clairlieu devenus, au moyen de la charte de cession ci-dessus, propriétaires de la *ville* d'Arrentière et de ses dépendances, ne négligèrent pas l'ermitage de Sainte-Valdrée. Chaque année, un père du couvent venait célébrer la messe à sa chapelle, le 5 mai, jour de fête de la sainte abbesse, et aussi le second jour des Rogations. Cet usage a subsisté jusqu'à la Révolution.

Les ducs de Lorraine, qui ne jouissaient du domaine seigneurial de Laneuveville et Arrentière qu'à titre de voués de l'abbaye de Saint-Pierre, s'en emparèrent plus tard et le cédèrent, en 1316, à la famille d'Apremont. Suivant D. Calmet, *noble damoisel,* Mathieu de Lorraine, acheta de Guillaume de Dampierre et de Marie d'Apremont, sa femme, Laneuveville-devant-Nancy et d'autres terres, ledit acquet ratifié par le duc Ferry, père de Mathieu (1); et, en 1331, le duc Raoul accordait aux habitants de ce village l'usuaire de sa forêt (2). Laneuveville revint donc au domaine ducal; toutefois l'abbesse de Saint-Pierre-aux Nonains y avait toujours conservé la collation de la paroisse, et continuait à percevoir une part dans les dîmes.

(1) D. Calmet. Not. de la Lorraine.

(2) On possède au dépôt des archives de Nancy, l'extrait de cette Charte. Laneuveville fut autrefois entourée de forêts qui subsistaient encore, au dire d'anciens habitants, dans les premières années du siècle dernier.

Quant au domaine d'Arrentière, les archives de Lorraine ne possèdent aucun document qui le concernent. Suivant toute apparence il fut concédé, à titre de fief, à quelque personne, de laquelle il prit le nom de Jarville (Jarci-Villa). Il y avait une maison-fief et une chapelle castrale dont on voit encore un arc-boutant, et qui servait d'église aux habitants du lieu. Un minime de Bonsecours venait y dire la messe (1).

L'église paroissiale de Laneuveville paraît être du 15e siècle, ainsi que la petite chapelle de Sainte-Valdrée. Plusieurs combats ont été livrés dans leur voisinage. D. Calmet cite celui qui eut lieu en 1308, entre Thiébaut II, duc de Bar et Henri de Vaudémont, ainsi que celui que le duc Jean Ier livra aux aventuriers bretons, qui, au nombre de 40,000 hommes, dévastaient la Lorraine. Ce fut sans doute à la suite d'une de ces affaires sanglantes, qu'on enterra dans le jardin de l'ermitage de Sainte-Valdrée une douzaine de corps, dont les ossements ont été retrouvés en 1847.

Aujourd'hui, un métayer habite l'ermitage, devenu la [redacted]

toires. Encore quelques années, et l'édifice aura disparu comme la forêt sacrée qui l'entourait naguère ; comme la source qui a cessé de jaillir au lieu où se rendait le pèlerin atteint de la fièvre (1), et, de même que nous cherchons aujourd'hui l'emplacement de l'antique *Andesina*, nos neveux s'enquerront bientôt au pâtre du vallon, de celui où étaient la chapelle et la fontaine de Sainte-Valdrée.

(1) En pratiquant auprès de l'ermitage de profondes excavations pour en extraire des pierres,on a rencontré le conduit naturel de la fontaine qui s'est trouvé interrompu et déverse maintenant ses eaux à cent mètres au nord de l'édifice.

NOTICE

BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

NICOLAS VOLCYR,

HISTORIOGRAPHE ET SECRÉTAIRE DU DUC ANTOINE,

PAR M. AUG. DIGOT.

I.

Confondu au milieu des nombreuses principautés dont la réunion constituait l'Europe féodale, le duché de Lorraine n'avait encore rencontré que peu d'occasions d'attirer les regards du monde, lorsque la défaite

[redacted]

Europe que celui des plus grandes monarchies, et l'opinion plaça au premier rang le prince généreux et brave qui gouvernait cette province, après l'avoir sauvée.

La mort de René ne détruisit point ce prestige ; Antoine, le bon duc Antoine, son fils et son successeur, continua dignement l'œuvre qu'avait commencée le vainqueur du duc de Bourgogne. Administrée sagement, la Lorraine s'éleva bientôt à un point de prospérité qu'elle n'avait pas encore connu. Chez elle tout annonçait, au commencement du seizième siècle, une sorte de renaissance intellectuelle et artistique. Le palais ducal de Nancy, dont nous admirons encore aujourd'hui quelques restes ; la vaste basilique de Saint-Nicolas-du-Port, une des dernières églises ogivales que l'on ait construites, s'élevaient alors avec une rapidité étonnante.

Le sculpteur Ligier Richier, de Saint-Mihiel, élève de Michel-Ange, exécutait des travaux qui auraient dû assurer à son nom plus de gloire et de célébrité. Au centre des plus hautes montagnes des Vosges, au milieu des forêts de sapins, la petite ville de Saint-Dié voyait fleurir une foule d'hommes instruits et d'écrivains laborieux, presque tous chanoines de son *insigne église collégiale*. Gauthier Lud, l'un d'entre eux, fondait une sorte d'académie avec le concours de Mathias Ringmann, plus connu sous le nom de *Philesius Vosgesigena;* il établissait une imprimerie, de laquelle sortirent plusieurs livres curieux, et créait une institution analogue

à nos dépôts de mendicité. Pierre de Blaru composait son beau poëme de la Nancéide ; Pillart (Pilladius) faisait de la guerre des Rustauds, dont nous aurons à parler dans le cours de cette notice, le sujet d'un autre poëme épique ; Herquel (Herculanus) racontait la vie du duc Antoine ; Jean Basin et Hugues Carbanus composaient des poésies remarquables.

Le mouvement scientifique n'était point enfermé dans cette espèce d'oasis littéraire. Une imprimerie avait été établie à Saint-Nicolas-du-Port, par les soins du prêtre Pierre Jacobi, et Jean Basin, que nous venons de nommer, y publiait une magnifique édition du *Liber Nanceidos,* composé par son confrère Pierre de Blaru. En même temps, le duc Antoine s'attachait comme secrétaires plusieurs écrivains d'un certain mérite, parmi lesquels on distingue Nicolas Volcyr, dont nous allons retracer la vie. Ces indications suffisent, nous l'espérons du moins, pour donner une idée de l'état des lettres et des arts en Lorraine, dans la première moitié du seizième siècle ; nous n'avons pas la prétention de transcrire ici les [redacted]

II.

Nicolas Wolquier, plus connu sous le nom de Nicole Volcyr (1), naquit à Sérouville, village situé près de Briey (2), vers l'année 1480, au moment où la Lorraine, à peine délivrée d'une guerre terrible, était encore occupée à cicatriser ses blessures. Nous ne savons pas au juste quelles étaient la position et la profession du père de Volcyr. D'après les lettres de noblesse qui furent, ainsi que nous le dirons plus bas, accordées à ce dernier, il appartenait à une maison patricienne, que des malheurs auraient en quelque sorte fait déchoir du rang qu'elle occupait jadis (3). Nous ne devons pas dissimuler cependant que les supercheries de cette nature devinrent tellement communes, qu'une pareille prétention doit être accueillie avec une extrême défiance. Ce qui nous porte cependant à admettre, sinon comme certain, au moins comme possible le système de Volcyr sur la noblesse de sa famille, c'est que cette famille possédait un fief (4).

Quoi qu'il en soit, il perdit ses parents de bonne heure. Après avoir, comme il le dit lui-même, *faict hommaige et reprinse du peu de biens que Dieu par sa clemence et bonte souueraine lui auoit voulu laisser manier en solitude,* il partit pour Cologne, afin d'y étudier en théologie. Il prit le grade de docteur, et profita de son séjour dans cette ville pour acquérir une connaissance approfondie de la langue allemande (5).

Volcyr se rendit ensuite à Paris pour y achever ses études littéraires, qu'il avait, selon toutes les apparences, commencées dans sa patrie (6). L'université de Paris était encore au seizième siècle fréquentée par un grand nombre de jeunes gens accourus non-seulement des provinces les plus éloignées de la monarchie, mais encore des contrées voisines de la France. Nous ne savons à quelle époque il arriva dans cette ville ; nous ne savons pas davantage à quel maître il s'attacha de préférence ; mais la lecture de ses ouvrages nous apprend qu'il étudia avec ardeur les langues anciennes, et qu'il finit par s'y rendre assez habile. Il raconte lui-même, dans la préface d'un ouvrage inédit dont nous parlerons plus loin, qu'il employa pour abréger ses études une méthode particulière ; « donc piéça préméditant cest » affaire, prins couraige végétatif, pour abréger l'estude, » à laquelle ne pouois bonnement vacquer à cause de » la longue espérance que chascun a en court, Et me » aduisay de copier, en peu de temps, ce que les aultres » ont practiqué, et apprins asses loinglainement... (7) ».

Les progrès de Volcyr furent si rapides, qu'il ne tarda

[redacted]

Quoiqu'il eût fait des études théologiques complètes, il n'entra pas dans les ordres majeurs ; tout au plus prit-il les ordres mineurs (10) ; mais il ne tarda pas à conquérir une position honorable et qui devait lui plaire beaucoup, parce qu'elle le mettait en rapport avec des hommes animés, comme lui, de l'amour de la science. Le duc Antoine, qui aimait les lettres et cherchait à s'entourer de savants, admit Volcyr parmi ses secrétaires, le 1er janvier 1513 (11). Il le nomma aussi son historiographe ; mais il est probable que ce fut seulement quelques années plus tard.

Ce prince, qui goûtait la facilité et l'esprit de son nouveau secrétaire, et qui était d'ailleurs *deument informé des sens, prudommie, discretion, bonne diligence et autres louables vertus estans en la personne de Me Nicole Volkir,* l'admit aux réunions littéraires qu'il avait coutume de tenir dans un appartement retiré de son palais ; et Volcyr, à qui la familiarité du bon duc Antoine permettait ce langage, appelle cet appartement « nostre chambre secrette, propice à littérature, tant en » latin comme en francois (12) ».

Les fonctions de secrétaire ne l'attachaient pas à la personne du prince d'une manière servile et continuelle. Lorsque ce dernier recevait, soit quelque bulle du pape, soit quelque lettre écrite en latin, on appelait Volcyr pour en faire immédiatement la traduction (13). On avait encore recours à sa plume, lorsqu'il s'agissait d'écrire à quelque souverain ou de rédiger quelque missive

importante ; mais il ne faut pas croire que Volcyr fût une espèce de scribe, employé à faire continuellement des expéditions.

Ce qui prouve d'une manière évidente que la position de Volcyr à la cour de Lorraine était fort honorable, c'est que le duc Antoine accorda des lettres de noblesse à son secrétaire, le 18 mai 1520. Nous avons dit plus haut que ce dernier avait, à tort ou à raison, la prétention d'appartenir à une famille patricienne ; aussi les lettres du duc Antoine ont-elles moins pour but de l'anoblir que de lui donner une reconnaissance de noblesse. Les *considérants,* placés en tête de ce document, sont très-flatteurs pour Volcyr. «.... Congnoissant, par » bonne, vraye et longue expérience, dit le duc de Lor- » raine, les recommendables vertus, sciences et littéra- » tures estans en la personne de nostre amé et féal, con- » seillier et secrétaire ordinaire, maistre Nicol Vollsyr » de Séroville, en nostre duché de Bar, et les continuels » services, peine et labeur qu'il a prins puis nostre advé- » nement en noz pays, à compiler et descripre plusieurs [redacted]

» ad ce nous servir de bien en myeulx, confians pleine-
» ment des sens, discrétions, prudences et autres loua-
» bles vertus et mérites estans en la personne dudict
» maistre Nicol, qui est du tout enclin à rédiger, traduire
» et descripre livres et histoires concernans l'art et
» science militaire, etc. »

Plus bas le duc mentionne le « rapport que luy a fait
» Reuerend Père en Dieu, son Treschier et féal conseil-
» lier et Chief de Conseil Messire Théodore de St-
» Chaulmont, grand abbé de Sainct Anthoine de Vien-
» noys, de la science et litterature de Volcyr, aussi de
» l'attestation à lui faicte de noblesse de ses prédéces-
» seurs » (14). Enfin, Antoine autorise Volcyr à prendre
l'écusson que ses ancêtres avaient, disait-il, toujours
porté. Ces armes étaient « d'azur à un cigne éplani
» d'argent au naturel, la tête sur le côté droit; l'escu
» surmonté d'un armet morné, orné de son bourrelet et
» d'un lambrequin aux métal et couleur dudit escu. »

Nous nous bornons à reproduire ces extraits, qui nous
apprennent deux particularités assez intéressantes de la
vie de Volcyr. La première est l'intérêt que lui porte
Théodore Mitte de Saint-Chamont, abbé de l'ordre de
Saint-Antoine, et près duquel nous verrons Volcyr lui-
même remplir plus tard des fonctions analogues à celles
qu'il exerçait à la cour de Lorraine. La seconde parti-
cularité sur laquelle nous appelons l'attention, c'est que
le secrétaire du duc Antoine avait, pendant les années
qui s'étaient écoulées depuis 1513 jusqu'à son anoblisse-

ment, commencé *à compiler et descripre plusieurs faictz et gestes des anciennes chroniques, escriptures et annales, et à rediger, traduire et descripre livres et histoires concernans l'art et science militaire.* Faut-il voir dans ces essais de Volcyr quelques-uns des ouvrages qu'il donna plus tard, après les avoir terminés? Devons-nous admettre, au contraire, qu'antérieurement à l'année 1520 il avait fait imprimer quelques petits livres qui seraient demeurés inconnus aux bibliographes? On pourrait à la rigueur adopter la première de ces deux hypothèses, parce que les ouvrages auxquels les lettres de noblesse font allusion nous semblent avoir beaucoup d'analogie avec quelques-unes des publications postérieures de Volcyr, notamment avec la *Chronicque abregee Par petits vers huytains* et avec la traduction des *Scriptores de re militari.*

Quoi qu'il en soit, les premiers écrits de Volcyr dont l'existence puisse être regardée comme certaine sont la relation d'un voyage que le secrétaire d'Antoine fit à Mayence en 1519, et un opuscule intitulé *Le tableau du sanglier*. La première de ces deux productions est rap-

Vers la même époque, le secrétaire du duc de Lorraine se trouva chargé d'une assez lourde besogne, qui ne rentrait pas, d'une manière directe au moins, dans l'exercice de ses fonctions. Il était d'usage que, tous les ans, un religieux d'une certaine célébrité vînt à Nancy prêcher le carême en présence du duc Antoine et de sa cour. Cette mission fut confiée pour le carême de 1520 (nous dirions aujourd'hui de 1521) à un cordelier nommé frère Jean Clapion ou Glapion, provincial *de l'ordre des frères mineurs es Gaules et Regions Cisalpines*. Ce religieux était originaire de La Ferté-Bernard dans le Maine, mais il avait quitté sa patrie depuis longtemps, était devenu confesseur de l'empereur Maximilien et enfin de son successeur l'empereur Charles-Quint. On a supposé que la mission de Jean Glapion avait quelque chose de politique, et qu'il fallait voir dans ce religieux, envoyé à Nancy pour y prêcher le carême, un agent chargé de rattacher le duc de Lorraine aux intérêts de l'empereur (16). Il est vrai qu'à cette époque une lutte terrible se préparait entre Charles-Quint et François I[er], et que chacun de ces deux souverains devait chercher à s'assurer l'alliance ou du moins la neutralité du duc de Lorraine, qui, à raison de sa réputation personnelle et de l'heureuse situation de ses états, devait exercer une certaine influence sur le résultat définitif de cette grande querelle. Cependant nous ne pouvons admettre que les conjectures dont nous venons de parler aient un fondement réel ; Charles-Quint a, sans doute,

fait quelques tentatives pour engager le duc Antoine dans ses intérêts ; mais il n'a pu charger d'une mission aussi délicate le frère Jean Glapion. Ce savant religieux était français, et, comme sa vertu égalait sa science, il n'aurait pas consenti à devenir l'instrument d'une ligue, qui pouvait mettre sa patrie en danger.

Arrivé à Nancy au mois de février 1520 (1521), le célèbre cordelier prêcha pour la première fois le jour des cendres (22 février), en présence du duc Antoine, « de Madame Renée de Bourbon, duchesse de Lor- » raine, etc., de Messeigneurs de Guyse, de Verdun et » aultres ». Jean Glapion prit la parole tous les jours pendant le carême ; la plupart de ses sermons furent prononcés en latin devant le duc Antoine et la cour de Lorraine ; mais aux solennités du dimanche des Rameaux, de Pâques, etc., le cordelier prêcha en plein vent, sur une estrade élevée aux halles, et ses discours furent prononcés en français, afin d'être compris du peuple (17).

Le duc Antoine, présumant que les sermons de frère Jean Glapion ne pouvaient manquer d'avoir un certain mérite, chargea Volcyr, qui, en sa qualité de docteur [redacted]

remit quelques notes, au moyen desquelles Volcyr put compléter son travail. Quand la rédaction en fut tout à fait terminée, il l'envoya à Guillaume Duchesne, célèbre théologien qui habitait Paris, et le pria d'examiner le manuscrit et de corriger tout ce qui pourrait donner lieu à de fâcheuses interprétations (18). Cette précaution prise, Volcyr fit exécuter une belle copie des quarante-huit discours de Jean Glapion et les présenta au duc Antoine. Le manuscrit porte le titre suivant : *Ciuitas cordis diuini. La Cite du cueur diuin. Recueil de Quarante huict heures Intitule La Cite du cueur diuin fait a Nancy soubz le Reuerend pere Ministre frere Jehan Clapion de lordre des freres mineurs, sur les sermons de Quaresme, Lan Mil Cinq Cens et vingt, En presence de Treshault et Tresexcellent Prince Anthoine par la grace de Dieu duc de Calabre : de Lorraine : et de Bar etc decores : remys : et aornes : de diuers Translats : et additions : par la sollicitude et diligence de Maistre Nicol volkyer de Serouuille secretaire dudict seigneur, obtemperant au noble cōmandement de sondict seigneur et Maistre* (19).

L'ouvrage est précédé d'une dédicace au duc de Lorraine et d'une espèce de préface intitulée : *Prologue du Collecteur*. Celui-ci explique (v. la dédicace) la méthode qu'il a suivie dans son travail. « .... de la pourquoy, » dit-il en s'adressant au duc de Lorraine, Jay prins la » hardiesse de adresser ce présent Recueil de Quarante » huyt heures ou enuiron, soubz lombre de vostre grace,

» et Maistre très Illustre, lequel par vostre ordonnance
» jai changé et virré dung langaige en lautre, à cause
» que par soudains instans recepuoye les couples pro-
» duys en francoys, par mon latin abrégé aussy hasti-
» uement que le beau pére prédicateur pouoit parler...
» (20). »

Il résulte de ces paroles, et de plusieurs autres passages du volume, que Volcyr a traduit en français pour l'usage du duc Antoine les sermons que le célèbre cordelier avait prononcés en latin, et, d'un autre côté, qu'il a reproduit en latin les citations empruntées à des ouvrages écrits en cette langue, et que Glapion avait été obligé de traduire en français pour se faire comprendre du *commun peuple,* lorsqu'il prêcha dans l'enceinte des halles. Cet usage de parler en latin aux princes et aux nobles semble d'abord fort extraordinaire; mais l'étonnement cesse quand on se rappelle que la famille ducale et les gentilshommes lorrains étaient en général assez instruits, et que les chanoines de Saint-Dié Pierre de Blaru et Pillart ne craignirent pas de composer en latin les deux poëmes épiques qu'ils adressèrent à la noblesse [redacted]

suivantes, que nous copions textuellement : « M[e] Nicole
» Volkyer, secretaire collecteur de ce présent Recueil,
» diuisera ladicte passion (le sermon du vendredi saint)
» par chapitre et décorera de tout son pouoir, moyen-
» nant ce que le Réuérend pére luy laissa à son par-
» tement..... Nicolai volcyri Cererisuicini (de Sérouville)
» commoda atque solers additio..... Nicolai volcyri
» additio... » Etc.

Une fois lancé dans la carrière de la littérature, Volcyr ne s'arrêta plus, et nous allons voir sa plume féconde enfanter successivement une foule d'ouvrages, dont plusieurs ne sont pas sans mérite.

En 1522, il fit un voyage dans la Flandre et le Brabant; était-ce une excursion de pur agrément ? Le secrétaire d'Antoine n'accompagnait-il pas plutôt quelque ambassadeur envoyé par ce prince vers Charles-Quint, qui se trouvait alors dans cette portion de ses vastes états ? Il visita les principales villes de la Belgique ; arrivé à Bruxelles, il retrouva Jean Glapion et assista, le jour des cendres, à un sermon que ce religieux prononça en présence de l'empereur, de son frére Ferdinand, et d'un grand nombre d'ambassadeurs, de cardinaux, d'archevêques, de princes, etc. (21).

Volcyr, qui avait recueilli tous les discours que Jean Glapion avait faits à Nancy l'année précédente, prit des notes et rédigea le nouveau sermon du célèbre cordelier. Quelques jours aprés, il fut admis à présenter ce travail à Marguerite d'Autriche, tante de

l'empereur, et, dit-il quelque part, « certaines premieres » prieres ou mandats nous furent lors plus librement par » ladicte maieste impérialle octroyeez et confereez » (22). Cette phrase nous donne à penser que Volcyr accompagnait quelque envoyé lorrain chargé d'une négociation importante.

Le secrétaire d'Antoine revint en Lorraine quelque temps après, et se rendit à Paris, en 1523, pour faire imprimer un ouvrage, qu'il avait intitulé : *Collectaneorum Poligraphi libellus.* Il logea à Paris chez un de ses compatriotes nommé *Didier Maheu, imprimeur, libraire et bourgeoys de ladite ville.* Il soumit son ouvrage à la censure de la Sorbonne et allait en commencer l'impression, lorsqu'un ambassadeur du duc Antoine, qu'il était chargé d'accompagner, se rendit à Melun. Volcyr fut obligé de le suivre, mais il revint à Paris peu de temps après, c'est-à-dire, vers le commencement du mois d'août, et ayant obtenu presque simultanément l'approbation de la faculté de théologie et un privilége pour quatre années, il fit imprimer son livre et le mit en vente (23).

[redacted]

de renom : lequel a cause des translatz dung langaige en laultre : pourra estre vtille et profitable, a tous ieunes enfans dhonneur. Cum priuilegio et gratia.

Le volume est de format petit in-4°, de 44 feuillets (24), caractéres gothiques ; il n'indique ni l'année, ni le lieu de l'impression, ni le nom du typographe, mais il est sorti des presses du lorrain Didier Maheu. Le titre offre une vignette gravée sur bois, et qui représente Volcyr présentant son livre au fils aîné du duc Antoine, le jeune François, marquis de Pont-à-Mousson (25) ; au dessus se trouve l'inscription suivante : *Marchio viue diu princeps faustissime gentis Leucorum : placide carmina nostra lege.* Le verso du premier feuillet est en partie occupé par un autre titre, que nous nous dispenserons de reproduire, quoiqu'il renferme quelques détails curieux.

Nous aurions volontiers donné ici l'analyse de cette publication bizarre, si nous n'avions craint de voir l'ennui s'emparer trop facilement du lecteur. Contentons-nous de faire observer que le sermon prononcé à Bruxelles par Jean Glapion, le jour des cendres 1522, en forme la partie la plus importante et la plus intéressante. Ce sermon est précédé d'une foule (on peut employer ce terme) de préfaces et de dédicaces, dont la lecture, nous l'avouons franchement, paraîtra insoutenable à tout le monde. Ainsi, on rencontre 1° une *Epistre deprecatiue A tres-hault et trespuissant prince et seigneur, monseigneur Francoys daulphin de Viennoys ;* 2° *Ad Franciscum*

Marchionem Pontismontionis Epistola hortatiua; 3° une traduction française de la même pièce ; 4° *Preface demonstratiue dicte* (dédiée). *Au noble prince Francois Marquis du Pontamousson, Splendeur, et Clarte tres entiere des Leuciens,* et une traduction latine de cette préface ; 5° *Preface ammonitiue Consacree Audict Noble prince,* etc. ; 6° une *Preface introductiue* (*Prefatio Isagogica*) *desdiee. Audict Tres noble prince, etc.* (26) ; 7° une espèce de dédicace adressée au même personnage ; 8° une pièce que nous ne savons trop comment qualifier, et qui porte le titre suivant : *Prudentissimo viro Domino Io. Roberteto iuniori Christianissimi Francorum Regis Consiliario : nec non Parrisiensis Palatii Baliuo benemerenti : atque Acc uretis fidissimo : patrono ac Mecenati suo* (27). *Etc.*; 9° une lettre à Paulus Emilius, chanoine de Notre-Dame de Paris et historiographe de France.

C'est seulement après cette enfilade de préfaces et de dédicaces, après d'autres pièces que nous passons sous silence, et au recto du folio 23, que nous arrivons au sermon du frère Jean Glapion. Ce discours remplit

[redacted]

ne devaient pas y entrer. Ainsi, on trouve aux folios 34 et suivants *la compendieuse exposition de toute loraison dominicale, selon saint Thomas daquin translatee par le Poligraphe, humble conseillier et secretaire du susdit tres noble prince damour, alliance et paix : regnant au parc dhonneur ;* plus loin (f° 35 v°) on trouve la *Tresdeuote exposition de ladicte oraison dominicale, sauoir Pater noster. Faicte par le susdit glorieux saint Thomas en son opuscule septieme. Translatee par ledit Poligrephe* (sic). Enfin, le volume est terminée par le symbole des apôtres et une longue prière en latin adressée à la Sainte Vierge, et que l'auteur qualifie d'*elegia,* quoiqu'elle n'ait certainement aucun rapport avec ce genre de poésie (28).

Tel est le contenu du *petit recueil du Poligraphe ;* nous ne nous sommes tant étendu sur ce livre que pour donner une idée de ces publications bizarres, où la pièce essentielle est perdue, en quelque sorte, au milieu de tous les appendices parasites qui l'environnent et l'étouffent. Nous ne voulons point cependant abandonner ce sujet, sans rappeler que François Ier admit Volcyr à lui offrir le petit volume dont nous venons de parler, et que le secrétaire du duc Antoine se rendit à Fontainebleau et fut présenté au roi par l'amiral de France Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, qui était son protecteur.

Nous devons aussi expliquer quelques expressions qui ont dû paraître singulières aux lecteurs ; nous voulons parler des mots *polygraphe*, *prince damour* et

parc dhonneur. Volcyr se donnait assez fastueusement, quoique sans orgueil, le titre de *polygraphe*. Voulait-il dire par là que ses fonctions de secrétaire l'obligeaient à beaucoup écrire? Prétendait-il, au contraire, faire allusion au grand nombre et à la variété de ses écrits? Nous avouons n'avoir pu le deviner (29).

C'est le duc de Lorraine qui est désigné par les expressions *prince damour, alliance et paix;* enfin le *parc d'honneur* est le duché de Lorraine, et pour que Volcyr pût lui donner une pareille dénomination, il fallait que toutes les vertus chevaleresques, qui commençaient à s'affaiblir en France, fussent encore presque généralement pratiquées et respectées dans notre province.

Nous voyons aussi Volcyr se qualifier de conseiller du duc Antoine; nous ignorons à quelle époque ce titre lui fut conféré et s'il était purement honorifique, ou si, au contraire, Volcyr avait entrée au Conseil, ce qui ne nous semble nullement probable.

Le duc de Lorraine ne se contenta pas de donner à son secrétaire des titres honorables, il voulut aussi amé-

[redacted]

portés à 100 francs, ainsi que ceux de Joannes Lud, un de ses confrères (31).

Volcyr venait à peine d'obtenir cette augmentation de traitement que ses fonctions l'appelérent à Bar-le-Duc. La duchesse de Lorraine Renée de Bourbon s'était rendue dans cette ville pour y faire ses couches, et le 16 octobre 1524 elle mit au monde un fils, qui fut baptisé dans la collégiale Saint-Maxe, le 10 novembre suivant, sous le nom de Nicolas. Volcyr, qui avait assisté à cette cérémonie et qui prit, nous pouvons le supposer du moins, une grande part aux fêtes magnifiques qui la suivirent, Volcyr, disons-nous, écrivit, probablement par l'ordre d'Antoine, la relation détaillée de tout ce qui s'était passé à Bar-le-Duc.

Cette relation, oubliée jusqu'à présent dans le *Liber omnium* (32), ne porte pas de nom d'auteur; mais nous ne pouvons hésiter à l'attribuer à Volcyr. Le style est bien celui du secrétaire d'Antoine; il y a une telle ressemblance, une telle conformité entre les ouvrages signés par le Polygraphe et la relation dont nous parlons qu'il est impossible, à notre avis, d'admettre qu'elle soit sortie d'une autre plume. N'oublions pas d'ailleurs que Volcyr était historiographe (*hystorien*) d'Antoine, qu'il était originaire du duché de Bar, et qu'on peut naturellement supposer que le prince l'a chargé, préférablement à tout autre, de décrire les cérémonies et les fêtes dont il vient d'être question. Enfin, et cet argument surtout nous semble décisif, on lit dans

l'opuscule du *Liber omnium* un vers de la *Pharsalie de Lucan* cité inexactement (33), et ce même vers se retrouve altéré de la même manière dans le *Traicté des singularitez du Parc dhonneur* (f° xli v°), qui est bien certainement l'ouvrage du secrétaire d'Antoine.

Cet opuscule est fort curieux; on y trouve des détails très-intéressants sur les usages et la magnificence de la cour de Lorraine. L'auteur commence par décrire la cérémonie du baptême, « ou l'ordre fut... bien mis par » deux grandz maistres scauoir Messire Olry Wisse, » chevalier, seigneur de Gerbéviller, bailly de Nancy, » et Messire Antoine du Chastellet, chevalier, seigneur » de Sorcy et premier chambellan dudit prince (le duc » Antoine), ayans pour lors charge de faire entretenir » les cérémonies à leur endroict, si bien que tout y estait » diligemment observé. » Il raconte ensuite les fêtes pompeuses et les repas somptueux que le duc Antoine donna dans le château de Bar, et qui durèrent plusieurs jours. « Plus oultre estoit la feste esjouye, rapporte le » narrateur, par Songe Creux et ses enfans, Mal me sert, [redacted]

Volcyr fut obligé d'accompagner à Metz Théodore de Saint-Chamont, abbé de Saint-Antoine et chef du conseil ducal. Ce religieux avait été nommé commissaire apostolique pour la poursuite de l'hérésie de Luther, qui commençait à s'introduire dans l'évêché de Metz et dans les diocéses voisins. Nous n'avons pas à nous occuper ici des premières tentatives qui furent faites pour substituer les opinions nouvelles à l'ancienne religion. Plusieurs apôtres obscurs et mal famés avaient déjà été expulsés de Metz, lorsque parut un nouveau prédicant. Jean Châtelain de Tournay, religieux augustin qui jouissait d'une certaine réputation d'éloquence, était venu prêcher à Vic l'avent de 1523. L'année suivante, il fit à Metz la station du carême. Ses déclamations contre les moines et les ecclésiastiques, jointes à un extérieur austère, le rendirent bientôt l'idole du petit peuple et de tous ceux qui penchaient en secret pour le Luthéranisme. Il fut sévèrement admonesté par Théodore de Saint-Chamont, par Balthasar du Châtelet, abbé de Saint-Vincent de Metz, et par Martin Pinguet, chanoine de la cathédrale. Ces avertissements n'ayant produit aucun résultat, et le trouble s'augmentant tous les jours, Pinguet fit arrêter Jean Châtelain hors de la ville et l'enferma dans le château de Gorze, dont il était gouverneur. Conduit à Nomeny, puis à Vic, Châtelain fut convaincu d'hérésie, dégradé par les suffragants de Metz et de Toul, et livré au bras séculier, qui le condamna à mort et le fit brûler vif, le jeudi 12 janvier 1524 (1525).

Cet événement fut à Metz le signal d'une émeute terrible; la populace se rua sur la demeure de Théodore de Saint-Chamont et en brisa les fenêtres. Le lendemain, il fut attaqué et poursuivi au moment où il sortait de l'église par des groupes de vignerons, auxquels on avait persuadé que les juges séculiers avaient eu l'intention de les insulter, en revêtant Jean Châtelain de leur costume ordinaire avant de le conduire au supplice. Les magistrats furent obligés, pour apaiser la fureur du peuple, de conduire en prison l'abbé de Saint-Antoine et Nicolas Volcyr, qui l'avait accompagné en qualité de secrétaire d'abord à Vic, puis à Metz. Au surplus, leur détention ne fut pas longue. La noblesse et la bourgeoisie, irritées de la faiblesse des magistrats, prirent les armes, punirent sévèrement les perturbateurs et se hâtèrent de mettre en liberté l'abbé de Saint-Antoine et son secrétaire, qui se rendirent aussitôt près du duc de Lorraine et lui firent connaître tout ce qui s'était passé. Ce prince témoigna son mécontentement aux Messins; mais ceux-ci réussirent à l'apaiser, en lui représentant qu'ils n'avaient pu prévenir l'émeute et les violences dont nous venons

[redacted]

la foy laquelle prouffitera beaucoup a la religion chrestienne (36). Ce volume, dont la rareté est excessive, se compose de deux parties bien distinctes : 1° le récit de la dégradation, de l'exécution de Jean Châtelain, et des troubles que cet événement occasionna à Metz ; 2° le discours que le P. Jean Savin, religieux de l'ordre de saint Dominique, prononça avant que le tribunal ecclésiastique eût ordonné la dégradation de Châtelain. La première partie de cet ouvrage fut composée avec une grande promptitude, car dès le 26 janvier Volcyr le dédiait au cardinal Jean de Lorraine, évêque de Metz. Quant au discours de Jean Savin, le Polygraphe le rédigea probablement sur des notes qu'il avait prises séance tenante, et nous croyons qu'il faut lui attribuer la seconde partie du volume que nous décrivons, aussi bien que la première.

Volcyr avait à peine terminé la composition et l'impression de ce curieux ouvrage, qu'il s'occupa de publier un autre écrit contre les erreurs de Luther. A cette époque, la crainte de voir les erreurs nouvelles faire irruption en Lorraine devenait plus vive de jour en jour. Un prédicant était à peine chassé, qu'un autre prenait sa place, et un grand nombre d'individus, aiguillonnés par l'amour du changement, ou choqués de quelques abus qui s'étaient introduits dans la discipline, un grand nombre d'individus, disons-nous, semblaient disposés à prêter l'oreille aux discours des novateurs. Ce fut alors, et pour prévenir quelques défections fâ-

cheuses, que Volcyr traduisit du latin un opuscule de frère Thomas Illyrique, religieux franciscain. Cet opuscule a été publié sous le titre suivant : *Le Sermon de Charite, auec les probations des erreurs de Luther, fait et compose par frere Illyrique, translate de latin en francois par le poligraphe humble conseiller ; secretaire et hystorien du noble prince damour regnant au parc dhonneur* (37).

Ce livre n'était pas imprimé encore, lorsque la Lorraine se trouva menacée d'un danger bien plus grand que tous ceux qu'elle avait courus. Ce ne sont plus des religieux apostats qui viennent répandre les opinions luthériennes ; c'est une nation d'hérétiques qui va se précipiter sur notre patrie, et rappeler en quelque sorte les invasions des Barbares. A la voix de quelques fanatiques obscurs, les paysans de la Souabe, de la Misnie, de la Thuringe et de la Franconie se soulèvent pour établir sur la terre le règne de Dieu et la communauté des biens. Réprimés durement en Allemagne, ils passent le Rhin, et dans les premiers mois de l'année 1525, quarante mille d'entre eux envahissent l'Alsace, entraînent



tiques avait déjà traversé les Vosges et s'était avancée jusque dans les environs de Sarreguemines. Le duc Antoine prit aussitôt les mesures nécessaires pour arrêter le torrent; aidé par ses frères, il parvint en peu de temps à réunir une petite armée, et se rendit à Dieuze pour s'opposer à l'insurrection des paysans de la Lorraine allemande.

Nous ne raconterons pas en détail les différents combats que les Lorrains livrèrent aux anabaptistes. Un tel récit, quelqu'intéressant qu'on puisse le supposer, nous entraînerait trop loin ; mais nous ne pouvons nous dispenser de rappeler en peu de mots les grands événements qui se passèrent alors, parceque Volcyr accompagna le duc Antoine dans cette courte, mais glorieuse campagne, et parcequ'il en écrivit une relation intéressante, dont nous parlerons tout à l'heure.

Le 15 mai 1525, l'armée lorraine se mit en marche; le projet d'Antoine était de livrer bataille aux quatre mille anabaptistes qui avaient pénétré dans la vallée de la Sarre; mais on ne tarda pas à savoir qu'ils s'étaient rejetés en Alsace et avaient rejoint la multitude des insurgés. Arrivé à Sarrebourg, le duc de Lorraine apprit que les Rustauds venaient de s'emparer de Saverne et de piller l'antique et célèbre abbaye de Marmoutier. On vit bientôt arriver l'abbé de ce monastère; il était tombé entre les mains des anabaptistes, qui avaient voulu le rôtir dans un four, et il avait eu beaucoup de mal à leur échapper. Volcyr s'empressa de lui pro-

diguer toutes sortes de consolations. « Cependant que » ces choses se faisoient, dit-il, le collecteur de ce pré- » sent recueil entretenoit le poure et desolé pere abbé » de Mormonstier, qui alléguoit foison de bons passages, » tant du vieil testament que du nouueau, lesquelz » estoient fort conuenables ou (au) temps présent (38). »

Le bon secrétaire était encore occupé de cette charitable besogne, lorsqu'un incendie violent se déclara dans la maison qu'habitait Théodore de Saint-Chamont, et où le Polygraphe était logé. Celui-ci ne perdit pas son sang-froid au milieu du tumulte et parvint à éteindre le feu. Ecoutons-le raconter lui-même comment il s'y prit. « Le feu, dit-il, fut mys en la maison sainct Antoine » pour esueiller les esperitz de ceulx qui trop à leur » aise sommeilloient. Aquoy fut besongné (remédié) par » un moyen subtil que ledit collecteur (l'auteur-lui- » même) auoit retenu de Bruges, quant par vng homme » ancien qui auoit autrefois fait résidence en Turquie, » la tour estante de feu céleste embrasée fut recouuerte » et sauluée en partie : en prenant du fumier, et peu à [redacted]

sa résistance et le sort d'une autre bande d'anabaptistes qui accourait au secours de Gerber (40). Antoine, débarrassé de ces deux hordes, se dirigea sur Marmoutier pour réinstaller l'abbé dans les ruines de son monastère. Volcyr l'accompagna dans cette circonstance et trouva l'occasion de rendre service à deux religieux de Marmoutier, qui n'avaient pas quitté cette localité, et que l'on accusait de s'être volontairement réunis aux Rustauds. Le Polygraphe les défendit et réussit à prouver qu'ils n'avaient pas commis le méfait qui leur était imputé (41).

La partie septentrionale de l'Alsace paraissait alors complétement délivrée du fléau qui venait d'y exercer ses ravages, et plusieurs conseillers du duc de Lorraine l'engageaient à repasser les montagnes ; mais ce prince ne voulut pas laisser son œuvre inachevée, et s'avança en Alsace pour disperser un autre rassemblement d'anabaptistes, qui aurait pu recommencer, après son départ, à ravager cette province. Une bataille sanglante livrée à Scherwiller mit fin pour toujours aux incursions des hérétiques. Volcyr assista à cette bataille et voulut même voir de près le combat, mais il avoue lui-même qu'il fut obligé de reculer avec une partie des Lorrains, qui plièrent un moment. « Et comme le collecteur (c'est » de lui-même qu'il parle) se fust par trois fois ingéré » d'entrer en ladicte plaine ou le conflict se faisoit pour » mieux veoir l'affaire et congnoistre la situation dudit » lieu, force estoit qu'il se retirast auec les autres plus

» de cent pas, si fort estoient les Lorrains repoulsez des » luthériens, par les charges nouuelles qu'ilz faisoient » sur eulx (42). » Il raconte ensuite qu'il fut obligé de coucher sur le champ de bataille, où il courait grand risque de se passer de souper, lorsque l'abbé de Saint-Antoine parvint à se procurer un énorme saumon, « du quel plusieurs bons personnages furent repeuz et sustentez (43) ».

Le secrétaire d'Antoine revint à Nancy avec ce prince et commença aussitôt à rédiger la relation exacte et circonstanciée de la guerre des Rustauds. Rien n'était plus facile; Volcyr avait été témoin oculaire de la plupart des événements qui venaient de s'accomplir, et il avait eu la précaution de tenir un journal. Il comptait probablement faire imprimer son ouvrage dans les derniers mois de 1525; mais l'achèvement de ce livre fut retardé, parceque Volcyr fut chargé par le duc de Lorraine de débrouiller plusieurs généalogies. D'autres affaires vinrent encore lui prendre un temps considérable (44), et ce fut seulement dans le courant de l'année 1526 que Volcyr put songer sérieusement à publier son livre.

[redacted]

septembre, et le Polygraphe fit les démarches nécessaires pour obtenir un privilége. Il expose dans la supplique présentée à cette occasion, qu'il ne peut « trouuer li-
» braire qui veuille entreprendre de ce faire (de publier
» son livre) pour les grans fraiz qui y sont, tant aux
» pourtraictz et tailles des histoires que impression
» d'icelluy, Craignant que les autres imprimeurs en voul-
» sissent faire imprimer d'autres sur icelluy pour les
» vendre, Qui seroit, en ce faisant, le grant préiudice et
» dommage dudict imprimeur et scandalle dudict Vollzyr
» pour les faultes et incorrections que lesdictz impri-
» meurs y pourroient commettre en son absence... (46) ».
Le manuscrit ayant alors reçu l'approbation du censeur royal, *maistre Francois goyet conseiller et aduocat du Roy ou* (au) *Chastellet de Paris* (47), Volcyr s'imagina qu'il obtiendrait aisément le privilége par lui demandé; mais il rencontra des obstables sérieux, dont nous ne connaissons pas l'origine et la nature. Le Polygraphe se rendit à Saint-Germain en Laye, où le roi François I se trouvait alors; l'archevêque de Bourges Jacques de Tournon, Michel Boudet évèque de Langres, Gabriel de Grammont évêque de Tarbes, et enfin l'évêque de Bayonne Jean du Bellay, plus tard évêque de Paris et cardinal, qui tous favorisaient les gens de lettres, appuyèrent la demande de Volcyr, et ce dernier obtint enfin un privilége, dont la durée fut limitée à trois ans. Ce privilége ne fut délivré que le 12 janvier 1526 (1527) (48).

Volcyr n'était pas resté à Paris pendant toutes ces négociations ; il raconte que, fatigué de tant de lenteurs, il vint passer une partie de l'hiver dans sa patrie, malgré les instances du typographe Galliot du Pré, qui l'engageait à ne pas quitter Paris avant que l'impression de l'ouvrage ne fût terminée (49). Le livre parut enfin vers le mois de mars 1526 (1527) sous le titre suivant : *Lhistoire et Recueil de la triumphante et glorieuse victoire obtenue contre les seduyctz et abusez Luteriens mescreans du pays Daulsays et autres, par tres haut et tres puissant prince et seigneur Antoine par la grace de Dieu duc de Calabre, de Lorraine et de Bar. etc. en deffendant la foy catholicque, nostre mere leglise, et vraye noblesse, A lutilite et prouffit de la chose publicque. Auec priuilege* (50).

Nous ne donnerons pas de nombreux détails sur le contenu de l'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre, et nous nous contenterons des observations suivantes. Les dix feuillets liminaires contiennent 1° un prologue, accompagné d'un distique contre les envieux [redacted]

lui-même divisé en trois livres, subdivisés en un assez grand nombre de chapitres. Nous ne devons pas oublier de dire que le verso du f° xcvii contient une lettre de l'auteur à François-Jacques de Tournon archevêque de Bourges, et que sur le v° du f° i on lit trois compositions poétiques de Volcyr, qu'il a intitulées : *N(icolai) V(olcyri) P(olygraphi) Diodecasticon Elegiacum; Eiusdem P(olygraphi) collectoris Distichon;* et *Petits vers huytains, desclaratifz des precedens vers Elegiacques, traduyctz par le collecteur.*

• Le volume dont nous venons d'indiquer sommairement le contenu est orné (si l'on peut employer ici cette expression) de neuf gravures sur bois; quelques-unes de ces gravures sont l'ouvrage d'un artiste lorrain, dont nous ne connaissons pas le nom, et dont le monogramme se compose d'un G, dans la panse duquel est enfermé un S, et que surmonte une croix de Lorraine (51).

Quant au livre lui-même, nous ne pouvons dissimuler qu'il a encouru plusieurs critiques. On a reproché à Volcyr, et cela avec raison, d'avoir mêlé à son récit une foule de digressions, de citations, de discussions tout à fait étrangères au sujet lui-même ; mais, malgré la justice de ces critiques, l'ouvrage est très-important pour la connaissance de l'histoire de Lorraine au commencement du seizième siècle, et aucun autre recueil ne saurait le remplacer pour ce qui concerne la guerre des Rustauds : il ne faut pas l'oublier, en effet, l'auteur a été témoin oculaire d'une grande partie des faits qu'il raconte, et il

a appris les autres de la bouche même des princes lorrains, ou des personnes les mieux renseignées.

Un épisode de la guerre des anabaptistes avait fourni à Volcyr le sujet d'un opuscule, dont on ne connaît aucun exemplaire, quoique, sans aucun doute, il ait été publié ; nous voulons parler d'un écrit contenant la relation de l'apostasie et du châtiment du curé de Saint-Hippolyte, petite ville lorraine située sur le versant oriental des Vosges. Arrêté par ordre du duc Antoine, ce prêtre avait été amené et emprisonné à Nancy, et Volcyr accuse, mais à tort selon nous, Bucer et d'autres luthériens de Strasbourg d'avoir engagé les anabaptistes à envahir la Lorraine pour mettre cet ecclésiastique en liberté (52). Après son retour à Nancy, le Polygraphe s'occupa à rédiger le petit ouvrage dont nous parlons, et, dans l'*Oraison hortatiue* qui précède le volume contenant l'histoire de la guerre des Rustauds, il dit, en s'adressant au duc Antoine, nous mettons « aussi soubz ta tres noble
» protection et garde le traicté que nous auons encore
» sur lenclume, touchant le fait du curé de sainct hyp-
[redacted]

cette nouvelle élucubration semble lui avoir demandé plus de temps que les précédentes, car elle ne vit le jour qu'en l'année 1531 (54), et pendant les quatre ou cinq ans qui séparent cette publication de la précédente, nous n'avons pu découvrir aucun renseignement concernant le secrétaire du duc de Lorraine, si ce n'est la remise à lui faite de douze mains de papier par un nommé Grant Jehan, qui, selon toutes les apparences, exploitait une papeterie peu éloignée de Pont-à-Mousson (55).

Ce fut à Paris que Volcyr chercha un éditeur pour le nouveau livre qu'il venait d'achever; le 11 mars 1530 (1531) il obtenait un privilége pour une année seulement, quoiqu'il l'eût demandé pour quatre ans (56), et quelques mois après il mettait son ouvrage en vente chez un de ses compatriotes, que nous avons déjà mentionné, Didier Maheu, libraire lorrain établi à Paris.

Le titre général du volume est ainsi conçu: *Chronicque abregee Par petits vers huytains des Empereurs, Roys, et ducz Daustrasie : Auecques le Quinternier, et singularitez du Parc dhonneur. Ilz se vendent en la rue sainct Jacques chez Didier maheu a lenseigne sainct Nicolas* (57). Le recto du 56e et dernier feuillet présente la mention suivante : « Cy fine la cronicque des » renommez empereurs, roys et ducz Daustrasie : auec » le quinternier et singularitez du parc dhonneur nou- » uellement imprimée a Paris, par Nicolas couteau de- » mourant en la rue sainct Victor. » (58)

La lecture du titre de ce volume indique qu'il contient

trois opuscules distincts; le premier, c'est-à-dire, la *Chronicque abregee,* occupe 25 feuillets; le *Quinternier* remplit les folios 26 à 39; enfin, on rencontre le *Traicte des singularitez du Parc dhonneur.*

Les 4 feuillets liminaires offrent différentes pièces détachées qui ne présentent pas grand intérêt; on rencontre d'abord des vers, puis une *Preface aux princes du parc dhonneur,* puis enfin un *Rondeau confortatif.*

Nous ne parlerons pas de la *Chronicque abregee ;* qu'il nous suffise de reproduire le jugement qu'en a porté notre savant confrère, M. Beaupré; « la chronicque » de Volcyr est une maigre compilation, où les faits » historiques sont clair-semés, surtout en ce qu'elle a » de relatif aux ducs de Lorraine. Tel règne, fécond en » événements qui ont longtemps et profondément agité » le pays, n'est mentionné que pour sa durée, et pour » les noms du duc et de la duchesse, accompagnés d'é- » pithètes louangeuses, insignifiantes par leur banalité. » Pas un récit naïf, pas une aventure merveilleuse pour » tempérer l'aridité de cette espèce de nomenclature en » vers huytains (c'est-à-dire de 8 syllabes), au nombre

[redacted]

une chronique complète ; il a voulu seulement, comme il le dit au commencement de son travail, faire connaître les *Source et origine Des tres illustres et renommez Empereurs, Roys, Ducz, et seigneurs Daustrasie : Anciennement nommez Leuciens, depuis Thoringeois, et presentement Lorrains.*

Après la *Chronicque* vient l'opuscule intitulé : *Quinternier du parc Dhonneur dict Penthagrammaton : touchant la Cabale et Reception des noms propres de cinq freres princes tres illustres et magnanimes.* Il est difficile de donner une idée nette et précise de cette élucubration. M. Weiss prétend que c'est une espèce de roman (60); mais il se trompe ; Volcyr s'est attaché dans cet opuscule, qui renferme 16 chapitres, outre le *Prologue de lacteur touchant les inuentions de certains ars et scauoirs tant anciens que nouueaulx,* Volcyr s'est attaché, disons-nous, à expliquer le sens et les propriétes des lettres A,J,C,L,F, par lesquelles commençaient les noms de cinq princes lorrains, qui vivaient à cette époque, savoir : Antoine duc de Lorraine, ses trois frères, Jean cardinal et évêque de Metz, Claude tige de la maison de Guise, Louis comte de Vaudémont, et enfin le fils d'Antoine, François marquis de Pont-à-Mousson. On voit donc que l'ouvrage de Volcyr est une composition soi-disant cabalistique ; mais, comme le remarque M. Beaupré, « ce livre est un des plus savamment » puérils et des plus ingénieusement ennuyeux qu'aient » mis au jour les presses du seizième siècle (61) ».

Le *Quinternier* est suivi du *Traicte des singularitez du parc dhonneur,* qui se compose de 13 chapitres et d'un *Prologue de lacteur par lequel est desduyt comme les naturelz speculatifz se doibuent tirer a part pour mieulx contempler.* Le titre de ce prologue n'est guère propre à donner une idée de ce que contiennent les 13 chapitres de l'ouvrage ; car le *Traicte des singularitez du parc dhonneur* renferme une sorte d'histoire naturelle de la Lorraine et des notions sur l'état de l'industrie de cette province au seizième siècle. Les deux premiers chapitres n'offrent rien de bien curieux et n'ont même que bien peu de rapports avec les suivants; nous en copions les titres : *Du throsne diuin auecques deux tableaux du roy Rene second, et de la royne Philippe de Gueldres ; — Deux tableaux mis hors du parc pour le pasteur et la bergiere.* C'est seulement au f° xliiii r° que commence à proprement parler le *Traicte des singularitez,* et la reproduction des rubriques suffira pour faire comprendre l'importance de cette publication : « Forges à faire mirouers, voirres (verres) fins et com- » muns : auec les voirrières de gros voirres; — Les

[redacted]

» exemple des eaues chaudes dudit parc et de leurs » vertus; — Autres septennaires contenuz audit parc » dhonneur ; — De l'art et praticque de faulconnerie et » vénerie ».

On s'aperçoit, en parcourant cette espèce de table des matières, que l'auteur a rangé sept à sept la plupart des productions et des *singularitez* de la Lorraine ; ce sont les *septennaires* dont il parle souvent, et dont la composition est parfois assez arbitraire. On ne s'attend pas, sans doute, à nous voir extraire de l'ouvrage de Volcyr les nombreux passages qui offrent de l'intérêt au point de vue de la statistique et de l'histoire naturelle, et indiquer tous les renseignements que l'on pourrait y puiser pour connaître l'état de la Lorraine sous le règne du duc Antoine. C'est une tâche que M. Beaupré a parfaitement remplie dans l'opuscule que nous avons déjà cité plusieurs fois, et nous nous contenterons d'y renvoyer le lecteur (62).

Volcyr, après avoir achevé la publication des trois opuscules formant le volume que nous venons de décrire, s'occupa avec activité d'un ouvrage plus important ; nous voulons parler de la traduction française des écrivains latins qui ont traité de l'art militaire, et sont désignés sous le nom de *scriptores de re militari*. Ce fut, dit-on, pendant le séjour qu'il fit à Paris au moment où l'on imprimait la *Chronicque abregee,* le *Quinternier* et le *Traicte des singularitez du parc dhonneur,* que l'imprimeur Chrestien Wechel lui conseilla de traduire

les *scriptores de re militari.* Ce travail demanda plusieurs années. Nous pensons que c'est au moment où il commençait à s'occuper sérieusement de cette traduction, que Volcyr publia un ouvrage qui est fort peu connu. Ce livre est, pour employer les expressions de Dom Calmet, « un petit traité de dévotion approuvé par la Sorbon- » ne, imprimé à Paris et cité par Chateau-rou bourgeois » de Troyes en 1532 (63) ». Quel est cet opuscule ? Personne ne le saurait dire ; et nous serions presque tenté de conjecturer, en l'absence de textes plus positifs, qu'il est question du *Petit recueil du Poligraphe ;* au reste ceci est une simple supposition, et nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser de mentionner, comme un ouvrage distinct, le livre cité par Châteauroux (64).

La traduction des *scriptores de re militari* fut terminée vers la fin de 1535, et imprimée, l'année suivante, chez Chrestien Wechel. Nous en reproduisons le titre intégralement : *Flave Vegece Rene, homme noble et illustre, du Fait de guerre et fleur de cheualerie. Sexte Jule Frontin, des Stratagemes. Aelian, de l'Ordre et* [redacted]

apprend que l'infatigable polygraphe s'était, à la même époque, livré à un autre travail, qui exigeait au moins autant de science que la version des *scriptores de re militari*. Volcyr nous révèle donc que « depuis certains » iours en ça il a conduit iusquau bout la translation de » Vitruve architecte, espérant la faire receuoir par gens » duits et experts en tel art, avant que la mettre dehors » et publier » (66). Cette traduction n'a jamais paru, et nous ignorons les motifs qui ont empêché l'auteur de la faire imprimer. Peut-être n'a-t-il pu trouver un éditeur; peut-être les *gens duicts et experts,* auxquels il voulait soumettre son travail, l'ont-ils engagé à le garder en portefeuille; peut-être encore n'eut-il pas le temps de revoir sa traduction et d'y mettre la dernière main.

Volcyr, né, comme nous l'avons dit, vers l'an 1480, était alors parvenu à un âge assez avancé; sans avoir reçu les ordres majeurs, ni peut-être même les ordres mineurs, il avait cependant en quelque sorte embrassé l'état ecclésiastique; il était revêtu du grade de docteur en théologie; il avait été attaché comme secrétaire à l'abbé de Saint-Antoine. Toutes ces circonstances réunies ne purent l'empêcher de se marier, et il prit femme en 1540; nous ignorons le nom et l'origine de celle qui fut appelée à devenir la compagne du Polygraphe sexagénaire, et l'existence même du mariage de Volcyr ne nous est révélée que par deux mentions perdues dans les registres des trésoriers généraux. Dans le registre de 1539-1540 nous lisons que Monseigneur le Duc a fait

payer à Me Nicol Volquir une somme de 50 francs, *pour aider a faire ses nopces* (67). Les termes rappellant cette gratification semblent indiquer que Volcyr n'était pas plus opulent alors qu'il ne l'avait été dans sa jeunesse; le duc Antoine avait cependant augmenté ses gages depuis l'année 1538, et les comptes qui suivent cette année portent que *maistre Nicol Wolquier, Johannes Lud, Jehan Chrestien, maistre Gerard, Urbain, Labaulme,* et autres secrétaires recevaient vj^{xx} (120) francs de gages au lieu de 100 francs qu'ils avaient touchés depuis 1523 (68).

Le Polygraphe était à peine marié qu'il reprit le cours de ses publications. En 1540, il fit imprimer à Paris, chez Chrestien Wechel, une traduction française d'un ouvrage de Paolo Giovio sur l'histoire de l'empire ottoman. L'évêque de Nocéra Paolo Giovio, plus connu sous le nom de Paul Jove, avait terminé son travail dès l'année 1532; il ne le publia toutefois qu'en 1541 (69); par conséquent on ne comprend pas bien au premier coup-d'œil, comment Volcyr donna la traduction d'un [redacted]

les Vies de tous leurs empereurs, ordre et discipline de la milice et chevalerie turcique, traduit en latin (70).

La même année, il fit imprimer une nouvelle traduction du latin ; ce fut celle du livre de Maître Michel Lescot intitulé *La Physionomie* (71). La version du Polygraphe sortit, en 1540, des presses de Denis Janot, typographe parisien (72).

Cet ouvrage fut le dernier que publia le secrétaire du duc Antoine ; la mort vint le surprendre à la fin de l'année 1540 ou au commencement de 1541. Il devait avoir environ soixante ans. Dans le registre des comptes du trésorier général pour l'année 1540-1541, et à côté du nom de *Maistre Nicol Wolquier,* qui figure encore sur la liste des officiers et secrétaires du prince, on a tracé le mot : *Obiit* (73). Enfin, dans le compte du trésorier général Quiriacc Fournier pour l'année 1543-1544, et sous la rubrique des *Gaiges payez par mandement etc.,* se trouve la mention suivante : « A la vefue feu Maistre » Nicol Wolquire, jadis secrétaire de Monseigneur le » Duc, la somme de six vingts frans, monnoye de Lor- » raine pour les gaiges dudit Maistre Nicol Wolquire » (74).

Nous ignorons si le Polygraphe laissa une postérité ; ce qui nous porte à penser qu'il n'eut pas d'enfants, c'est que les armoriaux de Lorraine ne mentionnent, outre le secrétaire d'Antoine, d'autre membre de cette famille qu'un François Volkier (75), qui mourut dans la seconde moitié du seizième siècle, mais était déjà revêtu en 1537 des fonctions de clerc-juré à Bricy (76).

III.

Pour apprécier le caractère et les talents de Nicole Volcyr, nous sommes réduit aux renseignements que nous offrent ses écrits ; aucun auteur n'a pris le soin de nous transmettre des détails sur la vie d'un homme qui tint un des premiers rangs parmi les littérateurs lorrains, sous le règne du bon duc Antoine. Le Polygraphe n'a pas, heureusement, été aussi discret que ses contemporains, et dans les nombreuses préfaces qui accompagnent ses ouvrages, dans le texte de ses livres eux-mêmes, il a plusieurs fois parlé de lui. Nous avons déjà puisé largement à cette source ; c'est là encore que nous allons emprunter quelques traits qui achèveront de faire connaître le secrétaire du duc de Lorraine.

Volcyr, catholique zélé et fervent, vit avec douleur les principes de la réformation luthérienne menacer la Lorraine. Tant qu'il vécut, il les combattit avec force et ne négligea aucune occasion de prémunir ses compatriotes

[redacted]

désordres dont il était témoin. Dans son histoire de la guerre des Rustauds, après avoir cité une des visions de *monseigneur sainct Jehan en son Apocalipse,* il ajoute: « parquoy nous est dénoté le misérable Machomet, qui » ne commande autre chose sinon mener vie meschante » et brutale entre volupté et excès désordonné. A quoy » faire les chrestiens sont présentement enclins : dont » tant de nobles empires, royaulmes, citez et pays sont » piteusement possédez par les turcqz. Et se garde » Romme si bien quelle vouldra, car le temps de sa » destruction sapproche, selon la réuélation saincte Bri- » gide. Et mesme comme il est contenu ou (au) liure du » beau Cyrille patriarche d'Alexandrie (77) ».

On a voulu induire de ce passage et de la reproduction de cette prophétie de sainte Brigitte que Volcyr, malgré son dévouement au catholicisme, était en proie à un découragement profond et regardait la chute de l'Eglise comme imminente ; c'est une erreur ; le Polygraphe ne parle pas ici de l'Eglise, mais de la ville de Rome ellemême ; la désolation de l'Italie et la destruction de cette grande cité lui semblaient prochaines « pour les malé- » dictions qui régnent maintenant partout, si comme la » prinse de Rhodes par les turcqz, et les royaulmes de » Polone, Hongarie et autres, les biens de la terre perduz » et gelez, auecques les boutefeux et les Diuisions Des » princes, les grosses guerres et pylleries extrêmes qui » se font De tous costez sur le poure bonhomme qui » soustient et gouuerne tous les estatz du monde, sans ce » que aucuns en ayent compassion ou pitié (78) ».

Cette dernière phrase dénote chez Volcyr un grand attachement aux intérêts des classes inférieures de la société. Il était cependant dévoué (c'est le terme propre) au duc Antoine, à la famille ducale et à la noblesse de Lorraine; il saisit, dans ses ouvrages, toutes les occasions d'en faire l'éloge, et il n'en parle jamais qu'avec vénération. Mais Volcyr avait compris qu'un dévouement et une admiration légitimes pour le prince, et pour la noble chevalerie de Lorraine, pouvaient très-bien se concilier avec un grand respect pour les droits des pauvres et des petits.

Le duc Antoine et toute sa famille ne lui surent jamais mauvais gré de quelques phrases, où une critique malveillante aurait pu voir des censures contre l'ambition des princes lorrains; et ces derniers ne cessèrent de donner au Polygraphe des preuves d'estime et de considération.

Ces témoignages flatteurs et le renom littéraire que les écrits de Volcyr ne tardèrent pas à lui procurer, ne l'aveuglèrent jamais sur le véritable mérite de ses ouvrages et [redacted]

des derniers représentants du moyen âge; il en avait la générosité, l'enthousiasme, la foi vive et ardente.

Ces heureuses qualités s'alliaient chez le Polygraphe à une naïveté assez grande. Pour prouver cette dernière assertion, il suffit de citer le passage suivant de l'histoire de la guerre des Rustauds. Les chapitres 21 et 22 du livre premier sont intitulés : *Narration dune comete veue en Aulsays en signe de changement de tous estatz; — Sensuyt la diffinition que Laristote donne de la comete, auec la diuision et pluralite dicelle. Aussi les horribles signes et tesmoignages de sa grant importance.* C'est dans le premier de ces deux chapitres que se trouvent les phrases que nous allons transcrire. Volcyr, aprés avoir parlé des comètes, ajoute : « le plus souuent telz cas (selon » que dit Policraticus ou (au) deuxiesme liure) ad- » uiennent par misération diuine, pourceque par indice » et remonstrance de ses signes elle fortiffie et reconforte » aucunesfois nostre ygnorance. Et certainement lorsque » la cométe se monstre on doit surtout craindre que » blasme, vitupére et contumélie nauiennent entre les » viuans; mais qui est celluy qui vouldroit ygnorer que » la cométe ne face muer et changer les dominations et » royaulmes :..... Doncques aprés toutes exalations ter- » restres et impressions esleuées en lair que les philo- » sophes naturelz auroient sceu produyre et descripre, » en effect ilz ont souuerainement tasché de pouuoir » Déclairer les dispositions, formes et figures Des es- » toilles cheuelues, queuées et barbues, parquoy nous

» dirons que sest de la comète selon sa propre diffinition,
» auecques les signes et grant importance dicelle En-
» suyuant ce que Laristote en dit ou (au) premier liure
» de ses Méthéores..... (80) ».

Nous avons reproduit cette page de Volcyr pour montrer qu'il eut, sur quelques points, des idées singulières, qui étaient, du reste, le partage de presque tous ses contemporains ; mais il n'en faudrait pas conclure que le Polygraphe fût un esprit superstitieux et un de ces écrivains médiocres et bizarres, dont le seul mérite consiste dans leur singularité même. Il a été peu lu et peu apprécié dans les deux derniers siècles, et la rareté extraordinaire de presque tous ses ouvrages a, sans aucun doute, contribué, pour beaucoup, à l'espèce d'oubli qui menaçait d'envelopper un de nos auteurs lorrains les plus dignes d'être connus.

Dom Calmet, qui cependant n'est pas un modèle au point de vue de la rédaction, estime que les ouvrages de Volcyr sont mal écrits, *non seulement par rapport au style, qui est dur et barbare, mais aussi quant à la méthode pleine de digressions et de réflexions inutiles*

[redacted]

» choses communes, et toujours d'après les autres. Son » style étoit trivial, et son cœur plein d'amour propre et » de dévotion, annonçoit un petit Ecrivain qui avoit la » manie de passer pour un homme important (82). »

Nous ne nous donnerons pas la peine de réfuter ce jugement passionné, et nous nous contenterons d'apprécier rapidement les ouvrages et le talent de Volcyr, en prenant pour guides les écrivains modernes qui ont parlé du Polygraphe (83). On a vu, dans le cours de ce travail, combien les études de Volcyr avaient été profondes et complètes. Docteur en théologie, maître ès arts, lecteur public (c'est-à-dire professeur) dans l'université de Paris, il avait abordé et même approfondi une grande partie des matières qui faisaient alors l'objet de l'enseignement. Aussi son érudition était-elle assez remarquable même pour son époque. La connaissance des langues grecque et latine lui avait inspiré beaucoup de goût pour les antiquités. Dans sa relation de la guerre des Rustauds, il rapporte plusieurs faits qui ne laissent aucun doute sur ce point. « Ores est il que lacteur, c'est de lui-même » que parle Volcyr, assez songneusement se enquéroit » par tout des choses nobles et dignes de mémoire, affin » de les mieulx pouoir rédiger par escript. Combien » toutes fois que le temps et le lieu ne fut grandement » propice, à cause du trouble et des motions nouuelles » qui se faisoient dheure en heure.... (84). »

Il publia, dans le même ouvrage, quelques inscriptions anciennes que possédait l'église de l'abbaye de Mar-

moutier, et qu'il avait eu occasion d'examiner pendant son séjour en Alsace (85); et comme il n'avait pas eu le loisir de les transcrire, il se hâta, après son retour à Nancy, d'écrire à Gaspard abbé de Marmoutier pour en obtenir une copie fidèle. Dans un autre passage du même livre (86), il parle d'un retable d'autel, qu'il avait admiré dans l'église de Villers (87), et dont on avait promis de lui faire présent, parceque les anabaptistes l'avaient mutilé en plusieurs endroits.

Ce que nous avons dit plus haut des différents ouvrages publiés par le Polygraphe a dû suffire pour faire comprendre combien plusieurs de ces écrits ont été et pourraient encore être utiles aux historiens de notre province. Sa relation de la guerre des Rustauds est ce que nous avons de plus exact et de plus complet sur cet intéressant épisode de nos annales. Le *Traicte des singularitez du parc dhonneur* renferme des renseignements très-curieux sur les productions et l'industrie de la Lorraine, pendant la première moitié du seizième siècle. En décrivant le baptême d'un fils du duc Antoine, il nous a conservé le souvenir des cérémonies et des fêtes qui accompagnaient

[redacted]

dans cette notice ont dû suffire pour donner une idée du style et de la manière du Polygraphe ; nous devons cependant faire observer que son style est sujet à plus d'une critique ; il manque souvent de précision, de clarté et n'est pas toujours exempt d'une certaine recherche. Il faut aussi ajouter que Volcyr cherche trop à faire parade de son érudition ; il l'emploie à temps et à contre-temps, il en use et il en abuse; tous ses ouvrages fourmillent de citations et de digressions, qui ralentissent considérablement le récit et rendent fatigante la lecture de livres d'ailleurs intéressants. Enfin, les idées de Volcyr sur l'histoire de Lorraine ne sont pas toujours marquées au coin de la justesse et du bon sens. Pour s'en convaincre, il ne faut que parcourir les premiéres pages de la *Chronicque abregee Par petits vers huytains;* on verra, à côté de beaucoup d'autres choses aussi réjouissantes, que les ducs de Lorraine descendent non-seulement d'Adam et d'Eve, ce qui n'est pas contestable, mais encore *de Ninus et de Sémiramis, de Dardanus fondateur de Troye la grande, de Priam et d'Hécuba, d'Osyris et d'Isis, d'Hercules et de Galathea, de Jasius et de Cybeles, de Cesar et de Cornelia, de Vasquetius et d'Idonea, de Florenes et de Hydeguinere, de Metoneus et de Josinne, de Coronnes et de Gaudalpha, etc.* (88).

Cependant, et malgré les singularités du bon *hystorien* du duc Antoine, nous regrettons qu'il n'ait pas donné suite au projet qu'il avait conçu de rédiger les annales de

la Lorraine; le temps seul paraît lui avoir manqué pour réaliser ce dessein; car il se croyait capable de l'exécuter d'une manière satisfaisante. « Et mesme, dit-il, pour » autant que (quoique) le peuple Daustrasie et des » Belges nest grandement curieux de la littérature, » combien que (cependant) lacteur (Volcyr lui-même) se » oserait assez bien ingérer de faire quelque bon recueil » des choses précédentes (les annales de notre province): » si tant estoit qu'il lui fust loysible et permis de reuisiter » lettres et chartres des fondations en diuers lieux dudit » parc sans reproche (de la Lorraine) (89). » Nous regrettons, disons-nous, que le Polygraphe n'ait pas écrit une histoire de ce qu'il appelait le *parc dhonneur;* car, malgré les méprises et les bizarreries que ce livre n'aurait pas manqué de présenter trop souvent, nous croyons qu'il aurait pu être d'un grand secours aux historiens modernes; et une semblable publication aurait ajouté, sans aucun doute, à la réputation d'un homme que nous avons cru pouvoir ranger parmi les écrivains lorrains les plus féconds et les plus originaux.



NOTES

ET

ÉCLAIRCISSEMENTS.

(1) Peu de noms ont été écrits plus diversement que celui de Volcyr. On lit tantôt Wolquier, Wolkier, Wockier, Wolqnir, Wolquire, Volkyr, tantôt Wollzier, Volzyr, Wollsyr et Volcyr. Nous avons préféré ce dernier, que le secrétaire du duc de Lorraine employait ordinairement, quoique le véritable nom de sa famille fût Wolquier.

(2) Le village de Sérouville est situé au nord-ouest de Briey, entre Viller-la-Montagne et Sancy. Lacroix du Maine, ne connaissant pas cette localité, supposa que Volcyr était né dans une ville d'Espagne dont le nom lui paraissait ressembler à celui de Sérouville; et le président Bouhier (Remarques sur la Bibliothèque de Lacroix du Maine), enchérissant encore sur cette hypothèse bizarre, prétendit que Volcyr était originaire de Xérès de la Frontera, près de Cadix, et que de Xera, nom latin de Xérès, il avait forgé le mot français Sérouville. « C'était, dit M. Weiss « (Biographie universelle, art. *Volkir*, tome XLIX, page 436), « aller chercher bien loin une explication facile. »

Dom Calmet et tous les biographes qui ont parlé de Volcyr le font naître à Bar-le-Duc; mais pour se convaincre de leur erreur,

il suffit de jeter les yeux sur les lettres patentes du duc Antoine, par lesquelles il *retient pour secretaire Maistre Nicol Wolkyr, natif de Serouuille, en la preuoste de Sancey*. Ces lettres, que nous aurons encore occasion de citer, se trouvent aux archives du département de la Meurthe, dans le registre intitulé : *Registre douzieme de Jean de Chasteauneuf des lettres patentes du temps de feu monseigneur Le duc Antoine ; des années commenceantes mil cinq cens et dix, et finissantes mil cinq cens et quatorze*, f° 286.

(3) Voici le passage des lettres de noblesse qui nous porte à admettre cette opinion : « Et auec ce qu'il nous a fait exposer « que lui et ses feuz pères et prédicesseurs sont et estoient pro- « créez, extraictz et descenduz de noblesse, que par cy deuant « n'auoient esté congneu à ung chascun, il nous a treshumble- « ment supplié que nostre plaisir fut luy voulloir sur ce bailler « noz lettres de déclaration pour luy et sa postérité descendans « de son corps en léal mariage, et auec ce qu'il peult porter pour « ses armes le Blaison que ses prédicesseurs auoient accoustumé « de porter..... »

(4) Le fait de cette possession résulte d'un passage de l'ouvrage inédit intitulé : *La Cite du cueur diuin*, ouvrage dont nous parlerons plus loin ; nous reproduisons ce passage dans le texte de la *Notice*, quelques lignes plus bas.

[redacted]

(7) V. le Ms. cité dans la note 4, f° 3.

(8) Le titre de maître ès arts correspond à notre grade actuel de docteur ès lettres. V. Lhistoire et Recueil, etc., 1er feuillet liminaire v°.

(9) V. le même ouv., f° lxxxiii r°.

(10) Ce qui nous porte à penser que Volcyr prit les ordres mineurs, c'est qu'il récitait le bréviaire. V. le même ouv., f° xli r°.

(11) V. le registre des lettres patentes cité dans la note 2 ci-dessus, f° 286. On trouve aussi dans les registres des trésoriers et receveurs généraux de Lorraine, qui sont déposés aux archives du département de la Meurthe, plusieurs mentions relatives à Volcyr. Nous en devons la communication à l'obligence de notre confrère et ami M. Justin Bonnaire, et nous les reproduirons successivement dans les notes qui accompagnent ce travail. Voici la plus ancienne :

1513 — 1514.

(25e année de Georges des Moynes, receveur général des finances de Lorraine.)

Despence par mandement ou autrement.

F° ix xx xiiij (194). Payé par ledit Receveur, de l'ordonnance de mesdits seigneurs (des Comptes), iiij fr pour ung signet (sceau) d'argent baillié à maistre Nicole Wockier, secrétaire de mondit seigneur, pour sceller les expédicions qui seront ordonnées audit maistre Nicole. Appert par le tesmoignaige rendu icy, valantz Lxiiij sols.

Même somme est payée un peu plus haut à *Maistre Guillaume Hannus l'orfeyvre, essayeur en la monnoye*, pour un *signet de secret* destiné à Nicolas Mengin, autre secrétaire du duc Antoine.

(12) V. Lhistoire et Recueil de la triumphante et glorieuse victoire obtenue contre les seduyctz et abusez Lutheriens mes-

creans du pays Daulsays et autres, etc., 6e feuillet liminaire, r°.

(13) V. le même ouv., 10e feuillet liminaire r°.

(14) Les lettres de noblesse données à Volcyr furent signées au château de Gondrecourt, le 18 mai 1520. Elles se trouvent dans le recueil des *Lettres patentes*, années 1516—1519, f° 285. Ce recueil est déposé dans les archives du département de la Meurthe. On peut voir aussi à cet égard le *Nobiliaire ou Armorial général de la Lorraine et du Barrois*, par Dom Ambroise Pelletier, p. 833.

(15) La relation du voyage à Mayence est mentionnée dans *Lhistoire et Recueil de la triumphante et glorieuse victoire obtenue, etc.*, f° xix, r°. Voici en quels termes : « Si comme nous « auons assez au long déduyt en nostre voyage de meance, fait « l'an mil. ccccc. xix. vacant lempire par la mort de maximilian.»

Le tableau du sanglier est rappelé dans le registre du trésorier général pour l'année 1520—1521.

Troisième compte de Didier Bertrand, trésorier général.

Despence, etc.

Folio Lxxiij, 2e alinéa. A Me Nicole Wolquier, secrétaire de Monseigneur le Duc, la somme de trente frans, monnoye de Lorraine, que Mondit Seigneur le Duc lui a ordonné tant pour le Tableau du Sanglier que pour les sermons du beau Père que

[redacted]

(17) V. La Cité du cueur diuin, *passim*.

(18) V. Collectaneorum Poligraphi libellus, f° 33 r°.

(19) L'exemplaire unique de *La Cite du cueur diuin* se trouve à la bibliothèque publique de Nancy, cabinet des manuscrits, n° 20. C'est un volume in-folio, sur papier, de 600 feuillets, dont 1 est resté blanc. Sur le recto du second feuillet, et au-dessous des mots *Ciuitas cordis diuini*, se trouve l'inscription *A Monseigneur*. Ces deux mots sont d'une autre main que le manuscrit, et l'encre est plus pâle. Il est certain que cet exemplaire est bien celui qui appartenait au duc Antoine. Le volume possède encore sa reliure primitive, qui est assez élégante, et parmi les ornements de laquelle on remarque plusieurs fleurs de lis.

Dans le troisième compte du trésorier général Didier Bertrand, déjà cité, on rencontre une mention relative à ce précieux volume.

1520—1521.

Despence, etc.

Folio Lxviij, 1er alinéa. A Me Nicolas Wolquier, secrétaire de Monseigneur le Duc, la somme de trente frans monnoye de Lorraine, à luy payés pour payer l'escripvain qui a escript le livre et sermons du Cueur divin. Par mandement de mondict Seigneur le Duc, donné à Nancy le ve jour d'apvril mil Vc xxj (*1521*), icy rendu pour ce. . . . . xxx fr.

(20) V. La Cite du cueur diuin, f° 3.

(21) V. Collectaneorum Poligraphi libellus, f° 4 r°. Le sermon fut prononcé le 5 mars 1521, vieux style, c'est-à-dire 1522.

(22) V. *ibid.*, f° 13.

(23) L'approbation des docteurs en théologie est datée du 27 juillet 1523; elle est signée *Nicolaus* Ensch et De Combles. Le privilége est daté de Fontainebleau le 2 août; enfin la permission d'imprimer, signée Robertet, est du 3 août. V. f°s 33 v° et 44.

(24) Non chiffrés, Sign. A — Liii.

(25) La même vignette est répétée, mais avec une légende différente, au f° 21 r°. Sur le f° 1, cette vignette est accompagnée des légendes : *Virtutem fortuna iuuat : Ratio dat honestum : Utile consilium : Regna beata Deus. Ratio honesti comes.*

(26) Ces deux préfaces sont aussi accompagnées de leurs traductions latines.

(27) Il résulte de ces deux mots que Robertet avait été le protecteur de Volcyr; mais nous ne savons à quelle époque, ni dans quelles circonstances.

(28) Cette prière latine est suivie d'une traduction française.

(29) Chevrier (Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine, t. II, p. 165) suppose charitablement que Volcyr voulait dire par là qu'il était un grand écrivain. Il est évident que cette interprétation n'a pas le sens commun.

(30) V. le registre de 1521-1522; 4° compte de Didier Bertrand trésorier général.

(31) V. le registre de 1523-1524.

(32) Le *Liber omnium*, qui se trouve aux archives du département de la Meurthe à la suite du cartulaire de Lorraine, est un gros volume in folio, manuscrit, qui renferme une foule de pièces relatives à l'histoire de notre province.

(33) C'est le vers 423 du livre I :

[redacted]

(36) Tel est le titre de l'édition donnée en 1534. Mais il est certain que le livre de Volcyr a été imprimé aussitôt après les événements dont il contient la relation. Suivant M. Bégin (Histoire des sciences, des lettres, des arts et de la civilisation dans le pays Messin, p. 372), le titre de cette première édition serait ainsi conçu : *Traicte de la degradation et execution actuelle de Jehan Castellan hereticque, iadis frere de lordre des hermites de sainct Augustin, faicte a Vic, au diocese de Metz en Austrasie, le* 12 *ianuier* 1524. *Imprime a Metz audict an.* In 4°. Nous n'avons pu découvrir aucun exemplaire de cette édition qui est certainement la première, et qui a été imprimée avant le jour de Pâques de l'année 1524 (1525). L'édition de 1534 est in 4°, de 62 pages, dont 37 pour les pièces liminaires et la partie historique (les pièces liminaires remplissent 6 feuillets), et 25 pour l'*oraison de la foy;* caractères gothiques; quatre figures en bois. On ne sait dans quelle ville a été donnée cette édition. D'après Du Verdier, elle aurait été imprimée à Metz ; le Père Echard (Scriptores ordinis Prædicatorum etc., tome II, p. 62) conjecture qu'elle est sortie des presses d'un imprimeur de Reims. Dom Calmet (Bibliothèque lorraine, col. 1033) cite une dernière édition datée de 1539; elle n'est connue d'aucun bibliographe. Nous devons faire observer ici que M. Brunet (Manuel du libraire et de l'amateur de livres, 4e édit., tome IV, 2e partie, page 469) donne l'ouvrage de Volcyr comme imprimé en 1544. M. Brunet, ou plutôt son typographe, a commis une erreur, car l'exemplaire décrit dans le *Manuel du libraire etc.* est celui qui faisait partie de la bibliothèque La Vallière, et qui porte le millésime de 1534. V. le Catalogue de cette bibliothèque, tome III, page 110, et les *Annales typographici* de Panzer, tome IX, page 157, n° 506.

(37) Imprimé à Saint-Nicolas-du-Port (le 26 août 1525) par

Jérôme Jacob, petit in 4° de 20 feuillets, caractères gothiques. On trouve dans les comptes du trésorier général Didier Bertrand une mention assez curieuse relative à cet ouvrage. Nous la transcrivons ici.

Registre de 1524-1525.

Septième compte de Didier Bertrand.

Despence par mandemens et decretz.

A Iherosme Iacob, imprimeur demeurant à Saint Nicolas, la somme de vingt sept francs monnoie de Lorraine a luy ordonné pour avoir imprimé certains sermons de charité que frère Thomas a preschié. Par mandement de mondit Seigneur le Duc donné à Bar, le xxvj^e jour de septembre mil v^c xxv, icy rendu avec quictance pour ce. . . . . xxvij frs.

Ce petit volume est excessivement rare. Il paraît qu'il fut réimprimé à Paris la même année ; cette réimpression est indiquée sous le n° 753 du catalogue de Sepher. V. le Manuel du libraire et de l'amateur de livres, etc., par M. Brunet, 4e édit., tome IV, 2e partie, p. 470. L'opuscule publié par Volcyr passe pour être une traduction partielle de l'ouvrage cité par Duverdier, sous le titre de *Sermones aurei in alma civitate Tholosana proclamati a fratre Thoma Illyrico de Auximo, verbi dei præcone per universum mundum. Tholosæ per Joannem de Guerlins*, 1521, *in 4°*.

[redacted]

si la mention du registre tenu par Didier Bertrand ne paraissait pas une preuve décisive, nous pourrions citer un passage de l'histoire de la guerre des Rustauds, dans lequel Volcyr rappelle le « sermon de charité (de) frère Thomas esclauon (Illyrique est » une traduction du mot Esclavon, qui paraît avoir été le véritable » nom du franciscain) imprimé et mis en forme, tant en latin » comme en françois par le commandement et ordonnance du » noble duc Anthoine, affin que chascun voye labus et follie Des » luthériens etc. » V. f° lxx, r°.

(38) V. Lhistoire et Recueil de la triumphante et glorieuse victoire obtenue contre les seduyctz et abusez Lutheriens Mescreans du pays Daulsays et autres, etc., f° xxv v°. Le chapitre 24 du livre I, duquel est extrait ce passage, est intitulé : *Comment lautheur reconfortoit l'abbe de Mormonstier. Et le moyen quil trouua destaindre le feu mys en la maison sainct Anthoine : auec limportance de la flamme d'icelluy.*

(39) V. le même ouv., f° xxv v°.

(40) On a beaucoup déclamé à cette occasion contre le duc Antoine et ses frères, que l'on n'a pas craint d'accuser de cruauté. Le trait suivant, rapporté par Volcyr (ouv. cité, f° 50), montrera quelle foi il faut ajouter à des accusations lancées si légèrement. Après le combat de Lupstein, « le tres preux et magnanime conte » de Guyse, remply de clémence et pitié, saulua une ieune fillette » De laage de trois ans, soubdain apres la foulle et gros effort » de Desconfiture faicte a Loupestain : et la mist reposer en la » manche de sa robe toute la nuyt, laquelle du matin comme » affamée demanda à manger. Et ne pouoit en ce monde mieulx » cheoir que entre les mains dudit noble prince doulx et begnin ; » car il la feit songneusement garder auecques vne autre vng » petit plus grande, pour à son ioeulx retour en faire présent à

» tres illustre et noble Dame Anthoinette de Bourbon, contesse » de Guyse sa tres loyalle et bonne espouse pour les faire » nourrir et endoctriner gracieusement. »

(41) V. le même ouv., f° lxx v°.

(42) V. le même ouv., f° xci r°. Quelques jours avant cette bataille, Volcyr, qui s'était imprudemment écarté de l'armée, faillit être pris et massacré par une troupe d'anabaptistes. V. f° lxxxiii r°.

(43) V. le même ouv., f° xci v°.

(44) V. le même ouv., f° xcvii v°.

(45) « .... Parisiis formis ac typis excussoriis citius quam in » Lotharingia, sedulo atque exarate imprimendum curarem. » V. le même ouv., 10e feuillet liminaire v°.

(46) V. le même ouv., 1 feuillet lim. v°.

(47) V. le même ouv., loco citato.

(48) V. le même ouv., 1er et 10e feuillets liminaires v°.

(49) V. ibid., f° xcvii, r°.

(50) Un volume petit in-folio, gothique, sans lieu, ni date; 10 feuillets liminaires et 98 feuillets de texte imprimés à longues lignes; signatures des feuillets liminaires ⚜ i, ii, iii, iv, ā, i, ii; sign. du texte A—Qiiii. Les marges latérales sont couvertes en grande partie par l'analyse latine du texte français. Un exemplaire

[redacted]

anabaptistes à la sortie de Saverne ; une troisième Volcyr lui-même écrivant sur un pupitre. Une autre n'est que la reproduction d'une vignette exécutée pour le *Petit recueil du Poligraphe*.

(52) V. Lhistoire et Recueil etc., 10ᵉ feuillet lim. rº.

(53) V. le même ouv., 2ᵉ feuillet lim. vº, et 6ᵉ feuillet lim. rº.

(54) Ce qu'il y a de bizarre c'est que la préface de cet ouvrage est datée du *Neufchasteau en Lorraine ce iour sainct Anthoine*, XVII *de Januier. Lan mil cinq cens* XXII. Au reste, on comprend parfaitement que la composition de ce livre ait, comme nous l'avons dit, demandé à Volcyr plus de temps que ses autres ouvrages. Elle exigea même, sans aucun doute, quelques excursions, et l'auteur parle, dans le *Traicte des singularitez du parc dhonneur*, fº XLIIII, d'un voyage qu'il fit avec le duc Antoine aux *mynnes dargent* situées dans les Vosges, et ajoute que ce voyage fut fait *depuis certain temps en ca* (ça).

(55) V. aux archives du département de la Meurthe le compte du receveur de Pont-à-Mousson, année 1529-30, à la partie des *despences*. Douze gros sont versés à Grant Jehan en deux paiements de 6 gros chacun.

(56) V. l'ouvrage que nous allons décrire, 2ᵉ feuillet lim. rº.

(57) Cet ouvrage, ou pour mieux dire ces trois opuscules forment un volume petit in 4º, gothique, de 4 feuillets liminaires, et 56 feuillets chiffrés ; sign. A—PIII. Le titre offre une petite vignette gravée sur bois, et représentant le combat de saint Michel et du dragon. Ce volume est devenu très-rare.

(58) L'ouvrage est sans date ; mais comme le privilége est daté du 11 mars 1530 (1531), l'impression a dû être achevée vers les mois de juin ou de juillet. Il est bon de faire observer que plusieurs bibliographes citent une autre édition de ce livre, Paris, sans date, in 4º, gothique, dont le titre n'est pas identique avec

celui que nous avons transcrit. V. Biogr. univ., t. XLIX, p. 436.

(59) V. Notice sur un ouvrage de Volcyr, imprimé en 1530, par M. Beaupré, page 3.

(60) V. Biogr. univ., t. XLIX, p. 436.

(61) V. Notice etc., p. 4.

(62) Dans les deux premiers chapitres du *Traicte des singularitez du parc dhonneur*, chapitres dont nous avons reproduit l'intitulé, Volcyr parle d'une publication qu'il aurait faite quelque temps auparavant, mais sur laquelle il donne trop peu de détails pour que nous ayons jugé à propos de la mentionner dans le texte. Il s'agit de grandes gravures sur bois représentant différents sujets allégoriques ou relatifs à l'histoire de la famille ducale, et accompagnés de plusieurs pièces de vers français composées par l'*hystorien* lui-même. Au surplus, ce qu'il dit de ces gravures et de ces vers est si embrouillé, qu'après avoir parcouru les deux chapitres cités plus haut on est tenté de s'écrier : *Fiat lux !*

(63) V. Bibliothèque lorraine, col. 1033. Ce Châteauroux traversa la Lorraine en 1532 et écrivit une relation de son voyage, qui est tombée entre les mains de Calmet, et dont celui-ci a utilisé plusieurs passages. On ignore ce qu'est devenu le manuscrit de Châteauroux, et ce personnage n'est mentionné dans aucun

[redacted]

contrapunctv simplici, percommode tractans; in 4°, gothique, figures en bois. Dom Calmet avait attribué cet écrit à Volcyr; on s'en tint là, et quoique les expressions *Villicus Sororis-Villæ* ne fossent pas une traduction fidèle des mots Volcyr et Sérouville, quoique le secrétaire d'Antoine s'appelàt lui-même en latin *Volkyrus Cererisvicinus*, cet ouvrage fut toujours donné à Volcyr. Il n'est pas de lui cependant, mais d'un écrivain barisien, qui vivait encore en 1559, c'est-à-dire, 19 ans après la mort de Volcyr, et qui, cette année là, publia une nouvelle édition du livre intitulé : *Manuale seu officiarium sacerdotum ad usum insignis ecclie et diocesis tullensis contines etc.* Cette édition, imprimée à Paris (typis Joannis Albi), est dédiée à Toussaint d'Hocédy, évêque de Toul. Une autre édition avait paru en 1525.

(65) In folio, de 6 feuillets liminaires, 320 pages et 1 feuillet où sont 2 figures ; gothique, nombreuses gravures sur bois. « Ce » volume est si rare, dit M. Weiss, que Bourdon de Sigrais ne » put le trouver dans aucune des bibliothèques de Paris » (V. la préface de sa traduction de Végèce).

(66) Nous reproduisons ce passage d'après M. Weiss, Biogr. univ., vol. cité, page 437.

(67) Nous transcrivons en entier la mention du registre de 1539-1540.

Compte de Didier Bertrand, trésorier gnl.

Deniers en dons etc.

a Me Nicol Wolquir, secrétaire de mondit Seigneur le Duc, cinquante francs que mondit Seigneur le Duc luy a ordonné pour aider à faire ses nopces. Par mandement de Mondit Seigneur le Duc donné à Nancy le xxvij jour d'auril M Vc xl, cy rendu, et quictance. Pour ce. . . . . L fr.

(68) V. aux archives du département de la Meurthe les re-

gistres de 1538-1539, 1539-1540. Nous ferons remarquer ici que parmi les secrétaires du duc Antoine figurent, en 1540, deux personnages appelés Johannes Lud et Jehan Chrestien. La similitude de ces noms avec ceux des secrétaires de René II qui ont rédigé une sorte de chronique publiée pour la première fois en 1844, cette similitude, disons-nous, méritait d'être signalée.

(69) Sous le titre de *Commentarj delle cose de' Turchi;* Venise, in 8°.

(70) In 4°, gothique. L'auteur de l'article *Paolo Giovio* dans la Biogr. univ. n'a pas connu la traduction de Volcyr, ou du moins ne la mentionne pas.

(71) En voici le titre exact : *La physionomie de Michel Lescot, traduite du latin en françois par Nicole Volkyr de Serouille.* In 16, de 114 feuillets. L'ouvrage se vendait chez le libraire Vincent Sertenas, qui fut plus tard l'éditeur du livre de Wassebourg. *La physionomie de Michel Lescot* contient 120 chapitres. L'original a été composé, d'après M. Brunet, à la requête de Frédéric (III) empereur des Romains.

(72) V. Bibliothèque française de Du Verdier (édit. de Rigoley de Juvigny), tome III, pages 145 et 146.

(73) Dom Calmet fait observer que Volcyr était mort en 1542, puisque cette année là ses armes furent données à Jean de [redacted]

(76) La nomination de François Volcyr est du 27 octobre 1537. V. aux archives départementales le registre des lettres patentes de cette année. Ce François Volkyr, qui devait être un neveu du Polygraphe, épousa Jennon Gervaise, fille de Guillaume Gervaise, clerc-juré de Briey. Il eut un fils nommé Pierre Volkir ou Volkier, marié à Jeanne de Noiregoule, fille de Didier de Noiregoule, seigneur de Batilly. Il laissa plusieurs fils; mais nous ne savons si cette famille existe encore. V. Dom Pelletier, loco citato.

(77) V. f° xcii v°.

(78) V. ibid., f° xcvii.

(79) V. f° xxxiii r°.

(80) V. f° xxiii v°. Nous citerons encore, comme preuve de la naïveté de Volcyr, une espèce d'horoscope qui se trouve dans la relation du baptême d'un fils d'Antoine, relation dont nous avons parlé plus haut.

(81) V. Histoire de Lorraine, 1re édition, t. I, col. cx. Dom Calmet a consacré à Volcyr un article peu étendu dans sa *Bibliothèque lorraine*, col. 1032 et 1033.

(82) Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine, tome II, p. 165 et 166. Il est bon de faire observer que les lignes par nous transcrites ne sont point placées dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine*, mais bien dans la *Réfutation de la Bibliothèque lorraine* (de Dom Calmet) qui remplit une partie du second volume. Chevrier a parlé dans cet appendice des lorrains qui, selon lui, ne méritaient pas de prendre place dans la *Bibliothèque*. Parmi eux nous voyons figurer plusieurs hommes distingués, et notamment l'archidiacre Richard de Wassebourg. Volcyr pouvait être en plus mauvaise compagnie. Nous avertissons aussi, pour notre décharge, que nous avons conservé l'orthographe de Chevrier.

(83) Nous rappellerons ici que le savant M. Weiss a donné sur Volcyr un article remarquable dans la *Biographie universelle*, tome XLIX, pages 435 à 437.

(84) V. f° lxxiii r°. Le chapitre duquel nous avons extrait ce passage est intitulé : *Inquisition de lacteur pour les choses anciennes. Epistre de labbe de Mormonstier audit acteur. Auec la coulonne rommaine en laquelle est la prophetie de Sybille.*

(85) On peut voir ces inscriptions dans l'ouvrage de Volcyr, f° lxxiiii r°, et lxxvi r°, ainsi que dans la Notice de la Lorraine par Dom Calmet, tome I, col. 771 et 772.

(86) F° xcv r°.

(87) Dans la vallée de ce nom, sur le versant oriental des Vosges.

(88) Nous ne pousserons pas plus loin cette généalogie, et nous nous bornerons à faire observer que tous ces princes, y compris Dardanus, Priam, Osiris et Isis, Hercule et Galathée, aboutissent à *Godeffroy de buyllon* et à *Guillaume de buyllon*, desquels est issue la famille ducale de Lorraine, selon Volcyr et d'autres généalogistes anciens. V. Chronicque abrégée, f°s 1 et suiv., et Lhistoire et Recueil de la triumphante et glorieuse victoire etc., f°s lxxv v°, lxxviii, lxxix et lxxx r°.

(89) V. l'ouv. cité à la fin de la note précédente, f° lxxix r°.

[redacted]

APPENDICE.

BAPTESME

DE

NICOLAS-MONSIEUR,

FILZ PUIS-NAY DE MONSEIGNEUR LE DUC ANTOINE,

DEPUIS COMTE DE VAUDEMONT,
DUC DE MERCUEUR, MARQUIS DE NOMENY, COMTE DE CHALLIGNY :

A BAR LE X NOVEMBRE M. D. XXIIIJ. (1)

Tous vrais nobles et devotz chrestiens, si comme le benoist filz de Dieu, qui par la main Monsieur Sainct Jean voulut estre baptisté au fleuve de Jordan, sont tenuz et obligez d'estre regenerez par le sacrement de baptesme, que nostre mere Saincte Eglise apres l'Institution de Jesus Christ nostre Sauveur a receu et confirmé : Que selon la doctrine Sainct Gregoire signifie lavement et

(1) Cet opuscule inédit de Volcyr se trouve, comme nous l'avons dit, dans le *Cartulaire de Lorraine*, registre intitulé : *Liber omnium*. Nous en devons la communication à l'obligeance de M. Henri Lepage, archiviste du département de la Meurthe.

tinction, car l'homme au sainct font de baptesme par l'esprit de grace est changé et faict meilleur, avec ce tout autre que par avant n'estoit.

Doncques l'an de grace mil cinq cens vingt quatre, le seizieme jour du mois d'octobre, devant deux heures apres midy, nasquist en grande joie et liesse Nicolas Monsieur, filz de tres hault et tres puissant prince Monsieur Antoine, par la grace de Dieu Duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, etc., et de tres illustre dame et princesse ma dame René de Bourbon, duchesse de Lorraine et de Bar, lequel au vingt cinquieme jour de son aage fut devotement baptisé en l'eglise Sainct Maxe, le dixieme jour de novembre, apres quatre heures du soir, ou l'ordre fut si bien mis par deux grandz maistres scavoir Messire Olry Wisse, chevalier, seigneur de Gerbeviller, bailly de Nancy, et Messire Antoine du Chastellet, chevalier, seigneur de Sorcy et premier chambellan dudict prince, ayans pour lors charge de faire entretenir les cerimonies a leur endroict, si bien que tout y estoit diligemment observé.

Premierement les mareschalz et fouriers des logis faisoient escarter le peuple afin que l'ordre ne fut troublé ou rompu. Puis les escoliers, vestus de surpelis blancz, estoient en grand nombre sur les elles depuis la salle d'honneur jusques au portal de l'eglise

[redacted]

enseigne de l'hostel dudict seigneur Duc, et estoit suivy des gentilz hommes de l'hostel, allans deux a deux a gros nombre.

Apres marchoient les maistres d'hostel testes nues, avec gravité et contenance moult louable et requise a tel act : et estoient suivis des trompettes resonnant melodieusement.

Puis apres douze grans seigneurs teste nue, tous chambellans et escuiers d'escuyerie dudict seigneur Duc, portant chacun en la main ung flambeau de cire vierge.

Depuis estoient les poursuyvans et heraultz vestuz de cottes d'armes a la maniere accoustumée, assavoir : Cleremont, Vaudemont et Nancy, aupres desquelz marchoit en grosse pompe et gravité Messire Gerard de Harraucourt, sieur d'Ormes et seneschal de Lorraine, teste nue, tenant ung baston blanc en sa main, representatif du septre royal et excellente principaulté d'Austrasie, par droict hereditaire appartenant audict prince d'amour et paix.

Puis apres le seigneur de Crehange portant l'escuiere d'or et serviette.

Puis marchoit le comte de Salm avec deux bassins l'ung sur l'autre, le comte Hesse de Linanges, avec le cierge de cire vierge, le bastard d'Anjou la saliere, et consequemment au lieu de tres excellente et tres seraine dame et princesse Madame Marguerite de Flandres, archeduchesse d'Austriche, gouvernante et regente des Pais Bas, maraine dudict Nicolas Monsieur, marchoit reverement N. sieur de Bersel, chambellan de la Maiesté Imperiale et amant de Bruxelles, portant ledict enfant qu'il avait receu des mains de la dame d'honneur en la chambre de parement, accompgné de deux grans maistres, assavoir messire Antoine, chevalier, seigneur de Ville, bailly de Vosges, et messire Adam Bayer, seigneur de Chasteaubrehain, tous deux chambellans dudict seigneur Duc, allans a dextre et a senestre dudict seigneur de Bersel, pour aider a soustenir l'enfant.

Mais a coustiere alloient les parains en grande devotion et pompe solennelle, c'est assavoir tres hault et tres puissant prince Monsieur Claude de Lorraine, comte de Guise et d'Aumalle, gouverneur de Champaigne et Brie, lieutenant general du Roy de France esdictz pais ; et d'autre part reverend pere en Dieu Mons[r] d'Aulsaire (l'évêque d'Auxerre), et suivoient ledict seigneur de Bersel les trois jeunes comtes de Bische, Manderchette et Swambourg portant la queue du drap d'or, fourré d'armines qui estoit sur ledict enfant.

Et apres suyvoit tres illustre princesse madame Anthoinette de Bourbon, comtesse de Guise, et Marie de Lorraine, sa fille, et tout d'ung tenant Jolande de Croy, dame de Moulin, portant un carreau de drap d'argent semé a l'entour de grosses perles orientales sur lequel repousoit le cresmeau (1).

Apres marchoient les dames de Valry et de Parroye, la baillie de Vitry, madame de Parsy, madame de Harraucourt et la fille du bailly de Sainct Mihiel, avec autres dames et damoiselles en bon gros nombre.

Advisans sans marcher pour la prochaineté du lieu et multitude de gens, maintz bons seigneurs tant spirituels que temporels, gentilz hommes, presidents et gens des comptes de Lorraine et [redacted]

porte nu sur les fons, ou le baptesme fut honorablement celebré par reverend pere monsieur Balthazar du Chastellet, abbé de Sainct Vincent et Sainct Epvre.

Entremeslez y avoit illecques infinie doulceur et melodie de tous les chantres des deux courtz et dudict Bar, avec orgues et autres instrumens armonieux.

Ce faict, lesdictes dames d'honneur couvrirent l'enfant et le remirent entre les mains dudict sieur de Bersel, et s'en retournarent en belle ordonnance de ladicte eglise parée moult richement de reliques, joiaulx, a ornemens,draps d'or et d'argent, tapis faictz a l'anticque et a nouvelle façon : avec ce, sur la porte de ladicte eglise avoient tendu ung pale et derselet de velour cramoisy, au ciel duquel estoit l'image de Nostre Dame tenant son enfant; et au drap de cramoisy pendant une Sibille contemplative monstrant la Vierge Marie à Octavieu (1) ainsi comme celle qui debvoit nasquir sans tasche quelzconques, ne macule du peché originel de noz premiers parens, et porter en son ventre virginal le benoist filz de Dieu, ce qui estoit declairé par prophetie d'icelle Sybille mise au rolleau tourné à l'entour d'elle. Et estoit ledict artifice enrichy d'orfeverie, perles, boutons et broderie faicte apres le pourtraict du paintre sommairement exquis.

Apres on entroit en la chambre de parement tapissée hauet et bas et de coustiere, mais sur le tapis estoient tenduz certains draps de damas blanc figurez en la nouvelle façon et chargez de ceintures d'esperance faictes ingenieusement a l'esguille de fil d'or

(1) Ce passage se rapporte à une croyance généralement répandue au moyen-âge, d'après laquelle une sybille aurait prédit à l'empereur Auguste (plus connu sous le nom d'Octave ou *Octavien*) la naissance prochaine du Messie, dont la mère devait rester vierge. H. L.

et d'argent, ou la devise : *J'espere avoir* (1) estoit par tout, si comme divinement et par eternité envoyé audict noble prince du parc naturel et pacificque.

Au surplus le buffet estoit aorné et chargé de haultz potz, couppes, taxes et hanaps d'or et d'argent si habondamment que tout y reluysoit, oultre ce que l'eschançonnerie, estatz, chambres et offices estoient chacuns a leur endroict fournies.

Illecques aussy avoit ung lict grant et spacieux dont la couverte estoit d'armines soubz ung subtil et fin linge basty, estendu jusques au bas sur la tapisserie de Turquie avec force carreaux couvertz de drap d'or, ou hypocras, confitures, dragées, muscade et commune marchepain, oblies, succres et tablettes moins estoient espargnées que jadis noys, prunes ou pois au bancquet des dieux et déesses, les Troye la Grande en Phrygie pour recevoir le pasteur Paris Alexandre en court haultaine et royalle.

Puis a senestre on entroit en une salle basse nommée la salle d'honneur, grandement decorée de tapis faictz, tixuz et ourdis a l'antieque, ou l'histoire de Jason et Medée est moult clerement comprinse avec dyctiers declaratifz du cas qui fut pieça conquis en la journée de Virilet (2). Donques au dessus du manteau de cheminée y avoit ung pale et derselet de velour cramoisy, figuré, faict et entrelassé de toile d'or avec les armes de Monseigneur le

[redacted]

sur les coustez, de broderie et orfebverie environnée de chapeaux de festes, entre deux anges un Phenix qui est seul au monde. Mais au dossy et drap pendant selon la cheminée estoit une sybille tenant la croix embrassée faicte sur le vif et eslevée en forme plate (si) artificiellement que la veue des assistans estoit retardée en jugement pensif et ambigu, les bras proportionnez de mesure hors de la faille ou manteau faict de satin brosché a l'anticque par division de couleur, chargé sur les bors de pierres fines et perles orientales, les jambes blanches et bien troussées, le pied chaussant en ung soulier descollecture, les cheveux retroussez peu a peu saillans hors d'une coaffe de fil d'or resplendissante de pierreries et perles fines, le front ung petit carré, sourcilz noirs, les yeulx vers et scintillant, les joües blanches et vermeillettes, le nez de proportion, la bouche riante et levres corallines, menton gemeau et gorge ronde, poitrines entre deux eslevées, le corps gent et tout le reste façonné à l'avenant, si comme elle sembla estre vive et preste a diviner choses a venir et divines, aiant ung rolleau au-dessus de son chief conforme et d'une mesme substance aux dictz des prophetes quant a la creation du benoist filz de Dieu, et sont les motz telz : *Invisibile verbum palpabitur et germinabit ut radix, et siccabitur ut folium et non apparebit venustas eius. Et circundabitur alvus materna : et flebit Deus letitia sempiterna, ab hominibus conculcabitur et nascetur ex matre ut Deus, conversabitur ut peccator*. Dont le translat s'en suit : Le Verbe invisible sera touché et germera comme racine et serchera comme la fueille, et n'apperera sa venusté ; le ventre maternel sera environné, et pleurera Dieu de joie sempiternelle, des hommes foullé sera et nasquira de la mere comme Dieu, on le conversera comme pecheur.

Doncques ce pendant que plusieurs gens d'esprit et bon scavoir

estoient empeschez a contempler ces deux belles Sibilles, les heraultz et poursuivans vont venir en la court avec la couverte d'armines de laquelle avoit esté l'enfant couvert comme de droict a eulx appartenante, a raison de quoy crioient a haulte voix apres le son de trompe et busine par trois fois : Largesse, largesse, largesse! en denotant que le noble prince d'amour et confederation tenoit court ouverte a tous venans.

Semblablement apres soupper avec ung pot d'or que lesdits heraultz portoient parmy la salle d'honneur s'escriant a haulte voix, comme paravant avoient faict en presence des princes, seigneurs, princesses et dames : Largesse, largesse, largesse !

Oultre plus on montoit en une moienne salle tapissée moult richement, avec force histoires du Livre des Rois, si comme du roy Assur, Mardochée, Aman et autres tirrez si subtilement qu'il n'y failloit sinon le mouvement et parler. Et quant et quant y estoit le beau palle ou derselet de satin cramoisy picqué par latz, fleurs, noudz divers et indissolubles. Et les tables de mesmes couvertes de fines naples d'Hollande.

De laquelle salle se pouvoit retirer ledict noble prince en une chambre si sumptueusement parée que l'on sçauroit soubhaiter.

Tout aupres est la grande salle longue et large, ample, haulte et spacieuse, où la famille de court vivoit a si grand nombre qu'il [redacted]

joindant est ung neuf corps de maison double ou ledict ambassade evesque d'Aulsaire, abbez, seneschalz, bailliz, dames de Moulin et autres nobles gens se retiroient pour estre mieulx a leur aise.

Aupres est la chambre des comptes et la chancellerie, en continuant par deux grosses tours lesquelles environnent la porterie et descente du chasteau virrant droit es offices, scavoir eschauçonnerie, panneterie, fruicterie, gardemenger et saulcerie, cuisines a rechange ou sans cesse y a ung grant nombre de cuisiniers grandz, moiens, petis, aiant peine assez a cause de la foulle des gens illecques vivans, en sorte que lors pour l'estat ordinaire on y dependoit pour jour pres de cinquante moutons, trois bœufz, pain et vin avec autres biens a l'équipolent. Donques est facile a conclure que la chose estoit grandement accreue et augmentée tant, que raport a esté faict par gens de despences que l'on avoit distribué audict jour de baptesme environ vintg huict poinssons de vin, bœufz et moutons comme dessus est dict, cinq cens chappons, unze cens poulles, misches et michettes sans nombre, oultre la vennerie et volerie, car on y veoit cerfz, biches, sangliers, chievres, veaux, dains, gohiers, lappins, liepvres, connins, otardes, cignes, buttors, paons, faisans, bitardes, oyes, herrons, cannards, gellinettes, perdrix, bescasses, griesves, merles, tourdes, vanneaux et pluvions, tourterelles, pingeons et ramiers.

Au lendemain qui estoit le vendredy unzieme jour de novembre, apres toutes manieres de potages delicatz, on y estoit servy de lemproyes, saulmons, truictes, brochetz, carpes, anguilles, barbeaux, chaveines, perches, hallottes, gremilles, tanches, moutoilles, gouvions, aubes, villains, sachetz, pingletz, menuse, stofische, mersuuin, harrans et autres marée si delicieusement accoustrée que tout y estoit demeuré, mesmes pour le bachanal y avoit hipocars a tonneaux, poinssons et tandelins, Clarey, vin de

Beaulne et de Vertu, d'Ay et de Bar sus Aube, Spanvin, trabey, plain vin, furey, vin françois, rappé d'Allemaigne et de Barrois, de toutes couleurs, n'y estoit espargné moins que birre en Vuestphalle. Encormais on trouvoit en l'escart Malvoisie, vin bastard et Romanie tant que tout y estoit respendu a grand abondance.

Mais il ne fault mectre en obly que de la susdicte sallette et chambre de parement on peult aller ça et la en diverses chambres tapissées plaines de histoires et beaux dictiers moraulx et bien consonnans pour maintz jeunes liseurs.

Depuis on entroit es chambres des dames et damoiselles ou elles avoient accoustumé passer leur temps besoingnant sur la soye par subtilz artifices, qui seroient trop longs a racompter.

De cesdictz lieux on entroit en la chambre de ma souveraine dame la duchesse gisante, laquelle estoit si excellamment accoustrée que l'on ne sçait ou commancer pour la bien exprimer, car on y marchoit sur tapis de Turquie si bien faictz qu'a peine pouvoit on retirer sa veüe pour regarder en hault ou sur costiere. Et tant y a que si l'escripveur n'y eust esté quant on le deffaisoit, il ne luy fut esté possible d'en escrire sans mesonger. Car certains tapis estoient tenduz et cachez contre les parroys faictz a fleurettes de divers pensemens et chardons de filz d'or et d'argent, avec forces branches de palmes, par lesquelles nous est representée

[redacted]

peaux de festes transversez et entrelassez de ceintures et rolleaux faictz et tirrez a l'esguille par le brodeux subtil, aguz et fort ingenieux, depuis la monstre des paintres plus excellant que jadis n'estoient Phidias, Zeuzis ou Appelles ; avec le ciel tout de mesme et semblable artifice, et le charlict faict de menuserie subtille et ingenieuse en suivant pareillement le traict et gect du paintre, dont le bois estoit doré par dessus la taille et scrupture de fin or, et figure comme la susdicte tapicerie, avec tant de ces belles devises : *J'espere avoir*, *Ung pour jamais* (1), representatives du Phenix seul et unic au monde en façon que tout y resplendissoit. Illecques aupres estoit le buffet non pareil couvert de haultz potz, couppes, hanaps, gobletz et taxes de fin or, bassins, esguieres, tranchoirs, platz, escuelles, salieres, cuvettes et chandeliers d'argent.

De laquelle chambre si richement parée (comme si ce fut esté pour recevoir dieux et deesses, a ce de (pour) assister au sacrifice et pompe des Phebades, prestresses pieça dediées a Apollo dieu de sapience), on entroit pour spacier en solas en une belle gallerie, longue et spacieuse selon le jardin et vergier d'honneur faict en façon de Provence, avec une fontaine de eaue vive menée par divers cannalz jusques en la sime dudict lieu, assis sur le roch hault et apparent environné de maisonnettes, loges et caiges de fil d'archet, chambres, couvers de vignes en la saison, le preau vert prenant umbre soubz beaux arbres fructueux, et force allées closes, entre les aires et pieces de terre labourées en mode de Italie, pour grandement resjouyr la veue de ceulx qui gardent, car le romarin y croit avec giroflée, margarites tout l'an y vient, et verdoient spic, lavande, souley, mirjolene, pensées de divers sente-

(1) Devise du duc René.

mens et couleurs y sont habondamment. Je laisse laitues, espinars et choux gelez, pour comtempler ceulx qui voient et regardent souvent sans penser combien la chose couste et vault.

Apres toutes ces choses naturelles et partie faictes artificiellement, les divines n'estoient moins excellemment decorées parmy les eglises des couventz, prieurez, cures, chanonies, temples et chapelles, ou le peuple rendoit grace a Dieu de la paix acquise, et festins faictz paisiblement sans grant trouble par le bon ordre et provision que le noble prince d'amour, alliance et paix y avoit faict mectre, ce pendant que ses voisins par gros desrois sont spoliés, ars et meurdriz. Avec ces choses la noblesse s'esbatoit en faictz, riz, jeux, dictz, chantz, orgues, instrumens, dances de haultz, moiens et bas tons de toutes reprises tant vieilles qu'à la nouvelle façon, veu que de France, Allemaigne et Flandres y estoient gens exquis pour faire la feste a plaisir, sans mectre en obly que la françoise et l'allemande, la haie pied rompu, estourdion (1), bergeronnette, le hault barroys et dance de Champaigne estoit tripudiée et branslée (2) qu'il ne se failloit rien. Or monsieur

(1) Cette danse était aussi usitée à Metz. On lit dans les Chroniques de cette ville, sous la date de 1504 :

« Et après plusieurs danses, l'on vint à danser une danse qui se dit le [redacted]

le Marquis menoit ma damoiselle de Guise, sa cousine, si meseurement selon son aage, que tous assistans s'esmerveilloient de leur belle contenance. Plus oultre estoit la feste esjouye par Songe Creux et ses enfans, Malmesert, Peu d'aquet et Rien ne vault, que jour et nuict jouoient farces vieilles et nouvelles reboblinées et joieuses a merveilles.

Doncques tant y a qu'apres tous presens, le compere de Flandres, jadis filz du sieur de Bersel, chevalier de l'ordre du Toison d'Or, et gouverneur de Charles de Gand, archeduc d'Austriche, presentement empereur et Roy des Espaignes, aiant pour mere madame de Breme en Lalluye, sœur de madame de Joieuse, et de Contay lez Clermont en Picardie, et de monsieur de Commines et Haloin, fut le sabmedy ensuivant conduict par le capitaine Richardmesnil et sa bande de vingt lances jusques au duché de Luxembourg, apres avoir esté au banquect que messire Antoine du Chastellet, sieur de Sorcy et premier chambellan dudict seigneur Duc, feist faire par maintz et divers metz, appareilz et choses exquises, onquel estoit monsieur de Guise, gouverneur de Champaigne et Brie, avec grant foison d'autres gentilzhommes et seigneurs, ou cinq maistres d'hostelz furent lors instituez pour mieulx deduire le cas a l'honneur.

Premierement, le maistre d'hostel mondit seigneur de Guise pour entendre a la table dudict prince, son seigneur et maistre ; Messire Philippe de Harraucourt pour la table dudict ambassade ; messire Jacques du Chastellet pour les chambellans et autres grandz seigneurs ; monsieur de Rence pour les gentilzhommes; le mareschal des logis dict de la Valle pour la table dudict sieur de Sorcy et autres gentilzhommes, avec l'ordre des offices pour hipocras, clarey, plain vin, potages, poissons de tant de sortes que possible seroit imaginer et soubhaitter; et furent bien serviz de

dixhuict ou vingt platz fournys,que jadis les banquectz des rois de Medes ou Lydie,de Grece, Italie, Europe, Affricque, Asie, mesmes ceulx qui sont descript par Zenophon, Virgille et Favorin ne furent jamais a comparer a ce present convie.

Et avoit cedict sieur chambellan faict accoustrer son logis en la ville haulte d'une tapisserie verde en mode nouvelle, pour esjouyr tous contemplatifz assistans, de Brusque et hou picquant avec la graine rouge comme corral inseré contre la traveure et parroys en façon d'escailles; mesmement tout du long de la visse et allée estoit fiché ledit hou avec branches et rameaux de buys, venche, lierre et rampant, si bien composé que tout sembloit estre d'une piece. En ladicte chambre et cenacle y avoit sept ou huict escuissons des armes et blasons de notre dict souverain Seigneur,richement poinctz et figurez, et contre le manteau de cheminée on veoit le grand escus ancien ou le bras saillant d'une nuée a poing clod tenant l'espée nue, avec un rolleau ou le verset de l'Escripture Saincte et canticque estoit escrit en ce poinct : *Fecit potentiam in brachio suo*. Duquel escus et blason pieça jadis les roys et ducz de Lorraine usoient, tesmoing Lucan en sa Pharsalie ou il dit : *Opprimit excusso leucus remusque lacerto* (1).

Dont le cas apperceu nostre souverain Seigneur delibera disner illecques au dimenche treizieme jour dudict mois, avec ledict Sei-

[redacted]

courtz, estant lors ma damoiselle Anne de Lorraine avec madame la duchesse sa mere.

Au regard des appareilz, la chose seroit bien longue a racompter pour aultant que ledict premier chambellan est le parragon des hommes pour faire apprester a roys et princes. Toutesfois neantmoins il y eust seize platz fournys de ce que s'ensuyt : Premierement de la panneterie sailloit le premier service, assavoir hypocras blanc avec rosties ; le deuxieme service herons froitz, langues sallées, paons froitz, pastelz de perdrix froitz ; de l'eschançonnerie vin de Bourgongne, cleret viel et nouveau, vin d'Ay nouveau, vin blanc de Bar sus Aube nouveau, vin cleret de Bar viel et nouveau, vin bastard et malvoisie ; de la cuisine, premier service, les saulcisses, les coustellettes de porc, les perdrix aux choulx, pastelz d'assiete ; second service, les chappons boulliz, le menger blanc, ventre de veau, pastelz à la saulce chaude, cuisses de chevreux chaudes, les perdrix à l'orenge ; troisieme service, connins à la trimollette, les gellinettes de bois, les cochons rostiz, les oyes sauvaiges, cuisses de chevreux froides, pastelz de longes de chevreux tedes avec olives et capes ; quatrieme service, herrons et buttors, les cannartz a la dodine, les chappons a la cameline, les beccasses et vanneaux, pastelz de venaison ; cinquieme service, le bœuf sallé, haultz costez de mouton, pastelz de cannartz, la gellée de cochon, la gellée de court en deux sortes, rouge et jaulne, piedz, groingz et oreilles de porcz au son.

Or est que a chacun service que les maistres d'hostelz venoient querre, trompettes et clerons menoient si grandz bruictz que l'on y ouoyt goutte.

Puis de la fruicterie furent apportées tartes d'Angleterre, tartes de cresmes, tartes de pruneaux, chastaignes et poires cuites. Encormais la panneterie delivra fromage plasantin , fromage

de gayn. Apres tout cecy y avoit hypocras avec le mestier (1).

Consequomment avec telle provision si affluante, tout aupres dudit hostel on celebroit les nopces du secretaire monsieur de Guise et de la belle Claudon Midy, a grant multitude de sieurs et dames avec habondance de tous biens ; sans ce que je veuille mectre en obly que un petit plus hault honnorable homme et sieur maistre Jehan de Naves, licencié es loix et auditeur des comptes dudict Bar, tenoit estat pour tous cordiaux fauteurs de litterature et gens de robes longues.

Doncques, pour mectre fin a ce present recueil et amas des choses bien faictes et dignes de memoire audict baptesme salutaire et propice a tous chrestiens contre la macule et tache du peché originel de noz premiers parens, ledict enfant Nicolas Monsieur soubz asseurance de doulx espoir fut né le vingtieme jour de la lune de septembre, laquelle estoit au signe de gemini, par tel jour que le bon patriarche Isaac donna la benediction a son filz Jacob, a raison de quoy les saiges ont dict que l'enfant qui nasquiroit soubz telle constellation et jour seroit belliqueux et grandement ingenieux, aiant ung signe en la machoüer dextre, laquelle chose signamment concorde avec la grande importance et signification de son excellent nom, sçavoir Nicolas qui vault a dire, de grec en françois, vaincqueur du peuple, ensuivant l'effect des graces re-

[redacted]

NOTE ADDITIONNELLE.

L'impression de la notice sur Volcyr et de l'appendice était terminée, lorsqu'en parcourant le catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le comte Emmery, pair de France, livres dont la vente doit avoir lieu prochainement, nous avons découvert, avec surprise, la mention suivante :

1142. « Batesme nouueau de Nicolas Monsieur (fils de Anthoine, duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, et de Madame Renée de Bourbon, duchesse de Lorr. et de Bar), in-4°, goth., de 9 feuillets, sign. A. B.v.

« Le nom de l'auteur de cet opuscule fort rare se voit au verso du titre gravé (fut fait à Nancy ce vingtsixiesme jour de novembre, lan mil cinq cens vingt et quatre, par votre humble poligraphe N. V. de Serouville). L'ouvrage s'arrête au feuillet B.v., le reste manque. »

Il résulte de cette mention 1° que nous ne nous sommes pas trompé en attribuant à Volcyr la relation du baptême du prince Nicolas; 2° et que cet opuscule n'est pas inédit, comme tout le monde le croyait. Au reste, notre erreur est excusable; car l'opuscule en question n'est indiqué par aucun des biographes de Volcyr, et les meilleurs traités de bibliographie n'en ont jamais constaté l'existence. Son insertion dans le *Liber omnium* nous portait encore à le regarder comme inédit. La relation du baptême du prince Nicolas ne perd rien de sa valeur par la découverte de l'exemplaire de M. le comte Emmery; car cet exemplaire est le seul que l'on connaisse, et de plus il est incomplet.

RÉSUMÉ

DES

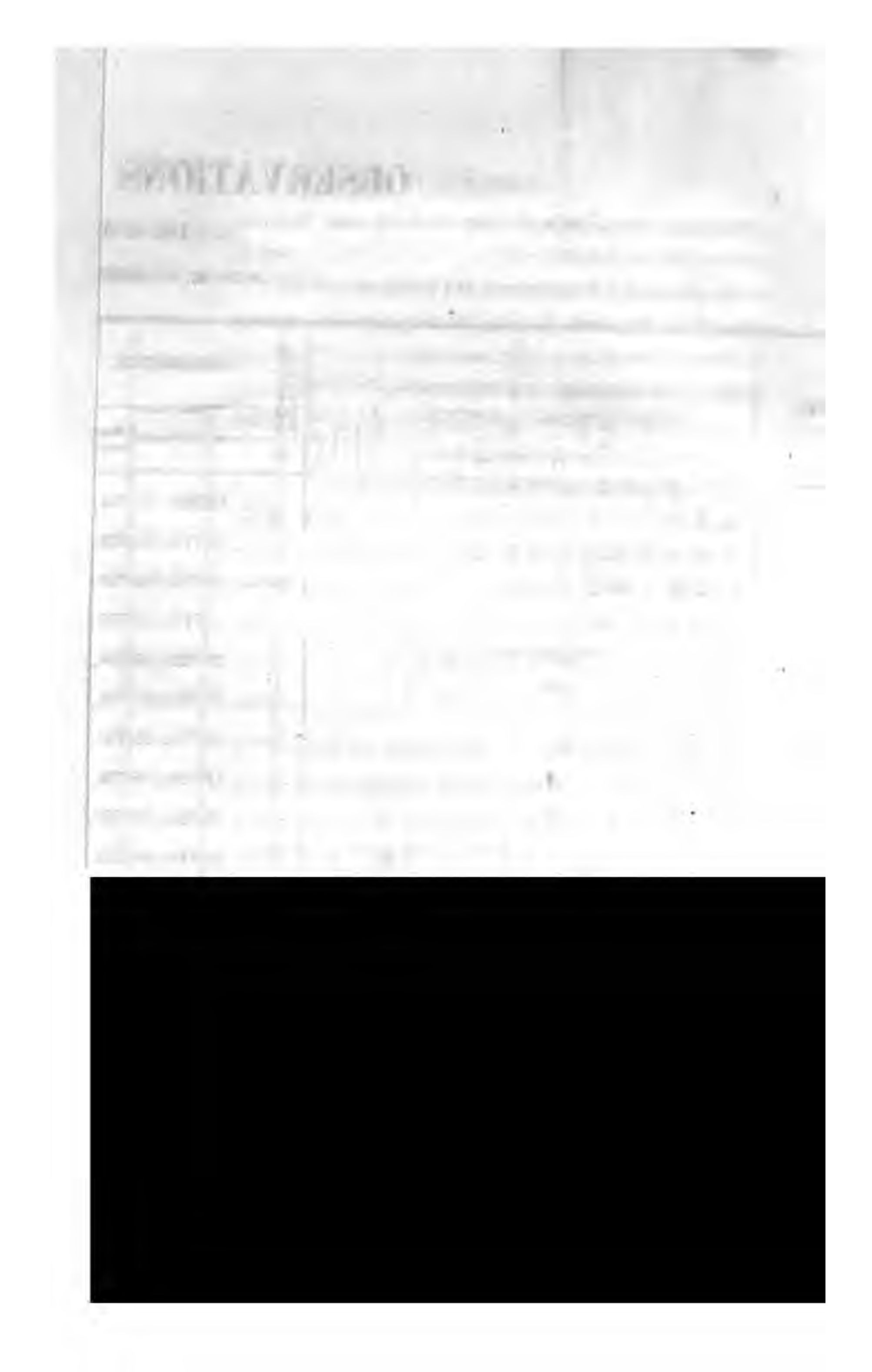
OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A NANCY PENDANT L'ANNÉE 1848.

PAR LE Dr SIMONIN PÈRE.

Le vent dominant a été celui du sud, qui a soufflé 83 fois. Les autres vents sont venus des divers points de l'horizon dans l'ordre suivant qui est celui de leur fréquence. Le sud-ouest 75 fois ; l'ouest 55; le nord-est 51; l'est 31 ; le sud-est 28; le nord 27; le nord-ouest 21; le nord-nord-est, le sud-sud-est et le sud-sud-ouest cha- [redacted]

…OIS.	V							DU CIEL.			MÉTÉORES.											PLUVIOMÈTRE.
	N.	N.-N.-E.	N.-E.	E.-N.-E.	E.	E.-S.-E.	S.-E.	presq. pur	nuageux.	couvert.	brouill.	bruine.	pluie.	grêle.	neige.	grésil.	gelée bl.	gelées.	verglas.	tonnerre.	éclairs.	mm.
r.	6	3	8	2	4	1	2	3	14	13	9	2	3	»	11	»	»	30	1	»	»	»
r......	3	»	2	»	»	»	3	1	18	8	7	2	16	4	3	»	1	10	»	2	2	115
....	1	»	2	»	2	»	4	1	23	7	4	»	20	5	5	»	1	5	»	1	»	115
....	»	»	2	»	4	»	3	1	24	5	«	»	23	1	1	»	1	1	»	2	»	126
....	2	»	18	»	3	»	2	4	18	»	1	»	9	»	»	»	1	»	»	2	1	026
....	»	»	»	»	2	»	1	»	29	1	1	»	21	»	»	»	»	»	»	5	5	075
....	5	»	4	»	2	»	»	2	27	1	2	»	13	2	»	»	»	»	»	4	5	051
....	»	»	»	»	1	»	»	»	26	3	1	»	23	»	»	»	»	»	»	4	5	093
bre ...	5	»	5	»	4	»	1	1	21	3	10	1	9	1	»	»	1	»	»	3	3	128
e......	»	»	4	1	4	1	1	»	24	4	14	»	17	»	»	»	»	»	»	»	»	102
bre....	5	1	»	»	»	»	2	1	11	18	7	3	16	»	4	»	1	9	»	»	»	110
bre....	»	»	6	»	5	»	9	1	13	8	18	2	10	»	»	»	3	15	3	»	1	034
OTAUX...	27	4	51	3	31	2	28	5	248	71	74	10	180	13	24	»	9	70	4	23	22	975



La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 3 février, de. 749,51

Le plus grand abaissement, le 11 février et les 1er et 12 mars, de. 712,84

Hauteur moyenne. 735,09

Le maximum de la température a été, le 7 et le 23 juillet, de. . . . . + 23°

Le minimum, le 28 janvier, de. . . . . — 11°

La température moyenne du 1er trimestre a été de. . . . . + 1° 8/100

Celle du 2e de. . . . . +10°32/100

Celle du 3e de . . . . +15°18/100

Celle du 4e de . . . . + 5°29/100

Température moyenne de l'année . . . . + 7°52/100

L'hygromètre a varié de 46 à 57°.

Les vents ont soufflé avec impétuosité les 9, 10, 11, 23, 24, 26, 27, 28 et 29 février; le 1er et le 11 mars; les 11, 12 et 14 avril; le 19 juin; le 20 juillet; les 1er, 6, 8 et 22 août; les 10, 11, 24 et 25 octobre, les 4, 10 et 18 novembre; enfin les 5, 6 et 20 décembre.

Les tempêtes les plus violentes et les plus prolongées ont été celles du 29 février et du 11 mars.

La quantité d'eau tombée, abstraction faite de la neige, a été de 9 décimètres 75 millimètres. La répartition entre les divers mois de l'année est exprimée dans le tableau joint au présent résumé. Il est à noter cependant que le 7 septembre, de 5 heures à 5 heures et demie

du soir, une pluie d'orage a produit 79 millimètres d'eau.

Il est tombé de la neige pendant 24 jours, mais en général en petite quantité; néanmoins du 10 au 11 novembre, dans un espace de 24 heures, la neige a couvert la terre d'une épaisseur de 11 centimètres. Le 15 dudit mois il n'en restait plus de trace dans la campagne.

La chute de la grêle a eu lieu 13 fois sur le chef-lieu du département, où elle n'a fait aucun mal. Une commune de l'arrondissement de Nancy, et 4 de l'arrondissement de Toul n'ont pas été aussi heureuses, ce sont les suivantes :

Arrondissement de Nancy.

	Estimation des sinistres.
Norroy	22,272f

Arrondissement de Toul.

Charey	10,668

[redacted]

d'abord, elle est venue graduellement plus forte, et a continué sans interruption jusqu'au 30 janvier. Pendant les 8 premiers jours de ce mois, les limonadiers ont rempli leurs glacières d'une glace pure et d'une épaisseur de 15 centimètres. Le 30 janvier, la température s'est adoucie et le dégel a eu lieu. Le 1er février, entre 5 et 6 heures du soir, la débacle de la glace est survenue.

Le tonnerre s'est fait entendre 23 fois et on a vu 22 fois des éclairs. De ces orages 2 ont éclaté les 25 et 26 février, un le 10 mars, un autre enfin le 6 décembre, époques de l'année où ils arrivent rarement.

En 1848, aucun météore lumineux n'a été vu à Nancy. Il n'en a pas été de même sur d'autres points du département : M. Marchal, docteur en médecine, qui recueille avec soin des observations météorologiques à Lorquin, a observé 2 aurores boréales, qu'il décrit en ces termes :

« L'une a eu lieu le 21 février, le soir, par un temps » très-clair. Ce phénomène s'est d'abord montré sous » l'apparence de deux vastes foyers d'incendie, l'un au » sud-ouest et l'autre au nord-ouest; ces 2 foyers lumi- » neux n'ont pas tardé à se confondre et se sont ensuite » portés du côté du nord. J'ai remarqué des sortes de » bandes ou fusées ascendantes, blanches, se dirigeant » de ce point au zénith, pour se développer ensuite en » prenant une teinte rose pourpre magnifique et en » changeant continuellement de position. J'ai cru même » remarquer quelques éclairs traversant cette clarté » boréale.

» L'autre infiniment plus éclatante a été observée le » 17 novembre. Elle a d'abord paru se balancer de » l'ouest au sud-sud-ouest et ensuite a illuminé tout le » ciel, surtout le zénith. Le ciel qui était très-nébuleux » ressemblait en ce moment à une lumineuse coupole » de bronze, chauffée au rouge brun, et malgré cet état » nébuleux du ciel, cette lumière a été par moments » assez intense pour communiquer un reflet pourpré aux » façades des maisons et à la neige qui recouvrait le » sol. Dans le moment de sa plus grande intensité, la » crête de la chaîne des Vosges semblait se détacher » d'une manière toute singulière de ce ciel enflammé. »

Faits divers.

Janvier 11. Au pont de Malzéville, la Meurthe est gelée d'une rive à l'autre.

— 23. Les rivières sont très-basses et les sources tarissent sur plusieurs points du département.


[redacted]

globe lumineux d'un rouge vif, paraissant et disparaissant par intervalles.

— 20. Passage des bécasses dont le nombre est très-petit.

Avril 1er. Les abricotiers et les pêchers fleurissent.

— 2. Un des maronniers du collége est couvert de feuilles; les autres arbres de même espèce commencent à les montrer.

— 3. Les tilleuls du cours Bérenger se parent de leur verdure.

— 4. Depuis plusieurs jours on voit des hirondelles. Les cerisiers commencent à fleurir.

— 14. Fleuraison des pruniers.

— 18. Le rossignol se fait entendre.

— 24. Depuis plusieurs jours les poiriers et les pommiers en espalier sont en fleurs.

Mai 2. Fleuraison des maronniers.

— 7. Les feuilles du mûrier commencent à se montrer.

— 28. On vend au poids des cerises d'une maturité encore imparfaite.

— 31. On commence à faucher les prés.

Juin. 8. La vigne fleurit dans les vignes.

— La fenaison est générale; elle est contrariée par le mauvais temps. Le produit est moyen pour les prairies natu-

relles et très-abondant pour les prairies artificielles.

— 26. Depuis environ huit jours le raisin est en verjus.

Juillet 6. On commence à couper l'avoine.

— 26. La moisson du froment se fait sur tous les points du département ; on sert sur les tables des mirabelles et des cerneaux.

Août. Les raisins mêlent dans les vignes.

— 19. Le colchique d'automne est en fleur; partout on coupe l'avoine.

— Pendant la dernière semaine du mois on cueille le houblon.

Septemb. 4. On fauche le regain de la prairie de Tomblaine.

Du 3 au 10. Départ des hirondelles.

— 21. Sur plusieurs points de la banlieue on arrache les pommes de terre ; généralement on cueille les fruits.

[redacted]

Novemb. 7. La Meurthe est légèrement débordée.

— Chute complète des feuilles.

Déc. 19. Dans les jardins les arbres montrent des boutons et les violettes sont en fleur.

— Dans la nuit du 20 au 21 la Meurthe est gelée et les enfants de Tomblaine ont pu la traverser sur la glace.

L'hiver de 1847 à 1848, sans être très-rigoureux, a été prolongé, puisqu'il y a eu 50 jours de gelée non interrompue. Au printemps, en été et en automne la température a été souvent froide et humide, et cependant toutes les productions de la terre ont été abondantes et de bonne qualité. Il faut toutefois excepter le houblon dont la récolte a été nulle; les poires et les pommes dont le nombre a été très-petit, et les pommes de terre, dont le tiers environ a été encore, cette année, entaché par la pourriture et par la gangrène. M. Maire attribue ces maladies, non à l'action de la température mais aux engrais. V. *Journal de la Meurthe et des Vosges*, du 28 octobre 1848.

Nota. Les instruments météorologiques, leur position et les heures des observations ont été les mêmes que pendant les années précédentes. La température a été indiquée d'après l'échelle de Réaumur.

RÉSUMÉ

DE LA

CONSTITUTION MÉDICALE DE L'ANNÉE 1848.

1er TRIMESTRE.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été de. 749,51

La moindre de 712,84

La hauteur moyenne de 732,21

Le thermomètre s'est élevé à . . . . . . + 14

Il est descendu à . . . . — 11

Température moyenne . . . . + $1\,^{8}/_{100}$

L'hygromètre a varié de 50° 1/2 à 53°.

Le vent du sud a soufflé 22 fois; le sud-ouest 13; le nord-est 12; l'ouest 11; le nord 10; le sud-est 9; [redacted]

continuel. La pression atmosphérique a présenté des variations ; faible pendant le 3e septenaire, elle est devenue assez forte pendant le 4e. La gelée a été permanente et le thermomètre s'est abaissé jusqu'à — 11°. Le 30, le vent du sud s'est élevé et le dégel a commencé. Le ciel a presque toujours été couvert et même sombre. Il est souvent tombé de la neige, mais en petite quantité.

La grippe, qui avait paru en décembre de l'année précédente, a pris plus d'extension encore pendant les quinze premiers jours de janvier. Elle s'est souvent compliquée de pneumonies qui devenaient promptement mortelles par l'hépatisation des poumons. Elle a diminué de fréquence et de gravité pendant la dernière quinzaine de ce mois. D'autres maladies se sont montrées, telles que le pseudo-croup, le croup, la gastro-entérite aiguë et des congestions cérébrales. La mortalité a été grande.

Naissances.	Sexe masculin. . .	52
	Sexe féminin. . . .	38
	Total . . .	90
Décès.	Sexe masculin. . .	60
	Sexe féminin . . .	111
	Total . . .	171*

FÉVRIER. Les vents du sud et de l'ouest ont dominé ; à plusieurs reprises il y a eu de grandes et brusques variations barométriques. La gelée est survenue de nuit pendant le 1er septenaire de ce mois, et a reparu à la fin

du 3e. Pendant tout le reste de février la température a été douce. Avec la gelée il est tombé de la neige en assez grande quantité et de la pluie en abondance dans les intervalles; à la fin du mois la foudre a grondé et des éclairs ont brillé.

Depuis le dégel la grippe a été rare, mais il y a eu recrudescence de cette maladie aussi souvent que la gelée a reparu. A l'épidémie de grippe a succédé la coqueluche qui a attaqué un grand nombre d'enfants, et des phelgmasies gastriques et intestinales chez des individus de tout âge et de tout sexe. Les autres maladies aiguës ont été, la pharyngite, la pneumonie, la pleurésie, la péritonite, le rhumatisme aigu, l'érysipèle de la face et des névralgies intermittentes.

Naissances.	Sexe masculin. . .	38
	Sexe féminin. . . .	38
	Total. . .	76
Décès.	Sexe masculin. . .	58
	Sexe féminin . . .	62

[redacted]

Pendant toute la durée de ce mois on a observé des conjonctivites, des pharyngites, des bronchites, des coqueluches, des entérites avec diarrhée et des rhumatismes articulaires et musculaires. Les événements politiques ont déterminé, chez les femmes, des accidents nerveux. Vers le milieu de cette période mensuelle la rougeole a paru épidémiquement, mais avec une grande bénignité. Plus tard enfin la fièvre intermittente s'est montrée, principalement sous le type tierce.

Naissances.	Sexe masculin. . .	51
	Sexe féminin. . . .	50
	Total . . .	101
Décès.	Sexe masculin. . .	39
	Sexe féminin . . .	60
	Total. . . .	99

2e TRIMESTRE.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été de. 743,30

La moindre de. 719,61

La hauteur moyenne de. 734,92

Le thermomètre s'est élevé à. . . . . . . + 20° 1/2

Il est descendu à. . . . . + 1

Température moyenne. . . . . +10 52/100

L'hygromètre a varié de 49 à 52°.

Le vent du sud-ouest a soufflé 21 fois; le nord-est 20;

le sud 16 ; l'ouest 15 ; l'est 9 ; le nord-ouest 8 ; le sud est 6 ; le nord et le sud-sud-ouest chacun 2 ; le sud-sud-est et le nord-nord-ouest chacun 1.

Le ciel a été pur 9 fois ; presque pur 5 ; nuageux 71 et couvert 6. Il y a eu 2 jours de brouillard ; 53 de pluie; 1 de grêle ; 1 de neige ; 2 de gelée blanche ; 1 de gelée ; 9 de tonnerre et 6 d'éclairs.

Avril. Les vents du sud et de l'ouest ont constamment soufflé ; le mercure a présenté dans le baromètre de fréquentes oscillations et ne s'est soutenu qu'à une faible hauteur ; la température a subi de grandes variations, d'abord assez élevée au commencement du mois, elle s'est abaissée à plusieurs reprises jusqu'à 0°. Il est tombé de la pluie en abondance, ainsi que de la grêle et de la neige ; des tempêtes accompagnées d'éclairs et de tonnerre ont agité l'atmosphère.

Les variations de la température et la grande humidité ont donné naissance à des affections de nature catarrhale, telles que l'ophtalmie, la pharyngite, la bronchite et l'entérite, cette dernière a été le plus souvent accompagnée d'évacuations séreuses, quelquefois mê-

[redacted]

Décès.	Sexe masculin. . .	37
	Sexe féminin. . . .	39
	Total. . . .	76

Mai. Pendant la première moitié de ce mois, sous le règne des vents du nord et de l'est, le ciel a présenté une pureté remarquable ; les vents du sud et du nord ont alterné pendant la dernière quinzaine. La pression atmosphérique en général assez forte est devenue très-faible à la fin de cette période mensuelle ; la température a beaucoup varié. Il y a eu des orages et de la pluie.

Les maladies observées pendant la dernière semaine du mois d'avril, se sont encore montrées au commencement et à la fin du mois de mai. Entre ces deux époques elles ont été peu nombreuses, à l'exception de la fièvre intermittente et de la rougeole qui ont continué à régner épidémiquement.

Naissances.	Sexe masculin. . .	58
	Sexe féminin. . . .	55
	Total. . . .	113
Décès.	Sexe masculin. . .	46
	Sexe féminin. . . .	54
	Total. . . .	100

Juin. Les vents sont venus des divers points de l'horizon, cependant ceux du sud et de l'ouest ont dominé ; le baromètre a presque toujours été au-dessous du va-

riable, à l'exception d'un seul jour où la température s'est élevée à + 20° 1/2 ; elle a été froide pour la saison ; le tonnerre a grondé plusieurs fois et la pluie est tombée avec abondance.

La température humide et froide de ce mois a occasionné des pharyngites, des bronchites, des coqueluches, des entérites avec supersécrétions bilieuses, des névralgies, des rhumatismes et des fluxions. La fièvre intermittente et la rougeole ont été encore fréquentes. Enfin, la variole, la varioloïde et la varicelle ont été observées.

Naissances.	Sexe masculin. . .	44
	Sexe féminin . . .	47
	Total. . . .	91
Décès.	Sexe masculin. . .	52
	Sexe féminin. . . .	62
	Total. . . .	114

3e TRIMESTRE.

[redacted]

Le vent d'ouest a soufflé 24 fois; le sud-ouest 22; le sud 20; le nord 10; le nord-est 9; le nord-ouest 8; l'est 7; le sud-sud-est 2; le sud-est, le sud-sud-ouest et l'ouest-sud-ouest chacun 1.

Le ciel a été pur 8 fois; presque pur 3; nuageux 74 et couvert 7. Il y a eu 13 jours de brouillard; 1 de bruine; 45 de pluie; 3 de grêle, 1 de gelée blanche; 11 de tonnerre et 13 d'éclairs.

Juillet. Les vents du sud et de l'ouest ont dominé, mais du 10 au 16 le souffle froid des vents du nord et de l'est s'est fait sentir; le mercure a subi dans le baromètre de fréquentes oscillations. Pendant la 1re quinzaine, la température a été variable; durant la dernière moitié du mois elle a été élevée; le thermomètre a plusieurs fois marqué + 23°. Des orages sont survenus et souvent il a plu.

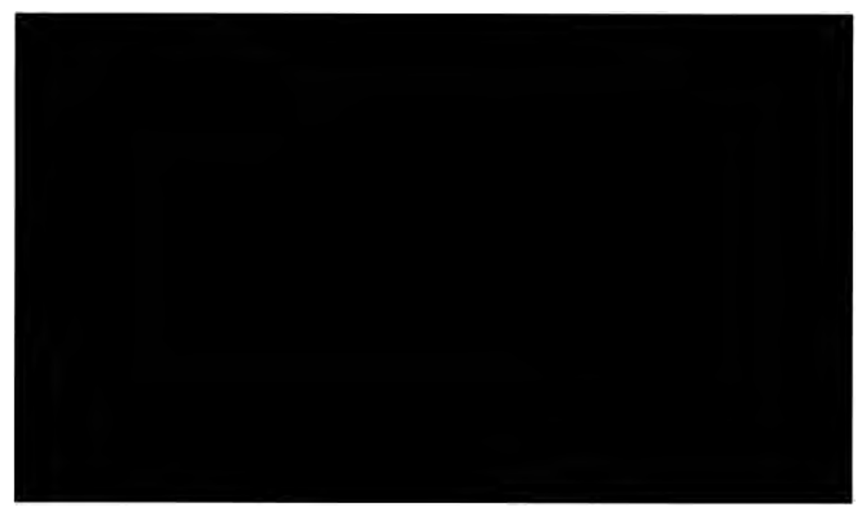
La fièvre intermittente et la rougeole ont continué à régner. Des bronchites, des hémoptysies ont été observées ainsi que des entérites légères avec diarrhée. L'herpès-zona s'est fréquemment montré.

Naissances.	Sexe masculin. . .	66
	Sexe féminin. . . .	38
	Total. .	104
Décès.	Sexe masculin. . .	41
	Sexe féminin. . . .	60
	Total. .	101

Aout. Le souffle des vents du sud et de l'ouest a été

continuel ; la température a beaucoup varié ; à des jours chauds ont succédé des jours froids ; les oscillations du baromètre ont été fréquentes ; il est souvent tombé de la pluie, accompagnée d'éclairs et de tonnerre. — L'épidémie de fièvre intermittente a continué sa marche, tandis que celle de rougeole a sensiblement diminué. Pendant ce mois on a observé des apoplexies, des affections mélancoliques, hypocondriaques, mentales, à la production desquelles les événements politiques paraissent avoir beaucoup contribué. La pharyngite, la bronchite, l'entérite avec diarrhée ont été fréquentes, ainsi que la varicèle chez les enfants et l'herpès-zona chez les adultes et chez les vieillards.

Naissances.	Sexe masculin. . .	39
	Sexe féminin.. . .	45
	Total. . .	84
Décès.	Sexe masculin. . .	47
	Sexe féminin.. . .	55
	Total. . .	102



sont souvent formés. Les maladies aigues ont été rares, on doit cependant mentionner quelques cas de fièvres typhoïdes, des dysenteries, des entérites avec ou sans diarrhée, des péritonites, des bronchites aiguës, des varioles, des varioloïdes et l'herpès-zona. La fièvre intermittente est devenue de jour en jour plus rare et la rougeole a disparu.

Naissances.	Sexe masculin. . .	44
	Sexe féminin. . . .	30
	Total. . .	74
Décès.	Sexe masculin. . .	56
	Sexe féminin. . . .	49
	Total. . .	105

4e TRIMESTRE.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été de. 749,48

La moindre de. 719,61

La hauteur moyenne de. 736,03

Le thermomètre s'est élevé à. . . . . + 15° »

Il est descendu à. . . . . — 6° »

Température moyenne. . . . . + 5° $\frac{29}{100}$

L'hygromètre a varié de 50 à 54°.

Le vent du sud a soufflé 25 fois; le sud-ouest 19; le sud-est 12; le nord-est 10; l'est 9; l'ouest 7; le nord 5; le nord-ouest 2, le nord-nord-est, l'est-nord-est, l'est-sud-est et le nord-nord-ouest chacun 1.

Le ciel a été pur 12 fois; presque pur 2; nuageux 48 et couvert 30 fois. Il y a eu 39 jours de brouillard; 5 de bruine; 43 de pluie; 4 de neige; 4 de gelée blanche, 24 de gelée; 5 de verglas et 1 d'éclairs.

Octobre. Les vents du sud ont constamment soufflé, en inclinant tantôt vers l'est et tantôt vers l'ouest. Le baromètre, d'abord très-élevé, est descendu fortement vers le milieu du mois et jusqu'à la fin il s'est maintenu assez bas. La température a suivi une marche semblable, douce au commencement et à la fin d'octobre; du 16 au 22 elle est devenue froide et humide. Il y a eu des alternatives de jours beaux et plusieurs de brouillard et de grand vent.

Les maladies aiguës ont été peu nombreuses : celles qui avaient paru à la fin du mois précédent ont continué leur marche et on n'a plus observé que quelques pharyngites, bronchites et phlegmasies gastro-intestinales, ainsi que des varioles, des varioloïdes, des fièvres et des névralgies intermittentes, des rhumatismes et des odontalgies avec fluxion.

[redacted]

Novembre. Les vents du sud ont dominé; pendant leur règne la température a été douce ; il est tombé de la pluie et des brouillards se sont manifestés ; du 6 au 20 les vents du nord ont soufflé et souvent avec violence; le thermomètre est descendu de nuit à — 2° et il est tombé beaucoup de neige; le mercure a subi dans le baromètre de fréquentes oscillations.

Pendant toute la durée du mois, les maladies dominantes ont été la pharyngite, la bronchite et l'entérite avec diarrhée. Sous l'influence des vents du nord, le rhumatisme, la goutte, l'herpès-zona et les engelures sont apparus. On a de plus observé quelques fièvres typhoïdes bénignes, quelques fièvres quartes, des hémoptysies et des varicèles.

Naissances.	Sexe masculin. . .	55
	Sexe féminin. . . .	34
	Total. . .	89
Décès.	Sexe masculin. . .	25
	Sexe féminin. . . .	34
	Total. . .	59

Décembre. Du 1er au 20 les vents du sud ont soufflé sans interruption; les premiers jours ont été marqués par des ouragans, de la pluie et des éclairs; puis le ciel est devenu pur, ou presque pur, et la température si douce que le thermomètre s'est élevé, de jour jusqu'à + 10°; du 19 au 20 les vents du nord se sont déchaînés

et le froid a fait subitement baisser le thermomètre jusqu'à — 6°; il y a eu ensuite des alternatives de dégel et de gelée, de bruine et de pluie et un brouillard presque permanent. Le mercure a subi dans le baromètre des oscillations fréquentes et étendues, en général cependant il s'est soutenu à une assez grande hauteur.

Il y a eu peu de maladies aiguës. Les inflammations des membranes muqueuses des voies respiratoires et digestives ont continué à régner. On a de plus observé quelques fièvres typhoïdes sous forme muqueuse et des varicèles.

Naissances.	Sexe masculin. . .	46
	Sexe féminin. . . .	52
	Total. . .	98
Décès.	Sexe masculin. . .	34
	Sexe féminin. . . .	54
	Total. . .	88

Comme on le voit par ce qui précède, plusieurs maladies ont régné épidémiquement en 1848 : ce sont la [redacted]

En février la coqueluche a paru : en mars et en avril elle a pris un caractère épidémique et elle n'a cessé qu'à la fin de juin.

Depuis le mois de mars jusqu'au mois de septembre, la rougeole s'est développée : elle a atteint non-seulement presque tous les enfants qui ne l'avaient pas eue, mais encore des adolescents et des adultes. La marche de cette maladie a été régulière et sa terminaison presque toujours heureuse. Chez quelques enfants, un pseudo-croup a précédé l'éruption ; chez quelques autres on a observé une pneumonie légère, ou une phlegmasie gastro-intestinale, caractérisée par des vomissements, des coliques et de la diarrhée. Ces complications ont facilement cédé à un traitement anti-phlogistique ; les cas simples n'ont exigé que le repos, une douce chaleur, une diète plus ou moins sévère, des infusions pectorales et des loochs ou des juleps gommeux. Une toux persistante et l'ophthalmie se sont rarement montrées.

La fièvre intermittente, le plus souvent bénigne et quelquefois pernicieuse a pris naissance en mars, et n'a cessé de paraître qu'en novembre. A Nancy, le foyer principal de cette maladie a été le faubourg Saint-Pierre, placé entre le canal de la Marne au Rhin et le chemin de fer de Paris à Strasbourg. L'eau croupissante du canal et les ouvrages de terrassements exécutés sur la ligne du chemin de fer, paraissent avoir beaucoup contribué à la production et à la fréquence de cette maladie.

Enfin pendant toute l'année on a observé un grand

nombre d'inflammations aux organes digestifs, donnant lieu, tantôt à des vomissements, tantôt à des vomissements et à la diarrhée, le plus souvent à cette dernière seulement.

Le nombre des naissances s'est élevé à 1103; 598 du sexe masculin et 505 du sexe féminin. Le nombre des décès a été de 1215; 538 du sexe masculin et 677 du sexe féminin. Les décès ont excédé les naissances de 112. Le rapport de la mortalité à la population a été de 27 décès 61/100 pour 1 000 habitants.



ÉTUDES

SUR LE

THÉATRE EN LORRAINE

ET SUR

PIERRE GRINGORE,

PAR M. HENRI LEPAGE,

Archiviste du département

I.

Je n'ai pas la prétention de tracer une histoire complète du théâtre et de la littérature dramatique en Lorraine, soit au moyen-âge, soit dans les siècles derniers, mais seulement de présenter, avec autant d'ensemble qu'il me sera possible, les faits divers épars dans les anciennes chroniques, dans des documents inédits et dans quelques ouvrages récents. Ce sujet, quoique d'une importance secondaire, ne me paraît pas dépourvu d'intérêt, et il offre, à défaut de graves enseignements historiques, cet attrait de curiosité qui s'attache à toutes les choses peu connues.

Avant d'aborder ce qui concerne spécialement notre pays, j'entrerai dans quelques considérations générales,

que je crois indispensables pour l'intelligence de ce qui va suivre.

Les écrivains qui se sont occupés de recherches sur l'origine du théâtre, s'accordent généralement à dire que le drame est né, en Europe, de la liturgie et des cérémonies qui se pratiquaient dans les églises et dans les couvents. La dénomination même des anciennes pièces indique leur pieuse origine. « L'esprit du temps, dit Legrand d'Aussy, dans ses *Recherches sur le glossaire français*, avait fait imaginer et écrire beaucoup de vies de saints en vers. Ces ouvrages étaient faits pour être déclamés, et on leur avait donné le beau nom de *tragédies*. Peu à peu l'art se perfectionnant par l'instinct, on resserra ce cadre trop vaste ; on s'astreignit à un fait particulier (ordinairement c'était un miracle), on le mit en action, et comme ces nouvelles pièces furent *jouées*, et qu'elles étaient faites pour l'être, on les nomma *jeux*, afin de les distinguer des tragédies, qui n'étaient que déclamées. »

Quant au nom de *miracle* donné à des pièces entières, il était pris des faits capitaux qui servaient le plus sou-

[redacted]

férемment à des pièces qui eussent dû être rangées dans des catégories distinctes.

Quelques auteurs font remonter l'origine de ces drames pieux au temps des croisades qui, selon l'expression de Laharpe, « avaient transporté l'Europe en Asie, et ajoutaient encore à l'esprit religieux, échauffé par la vue des lieux saints qui avaient été le théâtre des souffrances d'un Dieu sauveur, ou par les récits qu'en faisaient ceux que le zèle y avait conduits. » Mais il est aujourd'hui reconnu que, bien avant cette époque, il avait été fait des essais de ces sortes de compositions : on cite, entre autres, un drame sur la *vie de Moyse,* écrit par Ezéchiel le tragique dès le III[e] siècle, et une autre pièce du même genre, le *Christ mourant,* attribuée à saint Jean Chrysostôme, et composée dans le siècle suivant (1).

Sous nos rois de la seconde race, les fêtes de Noël et de l'Epiphanie fournirent le sujet annuel de solennités dramatiques dans les églises, et l'on mentionne comme ayant été représentés dans les XI[e] et XII[e] siècles, tant en Allemagne qu'en France et en Angleterre, plusieurs mystères religieux, parmi lesquels le *Sacrifice d'Abraham;* une pièce allégorique intitulée : *la Foi, l'Espérance et la Charité; les Vierges sages et les Vierges folles,* pièce dialoguée, écrite tour à tour en latin et en langue romane; la *Tétralogie de saint Nicolas,* com-

(1) Voir l'article publié par M. Pélissier dans le *Dictionnaire de la Conversation*, au mot *Mystères.*

posée de quatre sujets différents ; *le Miracle de sainte Catherine,* le mystère de *la Résurrection,* et enfin celui de *la Venue de l'Antéchrist,* qui fut joué devant l'empepereur Barberousse, et renferme beaucoup d'allusions aux démêlés de ce prince avec le pape Alexandre III.

Lors des réjouissances qui eurent lieu à Paris aux fêtes de la Pentecôte de l'année 1313, à l'occasion de la venue du roi d'Angleterre et de la *chevalerie* des trois fils de Philippe-le-Bel, la corporation des tisserands et des corroyeurs représenta une pièce dans l'île Notre-Dame. « Tous les bourgeois de Paris, dit un chroniqueur, en robes neuves, à pied et à cheval, ordonnés par métiers et confréries, avec trompes, tambourins, buccines et ménestriers, et bien jouant de très-beaux *jeux*, entrèrent en l'île de la Cité et vinrent à grande joie en la cour du palais du roi... Lesdits bourgeois, par leurs costumes et feintises, représentaient le paradis, l'enfer et la procession du renard, où maintes gens feignaient d'exercer leurs métiers sous le déguisement de divers animaux. »

[redacted]

Et d'autre part Adam et Eve,
Et Pilate qui ses mains lève (lave).

Froissart, racontant l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris, lors de son mariage avec Charles VI, nous montre « le ciel tout estellé qui s'élevoit à la première porte Saint-Denis, et dans lequel jeunes enfans, appareillés et mis en ordonnance d'anges, chantoient moult mélodieusement ; et avec tout ce une ymage de Nostre Dame qui tenoit son petit enfant, lequel s'esbatoit à un petit moulinet. » Et plus loin, une scène des Croisades jouée « à grand esbattement, et Dieu séant en sa majesté, le Père, le Fils et le Saint Esprit. »

Toutes les chroniques du moyen-âge sont remplies de descriptions analogues : tantôt « c'estoit la Résurrection de nostre Seigneur, et Pantecoste, et Jugement dernier. » Ailleurs le Saint-Esprit descendant sur les apôtres, la trahison de Judas, le paradis et l'enfer, l'archange saint Michel pesant dans une balance les âmes des trépassés; « Dieu estendu en la croix et les deux larrons à dextre et à senestre. »

Lorsque le drame, qui était né et avait grandi dans l'Eglise, eut commencé à parler l'idiôme vulgaire, il passa dans les mains des communautés laïques et prit rapidement des dimensions gigantesques. Il ne fut plus possible alors d'en restreindre la représentation à l'intérieur ou au parvis des églises : il fallut transporter le lieu de la scène dans les cimetières, sur les places pu-

bliques, et même sur les collines qui étaient propres à y dresser des *échafauds*. Le nombre des personnages était, en effet, quelquefois si considérable, qu'on ne s'est pas trompé en disant que la moitié d'une ville était, par moments, chargé e d'amuser l'autre.

Les mystères, destinés à récréer et instruire le peuple par de grands exemples, étaient ordinairement composés par des prêtres, qui souvent y remplissaient eux-mêmes les principaux personnages. C'était, du reste, un honneur de figurer dans ces représentations. « Les acteurs (1) étaient choisis et les rôles distribués par le maire et les échevins de la ville, qui, après avoir reçu leur serment, faisaient publier à son de trompe « que nul ne fust si osé ni si hardy de faire œuvre mécanique en la ville l'espace des jours ensuivant, èsquels on devait jouer le mystère. » Et telle était l'importance attachée à ce que rien ne fît manquer les représentations annoncées par le *cry*, que tous ceux qui prenaient des rôles, prêtres, nobles ou roturiers, s'engageaient, *par corps et sur leurs biens, à parfaire l'emprise,* c'est-à-dire, à jouer [redacted]

En général, les théâtres sur lesquels avaient lieu ces représentations, étaient élevés à grands frais, et leur disposition était toujours à peu près la même. Ils avaient plusieurs étages figurant les lieux divers où les scènes devaient se passer. L'ensemble se nommait l'*eschafault*, le *jeu* ou le *parloir*. Au haut était le paradis, au milieu le purgatoire, au bas l'enfer, *en manière de chartre*, où l'on trouvait l'artillerie moderne, *pour faire noise et tempeste*. « Notez que le limbe doit estre en la fasson d'une grosse tour quarrée, environnée de retz et de filetz ou d'autre chose clere, afin que, parmi les assistans, on puisse voir les âmes qui y seront; et derrière ladicte tour, en ung entretien, doit avoir plusieurs gens crians et gullans horriblement tous à une voix ensemble, et l'ung d'eulx, qui aura bonne voix et grosse, parlera pour lui et les aultres ames dampnées de sa compaignie. »

Les échafauds (*chaffalia*), dit M. Berriat Saint-Prix, dans ses *Remarques sur les anciens jeux des mystères*, insérées au tome V[e] des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*; les échafauds représentaient des espèces de maisons ouvertes en entier du côté des spectateurs et divisées en plusieurs étages, subdivisés eux-mêmes en plusieurs appartements ou lieux de scène... A Rouen, lors de la représentation du mystère de l'Incarnation et de la Nativité, en 1474, il y eut les cinq étages suivants : le premier, en partant du point le plus élevé, représentait le paradis; le 2[e], en descendant, Nazareth, comprenant deux maisons et un oratoire; le

3e, Jérusalem, comprenant trois maisons, un temple et deux endroits ou places d'assemblée; le 4e, Bethléem, comprenant deux maisons, une étable et un champ; le 5e, Rome, comprenant le Capitole, un temple, une fontaine, quatre maisons et deux salles du palais impérial.

Au-dessous de celui-ci et à la partie la plus basse de cet échaufaudage, était l'enfer, fait, dit-on, en manière « d'une grande gueule se cloant (fermant) et ouvrant quand besoin est. » Cette ouverture, qui était assez large pour y laisser passer plusieurs personnes, aboutissait sous les derniers échafauds.

Les effets des machines qu'on employait pour la représentation de ces pièces, étaient aussi extraordinaires que les décorations : un historien du XVIe siècle, témoin oculaire d'un mystère de *la Passion,* en *vingt-cinq* journées, joué à Valenciennes par les seigneurs, bourgeois et artisans, raconte qu'on y fit paraître des choses étranges et pleines d'admiration. « Ici, Jésus-Christ se rendait *invisible,* ailleurs il se *transfigurait* sur la mon-

[redacted]

Il ne faut pas croire que ces pièces fussent aussi pieuses que leur titre semblerait l'indiquer. M. Berriat Saint-Prix a, dans le travail que je viens de citer, démontré, par de nombreux exemples, qu'il n'en est pas ainsi. « Quoique puisés dans l'Ancien et le Nouveau Testament et dans la vie des saints, les mystères, dit-il, étaient loin d'être d'une moralité exemplaire. Un style naïf, ridicule et grossier convenait à des hommes naïfs, ignorants et de mœurs grossières, tels que les Français de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle. » Lorsqu'on parcourt les principaux mystères analysés par les frères Parfait dans leur *Histoire du Théâtre,* savoir : celui de la *Passion,* par Jean Michel, et ceux du Vieux Testament et de saint Christophe, on est frappé de la multitude de traits, soit ridicules, soit grossiers, soit licencieux, qu'on s'est permis d'insérer dans des drames saints, dans des drames qui, presque tous, ne sont autre chose que l'Ecriture-Sainte mise en action avec des développements. »

C'est seulement vers la fin du XIVe siècle qu'on commence à voir paraître une troupe d'acteurs permanente. En 1398, ces acteurs, qui avaient pris le nom de *Confrères de la Passion,* peut-être en raison du sujet principal qu'ils se proposaient de mettre en scène, représentèrent des mystères à Saint-Maur-des-Fossés. Le roi, qui avait voulu voir quelques-unes de leurs pièces, en fut si content, qu'il leur accorda, en 1402, des lettres-patentes pour leur établissement à Paris, et leur permit

d'aller en tous lieux, vêtus de leur costume théâtral. Ils s'établirent dans l'hôpital de la Trinité, et y recueillirent, pendant toute la durée du XVe siècle, une ample moisson de succès.

Mais, à côté des *Confrères de la Passion,* n'avaient pas tardé à s'élever des rivaux : les *Clercs de la Bazoche* et les *Enfants sans souci* (1), jeunes libertins, gens d'esprit, composant et jouant des pièces profanes sous le titre de *sotties* (2), de *moralités* et de *farces*. Les confrères, voyant le peuple s'éloigner de leur théâtre pour

(1) Les clercs de procureurs, très-nombreux à Paris, y formaient, dès le règne de Philippe-le-Bel, une corporation ayant des priviléges, des grades, et le droit de se nommer un chef, qualifié *le Roi de la Bazoche*. Cette société donnait, à certaines époques, des représentations dans la grand'salle du Palais, aujourd'hui Palais de Justice. C'est là, probablement, que fut joué, de son vivant, le pauvre avocat Patelin. *Les Enfants sans-souci*, qu'on voit, surtout sous Louis XII, luttant d'esprit et de licence avec les *Bazochiens*, étaient des jeunes gens de plaisir et de tout état, qui [redacted]

courir à des sujets plus gais que leurs drames pieux, s'adjoignirent les Enfants sans souci, et mêlèrent à la représentation des mystères, des farces burlesques pour amuser les spectateurs. Alors l'hôpital de la Trinité leur fut retiré, et ils passèrent successivement de l'hôtel de Flandres à celui de Bourgogne où ils furent remplacés, vers 1659, par des comédiens italiens que le cardinal Mazarin avait appelés à Paris. Mais déjà, un siècle auparavant, ils avaient commencé à être détrônés par Jodelle, dont *la Cléopâtre* parut en 1552, et qui peut être regardé comme le fondateur du théâtre français; ce qui a fait dire à Ronsard :

Jodelle, le premier, d'une plainte hardie,
Françoisement chanta la grecque tragédie,
Puis, en changeant de ton, chanta devant nos rois
La jeune comédie en langage françois.

II.

Les seuls documents précis que nous possédions sur les représentations théâtrales dans notre pays, remontent aux premières années du XV[e] siècle; c'est, du moins, seulement à dater de cette époque, que les *Chroniques de Metz* parlent de ces genres de spectacles, qui pourtant y étaient déjà connus depuis un certain temps. En effet, s'il faut en croire un écrivain moderne, Metz pour-

rait, sous ce rapport, réclamer la priorité sur la capitale de la France (1).

Le quatorzième jour de septembre 1412, dit le Doyen de St.-Thiébaut, fut joué à Metz, en la place du Change, « le jeu et révélation de *l'Apocalipse sainct Jehan* » ; ce jeu dura trois jours et fut joué bien solennellement et en grand triomphe.

A dater de cette époque, on voit les représentations théâtrales se renouveler fréquemment : ainsi, de 1420 à 1434, le Doyen de St.-Thiébaut signale, comme ayant été représentés à Metz, trois mystères différents :

« Le jour de feste S. Privey, fut faict le jeu de *S. Vit.* (S. Vit, martyr), par Frere Joffroy, Ministre de la Trinité, que fist les personnages ; se y fist le Curé de S. Vit xl solz et davantage. »

Le 1er août 1425, « fut faict le jeu de *sainct Victour,* et fut Maistre Dutiet Herbin, maistre des escolles de S. Vy, S. Victour, et durait (dura) ledit jeu iij jours. »

Le 15 juin 1434, « fut faict le jeu de *la vie saincte*

[redacted]

Catherine, et durait trois jours; et fut Jehan Didier ung Notaire, saincte Catherine, et Jehan Matheu le plaidiour (avocat), emperour Maxencien (Maximin.) »

On peut juger, par ces courtes indications, de l'étendue donnée aux représentations dramatiques et de l'importance qu'on attachait à jouer les personnages principaux qui y étaient mis en scène. (1) Le récit du mystère de la *Passion*, tracé par Philippe de Vigneulles montrera quel zèle apportaient les acteurs à remplir leurs rôles.

Au mois de juillet 1437, rapporte ce chroniqueur, fut joué à Metz le jeu de *la Passion notre Seigneur Jésus-Christ*, et fut fait le parc (l'enceinte dans laquelle se donnait le spectacle) d'une très-noble façon, car il était de neuf siéges de haut, « ency comme degrez tout entour, et par derrier estient grans sieges et longes pour les seignours et dames, » et portait le personnage de Dieu un prêtre, appelé seigneur Nicolle, du Neufchâteau en Lorraine, lequel était alors curé de Saint-Victor de Metz. Et fut ce prêtre en grand danger de sa vie, et cuidait (pensait) mourir étant en l'arbre de la croix; car le cœur lui faillit tellement qu'il fût mort, s'il n'eût été secouru. Et il convint qu'un autre prêtre fût mis en son lieu pour parfaire le personnage de Dieu; et était ce

(1) J'ai cru devoir, pour rendre cette lecture moins fatigante, franciser le récit de Philippe de Vigneulles, tout en conservant aux phrases leur tournure originale.

prêtre alors l'un des bourreaux et tyrans dudit jeu (c'est-à-dire qu'il remplissait le rôle d'un des bourreaux). Mais néanmoins on donna son personnage à un autre, et il parfit celui du crucifiment pour ce jour. Et le lendemain, ledit curé de Saint-Victor, qui était revenu à lui, parfit la résurrection et fit très-haultement son personnage. Et dura ce mystère par quatre jours. Et il y eut encore un autre prêtre qui s'appelait Jehan de Missey, qui était chapelain de Marange, qui portait le personnage de Judas; mais pour ce qu'il pendit trop longuement, il fut pareillement transi et quasi mort, car le cœur lui faillit: pourquoi il fut bien hâtivement dépendu en un lieu prochain, pour le frotter de vinaigre et autre chose pour le réconforter.

Le chroniqueur nous apprend que la bouche et entrée de l'enfer de ce jeu était très-bien faite; car, par un engin, elle s'ouvrait et se refermait seule quand les diables y voulaient entrer ou en sortir. « Et avait celle hure deux gros yeux d'acier qui reluisaient à merveille. » Et il y avait, dans ce temps, moult de nobles seigneurs et [redacted]

53 actes, non compris les chœurs d'anges, de diables, de nymphes, etc., fut représenté à Paris, le 13 novembre de la même année, le jour où Charles VII y fit son entrée solennelle. Gabriel salue ainsi la vierge Marie :

Ave pour salutation,
Je te salue d'affection
Maria, vierge très-bénigne,
Gratiâ par infusion,
De grâce acceptable et condigne... (1).

(1) Jean Michel, « scientifique docteur » (il fut médecin, puis conseiller du roi Charles VIII), dit Lacroix du Maine, entreprit plus tard de corriger ce mystère, et le fit représenter moult triomphamment devant le roy de Sicile (René d'Anjou), sous le titre de *la Passion de nostre Seigneur*, à la fin d'août 1486. Les personnages les plus graves et les plus distingués de la ville d'Angers voulurent y remplir un rôle; le doyen de Saint-Martin se chargea de celui de Jésus, et Jean Michel de celui du Lazare. Comme on devait célébrer une grande messe ce jour-là, on fut obligé de l'avancer et de retarder les vêpres, afin que les chanoines et les chantres pussent assister à cette fameuse représentation. Elle produisit un effet tel que, dans la suite, cet ancien mystère ne fut plus joué que conformément aux éditions de maître Jean Michel.

Le mystère de *la Vengeance* était, après celui de *la Passion*, une des moralités le plus à la mode, ainsi que le mystère de *Nicodème*.

Le savant auteur de l'*Histoire de René d'Anjou*, à qui j'em-

Au mystère de *la Passion* succédèrent (1[er] septembre 1437) le *Jeu de saint Erasme,* et celui de *la Vengeance de nostre Seigneur Jésus-Christ* (17 septembre 1437).

prunte ces détails, ajoute : « Une des plus vives jouissances de René, dans les dernières années de sa vie, était d'assister aux moralités, mystères ou farces pieuses qui composaient le seul spectacle dramatique du XVe siècle... Tout nous porte à croire que ce penchant dut succéder à sa passion pour les tournois et les fêtes chevaleresques, car il avait fait, assure-t-on, composer et exécuter plusieurs de ces mystères... On sait qu'il travailla lui-même à quelques-unes de ces pièces, mais aucune ne nous a été conservée sous son nom... Cependant il ne serait pas invraisemblable de lui attribuer au moins le plan du *Roy advenir*, qui fut représenté par son ordre, et que composa Jean le Prieur, son maréchal-des-logis et son valet de chambre. Le fond de cette singulière moralité est tiré d'un ouvrage de saint Jean Damascène, intitulé : *Histoire de Josaphat fils d'Avennir, roi des Indes et de Barlaam*; mais presque tout le reste est de l'invention de Jean le Prieur ou de René, qui, plus poëtes que la plupart de leurs confrères, ont exercé leur imagination sur un léger canevas dont

[redacted]

Ce dernier, dans lequel « fut faict très-genteiment la cité Hiérusalem et le port de Jaffé », dura quatre jours et attira aussi un grand concours d'étrangers. La pièce, divisée en quatre journées, contenait plus de trente mille vers; on ne la représenta à Paris qu'en 1458. Elle fut imprimée en 1491 et réimprimée en 1530.

En l'année 1468, fut fait et joué à Metz le jeu de *Madame sainte Catherine de Sienne*. Et fut ce jeu fait en la cour des grands Prêcheurs parmi les trois fêtes de la Pentecôte... Et portait le personnage de sainte Catherine une joune fillette âgée de dix-huit ans, laquelle fit merveilleusement bien son devoir au gré et plaisir d'un chacun. Toutefois avait ladite fille *vingt trois cents* vers de personnage; mais néanmoins elle les savait tous sur le doigt, et elle parla si vivement et piteusement qu'elle provoqua plusieurs gens à pleurer et était agréable à tous. « Et à l'occasion de ce, ajoute le chroniqueur, fut celle fille richement mariée à un gentil homme soldoyeur de Metz, appelé Henri de Latour, qui d'elle s'enamoura par le grand plaisir qu'il y print... »

Il est à présumer que le goût de ces sortes de repré-

rieuses pièces de ce genre, offrant un assemblage bizarre de tous les traits de l'Ecriture Sainte et de la Mythologie; enfin, la Moralité de l'*Homme mondain*, à 82 personnages, attribuée à Simon Bourgoing, qui devint dans la suite valet de chambre du roi Louis XII. M. de Villeneuve a donné l'analyse de plusieurs de ces pièces.

sentations s'était également introduit en Lorraine; mais, en l'absence de documents authentiques, on ne peut se permettre à ce sujet aucune affirmation (1). C'est seulement à partir de l'année 1474 qu'on trouve des mentions certaines, et encore sont-elles tellement succinctes qu'elles ne peuvent servir qu'à constater des faits.

Par mandement daté du 24 avril 1474, le duc René ordonne à sa chambre des Comptes d'allouer au receveur général, Antoine Varin, une somme de 124 francs qu'il a payée à plusieurs « tant, dit-il, pour le fait des joustes dernièrement faictes en notre ville de Nancy, une *moralité* (2) jouée en nostre présence le jour de karesme

(1) On lit dans une pièce sans date, mais dont l'écriture est de la seconde moitié du XVe siècle, relative à des conflits de juridiction entre le prévôt du prince et les Me échevin, jurés et conseillers de Pont-à-Mousson : « Nul audit Pont puet jotter ne faire jottes (joûtes) pour esbatement ne autrement, nul batteleur peut jouer de personnaiges ne autrement ne aussi nulz jeux de personnaiges se peullent faire audit Pont sans avoir licence dudit prevost ou sur

[redacted]

prenant, comme pour plusieurs autres menues despenses (1). »

Tel est le plus ancien monument de l'art dramatique en Lorraine. Malheureusement on ne dit rien de cette *moralité* représentée devant le duc René, et tout, jusqu'au titre même de la pièce, nous est inconnu. Il faut donc se borner à des conjectures, et supposer qu'elle avait une grande analogie avec les mystères représentés à Metz vers la même époque.

Les comptes du receveur général (2), sous la date de 1478, nous apprennent que, cette année, le duc de Lorraine fit jouer devant lui, au lieu de Saint-Nicolas-de-Port, « *le jeu et feste du glorieux Saint Nicolas,* » qui dura cinq jours entiers ; et l'on y trouve la mention d'une somme payée « à Jacquemin Berthreminn, tabellion à Nancy, pour originaux et personnages qu'il a faits pour le jeu que Monseigneur a fait faire. »

L'année suivante, les *Enfants,* ou, comme le dit le texte des Lettres-Patentes d'où j'extrais ce document (3),

sujet d'une *moralité.* » Cette pièce, intitulée *la Condampnation de Banquet*, existe manuscrite dans plusieurs bibliothèques publiques et particulières de Flandre.

(1) Registre 1er des Lettres-Patentes, de 1473 à 1478. (Archives du département.)

(2) Archives du département.

(3) Voici le texte du mandement : « Aux gallans sans sossy qui ont joué farce devant nous ad ce lieu de Nancy, dix florins d'or, xxiij gros piece. »

les *Galans sans souci* représentent une *farce* devant le duc de Lorraine, à Nancy. Les Enfants sans souci, troupe de baladins nomades, ne résidaient pas continuellement à Paris; ils allaient fréquemment jouer en province leurs farces ou *soties,* pièces satiriques dans lesquelles les plus grands personnages n'étaient quelquefois pas ménagés.

En 1480, le jour de la saint *Burthemin* (Barthélemy), apôtre, au mois d'août, fut joué à Metz l'un des miracles de saint Michel, archange. Et fut le saint Michel un beau « jonne filz, » ayant les cheveux crépés et blonds comme or, qu'on nommait Michel, le teinturier, « et le faisait beau voir. »

Au mois de septembre de cette année, à l'occasion des noces de « seigneur Renal le Gournais, échevin, et de Barbe, fille Michiel de Kuncheim, écuyer, » il y eut, après le souper, une farce jouée, et ceux qui la jouèrent apportèrent au père de l'épousée, un couplet de rimes croisées, « en gros languaige, dont on usait encore lors en Mets. »

[redacted]

jeune fille, et il remplit ce rôle « si prudemment et dévotement, que plusieurs personnes pleuraient de compassion. » Cette pièce renfermait, dit-on, 25,000 vers, et les acteurs étaient au nombre de 98.

En cette même année, fut à Bar le Duc joué un jeu auquel il y avait aucuns hommes faisant des personnages de diables.

L'année suivante (1486), pendant les fêtes de la Pentecôte, le même « jeune fils » qui avait fait précédemment le personnage de sainte Barbe, remplit le rôle principal dans le *Mystère de la vie et passion de sainte Catherine du mont de Sinay;* mais cette représentation fut moins agréable au peuple que la précédente, parce que, dit le chroniqueur, « ledit Lyonard avait déjà un peu mué (changé) sa voix, et avec ce, les personnages et la réthorique ni le langage n'étaient point si bien ornés en douceur et dévotion. »

Le 9 mai 1487, un mystère sur lequel nous ne possédons aucun détail, et qui nous est révélé seulement par une note des comptes du receveur général de Lorraine (1),

(1) Payé par le Receveur, par mandement donné à Pont-à-Mousson, le 9 juin 1487, 21 francs un gros 4 deniers (12 gros pour franc), « pour la despense faicte en faisant le jeu que Monseigneur a faict faire à Saint-Nicolas le 9 mai 1487. »

Dans le courant de l'année 1487-88, on vit à Nancy un genre de spectacle qui ne semble pas s'y être reproduit depuis cette

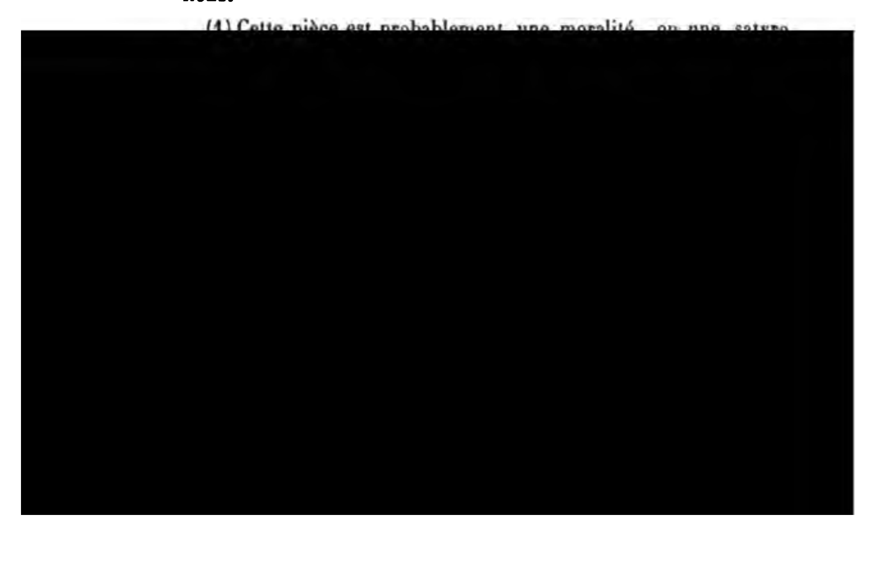
fut représenté par ordre du duc, à Saint-Nicolas-de-Port.

Les chroniques de Metz constatent la représentation faite dans cette ville, en 1488 et 1491, du « jeu par personnages du glorieux martyr saint Laurent, » du jeu de *Griselidis* et du jeu qui se dit « *de corrigier le Magnificat* (1). »

La troupe joyeuse des Enfants sans souci, que nous avons déjà vus précédemment jouer leurs farces devant le duc de Lorraine, vinrent à Metz en 1494. Le 24 novembre de cette année, raconte Philippe de Vigneulles,

époque : je veux parler d'un combat d'animaux. Ce fait est attesté par la mention suivante des comptes du Domaine de Nancy :

« A Baschier, grand veneur, cinq livres douze sols pour le vin de ceux qui ont prins (pris) ung sangle (sanglier) vif à faire combaittre les lyons, par ordonnance de Monseigneur. » On trouve, dans les comptes du Célerier, à peu près à la même date, la mention d'une dépense faite pour le combat d'un taureau contre des lions.


[redacted]

se célébrèrent les noces de Jehan le Gournais Alixatte avec la fille du seigneur Gerard Perpignant, et il y vint trois gentils compagnons de France, qui se faisaient nommer les *Enfants sans soucis;* ils venaient nouvellement de la cour du Roi de Sicile (le duc de Lorraine), et allaient ainsi par le pays, fréquentant la cour des princes et de bonnes villes à autres. « Ces compaignons cy juoient tant bien de farces que on ne sçaveroit mieulx, et, en juant, donnoient à chacun des seigneurs et dames de petits brocairtz qui bien les séoient; et avec ce chantoient si bien que tous ceulx qui les oyoient estoient tres contens d'eulx. »

Les comptes du Célerier de Nancy, des années 1495-96 et 1496-97, contiennent des mentions relatives à des dépenses faites pour des représentations de mystères; la première parle d'un échafaud dressé au château de Nancy, « pour le Roy regarder juer le *jeu* que l'on fit en la salle Saint-Nicolas; » et la seconde porte : « Baillé et délivré par le célerier pour la despense du *jeu* et feste de Monsieur sainct Nicolas, que Monseigneur a fait jouer durant les festes de Pentechoste, à Nicol le boulangier de Nancy, pour cuyre en pain, seize resaux de blé (1).

Durant les fêtes de la Pentecôte de l'année 1498, on joua à Metz le jeu de saint Alexis, et quelques années

(1) Comptes du Célerier de Nancy (Archives du département).

après (1), une femme *joua par mystère,* à Nancy, devant le duc, la vie de sainte Barbe.

M. Gravier (2) a révélé l'existence de représentations à l'instar des mystères, faites à Saint-Dié, dans les dernières années du XV[e] siècle. Le chanoine Gauthier Lud, qui avait introduit l'imprimerie dans cette ville, fit un grand nombre de fondations religieuses, parmi lesquelles la plus importante fut celle de *la présentation au temple,* instituée par le pape Paul II.

« Lud, dit M. Gravier, fit de cette fête, célébrée pour la première fois en 1494, un spectacle à petits personnages, représentant la scène de Jérusalem : le grand-prêtre, l'enfant, la reine des cieux, vêtue d'une riche étoffe blanche, sa mère, Anne la prophétesse, vêtue d'une étoffe de laine. Deux petits garçons ouvraient la marche, portant, en place de colombes, le pain et le vin pour le sacrifice. Ces principaux acteurs, vêtus chaque année aux frais de la fondation, étaient suivis de trente petites filles. Après l'office du soir, les acteurs et leur suite étaient conviés à un banquet composé à perpétuité de

[redacted]

vicaires et tous les servants de l'église, recevaient une rétribution pécuniaire pour assister à la cérémonie, et personne n'y manquait. »

Pendant le voyage que fit en 1507-1508, dans diverses parties de la France, le duc de Calabre, qui régna depuis sous le nom du duc Antoine, les mystères et les farces accompagnèrent toutes les réjouissances qui furent offertes à ce prince dans les principales villes où il séjourna. On trouve, dans les comptes de son argentier, différentes sommes données « à ung compaignon qui a montré ung lyon à Monseigneur avec des mistères de nostre Dame. » — « Aux enfants sans soucy de Rouen qui sont venus jouer devant Monseigneur. » — « Aux écoliers du collége de Coqueret et du Plessis, qui sont venus jouer une farce devant Monseigneur au lieu de Paris (1). » — « A quatre enfants sans soucy de Paris qui ont joué devant Monseigneur. » — « Aux enfants sans soucy qui ont joué des farces après souper devant Monseigneur à Grenoble. »

Les chroniques de Metz racontent qu'en 1512, fut jouée en la place de Chambre l'histoire de la reine

(1) L'usage de faire jouer des pièces par les écoliers, paraît remonter à une époque fort éloignée. Du Boulay (*Hist. Universit.*) dit, en parlant du drame de *Sainte Catherine*, représenté en Angleterre dans les premières années du XIIe siècle : *Per discipulos repræsentavit... consuetudine magistrorum et scholarum.*

Hester, qui fut un très-beau mystère, auquel fut montré comment le roi Assuerus, tenant cour plénière, déjectait (répudia) et bannit la reine Vasty, sa femme, pour son orgueil, et puis comment il éleva ladite *Hester* pour son humilité et la prit pour femme; « et y avait de biaulx secrets (1). »

Peu de temps après, un dimanche, ajoutent les mêmes chroniques, fut joué un beau mystère d'un miracle de Notre-Dame.

On trouve, dans le *Registre des rentes et revenus appartenant à l'église collégiale de Saint-Georges* (2), sous la date de 1512-13, la mention suivante : « Le jour de Pasques payé aux trois Maries pour le *mistere de la Resurrection*, quatre sols (3). »

(1) Un fragment de tapisserie assez considérable, réuni par une couture à la tapisserie de *Souper et banquet*, dont j'ai précédemment parlé, représente des scènes de la vie d'Esther, peut-être d'après la tragédie qui porte ce titre. (Voir la 2e édition de la *Description de la tapisserie de Charles-le-Téméraire*.)


(2) Archives du département.

[redacted]

Le lundi de la Pentecôte 1514, on joua, aux pieds des degrés de la place de Chambre, à Metz, le mystère de *la Patience de Job;* ce fut sans doute, dit-on (1), ce mystère qui donna l'idée à Théodore de Bèze de composer, en 1551, une tragédie du même nom, pièce qu'il dit « nécessaire à tous chrétiens pour trouver consolations aux temps d'adversités. »

On raconte (2) que, dans le cours de cette même année 1514, un Père cordelier fit arranger dans la cathédrale une chaire en forme de théâtre, où il joua seul les mystères de la Passion, de la Résurrection et plusieurs autres, de quoi le peuple était émerveillé, dit Philippe de Vigneulles. Il faisait une si vive impression sur l'esprit de ses auditeurs, que « eussiez ouï crier et braire à haute voix miséricorde, et que c'était pitié d'ouïr le peuple. »

On a également joué, mais on ignore à quelle époque, le mystère ou *la vie de saint Clément*, premier évêque de Metz. La représentation durait quatre jours, et l'on y voyait l'histoire de sa conversion, de ses miracles, de sa mort et de ses funérailles (3).

(1) *Histoire des Sciences... dans le pays messin.*

(2) *Diction. du départ. de la Moselle.*

(3) On cite encore, parmi les pièces jouées à Metz, *l'Apocalypse*, le miracle de *Saint Nicolas de Bar*, *l'Histoire de la Sainte Hostie*, le *mystère de la Fausse Langue*, etc. (V. M. Bégin, ouvrage cité plus haut.)

Antérieurement à cette époque, une pièce bien différente des mystères avait été représentée à Metz. Au mois de janvier 1501, rapporte M. Bégin, les Messins jouèrent, à l'évêché, une comédie de Térence. Mais la représentation en fut troublée par les gens du quartier d'Outre-Seille, moins familiarisés que les autres avec la langue latine, et ennuyés d'un spectacle qu'ils ne pouvaient bien comprendre.

III.

A partir des premières années du XVI[e] siècle, l'histoire du théâtre en Lorraine commence à prendre une physionomie plus distincte : au lieu d'indications sommaires et d'un simple intitulé des mystères, farces ou moralités, je trouve maintenant tout à la fois un acteur et un auteur : ici, c'est maître Jehan, dit *Songecreux,* sobriquet emprunté sans doute à la nature de ses rôles, et que prenait le Prince des Sots ; là, c'est un poëte *composeur de farces,* indistinctement appelé *Gringore,*

[redacted]

Je m'arrêterai quelque peu sur ce personnage étrange dont les œuvres sont encore aujourd'hui recherchées par les amateurs éclairés de notre ancienne littérature, mais dont la naissance, la vie, le caractère surtout, sont restés enveloppés de mystère. Un écrivain justement célèbre lui a cependant donné une sorte d'illustration, mais cette illustration même n'a fait que redoubler l'obscurité et accroître les erreurs. Le nom de Gringore est devenu populaire ; son portrait, tracé par un romancier qui sait peindre en écrivant, a pris, aux yeux du public, une telle apparence de réalité, que chacun le croit copié d'après nature, et qu'on se représente le soi-disant auteur du *Bon jugement de Madame la Vierge,* « long et mince, » tant soit peu naïf, répondant en rougissant aux questions de Liénarde et Gisquette, s'égarant dans Paris où il n'avait ni feu ni lieu, et tombant enfin dans la Cour des Miracles, où la pitié de la Esmeralda vient lui sauver la vie.

Tel cependant ne fut pas le poëte Pierre Gringore : au lieu d'avoir été l'homme peureux et ridicule mis en scène dans *Notre-Dame de Paris,* à une époque où il ne vivait pas encore, c'est lui qui flagella du fouet de la satire les ridicules de son temps, ne ménageant pas plus l'Eglise que le peuple, pas plus le Pape que le Roi de France (1).

(1) Je ne sais si c'est véritablement notre poëte auquel M. Victor Hugo a fait jouer un rôle dans l'ouvrage que je viens de citer ;

Quoi qu'il en soit, peu d'existences sont restées aussi mystérieuses que celle de ce personnage, qui acquit pourtant, comme poëte et comme auteur dramatique, une grande réputation. Presque tous ses biographes (1) le font naître dans notre province, peut-être seulement, ainsi que l'a fait observer M. Duplessis, dans une notice placée en tête de la réimpression des *Faintises du Monde;* peut-être parce qu'au commencement de quelques-uns de ses ouvrages, Gringore prend, avec le surnom de *Vaudémont*, le titre de héraut d'armes de Monseigneur le duc de Lorraine.

Chevrier, dont l'autorité est, comme on le sait, fort contestable, prétend que notre poëte serait l'enfant naturel d'un comte de Vaudémont, circonstance qu'il aurait lui-même consignée dans ces vers, que l'auteur de l'*Histoire de Lorraine* dit avoir eus sous les yeux :

Grand suis fortuit par naissance
Car Vaudémont... muse, de réticence
Vous faut user, et si y a bâtard,
Pour moi est il gloire ou hasard?

[redacted]

Suivant Chevrier, il vient de ce que le célèbre *compo-seur* de farces avait été attaché comme secrétaire à un comte de Vaudémont; suivant M. Weiss, d'un fief que Gringore avait acheté près du lieu de sa naissance, et dont il ajouta le nom au sien. Ce surnom est tout simplement la désignation de la charge qu'il exerçait à la cour de Lorraine: il était huissier ou hérault d'armes (1) sous le titre de *Vaudémont*, comme Warry de Tonnoy était, à la même époque, *poursuivant* sous celui de *Clermont*, comme le fut plus tard Edmond du Boulay, avant de prendre, avec la dignité de *Roi d'armes*, le titre de *Lorraine*.

M. l'abbé De la Rue, dans ses *Essais historiques sur*

(1) J'ai tout lieu de croire ces deux qualités identiques. *Nancy*, de même que *Vaudémont*, est tantôt désigné sous le titre de *huissier*, tantôt sous celui de *hérault d'armes* : la première qualification concerne, je crois, la charge qu'ils remplissaient à la cour du duc de Lorraine; on les appelait alors *huissiers du conseil;* la seconde, l'emploi dont ils étaient revêtus en temps de guerre ou lorsqu'ils étaient envoyés porter quelque proclamation aux princes étrangers. Je dois ajouter, néanmoins, que le nom de Gringore est indistinctement suivi de ces mots : *dit Vaudémont*, ou *dit de Vaudémont*. Peut-on tirer de l'addition de cette particule une induction relative au lieu de sa naissance? Je ne le pense pas, et je ne regarde cette addition que comme une des nombreuses variantes si fréquentes dans les registres où j'ai puisé des documents sur Gringore.

les Trouvères normands (t. 3, p. 344), revendique Gringore comme appartenant à la Normandie, et il appuie cette prétention, qu'il paraît regarder comme incontestable, sur quelques documents manuscrits du XIVe et du XVe siècle, qui constatent qu'il existait alors à Caen, ou dans les environs de cette ville, une famille du nom de Gringore, dont, selon lui, notre poëte faisait partie. A l'appui de cette opinion, et pour lui donner encore un fondement plus solide, l'abbé De la Rue rappelle ce qu'avaient déjà dit l'abbé Goujet, et après lui M. Weiss, que Gringore, dans la dédicace de l'un de ses ouvrages (*les Folles entreprises*), se déclare l'homme, c'est-à-dire, le vassal d'un seigneur de Ferrières, baron de Ferrières et de Thury, deux fiefs qui se trouvaient placés dans l'ancienne province de Normandie, à quelques lieues de Caen. « Sans doute, ajoute M. Duplessis, à qui j'emprunte ces détails, les actes manuscrits indiqués par l'auteur des *Essais sur les trouvères* ne sont pas entièrement sans valeur, de même que la circonstance de la dédicace au baron de Ferrières n'est pas non plus un [redacted]

pouvait également être et se dire le vassal, on se trouve forcé d'avouer que la question demeure encore indécise, et que les assertions de l'abbé De la Rue, quelque plausibles qu'elles puissent être, ne sont pas suffisamment établies pour dissiper toute incertitude sur l'origine du poëte. »

Il est à présumer, cependant, que le duc Antoine n'aurait pas accordé à Gringore, s'il n'eût été Lorrain, la charge honorable de héraut d'armes, et, d'un autre côté, que l'écrivain si bien venu à la cour de France n'aurait pas quitté la capitale de ce pays pour venir se fixer ou même résider momentanément dans une province qui lui aurait été étrangère.

Quant à l'époque de la naissance de Gringore, aucun document ne permet de la préciser. S'il est vrai, cependant, qu'il soit l'auteur, ainsi que le disent plusieurs bibliographes, d'un livre (1) dont l'édition paraît avoir été imprimée vers 1490, on pourrait supposer qu'il avait alors environ trente ans, et qu'il était né, par conséquent, vers 1460. Du reste, en n'admettant même pas cette supposition, il ne faudrait reculer que de quelques années la date de sa naissance, puisqu'il est certain qu'il fit imprimer, en 1499, *le Château de Labour*, poëme allégorique sur les différentes tribulations de la

(1) *Les ditz et autoritez des sages philosophes*, renfermant soixante-deux maximes morales en vers. (*Manuel du Libraire*, par M. Brunet.)

vie, et particulièrement sur celles du mariage, le meilleur ouvrage peut-être qu'il ait composé (1).

« L'éducation de Gringore, dit M. Weiss, fut assez négligée, mais il avait de l'esprit naturel, l'humeur enjouée et le talent d'envisager les scènes de la vie sous un côté plaisant. Il visita une partie de la France, s'arrêtant dans les villes et dans les châteaux, accueilli partout pour sa gaîté et composant de petites pièces bouffonnes et satiriques dans lesquelles il faisait le principal personnage. »

C'est aux premières années du XVIe siècle qu'on peut faire remonter, d'une manière certaine, son arrivée et son séjour à Paris; deux de ses ouvrages, où son nom se trouve par acrostiche, genre qu'il semble avoir beaucoup aimé, *le Casteau damours* et les *Lettres nouvelles de Milan* (2) venaient d'y être imprimés. On sait aussi que, vers le même temps, il joignait à la qualité de poëte la profession d'entrepreneur ou de directeur de représentations dramatiques. Sauval, dans ses Antiquités de



Paris, cite plusieurs comptes de l'hôtel-de-ville, dans lesquels il est fait mention de sommes payées en 1502, 1503, 1514, 1517, à Pierre Gringore et à Jean Marchand, charpentier, pour faire des représentations de plusieurs mystères qui furent joués à Paris à ces diverses époques. Dans ces états de dépense, P. Gringore est qualifié *compositeur, historien* et *facteur de mystères*, Jean Marchand n'étant, sans doute, qu'un simple ouvrier exclusivement chargé de la partie matérielle. La tradition nous apprend, de plus, que notre poëte, outre le soin qu'il s'était attribué de composer des pièces de théâtre et de réunir des acteurs pour les jouer, s'imposait encore quelquefois la charge de remplir un rôle dans ces pièces (1).

De 1500 à 1511, année où Gringore fit paraître celui de ses ouvrages qui dut avoir alors le plus de retentissement, on le voit composer successivement plusieurs opuscules satiriques et moraux où il combat les travers de son temps et les ennemis de son roi. Tels sont *Les abus du monde* (1504); — *Les folles entreprises qui traictent de plusieurs choses morales* (1505), où il attaque les vices de tous les états et de toutes les conditions, n'épargnant ni grands ni gens d'église; — *Lentreprise de Venise* (2); — *Lespoir de*

(1) M. Duplessis.

(2) *Lentreprise de venise, avec les villes citez chasteaulx forteresses et places que usurpent et detiennent les ditz veniciens : des*

paix (1); — *La coqueluche* (1510) et *La chasse du cerf des cerfz*, pièce allégorique sur les différends des princes avec les papes, et dont le titre fait allusion à l'humble surnom de *Servus Servorum* que prennent les souverains pontifes (2).

« Ainsi connu et célèbre déjà par ses compositions poétiques; chargé de plus, soit par son propre choix, soit par suite d'une mission spéciale, de la direction d'une partie des plaisirs publics, à une époque où les représentations dramatiques commençaient à être fort goûtées, Pierre Gringore n'était plus un poëte obscur et modeste, apprécié seulement de quelques lecteurs choisis; c'était, à raison même de ses fonctions habituelles, l'homme de la multitude, et, à ce titre, il devait jouir, dans la cité, d'une importance égale aux succès qu'il avait obtenus.

» Cette situation personnelle du poëte et les relations que le soin de préparer la représentation des mystères

Royz ductz princes et seigneurs crestiens. En stances de sept vers.

[redacted]

dut établir entre lui et les autorités de la commune, » sans doute aussi le retentissement qu'avaient eu deux de ses dernières productions, qu'on appellerait de nos jours des satires politiques, « expliquent d'une manière assez naturelle l'occasion de se mettre ultérieurement en rapport avec de plus hauts personnages encore, avec le roi lui-même, s'il est vrai, comme on le croit généralement, que Louis XII eût jugé convenable à l'intérêt de sa couronne d'appeler à l'appui de ses vues politiques l'influence des compositions dramatiques d'un écrivain déjà populaire, pour mettre l'opinion publique de moitié dans ses ressentiments contre la cour de Rome; on assure, en effet, que quelques écrits satiriques de Gringore, dirigés particulièrement contre les prétentions du pape Jules II ou contre les Vénitiens, alors en guerre avec la France, furent inspirés, ou, pour mieux dire, commandés par le roi Louis XII (1). »

On s'étonnera, sans doute, de voir, attaquant ainsi le souverain pontife, le même poëte qui devait, bientôt après, lutter dans ses vers contre l'hérésie naissante, et plus tard, dans son drame de *Louis IX,* donner un si beau rôle à la papauté. Mais il ne s'agissait ici que de questions politiques, et la religion ne fut pas plus mise en scène dans le *Jeu du Prince des sots* que dans la moralité du *Nouveau Monde* où Gringore

(1) M. Duplessis.

fit paraître un personnage allégorique sous le nom de *Pragmatique* (1).

C'est le mardi gras de l'an 1511 que fut jouée, aux halles de Paris, la fameuse pièce satirique connue sous le nom de *Jeu du prince des sotz et merę sotte*, composée à la fois d'une sottie, d'une moralité (l'*Homme obstiné*) et d'une farce ayant pour titre : *Faire vaut mieux que dire*.

Gringore, non content d'avoir composé la pièce, voulut y remplir un rôle et joua le personnage de *Mere sotte*, dont le nom lui demeura, moins, sans doute, ainsi que le fait observer M. Duplessis, comme un sobriquet injurieux que comme un souvenir du succès populaire qu'il avait obtenu. Par un rapprochement étrange, et dont je ne cherçherai pas à tirer conséquence, le nom sous lequel notre poëte acquérait une célébrité nouvelle, n'était pas inconnu dans notre pays à cette époque, et il était porté par une famille lorraine (2).

(1) Beauchamps attribue cet ouvrage à Pierre Gringore; mais La Vallière (*Bibliothèque du théâtre françois*) dit avoir les pré-

[redacted]

C'est par les vers suivants que fut annoncée dans tout Paris la représentation de ce *Jeu du prince des Sots*, qui dut peut-être sa réputation autant au scandale qu'il causa qu'à son mérite même :

Sotz lunatiques, sotz estourdis, sotz sages,
Sotz de villes, sotz de chasteaux, villages,
Sotz rassotez, sotz nyais, sotz subtils,
Sotz amoureux, sotz privés, sotz sauvages,
Sotz vieux, nouveaux, et sotz de toutes âges,
Sotz barbares, estranges et gentilz,
Voste Prince, sans nulles intervalles,
Le mardy gras joura ses jeux aux Halles.

Le poëte ne fut pas plus respectueux envers son auditoire, car les premières paroles qu'il lui adresse sont celles-ci :

Honneur Dieu gard les sotz et sottes :
Benedicite ! que j'en voy ! (1)

Voici, du reste, une courte analyse de cette pièce, composée, ainsi que nous l'avons dit, d'une sottie, d'une moralité et d'une farce :

La sottie commence par un cri qui est une espèce de prologue de quatre strophes de neuf vers et d'une de quatre. Elle est à 18 personnages.

(1) Ces vers, ainsi que les précédents, sont cités par M. Onésime Le Roy dans ses *Etudes sur les mystères*

On réveille le seigneur de Pont-Alletz pour qu'il reçoive les principaux sujets du Prince des Sots. Arrivent successivement le prince de Natez, le Seigneur des Joye, le Général d'Enfance, le Seigneur du Plat, le Seigneur de la Lune, les Abbés de Frevaulx et de Platte Bourse, et enfin le Prince lui-même, suivi du Seigneur de *Gayeté*. Le Prince, après les avoir assurés de sa bienveillance, leur fait à tous des questions relatives à l'état qu'ils occupent dans le monde. En ce moment, *Sotte commune* arrive, qui vient lui porter ses plaintes de ce que par tous les moyens les plus affreux, comme intrigues, trahisons, empoisonnements, etc., l'Eglise veut lui ravir son bien. Le Prince, donnant toute son attention aux plaintes de *Sotte commune*, est interrompu par l'arrivée de *Mere Sotte*, qu'on ne reconnaît pas, ayant par-dessus son habit de *Mere Sotte*, un habit comme l'Eglise. Elle confie alors à *Sotte occasion* et à *Sotte fiance* que son intention est de s'emparer du temporel des princes, et qu'elle va tout mettre en usage pour y parvenir. Sous la promesse des plus grandes dignités de [redacted]

honteux de s'être ainsi laissé tromper par elle, se réunissent et la chassent honteusement.

La moralité de l'*Homme Obstiné* (1) est à sept personnages.

Le peuple français et le peuple italien se reprochent réciproquement les malheurs où la guerre opiniâtre qu'ils se font les plonge journellement, et conviennent que, pour faire cesser ce fléau, il faudrait faire entendre raison à l'*Homme obstiné*. On y travaille, mais en vain : *Punition divine* ne peut pas même réussir à le persuader; en même temps, *Simonie* et *Hypocrisie* arrivent, qui vantent leur pouvoir chez les deux nations. *Punition divine* veut alors faire ouvrir les yeux à ces deux peuples; elle n'y réussit pas, et ceux-ci se livrent plus que jamais à ces perverses créatures. Enfin les *Démerites* entrent sur la scène et font des portraits si ressemblants de tous ceux qui y sont, que ces derniers s'y reconnaissent et se convertissent. *Simonie* et *Hypocrisie* sont même si frappées de ce qu'elles viennent d'entendre, qu'elles promettent de ne plus employer leurs talents dangereux. L'*Homme obstiné* reste seul dans son endurcissement, ce qui n'empêche pas qu'on cherche les moyens de rétablir le bon ordre (2).

(1) C'est le pape qui est désigné sous ce nom.

(2) Cette pièce, de même que la précédente, est allégorique aux différends qui existaient alors entre le pape Jules II et le roi Louis XII. (*Bibliothèque du théâtre françois depuis son origine.*)

La farce de *Faire vaut mieux que dire* est à six personnages.

Doublette, femme de Raoullet, vigneron fort vieux, se plaint de ce que sa vigne demeure en friche, faute d'être façonnée ; son mari se met en colère d'un pareil reproche, et dit :

> Qui la vouldroit
> Servir à son gré, il fauldroit
> Houer (labourer) la vigne jour et nuit.

Après il s'en va. Doublette alors appelle un ouvrier nommé *Dire;* mais comme tout son mérite consiste dans le babil, et qu'il n'effectue rien de ce qu'il promet, elle le renvoie et en fait venir un autre appelé *Faire*, qui tient tout ce qu'il a promis, ce qui satisfait fort Doublette. Son mari vient et la gronde beaucoup de se servir de cet homme qu'il n'aime pas. Malgré les représentations de son valet *Mausecret*, qui cherche à éviter un éclat entre le mari et la femme, il va en porter ses plaintes au Seigneur de Valletreu, qui, ayant écouté les

[redacted]

Louis XII, son bienfaiteur pourtant, ne fut pas assez heureux pour échapper à ses traits caustiques, et que l'économie de ce prince, si injustement qualifiée d'avarice, fut rudement traitée par le critique :

Libéralité interdicte
Est aux nobles par avarice ;
Le chief mesme y est propice,
Et les subjects sont si marchans
Qu'ilz se font laiz, sales marchans,
Nobles suyvent la torcherie.

Ces vers se trouvent dans une piéce qui parut vers 1514, et qui est attribuée par les uns à Gringore, par les autres à Jean Bouchet; elle a pour titre : *Sotise à huit personnaiges* : c'est assavoir : le monde, abuz, sot dissolu, sot corrompu, sot trompeur, sot ignorant et sotte folle. Enfin, en 1516, furent imprimées *les Fantaisies de mere sote*. Ces Fantaisies, écrites en prose et en vers, contiennent « plusieurs belles histoires moralisées » ; mais, au dire des bibliographes, elles n'ont rien de fort piquant, bien qu'elles soient fort recherchées (1).

(1) On trouve, sur le titre de deux éditions de cet ouvrage, de même qu'à la fin de la réimpression du *Testament de Lucifer*, dont je parlerai tout à l'heure, la figure des trois fols avec la devise de Gringore : *Tout par raison* ; *raison par tout* ; *par tout raison*.

Ainsi qu'on vient de le voir, les productions de Gringore étaient déjà nombreuses et sa renommée populaire, lorsque, vers l'année 1518, nous le voyons paraître pour la première fois en Lorraine. Quelles circonstances l'y amenèrent? je l'ignore, et aucune des recherches que j'ai faites ne me permet de hasarder une supposition plausible à cet égard. Peut-être, après la mort de Louis XII, n'avait-il plus trouvé la même protection que par le passé à la cour de France; peut-être avait-il suivi François Ier lors du voyage que ce prince fit à Bar pour être parrain d'un des fils du duc Antoine; peut-être aussi le désir de revoir son pays natal, s'il est vrai qu'il fût né en Lorraine, fut-il le seul motif qui l'amena dans cette province. On peut regarder comme probable cependant, ou qu'il fut admis à faire hommage au duc de quelques-unes de ses productions, ou bien qu'il fit représenter ou représenta lui-même une farce devant le prince, qui songea dès lors à l'attacher à sa personne; c'est pour cette raison, sans doute, que, par lettres-patentes données à Nancy, le 5 avril 1518, il lui conféra [redacted]

et fixa ses gages à la somme de soixante-douze francs (1), à laquelle il ajouta le don de dix florins (2) et des vêtements convenables pour le serviteur du poëte (3).

» ont accoustumé avoir du passé, tant qu'il plaira à mondit sei-
» gneur. (Registre des Lettres-patentes de 1516 à 1519. Archives du département de la Meurthe.)

Comme on le voit, Gringore ne prend pas encore le surnom de Vaudémont, qui ne lui fut donné qu'après sa nomination à l'emploi de héraut d'armes.

Je dois ajouter, en citant ces lettres-patentes, que l'auteur de l'*Histoire de René d'Anjou* a commis une grave erreur en disant que « outre Simphorien Champier, René II avait à sa cour un poëte nommé Pierre Gringore, auquel il donna les fonctions de héraut d'armes sous le titre de Vaudémont. »

(1) A Pierre *Gringoire*, huissier, la somme de soixante douze frans, monnoie de Lorraine, que Monseigneur lui a ordonné pour semblable année de ses gaiges. Appert par mandement de mondit seigneur donné à Lunéville le 21e jour de novembre 1518. (Trésorier général de Lorraine, année 1517-18.)

(2) A *Mere Sotte* dix florins, par mandement donné à Lunénéville le 26e jour d'octobre 1518. (*Ib.*)

(3) Le 2e jour de juillet, délivré à Jean de Trieves, tailleur et valet de chambre de Monseigneur, pour le garson de *Mere Sotte* une paire chaulses, pour ce deux frans. — Plus ledit jour pour ledit garson ung porpoint de fustaine, pour ce deux frans (*Ib.*)

Une mention analogue se trouve dans les comptes de 1518-19; la voici : « A Lunéville, le 13e jour de décembre 1518, pour trois aulnes ung quart de drap pour habiller le garson de *Meresote*, à trois francs l'aulne, neuf frans neuf gros. — Pour trois aulnes un

A peine installé dans son nouvel emploi, Gringore, qui avait été chargé de présider aux réjouissances du carnaval, annuellement fêté à la cour de nos princes (1), reprit presque aussitôt la route de Paris (2), où l'impression de ses ouvrages réclamait peut-être sa présence.

Mais son absence ne fut que momentanée, et nous le voyons bientôt, malgré la peste qui régnait alors à Lunéville (3), y donner au duc la représentation d'une de ses pièces (4), puis l'accompagner dans son expédition contre les paysans allemands qui s'étaient emparés de Saint-Hypolite (5).

quart doublure à doubler sa robe, à douze gros l'aulne, trois frans trois gros. — Plus pour ledit garson une paire de chaulses, deux frans. — Plus... pour ung porpoint fustaine, deux frans. — Plus pour ung bonnet de Millan simple vingt deux gros. »

(1) Délivré à *Mere Sotte*, par le commandement de Monseigneur, trente une aulnes frize vert pour faire six accoustremens et six bonnetz de momeries... (T. G. 1517-18.)

(2) A *Pierre Gringoire*, huissier d'armes... vingt florins, deux frans pièce... pour faire son veaige à Paris. Par mandement

[redacted]

Peut-être pourrait-on placer à cette époque l'impression, dont la date est incertaine pour les bibliographes, d'un des plus importants ouvrages de Gringore, qui lui fut inspiré sans doute par les prédications récentes de Luther et par les agitations partielles qui allaient bientôt produire le soulèvement et l'invasion des Rustauds. Je veux parler du *Blazon des Hereticques*, poëme renfermant l'histoire abrégée et critique des principaux hérésiarques, jusqu'aux monothélistes, vers le VII[e] siècle. Il fut, évidemment, composé après la naissance de la réforme et avant les batailles de Chenonville et de Saverne, car si ces dernières avaient eu déjà lieu, le poëte, héraut d'armes du duc Antoine, n'aurait pas manqué de faire allusion aux victoires remportées par ce prince, et auxquelles, ainsi que nous le verrons plus tard, il prit lui-même une part assez active.

Après la « description figure ou effigie de lheretic-que, » vient une « Espitre adressant à tres illustre tres hault et tres redoubte prince Anthoine duc de Calabre Lorraine : et Bar Marchis Marquis de Pont presentee audict prince et seigneur par Pierre Gringore dict Vaudemont son herault darmes compilateur dicelle. »

somme de 50 francs est donnée à *maistre Pierre Gringoire, dit Meresotte*, pour l'achat d'un *courtault*. Ce dernier mot m'a fait supposer que Gringore avait dû accompagner le prince pour remplir près de lui ses fonctions de héraut d'armes dans l'expédition de Saint-Hypolite.

Voici les premiers vers de cette épître :

Ne tesbabys mon seigneur et mon maistre
Si heresie en leglise vois mectre
Par gens nommez lutheriens peruers
Voullans la foy Iesus mectre a lenuers
Car ce permect prouidence diuine
Affin que les fidelles par doctrine
Et vrays crestiens soient plus astus scauoir
Les sainctz esperitz et faire leur deuoir
De expulser hors heresie erronicque
Pour obuier sa faulce trafficque.

. . . .

Une sentence religieuse, qui pourra paraître étrange dans la bouche du poëte ordinairement leste et gaîment satirique, termine cet opuscule :

Gardons nous bien de corrumpre la loy
Recongnoissons nostre Dieu qui la faicte
Impossible est de luy plaire sans foy
Nourrist nous peult cest le christ et vray roy
Grant tout puissant veritable prophete
Ostons erreur car ce nest que decepte

[redacted]

tuliers du prince (1), fit encore le voyage de Paris (2) et accompagna probablement le duc et la duchesse de Lorraine, en sa qualité de héraut d'armes, à la fameuse entrevue de François Ier et du roi d'Angleterre; entrevue que la magnificence déployée par les deux souverains fit appeler le *Camp du drap d'or*.

Les comptes des années suivantes font mention de nouvelles sommes données au poëte, soit pour faire des voyages à Paris (3), soit pour subvenir à son *entretennement* et à ses *nécessités* (4), ce qui, soit dit en pas-

4 gros pour dix mois, dans les comptes de 1519-20. A partir de 1520-21, ils sont de 120 francs. (T. G.)

(1) Les comptes du trésorier général pour les années 1519-20, 1521-22, 1523-24, 1526-27, 1529-30, 1530-31, font mention de différentes sommes données à Gringore, outre ses gages. On le voit désigné, dans ces comptes, sous les différents noms de *Mere Sotte*, *Wauldemont*, *Pierre Gringoire* et *Gringoire dit Vaudemont*.

(2) Les gages de Gringore pour les mois de juillet et août 1519-20, sont compris dans un chapitre spécial ayant pour titre : « Despence ordinaire de Monseigneur le Duc par son veaige de France. » Je trouve, en outre, dans les comptes de cette année, la mention suivante : « Pour deux espynettes que Monseigneur a fait acheter à Paris par *Mere Sotte*, dix escuz d'or au soleil... »

(3) On trouve, dans les comptes du Trésorier Général pour 1519-20 et 1521-22, deux sommes, chacune de dix écus d'or au soleil, données à Meresotte « pour son veaige à Paris. »

(4) En 1520-21, Gringore reçoit 50 francs « pour subvenir à

sant, serait loin de prouver, comme l'a dit M. Weiss, que la fortune de notre poëte lui eût permis d'*acheter* un fief près du lieu de sa naissance.

Durant le séjour que Gringore fit à Nancy en 1521, il composa plusieurs des pièces qui forment le recueil appelé *Menus propos* (1), et, entre autres, *le Testament de Lucifer* (2), écrit au mois d'octobre dans la capitale de la Lorraine, ainsi qu'il a pris soin lui-même de nous l'apprendre :

Dormant ung iour fus si fantasieux
Lan mil cinq cens vingt et un en octobre
Dedans Nancy que ie euz peur et opprobre
Car ie songeay que en enfer descendis
Et Lucifer par sur tous entendis.

. . . .

Dans cette pièce de vers satiriques, Gringore montre

ses nécessités ; » en 1525-26, 20 francs « pour ayder à son entretennement, » et en 1528-29, 60 francs « pour aider à ses nécessitez. » Ces trois mandements sont des mois de juillet 1521, mars

[redacted]

Lucifer mariant ses filles, c'est-à-dire, les différents vices ou ridicules de la nature humaine, aux peuples, aux professions et aux individus que le poëte regarde comme plus particuliérement entachés de ces vices : c'est ainsi qu'il allie l'orgueil aux Génevois et aux Suisses; la curiosité aux femmes, la flatterie aux gens de cour, la présomption à la jeunesse, l'entêtement aux ignorants, l'amour de la vaine gloire aux habitants du Hainaut, la jactance aux Espagnols, l'obstination aux Bourguignons, l'avarice aux Italiens, la tromperie aux marchands de chevaux, l'idolâtrie aux sorciers, la rapine aux procureurs, la chicane aux avocats, l'usure aux banquiers, la fausseté aux marchands, la simonie aux gens d'église, la trahison aux Anglais, la dureté aux usuriers, la luxure aux gens de tous les états, l'inconstance aux femmes, l'aveuglement aux amoureux, l'emportement aux Picards et aux Gascons, la vengeance aux grands seigneurs, l'envie aux hommes qui gouvernent, la loquacité aux chambrières, l'ébriété aux lansquenets, la gloutonnerie aux septentrionaux, la paresse aux Lorrains, l'oisiveté aux bourgeoises, la *vagation d'esprit* aux jeunes filles, l'hypocrisie et la bigoterie aux Augustins, Carmes, Cordeliers et Jacobins, la pusillanimité aux Normands...

Comme on le voit, le poëte n'oublie, dans cette longue énumération, aucun des vices échappés de la boite de Pandore, et, sous bien des rapports, cette satire pourrait s'appliquer à notre époque comme à celle où écrivait Gringore. Le *Testament de Lucifer* se termine

par cette sentence morale, que l'*acteur* adresse au public :

> Gardons nous bien destre enfans luciferes
> Rendons a Dieu grace de noz miseres
> Journellement craignant Dieu offenser
> Nourrissons paix entre nous comme freres
> Guerre chassons mal ne vueillons penser
> Obeissons pour lame compenser
> Reueremment aux edictz de leglise
> En Dieu seruant ennemy nest qui nuise.

Il est à présumer qu'en 1522, Gringore s'occupait déjà de la traduction en vers des *Heures de nostre dame,* dont l'avait chargé la duchesse Renée de Bourbon, mais qui ne furent imprimées qu'en 1525 (1); il paraît, du moins, qu'il fit alors hommage au duc Antoine des prémices de ce travail (2) qui contraste si étrangement avec quelques-unes de ses précédentes productions.

(1) *Heures de nostre dame translatées en francoys et mises en rithme par Pierre Gringoire dit Vaudemont... par le commandement de.... madame Regnee (Renée) de Bourbon duchesse de*

[redacted]

Gringore avait de nouveau quitté Nancy pour faire un voyage (1) dont le motif et le but sont inconnus, lorsque la mort du premier héraut d'armes du prince amena un changement dans sa position et fit porter son traitement à la somme de cent vingt francs; il devenait aussi alors le dispensateur des largesses princières (2) et il trouvait près du duc de Lorraine toute la protection dont il avait précédemment joui près du roi Louis XII.

Le 10 novembre 1524, Gringore était à Bar, remplissant les fonctions de héraut d'armes au baptême de Nicolas, fils du duc Antoine; cérémonie qui fut célébrée avec une pompe toute royale, et dont un témoin oculaire, Volcyr, secrétaire et historiographe du prince, nous a conservé le souvenir. Après avoir décrit l'ordre d'une partie du cortége qui accompagnait le nouveau-né

escuz soleil que Monseigneur le Duc luy a ordonné ceste fois *pour unes heures* qu'il a fait pour Monseigneur. Par mandement donné à Nancy le 23e jour de mars 1522. (Trés. Gén. 1522-23.)

(1) Une somme de vingt écus d'or au soleil est délivrée à *Pierre Gringoire*, « pour ayder en ung voyaige qu'il a à faire. » Mandement donné à Nancy le 13 février 1524. (Trés. Gén. 1523-24.)

(2) A *Pierre Gringoire*, herault d'armes... treize escuz d'or au soleil à luy payés pour ung cheval qu'il a baillé de l'ordonnance de Monseigneur le Duc au beau pere qui a presché le kauresme l'année presente devant luy et Madame la Duchesse. Par mandement donné à Nancy le 15e jour d'avril 1524. (Trés. Gén. 1524-25.)

à l'église Saint-Max, il ajoute : « Depuis estoient les poursuyvans et heraultz vestuz de cotte d'armes à la manière accoustumée, assavoir Cleremont, *Vaudemont* et Nancy.... »

Il est fort à présumer aussi que Gringore contribua, autrement qu'en sa qualité officielle, aux réjouissances de ce jour, et qu'une de ses pièces fut choisie pour être représentée devant la brillante assemblée qui se trouvait réunie dans la ville de Bar.

A cette époque vient se placer un des plus curieux épisodes de la vie de Gringore, épisode d'autant plus intéressant qu'il se rattache à l'un des grands événements de notre histoire. On a déjà vu notre poëte combattre avec la plume les progrés de la réforme, nous le voyons, en 1525, combattre avec l'épée les partisans de la religion nouvelle, assister, près du duc Antoine, à la prise de Saverne, à la bataille de Scherviller et prendre part aux exploits des princes lorrains réunis pour arrêter la formidable invasion des Rustauds. Par un hasard étrange, il joue le principal rôle dans cette malheureuse affaire de [redacted]

Le premier de ces écrivains est Volcyr, secrétaire du duc Antoine et témoin oculaire des événements qu'il raconte. Voici ce qu'il dit au sujet des pourparlers qui eurent lieu, sous les murs de Saverne, entre messire Adam Bayer de Boppart, parlementaire du duc, et Erasme Gerber de Molsheim, chef des paysans luthériens : « Des lors que le noble cheualier messire Adam Payer de Poppart sieur de Chasteau-Brehain accompaigné du herault *Vaudemont* et autres, parlementoit auec le cappitaine Erasmus Gerber et ses complices, on ne faisoit autre chose que trouuer messagiers pages et gouiatz qui apportoient lettres de seduction à nos lansquenets pour les attraire et seduire (1).

Plus loin (chapitre 31•), Volcyr, racontant le retour du duc Antoine en Lorraine et les difficultés de son passage à travers les bois de la Salle, dit que ce prince « fist hastiuement demander par son herault *Vaudemont* sil y auoit aucun secretaire.... pour.... escripre certaines lettres à messire Gerard de Haraucourt sieur Deubexey qui auoit la charge de Sainct Diey et du pays de Vosges alentour. Et trouua ledit herault lacteur (le narrateur) pour le premier auquel... fut ordonné faire certaines lettres par lesquelles il mandoit que lon enuoyast quatre ou cinq cens hommes de pied sur ladicte montaigne de Sale... »

(1) *Des nobles et excellens faictz darmes du tres illustre et victorieux duc Anthoine contre les seduyctz et abusez Lutheriens mescreans du pays Daulsays et autres.* — Chapitre 14•.

Edmond du Boulay, qui remplaça Pierre Gringore dans la charge de héraut d'armes, a consigné les mêmes faits dans *la Vie et trespas des deux princes de paix le bon duc Anthoine et saige duc Francoys*. On y lit ce qui suit :

« Le 15[e] iour du moys de may, l'an 1525, il (le duc Antoine) arriua deuant Sauerne.... puis pour observer les incorruptibles loix de lart militaire... enuoya l'ung de ses heraulx, mon predicesseur nommé *Vauldemont* auec l'ung de ses cloches d'armes..., pour sommer le capitaine general de toutes les bendes, nommé Erasme Gerber de Molsem, qu'il luy rendist la dicte ville de Sauerne.... Lesquelz barbares et effrenez mutins Lutheriens..... au lieu de congratuler, pour le moins d'ouir ledict *herault*... tirerent sus eulx à grands coups de canon et aultres pièces d'artillerie dont ilz auoient assez, tellement que la trompette Cloche d'armes fut frappé d'ung boullet de fauconneau duquel peu après il mourut et à grande peine le dict *Herault* se peut sauuer.... »

Et plus loin, décrivant « l'ordre de la bataille deuant [redacted]

On trouve encore, dans un ouvrage publié en 1579 (1), la confirmation, sauf quelques variantes, de la particularité citée par Volcyr et Edmond du Boulay : « Parquoy le bon Duc Lorrain s'estant saisy de la plaine de Martyomont, et assis son camp deuant la ville (de Saverne), hors de la portée du canon.... enuoya le Heraut de Monsieur de Vaudemont accompagné d'un Trompette... sommer Erasme Gerber de Molsen... qu'il eust à se rendre, et la ville, et tous les siens.... Mais ces enragez non seulement ne voulurent ouïr le Trompette, ains.... tirent plusieurs coups de mosquettes... contre eux, et infinies balles, et de l'une escachent et mettent en pièces le Trompette... »

Il est donc hors de doute que Gringore prit part, et une part assez active, à la fameuse guerre des Rustauds. Ce fait explique le peu de mentions consignées dans les registres du trésorier général de cette époque. Au retour de son expédition, il posa l'épée pour reprendre la plume et séjourna probablement en France, soit pour composer, soit pour faire imprimer les ouvrages qu'il publia dans le courant des années 1527 et 1530, c'est-à-

(1) *La Conjonction des lettres et des armes des deux tres illustres princes lorrains* Charles *Cardinal de Lorraine Archeuesque et duc de Rheims, et* François *Duc de Guyse, Freres, tirée du latin de M. Nicolas Boucher... et traduitte en François par M. Iaques Tigeon Angeuin....* Rheims.... 1579.

dire, *les Chantz royaulx* (1), — *les Notables enseignementz, adages et proverbes,* — *les Rondeaux* (2), — *les Contreditz de Songecreux* (3), et peut-être

(1) *Chantz royaulx figurez morallement sur les misteres miraculeux de nostre saulveur et redempteur Jesuchrist et sur sa passion; avec plusieurs devotes oraisons et rondeaux comtemplatifz, composez par Pierre Gringoire, dict Vaudemont.*

(2) *Rondeaux, en nombre trois cens cinquante, singuliers et a tous propos*, recueil attribué à P. Gringore. Au verso du fol. 70 commence : *Rondeaux contenant plusieurs menuz propos que deux vrays amans ont eu naguères ensemble, depuis le commencement de leur amour, jusques à la mort de la dame, avec plusieurs aultres adjoustez à la fin, corrigez, reveuz et convenable audict propos et matiere.* A la fin du dernier rondeau se lit la devise : *Fors de Mercy.*

(3) *Contredictz de songecreux*, contenant « plusieurs abuz en chacun estat de ce monde, » ouvrage satirique et moral, en prose et en vers. Une réimpression de ce livre, faite en 1532, porte ce titre : *Contredictz du prince des sotz autrement dit Songecreux*, avec les vers suivants :

[redacted]

l'*Epistre de Clorinde a Rheginus,* s'il est vrai, toutefois, comme on le suppose avec assez de vraisemblance (1), que cette pièce doive être attribuée à notre poëte.

Ces absences fréquentes de Gringore, que nous retrouvons encore en France en 1530-31 (2), n'avaient en rien diminué la bienveillance que lui témoignait le duc Antoine, auquel il ne cessait, de son côté, de rendre « de bons et agréables services. » Alors et pour le fixer, sans doute, définitivement près de lui, ce prince lui accorda deux nouvelles pensions, l'une en blé (3), l'autre en

(1) L'auteur de cette petite pièce, dit M. Brunet (*Manuel du Libraire*), à qui j'emprunte ces détails, ne se nomme point, mais, dans un rondeau qui précède son épître, il dit :

> Le Songe creux qui tous plaisans mots livre
> A vous, Monsieur, il présente ce livre.

Ce qui désigne probablement Gringore.

(2) A la suite de la mention des gages de Gringore, portés, au compte du Trésorier, pour trois quartiers ou trimestres de l'année 1530-31, à la somme de 112 francs 6 gros, se trouvent ces mots : « Et pour le premier quartier payé en France. »

(3) On lit dans les comptes du Célerier de Nancy pour 1530-31 la mention suivante :

« Monseigneur a nouvellement donné par chacun an à *Pierre Gringore* dit *Vaudemont*, herault d'armes de mondit seigneur, la quantité de six resaulx bled froment pour soubvenir et aider au norissement et entretenement de son *mesnaige*, en consideration

argent (1), dont la première fut bientôt après doublée (2).

Toutes ces faveurs multipliées prodiguées à Gringore

des bons et aggreables services qu'il a fait par cy devant.... Comme il appert par les lettres de mondit seigneur données à Nancy le premier jour de may 1532.

(1) Cette nouvelle pension était payée par le Receveur Général de Lorraine, dont les comptes pour 1532-33 portent :

« Monseigneur le Duc a de nouvel donné et assigné par maniere de pension, sur la recepte dudit recevour, à *Gringoire*, dit *Vaudemont*, herault d'armes, chacun an, la somme de soixante frans qu'il lui a donné par maniere de pension, jusques à son bon plaisir, pour aydier à subvenir à son vivre et entretenement de son *maidnaige* en lieu de la livrée qu'il avoit et prenoit en l'ostel de mondit seigneur.... Comme il appert par les lettres de mondit seigneur données à Nancy le premier jour de janvier 1532... »

Si le mot *ménage*, employé dans ces deux mentions, ne prouve pas que Gringore fût marié, il paraît, du moins, attester que le poëte avait fixé sa résidence à Nancy.

[redacted]

furent dues, on peut le croire du moins, non-seulement à ses talents comme poëte et écrivain dramatique et au plaisir que ses pièces pouvaient procurer au duc de Lorraine, mais encore à la manière dont il s'acquittait de la charge honorable dont il était revêtu. Il est à présumer que ses voyages en France, dont le dernier eut lieu en 1537 ou 1538 (1), n'avaient pas seulement pour but l'impression de ses œuvres, mais qu'Antoine dut avoir, près de François I[er], un ambassadeur toujours bien venu, dans la personne du satirique composeur de farces, qui avait si bien servi les ressentiments de Louis XII contre les Vénitiens et la cour de Rome.

Quoiqu'il en soit de ces suppositions, car, en l'absence de preuves, il faut bien se borner à des conjectures, c'est en 1534 que paraît se terminer la carrière dramatique de Gringore, à l'époque même où il faisait imprimer à Paris, comme le prétend Duverdier, *les Visions de Mere Sotte*. Nous le voyons, cette année, diriger encore une représentation théâtrale (2), puis il n'est plus

(1) On voit, par les comptes du Trésorier Général pour l'année 1537-38, que quatre mois des gages de Gringore (avril, mai, juin et juillet) lui furent payés en France.

(2) Par deux mandements donnés à Nancy, le 26 février 1534, une première somme de 20 francs est délivrée à Vaudémont, et une seconde de 12 francs « à cinq compaignons joueurs de farces qui ont donné récréation à Monseigneur le Duc. » La concordance de date de ces deux mentions peut faire supposer qu'elles ont le même objet.

fait mention de lui que pour sa pension, que la libéralité du duc Antoine venait de porter à la somme de cent cinquante francs (1).

Tous ses travaux littéraires, les soins qu'il avait donnés à leur impression, ses voyages souvent réitérés joints à l'accomplissement de ses fonctions, l'âge enfin, devaient avoir usé la vie de Gringore, vie si active, durant laquelle peu de jours avaient été donnés au repos, soit qu'il les eût consacrés à la composition de ses pièces, soit qu'il fût monté lui-même sur les tréteaux pour égayer tour à tour le peuple de Paris, le roi de France ou le duc de Lorraine. Cependant, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, il s'absenta une fois encore de Nancy pendant l'année 1537-38, mais ce fut son dernier voyage.

Presque tous les biographes de notre poëte, trompés peut-être par la date de l'impression de quelques-uns de ses ouvrages, et entre autres de sa *Paraphrase des pseaumes de David* (2), qui ne vit le jour qu'en 1541, ont dit, sans toutefois l'affirmer, que Gringore vivait encore en 1544.

[redacted]

mois près, celle de sa mort, et de dissiper les incertitudes qui règnent à cet égard. Le célerier de Nancy et le receveur général de Lorraine, en mentionnant, dans leurs comptes de 1537-38, la quantité de blé et la somme d'argent délivrés au héraut d'armes du prince pour ses gages de cette année, ont ajouté en marge le mot *obiit* (1), qui ne peut laisser aucun doute sur le décès de Gringore; et, d'un autre côté, la signature de ce dernier, apposée au bas de deux quittances du célerier, aux mois d'avril

(1) Voici le texte de ces deux mentions importantes :

« Pierre Gringoire dict Vaudémont, hérault d'armes de Monseigneur, prent chacun an sur ladite recette la quantité de six resaulx bled pour aidier à l'entretenement de son mainnaige (ménage). Et en récompense de la lyvrée qu'il souloit avoir en court autres six resaulx, qui sont douze resaulx payant (payables) au terme saint Martin. OBIIT. » (Célerier de Nancy, année 1537-38.)

« Pierre Gringoire, hérault d'armes de Monseigneur, prent chacun an sur ladite recepte, pour maniere de pension, jusques au bon plaisir de Monseigneur le duc, la somme de soixante frans, douze gros pour fran, pour ayder à son entretenement, en lieu de livrées qu'il avoit et prenoit en l'hostel de mondict seigneur, payant à la Sainct Jehan et à Noël par moictié. Et pour le terme de Noël 1538, payé au dict herault trente frans. OBIIT. » (Receveur Général, 1537-38.)

Les mots *obiit*, placés en marge, ne sont pas de la même encre que les mentions, ce qui prouve que Gringore mourut quelque temps après le paiement des deux termes de sa pension qui y sont rappelés.

et de novembre 1558 (1); cette signature, qui décèle la main tremblante d'un vieillard, pourrait autoriser à affirmer qu'il mourut à Nancy, bien qu'on ait dit, sans baser, du reste, cette assertion sur aucune preuve, qu'il eut l'honneur d'être inhumé à Notre-Dame.

J'ai essayé, dans ces recherches tout à la fois biographiques et littéraires, de faire connaître, dans leur ordre chronologique, les différentes productions de Gringore, dont l'impression porte une date certaine. Je crois devoir, pour compléter mon travail, dire quelques mots des ouvrages qui lui sont attribués, de ceux qui ont été imprimés à une époque qui n'est pas connue, et enfin de ceux qui sont restés manuscrits.

(1) Je me borne à donner cette dernière :

« Je Pierre Gringoire (sur la quittance d'avril il y a *Gringore*) herault de mon tresredoubté et souverain seigneur monseigneur le duc etc. Confesse auoir receu de Humbert Pierrot celerier de Nancy la quantité de douze resaulx bled que mestoient deux ad cause de pension et ce pour le terme Sainct martin dernier passé [redacted]

Il faut ranger dans la première de ces catégories *L'obstination des Suisses, — la complainte de la cité chrétienne, faite sur les lamentations de Hieremie, —* et *Maistre Aliborum.* Telles sont, du moins, les indications que nous fournit le savant M. Brunet.

De ces trois pièces, la dernière seulement m'est connue, grâce à la communication d'une copie manuscrite, que je dois à l'obligeance de M. Beaupré. Après l'avoir lue attentivement et l'avoir comparée aux autres productions analogues de Gringore, je crois qu'on peut, sans crainte, lui en attribuer la composition.

L'opuscule, de quelques pages seulement, intitulé : *Maistre Aliborum qui de tout se mesle et scet faire tous mestiers et de tout rien,* est, ainsi que l'indique suffisamment son titre, une satire dirigée contre les ignorants présomptueux qui veulent tout savoir et ne savent rien; charlatans de la science, dont la race n'est pas éteinte, et qui, comme l'Aliborum de Mere Sotte, ne craignent pas de s'écrier :

Je suis parfait en tout art et affaire
De tous mestiers en moy est le gibier
Ce que ie fais ny a riens que reffaire
A louvraige lon congnoist un ouurier

. . . .

Jen scay par cueur plus qui ne font par liure
Pour medecin, pour congnoistre une orine
Il nest que moy si bien en determine
Je la congnois dedans une penthoufle

Le corps du ciel, du soleil, de la lune,
Des estoilles sans en excepter une
Je le scay tout, ien suis maistre mitoufle

. . . .

De theologie ien diray haultement
Loix et decret en mon entendement
Sont longtemps a, ien ay vue tout le cours.

. . . .

Jai veu le turc le soubdan de bablone
Le prestre iehan iay tout veu bien et mal
Hierusalem la cité saincte et bonne

. . . .

Et puis a pie par faulte de cheual
A Romme ou ie fis mains nouueau
Peu sen faillit que ne fus cardinal
Mais ung vent vint qui mosta le chappeau.

. . . .

A estancher sang et cheuaulx recouvrer
Nul ne me peult en ce cas reprouuer

. . . .

Cette satire, comme *le Testament de Lucifer,* se ter- [redacted]

incertaine, sont *le Blazon des Hereticques,* dont j'ai parlé précédemment; — *la complainte de trop tard marié* (1), et *les Faintises du monde qui regne.*

Ce dernier opuscule, que j'ai sous les yeux (2), est, de même que *Maistre Aliborum* et le fragment que j'ai cité des *Menus propos de Mere Sotte,* une longue satire contre les vices et les ridicules de la société, entremêlée de sentences et de proverbes, dont quelques-uns sont arrivés jusqu'à nous. Les femmes surtout ne sont pas épargnées, et le poëte leur accorde une large place dans ce tableau, que je serais tenté d'appeler une caricature écrite. En général, il y a de la verve et de l'esprit, et j'ai rencontré plusieurs fois des épigrammes qui auraient encore aujourd'hui ce qu'on est convenu d'appeler un cachet d'actualité. Tel est, entre autres ce passage relatif aux femmes :

(1) On ne sait s'il faut attribuer à Gringore *la Complaincte du trop tost marié,* qui se trouve jointe à la précédente dans une édition publiée à Bordeaux vers 1510. Il existe aussi, sous ce double titre : *la Complainte du nouveau marié,* et *la Complainte douloureuse du nouveau marié,* deux pièces de vers parfaitement distinctes : la première n'est qu'une nomenclature rimée des meubles, ustensiles et provisions qu'il faut avoir dans un ménage; la seconde ne diffère que par le titre de *la Complainte du trop tost marié.* (Note communiquée par M. Beaupré.)

(2) M. Beaupré en possède un exemplaire qu'il a bien voulu me confier.

Lune va souuent a confesse
Mais ce nest pas ce qui la maine,
Lautre va souvent a la messe
Pour veoir quelqun qui ce pourmaine,
Lautre fait à ung seul promesse
Qui sabandonne a plus de trente.

Gringore ne parait pas, du reste, avoir une trés-bonne opinion de l'espèce humaine; peut-être les mœurs de son temps lui en donnaient-elles le droit, ou peut-être, comme beaucoup d'esprits satiriques, n'avait-il voulu voir que le mauvais côté de la société, semblable en cela à un poëte d'une autre époque, qui a fait de l'homme une si triste image. Les pensées de Gringore, exprimées avec une verve piquante dans ses *Faintises du monde* sont réunies dans ces quelques vers placés en tête de cet opuscule :

Presque tous (les hommes) sont plains de faintise,
Grans et petis sen est la somme,
Plus les congnois et moins les prise
Autant la femme comme l'homme.

[redacted]

Et s'endormit quasi tout fantastique,
Lore en dormant vit une bête inique,
Portant face de singe ou de singesse,
Dents de lion et oreilles d'anesse,
Cornes aiguës en façon de taureau,
Cuisses trappées, enflées comme un pourceau,
Corps de levrier à la queue de renard,
Le poil de bouc, ayant le fier regard,
Jambes et piés à la façon d'un cerf,
Quand mon esprit le vit, il n'était nerf
Qui ne tendit, car elle dévoroit
Pape, Rois, Ducs, tous états

. . . .

. . . .

Lore mon esprit voulut savoir comment
Elle s'appelloit, mais tout soudainement,
Les habitans lui dirent sans replique
Qu'un tel monstre étoit nommé *pratique*.

Le second fragment est une épigramme contre les *bas-bleus* :

Femmes ne doivent trop enquerre
Touchant la haute Déité,
Mais tant seulement Dieu requerre
Qu'ils vivent en bonne équité
Femmes ont la propriété.
Que je veuil ici révéler,
C'est *parler*, *plorer* et *filer*.

Bien que la *Paraphrase des pseaumes de David* ne

rentre pas dans la catégorie des ouvrages de Gringore à l'impression desquels on ne peut assigner une date certaine, et par conséquent, ne doive pas trouver place ici, j'en citerai néanmoins quelques passages copiés sur un exemplaire qu'a bien voulu me confier M. Beaupré; il est curieux de les comparer aux autres productions de ce poëte.

Cœli enarrant gloriam Dei, etc.
Les cieux narrans | sont la gloire de Dieu
Le firmament | ses œuures nous annunce
Qui de ses mains | sont faictes en tout lieu
Saige est celuy qui de cueur les pronunce.

Laudate pueri Dominum, etc.
Humbles enfants | plains de mansuetude
Si vous voulez auoir los et renom
Faictes deuoir de metre vostre estude
De collauder du hault seigneur le nom.

Sit nomen Domini, benedictum, etc.
Benoist soit donc son sainct nom a jamais
[redacted]

Porte du ciel | que lon doit estimer
A tes seruans | tres loyalle amoureuse.
En receuant | et prenant le salut
De par la bouche | a Gabriel nous fonde
En bonne paix | pour nous muer voulut
Le nom de EUA en AUE; pur et munde.
. . . .
Louenge a Dieu nostre souuerain pere
Soit a tousiours honneur à Jhesuscrist
Pareillement au Benoist sainct esprit
En trinité ung Dieu ou tout espere. Amen.

Il ne me reste plus à parler maintenant que d'une pièce inédite de Gringore, restée en manuscrit à la Bibliothèque Nationale, et dont M. Onésime Le Roy a récemment révélé l'existence dans son curieux travail sur les Mystères : je veux parler de la *Vie Monseigneur Saint Loys, roi de France,* composée par personnaiges.

Suivant l'auteur que je viens de citer, la *Paraphrase des pseaumes de David* et les *Heures de Notre-Dame,* en montrant le talent du poëte sous un nouvel aspect, en faisant voir que « ce farceur cachait sous sa casaque et ses méchants grelots le cœur d'un honnête homme, l'esprit et parfois le talent du plus noble écrivain; » ces travaux, dis-je, donnèrent de Gringore une haute opinion, et les membres de la confrérie de Saint-Louis (les tapissiers et merciers) le choisirent pour retracer, sous une forme dramatique, la vie de leur patron.

Ce mystère, que M. Onésime Le Roy a longuement

analysé, ressemble, à peu de chose prés, à toutes les compositions théâtrales de cette époque; mais elle est loin de me paraître supérieure, comme œuvre poétique, aux précédentes productions de Gringore, dont la satire semble avoir été le genre favori. On trouve, dans le drame de Saint-Louis, à côté de scénes pieuses et touchantes, des scènes triviales, indécentes même. C'est ainsi que le poëte, aprés avoir mis dans la bouche de la reine Blanche ces paroles simples, mais qui peignent admirablement bien la mère chrétienne :

Mon amy, mon cher fils Loys,
Plus aymer je ne te sçauroye
Que je fais : mais mieulx aymeroye...
Mon filz, posé que tu soyes roy,
A te veoir mourir devant moye
Que te veoir ung péchié cometre.

C'est ainsi, dis-je, qu'après cette scène et celle où saint Louis embrasse un lépreux, le poëte, nous transportant au milieu des Turcs, sur un marché où deux [redacted]

Vous verrez, je vous certiffie,
Mon ours que voyez cy, voler,
Ainsy comme ung oiseau en l'er,
Présupposé qu'il n'a point d'elles.
Et puis monstrera ceulx et celles
Qui dorment grasse matinée...

Le bateleur fait le tour de l'honorable société, en suivant son ours, qui tout-à-coup s'éloigne de lui et va pisser contre la croix.

LE BATELEUR A L'OURS.

Tenez-vous droit. Hollà! hollà!
Vécy une chose nouvelle.
Quoy! mon ours trépine et chancelle,
Ainsi comme s'il estoit ivre.
Se Jupiter ne le délivre....
Hélas! mon povre ours, tu es mort.
Jamais si saige n'en auray.
Ne sçay de quoy je gaigneray
Ma vie doresnavant, hélas!

Les chrétiens disent que c'est par miracle que l'ours est mort, et l'un deux ajoute :

On ne scauroit trop honorer
La croix ou Jesus Crist pendit.

Mais un mécréant, du nom de Brandifer, leur répond :

Jesus estoit homme maudit,
Cherchant sa vie par les chemins,

Menant un grand tas de coquins
Qui abusoient les povres gens ;
Povres souffretteux indigens
Estoient ainssy comme leur maistre.

Et pour prouver que le miracle dont parlent les chrétiens n'est qu'un mensonge, il frappe la croix ; aussitôt sa main se dessèche. Son compagnon, Billonart, à qui l'on raconte ce double prodige, loin d'y croire, se conduit comme l'ours, et il est subitement frappé de mort (1).

Ces citations nombreuses, empruntées à différents ouvrages de notre poëte, suffiront pour faire connaître son talent, qui me paraît avoir été fort justement apprécié par M. Duplessis, recteur de l'Académie d'Amiens, dans la Notice qu'il a consacrée au satirique *composeur* de farces.

« Parmi les nombreux ouvrages de Gringore, dit M. Duplessis, quelques-uns seulement peuvent être considérés comme des pamphlets officiels, et, pour vrai dire, ces pamphlets ne sont pas ce qu'il a fait de mieux. De pareilles compositions, qui ne sauraient être le fruit

[redacted]

quelques rapports, des conséquences de cet arrêt, *le Jeu du prince des sots,* dont la franche gaîté et les principaux traits satiriques reproduisent assez heureusement la manière habituelle du poëte.

» Ce n'était pas toutefois, il faut bien en convenir, que Gringore fût un de ces génies éminents qui s'élèvent d'une immense hauteur au-dessus de leur siècle, ni même un de ces esprits supérieurs qui jettent un grand éclat à leur apparition et laissent, après leur passage, une trace lumineuse qui sert encore de guide à leurs successeurs ; mais, dans un ordre un peu moins élevé, Gringore nous paraît digne d'occuper une honorable place, comme un homme d'un coup-d'œil vif et sûr, d'une imagination heureuse et féconde, d'un esprit solide et pénétrant, comme un écrivain plein de verve, de facilité et surtout de bon sens. L'abbé Goujet convient lui-même que Gringore « était assez bon poëte pour son temps, et que son style a plus de netteté que celui de la plupart de ses contemporains qui se mêlaient d'écrire en vers (1). »

» Gringore avait pour devise le dicton suivant qu'il se plaisait à répéter au commencement ou à la fin de la plupart de ses ouvrages : *Tout par Raison ; Raison par tout ; Par tout raison ;* et nous croyons pouvoir affirmer que cette devise n'était pas pour lui un simple jeu de mots, mais qu'il l'avait prise au sérieux et qu'il y a généralement été assez fidèle. »

(1) *Biblioth. franç.* T. XI, p. 215.

IV.

En commençant à parler de Gringore, j'ai mentionné un personnage, maître Jehan, dit *Songe-Creux*, qui semble avoir été momentanément, pour la représentation des farces, ce que le poëte hérault d'armes était pour leur composition, lorsque, toutefois, ils ne devenaient pas rivaux en paraissant côte à côte sur la scène.

Pendant une période de dix années, ce chef d'une joyeuse troupe d'enfants sans soucis devient, à la cour de Lorraine, le directeur obligé de toutes les solennités dramatiques; il jouit du privilége exclusif de donner *passe-temps* aux princes, et partage avec Gringore, dont sans doute il jouait les pièces, les dons de la libéralité du duc Antoine.

C'est en 1515 que nous le voyons pour la première fois représenter diverses moralités devant *Monseigneur* au lieu de Neufchâteau, et recevoir, pour lui et *ses complices*, une gratification de 40 francs. Dans les années sui-

[redacted]

à Lunéville, puis à Bar, où il vient égayer les réjouissances du carnaval de 1525 (1).

Au mois de novembre 1524 (2), on le retrouve encore dans cette dernière ville où, ainsi que je l'ai dit plus haut, des fêtes magnifiques se célébraient à l'occasion du baptême du prince Nicolas. Le chroniqueur auquel on doit la description de ces fêtes, n'a pas omis de parler du rôle qu'y remplirent, à la satisfaction des illustres spectateurs, maître Jehan et sa troupe. « La feste, dit-il, estoit esjouye par *Songe Creux* et ses enfants, *Mal me sert*, *Peu d'aquet* et *Rien ne vault* que jour et nuit jouoient farces vieilles et nouvelles reboblinées et joyeuses à merveille. »

La représentation des farces n'avait pas fait cesser celle des mystères : on jouait à Metz, en 1520, le *Sacrifice d'Abraham*, « qui fut, dit la chonique, une chose belle à entendre et plaisante à voir ; » et en 1526-27, les *compagnons de Nancy* jouèrent le jeu de *Mundus, Caro, Demonia*, moralité en vers, qui, avec la *farce des deux Saveticrs,* a été réimprimée en 1827 par Firmin Didot, dans un format long et étroit, semblable à

(1) A Me Jehan Songecreux la somme de 20 ecuz soleil a luy ordonné de Monseigneur le Duc pour luy avoir fait passe temps durant le gras temps. (Trésorier Général, année 1523-24.)

(2) A Songecreux 20 escuz d'or au soleil que Monseigneur luy a ordonné pour le passetemps qu'il luy a fait, par mandement donné à Bar le 20e jour de novembre 1524. (*Idem*).

celui des *agenda*, et qui permettait aux amateurs du XVI[e] siècle de les porter aux représentations. Cette moralité, dont un exemplaire m'a été communiqué par par M. le président Beaupré, n'est qu'un dialogue entre cinq personnages : le Chevalier chrétien, l'Esprit, la Chair, le Monde et le Diable; elle porte pour titre : « *Moralité nouvelle de Mundus* : *Caro : Demonia*. laquelle verrez les durs assautz et tentations qu'ilz font au Chevalier chrestien : et comme par conseil de son bon esprit, avec la grace de Dieu, les vaincra, et à la fin aura le royaume de paradis. »

Les deux pièces, dont je viens de parler, inconnues l'une et l'autre à Du Verdier et à La Croix du Maine, ont été indiquées pour la première fois par les frères Parfait, qui donnent un extrait de la première et reproduisent la seconde toute entière.

Il m'a semblé curieux, en l'absence de documents plus complets sur l'histoire de notre théâtre à cette époque, de transcrire quelques passages de la moralité jouée par les *compagnons de Nancy* devant le duc de Lor- [redacted]

Me pardonnes et tous forfais
Quay commis contre ta bonté
Veuilles effacer a iamais
Dont ie suis gramment eshonté.
Meshuy ie naurois racomté
Tous mes vices et mes offences
Conceu suis en iniquité
Remply de pechez et leurs branches.
Tant sur semaines que aux dimanches
Jay faict des maux un million
Je te supplie par tes clemences
Que me faces remission
Jay la chair, le monde, et demon,
Qui me font des maux infinis
Pource vrai Dieu plain de regnon
En fin donne moy Paradis.

Le dyable qui sappelle demon.

Son vous demande qui ie suis
Et de quel pays que ie suis
Ou si iay fort grant revenie
Dictes en selon votre advis
Que ie tombay de Paradis
Sans faire un pas gros ne menu
Car du tout ne suis pas tenu
De dire tout soudain mon nom
Touteffois ie suis demon
Qui ne cesse tant quaye feru
Et trompé quelque morfondu
Que dis ie iay trompé mil hom.

La chair primo.

Je suis la chair a ce pauvre homme
Qui ne veut obeyr a mes ditz,
Ne vivre comme au temps iadis
Il est aussi dangereux comme
Un cheval qui iette la gourme
Ie suis la chair a ce pauvre homme
Aussi vray comme ie le dis
Il nest pas bien faict a la somme.

Lesprit primo.

Je suis tout contraire à la chair
Qui veut demeurer en ce monde
Aymant ces plaisirs et faconde
Sans soucy si le temps est cher
Ie suis contraire a la chair
Car en Dieu est tout mon espoir
Je suis lesprit de la chair
En laquelle tout mal habonde.

[redacted]

Il s'engage ensuite, entre ces différents personnages allégoriques, un dialogue ou plutôt une controverse théologique; la Chair, le Monde et le Démon se disputent, avec l'Esprit, la possession du chevalier chrétien, en faisant valoir chacun les motifs qui peuvent le décider en leur faveur; mais l'Esprit, représentant la Religion, finit par triompher, et la moralité se termine par cette tirade, que l'auteur met dans la bouche du chevalier :

Allons nous en donc besongner
De par Dieu puis quil le commande
Et iusques a tant qu'on nous mande
Icy ou en un autre lieu
Nous vous dirons a tous adieu
Qui doint a messieurs bonne vie
Et a toute la compagnie.

Voici, du reste, les autres mentions que j'ai pu recueillir jusque vers le milieu du XVIe siècle, époque à laquelle paraissent, pour la première fois, des acteurs prenant la qualité de *comédiens.*

1531-32. — « Quarante francs payés à six compagnons joueurs de farces, en considération de quelque passe temps qu'ils ont fait à Monseigneur. — Quarante deux francs à Dom Petro Courtisse de Barbarie, pour quelque passe temps qu'il a fait à Monseigneur (1). »

1532-33. A Jennin de Hault, charpentier, quatre

(1) Comptes du Trésorier Général de Lorraine.

francs « pour avoir fait et fourny ung eschaffault en la court de la maison de Monseigneur, pour jouer le *jeu de saint Job* devant Monseigneur, le dimanche, 23ᵉ jour de juin. » Dans le compte de l'année suivante, une somme de 12 gros est donnée au même charpentier pour avoir dressé un échafaud en la salle, pour *jouer* le soir de Noël (1).

1534-35. — « Douze francs à cinq compagnons joueurs de farces qui ont donné récréation à Monseigneur. »

1535-36. — « Trente francs aux compagnons joueurs de farces qui ont baillé récréation à Monseigneur par dix ou douze jours (2). » L'année suivante, des farces furent encore jouées au château de Nancy, dans la salle de *parement* (parade).

En 1537, il y eut, outre le mystère de *sainte Barbe*, joué à Saint-Nicolas-de-Port, un autre mystère représenté à Nancy durant les fêtes de la Pentecôte, et des farces jouées devant la duchesse par une troupe d'espèces d'enfants sans souci, qu'on désigne sous le nom

[redacted]

dépensées pour faire, dans la salle haute du château, un paradis et un enfer, destinés, sans doute, à la mise en scène d'une œuvre dramatique.

Je trouve enfin, dans les comptes du trésorier général, pour l'année 1557-58, les deux mentions suivantes :

« Payé six gros à un manouvrier pour avoir défait l'eschauffault qui estoit en la grande salle où fut jouée la *Vendition de Joseph* (1). » — « Au prévost de Nancy cinquante francs que Monseigneur lui a donnés pour fournir à la dépense des habillements qu'il convenoit faire à la représentation que lui et sa compagnie firent du mystère de l'*Immolation d'Isaac, fils d'Abraham.* »

Telles sont les notes, malheureusement trop sommaires, qu'il m'a été possible de recueillir; elles ne peuvent guère servir qu'à préciser des dates et à faire connaître quelques noms, sans donner une idée du fonds et de la

(1) On lit dans un *Avertissement* placé en tête de la réimpression de *Mundus, Caro, Demonia,* et des *deux Savetiers,* dont j'ai précédemment parlé : « La seule édition connue de ces deux pièces offre, avec la *Moralité des Blasphémateurs* et la *Moralité de la Vendition de Joseph*, imprimées l'une et l'autre *par Pierre Sergent,* une telle ressemblance typographique, qu'on doit les croire sorties des presses de ce libraire, et par conséquent *mises en lumière* de 1531 à 1540, époque à laquelle il exerçait l'art de l'imprimerie. Aucun des historiens de notre théâtre n'en a donné d'extrait. Les auteurs de la *Bibliothèque du Théâtre françois* ne la connaissaient pas.

forme des pièces jouées dans notre pays, sous le titre de *mystères, farces* ou *moralités*. Mais, si des documents plus complets sont rares, il en existe assez cependant pour jeter quelque jour sur l'histoire de l'art dramatique en Lorraine.

Je veux parler du *Jeu et Mystère de Monsieur Saint Etienne, pape et martyr, patron de l'église paroschiale de Saint-Mihiel*, composé, en 1548, par Nicolas Louvant, prieur de l'abbaye de cette ville (1).

« Ce long drame, dit M. de Haldat, est divisé en trois parties ou journées, chacune précédée d'un prologue et suivie d'un épilogue, destinés à préparer le spectateur à l'intelligence du sujet. Les détails avec lesquels sont indiqués, à chaque scène principale, le mode de dé-

(1) Le manuscrit, probablement autographe, de cette pièce, faisait partie de la bibliothèque de M. de Haldat. Malheureusement, notre savant confrère n'a pas cru devoir le conserver, et cet inappréciable monument de la littérature dramatique chez nos ayeux, est sans doute à jamais perdu pour nous. Par bon- [redacted]

coration, le jeu des machines, celui des acteurs, leur costume, ainsi qne la conduite des chœurs, donnent lieu de penser que les drames ont embelli les Grands Jours de Saint-Mihiel, et qu'ils ont servi de délassement aux magistrats barisiens après l'exercice de leurs fonctions.»

Les deux personnages principaux du mystère composé par Dom Louvant, sont Etienne II, élu pape en 252, martyr de la foi chrétienne en 257, et Publius Licinius Valerianus, appelé à l'empire en 253.

L'analyse de la première journée de ce mystère suffira pour donner une idée de la pièce toute entière.

Après le prologue lu par le meneur du jeu, le paradis s'ouvre, et Dieu paraît environné de ses anges qui, à la suite d'un long discours tiré de la Genèse, récitent chacun un acte d'adoration. Valérien arrive ensuite et prononce, du haut de son trône, un discours non moins étendu, dans lequel il annonce le dessein d'aller adorer le dieu Mars, protecteur des Romains. Ses chevaliers le louent pompeusement de cette résolution et lui conseillent de forcer les chrétiens à participer au sacrifice qu'il veut offrir. Il ordonne, en conséquence, à *Trottemenu*, son messager, de rassembler des soldats pour faire exécuter ses ordres... Celui-ci se rend immédiatement au sénat où quatre cardinaux, nombre presque invariable chez les personnages secondaires, sont assemblés pour le choix d'un nouveau pape. Durant le *Veni, sancte spiritus,* ils reçoivent, par l'archange saint Michel, l'ordre de Dieu de choisir.

Estienne, de grande progénie,
Homme dévot, menant très-sainte vie.

Pendant la délibération des cardinaux, on entend le jeu des instruments qui annoncent la joie de la milice céleste. Etienne, élu pape, malgré sa résistance, annonce sa résolution de résister aux ordres de Valérien.

Lucifer, instruit de l'élection du souverain pontife, assemble les esprits infernaux, qui accourent à sa voix par la porte que leur ouvre *Cerberus*. Ceux-ci s'accablent mutuellement d'injures et de malédictions, et Lucifer, dans un discours où se trouve le mélange le plus bizarre des idées païennes et des principes du christianisme, les excite à déployer leur génie pour détruire la religion nouvelle. Valérien rend un décret qui dépouille de leurs biens les sectateurs du Christ.

Durant un entr'acte intitulé : *pausa magna*, saint Etienne, les cardinaux et les chrétiens délibèrent sur les moyens d'échapper à la persécution. Un ange est envoyé vers eux pour les encourager, et, soutenus par cet avis céleste, ils baptisent des catéchumènes. Mais Lucifer

[redacted]

Le roi des enfers, qui perd patience, s'écrie :

Holà! de par le grand déable,
C'est trop chanter, vous me troublez.
Horde, caterve misérable,
Le t... d. c.. vous m'affolez;
Vous n'êtes pas entremêlés
De bons accords, selon musique;
Que de soufre soyez brûlés
Dedans le puits infernalique.

L'Empereur déclare ensuite, dans une longue tirade, que tous ses sujets sont tenus d'adorer le dieu Mars. Cependant, à la nuit close, quatre chrétiens conduisent à saint Etienne des néophytes auxquels il confère l'ordre sacré, en leur donnant, sur les diverses parties des habits sacerdotaux, des instructions et des explications parmi lesquelles il se trouve des choses dont la bizarrerie ne le cède qu'au peu de décence.

Après que les chrétiens se sont retirés, viennent *sur les échafauds* (sur le théâtre) « Némésius, premier chevalier de l'empereur, bien et richement accoutré, tenant sa fille par la main, laquelle fille doit être belle et richement vêtue; il doit promener un tour ou deux comme triste et pensif, se plaignant hautement de ceci, que sadite fille ne voit et ne vit jamais, combien qu'elle ait apparemment de beaux yeux. »

Némésius adresse au dieu Mars des prières pour la guérison de sa fille. Les prêtres chrétiens lui conseillent

de recourir au vrai Dieu, et le pape lui promet qu'il obtiendra la grâce qu'il désire s'il a la foi ; le chevalier romain reçoit le baptême, et pendant que le pontife prononce les paroles consacrées, un ange descend du paradis, touche les yeux de Lucile, qui, recouvrant subitement la vue, s'écrie :

Mon père, je vois présentement
Le plus bel homme de ce monde ;
Les beaux crins de sa tête blonde
M'ont donné récréation.

Lucile reçoit aussi le baptême et remercie Dieu avec son pére. « Alors, dit l'auteur, il se fera joïe d'instrumens ès paradis. »

Cette scène se termine par une antienne chantée en chœur, pendant laquelle un bruit affreux annonce le retour des puissances infernales, qui exhalent leur haine contre Etienne, et reçoivent de Lucifer l'ordre de soutenir la foi des païens. « Alors, ajoute l'instruction, ils (les démons) méneront un si grand bruit que ce sera chose fort épouvantable à oyir. Ils pourront faire des

[redacted]

dénoûment est différent. Dans la seconde journée, Némésius et sa fille sont condamnés à mort ; dans la troisième, Valérien, irrité de plus en plus de la résistance des chrétiens, qu'il attribue à Etienne, fait brûler deux de ses officiers accusés de suivre la religion du Christ, et fait prisonniers les cardinaux et le pape par ses soldats. *Trognard,* l'un d'eux, surprend le Saint, en feignant de vouloir embrasser le christianisme. Celui-ci est arrêté et conduit au temple de Mars, où les prêtres de cette fausse divinité cherchent à le séduire. Le pontife résiste, est condamné à mort ; mais, au moment où il va subir sa sentence, le temple s'écroule, frappé de la foudre, et favorise sa fuite. Cependant il est saisi de nouveau, et Trognard lui dit :

Or sus, grand vilain papelard,
Que fais-tu ci ? dis, vieux rêveur ;
A toi, de par notre empereur,
Je mets la main pour être mort.

Et Griffon, le prenant par la barbe :

Tu as mine de Barbassin,
L'empereur n'est pas ton cousin ;
Tu lui as joué un beau tour,
Son bâtiment est à rebours ;
C'est par ta dépréciation....

Ces misérables font assaut de bassesse et de cruauté. L'un d'eux abat la tête du saint pontife en se jouant, et

on la porte à Valérien avec les ornements pontificaux. Les chrétiens s'emparent de son corps, les anges de son âme; et, tandis que l'empereur récompense ses bourreaux, lui même est frappé de mort sur son trône. Les démons, remplis d'allégresse, faisant sauts et gambades, le saisissent, l'emportent, et Lucifer, guidant la troupe infernale, le recommande à ses gens.

Tel est le plus curieux, et probablement un des derniers mystères joués dans notre pays, car sa date concorde avec l'arrêt du parlement de Paris qui proscrivit ces sortes de représentations : ces deux circonstances lui donnent un double degré d'intérêt. Du reste, les fragments qu'il m'a été permis de citer, d'après l'analyse de M. de Haldat, donnent une assez faible idée du talent poétique de l'auteur, ainsi que de son imagination dramatique ; on y remarque, comme dans toutes les pièces de ce genre, un mélange bizarre du religieux et du profane, on pourrait même dire du licencieux : c'est encore l'art dans toute son enfance et sa grossièreté. Quelle distance entre cette époque et celle des Corneille et des [redacted]

de la moitié du XVI[e] siècle, et que Jodelle peut en être regardé comme le créateur. Cet écrivain, dit Laharpe, sans prendre ses sujets chez les Grecs, imita leurs prologues et leurs chœurs; mais il n'avait aucune étincelle de leur génie. Son style est un mélange de la barbarie de Ronsard et des froids jeux de mots que les Italiens avaient mis à la mode en France. La représentation de sa *Cléopâtre*, qu'avaient refusé de jouer les confrères de la Passion et les Bazochiens, eut lieu au collége de Reims, devant Henri II et toute sa cour. Jodelle, qui était jeune et d'une figure agréable, se chargea du rôle de la reine d'Egypte, et le roi fut tellement satisfait, qu'il gratifia l'auteur d'une somme de cinq cents écus, « d'autant, dit Pasquier, que c'était chose nouvelle et très-belle et très-rare. »

Dans le même temps parurent Jean de la Péruse, Baïf, Garnier, Hardy et Pierre de Larivey, dont les uns imitèrent les Grecs, les autres traduisirent Plaute et Térence, et tous mirent au jour des tragédies ou des comédies originales.

L'art dramatique en Lorraine semble avoir suivi cette impulsion nouvelle. A partir de la seconde moitié du XVI[e] siècle, des comédiens étrangers ou français remplacent les joueurs de mystères et de moralités, et nous voyons naître, au sein de la célèbre université de Pont-à-Mousson, un genre de littérature qu'on pourrait appeler le drame des écoles, et qui continua à être en faveur durant une partie du siècle suivant.

Il est à regretter que nous ne possédions aucuns détails sur les pièces représentées devant nos princes par des comédiens en titre, et qu'il faille nous borner ici, comme pour les mystères, à des mentions succinctes dont il est difficile de tirer quelques conséquences. Les documents inédits que j'ai consultés se bornent à indiquer le nom des comédiens, sans donner seulement le titre des pièces : ainsi, l'on voit successivement paraître, sur le théâtre dressé dans le palais de nos ducs, Nicolas Bource, *maître joueur d'histoires* (1572-73); Francisquin, joueur de comédies italien, avec sa troupe, et Chasteau Vieil (1578), dont le nom indique une origine française ; Ventourin Gasparin et Jacques Guirlande, italiens, qui semblent avoir fait un assez long séjour à Nancy pendant l'année 1584, avec une troupe de comédiens espagnols dont le chef est appelé dom Diego de Medina; en 1597, c'est Gaspard Barbette, italien, qui ne se borne pas à jouer avec sa suite des comédies devant le duc, mais qui lui donne encore le spectacle de tours de force et *saute* en sa présence; puis Adriani [redacted]

renseignements, j'ai dû consigner ici leurs noms, connus peut-être dans les fastes du théâtre.

En 1605, des comédiens espagnols vinrent à Nancy et y donnèrent, sans doute, un grand nombre de représentations : car le Trésorier général leur consacre, dans ses comptes, des mentions bien autrement étendues qu'à ceux qui les ont précédés, et il indique non-seulement la salle du Palais Ducal où ils dressèrent leur théâtre, mais encore une des pièces qu'ils jouèrent et les machines employées pour la mise en scène ainsi que les décorations. Voici ces mentions :

« Payé aux comédiens espagnols la somme de 26 francs 6 gros qu'ils avaient déboursée à plusieurs particuliers pour le théâtre qu'il a convenu faire en la salle Saint-Georges pour la comédie représentée devant Monseigneur par le docteur de la Palestine au mois de février. — A Claude Jean, cordier, 3 francs 4 gros pour cordes et ficelles par lui fournies auxdits comédiens. — Six livres et demie de graisse fournies aux comédiens le jour qu'ils ont représenté la *Penitance de la Magdelaine*. — A François Chrétien, fondeur, pour une double chaîne de fer blanc délivrée auxdits comédiens pour servir à représenter une comédie devant Son Altesse. — A deux manouvriers pour deux fardeaux de *genoivre* (geniévre) qu'ils ont quéris pour lesdits comédiens. — A Claude Nicolas, dit Lauticque, menuisier de Son Altesse, 67 francs 8 gros pour plusieurs *inventions* et *changements* qu'il a faits en la salle Saint-Georges durant le temps

que les comédiens y ont joué du commandement de S. A., fait et fourni des *poulies, coutelas, dards, targues, flèches et ailes.* — A Jean Danier, armurier de S. A., 40 francs 4 gros pour planches et autres choses à faire les théâtres, *ponts, châteaux, montées, rochers* et autres inventions pour les comédiens. »

Dans le courant des années suivantes, on voit reparaître fréquemment des troupes de comédiens; mais presque tous sont Français, et c'est tantôt au palais de Nancy, dans la salle Saint-Georges, tantôt au château de la Malgrange, qu'ils donnent leurs représentations, destinées spécialement aux plaisirs de la duchesse, ainsi que l'indiquent les mentions des dépenses faites à ce sujet. Parmi les artistes appelés à divertir la cour, figurent Thomas Poirier (1606); la Fortune, Gillet et Vassagne (1609); Jean Gazotte, qualifié de maître des *paladins comédiens* (1611) (1), et enfin Jean Gasco (1614).

En 1631, des comédiens jouèrent à l'hôtel de Salm, et, en 1632, la duchesse de Lorraine parut elle-même sur le théâtre de la salle Saint-Georges et y *représenta*

[redacted]

J'ai hâte de terminer cette fastidieuse nomenclature de noms et de dates, à laquelle j'ai dû recourir cependant pour ne pas laisser une lacune dans mon travail, et j'arrive à l'histoire des représentations dramatiques qui eurent lieu à Pont-à-Mousson, et contribuérent, sans aucun doute, à jeter un certain éclat sur l'université de cette ville, déjà célèbre par la science de ses professeurs et le nombre des élèves qui accouraient de la France et de l'Allemagne pour assister à leurs doctes leçons (1).

(1) Des représentations dramatiques avaient lieu à cette époque dans presque toutes les grands maisons d'éducation, à Paris et dans les provinces. M. Hécart a adressé, en 1821, à la Société des Antiquaires de France, des *Recherches historiques et biographiques, critiques et littéraires sur le théâtre de Valenciennes*, desquelles il résulte que les Jésuites furent les premiers qui, vers l'an 1592, commencèrent à faire jouer à Valenciennes, d'une manière régulière, trois fois l'année, des pièces faites par leurs élèves; qu'en 1616, les pères Carmes, qui enseignaient les classes d'humanité, obtinrent aussi de pouvoir faire jouer la comédie; que successivement on voit les Jésuitesses, qui tenaient un pensionnat, et les pères Augustins imiter cet exemple. Aux sujets religieux mis en scène succédèrent peu à peu des pièces profanes ou mondaines. *Marianne*, tragédie dédiée aux échevins de Valenciennes, fut représentée par la jeunesse des pères Augustins, en 1698, un jour pour les dames, un jour pour les messieurs. *Les Flèches d'Orithie, reine des Amazones*, tragédie entremêlée de chants, le fut, en 1725, par les pensionnaires des filles de Saint-

Le P. Abram, qui nous a laissé une curieuse histoire de cette université (1), cite plusieurs pièces composées, tant en latin qu'en français, au collége des Jésuites de Pont-à-Mousson, par les professeurs et quelquefois même par leurs élèves qui les jouaient dans les grandes solennités, et principalement lors des distributions des prix, qui s'y célébraient avec une pompe extraordinaire. Cet usage remontait à une époque assez éloignée. En 1579 ou 1580 (1), le père Bordesius, qui enseignait les humanités, fit également représenter, devant le duc de Lorraine et les princes de sa famille, une tragédie intitulée *Julien l'apostat,* que jouèrent les rhétoriciens, élèves du P. Fronton-du-Duc.

En 1575, « n'y ayant point encore de salle faite pour la représentation des pièces dramatiques, on joua, dit le P. Abram, dans les appartements des princes de Lorraine, qui étudiaient dans notre collége, une pastorale qui plut non-seulement à cause de la nouveauté, mais par la beauté de la pièce, le P. Dupuy en était l'auteur... » En 1577, dit le même historien, « on représenta

[redacted]

furent rétablies (elles avaient été suspendues à cause de la peste), et le premier jour du même mois, on représenta sur le théâtre, devant le grand duc Charles et les princes de sa maison, qui l'applaudirent, une pièce intitulée : *Saint Jean l'Evangéliste*. Le sujet de cette pièce était que saint Jean reprenait avec douceur un jeune clerc d'une belle éducation, mais qui avait été déposé par son évêque pour mauvaises actions par lui commises par légèreté de jeunesse. »

A peu près à la même époque, Fronton-du-Duc fit paraître une pièce dramatique intitulée : *l'Histoire tragique de la pucelle de Dom Remy, autrement d'Orléans, nouvellement répartie par actes et représentée par personnages* (1).

Le P. Abram nous a transmis quelques détails au sujet de cette pièce : « Henri III, dit-il, et la reine Louise, son épouse, ayant résolu de venir, au mois de mai 1580, prendre les eaux de Plombières, le P. Fronton prépara une pièce française pour être représentée à leur passage à Pont-à-Mousson. Il avait pris pour sujet Jeanne d'Arc, fille lorraine, délivrant le royaume de France de l'oppression des Anglais. Mais la peste s'étant manifestée dans beaucoup d'endroits de la Lorraine, rompit le projet; c'est pourquoi on en remit la représentation au

(1) Nancy, veuve de J. Janson, 1581. La bibliothèque publique de Nancy possède un très-bel exemplaire de cette pièce, qui lui a été donné par M. de Haldat.

7 septembre suivant, auquel jour elle fut représentée devant les princes de la maison de Lorraine et plusieurs seigneurs et généraux de l'armée de France. Elle plut si fort au grand duc Charles, qui avait assisté à la représentation, qu'il ordonna qu'on délivrerait à l'auteur de cette tragédie, qui lui parut couvert d'une robe représentant la pauvreté évangélique, cent écus d'or, somme pour lors très-considérable, et il ordonna que pareille somme nous serait délivrée tous les ans pour rhabiller trois de nos pères... »

Quoique cette pièce ait déjà été analysée (1), je crois devoir, en raison de son importance comme œuvre littéraire, et en raison du sujet qu'elle traite, entrer dans quelques détails à son égard.

Parmi les personnages de ce drame, qui sont au nombre de vingt-six, figurent, en première ligne, Charles VII, Jean de Valois, duc d'Alençon; René d'Anjou, duc de Lorraine; Jeanne d'Arc; Louis de Bourbon, comte de Clermont; Jean Cauchon, évêque de Beauvais; Saint-Michel, la'Hire, les capitaines anglais Glacidas et Talbot,

[redacted]

sonne chargée de diriger la représentation, et qu'on appelait anciennement le *meneur du jeu.* Puis la pièce commence, et l'on voit se dérouler successivement tous les épisodes de la vie de Jeanne, depuis sa présentation au roi de France jusqu'à son martyre sur le bûcher de Rouen. C'est, en un mot, l'histoire toute entière de la Pucelle d'Orléans, mise en scène. J'en citerai quelques passages.

Au premier acte, Jeanne, qu'effraie sa faiblesse, est encouragée par saint Michel, qui lui reproche de ne pas obéir à ses inspirations. La jeune fille se laisse rassurer par les paroles de l'Archange et s'écrie :

D'avoir taut résisté, je me sens plus hardie.
Dieu! quoi j'entends déjà les soldats frémissants
Il me semble que j'oy les chevaux henissants
Et le son esclatant des françoises trompettes.
. . . .
Je sens déjà l'horreur des belliques aubades
Je connois or, bon dieu, ta celeste faveur
Sois donc en touz péril mon desiré sauveur.

Lorsque Jeanne est interpellée dans les termes les plus durs par l'évêque de Beauvais, sur ses visions, elle se contente de lui dire :

J'ai souvent répondu à telles questions
Mais jamais vous n'oyez mes appellations.
Japelle le pasteur de Rome pour refuge
C'est lui seul que je veux être mon juste juge

Car vous ne pouvez pas selon droit me juger
Etant juge et partie et voulant vous venger.

Je citerai enfin ces vers, que l'auteur met dans la bouche du personnage qui raconte les détails du supplice et de la mort héroïque de Jeanne :

Alors vous eussiez vu les personnes oyantes
Les esprits attristés, les femmes larmoyantes,
Mais elle sans pleurer poursuivant et séant
Ses propos avec foi, le peuple consolant.
Ah ! ne me pleurez point, mes amis, disait-elle,
Mais plutôt louez Dieu d'une bonne nouvelle
Que vous donne ma mort, car avant que les cieux
Ait fait à ce soleil son cercle spacieux
Recommencé sept fois de la françoise terre
Vous verrez dechassé le peuple d'Angleterre.

Les différents actes sont accompagnés d'un chœur qui joue le même rôle que les chœurs de l'antiquité : il complète l'exposition, quand celle-ci laisse à désirer, il plaint, il prie, il exprime, en un mot, les sentiments que [redacted]

observées avec plus d'exactitude, c'est qu'il a voulu représenter un tableau de la vie héroïque, des exploits merveilleux et de la fin déplorable qui a terminé la courte et brillante carrière de la vierge de Domremy. Ce qui ne pouvait être mis en action est exposé par des récits. Les défauts qu'on peut y trouver sont compensés par la vérité des caractéres et la fidélité historique.... »

Du reste, « l'auteur lui-même ne s'est pas dissimulé les défauts de son drame, qu'il n'a pas intitulé *tragédie*, mais *histoire tragique;* en cela plus modeste que plusieurs auteurs du même temps, dont les pièces ne sont aussi que des histoires dialoguées..... Le style ne le cède pas à celui des compositions poétiques de cette époque, dont il présente les beautés comme les défauts. Malherbe n'avait paru que depuis peu, et ses écrits n'avaient pas encore exercé sur la langue poétique l'influence qui devait la débarrasser des langes de la barbarie. On trouverait peut-être un peu plus de feu dans les pièces de Robert Garnier, contemporain de l'auteur, et le plus célébre poëte tragique du temps; mais le langage de ses personnages est aussi peu châtié, moins naturel, et l'enflure s'y montre plus à découvert. Notre poëte, peu exercé à ces sortes de compositions, paraît même, vers la fin de son drame, avoir gagné pour la facilité et la justesse de l'expression. »

L'historien de l'université de Pont-à-Mousson nous apprend qu'en l'année 1582, « on fit une grande salle pour y représenter des pièces dramatiques et autres pour

exercer à la déclamation les jeunes étudiants ; elle fut construite, partie aux dépens de la Société (de Jésus), et partie par la libéralité du prince régnant. Elle ne fut pas plus tôt achevée, qu'on y représenta une pièce intitulée *la Vertu et le Vice* : ce fut le sieur Jean Bouvet, jeune écolier, qui représenta la Vertu. C'est le même qui, dans la suite, étant entré dans la Société, réalisa, par une vie exemplaire, le personnage qu'il avait fait dans cette pièce. »

Dans le courant des années suivantes, on représenta successivement *la Thébaïde*, de Jean Robelin, pièce en cinq actes et en vers avec des arguments en prose (1); puis (1602) *la Salmée*, « pastorelle comique ou fable bocagère sur l'heureuse naissance du fils premier né de très-haut et très-généreux prince Monseigneur de Vaudémont, François de Lorraine, par Nicolas Romain, natif de Pont, docteur ès droits et secrétaire de mondit seigneur. »

C'est en l'honneur de Christine de Salm, épouse de François de Lorraine, fils puîné de Charles III, que l'auteur baptisa cette pièce du nom de *la Salmée*. Sui-

[redacted]

supplément qu'il projetait de donner à la *Bibliothèque lorraine*, traite plus sévérement l'œuvre de Nicolas Romain. « *La Salmée*, dit-il, au-dessous du médiocre, est aussi surchargée de diminutifs français que le sont de diminutifs latins les poésies de Théodore de Beze, dont Romain n'avait pas le talent poétique. En voici un échantillon :

Nymphettes mignardelettes,
Vous mignardes nymphettes
Citoyennes des forêts!
Venez toutes doucelettes,
Essuyant les larmelettes
De vos yeux mignonelets. »

Le P. Pierre Mousson, jésuite, fit représenter aussi, par les étudiants de l'université « plusieurs belles histoires tragiques, » parmi lesquelles *Maurice sacrifié par Phocas*. En 1606, les presses mussipontaines mirent au jour une nouvelle œuvre de Nicolas Romain, *Maurice*, tragédie en cinq actes. Les vers de cette pièce, « meilleurs que ceux de *la Salmée*, sont en général faciles, mais on y trouve de fréquents *hiatus* et des épithètes bizarres. » Voici, du reste, quelques vers qui permettront de juger du talent poétique de l'auteur :

Mais un roy simplement habillé de vertu
N'a de combattre soing ny d'estre combattu.
Ses villes sont en paix, il ne jette la veue
Qu'à celui qui preside au-dessus de la nue ;

Et toujours sans cesser il dirige ses pas
Au sentier de vertu, maistresse des combats.

Bien que le savant bibliographe auquel j'emprunte ces détails, ne dise pas si elles ont été représentées dans notre pays, je dois citer ici deux pièces facétieuses imprimées en 1622, la première à Nancy et la seconde à Vic ; ce sont : « *La querelle arrivée entre le sieur Tabarin et Francisquine, sa femme, à cause de son mauvais mesnage, avec la sentence de séparation contr'eux rendue pour ce subjet,* — et la *Farce plaisante de Tabarin par personnages*. Ce n'était pas à Paris seulement, ajoute M. Beaupré, et dans les anciennes provinces du royaume, que le nom de Tabarin était populaire ; les amis de la grosse gaîté l'invoquaient aussi dans notre contrée. (1) »

La canonisation de saint François Xavier et de saint Ignace de Loyola, faite le 12 mars 1622, fut célébrée, à Pont-à-Mousson, par des fêtes dont le souvenir nous a été conservé par le P. Wapy, de Verdun, dans un livre



[redacted]

écrit à cette occasion, et qui fut traduit en latin par le P. Périn (1). La magnificence de ces fêtes avait attiré un grand concours de monde ; on fit partir un feu d'artifice d'une nouvelle invention, et les écoliers jouèrent, dans la grande salle de l'université, en présence du duc Henry et de toute sa cour, une pièce dramatique en français, dont le sujet était la *Conversion de saint Ignace*. Une solennité littéraire vint ajouter encore de l'éclat à la représentation dramatique : Nicolas-François de Vaudémont, évêque de Toul, qui faisait alors sa rhétorique, prononça, en l'honneur des nouveaux saints, comparés l'un au soleil et l'autre à la lune, un discours en termes si choisis, dit le P. Abram, et avec tant de grâce et de piété, que ce jeune prince excita l'admiration du nombreux auditoire qui se pressait autour de lui.

En 1628, les pensionnaires des Bénédictins de Saint-Nicolas-du-Port représentèrent une tragédie dont le sujet était tout local, si je puis m'exprimer ainsi, et qui dut vivement piquer la curiosité publique. Cette pièce,

(1) *Les Honneurs et applaudissements rendus par le college de la Compagnie de Jesus, Université et Bourgeoisie du Pont-à-Mousson en Lorraine, l'an* 1623, *aux SS. Ignace de Loiola et François Xavier. A raison de leur Canonization faicte par nostre S. P. le Pape Gregoire, d'heureuse memoire, le* 12 *de mars* 1622. Au Pont-à-Mousson, par Sebastien Cramoisy, imprimeur et libraire juré de son Altesse et de l'Université. 1623.

intitulée *Richecourt* (1), est la mise en scène d'une légende miraculeuse bien connue dans notre pays : un seigneur lorrain, nommé Conon de Réchicourt, qui avait suivi Louis IX à la Terre-Sainte, après avoir été fait prisonnier par les Infidèles, fut enlevé de sa prison et transporté sur le parvis de l'église de Saint-Nicolas.

Les principaux personnages de cette pièce sont Richecourt, *le grand Bachat*, Némésis ou la justice vengeresse, Alecto, la Paix, la Mort, saint Nicolas et le Prieur de son église. Les chœurs sont composés de soldats Lorrains, Bourguignons et Français, et de bourgeois de Saint-Nicolas-de-Port. Au premier acte, les Croisés et les Sarrasins se préparent à la guerre. Le héros du drame ne paraît qu'au second, qui est presque tout en vers latins. On se bat au troisième acte ; la Mort, qui parle tantôt latin, tantôt français, y joue un grand rôle, et les Croisés vaincus déplorent leur défaite. Au quatrième, Richecourt, enchaîné, invoque avec ferveur l'assistance de saint Nicolas ; ses gardes se moquent de lui ; le grand Bachat vient qui lui demande quand il paiera sa rançon,

[redacted]

ment touché de la priére de Richecourt, va bientôt intercéder pour lui. Une voix mystérieuse en avertit le prisonnier, tandis que, seul dans son cachot, il exhale à haute voix sa douleur amère... Une des dernières scènes de cet acte est celle où Némésis, dont la colère est satisfaite, promet à la Paix que le *blond soleil ne se levera pas que Richecourt n'ait vu le bourg Saint-Nicolas.*

Enfin, au cinquième acte, le chevalier lorrain, transporté miraculeusement à Saint-Nicolas, devant la chapelle du prieuré, frappe à la porte; le sacristain ne veut pas ouvrir sans avoir averti le prieur. Mais, tandis qu'il y va, la porte de l'église s'ouvre, et le prieur et le sacristain trouvent Richecourt au pied de l'autel; il se fait connaître et leur raconte sa délivrance.

Tel est, en résumé, ce que renferme cette pièce; un fragment d'une scène du troisième acte, celle de la Mort et des deux Vieillards, permettra de juger du talent poétique de l'auteur.

La Mort vient de s'annoncer par un monologue en vers latins. Deux vieillards se trouvent sur son passage; l'un d'eux, las de vivre, lui demande d'être *vistement abattu sous sa faulx;* mais la Mort refuse. Le second vieillard ne trouve en aucune façon que la vie soit un fardeau, aussi la Mort jette-t-elle sur lui son dévolu :

. . . . toy maussade vieillard
Ne veux tu pas mourir ainsi que ce groullard (greloteur)?
Dy moy, pense tu pas desjà estre à la veille
Du trespas? toutefois je vois une bouteille.

DEUXIÈME VIEILLARD.

Ouy dea? et si c'est du vin de Besançon
Et si j'ay de bon pain fourni le besaçon
Au reste si je vay à droitte, tire à gauche.

MORT.

Dea! j'ay cy rencontré un vieillard en desbauche.

DEUXIÈME VIEILLARD.

Je ne suis pas si vieil, n'estant point soutenu
D'aucun noueux baston.

MORT.

Te voy-je pas chenu,
Et le poil imitant la blanchissante laine,
Et la neige qui chet en hyver dans la plaine?

DEUXIÈME VIEILLARD.

C'est mon! si tu avais des lunettes au né.
Tu verrais bien que j'ay le poil enfariné.

. . . .

[redacted]

L'année même où eut lieu la représentation de *Richecourt*, parut une autre tragédie ayant pour sujet « *le Martyre* et la *mort de Saint Sébastien, sous l'empire de Dioclétien,* suivie d'oraisons propres pour la contagion », la peste régnant alors, et *le grand chevalier martyr saint Sébastien* étant *l'avocat ordinaire des pestiférés*.

Les personnages de ce drame en cinq actes, dont M. Beaupré donne une analyse assez détaillée, sont saint Sébastien, les deux anges et l'ange gardien, Marc et Marcelin, Marcine et Marceline, leurs femmes, les deux enfants de Marcelin, Tranquilin et Martia, sa femme, le geôlier Nicocrast et Zoé, sa femme, le prêtre Policarpe, quatre prisonniers convertis, l'empereur Dioclétien, Torquat, *chrétien dissimulé,* le prévôt de Rome, Fabian, gouverneur, et deux soldats. Il y a chœur à la fin des quatre premiers actes, prologue et épilogue.

Cette pièce est à peu près de la même force de versification que la précédente. Aussi me bornerai-je à en citer la tirade anti-féminine que déclame Marcelin dans sa prison, lorsque sa femme le supplie de sacrifier aux Dieux, afin d'échapper au supplice :

Que l'homme est misérable et malheureux cent fois,
Que espouse une femme et la loge chez soy!
Par la femme jadis fut fait le rude eschange
Qui l'homme amoindrira de sa qualité d'ange :

Car elle nous priva par un gourmand lopin
Du beau séjour qui est sans principe et sans fin.
La femme peut tout mal et tout malheur encore,
Je n'en veux pour tesmoing que la sotte Pandore.
. . . .

Le 2 décembre 1665, Charles IV étant venu à Pont-à-Mousson avec Marie-Louise d'Apremont, qu'il venait d'épouser en secondes noces, il fut reçu en grande pompe par tous les ordres de la ville : l'Université complimenta le duc et la duchesse hors des portes et fit jouer devant eux, quelques jours après, une comédie intitulée *le Mariage de Mars et de Minerve* (1).

De semblables représentations avaient lieu au collége des Jésuites de Nancy, à des époques périodiques, mais principalement au carnaval. Une histoire manuscrite, ou plutôt un journal écrit par les différents recteurs qui furent placés à la tête de cet établissement, mentionne avec soin toutes les solennités dramatiques qui y furent célébrées depuis l'année 1682 jusqu'en 1728 (2). Voici quelques extraits de ce journal, reproduits textuellement :

[redacted]

« Juin 1682. — *Déclamation du mois.* — Le vendredi 5, à trois heures du soir, le régent de rhétorique représenta, dans la Congrégation des messieurs, une petite action de trois actes. C'était une pièce en vers, qui avait pour titre : *Oculi victores, seu quinque corporis sensus de principatu disputantes, judice cerebro.* Il y avait onze personnages, dont Cupido et Veritas étaient de quatrième. Tout était latin. Les trois dernières classes n'y assistèrent pas ; les femmes y entrèrent à l'ordinaire. Il n'y eut point de bruit. Il s'y trouva peu de gens de qualité de la ville. Le P. Recteur porta des programmes à M. l'Intendant et à M. de Cajac qui n'y vinrent pas. M. de Bissy n'était pas à la ville. La pièce dura environ une heure, et à cause des violons, clavecins, hautbois, trompettes, tymbales des gardes du corps, le P. Recteur et la plupart de nos pères l'entendirent sur le Jubé.

Février 1683. — *Action du carnaval dans la salle des comédies de la Cour.* — Le 26, le régent de rhétorique représenta une action dramatique et comique de cinq actes, sur le théâtre de la salle des comédiens de la cour, selon qu'il avait désiré la représenter en ce lieu-là, et que nos PP. CC. y avaient consenti. Les portes furent bien gardées par des soldats, mais on ne put empêcher des personnes très-considérables de prendre leur place sur le théâtre, ni le bruit des femmes et des artisans pendant une pièce toute latine. Peut-être qu'il y aurait encore eu d'autres plus grands inconvénients de la faire au Collége, dans la Congrégation des messieurs, n'y ayant point ici d'autre place.

Le régent de seconde avait fait une petite pièce théâtrale d'une heure dans la Rhétorique pour les Congréganistes, le jour de la Purification. Elle fut bien ouïe avec silence, et sans foule de personnes; comme aussi une semblable qu'il fit par aprés de la Passion, le 9 d'avril.

FÉVRIER 1684. — *Déclamation de la Purification.* — Le 3, le P. de La Croix, régent de seconde, fit la déclamation pour la fête de la Congrégation des écoliers. Il demanda de la faire dans la Congrégation des messieurs, où elle n'eut pas grand succès, au lieu de la faire comme l'an passé dans la rhétorique.

Action du carnaval. — Le 11, le Rhétoricien fit un drama-comique de trois actes sur le théâtre de la salle de la Cour. Le sujet était : *Antibacchanalia ; vinum aquâ miscendum.* Il n'eut pas grande audience. M. le président Renel, qui y était, obtint les aprés-dîners des trois premiers mardis de carême pour congés.

AOUT 1685. —*Action représentée par les humanistes à la Cour des Ducs.* — Le 1er, le P. Thouvenot, régen-

[redacted]

salle de la Cour, et qu'il avait choisi le 28 pour cela, alla le matin à la Cour, où il eut l'honneur de lui faire la révérence, accompagné de sept ou huit acteurs choisis et bien mis, et de lui présenter un programme couvert de papier marbré à fleur d'or ; il en fut reçu de la manière la plus obligeante. Son Altesse lui ayant demandé combien cette action durerait bien, et le P. Recteur lui ayant répondu qu'elle durerait deux heures ou environ, elle lui dit d'une manière très-obligeante qu'il fallait commencer à deux heures et demie. Ensuite le P. Recteur lui ayant fait la révérence, il se retira et alla à l'appartement de Monseigneur le prince François pour lui présenter un programme, comme il eut l'honneur de le faire et d'en être reçu d'une manière dont il eut lieu d'être content ; de là il passa à l'appartement de M. le maréchal de Carlinford, pour lui en présenter un aussi ; mais comme il était malade, il ne put pas le lui donner à lui-même, et il le donna à un de ses domestiques qui était à sa porte, pour le lui présenter et lui faire ses compliments de sa part. Enfin il alla de là à l'appartement du R. P. N...., confesseur de Son Altesse, à qui il en présenta aussi un... L'après-dîner, le P. Recteur alla porter des programmes à M. de Stainville, gouverneur de M. le prince François ; à M. de Lenoncourt de Serre, grand écuyer ; à M. de Viange, maréchal de Lorraine, à M. de Beauvau, capitaine des gardes de Son Altesse ; à M. de Lambertie, bailli d'épée de Nancy ; à M. l'abbé de Riguet, grand aumônier de Lorraine, et à M. l'abbé le Bègue, secrétaire d'état.

Le 28, on représenta la piéce devant Son Altesse, dans la salle de la Cour destinée aux piéces de théâtre; le prince en fut content, et elle réussit aussi trés-bien, et ne dura que deux heures, de peur de l'incommoder. C'était un drame de trois actes, qu'on eut soin de faire couper pour la même raison, de peur de l'ennuyer. Le titre du programme, qui contient en abrégé la qualité de la pièce, était conçu en ces termes : *Serenissimo Lotharingiæ Duci Leopoldo felicem adventum allegoria pastorali gratulabuntur selecti alumni collegii Nanceiani societatis Jesu, in aula theatrali principis, die* 28 *mensis augusti hora post meridien...* Le dessein des ballets était conçu en ces termes : Entre les avantages que le retour de Son Altesse a causés dans ses Etats, on en a choisi trois principaux pour composer le ballet, qui répondront aux trois actes de la pièce. Le Prince est partout figuré par le Génie de Lorraine : dans la première partie, il rétablit la justice; dans la seconde, il fait régner l'abondance; dans la troisième, il fait refleurir les sciences et les beaux arts (1).»

[redacted]

V.

J'arrive à la dernière partie de mon travail : l'histoire du théâtre en Lorraine au XVIII[e] siècle. On pourrait

cations que trois de ses écoliers déclamèrent, sur la fièvre, la comète et l'épi de blé. Il fit un cadre de bouillons de taffetas, et il appuya le tableau contre le tabernacle de la Congrégation. Le théâtre était fort petit. On commença à trois heures...

1683. — Le 7 juillet, les affiches se firent comme l'an passé avec des livres sur des bancs. La seconde se trouva la mieux parée. On ne put trouver d'énigmatiste pour fournir à faire une énigme, et le régent de première ne vint pas à bout de trouver un tableau pour y faire une explication énigmatique.

1687. — Le 4 et le 5 juillet on a fait les affiches. L'énigme était un tableau fait aux frais, partie de la classe, partie de la Congrégation, qui a coûté 20 écus. C'est un Jésus sur les genoux de la Vierge, à qui sainte Elisabeth présente saint Jean. Le mot était la perle; le régent de cinquième l'expliqua sur l'écho.

1688. — Le 24 et le 25 juillet, on a fait les affiches. L'énigme était une résurrection que le régent fit expliquer par le fils de M. de Lisle, aide major de Nancy, et par le fils du sieur Marc Antoine et par celui du sieur Mezieres. Le premier l'expliqua sur la grenade, les deux autres sur l'or. Le régent de cinquième avait fait une si méchante explication, qu'on ne jugea pas qu'il la dût déclamer. Les frais de l'énigme furent faits par ces trois écoliers, et n'y ayant personne pour payer le cadre, le collége l'a payé et l'énigme est demeuré à la maison du consentement de ceux qui en avaient fait les frais de 25 écus et le cadre deux écus. »

croire tout d'abord qu'en parlant d'une époque si rapprochée de nous, et où la littérature française avait pris un si magnifique essor, on n'ait plus à signaler, sinon que des chefs-d'œuvre, du moins que des pièces dramatiques bien supérieures à celles des siècles précédents. Ce serait cependant une erreur; car, parmi le grand nombre de compositions représentées devant nos princes, soit sous Léopold (1), soit sous Stanislas, j'en vois bien peu, ou plutôt je n'en vois point qui puisse soutenir le parallèle, au point de vue littéraire, avec les compositions du P. Fronton-du-Duc, et moins encore peut-être, avec les œuvres bizarres du poëte Gringore. Dans ces dernières, du moins, la verve satirique de l'écrivain, l'étrangeté de son style, le mélange de peintures sublimes et triviales, produisent sur le lecteur une certaine impression de plaisir, tandis que les œuvres dramatiques du siècle dernier, pleines en général d'allusions adulatrices, de louanges ridiculement pompeuses, inspirent une sorte de sensation désagréable à des oreilles habituées à un langage plus simple et à des éloges moins [redacted]

soit pour des réjouissances publiques : c'est que ces pièces sont véritablement les seules qui aient un cachet local, et les seules à peu près, que je sache du moins, auxquelles on ait accordé parmi nous les doubles honneurs de la représensation et de l'impression.

A part les pièces qui furent jouées par les élèves du collége de Nancy, les documents me manquent pour suivre nos fastes théâtrales depuis l'année 1632 jusqu'à la fin du XVII[e] siècle ; je trouve seulement, à la date de 1667, une note extrêmement sommaire qui semblerait indiquer le passage à Nancy d'une troupe de comédiens. Ainsi, sur soixante-deux reseaux de blé délivrés par le trésorier général sur mandement du duc, il y en a dix pour les Sœurs Grises de Nancy, trois à *la Belle-Fleur,* comédienne, et trois à *Magdelon*, aussi comédienne. Du reste, pas un mot des pièces qu'elles jouèrent.

Enfin, les représentations dramatiques, si longtemps interrompues à cause des calamités de toute nature auxquelles la Lorraine venait d'être en proie, recommencèrent après le retour de Léopold, et ce fut à Nancy que la première eut lieu. Le 26 mai 1700, maître Lombart, régent de rhétorique, fit représenter à la Cour, devant S. A. R., M[me] Royale, M. le prince Charles, les seigneurs de leur suite et tout ce qu'il y avait de beau monde à Nancy, *Celse* (1), martyr, tragédie latine, mêlée d'intermèdes français, de musique et de danse. Un avant-

(1) Imprimé à Pont-à-Mousson par François Maret.

propos, en forme d'*avertissement*, imprimé en tête, non de la pièce, mais d'une sorte de *libretto* destiné à expliquer ce qui se passe sur la scène durant chaque acte, indique pourquoi les intermèdes, la danse et la musique y ont été introduits (1).

« Dans la crainte qu'une pièce toute latine ne causât quelque ennui, l'on a jugé à propos d'y insérer des intermèdes français en l'honneur de LL. AA. RR. La douceur de leur règne inspire tant de tendresse et de vénération pour leurs personnes, qu'on se fait un plaisir de leur en donner des marques en toute occasion. On a cru qu'un peu de musique, mêlée avec la déclamation et la danse, ne gâterait rien. Les airs sont de la composition de M. de Fontaine, maître de musique à Paris. »

Voici maintenant quel est le sujet de la pièce :

« Du temps de l'empereur Maximien, Celse, qui était fils du président Martien, touché de la constance que

(1) Je ne crois pas que les pièces latines jouées par les élèves des établissements d'instruction publique au XVIII[e] siècle, aient

[redacted]

faisait paraître un nommé Julien, à qui on voulait faire souffrir le martyre, embrassa la religion chrétienne. Marcioline, sa mère, n'ayant pu le faire retourner au culte des idoles, et se sentant tout d'un coup changée, suivit, avec son fils, le parti de Jésus-Christ. De quoi Martien étant informé, il les fit mourir. » La scène est à Antioche, en Syrie.

Mais ce qui n'offre pas moins d'intérêt que la pièce, c'est la nomenclature des acteurs. Les rôles de la tragédie de *Celse* furent distribués de la manière suivante :

Martien, Gasp. Matthieu de Gondrecourt de Mésey, de Saint-Mihiel.

Marcioline, Hyacinthe Abraham, de Nancy.

Celse, François Lançon, de Nancy.

Félix, capitaine des gardes, Nicolas Pouget, de Gerbéviller.

Nicandre, fils de Félix et ami de Celse, Jean-François Guayet, de Nancy.

Julien, Jean Simonin, de Dieuze.

Le prologue fut dit par Antoine Guyon, de Dieuze; Claude-François Reboucher, Louis Bernard et Jean-Baptiste Datel, tous trois de Nancy. Claude de Tillon, de Bouxières, récita l'épilogue. Parmi les acteurs des intermèdes figurèrent Claude Barois, David-François Chassel, Charles-François Jandelaincourt, François Trompette, Jean-Claude Barois, Philippe Giguey, tous de Nancy; Jean-Antoine Dejanau, de Favières; Louis Vivenot, de Villotte; Sigisbert Baptiste, de Nancy;

François Guinard, de Rosières. Enfin, prirent part aux ballets, outre les précédents, Jean-François Chevalier, Sébastien Marcart, Jean Thomas, Sigisbert Charoyer, François-Joseph Grandpere, Sigisbert-Marc Antoine et Joseph Magnien, de Nancy; Pierre Gaillard, de Saint-Nicolas.

S'il faut en croire l'annaliste du collége de Nancy, la pièce eut beaucoup de succès, « et LL. AA. RR. et tout le monde en parurent contents, et avec justice. »

La représentation de *Celse* avait été précédée de celle de « *Marthésie, première reine des Amazones,* tragédie *chantée* devant Leurs Altesses Royales, et représentée à Nancy le 19 février 1700 (1). »

Cette pièce est la première de celles qui nous sont connues, où l'on voie paraître sur la scène, dans les chœurs ou les ballets, et dans la pièce même, les princes et les seigneurs de la cour confondus avec des artistes de profession, auxquels étaient confiés, sans doute, les rôles les plus difficiles et la direction des danses. Dans *Marthésie* figurèrent, à côté de S. A. R. Madame et du [redacted]

Gallo, le comte de Spada, de Maienville, de Lambertye et le marquis de Beauvau.

L'avertissement placé en tête de la pièce, explique le sujet de cette dernière :

« Marthésie, après avoir engagé ses compagnes à se tirer de la domination des hommes, avait déjà fort étendu ses conquêtes le long des rives du Thermodon, quand un roi des Scythes ou des Massagettes, nommé Argapise, s'opposa à son passage avec une puissante armée. Marthésie la défit, et ayant fait Argapise même prisonnier avec un reste de ses soldats, elle sentit pour lui dès la première vue et lui inspira en même temps une tendresse qui devint encore plus vive par l'effort qu'ils lui opposèrent. Marthésie, cédant enfin à sa passion, et ne voulant pourtant pas violer les lois qu'elle avait faites elle-même, se contenta d'épouser Argapise en secret. Le premier fruit de cet hymen fut Orithie, que sa mère trouva moyen de faire passer pour fille de Mars ; elle fit croire au peuple que ce Dieu l'avait aimée et lui en avait laissé ce gage. »

Le carnaval de l'année 1702 fut extrêmement brillant; le théâtre de la cour se trouvait alors organisé. Tous les jeudis et dimanches il y avait opéra avec ballet. Parmi les pièces, on remarqua, dit M. Noël dans ses *Mémoires*, les *Fêtes de la Malgrange*, les *Fêtes maritimes* et les *Danses hongroises*. Les Jésuites se mêlèrent à ces spectacles et firent représenter à la cour, par les écoliers de leur collége de Nancy, le 22 et le 24 février, une tragé-

die intitulée *Abdolomine*, musique de M. Regnault, maître de la musique de S. A., ballets de M. Greneteau, maître à danser de S. A. (1)

Les principaux rôles furent confiés à Jean-François Guyot, Joseph Marcol et Claude-François Reboucher, de Nancy (2); Joseph Villemin, de Blainville; Claude-

(1) On lit, à ce sujet, dans l'*Histoire du Collége de Nancy*. « Le 22 février, le régent de rhétorique, Mre Petit, fit représenter à la Cour, par ses écoliers, une pièce de théâtre. Le sujet était *Abdolomine*, prince du sang royal, mais réduit à la condition la plus vile et la plus misérable, tant par l'inconstance de la fortune que par l'austérité de sa vertu, et élevé tout d'un coup, par la justice d'Alexandre, à la royauté de Sidon. La pièce était latine et bien composée; mais, pour éviter l'ennui que le latin aurait pu causer, les actes étaient courts; ils étaient suivis de plusieurs ballets beaux et bien entendus, avec des concerts de musique et plusieurs récits français. Elle fut représentée avec beaucoup de grâce et d'exactitude de la part des acteurs, avec un concours extraordinaire de monde, en présence de LL. AA. RR. Monseigneur et Madame et de toute leur cour, et avec tout le

[redacted]

Joseph Rouverois, de Châtel-sur-Moselle, et Hannus, d'Amance. Les deux prologues et l'épilogue furent *dits,* tel est le terme consacré, par François-Joseph Grandpère, Nicolas de Mahuet, Louis Renard, Charles-François-Henry de Pont, Henry Legrand, Charles François, Joseph-Henry d'Hédival, tous de Nancy, et Charles François de Bousmard, de Saint-Mihiel.

Le 11e de juin, le régent de seconde du collége de Nancy, Mre Villiers, « fit représenter, dans la Congrégation des bourgeois, une *pastorelle* sur la *Résurrection de N.-S. J.-C.,* qui a très-bien réussi. Les acteurs étaient enfants des plus honnêtes familles, très-bien mis et très-bien exercés. La décoration était bien entendue et la scène illuminée d'une manière nouvelle et de son invention et qui plut extrêmement. Il y avait fait attacher partout et en très-grand nombre, de petites

à Léopold quelques jours avant que La Peyronnie ne fît à ce prince l'opération de la fistule :

Malgré tout ce qu'on en publie,
Ce n'est point sur La Peyronnie
Que je fonde ta guérison ;
Sans lui je réponds de l'affaire ;
Vit-on prince de ta maison
Que la parque ait pris par derrière?

François Gaspard Rebouchcr était, en 1732, président à mortier en la Cour Souveraine de Lorraine.

coquilles d'escargots pleines d'huile et avec des mèches, qui, étant allumées, paraissaient comme autant d'étoiles sur la scène et donnaient aux yeux un très-agréable spectacle. Le vers était bon, la pièce bien variée par plusieurs récits français et une excellente musique. Le silence et l'ordre y furent grands, sans tumulte et sans confusion. L'assemblée était nombreuse et de beau monde, qui tous en sortirent avec beaucoup de satisfaction et donnèrent beaucoup de louanges au régent (1). »

En 1704, l'Université de Pont-à-Mousson, voulant « témoigner la joie qu'elle ressentait de l'heureuse naissance du prince que le ciel avait donné à Leurs Altesses Royales, fit préparer des jeux de théâtre consistant en une tragédie et un ballet sur la naissance de ce prince, dont les quatre parties, dit l'avant-propos, accompagnées de récits, servent d'intermèdes à la pièce, qui fut terminée par la distribution des prix, de la fondation de François II, duc de Lorraine et de Bar. »

Quintus Fabius, tel est le titre de la tragédie que jouèrent les écoliers de l'Université, le 31 juillet

[redacted]

Au mois de novembre de cette même année 1704, on joua, à Lunéville, deux pièces de la composition de Pierre-François Biancolelli, connu sous le nom de Dominique, dit Arlequin, comédien de Leurs Altesses Royales. La première est la *Fête galante* (1), musique de M. Regnault, ballets de M. Magny. Les pages du duc, habillés en plaisirs et bergers, exécutèrent les ballets : c'étaient MM. les marquis de Lenoncourt et d'Eudicourt, le comte de Bressey, le baron de Ham, le chevalier de Mérigny et le comte de Raigecourt. La pièce se termine par ce chœur final :

Faisons tous retentir notre bonheur extrême,
Un Héros chaque jour nous comble de bienfaits,
Chantons LÉOPOLD à jamais,
Nous chanterons la vertu même.

Après la *Fête Galante*, la troupe des comédiens italiens de Son Altesse Royale joua *les Amours d'Arlequin* (2), comédie en un acte. Cette pièce bouffonne, dont la scène se passe à Lunéville, est une parade dans le goût italien, et du genre de celles qu'on représente encore aujourd'hui sur les théâtres de pantomimes. Les personnages principaux sont Arlequin, Pierrot, Argentine et Colombine. Quoique peu remarquable sous le rapport du style et de l'invention, cette farce se distingue

(1) Nancy, Paul Barbier. 1704.
(2) Nancy, Paul Barbier. 1704.

par le ton de gaîté qui y règne, et on peut la lire avec moins d'ennui que les compositions champêtres et louangeuses de cette époque.

Nous lisons dans l'*Histoire du collége de Nancy*, que, « le 6 février 1705, le régent de rhétorique fit représenter, dans la Congrégation des bourgeois, une pièce de théâtre qui avait pour titre : *Suspiciosus, lusus dramaticus*. On joua, dans cette pièce, un avaricieux soupçonneux et qui prenait des précautions extraordinaires pour conserver ses écus. La pièce était composée avec beaucoup d'esprit; les intrigues y furent fort variées et toutes fort agréables; elle eut tout le succès qu'on pouvait souhaiter. L'auditoire fut des plus nombreux et des plus beaux; le silence et l'attention fort grands. Les acteurs étaient très-bien exercés et firent tout ce qu'on pouvait attendre d'eux. Au sortir, tout le monde témoigna beaucoup de satisfaction et donna beaucoup de louanges au régent et aux écoliers. »

Le 15 novembre 1706, on représenta, devant Leurs Altesses Royales, à Lunéville, *Acis et Galatée* (1), [redacted]

Mlles d'Agencourt et de Fiquemont, Mme de Lenoncourt, d'Hudicourt, MM. de Bronne, de Golstein et de Préfontaine composèrent la suite de l'Abondance et de Comus.

Le 20 du même mois de novembre, Mre Schiler, régent de rhétorique du collége de Nancy, « fit une *pastorelle* à l'honneur de S. A. R. et de la tranquillité que sa sage conduite cause à ses peuples pendant que toute l'Europe est en guerre. Il choisit ce jour-là parce qu'il est dans l'octave de Saint-Léopold, patron du prince. La pièce fut belle, le vers fort latin et fort fin, les pensées justes et délicates; l'assemblée fut nombreuse, et tout le monde en sortit avec beaucoup de satisfaction (1) ».

Pendant les années 1707 et 1708, plusieurs autres représentations eurent lieu dans le collége des Jésuites de Nancy; voici ce que je trouve, à ce sujet, dans l'Histoire de cette maison :

« Le second jour de mars (1707), le Rhétoricien (le régent de rhétorique) représenta, dans la Congrégation des bourgeois, l'histoire de Mesa, roi de Moab, qui immola son fils sur les murailles de sa ville assiégée, à la vue des assiégeants. L'intrigue se tire de l'ambition du frère du roi, qui, voulant faire régner son propre fils, neveu de ce dernier, contrefit un oracle qui commandait à Mesa d'immoler son fils pour le salut de son peuple et la conservation de son état, et qui, par sa trahison,

(1) *Histoire du Collége de Nancy.*

arrêta les ennemis battus et prêts à lever le siége, leur persuada de le continuer, leur donna moyen et secours pour battre à leur tour les troupes du roi et presser vivement la ville. Le roi donc ne voyant plus d'autre ressource, immola son fils. Mais le traître ne vint point à bout de son dessein, car son fils, aimant éperdûment son cousin, et l'ayant vu immoler sur le rempart par les propres mains du roi, son oncle, ne voulut point lui survivre et se perça lui-même de son épée. La pièce fut de trois actes; elle fut belle, les passions vives et bien touchées, le vers élégant et très-latin. Toute l'assemblée, qui était choisie et nombreuse, en marqua au sortir beaucoup de satisfaction. Il n'y eut point de ballet, parce que la pièce, se jouant dans la Congrégation, on ne voulut pas permettre qu'on en fît, crainte de choquer avec raison Monseigneur l'évêque. »

« Le 4e de mai (1707), le régent de seconde, Mrs Frey, fit représenter, dans la Congrégation des bourgeois, une pièce de théâtre sans ballet, pour la raison qui a été dite ci-dessus. Le sujet de la pièce fut *la Sépara-*

[redacted]

lence y fut aussi grand qu'on pouvait le souhaiter, quoiqu'il y eût beaucoup de femmes. L'assemblée était très-choisie et des plus belles qu'on ait vues ici depuis la sortie de LL. AA. RR. Et tout le monde, en sortant, marqua beaucoup de satisfaction et donna de grandes louanges au régent et aux acteurs. »

« Le 10 du mois de février 1708, le régent de rhétorique, M. Pichon, fit représenter, sur le théâtre de la Cour, une pièce dont le sujet était *les Menteurs*. La pièce était de cinq actes et dura environ trois heures. Elle se représenta deux fois, et toutes les deux fois l'assemblée fut nombreuse et fort belle, particulièrement la seconde fois. La pièce était accompagnée de ballets très-bien entendus et fort rapportant au sujet. Tout l'auditoire en fut extrêmement satisfait et avec justice, car la pièce était pleine d'esprit, les acteurs bien exercés et magnifiquement vêtus; enfin la pièce fit beaucoup d'honneur et au régent et au collége. »

Une pastorale en musique, *Diane amante* (1), fut jouée en 1708, sur le canal d'Einville, en présence de Léopold et de presque tous les princes de sa famille.

Cette pièce, composée de trois actes en vers italiens,

(1) *Diane amante, pastorale en musique, représentée devant LL. AA. RR. Mgr le duc et Mme la duchesse de Lorraine et LL AA. SS. Mgrs les princes Charles et François de Lorraine, frères de S. A. R., sur le canal d'Einville, l'an* 1708. Lunéville, J.-L. Bouchard.

avec la traduction française en regard, est l'œuvre, paroles et musique, de Barthélemy Bernardi, « académicien philharmonique et compositeur de musique de S. M. le roi de Danemark et de Norvége » ; les ballets sont de M. Magny.

On peut juger du style pompeux de cette pastorale, où les divinités de la Fable jouent un grand rôle, par ce récitatif mis dans la bouche du *fleuve Sainon* (la petite rivière du Sanon) : « Augustes héros, depuis que le Dieu des ondes a permis à mes flots argentés d'arroser cette délicieuse retraite, mes yeux, tout antiques qu'ils sont, n'ont jamais vu sur le trône un plus digne Monarque..., je sors exprés de l'humide sein de mes ondes pour en faire éclater ma joie, et pour vous présenter cette brillante troupe de pêcheurs et de pêcheuses qui viennent vous offrir le poisson qu'ils ont pris, les transports des cœurs les plus zélés et les plus fidèles, qu'ils tâcheront d'exprimer par leurs chants et par leurs danses. »

La représentation de *Diane amante* avait été précédée [redacted]

j'ai précédemment donné les noms, Son Altesse Royale Madame, Madame la Princesse, Madame la princesse Gabrielle et Madame de Lenoncourt-Blainville.

Dans le courant de l'année 1709 parurent plusieurs pièces du genre de celles que je viens de mentionner; ce furent : *Amadis de Gaules* (1), tragédie en musique, qui fut jouée à Lunéville devant Leurs Altesses Royales, le 7 février; *Les Fêtes de l'Amour et de Bacchus,* pastorale en musique, représentée également à Lunéville, le 25 août; enfin, *le Temple d'Astrée,* divertissement, joué pour la première fois à Nancy, le 9 novembre, dans la salle des machines du Palais Royal, devant la duchesse de Lorraine. Les paroles sont de M. du Tramblay, la musique de M. Desmaretz, surintendant de la musique de S. A. R., et les ballets de M. Magny, valet de chambre de S. A. R. et maître à danser de S. A. R. Madame et des princes.

Tandis que la cour de Léopold assistait à ces fastidieuses représentations qui ne devaient guère emprunter leur charme qu'à la musique et aux ballets, dans lesquels les spectateurs devenaient momentanément acteurs, la ville de Metz, moins aristocratique avait aussi ses spectacles, moins magnifiques sans doute, mais, à coup sûr, beaucoup plus propres à piquer la curiosité publique.

(1) Lunéville, J.-L. Bouchard. — Les danses sont de la composition de M. Magny.

L'année 1709, dont la moisson dramatique avait été si riche en Lorraine, vit naître, chez nos voisins, une production littéraire d'un genre tout particulier. Bien loin d'emprunter le style pompeux de nos pastorales et de nos tragédies, celle-là, quoiqu'en vers, et en vers meilleurs que ceux de ces compositions, est écrite dans une langue bizarre qui la rend peut-être encore plus piquante : elle est en patois messin, idiôme qui n'est plus guère connu dans notre pays que sur les rives de la Seille.

Si je parle de cette pièce, ce n'est pas uniquement en raison de son étrangeté, mais encore parce qu'un de ses auteurs était né à Nancy ; il s'appelait Féticq et exerçait à Metz la profession d'avocat ; un de ses collaborateurs, nommé Bony, était notaire dans cette ville : leur comédie a pour titre : *la Famille ridicule,* mais elle est généralement connue sous celui de *Flippe Mitonno.*

Voici, dit-on, quel en fut le sujet : A cette époque existait à Metz la famille Vignon, qui, quoique roturière, cherchait à trancher du gentilhomme et à prendre écu.
[redacted]

L'occasion ne tarda pas à se présenter : Mme de Ch***. ouvrit ses salons à la noblesse et à la muscaderie messine. Il était alors du meilleur goût de faire de l'allégorie, et Féticq raconta, sous le voile d'une fable qui laissait facilement percer la vérité, l'histoire des amours de son ami. Le berger était des plus tendres, Phylis, au contraire, était comparée au loup-cervier cruel et méchant; le reste de la famille n'était pas mieux traité.

Les Vignon, mortifiés de la vengeance de l'audacieux qui avait osé les attaquer, lui intentèrent un procès, et il fut obligé de financer. C'est au moment de cette aventure, qui, comme on le pense bien, faisait le sujet de toutes les conversations messines, que commence *la Famille ridicule.*

La comédie a neuf personnages :

Gliaude, bolangy et dozomier de la berache Saint-Martin;

Nanon, servante de Gliaude;

Nanette, sa fille;

Let Rune, procureur, amant de Nanette;

Flippe Mitonno, apprentif;

Ourselle, servante de Gliaude et de Nanon;

Le notaire;

Parents et amis.

La scène se passe à Metz, dans la rue des Allemands.

Je n'entreprendrai pas d'analyser cette pièce dans laquelle, durant cinq actes, les acteurs ne cessent de verser le ridicule sur la famille qu'ils ont mise en scène,

et cela dans un langage souvent bouffon, quelquefois plus que trivial, mais toujours satirique. Je me bornerai à transcrire le morceau final, *le blason de Gliaude :*

> Vos autes, bel esprit, que saiveu lo Blason,
> Roûatteu d'mes belles armes, jeuf zan preye l'écusson ;
> Le fond at en champ d'gueulle, évieu l'cheuvron brisé ;
> D'in côté sa treu Fliouses ; l'aute sa treu Pain chodez ;
> Let lantor sat Pintes d'Anches, et Baguettes de Sergent ;
> Lo Casque at in Sasat, lo Saint-Esprit in Van (1).

Le 15 novembre 1710, on représenta, devant Leurs Altesses Royales, *Armide* (2), tragédie mise en musique, avec des ballets de M. Magny. La scène du prologue se passe sur les bords de la Vezouse, du côté de Lunéville. On voit, pour la première fois, Léopold figurer dans les danses avec la duchesse de Lorraine et la princesse Gabrielle. Les autres personnages marquants furent Mmes de Nettancourt, de Trocmorton, de Lenoncourt, de Choiseul, de Ligneville, Mlles Sauter et Tourteville, MM. Vavre, de la Tour, Custines, Serinchamps, etc.

[redacted]

abbé des chanoines réguliers de l'ordre des Prémontrés, au célèbre monastère de Wadgasse, situé sur la Sarre, à cinq kilomètres environ de Sarrelouis.

L'abbé Herman Mertz avait, l'année précédente, rétabli l'adoration et le culte public de l'Eucharistie, que les princes protestants de Nassau-Saarbruck avaient défendus depuis un siècle.

Pour honorer cette distribution de prix, les élèves représentèrent une tragédie intitulée *Joseph,* avec ballets et intermèdes comiques.

La première représentation eut lieu le 30 août, pour les dames seulement, et le lendemain on en donna une seconde où l'on n'admit que les hommes. Chaque acte, ainsi que dans presque toutes les pièces de ce genre, se composait de trois parties : d'un ballet, d'un prologue qui formait la tragédie, et d'un intermède comique.

Une analyse de cette pièce donnera une idée de ce que l'on pourrait appeler la littérature dramatique des écoles, et du mélange bizarre des scènes tour à tour sérieuses et bouffonnes qui étaient offertes aux spectateurs.

Le sujet du ballet d'introduction est celui-ci : les vertus, qui font tout l'ornement du révérendissime abbé, sont couronnées par la Religion. Ce premier acte, où paraissent Joseph, Apriès, confident de Joseph; Amasis, ami d'Apriès, et Hély, père nourricier de Joseph, se termine par une scène comique représentant un savetier qui s'imagine de se faire charlatan pour mieux aider sa famille.

Au second acte, un zéphyr, accompagné de deux courriers, annonce aux assistants que les enfants de Jacob viennent, de sa part, offrir des présents à Joseph. Dans l'intermède qui suit, le savetier donne des instructions à son fils et se met à débiter ses drogues.

Dans le ballet du troisième acte, Pharaon, roi d'Égypte, déclare Joseph sauveur du royaume et lui fait rendre hommage en cette qualité par les grands de sa cour.

Le quatrième acte s'ouvre par un ballet représentant la captivité des frères de Joseph, le prologue continue, et cet acte se termine par la troisième et dernière partie de l'intermède comique, dans lequel le savetier tente de se sauver en se déguisant en aveugle mendiant. Mais le juge n'est point dupe de ce travestissement, et cependant il pardonne au savetier à cause de sa misère et de sa naïveté.

Au ballet du cinquième acte, deux pages vont porter des présents à Jacob, ensuite la tragédie prend fin par un spectacle pompeux, au milieu duquel Pharaon, ac- [redacted]

l'auteur auquel j'emprunte ces détails (1) nous apprend que, dans les intermèdes comiques, se distinguèrent principalement Nicolas et Henri *Molitor* (2).

Le 1er février 1717, on représenta, à Nancy, devant Leurs Altesses Royales, *les intermèdes de la comédie du Bourgeois-Gentilhomme, avec tous ses agréments de danse et de musique* (3). Cette comédie, la première et la seule de Molière qui paraisse avoir été jouée en Lorraine, fut montée avec un grand soin, et toutes les personnes de la cour y remplirent des rôles. Il me semble curieux d'en donner la distribution :

Acteurs de la comédie.

M. Jourdain.	M. de Bulstrode, page de S. A. R.
Mme Jourdain.	Mlle de Villelume.
Lucile.	Mlle de Sauter.
Nicole, servante.	Mlle de Rachecourt, fille d'honneur de S. A. R. Madame.
Cléonte, amant de Lucile.	M. de Juvrecourt.
Covielle, valet de Cléonte.	M. de Horn, page de S. A. R.

(1) M. Emm. Michel. *Revue d'Austrasie*, octobre 1847.

(2) Ce sont probablement des ancêtres du maréchal Molitor qui, bien que considéré comme notre concitoyen, est né à Hayange, dans le département de la Moselle.

(3) Nancy, R. Charlot et P. Deschamps.

Dorante, amant de Dorimène.	M. Duzelle.
Dorimène.	Mlle de Berup, fille d'honneur de S. A. R. Madame.
Maître de musique.	M. de Southcotte, page de S. A. R.
Maître à danser.	M. de Laugier.
Maître d'armes.	M. Derqueline.
Maître de philosophie.	M. de Malleloy, page de S. A. R.
Maître tailleur.	M. le comte de Vohringen.
Garçons tailleurs.	MM. de Caryll et Spaur, pages de S. A. R.

Acteurs du premier intermède.

Un élève du maître de musique.	M. Noël.
Une musicienne.	Mlle Deschamps.

2e *Intermède.*

Garçons tailleurs.	M. le prince de Sousback.
	M. le prince Dauxberg.

[redacted]

3e *Intermède.*

Cuisiniers.	MM. Aminzagua, Vilette, Landre, Southcotte, Manteville, Malleloy,	Pages de S. A. R.

4e *Intermède.*

M. de Malleloy.
M. de Fontenoy.
Monseigneur et presque tous les précédents.
Mmes la Marquise de Spada.
la comtesse de Ligneville d'Hautricourt.
Mlle de Sauter.

5e *Intermède.*

Monseigneur le Prince.
Mlle de Vidampierre.
Mme de Tastungen,
Mme de Taxis.
Mlle de Ludres.
Mlle de Bassompierre.
M. le comte de Vohringen.
Les danses des intermèdes sont de la composition de M. Magny.

En 1717, J.-B. Cusson, imprimeur à Nancy, com-

posa, pour la fête du duc Léopold, un *Divertissement* (1) qui fut mis en musique par M. Desmarets, et dont la représentation eut lieu à Lunéville, le 15 novembre, en présence de la cour. Ce *Divertissement,* divisé en églogue et prologue, est une pièce bocagère dans laquelle figurent des dieux et des déesses, des bergers et des bergères. Elle n'est ni plus spirituelle ni moins mauvaise que la plupart de celles de cette époque ; elle est suivie de pièces de vers détestables, adressés au duc, à la duchesse et à plusieurs autres grands personnages. Une note qui termine la brochure nous apprend que ces vers, sans doute récités à la fin du Divertissement, et en guise de bouquet, furent suivis de la comédie de l'*Indiscret,* par un nommé Lavignon, garde du corps de S. A., de la compagnie de M. le comte de Stainville.

Le *Divertissement* (2) fut remis en scène avec quelques légers changements et des additions de danses par M. Magny, à l'occasion du mariage du prince de Lixheim

(1) Divertissement pour la feste de Son Altesse royale, mis en

[redacted]

avec Mlle de Craon. La représentation en eut lieu sur le théâtre du palais de Lunéville, le 19 août 1721. J'ignore quel accueil reçut des augustes spectateurs cette pièce réchauffée, mais elle valut à son auteur, de la part de l'avocat Breyé, cette mordante épigramme :

On dit que les poëtes,
Faisant des vers grattent leurs têtes ;
Mais quand je vois Cusson, dans ses vers malotrus,
Du prince de Lixin nous chanter les vertus,
De ce jeune héros parler comme une bête,
Je dis : si Cusson est poëte,
Cusson n'a pas gratté sa tête,
Cusson n'a gratté que son....

Au carnaval de 1725, M. Busselot, régent de rhétorique du collége de Nancy, « fit représenter une tragédie latine et une comédie française, avec des danses pour intermèdes, par des écoliers choisis de différentes classes. On obtint de S. A. R. qu'on la représentât dans la salle de l'Opéra, et de M. le gouverneur de Nancy des soldats aux gardes avec un officier pour les commander; ce qui fit que la pièce fut représentée sans trouble, avec beaucoup d'ordre et de silence, et avec tous les applaudissements qu'elle méritait, le tout étant bien composé et déclamé (1). »

(1) *Histoire du Collége de Nancy.* Il paraît que tous les recteurs de cette maison ne voyaient pas du même œil les représen-

En 1726, un écrivain, dont le nom n'est pas connu, composa un drame intitulé : *T. Manlius Torquatus,* qui ne paraît pas avoir eu les honneurs de l'impression. M. Noël en possède le manuscrit, mais rien ne nous apprend si la pièce fut jouée.

Au carnaval de 1728, Mre Morizot fit représenter, par les humanistes du collége de la Compagnie de Jésus, sur le théâtre de l'Opéra de Nancy, une tragédie en trois actes, dont le sujet était *Thémistocle,* « lequel s'empoisonna plutôt que de désobliger son ami le roi de Perse et de porter les armes contre sa patrie. » Comme la pièce était en latin, on joua, entre les actes « pour la satisfaction du peuple, » une pièce française, *le Duelliste* (1), comédie, avec des ballets de la composition de M. Picquot. Les acteurs de la première, « dont le sujet est tiré de Plutarque, » furent : Jacques Rouyer, de Pont-Saint-Vincent; — Joseph-Nicolas Baudel, de

tations données par leurs écoliers, car je lis, sous la date du mois de mars 1727, la note suivante écrite par le P. F. Ignace


[redacted]

Bourmont; — François-Henry Féron, de Vézelise; — Joseph Uriot. — Simon-César Thomas; — Charles-Nicolas Pécheur; — et Joseph Dousset, de Nancy.

Dans la comédie figurèrent : Jean Mathieu, d'Igney; — François Pérault, de Nancy; — Alexandre Morel, de Custine; — Claude Verpy, de Donjeu; — L. Léopold de Venette, de Roling; — Joseph Humbert; — Joseph-Antoine François; — Jean-Louis Cléret, de Nancy; — et Joseph Marquis, de Gerbéviller.

La béatification du B. P. Fourrier, de Mattaincourt, donna lieu à la composition d'une tragédie (*Le Triomphe des vertus du bienheureux Pierre Fourrier*) qui fut représentée, le 19 juin 1730, par les écolières du monastère de Nancy. Cette pièce est en manuscrit à la bibliothèque Sainte-Geneviève. M. Edouard de Bazelaire, qui en a fait connaître l'existence (1), sans en donner l'analyse, dit qu'elle « n'est peut-être pas très-amusante; les vertus personnifiées viennent y parler un langage un peu austère et peu divertissant; mais elle est très-curieuse par sa date, qui contraste avec la couleur du XVIIIe siècle, et par sa facture allégorique : car elle est un véritable mystère, le dernier sans doute de ces drames religieux qui précédèrent nos théâtres modernes. »

Il est difficile de rien affirmer sans connaissance de cause, mais il est probable que cette pièce, à laquelle

(1) *L'Austrasie*, juillet 1839.

M. de Bazelaire donne de la ressemblance avec les anciens mystères, est de la même facture que les drames des écoles composés au XVIIe et au XVIIIe siècle. Le titre et la date de cette tragédie rendent, je crois, ma supposition très-vraisemblable.

Les presses nancéiennes mirent au jour, dans le courant de l'année 1732, deux pièces qui furent imprimées, la première par Abel-Denys Cusson, et la seconde par François Médon ; ce sont : l'*Europe galante,* ballet mis en musique par M. Campra (1), et le « *Fragment du ballet des amours des Dieux,* mis en musique par M. Mouret, dirigez en deux concerts par M. Valette de Montigny, ci-devant maître de musique du concert spirituel, chanté en l'académie de musique de S. A. R. augmentés de deux airs italiens à voix seule et simphonie, et leur interprétation en français, chanté par Mlle la Gidonnais. »

Au mois de février de cette même année, les écoliers du collége de la compagnie de Jésus jouèrent, sur le théâtre de l'Opéra de Nancy, une tragédie latine intitu-

[redacted]

français, destinée à servir d'intermède à la tragédie, et toutes deux entremêlées de danses, de la composition de M. Piquot.

Le prologue de *Brutus* fut récité par Sigisbert Rebour, de Lunéville; Charles Malriat, de Badonviller, et Claude-François Racle, de Nancy. Les acteurs furent :

Philippe Bezin, qui remplit le rôle de Brutus; — Léopold Denizot, de Forcelle (*Pub. Valere*); — Philippe Bauquel, de Vic (*Tibere*); — Joseph-Ignace Mangin, de Bourmont (*Titus*); — Nicolas-François du Vernay, de Vaucouleurs (*Camille,* confident de Brutus); — Pierre-Etienne Olivier, de Nancy (*Severe*); — Jean-François Margueron, de Nancy; — Claude François Drouot, de Bayon; — Joseph-Christophe Renaudin, de Nancy.

La comédie fut jouée par Pierre Saint-Brice, de Nancy; — Christophe-François Boulangé, de Nançy; — Jean-François Racle, de Nancy; — Etienne Froment, de Nancy; — Henry Prugnon, de Nancy; — Nicolas Cherrier, de Nancy; — Charles Boisard, de Lunéville; — Joseph Wary, de Nancy; — Alexandre Monnier, de Mirecourt; — Charles de Serre, de Nancy; — Louis Ræderer, de Vic; — François du Croisait, de Vic.

A la même époque, les humanistes du collége de Nancy jouèrent encore un autre *drame tragique* en latin, intitulé *Mauricius* (1), dont les principaux rôles furent

(1) Mauricius, drama tragicum, agent selecti humanistæ collegii

confiés à Joseph Mathis, de Nancy; — Jean-Nicolas Clevenot, de Senones; — Charles-François de Saint-Lambert, de Nancy; — Joseph Baudot (Aingevillanus, d'Haigneville); — S.-Henry Gilbert, de Nancy; — Jean-François Hanus, de Nancy; — Antoine de Tervenus, de Nancy; — Joseph du Mesnil, d'Oëville; — Nicolas-Antoine Thiéry, de Nancy.

L'année 1734 vit paraître une comédie en cinq actes et en vers français, *la Femme jalouse* (1), qui eut un certain retentissement dans le monde littéraire, moins en raison de son mérite que du nom de son auteur, M. Thibault, procureur-général de Lorraine.

Le permis d'imprimer, délivré par M. Bourcier de Montureux, le 25 janvier 1735, renferme un éloge pompeux de cette pièce, « qui fait beaucoup d'honneur au coup d'essai de celui qui en est l'auteur, et montre qu'il pourrait exceller sur le Parnasse autant qu'il se distingue dans le barreau (2). »

nanceiani societatis Jesu, in aulâ majore, horâ de meridie secun-



[redacted]

Mais Chevrier, qui était, du reste, comme on le sait, l'ennemi personnel de M. Thibault, et qui a fait de lui un si affreux portrait dans sa galerie des Hommes illustres; Chevrier cite, au sujet de cette pièce, un jugement du procureur-général lui-même, par lequel il se montrerait plus sévère pour son œuvre dramatique que M. de Montureux. Voici les paroles que lui prête son satirique biographe :

« Ma comédie de *la Femme jalouse*, que j'avoue ne valoir rien, est la production de ma plus tendre jeunesse (Chevrier prétend que M. Thibault avait alors 36 ans !), que malheureusement l'amour-propre naturel à cet âge, me fit imprudemment mettre au grand jour qu'elle n'aurait pas dû voir (1). »

Le 18 février 1736, les comédiens de la troupe du sieur Francisque jouèrent, sur le grand théâtre de la cour, *Le Prince travesty ou Arlequin à la cour*, de M. Mari-

Un mari se défait d'une incommode épouse,
Le lecteur d'un drame ennuyeux.

M. de Moulon avait composé lui-même, quelques années auparavant, une petite comédie intitulée *l'Amour diable*, dont le sujet est emprunté à une aventure comique qui s'était passée à Nancy à cette époque.

(1) M. Thibault fit encore une tragédie de *Judith* ; mais Chevrier, qui en révèle l'existence, ne dit pas si elle eut les honneurs de la représentation.

vaux, suivi de *l'Hymen vainqueur* (1), petite pièce héroïque, ornée de spectacles, de chants et de danses, sur le mariage de Son Altesse Royale avec la Sérénissime archiduchesse d'Autriche. La musique est du sieur Rault de l'Académie Royale, et le ballet de la composition du sieur Maltere.

Voici l'*Argument* de cette dernière pièce :

Le Dieu Mars se trouve au milieu d'une troupe de guerriers qui dansent dans un vallon tout environné d'oliviers. L'Amour s'y rend et lui fait des reproches et des menaces sur ce qu'il ose tenter de mettre fin à la guerre. Arrive l'Hymen qui, de même que l'Amour, déclame contre la gloire des batailles. Il montre au dieu Mars la déesse Iris, messagère de la paix, qui paraît en arc-en-ciel dans le ciel du théâtre, et lui annonce ensuite l'alliance du Prince et de la Princesse, qui doit ramener les plaisirs et l'abondance. Mars entre en furie contre l'Hymen et l'Amour. Survient alors la Déesse de la paix qui, sachant qu'ils ont concouru tous trois au mariage du Prince et de la Princesse, les réconcilie, et commande à son



temple de s'ouvrir. A ce moment, le fond du théâtre représente une mer agitée, chargée de tritons avec leurs conques. Au-devant de cette mer est un temple où le Prince et la Princesse sont assis sur un trône, tenant chacun en main les armes de Lorraine et d'Autriche. A leurs côtés sont la Religion et la Sagesse pour figurer leurs attributs, et en même temps l'Empereur et l'Impératrice ; à leurs pieds, les Jeux, l'Abondance, les Grâces, Mars, l'Amour et l'Hymen sont saisis de ravissement à la vue de ce spectacle. La Déesse de la paix adresse pour lors ses vœux au Prince et à la Princesse, et ordonne aux Jeux, aux Grâces, aux Tritons, aux Silvains et aux bergers de danser et de chanter la victoire que l'Hymen a remportée sur le dieu Mars. Suit un ballet, puis les chansons répétées par le chœur. L'Amour, l'Hymen et la Paix, qui ont conclu le mariage, dansent ensuite. L'Amour, après cette danse, vient demander au parterre s'il peut compter sur son suffrage. La pièce finit par un ballet général.

Les distributions de prix aux éléves de l'université de Pont-à-Mousson n'avaient pas cessé, à ce qu'il paraît, d'être l'occasion de représentations dramatiques : le 22 août 1736, les écoliers de cette université jouèrent, dans la grande salle du collége de la Compagnie de Jésus, *Cosroes II*, tragédie, et le *Point-d'Honneur*, comédie.

(1) *Cosroes II, tragédie; le point d'honneur, comédie, représentées par les écoliers de l'Université de Pont-à-Mousson, pour*

Parmi les acteurs de la première, nous remarquons Du-blaisel, de Stenay ;—Nicolas Mulnier, de Vic ; —Ch. de Niceville, de Seicheprey ; — Nicolas-Jacquot Petitmengin, de Remiremont ;—Dominique Collin, de Vandières; — Jean-Joseph Guyon, de Dieuze ; — Augustin Collenel, de Neufchâteau ; — J.-F. George et Jean-Hippolyte Petit, de Pont-à-Mousson.

Le prologue fut dit par Ch. Danglars, de Craincourt ; — Christophe Roger, de Pont-à-Mousson ; et Joseph Grisot, de Nancy.

Les acteurs de la comédie furent : — P. Gabriel Launay, de Framont ; — Pierre-Ignace Puton, de Remiremont ; — Antoine Antoine, de Nomeny ; — J. N. Vautrin, de Marsal ; — Fr. Ignace Daval, de Remiremont ;—J.-F. Plassiard, de Tincry ;—N. Alex. Boulet, de Thiaucourt ; — J. N. de Montzey, de Raon-l'Etape.

Ces deux pièces, les dernières qui, à ma connaissance du moins, aient été représentées dans l'intérieur des établissements d'instruction publique, soit à Nancy, soit à Pont-à-Mousson, durant la période dont je m'occupe, [redacted]

On lit dans une sorte d'avant-propos : « La distribution des prix a fourni l'idée de ce ballet. Le mérite y est couronné. La matière, les empêchements, les moyens, les préparatifs, la fête de son triomphe en forment les cinq parties. La matière sont les Arts et les Langues les plus difficiles, les obstacles ont été en grand nombre, les moyens très-louables, les préparatifs très-grands, la fête encore plus glorieuse. »

Les représentations théâtrales n'avaient pas lieu seulement à la cour et dans les colléges ou les universités ; le goût, on pourrait dire la manie, s'en était répandu dans le monde ; on peut en juger par ce qu'en dit l'acteur Fleury dans ses *Mémoires*. Voltaire, on le sait, écrivait *l'Enfant prodigue* pour Mme de Pompadour ; la première représentation du *Méchant* eut lieu dans les petits appartements de Louis XV ; enfin Rousseau composa *l'Engagement téméraire* pour une troupe organisée par Mme d'Epinay ; Duclos en était le directeur, et le philosophe de Genève tout à la fois l'un des auteurs et des acteurs.

La fureur des théâtres de société se répandit de Paris dans les provinces : en 1736, on joua, à Longwy, *l'Esprit de l'officier*, comédie en un acte, faite par M. de la Grange, lieutenant au régiment de Poitou, dans laquelle les officiers de ce régiment remplirent les différents rôles.

Pendant le séjour que fit Voltaire au château de Cirey,

dans le courant des années 1737 et 1738, les hôtes (1), de la marquise du Châtelet composaient et jouaient des pièces de toute espèce, depuis les marionnettes jusqu'à la tragédie. La spirituelle Mme de Graffigny eut sa part, dans ces représentations, et ses lettres à son *ami* Desmarets et à Devaux, lecteur du roi de Pologne, sont remplies de détails piquants sur les pièces et sur les personnages. On faisait, dit-elle, des placards dans le style de ceux de Paris, en grandes lettres rouges et bleues, et on les affichait à la porte de Voltaire et de la dame du château. Quant au théâtre, « il était fort joli, mais la salle petite. Le fond n'était qu'une loge peinte, garnie comme un sopha, et le bord sur lequel on s'appuyait était aussi garni. Les décorations étaient en colonnades avec des pots d'orangers entre les colonnes. » Parmi les pièces jouées à Cirey, Mme de Graffigny cite les *Ménechmes, Zaïre, Mérope, l'Enfant prodigue, l'Esprit de contradiction,* de Dufresny ; *la Sérénade,* de Regnard, et enfin *Boursoufle,* bouffonnerie composée par Voltaire pour divertir M. de Breteuil, et dans laquelle


[redacted]

l'auteur des *Lettres péruviennes* et M[lle] du Châtelet remplirent chacune un rôle.

Tandis que les hôtes illustres du château de Cirey charmaient leurs loisirs par ces représentations intimes, les productions littéraires étaient rares à la cour du roi de Pologne; j'en trouve seulement une à la date de 1742 : c'est le *Prologue sur la naissance de Monseigneur le duc de Bourgogne, dédié à MM. les officiers du régiment d'infanterie du Roi* (1).

En 1744, le mariage du prince Charles de Lorraine avec l'archiduchesse d'Autriche, donna lieu à deux compositions qui furent représentées, sans doute, sur le théâtre du château de Commercy; ce sont : *la Noce champêtre,* et l'*Apothéose de la maison de Lorraine,* par M. Callot, docteur en médecine (2). Les principaux personnages de la première étaient Monseigneur, sous le nom de Céladon, prince de Thessalie, et l'Archiduchesse, sous le nom de Célimène, princesse de Thessalie, épouse de Céladon. Cette pièce, comme toutes celles de cette époque dont le sujet est de circonstance, est rem-

(1) Nancy, Leseure, 1742.

(2) Apothéose de la maison de Lorraine, précédée de la Noce champêtre, pastorale héroïque en forme de ballet et de petit opéra. Pour le jour du mariage de S. A. R. Mgr. le prince Charles de Lorraine avec la sérénissime archiduchesse Marie-Anne d'Autriche. Dédiée à l'auguste sang réuni de ces deux illustrissimes maisons. Par M. Callot, D. M. — Commercy, Henry Thomas.

plie de flattéries aussi ridicules que la poésie en est mauvaise.

La scène de *l'Apothéose* se passe dans l'Olympe, et l'on peut juger du mérite littéraire de cette production par la tirade finale :

Mercure s'adressant aux critiques mécontents.

Soyez, si vous voulez, contents de ce ballet,
De l'opéra, de la musique ;
Le tendre y a paru, le grand, le héroïque,
Je vous donne ici du comique,
Si ce n'est pas assez, cherchez quelqu'autre met ;
Je n'ai rien de plus à vous dire,
Sinon, qu'en appétit très-grand, je me retire,
Moi qui des Dieux suis le maître valet.

M. Callot n'échappa pas aux traits mordants de Chevrier, et il faut avouer que sa pièce prêtait le flanc à la critique. Du reste, Chevrier lui-même ne paraît pas avoir été plus heureux que l'auteur de *l'Apothéose :* il nous apprend lui même qu'en 1744, il donna au théâtre de Nancy une comédie, presque aussi détestable, dit-il,

[redacted]

Chevrier composa encore une autre comédie intitulée: *L'Epouse suivante,* qui eut, dit-il, vingt-cinq représentations, et que la Reine demanda pour Versailles, où elle fut jouée deux fois.

En 1753, Devaux, lecteur du Roi de Pologne, dont j'ai précédemment parlé, dédia à ce prince une comédie en un acte, *les Engagements indiscrets,* qui venait d'être jouée au théâtre français. (1).

(1) Trois ans avant, M. Chicaneau de Neuvillée, de Nancy, avait fait représenter au Théâtre italien une comédie en un acte et en prose, intitulée : *la Feinte supposée,* qui fut assez bien accueillie du public.

Je citerai enfin, pour compléter la nomenclature des productions dramatiques qui doivent trouver place dans l'histoire du théâtre en Lorraine : *Les trois Rivaux,* opéra-comique de M. le Prevost, garde du roi de Pologne, représenté pour la première fois devant S. M. le 3 juin 1758. Lunéville, Messuy. — *La vocation forcée,* par le P. Leslie, membre de l'Académie de Nancy, qui avait déjà composé, à l'occasion du mariage de Louis XV avec la fille de Stanislas, un poëme dramatique, intitulé : *le Mérite heureux,* qu'avaient joué les écoliers du collége royal de Louis-le-Grand à Strasbourg.

Je ne dois pas non plus passer sous silence une pièce restée manuscrite dans la collection de M. Noël, et qui, bien que postérieure à l'époque dont je m'occupe, se rattache intimement, par son sujet, à notre histoire dramatique : c'est *René II ou l'Héroïsme patriotique,* drame en trois actes et en vers, de M. de Saint-Romain, qui fut représentée à Nancy, le 19 février 1791, par Messieurs les comédiens de cette ville.

Au milieu des fêtes splendides qui eurent lieu à Nancy pour l'inauguration de la statue de Louis XV sur la place Royale, au centre des édifices que Stanislas venait de faire élever, les plaisirs d'une représentation théâtrale ne furent pas omis dans le programme de la solennité, et l'on joua, sur le nouveau théâtre, un *Prologue en musique* (par Seurat) *analogue à la cérémonie du jour,* suivi de *les Originaux* (ou *le Cercle*), comédie de Palissot. S'il faut en croire la plupart de nos biographes, le Roi de Pologne fut peu satisfait du choix de cette pièce et en témoigna, dit-on, son mécontentement à l'auteur; celui-ci n'échappa pas non plus à la colère de Chevrier, qui consacra ces quelques lignes au compte rendu de sa comédie : « Le respect que je dois au public, dit-il, ne me permet point de donner l'extrait de cette infamie... dans laquelle l'illustre marquise du Châtelet, M. de Voltaire, le célèbre M. Rousseau, de Genève, M. Casse, fermier général, et M. Bagard, médecin du Roi, étaient joués. » Il faut avouer, du reste, que le sujet était singulièrement choisi pour la circonstance, et que le Roi

[redacted]

Vers le printemps de l'année 1757, la cour de Stanislas fut mise en émoi par un événement de peu d'importance en lui même, mais qui en mérite cependant par le nom des personnages qui y remplirent un rôle.

Les comédiens du roi de Pologne venaient d'annoncer une représentation extraordinaire, dans laquelle on devait jouer, entre autres pièces, le chef-d'œuvre de Destouches, *le Glorieux*, pour les débuts d'un nouvel acteur, récemment arrivé dans la capitale de la Lorraine.

Le rôle réservé au débutant n'avait pourtant rien de remarquable; c'était tout simplement celui du laquais mal vêtu, « rôle qui consiste à débiter quelques vers, et à prendre dans la tabatière de l'impertinent valet de M. Tufière une prise de tabac, avec un certain air consacré par la tradition dans les meilleurs lazzis du théâtre. »

Mais il s'attachait à cet acteur en herbe, un intérêt tout particulier, en raison des circonstances qui avaient accompagné et suivi sa naissance. Né, durant un voyage de comédiens, fait à la manière de celui de Scarron, de la femme légitime du directeur des spectacles de Nancy, il avait été confié à une sage-femme infidèle, qui recevait l'argent des parents, tandis que son nourrisson prétendu était relégué dans un hospice d'orphelins; puis, à la suite d'événements extraordinaires, cet enfant était revenu, au bout de sept ans, dans le giron maternel.

Aussi, les loges d'apparat étaient remplies, de même que les places ordinaires, bien que celles-ci se payassent

double ; le roi et la cour, l'épée, la robe, la finance, les notables de la ville, tout Nancy s'était donné rendez-vous dans la petite salle pour voir le coup d'essai du jeune artiste.

Stanislas avait avec lui dans sa loge la marquise de Boufflers, le grand chancelier de la Galaizière, et le spirituel comte de Tressan.

Le débutant dit les vers de Destouches avec naturel, sans gaucherie et sans faux vers ni fausses rimes; il enleva la prise de tabac obligée avec aisance et l'aspira avec grâce. En un mot, le succès du jeune comédien fut complet. Amené dans la loge de Stanislas, il reçut du Roi des compliments et un baiser tout paternel, fut embrassé à plusieurs reprises par la marquise de Boufflers, goûta enfin pour la première fois ces joies du triomphe qui plus tard lui devinrent familières, car cet enfant « gai, jovial, alerte, jouflu et rosé, aux yeux noirs et brillants, » tel qu'il se dépeint lui-même, devait un jour être l'honneur de la scène française : il s'appelait Joseph-Abraham Bénard, dit Fleury (1).

[redacted]

APPENDICE.

Ce Mémoire était terminé, lorsque j'ai reçu de M. Richard, bibliothécaire à Remiremont, les notes suivantes, auxquelles je crois devoir donner place ici; elles compléteront l'histoire du théâtre en Lorraine au XVII[e] siècle.

FRAIS DE REPRÉSENTATIONS THÉATRALES A REMIREMONT.

Extraits des comptes des grands échevins de cette ville.

1600. — Payé quatre francs par conseil des jurés ou de la plupart d'iceux, aux enfants qui répresenterent *la Moralité seconde,* que le regent des escoles, du consentement des dits jurés, leur avoit appris.

1600. — Payé huit francs que par le conseil des jurés furent baillés aux jeunes hommes qui répresenterent *lhistoire et vie de Monsieur Sainct Romaric,* dans ceste droicte intention de ramentevoir au populaire (lui rappeler à la mémoire) la singuliere devotion qu'avoit en son vivant ce benoist patron et fondeur de la ville.

1603. — Par ordonnance et mandement des sieurs jurez, ledit comptable a baillé et delibvré huit francs aux jeunes hommes qui répresenterent *lhistoire de la Vendition de Joseph par ses freres,* ainsi qu'il appert de la quittance de Charles Pubas qui a retiré la dicte somme au nom des dits jeunes hommes.

1610. — Par ordonnances de mes susdits jurés à lui verbalement faictes le comptable a payé douze francs à ceux qui répresenterent *lhistoire d'Alexandre et Darius*.

1613. — Par ordonnance de Messieurs (les jurés) le comptable a payé et baillé à Colin Marchand, hostelier, la somme de vingt francs pour aider à la despense faicte par ceux qui representerent en ce lieu *l'histoire de Sainct Jacques en Galice*.

C'est peut-être à ces représentations qui avaient lieu en plein air ou dans l'enceinte du monastère, que fait allusion un procès-verbal de visite du chapitre, faite le 16 novembre 1613, par l'évêque de Tripoli, accompagné de l'Evêque de Toul (Jean Porcellet de Maillane) et de l'archevêque de Corinthe. Dans cet acte on lit qu'il y a plusieurs jours dans l'année où on répresente dans l'enceinte du sanctuaire des actes profanes et où les chanoines et les chanoinesses font des *momeries*. Ces observations n'annoncent-elles pas que la fête des fous, supprimée par une ordonnauce de Charles VII, publiée à Nancy le 17 avril 1445, était encore célébrée avec quelques modifications en Lorraine ? . . .

1614. — Encore en depense une somme de huit francs que par ordonnance le comptable a baillée au S. Vichard et à *ses créatures* qui ont représenté la tragedie de *Zerbin et Medor* au carnaval [redacted]

MÉMOIRE

SUR LE

MÉCANISME DE LA VISION,

PAR M. DE HALDAT.

L'intelligence de cette nouvelle exposition de la formation de l'image oculaire ne suppose qu'une connaissance générale de la structure organique de l'œil dans l'homme et les grands quadrupèdes, telle qu'on la trouve dans les traités élémentaires de physiologie ou de physique ; mais elle est indispensable pour parvenir à comprendre l'explication que nous donnons des fonctions départies par l'auteur de la nature à chacun des organes de cet appareil. Comme l'image est nécessairement le résultat de l'action de chacun d'eux et de leurs influences combinées, nous les examinerons séparément, puis nous les considérerons dans leur concours commun, et nous opposerons aux explications qu'on en a données anciennement celles que nous essayons de leur substituer.

FONCTIONS DE LA SCLÉROTIQUE.

Il ne peut y avoir aucun dissentiment sur la fonction de la sclérotique. Cette enveloppe extérieure du globe, renfermant tous les organes producteurs de l'image oculaire, les protége par sa solidité contre les agents extérieurs. Elle est pour tous les physiologistes la partie principale des parois de la chambre obscure organique, dans laquelle s'accomplit la merveilleuse opération de la formation de l'image oculaire.

FONCTIONS DE LA CORNÉE TRANSPARENTE.

Explication ancienne.

La cornée transparente forme, avec l'humeur aqueuse de la chambre antérieure, le premier appareil réfringent qui donne aux rayons lumineux le premier degré de convergence et qui favorise l'action du cristallin. Elle est encore, et c'est son rôle principal, un instrument compensateur qui, par des changements dans sa forme [redacted]

dans la classe des verres convexo-concaves à faces parallèles. Dans son influence combinée avec celle de l'humeur aqueuse, elle ne peut encore modifier la marche de ces rayons, car on peut la supprimer dans un œil de bœuf ou de mouton sans que l'image soit altérée.

La fonction de compensateur qu'on lui attribue, quoique fondée sur l'explication de quelques faits, est une pure hypothèse : 1° puisque la compensation supposée est inutile, comme il sera prouvé à l'article du cristallin; 2° parce que le mécanisme par lequel se produit cette compensation est imaginaire : car les muscles du globe auxquels on attribue la modification de forme nécessaire ne possèdent qu'une très-petite partie de la force exigée pour opérer le changement supposé, et s'ils en jouissaient, ils donneraient par la compression du globe une teinte laiteuse à la cornée, par laquelle les rayons formateurs de l'image seraient absorbés en partie; 3° puisqu'enfin, avec un instrument propre à rendre sensibles les variations de forme supposées, on ne peut les reconnaître sur l'œil d'une personne qui fixe alternativement, dans la même direction, des objets voisins et des objets éloignés.

La fonction de la cornée considérée isolément est ainsi de transmettre au cristallin, sans autre altération que celle qui serait produite par un verre à faces parallèles, les rayons lumineux. Sa forme bombée et saillante sur la sclérotique la rend propre à recueillir les rayons lumineux qui, marchant trop obliquement, seraient

arrêtés par la saillie des paupières ; enfin elle fait partie du vase qui contient l'humeur aqueuse.

FONCTION DE L'HUMEUR AQUEUSE.

Ancienne explication.

Quoique la densité de l'humeur aqueuse surpasse à peine celle de l'eau distillée, elle forme cependant avec la cornée un appareil réfringent qui fait converger les rayons lumineux vers le cristallin, à travers la pupille qui est l'ouverture de l'iris.

Explication nouvelle.

La densité de l'humeur aqueuse contenue dans les chambres antérieure et postérieure ne peut exercer aucune influence sur la direction des rayons lumineux qui pénètrent dans l'œil. C'est moins à raison de son peu de densité qu'en vertu de la forme du milieu auquel elle appartient. Ce milieu, limité antérieurement par la face concave de la cornée et postérieurement par celle du cristallin qui est convexe et de courbure égale, [redacted]

éprouver l'action de ce liquide. La fonction de l'humeur aqueuse se réduit donc à entretenir la tension de la cornée et à fournir à cette membrane, à l'iris, à la membrane hyaloïde et au cristallin, le bain nécessaire à l'entretien de leur état normal et de leurs fonctions.

FONCTIONS DE L'IRIS OU PUPILLE.

Il y a peu de dissentiment relativement aux fonctions de l'iris. Les phénomènes qui caractérisent son intervention dans la formation de l'image oculaire sont si manifestes, qu'on s'est généralement accordé à la considérer comme un diaphragme destiné à exclure de la chambre obscure oculaire les rayons qui affaibliraient l'image, et à donner accès à ceux qui sont nécessaires pour la rendre plus sensible. Mais on n'a peut-être pas assez insisté sur la merveilleuse propriété qu'elle a de pressentir, avec un tact qui ressemble à l'intelligence, les besoins de la rétine. S'il y a eu quelques diversités dans l'explication de ses fonctions, c'est seulement par rapport aux cas nombreux et différents dans lesquels elle intervient. Elle se contracte par l'influence d'une lumière vive et se dilate dans l'obscurité. Mais on n'est pas aussi unanime sur son influence dans la vision des objets voisins et des objets éloignés, et dans le cas de l'attention. L'influence nerveuse peut modifier sa fonction et rendre les observations incertaines ; mais en général, comme elle se contracte sous l'impression de la lumière et qu'elle se dilate pour en recueillir la

quantité nécessaire à la vision distincte, on doit admettre que la contraction ou la dilatation est toujours déterminée par la quantité de lumière envoyée à l'œil. Elle se contractera donc ou se dilatera, non selon que les objets seront voisins ou éloignés, mais selon qu'ils seront plus ou moins lumineux.

FONCTIONS DU CRISTALLIN.

Explication ancienne.

Le cristallin ou lentille cristalline peut, comme tous les réfracteurs lenticulaires de nature inorganique, former des images à son foyer. Mais dans l'œil, il n'est pas le seul formateur de l'image, dont les rayons générateurs ont été préparés par le réfracteur antérieur, composé de la cornée et de l'humeur aqueuse. Il ne pourrait présenter des images également pures pour des objets éloignés et pour des objets voisins. Le concours de la cornée dont les changements de courbure, opérés par les muscles moteurs, constituent un véritable appareil compensateur, est indispensable à la vision

[redacted]

gnés, en s'approchant de la rétine par l'action des procès ciliaires qui agissent comme des muscles soumis à la volonté.

Selon d'autres savants, la vision distincte a lieu sans le concours de la cornée par les changements que le cristallin éprouve dans sa forme. Ce changement de forme est produit par l'action des muscles moteurs et par l'élasticité propre du cristallin, qui le rétablit dans sa forme première.

Plusieurs physiciens trouvent, dans la structure squammeuse de notre lentille organique et dans sa densité croissante de la surface au centre, le moyen d'expliquer la propriété qu'elle a de former des images également distinctes pour les objets voisins ou éloignés. M. Pouillet fait intervenir les variations de la pupille par lesquelles sont exclus les rayons qui nuiraient à la pureté de l'image, et par lesquelles la pupille donne accès aux rayons qui sont réfractés par les couches dont la densité et la courbure conviennent à leur direction.

Explication nouvelle.

Le cristallin est l'agent spécial de la formation de l'image qu'il produit comme toutes les lentilles. Non-seulement les images qu'il forme sont la peinture la plus exacte des objets extérieurs, mais ces images sont constantes pour tous les objets sans le concours de la cornée et de l'humeur aqueuse, puisqu'on peut enlever celle-ci sans altérer ces images. On obtient ce

résultat en plaçant un œil de bœuf ou de mouton dans un appareil à pince ou même en le tenant entre les doigts avec adresse. Il faut avoir enlevé auparavant, au centre de l'hémisphère postérieure, une portion des trois membranes égale en étendue à une pièce d'un centime. Retenant alors par un verre de montre légèrement graissé l'humeur vitrée qui tend à faire saillie, on observe avec la loupe les images qui s'y forment.

On se contentait, avant l'invention de ce procédé, d'amincir la sclérotique avec un rasoir et d'écarter la coroïde, mais ce mode ancien, lors même qu'il est pratiqué avec succès, permet à peine de distinguer la lumière d'une bougie. On a encore employé les yeux de lapins affectés d'albinisme ; ce procédé justement recommandé par M. Magendie est bien préférable, mais souvent il ne donne encore que des images obscurcies par les vaisseaux sanguins.

L'explication de l'invariabilité de l'image formée par le cristallin, au moyen des changements dans la forme ou la situation de cette lentille, n'a pas obtenu l'assen-

[redacted]

dilatation de la pupille par l'infusion de belladone fournit encore une objection contre le système des foyers multiples, dont les cercles chromatiques ne pourraient exister sans altération dans la pureté de l'image.

Après ces réflexions sur la constance de l'image et les explications différentes qui ont été proposées, quelle est donc la cause vraie d'un phénomène assez généralement reconnu maintenant? Comment l'explication que j'en ai donnée a-t-elle été l'objet de doutes et de répulsions? On a d'abord objecté qu'il était absurde d'attribuer à une même lentille la propriété de réunir en un même foyer des rayons de directions différentes. Nous répondrons que nous n'avons jamais prétendu que cette constance de foyer, que cette invariabilité des images existent pour toutes les directions possibles; mais seulement pour les rayons dont les directions ont lieu communément dans la vision de l'homme et des grands quadrupèdes; nous voulons dire dans les limites de leurs besoins. Or, l'expérience souvent consultée ne nous a laissé aucun doute à cet égard. Le cristallin de bœuf, que nous avons adapté à notre petite chambre obscure d'investigation, nous a constamment montré comme également pures des images d'objets situés à 20 ou 30 mètres et à 4 ou 500. Nous avons obtenu les mêmes résultats avec l'œil entier préparé et adapté à une pince ophthalmotechnique, propre à recevoir et à maintenir l'œil dans la position convenable. Ces faits ne peuvent être révoqués en doute et, en dépit des explications

différentes, ils sont avoués par ceux-là même qui, après avoir rejeté les variations de la cornée, ont voulu en trouver l'explication dans des mécanismes inadmissibles. Les explications données par le calcul n'ont pas obtenu la sanction de l'expérience qui a seule levé le voile qui couvrait la vérité. Elle aurait, sans doute, éclaté à tous les yeux, si des préjugés partagés par des auteurs très-respectables ne l'avaient tenue dans l'obscurité. Je l'avais depuis longtemps entrevue, mais je ne l'ai définitivement reconnue qu'à la suite d'expériences faites dans un but différent. Ce fut en comparant entre elles des lunettes de différentes dimensions, c'est-à-dire, armées d'objectifs de foyers variés qui, pour donner des images également pures d'objets inégalement distants, exigent des corrections ou compensations différentes qu'on n'obtient qu'en rapprochant ou éloignant les deux verres l'un de l'autre, selon la distance de ces objets.

Une lunette dont l'objectif a 2 mètres de foyer a exigé, pour donner des images également distinctes d'ob-

[redacted]

Enfin une lorgnette de 8 centimètres de foyer n'a exigé aucune correction appréciable pour les mêmes distances.

De ces faits ne doit-on pas conclure que, comme l'oculaire ne peut qu'amplifier les images formées par l'objectif, leurs différences sont d'autant moindres que les foyers sont plus courts. C'est en effet ce que nous montrent les lentilles de foyers différents, lorsqu'elles donnent l'image du soleil : car on voit les cercles chromatiques diminuer avec les longueurs de leurs foyers et, en se confondant, devenir inappréciables dès qu'ils sont très-courts. Comment cela serait-il autrement, puisque ces cercles chromatiques qui résultent de la dispersion des rayons, se rapprochant de plus en plus, se confondent nécessairement pour notre œil. La sagesse infinie a encore remédié à cette séparation des rayons par la forme concave donnée à la rétine.

FONCTIONS DU CORPS VITRÉ.

Ne doit-on pas être bien étonné de trouver, dans les ouvrages de physique et de physiologie, si peu de renseignements sur les fonctions du corps vitré, que la plupart des auteurs n'ont considéré que comme une substance étrangère à la formation de l'image et destinée seulement à remplir la partie principale de la capacité du globe oculaire. M. Vallée, dans un savant traité sur l'œil, loin de partager l'erreur de nos devanciers, a attribué à ce milieu des fonctions bien différentes de celles

qui lui étaient assignées, et qu'on peut apprécier par l'examen des figures destinées à indiquer la marche de la lumière. Mes recherches sur les fonctions du cristallin et sur son foyer m'avaient aussi mis en garde contre la même erreur ; il suffisait, en effet, pour éviter cette erreur, de savoir que le foyer de cette lentille n'est pas égal à la distance qui la sépare de la rétine. On arrivait ainsi à la conviction que le corps vitré exerce sur les rayons formateurs de l'image une influence qui en allonge le foyer. Cette conséquence rationnelle est confirmée par l'expérience que l'on peut faire, avec une petite caisse allongée en laiton dont la paroi antérieure porte une lentille qui représente le cristallin, et dont la postérieure est formée d'un verre dépoli pour représenter la rétine. Ces deux parties du petit instrument étant séparées par un intervalle plus grand que la longueur du foyer de la lentille, on n'obtient aucune image; mais si on le remplit d'eau ou de sirop délayé, l'image des objets extérieurs situés dans l'axe du cône lumineux se peint sur le verre dépoli.

[redacted]

des figures publiées dans les ouvrages élémentaires. On rend ce changement de direction sensible à la vue au moyen des caisses à réfraction, gravées dans la physique de S'gravesande ou dans celle de Nollet.

Il ne nous reste plus qu'une question à examiner : elle a été soulevée par M. Vallée. Les rayons lumineux formateurs de l'image conservent-ils la même direction, en traversant le corps vitré ou décrivent-ils des courbes dont la convexité regarderait l'axe du cône lumineux ? Les calculs de cet auteur l'ont conduit à donner à ces rayons une marche curviligne produite, selon son opinion, par la densité croissante du corps vitré depuis le cristallin jusqu'à la rétine. Cette densité croissante étant admise, la marche des rayons lumineux serait en effet telle que le prétend le savant géomètre. Cependant, en louant l'exactitude des calculs, les membres de la commission de l'Académie des sciences, chargés d'un rapport sur cette question, ont désiré que l'expérience vînt à l'appui de la théorie. L'auteur lui-même a reconnu la nécessité de montrer aux yeux la marche et la forme des rayons qu'il nomme acuminateurs, à raison de leur disposition à rendre le sommet du cône plus aigu. On pourrait sans doute obtenir un effet analogue par une disposition artificielle ; mais on a dû chercher la solution du problème : 1° en constatant la différence de densité des couches du corps vitré ; 2° en comparant entre elles la force refringente de ces couches empruntées à l'œil d'un bœuf.

J'ai voulu, par des essais nouveaux, apprécier la

théorie proposée. Des coupes du corps vitré, prises à des distances différentes de la rétine, avec les précautions requises et après avoir été soumises à un procédé de mesurage qui constate l'égalité de leur volume, ont été pesées au moyen d'une balance très-sensible, sans qu'il ait été observé de différence remarquable, et cela dans des expériences cinq fois réitérées.

Relativement à la force refringente de ces mêmes couches comparées entre elles, elles ont été introduites dans un prisme creux de glace, à deux capacités contiguës, et ont présenté entre leurs spectres, formés par des rayons solaires égaux et reçus à 6 mètres de distance sur un même écran, des dissemblances si peu sensibles que les différences dans la force refringente m'ont paru aussi douteuses qu'à MM. Vallée et Cauchois.

Tous les faits contenus dans ce mémoire conduisent aux conséquences qui suivent.

La cornée transparente, par sa disposition, n'a aucune influence sur la formation de l'image oculaire; seulement, sa saillie sur la cornée opaque la rend propre à recevoir les rayons obliques qui pourraient être arrêtés

[redacted]

La formation de l'image oculaire appartient essentiellement au cristallin qui est une lentille à court foyer.

Ce foyer est constant pour les objets voisins et éloignés, c'est-à-dire, pour les rayons de directions différentes, lorsque ces différences n'excèdent pas celles qui sont relatives aux besoins des animaux.

Ces images sont sensiblement achromatiques, à raison de leur peu d'étendue et de la forme concave de la rétine.

Le corps vitré concourt à la formation de l'image, en allongeant le foyer du cristallin qui n'atteindrait pas la rétine.

NOTA. Les questions sur la formation de l'image oculaire, analysées dans ce mémoire, se trouvent développées, avec toutes les preuves rationnelles et expérimentales qui leur servent de base, dans l'ouvrage intitulé *Optique oculaire* qui se vend à Nancy chez *Grimblot et veuve Raybois*, et à Paris chez *J.-B. Baillière*, libraire de l'Académie nationale de Médecine.

SECOND MÉMOIRE

SUR LES CAUSES

DE L'EXTINCTION DU SON

ET SUR CELLES DE LA SONORITÉ,

PAR M. DE HALDAT.

Depuis l'année 1840, époque où l'Académie de Nancy publia dans ses Mémoires mes recherches sur les causes de l'extinction du son, un nouvel examen de ce sujet m'a fourni des faits nouveaux que je rassemble ici pour servir de supplément au premier travail. Les causes de la sonorité sont tellement liées à la mécanique moléculaire, qu'elles ne peuvent être sans intérêt; je ne me [redacted]

placements et se rétablir par leur propre énergie dans l'état qu'elles avaient avant ce changement, il semblerait que toute modification de l'élasticité doit aussi modifier la sonorité; il n'en est cependant pas ainsi. D'abord les modifications de la dureté et de l'élasticité produites dans les métaux par les proportions dans leur combinaison, ne se manifestent que quand elles ont atteint certaines limites. C'est ce qu'on peut observer dans les alliages de plomb et d'antimoine; ce composé ne devient sonore que quand il est dur et cassant, comme dans celui des caractéres d'imprimerie. La sonorité peut au contraire être diminuée dans certains alliages, comme on le voit dans la composition grossiére connue sous le nom de potin, mélange à texture granulaire, peu homogéne, jaune pâle, dur et cassant, composé de cuivre, de zinc et de plomb. Ces modifications de la sonorité par les alliages qui changent l'élasticité semblaient annoncer qu'une modification analogue devrait être opérée par la trempe humide; mais l'altération causée par cette opération n'atteint pas assez profondément la texture du métal pour produire cet effet : car des tiges d'acier de 2 millimétres de diamètre et de 40 centimètres de longueur, parfaitement égales en poids, dont l'une a été trempée au rouge sombre et l'autre seulement recuite, et privée de l'élasticité produite par la filière, donnent le même ton, soit par les vibrations transversales soit par les longitudinales. Des tiges de laiton de mêmes dimensions et du même poids, dont

l'une a conservé l'élasticité produite par la filière, tandis que l'autre a été ramenée à l'état ordinaire par l'incandescence, ont donné le même résultat. On ne peut cependant méconnaître l'influence de la trempe dans les tam-tams chinois et dans les cymbales de l'orient : toutefois, remarquons que des timbres de fer et d'argent, faits au marteau, ont conservé le même ton avant et après avoir été rougis.

Ces faits peuvent répandre quelque lumière sur le phénomène de la conservation du ton dans un fil de fer, ou de platine, tendu entre deux chevalets, dans lequel la sonorité et le ton primitif se conservent pendant l'incandescence, lorsque, par le moyen de poids, on rend aux molécules constitutives l'élasticité altérée par l'élévation de température.

Nous trouvons dans cette curieuse expérience (1) la preuve que les molécules intégrantes reprennent leur élasticité en se condensant transversalement pour réparer l'écartement produit par l'allongement. D'où il résulte que l'élasticité consiste dans un certain degré de [redacted]

sur les ressorts d'acier qui, trempés trop faiblement, offrent par fois à la convexité un éraillement qui prouve que l'écartement des molécules a été porté au-delà de la limite de leur attraction réciproque. Ces vues le sont encore par ce qui arrive à ces mêmes ressorts, quand la ténacité des éléments de la convexité l'emporte sur celle de la concavité. On remarque alors en cette partie un boursouflement ondulé qui prouve assez que les molécules qui la composent ont été condensées au-delà de la limite déterminée par leur structure intime et le mode de leur cristallisation. Nous en tirons pour conséquence que l'action des ressorts est l'effet de deux forces opposées : l'une qui résulte de l'écartement des molécules à la convexité et de leur condensation à la concavité. Cette explication s'applique à toutes les espèces de ressorts : en C, en élice, en spire et même aux ressorts de torsion. Sous toutes les formes, lorsqu'ils se conservent sans altération dans leur jeu, la couche des parties centrales se présente comme un point d'appui commun, un hypomoclion autour duquel s'exécutent ces deux actions opposées par leur nature, mais qui se combinent pour produire l'effet demandé par l'art.

Le but principal de ces nouvelles recherches étant de confirmer l'explication de l'extinction du son, précédemment donnée, j'ai tâché de réunir sur ce sujet le plus grand nombre de faits qu'il m'a été possible. Les causes du changement dans l'état des corps sonores se divisent naturellement en celles qui résident dans le corps lui-

même, et en celles du dehors, dépendantes des obstacles que les autres corps opposent aux molécules vibrantes. Elles se divisent encore en celles qui dépendent des corps solides, rigides ou des corps mous, des fluides discrets ou visqueux, enfin des gaz. L'extinction du son ou l'arrêt des vibrations sonores ne pouvant résulter que de la résistance produite par les corps, contre lesquels ces vibrations déployent leur action, on en conçoit facilement le mécanisme; on retrouve ici l'opinion de la philosophie antique qui, dans le choc du plus petit caillou, voyait l'ébranlement de tout le globe et expliquait l'extinction de ce frémissement universel par l'opposition des vibrations des molécules de masse, de mobilité et de structure différentes. Ce principe, qui sous une forme moins savante n'est autre que celui de la conservation de la force vive, a toutefois soulevé une difficulté qui est de savoir ce que devient la force produite quand deux molécules égales en masse se choquent avec d'égales vitesses. Elle passe, dit-on, à toutes les molécules du corps; mais alors la difficulté demeure encore en-

[redacted]

transmission des vibrations est d'autant plus parfaite que les corps qui les reçoivent et les transmettent, sont plus élastiques, d'où il résulterait que les corps réputés mous seraient privés de cette propriété. Toutefois, il faut remarquer que la mollesse n'est jamais absolue, mais seulement relative et qu'aucun corps n'étant complétement privé d'élasticité, des corps réputés mous peuvent encore transmettre les vibrations moléculaires. On trouve la preuve qu'aucun corps n'est absolument privé d'élasticité en lançant violemment une masse d'argile, en consistance de pâte à mouler et de forme cubique, contre un plan de marbre, de manière à ce que ce cube frappe par l'un des angles solides. La trace qu'il laisse sur un tel plan huilé offre une tache triangulaire égale à la section de cet angle par un plan perpendiculaire à la direction du mouvement. Mais l'angle tronqué qui, après ce choc, devrait offrir une surface plane présente au contraire une pyramide très-obtuse, dont la hauteur dépend de la violence de la percussion. Cette pyramide résultant du retour des molécules de l'argile, vers les parties de l'espace qu'elles occupaient, nous prouve assez que ce corps mou n'est pas totalement privé d'élasticité, comme on le suppose souvent dans l'explication des effets du choc entre les corps de cette espèce. Cela est encore prouvé par les différences entre les résultats obtenus par l'expérience et ceux qu'on déduit de la théorie. On peut avec un tétraèdre de plomb, lancé par un de ses angles sur une table de fonte de fer, obtenir

des effets analogues aux précédents : ce qui prouve encore que ce métal, même dans sa pureté, n'est pas privé d'élasticité. On en donne une preuve non moins évidente par la transmission des vibrations d'un timbre auquel on applique légèrement une bandelette de plomb, qu'on serre entre les dents, ou même qu'on tient à la main. Ce mode d'expérimentation applicable à d'autres métaux pourrait être employé à comparer leur propriété conductrice du son et leur élasticité. Un métal si peu propre à produire des vibrations sonores, les transmet donc facilement quand elles lui sont communiquées par un corps très-élastique. Expliquerons-nous cette différence remarquable entre la propagation des vibrations d'un corps très-sonore et très-élastique et la production immédiate des sons dans les corps peu élastiques, par l'impuissance de produire des vibrations transversales qui sont toujours fort étendues, tandis que les vibrations longitudinales sont fort courtes. L'acuité des sons longitudinaux favorise cette explication, qui explique encore la transmission du son par de longues pièces de bois et de longs assemblages de pierres.

[redacted]

masse de cire grasse de trente grammes seulement. Ne pouvant trouver la cause de ce singulier phénomène qu'au moyen de l'absorption du son par le corps mou, nous sommes forcé d'admettre que les molécules de ce corps n'étant pas absolument privées d'élasticité, exécutant des vibrations que la ténacité de cette substance molle doit rendre beaucoup plus lentes, elles donnent lieu à des interférences hétérochrones qui éteignent les vibrations génératrices du son. Cette cause générale de l'extinction du son qui explique les faits analogues à celui que nous venons de rapporter est prouvée par d'autres exemples tirés des ouvrages où la théorie de l'interférence est appliquée aux phénomènes de l'acoustique (1). M. Marloie les ayant réalisés dans plusieurs instruments qu'il a perfectionnés et qu'il fournit aux amateurs de physique, il est impossible de méconnaître l'exactitude de notre explication.

Toutefois, je me suis efforcé de l'appuyer encore par des preuves nouvelles, je citerai d'abord une expérience ingénieuse de M. Duhamel, dans laquelle le son d'une longue corde métallique, divisée en deux parties égales par un chevalet, s'éteint complétement si, appliquant deux archets entre les deux moitiés, on les promène simultanément en sens contraire. L'extinction du son ou l'assourdissement notable, produit dans les timbres par l'addition de masses de métal soudées ou solidement

(1) Traité de la lumière, par John Herschel, tome II, p. 977.

fixées à leur surface près du limbe, me semble s'expliquer encore par la production de vibrations hétérochrones des parties opposées. On confirme cette explication en rendant à cet instrument une portion de sa sonorité, par la distribution symétrique de masses égales sur les parties opposées. Le succès de l'expérience exige non-seulement l'égalité de poids dans les masses additionnelles et leur disposition symétrique, mais aussi une certaine proportion entre leur poids et le poids du timbre. Celui que j'ai employé pèse 200 grammes ; il reçoit 10 à 20 grammes de poids additionnels sans une grande altération dans le son, mais au-delà cette altération devient d'autant plus remarquable que la disproportion est plus grande.

On ne doit pas s'en laisser imposer sur les assourdissements résultant du défaut de contact entre le timbre et les masses additionnelles, ce qui équivaudrait à des fissures dont l'effet est d'enlever aux timbres leur sonorité, probablement par l'opposition des vibrations des deux côtés de la fracture. Si donc on voulait donner à ces expériences une grande exactitude, il faudrait souder

[redacted]

soudure plus ferme que l'étain, telle que la soudure des orfèvres dite au tiers. Je ne m'étendrai pas davantage sur des questions de ce genre, j'ajouterai seulement, en faveur de l'économie des paroisses, que l'inégalité de masse dans le limbe des timbres, ou des cloches, ne doit pas les faire rejeter dans une sonnerie où elles ne sont pas d'accord, à moins que la différence ne soit trop grande. Une expérience faite à la paroisse Saint-Epvre de Nancy a prouvé qu'on peut très-bien accorder une sonnerie en enlevant au limbe la quantité de bronze qui fait baisser le ton. L'accident qui eût ruiné un fondeur malheureux ou maladroit y fut très-habilement réparé par un ecclésiastique des Vosges qui se livre à cette industrie avec un zèle désintéressé, autant qu'ingénieux. Quand l'excès de masse est peu considérable on peut limer à l'extérieur, mais il n'en est pas de même quand il est très-grand, comme dans le cas dont il est question; on ne peut guère diminuer que l'intérieur. Notre mécanicien campagnard obtint ainsi le résultat pour lequel des artistes auraient eu recours à des moyens dispendieux : il enterra la cloche à réparer jusqu'à 3 ou 4 décimètres du limbe qu'il plaça horizontalement, puis avec un racloir d'acier mobile sur un axe vertical, maintenu dans le centre et fortement appliqué à la surface intérieure de la cloche, il enleva la quantité de bronze qui rompait l'accord. Cette quantité ne fut pas au-dessous de 100 kilogrammes. Des additions et des soustractions de masses pourraient donc être employées à accorder des

timbres, des cloches, mais cela doit se faire d'une manière uniforme et symétrique. La sonorité des cordes est soumise aux mêmes règles, comme on peut s'en assurer en composant une corde métallique de parties différentes en poids, et en établissant une compensation dans la partie de moindre masse, par l'addition symétrique de petits corps dont le poids rétablisse l'égalité.

Les faits précédents conduisant naturellement à l'examen des modifications causées dans les figures des sons par les obstacles opposés aux vibrations qui les produisent, j'ai dû considérer cette question sous ce point de vue, ignorant d'ailleurs si Savart qui, après Chladni, a fait les plus nombreuses et les plus ingénieuses recherches sur ce vaste sujet, s'en est occupé. A-t-il essayé de modifier les vibrations des lames élastiques, en les chargeant de masses additionnelles fixées à leur surface? J'éprouve à ce sujet des doutes bien fondés, sachant avec quelles précautions ce grand expérimentateur s'efforçait de conserver l'uniformité, l'égalité de masses et de densité dans les lames avec lesquelles il [redacted]

tions en certains points des lames, mais de les modifier par des obstacles entraînés dans leur mouvement. Ces obstacles sont de petites masses de différents poids, qu'on distribue avec ou sans symétrie et qu'on fixe fortement à la surface des lames. Les effets produits par les différences de masses, par la disposition symétrique, ou non symétrique, des parties auxquelles elles sont appliquées et leur relation avec le point attaqué par l'archet, sont si nombreux que j'ai dû me borner à une seule forme de lames. Ces cas dont j'ai conservé quelques figures sont seulement relatifs au point de vue sous lequel je me suis placé, toujours par rapport aux causes de l'extinction du son.

Les expériences qui concernent ces faits généraux ont été exécutées avec des lames de laiton carrées, de deux décimètres de côté et du poids d'un kilogramme, et percées de petites ouvertures qui servent d'écrous aux vis avec lesquelles on fixe solidement des masses additionnelles dont le poids est d'environ $\frac{1}{20}$ de celui des lames auxquelles on les applique. Ces lames ont été distribuées sur les diagonales et les transversales parallèles aux côtés, les unes approchées du centre, les autres peu éloignées des bords. C'est toujours par le milieu des côtés que les lames ont été attaquées avec l'archet. Les vibrations en général ne donnent des figures régulières qu'autant que les masses additionnelles sont en équilibre entre elles autour du centre de ces lames. Cela a lieu quand elles sont symétriques entre elles et avec le point

d'attaque. Les figures s'obtiennent difficilement, quand les lames ne sont chargées que d'une seule masse appliquée à quelque distance du centre. Si son poids est trop grand, relativement à celui de la lame, une seconde masse de même poids, symétriquement placée, favorise la production des figures ; ce qui est conforme au principe sur lequel repose notre explication de la cause de l'extinction du son. Cette cause est d'autant plus manifeste que l'équilibre est plus gravement troublé par la disproportion exagérée du poids additionnel, ou par le défaut de symétrie entre les masses. Plusieurs masses égales, symétriquement distribuées, favorisent au contraire la formation des figures, et elles sont d'autant plus régulières que la disposition symétrique des masses les rend plus exactement parallèles ou perpendiculaires avec le point d'attaque. Enfin on peut produire tant de modifications différentes dans les figures par la combinaison des données de ces problèmes de mécanique, qu'il est impossible d'entrer dans de plus grands détails : mais on y trouve sensiblement la preuve de l'influence, de l'homo- [redacted]

produites dans ces expériences. Elles ont été obtenues par le même moyen que j'ai employé autrefois pour conserver les figures magnétiques, moyen qui consiste dans l'application d'une couche de vernis de dextrine, étendu sur les feuilles de papier qu'on applique sur la lame où l'on a produit les figures.

L'influence de l'hétérogénéité des parties sur la sonorité se manifeste encore dans un grand nombre de cas. C'est ainsi que deux cordes de chanvre, dont l'une est sèche et l'autre mouillée, offrent dans leur sonorité une différence extrêmement grande. C'est en vain, ce me semble, qu'on attribuerait cette différence à l'augmentation de masse, car elle est presque nulle, ou au ramollissement de la fibre végétale que la tension ne peut rétablir, contrairement à ce qui a lieu pour la corde métallique amollie par l'incandescence. Nous trouvons donc la cause de ce changement dans la présence des particules d'eau dont les vibrations neutralisent sans doute celles du tissu propre de la corde.

Parmi les causes de l'extinction du son, l'une des plus remarquables est, sans contredit, l'action du calorique qui altère l'élasticité en relâchant la texture des corps. Quoique très-manifeste, elle n'avait pas fixé l'attention des physiciens, lorsqu'en 1840, je donnai quelques remarques sur ce sujet; je les reproduis maintenant pour faire apprécier plus exactement les effets de ce puissant agent sur la sonorité et par là même sur l'élasticité, et les différences de ses effets à la même température sur les

substances diverses dont on fait des ressorts. J'espérais pouvoir suivre toutes les phases des progrès de l'altération de l'élasticité, en plaçant, dans l'huile élevée en température, les timbres soumis aux expériences; mais le développement de bulles gazeuses, dont l'influence assourdissante est si énergique, a rendu ce moyen inutile. L'alliage de Darcet ne pouvant être employé que pour des températures très-élevées, j'ai été réduit à exposer à des températures variées et connues de petits fragments de métaux fusibles qui, par leur fusion, indiquaient la température des timbres auxquels ils étaient appliqués. Ces métaux indicateurs sont : l'alliage de Darcet, le bismuth, l'étain, le plomb, le zinc et l'antimoine.

Dans un timbre d'étain la sonorité s'altère à 25° et s'éteint au-dessus de 100°.

Pour le zinc, l'altération de la sonorité est sensible de 15° à 18° et s'éteint à 60°.

Pour le laiton, la sonorité s'altère de 50° à 60° et s'éteint à 250°.

[redacted]

rité a subsisté jusqu'au 360° et ne s'est éteinte qu'au rouge sombre.

Un timbre d'argent a perdu l'éclat de sa sonorité du 25° au 50°, et elle s'est complétement éteinte à 240°.

La sonorité du verre et de la porcelaine s'altère avant le cinquantième degré et s'éteint au centième.

L'altération de la sonorité et par conséquent de l'élasticité, à des températures si différentes dans les substances soumises à nos expériences, ne sont-elles pas bien dignes de réflexion relativement à la cause qui la produit ? N'est-il pas bien remarquable que la sonorité du verre s'altère à une température si faible, lorsque son élasticité est si énergique et sa fragilité si prononcée; tandis que celle du fer qui jouit d'une tenacité si grande et d'une malléabilité remarquable persiste à une température si élevée, et lorsque le cuivre moins tenace, mais aussi très-malléable, perd sa sonorité, quand elle subsiste encore à la même température dans cet autre métal ? L'argent, ce métal d'une dureté moyenne et d'une si grande malléabilité, dont la sonorité est aussi remarquable par son éclat que par sa pureté, perd déjà une grande partie de sa sonorité de 25° à 50°, tandis que les timbres d'horloge très-durs et très-fragiles ne perdent complétement la leur qu'à 240°; enfin toutes ces différences dans la sonorité de ces diverses substances aux mêmes températures, ne nous indiquent-elles pas des différences aussi grandes dans le mode d'aggrégation des molécules intégrantes, dont la mobilité est modifiée par leur forme constitutive et leur force d'adhésion.

Si l'on voulait se livrer aux hypothèses, on y trouverait l'indication d'une texture à grains fins dans les uns, tandis qu'en d'autres on supposerait des molécules laminaires qui pourraient permettre d'amples oscillations, résultat d'un certain glissement de ces lames les unes sur les autres. Le cri de l'étain ne s'expliquerait-il pas d'après ces suppositions ?

Les liquides, comme je l'ai déjà prouvé, quoique très-propres à transmettre les vibrations sonores, opposent cependant, comme les solides, des obstacles qui peuvent modifier ou éteindre le son. S'il est produit dans leur sein, ils absorbent une partie des vibrations par leur masse, ensuite parce qu'ils peuvent produire eux-mêmes des vibrations qui ne sont pas isochrones à celles des solides. Un vase de verre très-sonore, plongé dans l'eau jusqu'à une petite distance de son limbe, perd beaucoup de sa sonorité ; il en est de même quand il est rempli de ce liquide jusqu'à la même hauteur ; et cette diminution dans l'éclat du son est d'autant plus prononcée que le liquide est plus dense, comme on le prouve [redacted]

des preuves très-sensibles de l'influence des vibrations hétérochrones. Un timbre de bronze ou de verre, rempli d'eau ou plongé dans le même liquide, conserve une grande partie de sa sonorité, parce que la densité du liquide intérieur et extérieur est la même; mais le contraire a lieu si les deux liquides sont de densités différentes. Un verre à pied, rempli d'une solution très-chargée de chlorhydrate de chaux ou de potasse liquide, plongé dans l'eau ou l'alcool, ne rend qu'un son extrêmement sourd.

Les gaz, même les plus denses, qui n'opposent aux vibrations des solides que de faibles résistances, lorsqu'ils sont mélangés avec les liquides, produisent des assourdissements et même des extinctions si remarquables, qu'elles ont souvent frappé le public sans que les physiciens en aient cherché l'explication. Ce fut à l'occasion du phénomène si connu de l'assourdissement des verres à vin de Champagne, que les expériences exposées dans mon premier mémoire furent entreprises, et donnèrent naissance aux faits nombreux par lesquels je montrai que les mélanges des gaz et des liquides, quelle que soit leur nature, lors même qu'ils ne s'y trouvent qu'en petite quantité ou qu'ils ne font que les parcourir rapidement, éteignent ou assourdissent complétement le son tant que leur solution est incomplète. Ce sont les expériences qui m'ont indiqué les causes de l'extinction du son dans beaucoup de cas, et qui me l'ont montrée dans l'opposition des vibrations, ou, pour me

conformer à la théorie philosophique des phénomènes de la lumière, dans les interférences des vibrations qui s'ajoutent ou se neutralisent, selon qu'elles sont en accord ou en discordance.



DE L'ESPÈCE

CONSIDÉRÉE

DANS LES ÊTRES ORGANISÉS,

APPARTENANT

AUX PÉRIODES GÉOLOGIQUES

QUI ONT PRÉCÉDÉ CELLE OU NOUS VIVONS.

PAR M. GODRON.

La Géologie nous apprend, qu'avant la dernière catastrophe qui a bouleversé le globe terrestre, des générations innombrables d'animaux et de végétaux se sont succédées à sa surface. Leurs débris, véritables médailles naturelles, comme les a appelés Buffon (1), conservés dans les entrailles de la terre, ont fourni aux savants de notre siècle les moyens de remonter bien haut dans les âges anciens et d'écrire l'histoire des révolutions que notre planète, ainsi que ses habitants ont subies, même avant l'époque où l'homme parut pour régner en dominateur sur tous les autres êtres, ses contemporains géo-

(1) Buffon, Œuvres, éd. in-4°, imp. roy., suppl. 5, p. 505.

logiques. L'étude de ces débris a permis de reconnaître qu'ils ont appartenu à des animaux et à des végétaux, qui s'adaptent parfaitement au cadre de nos classifications naturelles, zoologiques et botaniques. D'une autre part, l'examen des couches terrestres a conduit à établir que certaines formes, végétales ou animales, sont propres à une couche particulière ou à un groupe de couches, de telle sorte, qu'à chacune des époques géologiques, la terre paraît avoir été couverte, dans chaque localité, d'êtres organisés qui différaient plus ou moins de ceux de l'époque précédente et de l'époque suivante.

Mais quelles relations de causalité existent entre ces êtres, qui, chacun à leur tour, ont apparu sur les mêmes points de notre planète, pendant une période déterminée, pour céder ensuite la place à des formes organiques différentes ? De nouveaux êtres ont-ils été créés à chacune des époques géologiques ? ou, comme l'admet M. de Blainville, tous les êtres organisés auraient-ils été formés d'un seul jet et les espèces encore existantes auraient-elles seules échappé à tous les bouleversements [redacted]

extérieurs; systèmes essentiellement opposés et qui comptent l'un et l'autre d'habiles défenseurs parmi les plus célèbres naturalistes de l'époque actuelle.

Dans l'examen de cette grave question, nous nous appuyerons exclusivement sur des faits géologiques; eux seuls peuvent nous servir de guide et jeter quelque lumière sur un sujet aussi obscur. La marche que nous suivrons sera simple : partant de l'état actuel du globe terrestre, nous considérerons successivement et comparativement les êtres organisés ensevelis dans chacune des grandes coupes géologiques, désignées sous les noms de terrains *quaternaires* ou *diluviens,* de terrains *tertiaires, secondaires,* de *transition.* Les terrains primitifs sont en dehors de la question, puisqu'ils ne renferment et ne pouvaient renfermer, vu leur origine ignée, aucun reste d'êtres organisés. Nous remonterons ainsi, d'âge en âge, jusqu'à l'époque où apparurent sur la terre les premières manifestations de l'organisation et de la vie.

I. *Terrains quaternaires ou diluviens.* — Si nous recherchons quels sont les êtres, qui ont habité la surface de la terre, depuis la formation des dépôts tertiaires, jusqu'au dernier cataclysme dont le globe terrestre a été le théâtre, nous voyons que ces êtres furent très-variés; mais généralement ils se rapprochent de ceux qui vivent aujourd'hui; on y observe même un certain nombre de genres et d'espèces, qui, de nos jours, ont encore de nombreux représentants sur la terre.

Les débris de ces êtres organisés se trouvent dans le terrain de transport, auquel les géologues ont donné le nom de *Diluvium*, attribuant avec raison à une immense inondation ces dépôts de cailloux roulés, de graviers et de sables, mêlés d'argile rougeâtre. Ces terrains diluviens se rencontrent dans toutes les contrées du globe et partout se présentent avec des circonstances analogues, ce qui prouve que leur dispersion est un fait général, résultant de l'action d'une cause aussi violente qu'universelle. Ces fragments de roches, usés par le frottement et mêlés d'argile, forment çà et là d'immenses dépôts dans les plaines, où ils recouvrent immédiatement des terrains de nature diverse : on en voit même des traces au sommet de coteaux calcaires assez élevés, appartenant soit aux formations secondaires, soit aux formations tertiaires. Le Diluvium a de plus rempli les fissures verticales dont ces terrains sont sillonnés par suite des dislocations qu'ils ont subies; il y a plus, il s'est même introduit dans les cavernes naturelles, si fréquentes dans plusieurs couches de ces deux groupes géologiques.

[redacted]

tassés, qu'ils semblent comme pétris dans le dépôt diluvien, et qu'on a donné à ce mélange le nom de *brèches osseuses*.

Partout ces débris organiques sont mêlés au terrain diluvien. Cette coïncidence, qui est constante, qui a été observée, non-seulement dans toutes les cavernes ossifères de l'Europe, explorées par les naturalistes, mais encore dans celles de l'Amérique et de la Nouvelle Hollande (1), est un fait bien remarquable et qui milite puissamment en faveur de cette opinion : que ces restes de la vie animale des temps anciens et le Diluvium ont vraisemblablement été introduits en même temps dans ces excavations du sol. L'état de dislocation et la singulière association qu'ils y présentent, prouvent que ces amas de cailloux et d'argile ont été soumis à une grande agitation, à une tourmente telle que l'eau seule peut en produire.

Cependant plusieurs naturalistes ont pensé que ces nombreux ossements ont été entraînés dans les cavernes par les animaux carnassiers, qui les habitaient et dont on retrouve les restes pêle-mêle avec ceux de leurs victimes. Il est même des faits qui viennent à l'appui de cette manière de voir : ainsi dans plusieurs cavernes, notamment dans celles de Lunel-vieil en France et de Kirchdale en Angleterre, on trouve des os de Mammifères qui présentent encore l'empreinte évidente des

(1) Jameson, Edind. phil. journ. 1831.

dents de carnassiers. On trouve également dans ces mêmes cavités souterraines, et mêlés aux débris osseux, des excréments d'hyènes (*album græcum*) très-reconnaissables. Mais, comme le fait observer M. Marcel de Serres, s'il est possible que, dans certaines circonstances, les carnassiers, par suite de la police qu'ils ont exercée constamment sur les autres animaux, y aient eu aussi quelque part, il n'en est pas moins certain qu'ils ne l'ont point opéré dans sa généralité, puisqu'il est un grand nombre de cavernes, où l'on n'en trouve pas le moindre vestige, et d'autres où leurs débris sont si rares qu'on ne saurait leur attribuer l'entassement réellement prodigieux des grands herbivores qui ont été leurs contemporains (1). Il est en outre des cavernes, qui sont trop peu spacieuses pour avoir pu servir de repaire aux carnivores de grande taille, dont les débris s'y trouvent cependant en quantité considérable (2). Il en est d'autres dont l'ouverture est trop petite pour avoir permis à ces animaux de s'y introduire à l'état de vie et de pénétrer dans les différentes salles à travers les couloirs [redacted]

n'observe-t-on jamais d'os rongés, ni d'*album græcum* (1).

Du reste, l'hypothèse combattue ici par le célèbre géologue, que j'ai cité plus haut, n'explique pas la présence des ossements dans les fentes verticales. Aussi a-t-on recouru à une autre supposition, c'est que ces fissures ouvertes, véritables piéges naturels, ont englouti des animaux, qui par mégarde y sont tombés et y ont trouvé la mort (2). Mais la grande ressemblance des circonstances que nous présentent les dépôts des cavernes et les brèches osseuses; l'identité de beaucoup d'espèces qu'on rencontre dans l'un et dans l'autre de ces deux gîts; la réunion assez fréquente de ces deux ordres de phénomènes dans le même lieu; la communication directe de ces deux genres de cavités, observée dans plusieurs localités, semblent démontrer que ces deux faits géologiques reconnaissent la même cause et se rattachent, l'un et l'autre, aux dernières catastrophes qui ont ravagé la surface de la terre.

Il est probable, ainsi que plusieurs savants géologues l'ont pensé, que les cavernes à ossements ne furent dans l'origine que des fentes verticales, ouvertes par le haut

(1) On n'en trouve pas dans la caverne de Bize, près de Narbonne, dont l'accès est cependant très-facile (*Tournal, Ann. sc. n.* 1e *sér. t.* 12, *p.* 80), ni dans la caverne d'Osselles dans le département du Doubs (*Buckland, ibid t.* 10, *p.* 310). On peut en citer un grand nombre d'autres.

(2) Buckland, Reliquiæ diluvianæ, p. 25.

et qui, dans leur bouche béante, engloutirent le sable, les cailloux roulés et les débris d'animaux transportés par les eaux qui ont dispersé le Diluvium ; que ces fentes se sont peu à peu obstruées dans leur partie supérieure par des éboulements et par des dépôts résultant d'infiltrations calcaires. Cette hypothèse expliquerait non-seulement l'analogie qui existe entre les dépôts ossifères des cavernes et des brèches osseuses, mais encore la dislocation des squelettes par la violence des eaux et le choc des pierres chariées par le courant ; on comprendrait en outre le singulier mélange et la fracture des ossements précipités souvent d'une grande hauteur, et pêle-mêle avec des cailloux roulés, à travers des fissures à surfaces très-inégales. Il est du reste des cavernes, dans lesquelles viennent s'ouvrir des fentes encore remplies d'ossements et qui semblent avoir été le déversoir par lequel ces débris d'animaux sont arrivés dans la grotte. Il est certain aussi, que, dans beaucoup de localités, on rencontre du Diluvium à une hauteur plus grande que le sol des cavernes. Cela n'est pas très-rare [redacted]

Quelle que soit du reste la vraisemblance de l'une ou de l'autre de ces deux théories, il n'en résulte pas moins, dans chacune de ces hypothèses, que les animaux des cavernes étaient contemporains, et ce fait est important pour la solution de la question qui est l'objet de ce second mémoire.

Si l'on examine avec soin ces dépôts amassés dans les cavernes, ou qui remplissent les fentes verticales, on voit

botaniste place le *Pteris aquilina* parmi les végétaux exclusivement propres aux terrains siliceux (*Troisième Mémoire sur les causes qui paraissent influer sur la croissance de certains végétaux dans des conditions déterminées*, p. 28). Il est vrai qu'en Lorraine cette espèce végète abondamment sur le grès vosgien, sur le grès bigarré et sur les terrains primitifs de la chaîne des Vosges; on le retrouve dans les bois de la plaine sur l'alluvion siliceuse. Mais on le voit aussi, quoique bien plus rarement, sur les coteaux de calcaire jurassique qui dominent les vallées de la Meurthe et de la Moselle. Cette circonstance m'avait empêché de signaler cette plante parmi les végétaux exclusivement silicicoles. Mais les observations de M. Desmoulins ont fixé mon attention sur ce fait, et j'ai pu depuis constater, de la manière la plus positive, que là où le *Pteris aquilina* se montre sur la formation jurassique de la Lorraine, le terrain calcaire est recouvert d'une couche épaisse de Diluvium. Ce fait démontre clairement que dans les observations de Géographie botanique, il ne faut pas considérer en masse les formations géologiques, qu'il faut descendre aux détails les plus minutieux, relativement à la nature minéralogique du sur-sol ou du sous-sol *qui nourrit réellement un végétal donné.*

qu'ils reposent sur une couche de tuf calcaire, constituant le plancher de ces cavités. Une nouvelle couche de la même substance minérale, résultat des infiltrations qui se sont faites postérieurement à l'introduction du dépôt diluvien, les recouvre en dessus, et ce glacis stalagmitique protége ainsi merveilleusement les restes d'animaux qui s'y trouvent enfouis. Cette disposition, qui est presque générale, semble également démontrer que cet enfouissement a eu lieu partout simultanément et qu'il est dû à une même cause générale.

Ces ossements des cavernes et des brèches osseuses n'ont pas, comme ceux des terrains tertiaires et secondaires, perdu complétement leur matière organique ; ils en conservent encore une assez forte proportion (1); ces ossements ne sont pas, en un mot, comme ceux des périodes géologiques antérieures, entièrement fossilisés. D'une autre part les dépôts de Diluvium ayant été opérés par des phénomènes d'un ordre tout à fait différent que les tertiaires, on a donné à ces ossements le nom de *subfossiles*, qui indique leur nouveauté rela-

[redacted]

les brèches osseuses. Les recherches faites par les géologues nous ont appris qu'on y rencontre un assez grand nombre d'animaux, qui ont complétement disparu et dont quelques-uns même n'ont plus de représentants vivants du même genre.

Tels sont parmi ces derniers :

les Megatherium,
les Mastodontes,
les Paleotherium,
les Lophiodon,
les Megalonyx.

Les principales espèces perdues, mais dont les genres existent encore dans le monde actuel, sont, parmi les Mammifères :

l'Ursus spelæus *Cuv.*
Ursus arctoïdeus *Cuv.*
Hyena spelæa *M. de S.*
Hyena prisca *M. de S.*
Hyena intermedia *M. de S.*
Felis spelæa *M. de S.*
Felis antiqua *Cuv.*
Felis prisca *Cuv.*
Elephas primigenius *Blumenb.*
Elephas meridionalis *Nesti.*
Hippopotamus major *Cuv.*
Sus priscus *M. de S.*

Tapirus minor *Cuv.*
Tapirus giganteus *Cuv.*
Equus minutus *M. de S.*
Rhinoceros tichorhinus *Cuv.*
Rhinoceros incisivus *Cuv.*
Rhinoceros leptorhinus *Cuv.*
Rhinoceros minutus *Cuv.*
Cervus giganteus *Blumenb.*
Cervus Destremii *M. de S.*
Cervus Reboulii *M. de S.*
Cervus Dumasii *M. de S.*
Capreolus australis *M. de S.*
Capreolus Tournalii *M. de S.*
Cervulus coronatus *M. de S.*
Antilope recticornis *M. de S.*
Antilope Christolii *M. de S.*
Bos intermedius *M. de S.*
Bos bombifrons *Harlan.*

Pêle-mêle avec les ossements des espèces précédentes,


[redacted]

Erinaceus europæus *L.* (le Hérisson);
Talpa europæa *L.* (la Taupe commune);
Ursus meles *L.* (le Blaireau d'Europe);
Ursus Gulo (le Glouton);
Viverra vittata *L.* (le Grison);
Mustela Putorius *L.* (le Putois);
Mustela Lutra *L.* (la Loutre);
Mustela vulgaris *L.* (la Belette);
Canis familiaris *L.* (le Chien);
Canis Lupus *L.* (le Loup);
Canis Vulpes *L*, (le Renard);
Felis Leo *L.* (le Lion);
Felis Leopardus *L.* (le Léopard);
Felis Serval *L.* (le Serval);
Felis ferus *L.* (le Chat sauvage);
Mus amphibius *L.* (le Rat d'eau);
Mus arvalis *L.* (le Campagnol);
Mus sylvaticus *L.* (le Mulot);
Mus Rattus *L.* (le Rat);
Mus Musculus *L.* (la Souris);
Sciurus vulgaris *L.* (l'Ecureuil);
Lepus timidus *L.* (le Lièvre);
Lepus Cuniculus *L.* (le Lapin);
Sus Scophra *L.* (le Sanglier);
Equus Caballus *L.* (le Cheval);
Equus Asinus *L.* (l'Ane);
Cervus Dama *L.* (le Daim);
Capra ægragus *Gmel.* (la Chèvre);

Ovis tragelaphus *Cuv.*
Bos Urus *Gmel.* (l'Aurochs);
Bos Taurus *L.* (le Bœuf domestique);
Bos Bubalis *L.* (le Buffle).

Toutes ces espèces de Mammifères vivent encore dans l'ancien continent et leurs ossements ne se trouvent ni dans les grottes de l'Amérique, ni dans celles de la Nouvelle Hollande. Ces deux dernières parties du monde renferment dans leurs excavations des espèces et des genres qui ont encore des représentants vivants, sur leur sol; mais, comme en Europe, on y rencontre aussi des genres qui ont disparu complétement. La spécialité que nous observons encore aujourd'hui dans les formes animales de ces trois grandes divisions de la terre, existait donc déjà, avant la dispersion des dépôts diluviens, et il résulte de ce fait remarquable, què les débris des animaux propres à chacune d'elles n'ont pas été transportés d'un continent à l'autre dans les immenses inondations qui ont porté le ravage et la mort à la surface [redacted]

creusées, c'est qu'on trouve confondus avec les Mammifères, que nous y avons indiqués, des coquilles terrestres dont les espèces sont encore vivantes dans les mêmes lieux. Aussi dans les cavernes du midi de la France, si riches en ossements de quadrupèdes, on rencontre le test des Mollusques dont les noms suivent :

Helix nemoralis *L.*
— fruticum *Muller.*
— variabilis *Drap.*
— rhodostoma *Drap.*
— nitida *Muller.*
— lucida *Drap.*
Bulimus decollatus *Gmel.*
Cyclostoma elegans *Drap.*
Paludina vivipara *Lam.*
Etc., etc. (1).

Nous ajouterons encore que les dépôts diluviens, introduits dans les cavernes, sont de nature identique avec ceux qu'on observe dans les plaines voisines (2).

Mais s'il en est ainsi, la population des cavernes de la France, de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Angleterre nous offre donc des animaux, tels que l'hyène, le

(1) Marcel de Serres, Essai sur les cavernes, 3e éd., p. 207.

(2) Thirria, Mém. de la Société d'hist. nat. de Strasbourg, t. 1.

lion, le léopard, etc., qui de nos jours ne se retrouvent à l'état de vie que dans les régions chaudes de l'Afrique et de l'Asie, et qui ont complétement disparu de l'Europe, où ils vivaient cependant pendant la période quaternaire. S'ils ont cessé d'y exister, cela ne tient-il pas à ce que, pendant cette époque géologique, la chaleur de notre climat était plus élevée qu'aujourd'hui, ce que confirment du reste tous les faits géologiques, sur lesquels se trouve enfin solidement établie la théorie de l'origine ignée de notre planète et de son refroidissement successif? Mais d'autres espèces des cavernes sont, comme nous l'avons vu, actuellement vivantes dans les mêmes lieux, et il est à remarquer que ces espèces, communes aux deux époques, sont précisément celles qui, de nos jours, peuvent, ainsi que l'homme, affronter tous les climats. Les descendants de ces types spécifiques anciens, qui habitent encore notre sol, nous présentent cependant des caractères ostéologiques semblables à ceux de leurs ancêtres des cavernes, et nous sommes ainsi conduit à admettre que, malgré la différence de tempé-

[redacted]

relle du genre humain, c'est qu'au milieu des débris de toutes ces espèces, qui peuplaient l'ancien monde pendant la période quaternaire, on a rencontré, depuis quelques années, dans un grand nombre de localités diverses, des ossements humains, confondus avec des débris de Mammifères perdus. Ces faits inattendus ont été positivement constatés dans les cavernes du Kentucky en Amérique (1), dans plusieurs de celles de l'Angleterre, de la Belgique, de la Franconie, enfin en France, dans celles de Nabrigas (Lozère), de Mialet, de Jobertas, de Pondres, de Souvignargues (Gard) et enfin de Bize (Aude) (2). Partout les mêmes circonstances accompagnent ces dépôts ossifères.

Il n'est cependant pas possible de penser, pour expliquer la présence de ces ossements humains dans le limon des cavernes, qu'elles aient servi autrefois de lieux de sépulture : car on n'y rencontre que des ossements isolés, plus ou moins brisés et jamais de squelettes humains entiers.

Dans plusieurs de ces mêmes cavernes, et notamment dans celles de Bize, de Mialet, de Nabrigas, de Fausan, on a trouvé également, au milieu du sol diluvien, divers produits de l'industrie humaine, et principalement des fragments de poterie des plus grossières. Enfin, dans quelques-unes de ces cavités souterraines, on observe,

(1) Harlan, Journ. am. nat. soc. 1831.

(2) Marcel de Serres, Essai sur les cavernes, p. 194.

mêlés aux autres débris animaux, des os d'espèces de quadrupèdes perdus, évidemment travaillés par la main des hommes (1). Ces faits nous paraissent établir que les espèces perdues, entassées dans les cavernes, furent vraisemblablement contemporaines de l'homme.

Une autre circonstance tend également à confirmer cette conclusion : on a reconnu, à l'aide d'analyses faites avec le plus grand soin, que les ossements humains des cavernes de Pondres et de Souvignargues ont abandonné une aussi grande proportion de leur matière animale, que les ossements d'hyènes qui les accompagnent ; qu'ils sont aussi cassants et qu'ils happent également à la langue.

Cependant, bien que les faits dont il vient d'être question, ne soient pas contestés, tous les naturalistes sont loin d'admettre qu'on puisse en déduire que les ours et les rhinocéros fossiles furent contemporains de l'homme et vécurent dans les mêmes lieux. La ressemblance des produits de l'industrie humaine, trouvés dans les cavernes de la France et de l'Angleterre, avec ceux qu'on

[redacted]

tenu aux périodes antédiluviennes; mais que, depuis les temps historiques, les cavernes ont peut-être servi successivement de temples, d'habitations, de refuge ou de défense; que dès lors on conçoit que, par des inondations accidentelles, tous ces débris d'époques bien différentes, ont été dispersés et enfouis pêle-mêle dans le sol des cavernes (1).

Le fait principal sur lequel s'appuyent les savants défenseurs de cette dernière opinion est sans contredit l'analogie qui existe entre les poteries trouvées dans les cavernes et dans les tombeaux gaulois; mais il nous semble démontrer seulement que ces objets de l'industrie du monde ancien appartenaient à un peuple aussi avancé en civilisation que ceux qui construisirent les tumulus et les dolmens. Du reste de ce que quelques-uns de ces ustensiles, trouvés dans les cavernes, seraient réellement de fabrication gauloise ou bretonne, il ne faudrait pas en conclure que ces objets sont de même date que les ossements humains des cavernes. Il existe quelquefois, dans le sol de ces cavités, des fissures par lesquelles des fragments de poteries ont pu s'introduire et être recouverts postérieurement par le dépôt stalagmitique. Buckland n'a-t-il pas rencontré dans la caverne d'Osselles des coquilles de noix récentes en contact avec des os d'*Ursus spelœus*, et il a reconnu qu'elles s'é-

(1) Teissier, Bull. de la Soc. géol. de France, t. 2, p. 56 à 64; Desnoyers, ibid, p. 252.

taient introduites par une fissure occasionnée par le dessèchement du sol (1). Mais il n'en peut être ainsi des ossements humains et encore moins des nombreux débris d'animaux domestiques, qui, comme nous le verrons plus loin, existent aussi dans les dépôts des cavernes ; si ces ossements s'y étaient engagés par des fissures, il en serait resté quelques-uns à la surface, ou du moins on en observerait d'engagés dans la couche de stalagmite, ce qui n'a été vu nulle part.

Jamais non plus on n'a rencontré dans les cavernes de traces d'autels ou de tumulus, ni d'armes de guerre. Nous ferons également observer que pour justifier l'hypothèse que nous combattons, on fait intervenir des inondations accidentelles qui, depuis les temps historiques, auraient bouleversé le sol des cavernes ; et cela pour rendre raison du singulier mélange qu'y présentent les dépôts ossifères. Mais il est des cavernes à ossements, tellement élevées au-dessus du cours des rivières actuelles, qu'elles n'ont pu être évidemment atteintes par des inondations purement locales ; et tout [redacted]

des cavernes; et qu'il existait par conséquent avant la dernière catastrophe dont la terre a été le théâtre.

Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est qu'à l'époque où ces ossements humains furent enfouis et mêlés aux dépôts ossifères, l'homme offrait déjà plusieurs races distinctes. M. Chmerling a rencontré dans les cavernes à ossements de la Belgique des fragments de crânes humains, dont la conformation est différente de celle des habitants actuels de ce pays et se rapporte à la race éthiopienne. M. Boué a aussi observé, dans un dépôt diluvien très-puissant près de Baden en Autriche, des têtes humaines qui offraient également la plus grande analogie avec celles des nègres (1). D'autres crânes, trouvés dans les vallées du Rhin et du Danube, ont présenté, au contraire, d'assez grandes ressemblances, les uns avec ceux des Caraïbes, les autres avec ceux des anciens habitants du Chili et du Pérou (2).

Si l'homme avait déjà subi, à cette époque reculée,

(1) Ces faits semblent venir à l'appui de l'opinion de M. de Serres, qui considère la race noire comme la race primitive, parce qu'elle est la plus imparfaite; pour lui cette race d'hommes est le débris d'un monde antérieur; elle a survécu misérablement au théâtre de sa force et de sa puissance. Blumenbach, au contraire, considère la race blanche comme le type originaire de l'espèce humaine.

(2) Marcel de Serres, Essai sur les cavernes à ossements, p. IX et 223.

des modifications dans ses caractères physiques, il en est de même de plusieurs espèces animales. Ainsi les débris de chevaux et de bœufs, amoncelés en si grand nombre dans les cavernes de Lunel-vieil et de Bize, présentent, suivant M. Marcel de Serres, des variations d'un individu à l'autre; mais ces différences ne sont jamais assez grandes pour faire penser que ces individus aient appartenu à des espèces distinctes, et pour faire perdre de vue les types desquels ils dépendent (1). Ces deux espèces animales, d'où paraissent être issus nos chevaux et nos bœufs domestiques actuels, avaient donc déjà subi l'action de l'homme, lui étaient asservies sans doute depuis longtemps : car la domesticité a pu seule, comme nous l'avons démontré dans notre premier mémoire (2), produire des races tranchées parmi les animaux. Est-il étonnant dès lors que nous ne connaissions plus les types sauvages primitifs de ces deux espèces (3)? Ces faits permettent en outre de supposer que l'homme avait atteint dès lors un certain degré de civilisation et qu'il se livrait peut-être déjà aux travaux de l'agriculture.

[redacted]

Mais si les bœufs et les chevaux des cavernes s'étaient, de même que l'homme, modifiés et formaient plusieurs races, il n'en est pas ainsi des espèces qui ont encore sur la terre des représentants sauvages. Les débris de chacune de ces espèces antiques offrent, au contraire, entre eux une ressemblance parfaite. Les ossements du chat des cavernes du midi de la France se rapportent tous au *Felis ferus,* et non à notre Chat domestique; il parait en être de même des individus du genre Cochon, dont les restes ont été étudiés et qui appartiennent plutôt au sanglier qu'à nos porcs domestiques: ce qui a conduit M. Marcel de Serres à admettre que ces deux espèces n'existaient qu'à l'état sauvage, lorsque leurs débris furent engloutis dans les cavités souterraines (1). Ces animaux n'auraient donc subi le joug de l'homme que depuis la période géologique actuelle : aussi ont-ils éprouvé bien moins de modifications que plusieurs autres de nos espèces domestiques, et connaissons-nous encore leurs types sauvages.

De plus, toutes les espèces qui vivaient à l'état de liberté avant le dernier bouleversement que la terre a éprouvé, et qui se sont propagés jusqu'à l'âge actuel sans subir la servitude, nous présentent, à ces deux époques si éloignées, une uniformité remarquable dans leurs caractères ostéologiques. Ainsi on ne voit aucune différence sous ce rapport, par exemple, entre les hyènes

(1) Marcel de Serres, Essai sur les cavernes, 3e éd., p. 218.

et les lions des cavernes et les individus de même espèce qui habitent actuellement les déserts de l'Afrique.

Aucune de ces espèces sauvages n'a donc varié, en passant d'une période géologique à l'autre, argument bien puissant, ce nous semble, en faveur de l'opinion de la fixité des espèces.

Mais en fut-il ainsi des espèces perdues? Celles-ci en se modifiant pendant la période quaternaire, n'auraient-elles pas donné naissance à plusieurs des espèces qui vivent aujourd'hui et dont aucun débris n'est venu jusqu'ici témoigner la présence dans le monde ancien? Les deux espèces d'éléphants qui habitent encore actuellement, l'une les Indes, l'autre l'Afrique, ne seraient-elles pas descendues de l'*Elephas primigenius* de Blumenbach (1), dont nous retrouvons de nombreux ossements dispersés, non-seulement dans toute l'Europe, mais dans le nord de l'Asie et de l'Amérique? G. Cuvier qui a étudié cette question à plusieurs reprises et avec le plus grand soin, se prononce pour la négative (2). Si on compare en effet l'Eléphant primitif à l'espèce encore vivante, qui en est la plus voisine, c'est-à-dire,

[redacted]

les bords de la mer Glaciale, à l'embouchure de la Léna, d'un individu de l'espèce antique, conservé dans les glaces avec ses chairs, sa peau et sa longue crinière, a prouvé que cet animal n'en différait pas moins par ses caractères extérieurs que par ceux du squelette. Notre Eléphant d'Afrique s'éloigne bien plus encore de l'espèce antédiluvienne et cela par des caractères d'une bien plus grande valeur, par la structure même de ses dents molaires. Or comment admettre que les influences extérieures aient pu modifier à ce point l'Eléphant primitif, pour le transformer dans nos espèces actuelles? Ces influences eussent agi pareillement sur tous les autres Mammifères de la période quaternaire, qui se sont propagés jusqu'à nos jours; et nous avons vu que ces derniers, du moins ceux qui sont restés sauvages, n'ont subi aucune altération et se montrent aujourd'hui tels qu'ils étaient avant la dispersion du Diluvium. Les mêmes causes auraient dû nécessairement déterminer des effets analogues. Du reste ces influences, auxquelles on fait jouer un si grand rôle dans les créations anciennes, quelles étaient-elles alors? La température vers les pôles était plus chaude sans doute qu'aujourd'hui; mais, nous l'avons vu, les espèces animales qui, de nos jours et sans doute depuis un grand nombre de siècles, sont répandues depuis les tropiques jusque vers la mer Glaciale, n'ont éprouvé sous des climats si divers aucune modification importante. L'abaissement graduel de la température du globe est sans doute devenue incompatible avec

l'existence de l'Eléphant primitif, malgré les longs poils et la laine qui le protégeaient; c'est là peut-être la cause qui a fait disparaître de la surface de la terre cette espèce du monde ancien, ainsi que beaucoup d'autres. La composition de l'air et son état hygrométique étaient-ils, pendant la période quaternaire, différents de ce qu'ils sont de nos jours? la proportion de ses éléments a-t-elle varié? S'il en fut ainsi, ces changements ne furent pas de nature à rendre impossible la fonction respiratoire, puisqu'un assez grand nombre d'espèces à respiration pulmonaire ont pu continuer à vivre. Comment du reste comprendre que les influences extérieures aient pu changer le système dentaire de *l'Elephas primigenius*, de manière à produire celui de l'Eléphant d'Afrique? La domesticité, l'agent modificateur le plus puissant qui nous soit connu, a bien pu produire chez les animaux asservis à l'homme des variations innombrables; mais sur aucune de nos espèces domestiques, même les plus anciennes, les dents et surtout les molaires n'ont pas été altérées dans leur conformation. Or, si cette [redacted]

encore des Mammifères; mais leurs restes se montrent exclusivement dans certaines couches du groupe supra-crétacé et principalement dans celles de formation d'eau douce. Plusieurs espèces sont communes à cette époque et à l'époque précédente, et ont par conséquent passé ainsi d'une période à l'autre, sans éprouver de variations, comme l'atteste l'identité de leurs débris, soit qu'on les trouve dans le Diluvium, soit dans les dépôts tertiaires. Telles sont, parmi ces espèces, les suivantes :

Mastodon angustidens *Cuv.*
— minutus *Cuv.*
— tapiroïdes *Cuv.*
Hippopotamus major *Cuv.*
— minutus *Cuv.*
Rhinoceros incisivus *Cuv.*
Tapirus giganteus *Cuv.*
Plusieurs Palœotherium et Lophiodon, etc.

Il est d'autres espèces, au contraire, dont on retrouve les restes seulement dans les terrains supracrétacés, et qui ne semblent pas dès lors avoir continué leur existence au-delà de l'époque tertiaire. Or les mêmes raisonnements, qui nous ont conduit à admettre la fixité de l'espèce, depuis la période quaternaire jusqu'aux temps modernes, s'appliquent également ici et nous forcent à étendre cette conclusion jusqu'à l'époque où furent formés les terrains crétacés.

Les Mollusques viennent confirmer du reste cette conclusion ; l'enveloppe calcaire, qui protége le plus grand nombre de ces animaux, s'est conservée souvent d'une manière parfaite et permet de reconnaître les espèces auxquelles ces débris ont appartenu.

Les représentants de cette grande division du régne animal sont fréquents dans les terrains tertiaires et se rencontrent dans la plupart des couches de cette formation. Mais ce qui est fort remarquable, c'est qu'on y trouve, non-seulement de nombreuses espèces communes aux terrains supracrétacés et crétacés ; mais en outre, dans les couches supérieures à la craie, par exemple dans les sables marins récents, dans le crag de l'Angleterre, dans la molasse de Zurich, dans le bassin de Paris, dans l'argile de Londres, etc., on voit un certain nombre d'espèces qui vivent encore aujourd'hui. Telles sont les :

Solen siliqua *L.*
— vagina *L.*
[redacted]

Arca brittanica *Reeve.*
— clathrata *Defr.*
— diluvii *Lk.*
— imbricata *Brug.*
— improcera *Conrad.*
— lactea *L.*
— Noæ *L.*
— pectunculoïdes *Sacchi.*
— tetragona *Poli.*
— tortuosa *L.*
Rostellaria Pes-pelicani *Lam.*
Murex elongatus *Lam.*
Turritella Terebra *Lam.*
Natica glaucina *Lam.*
Pyrula ficoïdes *Lam.*
Cerithium tuberculatum *Lam.*
Crepidula unguiformis *Lam.*
Etc., etc.

Or, si nous en jugeons par leurs coquilles, ces espèces seraient encore ce qu'elles étaient dans la période tertiaire. Elles n'ont donc pas varié, malgré les différences qui ont pu survenir dans les milieux ambiants.

D'une autre part un certain nombre d'espèces se voient à la fois et dans les dépôts crétacés et dans les terrains secondaires et rattachent pour ainsi dire l'une à l'autre les formes animales de ces deux époques géologiques.

Mais il est une observation, que nous ne pouvons passer sous silence, c'est que parmi les Mollusques des terrains supracrétacés de la France et de l'Europe, il en est dont nous ne trouvons les descendants encore vivants que dans les régions chaudes du globe, dans les mers de l'Inde ou de l'Afrique (1). Parmi les faits de ce genre que nous pourrions citer, nous en emprunterons quelques-uns à Lamarck lui-même, et nous croyons même devoir reproduire textuellement le passage dans lequel ce célèbre naturaliste nous les a fait connaître : « N'est-il pas remarquable, dit Lamark, de trouver parmi les fossiles de la France le *Nautilus pompilius L.,* qui ne vit actuellement que dans la mer des Indes et dans celle qui baigne les Moluques? de rencontrer en abondance aux environs de Bordeaux, parmi les fossiles, le *Murex spirillus L.,* qui vit maintenant sur la côte de Tranquebar? d'observer aux environs de Paris, dans l'état fossile, le *Cerithium hexagonum Brug.* et le *Cerithium serratum Brug.,* les mêmes espèces que le capitaine Cook, dans ses voyages, a rencontrées vivantes dans la mer du Sud,

[redacted]

dans l'état frais de la mer des Indes? » (1). Ces espèces n'ont donc pu continuer à vivre, qu'en se transportant dans des pays plus chauds, nouvelle preuve en faveur du refroidissement successif de notre globe dans les temps géologiques, et en même temps de cette loi que nous nous sommes efforcé d'établir, que les variations du climat tendent plutôt à détruire les espèces animales, qu'à produire en elles des changements qui les rendent aptes à s'accommoder aux nouvelles conditions d'existence auxquelles elles se trouvent soumises; elles émigrent ou elles périssent, mais ne se modifient pas.

Nous voyons donc que certaines espèces ont pu vivre, pendant plusieurs époques géologiques distinctes, sans éprouver aucune mutation, puisqu'en remontant du temps actuel à la période tertiaire, nous pouvons constater l'identité spécifique d'animaux qui se sont propagés pendant une longue suite de siècles.

Aucuns débris humains n'ont été jusqu'ici rencontrés dans les couches du groupe supracrétacé, ce qui tend à faire penser, ou bien que l'homme n'existait pas encore, ou qu'il n'habitait pas dans le voisinage des lieux où ces dépôts se sont formés. Mais on y a trouvé, dans diverses parties du monde, des ossements de quadrumanes, appartenant à des espèces perdues (2).

(1) Lamarck, Considérations sur quatre faits applicables à la théorie du globe, etc., dans les Ann. du Muséum, t. 6, p. 46.

(2) Lartet, Compte rendu de l'Acad. des Scien. 1837, t. 4, p. 59; Lyell, Princ. de géolog. 1, p. 392.

Dans le groupe crétacé on n'a recueilli jusqu'ici aucuns vestiges de Mammifères, mais des animaux marins, des Reptiles, des Poissons, des Articulés, enfin des animaux rayonnés. Il n'en faudrait pas conclure que les Mammifères n'existaient pas encore et que de cette époque seulement datent les perfections des organismes animaux. Le dépôt de la craie, ayant été complétement formé sous les eaux de la mer, ne pouvait présenter que des Cétacés dont les espèces paraissent avoir été de tout temps relativement peu nombreuses, ou peut être quelques débris de Mammifères terrestres, entraînés dans l'Océan par les fleuves qui, à cette époque reculée, venaient y porter le tribut de leurs eaux. Il n'est pas étonnant dès lors qu'on n'ait rencontré jusqu'ici dans la craie aucun représentant du premier ordre de Vertébrés. Mais leur présence exceptionnelle y est possible, et ce qui semble le prouver, c'est que des ossements d'oiseaux ont été rencontrés dans la craie d'Angleterre (1), dans les schistes de Glaris, dépôt marin de la même époque, et enfin dans les strates Wéaldiennes, formation d'eau [redacted]

cours de cette époque géologique. Tels sont par exemple : les Bélemnites, les Ammonites, les Plagiostomes, etc., dont les couches supracrétacées ne nous offrent déjà plus de traces et qui n'ont plus de représentants dans le monde actuel. Sans doute les modifications, survenues dans la température du globe terrestre, étaient incompatibles avec l'existence de ces êtres des âges anciens ; ils ont péri, mais rien ne prouve qu'ils se soient transformés en des êtres nouveaux.

Enfin nous ferons observer que dans cette succession de Mammifères ou de Mollusques qu'on rencontre dans les différentes couches des terrains tertiaires, on ne peut découvrir aucun fait tendant à démontrer que la faune était moins parfaite dans les couches les plus anciennes, que dans les strates les plus récentes, et qui atteste un développement progressif de l'organisation.

III. *Terrains secondaires.* — La vie ne fut pas moins active pendant la période secondaire que pendant la précédente, si nous en jugeons par la quantité prodigieuse de débris animaux qui se sont conservés jusqu'à nous ; ses manifestations ne furent pas moins variées. Non-seulement on observe dans les couches secondaires des restes d'animaux rayonnés, des Mollusques, des Annélides, des Crustacés, mais encore des Poissons et d'énormes Reptiles. Enfin on y voit reparaître quelques ossements de Mammifères. Ainsi deux espèces de cet ordre ont été rencontrées dans le schiste de Stonesfield près d'Oxford, la couche la plus inférieure

du groupe oolithique ; ce sont les *Thylacotherium Prevostii Valenc.* et *Phascolotherium Bucklandi Owen.* La rareté des débris de Mammifères dans ces terrains ne doit pas surprendre, puisque ces dépôts sont de formation marine. Les deux espèces que nous venons de nommer sont les monuments les plus anciens que l'on connaisse du type des Mammifères, et viennent par leur présence démontrer qu'à cette époque si reculée, la vie animale avait atteint un grand degré de perfection. Mais si l'on n'a pas rencontré jusqu'ici, dans des dépôts plus anciens, des traces de l'existence des quadrupèdes, cela ne démontre pas que les deux petits Mammifères de Stonesfield aient été sur la terre les premiers représentants de cet ordre élevé, et encore moins qu'ils ne soient que des métamorphoses d'animaux plus simples. Du reste, s'il est vrai, comme on l'admet généralement, que les mêmes lois ont présidé à toutes les œuvres de la création, nous pourrions conclure par induction, de ce que dans les temps actuels de semblables transformations n'ont pas lieu, il doit en avoir été de même pour les espèces animales éteintes.

[redacted]

qu'ici rien de semblable n'a été observé, bien que les terrains dont nous parlons aient été explorés avec le plus grand soin et par les plus habiles naturalistes. Il est vraisemblable cependant que ces débris, s'ils existent, n'auraient pas échappé aux recherches. Car des transformations aussi complètes n'auraient pu s'opérer que par suite de l'action des agents modificateurs, prolongée pendant une longue suite de siècles, comme l'admettent du reste tous les partisans de l'opinion que nous combattons. Une catastrophe violente, universelle, aurait-elle fait disparaître partout les restes de ces êtres intermédiaires? Mais il faudrait admettre également que le même fait s'est reproduit à chacune des époques géologiques qui ont vu apparaître de nouveaux types organiques : comme si la nature avait eu dessein de soustraire à nos regards les preuves de cette prétendue filiation dans l'évolution progressive des êtres, telle que l'admettent plusieurs naturalistes, et nous cacher ainsi le secret de ses opérations. Qu'un cataclysme de ce genre se soit reproduit précisément à chacune des périodes de transformation des êtres, c'est une chose fort peu probable en elle-même, mais des faits fort importants ne permettent pas d'admettre une semblable supposition. Les couches secondaires paraissent s'être déposées lentement et sans que cette opération ait été interrompue par aucune secousse violente (1). En admettant même qu'un

(1) Les soulèvements qui, dans quelques contrées, sont venus

semblable bouleversement se soit répété à la surface de la terre, précisément à ces époques de transition, qu'il ait anéanti entièrement les débris de ces formations animales, faisant passage des Reptiles aux Mammifères et aux Oiseaux, il est évident que cette cause de destruction aurait, à plus forte raison, fait disparaître, dans les mêmes lieux, tous les êtres vivants, et qu'on ne devrait plus rencontrer des espèces identiques dans les dépôts formés immédiatement avant et immédiatement après le bouleversement, dont il est ici question. Mais en est-il réellement ainsi? N'y a-t-il pas d'espèces à la fois communes aux diverses couches secondaires? Il serait facile d'en citer plusieurs exemples parmi les Mollusques.

Il existe également dans les terrains secondaires un certain nombre d'espèces, principalement du genre Térébratule, qui sont également propres à la fois aux dépôts secondaires et aux strates des dépôts de transition, même les plus inférieurs, dans lesquels se voient encore des débris organiques. Ces vestiges viennent ainsi nous fournir un dernier anneau qui lie les produits primitifs de l'organisation animale à la chaine non interrompue qui

[redacted]

tant ont existé dans toutes les périodes précédentes. Mais leurs restes, ayant généralement subi une altération plus profonde que chez les animaux, et surtout dans les organes caractéristiques des espèces, nous n'avons pu nous étayer sur eux. L'analogie toutefois doit nous conduire à penser, qu'il en fut de la vie végétale, comme de l'organisation animale aux diverses époques géologiques et que les plantes n'ont pas, plus que les animaux, subi de modifications qui aient transformé successivement les espèces les unes dans les autres, de manière à donner naissance aux formes actuelles.

4. *Terrains de transition.* — Ce sont les couches les plus anciennes du globe, où se rencontrent des débris organiques. Si la théorie de l'évolution successive des êtres est vraie, si de simples qu'ils étaient dans l'origine, ils sont peu à peu devenus de plus en plus compliqués, de plus en plus parfaits, nous ne devons rencontrer dans cette formation que des animaux et des végétaux peu élevés dans l'échelle des êtres, et, dans les couches les plus anciennes, nous ne devons plus observer que des organismes d'une grande simplicité. Mais si nous recherchons quelles sont les nombreuses productions organiques qui se voient dans le groupe carbonifère et même dans les couches les plus inférieures de la grauwacke, nous y trouvons, parmi les animaux, non-seulement des Zoophytes et des Radiaires, mais des Mollusques en fort grand nombre, des Anélides et des Crustacés, enfin des Poissons; or, tous ces animaux semblent être

aussi parfaits que ceux de même ordre qui vivent encore aujourd'hui. Par conséquent, dès l'époque où l'organisation animale apparut sur notre planète, elle offrait déjà des représentants des quatre grandes divisions du règne animal. Le règne végétal nous offre également, dans les dernières couches fossilifères, de nombreuses espèces, appartenant à des familles naturelles très-variées. Ainsi nous y trouvons avec des Algues, des Lycopodiacées, des Marsiléacées, des Equisétacées et des Fougères gigantesques, c'est-à-dire, les végétaux acotylés les plus parfaits, qui de nos jours n'ont plus d'analogues de même taille que dans les contrées intertropicales. Nous y trouvons étalement des Palmiers, végétaux très-élevés aussi dans la division des monocotylées. Enfin la troisième grande division du règne végétal y est aussi représentée par des végétaux appartenant à la famille des Conifères et des Cydadées. On peut citer parmi les Cupressinées :

le Chamœcyparites Ullmanni *Endl.;*

[redacted]

Dadoxylon Wilhami *Endl.*,
— medullare *Endl.*,
— Brandlingi *Endl.*,
— Buchianum *Endl.*,
— ambiguum *Endl.*,
— carbonaceum *Endl.*,
— stigmolithos *Endl.*,
Araucarites Sternbergii *Gœpp.*,
— Philipsii *Endl.* (1).

Ainsi donc, s'il est vrai que, depuis ces temps primitifs du monde, des animaux et des végétaux plus complexes encore ont reçu l'existence, il n'en reste pas moins démontré que l'organisation n'apparut pas sur la terre exclusivement sous ses formes les plus simples, puisque nous trouvons dans les couches fossilifères les plus anciennes des espèces de toutes les grandes classes, végétales et animales.

Il nous paraît résulter de tous ces faits, comme conclusions vraisemblables :

1° Qu'aux différents âges de notre planète, l'espèce n'a pas plus varié que dans les temps actuels;

2° Que les influences extérieures n'ont pas modifié les êtres, ne les ont pas transformés les uns dans les autres, mais ont fait disparaître successivement un grand nombre

(1) Conf. Unger, Synopsis plantarum fossilium, Lipsiæ, 1845; Endlicher, Synopsis Coniferarum, Sangalli, 1847.

de types organiques, végétaux et animaux, qui ont apparu et se sont succédés sur notre globe aux diverses époques géologiques.



RÉSUMÉ

DE L'ACTION

DE L'ÉTHER ET DU CHLOROFORME

SUR L'INTELLIGENCE, SUR LES SENS, SUR LA CONSCIENCE, SUR LA VOLONTÉ ET SUR LA SENSIBILITÉ GÉNÉRALE ET LOCALE (1),

PAR LE DOCTEUR EDMOND SIMONIN,
Professeur de Clinique chirurgicale à l'Ecole de Nancy.

I.

Action de l'éther et du chloroforme sur l'intelligence, sur les sens, sur la conscience et sur la volonté.

L'éther et le chloroforme provoquèrent des manifestations générales identiques de l'éthérisme de l'intelligence.

(1) Pour formuler ce résumé, l'auteur a analysé 73 faits tirés de sa pratique chirurgicale. Dix-neuf de ces faits se rapportent à l'éthérisation locale pratiquée soit avec l'éther, soit avec le chloroforme. Les autres faits relatifs à l'éthérisation générale se sont décomposés ainsi qu'il suit : 10 fois, éthérisation proprement

Les premiers symptômes de l'éthérisme de l'intelligence furent provoqués par les éthérisations rectales, moins rapidement que par les inhalations pratiquées, soit avec l'éther, soit avec le chloroforme.

Les inhalations du chloroforme, faites sans l'aide d'appareils spéciaux, déterminèrent l'éthérisme de l'intelligence moins promptement que les inhalations du chloroforme pratiquées à l'aide de ces appareils.

Les premiers phénomènes de l'éthérisme de l'intelligence apparurent sous l'influence des inhalations de l'éther et du chloroforme, pratiquées à l'aide d'appareils spéciaux, après un temps qui varia de une à quatre minutes, dans les quatre cinquièmes des cas relatifs à l'emploi de l'éther, et dans les trois quarts des cas relatifs à l'usage du chloroforme.

Bien qu'il y eût beaucoup d'analogie dans l'action de l'éther et dans celle du chloroforme, sous le rapport des durées qui précédèrent le début de l'éthérisme de l'intelligence, l'action du chloroforme fut jugée un peu plus rapide que celle de l'éther : En effet lors des faits rela-



tifs à l'emploi du chloroforme, on tenta de ralentir l'action de cet agent, tandis que cette intention n'exista pas, lors d'un certain nombre de faits qui se rapportent à l'usage de l'éther.

A la suite de cinquante-quatre éthérisations, onze fois la conscience fut conservée, et quarante-trois fois la conscience fut abolie.

Les états principaux de l'intelligence, observés pendant et après l'usage des agents anésthésiques, doivent être rapportés à quatre catégories principales qui sont : 1° Conservation complète de l'intelligence; 2° persistance de l'intelligence avec une modification de son activité (excitation cérébrale) ; 3° perversion de l'intelligence; 4° suspension des actes intellectuels. Mais les deux dernières catégories se subdivisent en plusieurs classes, et, en définitive, les résultats psychiques observés se décomposent en huit ordres de faits qui vont être énumérés.

1° *La conservation complète de l'intelligence* ne fut observée qu'au début des expériences faites avec l'éther, et cinq fois l'absence de l'éthérisme intellectuel fut due uniquement, soit à l'interruption volontaire de l'éthérisation, soit à une inhalation incomplète ou vicieuse, et aussi à l'emploi d'appareils imparfaits.

2° *La persistance de l'intelligence avec une modification de son activité* (*excitation cérébrale*), fut observée six fois, également au début de l'emploi de l'éther. L'absence d'un éthérisme complet de l'intelligence fut due à l'imperfection de l'appareil, à l'interruption de

l'inhalation, tantôt volontaire, tantôt motivée par la crainte de reproduire des symptômes alarmants, par l'inquiétude causée au début des expériences par une éthérisation prolongée, par la croyance erronée à un état suffisant de l'éthérisme de la sensibilité; enfin cette absence eut lieu parce que l'anésthésie ayant été reconnue, on cessa l'éthérisation.

En constatant qu'après l'emploi du chloroforme jamais l'intelligence ne persista entière, ou avec une simple modification de son activité, nous n'avons pas dû conclure que le chloroforme est supérieur à l'éther, mais seulement que certaines circonstances observées durant l'usage de ce dernier agent, n'existèrent point pendant les inhalations du chloroforme, et que ces dernières furent pratiquées d'autant plus judicieusement, que les faits d'éthérisation proprement dite précédèrent ceux d'inhalation du chloroforme.

3° *La perversion de l'intelligence,* apparaissant comme phénomène spécial de l'éthérisme de l'intelligence et décélée, soit par des actes du sujet éthérisé, soit par des

[redacted]

n'a point exercé d'influence sur la forme de la perversion intellectuelle. Voici d'abord les actes et les rêves observés dans sept cas après l'usage de l'éther, soit par la voie des poumons, soit par celle du rectum. Un journalier rêve qu'il est soldat. Un maçon entend des coups de marteau. Un enfant croit qu'on lui dérobe des lapins. Un ancien canonnier, habituellement adonné aux boissons vineuses, ressent une satisfaction indicible en rêvant qu'il s'enivre, Un vieux soldat, ancien prévôt d'armes, se livre à des mouvements d'escrime. Un bûcheron chante l'air populaire de Malborough, et une jeune fille pieuse croit s'entendre appeler par Dieu. Dans quatre cas, après les inhalations du chloroforme, nous avons observé les perversions intellectuelles suivantes. Un enfant pense qu'une de ses dents se détache sans opération. Un cordonnier rêve qu'il travaille à ses chaussures. Un journalier croit être maintenu, par force, dans une situation pénible. Un ouvrier en broderies voit le ciel en feu et pousse des gémissements.

4° *La suspension des actes intellectuels, précédée d'excitation simple,* fut observée trois fois après les inhalations éthérées, et une fois après l'inspiration du chloroforme.

5° *La suspension des actes intellectuels, précédée de la perversion de l'intelligence,* a été observée deux fois après l'inspiration des vapeurs de l'éther et cinq fois après celle du chloroforme. Quoique, dans cet ordre de faits, ainsi que dans les ordres suivants, les perversions

intellectuelles aient eu moins de durée, et aient été moins remarquables, il est utile de signaler leur nature, ainsi que nous l'avons fait tout à l'heure. Après l'emploi de l'éther, nous avons observé l'agitation et l'hilarité. Après l'usage du chloroforme, deux sujets poussèrent des cris avant l'opération ; un troisième eut des hallucinations relatives à la manœuvre opératoire ; un autre prononça des paroles inintelligibles, et une femme offrit des idées fausses.

6° *La suspension des actes intellectuels, précédée, soit de l'excitation cérébrale, soit de la perversion de l'intelligence et suivie de cette perversion,* a été observée douze fois. Sur neuf faits relatifs à l'usage de l'éther, on observa quatre fois des idées incohérentes ; trois fois l'ivresse joyeuse ; une fois on nota la tristesse et les pleurs, et une fois, des hallucinations du sens de la vue. Après l'emploi du chloroforme, trois fois la forme de l'éthérisme, dont nous nous occupons en ce moment, apparut, et on constata une fois l'incohérence des idées, une fois l'ivresse joyeuse, une fois un rêve d'ivresse et [redacted]

qu'une seule fois, c'était après l'usage de l'éther, chez une femme dont les idées parurent incohérentes.

Parmi les principales modifications des sens, autres que celui du toucher, il faut noter les suivantes.

La suspension de l'odorat d'un seul côté fut observée une fois.

La saveur du chloroforme et surtout celle de l'éther parurent, en général, désagréables aux malades. La saveur de l'éther fut perçue après les éthérisations rectales, comme après les inhalations éthérées.

Les modifications notées pour le sens de l'ouïe furent des bourdonnements et des hallucinations. Certains sujets crurent entendre le bruit d'un marteau, le son du tambour, des chants, etc.

Les modifications observées avant la suspension du sens de la vue, consistèrent, après l'usage de l'éther, plutôt dans l'impossibilité de reconnaître les objets que dans la perception d'apparences anormales. Sous l'influence du chloroforme, les perceptions méritèrent le nom d'hallucinations. La pupille a été trouvée bien plus fréquemment dans l'état de contraction que dans l'état de dilatation, alors que l'intelligence et la sensibilité étaient profondément modifiées. La perversion et la suspension de l'ouïe et de la vue accompagnèrent, en général, la perte de la conscience, et précédèrent les modifications de la sensibilité.

L'éthérisme de l'intelligence peut s'accroître aprés la cessation de l'emploi de l'éther et du chloroforme, et il n'est point certain que les symptômes ne prendront pas un caractére plus marqué de gravité, bien que la cessation de l'éthérisation ait eu lieu.

Le temps pendant lequel la conscience fut abolie, varia de 1 minute à 48 minutes, dans la série des faits relatifs à l'action de l'éther, et de 1 minute 30 secondes à 30 minutes, dans la catégorie relative à l'influence du chloroforme. — En considérant l'éthérisme de l'intelligence, depuis ses premières manifestations jusqu'à la disparition totale des symptômes qui le caractérisent, on trouve, dans les faits observés aprés l'usage de l'éther, une durée de une minute à dix heures, et dans ceux qui sont relatifs à l'usage du chloroforme, une durée de 4 minutes à 59 minutes. — L'éthérisation anale produisit, en général, un éthérisme intellectuel de plus longue durée que celui qui fut la conséquence des inhalations, soit de l'éther, soit du chloroforme.

Il n'exista pas de corrélation entre la durée de l'éthé- [redacted]

II.

ACTION DE L'ÉTHER ET DU CHLOROFORME SUR LA SENSIBILITÉ GÉNÉRALE ET SUR LA SENSIBILITÉ LOCALE.

I.

Classification des faits observés, sous le rapport de la sensibilité générale.

Les faits relatifs à la sensibilité se décomposèrent ainsi qu'il suit.

1° *Conservation de la sensibilité ;* sept fois.

Ether, six fois. Les causes de la conservation de la sensibilité furent : la cessation volontaire de l'éthérisation, l'inspiration frauduleuse d'un air pur, l'imperfection de l'appareil, l'absence d'expériences préalables.

Chloroforme, une fois, par suite de la cessation de l'inspiration, la quantité du liquide stupéfiant se trouvant insuffisante.

2° *Diminution de la sensibilité ;* douze fois.

Ether ; huit fois. L'absence de l'éthérisme complet reconnut pour cause : la nécessité de suspendre l'éthérisation, en raison de l'apparition de symptômes graves ; le défaut total d'expériences préalables ; l'application de l'expérience préalable seulement sur l'extrémité du membre qui devait supporter l'opération ; la brièveté du

temps pendant lequel l'éthérisme périphérique fut maintenu avant l'opération.

Chloroforme, quatre fois.

3° *Abolition de la sensibilité ;* trente-trois fois.

Ether, vingt-trois fois. Sur ce nombre, l'abolition de la sensibilité fut trois fois de très-courte durée, à raison du défaut d'expériences préalables.

Chloroforme, dix fois.

En tenant compte du nombre relatif des faits d'abolition de la sensibilité due à l'action de l'éther et à celle du chloroforme, on voit qu'il y eut une analogie complète entre les résultats, dans les deux séries de faits.

II.

Propositions établies à l'occasion de l'anésthésie générale déterminée par l'éther et par le chloroforme.

Une modification déterminée de l'intelligence n'est [redacted]

Les sensations perçues par les sujets soumis aux agents anésthésiques consistent surtout, au début des inhalations de l'éther et du chloroforme, en un sentiment d'engourdissement général, plus prononcé aux extrémités qu'au tronc.

Les premiers symptômes de l'éthérisme de la sensibilité, qui peuvent être constatés par l'expérimentation, apparaissent plus tard par suite des éthérisations rectales que lors des inhalations de la vapeur de l'éther ou du chloroforme. Le temps écoulé avant les premières manifestations de l'insensibilité a varié ainsi qu'il suit : pour les éthérisations *per anum*, de six minutes à vingt-trois minutes ; pour les inhalations éthérées, ce temps a varié de trois à dix-huit minutes ; et, pour les inhalations de la vapeur du chloroforme, de une minute à treize minutes et demie.

L'insensibilité, qu'elle soit due à l'éther introduit par la voie des poumons ou par celle du rectum, ou qu'elle soit provoquée par l'inhalation du chloroforme, débute par la périphérie du corps.

Les divers points de la périphérie du corps ne deviennent point insensibles au même moment.— La peau du front et des régions temporales ne devient insensible, le plus généralement, que plusieurs secondes, et parfois plusieurs minutes, après que l'anésthésie a été constatée à la peau des mains et à celle des pieds. — Le temps qui s'écoule entre le moment où les extrémités des membres sont anésthésiées, et celui où la peau des régions fron-

tale et temporales cesse de réagir, est un peu plus long lorsque, au lieu des vapeurs du chloroforme, les malades inspirent celles de l'éther. Ce temps est plus long encore, lorsque l'introduction de l'éther a lieu *per anum*.

Pour reconnaître à temps l'anésthésie des diverses parties de la périphérie du corps, il faut d'une part ralentir l'action des agents anésthésiques, et, de l'autre, opérer des piqûres sur les diverses parties, environ chaque dix secondes.

Si l'insensibilité de la peau n'est pas maintenue pendant un certain nombre de secondes, par la continuité de l'éthérisation, on ne peut avoir la certitude d'une anésthésie suffisante dans les parties sous-cutanées pour que de courtes opérations puissent être pratiquées sur elles sans douleur.

Les régions sont d'autant moins sensibles à l'action des agents stupéfiants qu'elles sont plus profondément situées.

Les parties qui sont le siége d'une inflammation sont plus difficilement anésthésiées, que lorsque ces parties [redacted]

Si l'éthérisme de la sensibilité n'est point complet avant de commencer une opération, la douleur causée par cette opération sera un obstacle puissant à l'anésthésie, bien que l'éthérisation soit continuée ou qu'elle soit reprise.

On peut tirer de grandes ressources de la pratique des inhalations continues et des inhalations réitérées pendant les opérations, lorsqu'il ne survient pas de symptômes inquiétants. Dans dix des faits, l'inhalation continue a été mise en usage; et, dans sept autres faits, les inhalations successives ont été pratiquées.

L'éthérisme de la sensibilité peut, comme l'éthérisme de l'intelligence, s'accroître après la cessation de l'emploi de l'éther et du chloroforme.

La durée de l'éthérisme de la sensibilité a été étudiée suivant qu'il a été produit par l'éther ou par le chloroforme; — suivant qu'il a été obtenu par telle ou telle méthode d'éthérisation; — suivant que les éthérisations ont cessé avant les opérations; — suivant qu'elles ont continué pendant une partie du temps, ou durant tout le temps des opérations; — et suivant que les inhalations ont été réitérées plusieurs fois, à l'occasion d'une seule opération.

En résumé, la durée de l'éthérisme général de la sensibilité dû aux inhalations a varié : — pour l'éther, de quinze secondes à sept minutes ; — pour le chloroforme, de une minute à sept minutes.

La durée des modifications de la sensibilité a varié,

pour l'éther, de trente secondes à onze minutes ; — pour le chloroforme, de une minute trente secondes à dix-neuf minutes.

Les éthérisations rectales déterminèrent, en général, un éthérisme de la sensibilité d'une durée plus longue que celle de l'éthérisme dû aux inhalations. Ainsi l'insensibilité générale a duré de quatre minutes à cinq minutes, et la durée des modifications de la sensibilité a varié de dix minutes à quarante-quatre minutes.

L'éther détermine, le plus ordinairement, l'éthérisme général de la sensibilité moins rapidement que le chloroforme, mais il produit une anésthésie générale d'une durée aussi longue que celle qui est produite par le perchlorure de formyle.

La durée de l'éthérisme de la sensibilité, comme celle de l'éthérisme de l'intelligence, n'est point en rapport exact avec la durée de l'éthérisation.

La disparition des phénoménes de l'anésthésie a lieu dans un ordre inverse à celui de leur apparition.

Bien que les éthérisations soient conduites d'une ma-

[redacted]

des modificateurs puissants qu'il ne faut point méconnaître.

La durée de l'éthérisation ne donne pas seule la raison de l'anésthésie et de ses degrés.

La durée des inspirations éthérées simples, c'est-à-dire, cessées avant le commencement d'une opération, alors que l'insensibilité était manifeste, a été, en moyenne, de six minutes quarante secondes.

La durée moyenne des inhalations simples du chloroforme a été de sept minutes trente-six secondes. Lors de ces inhalations, l'action de l'agent anésthésique a été, à dessein, ralentie.

La durée moyenne des éthérisations rectales a été de vingt minutes trente-trois secondes.

La quantité des agents stupéfiants mise en usage ne donne point seule la raison du degré de l'anésthésie.

La dose moyenne du liquide employé aux inhalations éthérées a été de moins de 25 grammes.

La dose moyenne a été de moins de 9 grammes, pour les inhalations du chloroforme, cet agent étant infiniment moins volatil que l'éther.

Cette dose a été de moins de 27 grammes d'éther, pour les éthérisations *per anum*.

L'âge peu avancé, le sexe féminin, l'état de débilité et la constitution nerveuse ont paru, dans un certain nombre de cas, favoriser l'action des agents anésthésiques, celle de l'éther surtout. Mais la rapidité de l'action de ces agents doit principalement être expliquée par des

idiosyncrasies non encore bien définies, et, en conséquence, il faut s'attendre à ce que les faits les plus contradictoires, en apparence, surgiront lors des éthérisations. On doit bien se pénétrer de cette idée que l'action des agents anésthésiques peut s'exercer d'une manière générale et profonde au milieu des conditions les plus diverses, d'*âge,* de *sexe,* d'état de *santé* et de *constitution.*

La diminution et l'abolition de la sensibilité sont des phénoménes communs aux sujets éthérisés et aux individus en proie à une impulsion délirante ou frappés de stupeur traumatique.

La diminution et la suspension de la sensibilité peuvent coïncider avec les diverses modifications subies par l'intelligence, à la suite de l'action des agents stupéfiants.

Il y a d'autant moins de chances de rencontrer l'anésthésie sur un sujet éthérisé que l'intelligence de ce sujet se rapproche plus du type normal.

Ce n'est que trés-rarement que les agents anésthésiques portent leur action plus rapidement et plus pro-

[redacted]

halations, tandis que la sensibilité reparait le plus ordinairement. Ce qui prouve qu'une même durée d'inhalation et qu'une même dose du liquide anésthésique modifient plus profondément les fonctions intellectuelles que la sensibilité.

III.

Propositions relatives à la question de l'anésthésie locale.

Quoique les expériences qui ont été pratiquées soient peu nombreuses, il est cependant possible de tirer quelques conclusions des faits qui se rapportent à l'application directe des agents stupéfiants sur la peau, sur les membranes muqueuses, sur les nerfs et sur les solutions de continuité anciennes et récentes. Voici ces conclusions.

Une partie du corps non privée d'épiderme, plongée pendant quarante minutes dans l'éther et pendant vingt-cinq minutes dans le chloroforme, n'acquiert pas, par le fait de cette immersion, une anésthésie locale suffisante pour qu'une très-légère opération chirurgicale soit pratiquée sans douleur.

L'application directe du chloroforme sur la peau peut y déterminer une vive douleur accompagnée de rubéfaction, et, si la peau est déjà le siége d'un travail inflammatoire, le contact du chloroforme, prolongé pendant vingt-cinq minutes, peut produire la vésication.

L'application directe du chloroforme sur les mem-

branes muqueuses saines y fait naître de la rougeur et de la chaleur.

L'application du chloroforme sur la conjonctive est douloureuse, et, à raison de la sensation pénible produite par la vapeur de cet agent, un œil sain n'a pu y être exposé pendant plus d'une minute, et sa sensibilité n'a point été suspendue.

L'application du chloroforme pur, sur la membrane muqueuse buccale, ne fait point cesser la douleur locale motivée par un abcès sous-muqueux.

L'éther sulfurique pur et le chloroforme, mêlé en diverses proportions à l'eau, appliqués, pendant un temps qui a varié de quatre à dix minutes, sur la membrane muqueuse des gencives, ne s'opposent nullement à la douleur que l'extraction des dents détermine d'habitude.

L'application directe de la vapeur de l'éther et l'application directe du chloroforme pur sur la pulpe dentaire, mise à nu par suite de carie, diminuent et font cesser l'odontalgie.

[redacted]

minutes, à l'aide d'un appareil spécial, sur une solution de continuité récente, par cause traumatique, a provoqué l'insensibilité locale complète, sans déterminer l'éthérisme général.

La vapeur du chloroforme, en raison de la volatilisation de ce liquide, moindre que celle de l'éther, n'a pu être dirigée en jet sur une solution de continuité récente, à l'aide de l'appareil qui a permis de produire l'anésthésie locale, au moyen de l'éther sulfurique.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ EN 1848,

ET

INDICATION DES RAPPORTS

AUXQUELS ILS ONT DONNÉ LIEU.

OUVRAGES DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

Membres Titulaires.

Le Général Drouot, par M. Henri Lepage (Extrait du *Journal de la Meurthe et des Vosges*). Nancy, A. Lepage, 1847. In-8° de 54 pages.

Cette Notice, présentée à l'Académie dans la séance du 6 mai 1847, a été omise sur la liste des publications de cette année

[redacted]

Histoire universelle de l'Eglise catholique, par M. l'abbé Rohrbacher. Paris, Gaume frères (Imprimerie de Dard, à Nancy), 1847. Tomes XXVI-XXVIII. 3 vol. in-8° (fin du texte).

Veillez tous à vos intérêts (avec une Pétition à l'Assemblée nationale, par M. Guerrier de Dumast). Nancy, impr. de Vagner, 1848. In-8° de 2 pages.

Notice sur l'Eglise de Saint-Nicolas-de-Port, par M. Aug. Digot. Nancy, Vagner, 1848. In-8° de 16 pages, fig.

Un autre tirage, sans nom d'auteur, contient de plus un appendice de 4 pages; in-8° de 20 pages.

Lettres sur l'Histoire de Lorraine, par Henri Lepage. Nancy, A. Lepage, 1848. In-8° de 155 pages.

Examen d'une matière grasse et d'une mèche trouvées dans une lampe antique, par M. H. Braconnot. (Extrait des *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*). Epinal, impr. de Ve Gley, 1847. In-8° de 5 pages.

Tableau (synoptique) destiné à faire connaître, aimer et servir la République française, par M. Piroux. Nancy, impr. de Ve Raybois et comp., 1848. In plano d'une feuille.

Rapport sur le service de la Vaccine dans le département de la Meurthe pendant l'année 1847, par le Dr Edmond Simonin. Nancy, A. Lepage, 1848. In-4° de 35 pages.

Associés.

Histoire de France abrégée, depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'avénement de Louis-Philippe Ier, par M. A. MAGIN.

Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes, 3e édition, avec un Atlas, par M. le baron DE LADOUCETTE.

Traditions populaires, croyances supertitieuses, usages et coutumes de l'ancienne Lorraine, par M. RICHARD des Vosges.

Chansons diverses ; Mes soixante ans, chanson ; Notice sur M. Ladoucette, par M. ALBERT-MONTÉMONT.

Histoire de la Médecine homœopathique ; De l'ancienne et de la nouvelle médecine, 1er chapitre de l'ouvrage précédent, par M. RAPOU.

Société de Saint Vincent de Paul de Nancy, Assemblée générale de 1847 ; Société charitable de Saint François [redacted]

(Saône-et-Loire); Note sur un sondage exécuté à Cessingen, dans le grand Duché de Luxembourg; Eclaircissements sur la question des Salines de l'Est; Encore un mot sur la vente des Salines de l'Est, par M. Levallois.

Cinquième Mémoire sur l'Induction, par M. E. Wartmann.

Poésies (dans plusieurs n^{os} du *Journal de l'Oise*); Au Général Cavaignac, par Mme Fanny Dénoix.

Sur le développement en fraction continue de la racine carrée d'un nombre entier; Sur un théorème relatif aux nombres entiers; Sur l'intégration des équations différentielles du mouvement d'un point matériel; Sur l'intégration des équations générales de la Dynamique, par M. Serret.

Note sur une amputation de cuisse pratiquée à l'hôpital d'Epinal au moyen de l'inhalation de la vapeur d'éther, par M. le Dr Haxo.

Mélanges de Chirurgie, par M. Putegnat.

Examen de cinq Comédies d'Aristophane, suivi d'un Tableau synoptique des pièces de ce Poëte, par M. J.-F. Stiévenart.

Quelques mots à la mémoire de son Altesse Royale le Grand Duc de Hesse Louis II, par M. le vicomte J.-R.-L. de Kerckhove.

Sur le climat de la Belgique, 2e partie, par M. Quételet.

Essai d'une Topographie et d'une Statistique agricoles de l'arrondissement de Toul, par M. le Dr Denis fils.

Nouveaux principes de Grammaire française, par M. F. Perron.

RECUEILS DES SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Abbeville.

Annales scientifiques, agricoles et industrielles du département de l'Aisne.

Séance publique annuelle de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.

Annuaire de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

Bulletins de l'Athénée de Beauvaisis.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon.

Société archéologique de Béziers.

Séance publique de l'Académie royale des Sciences,

[redacted]

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie (à Caen).

Séance publique et Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Recueil de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Falaise.

Mémoires de l'Académie du Gard.

Mémoires de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève.

Rapports de la Société biblique de Genève.

Résumé analytique des travaux de la Société Havraise d'études diverses.

Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire.

Précis des travaux de la Société d'Émulation du Jura.

Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Lille.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon.

Mémoires de la Société linnéenne de Lyon.

Compte rendu des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon.

Séance publique de la Société d'Agriculture du département de la Marne.

Bulletin semestriel de la Société de Médecine de Marseille.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux.

Mémoires et analyses des travaux de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Mende.

Mémoires de l'Académie des Lettres, Sciences et Arts de Metz.

Sommaire des travaux de la Société des Sciences médicales du département de la Moselle.

Mémoires de la Société d'Histoire naturelle du département de la Moselle.

Bulletin de la Société d'Horticulture du département de la Moselle.

Mémoires de l'Académie de Munich.

Compte rendu des travaux de la Société de Médecine de Nancy.

Le Bon Cultivateur, publié par la Société centrale d'Agriculture de Nancy.

Société de Saint Vincent de Paul de Nancy.

Annales de la Société académique de Nantes.

Journal de la Section de Médecine de la Société aca-

[redacted]

Séance publique de la Société libre des Beaux-Arts de Paris.

Résumé des travaux de la Société Entomologique de France.

Bulletin de la Société Géologique de France.

Assemblée générale et Journal de la Société de la Morale chrétienne.

Journal des travaux de la Société française de Statistique universelle.

Compte rendu des travaux de la Société Philotechnique de Paris.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

Bulletin de la Société des Pyrénées orientales.

Mémoires de l'Académie de Reims.

Compte rendu des travaux de la Société des Sciences de Rennes.

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Séance publique de la Société libre d'Émulation de Rouen.

Recueil de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure (à Rouen).

Bulletin des travaux de la Société industrielle de Saint-Quentin.

Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts du département de la Somme.

Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Strasbourg.

Nouveaux Mémoires de la Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin (à Strasbourg).

Recueil agronomique publié par la Société d'Agriculture de Tarn-et-Garonne.

Mémoires de la Société des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

Séance publique de la Société de Médecine de Toulouse.

Mémoires de la Société Archéologique de Touraine.

Bulletin des Séances de la Société Vaudoise des Sciences naturelles.

Mémoires de la Société Philomatique de Verdun.

Annales de la Société d'Émulation des Vosges.

ENVOIS DIVERS.

Note sur l'emploi du sucre pour préserver les chaudières à vapeur des incrustations salines, par M. Guinon.

[redacted]

Biographie du Général Drouot, par M. Jules Nollet, de Nancy.

Compte rendu des travaux de la Société de Médecine de Nancy pendant la 5e année (1846-47), par M. le Dr Léon Parisot.

Budget des Recettes et Dépenses de la ville de Nancy pour 1848.

Nouvelle Economie sociale ou Monautopole industriel, artistique, commercial et littéraire; Le Monautopole ou Code complémentaire d'Economie sociale; La Marque ou la Mort, pamphlet anonyme; Comment la Belgique peut devenir industrielle; Constitution d'une noblesse industrielle à l'aide des marques de fabrique; Relation d'un Voyage industriel dans le midi de la France, la Lombardie, la Suisse et l'Alsace; Explosion foudroyante à Grammont (Flandre orientale); Exposition de l'Industrie belge, 1847, 1re et 2e livraisons; La force du capital et le droit, drame industriel; Le Paysan et le Notaire, économie politique du bonhomme Richard; Victoire et Conquête d'une mine de Charbon; Projet de loi sur les Brevets d'invention; De la Mémoire des yeux appliquée à l'enseignement du dessin; Organisation rationelle du travail, dialogue; La Liberté, l'Egalité et la Fraternité, fables, par M. Jobard.

Notices historiques et généalogiques sur les nobles et très-anciennes maisons Van der Heyden, par M. N.-J. Van der Heyden.

Les Ruines lorraines : I. Sainte-Marie-aux-Bois ; II. Mousson, par M. Victor de Civry.

Esquisse géologique de l'arrondissement de Toul, suivi d'un aperçu botanique des environs de cette ville, par M. Husson.



TABLEAU

DES MEMBRES *composant la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, suivant l'ordre de réception.*

(JUILLET 1849.)

BUREAU POUR L'ANNÉE 1849.

Président : M. MONNIER.

Vice-Président : M. BAILLARD.

Secrétaire perpétuel : M. DE HALDAT.

Secrétaire annuel : M. DIGOT.

Bibliothécaire-Archiviste : M. SOYER-WILLEMET.

MEMBRES TITULAIRES.

1802. 25 Juil. (1) M. DE HALDAT, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

M. LAMOUREUX aîné, Docteur en Médecine, ancien Professeur à la Faculté des lettres.

1805. 8 Juin. M. JUSTIN LAMOUREUX, Juge au Tribunal civil.

1807. 12 Févr. M. BRACONNOT, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Directeur du Jardin des Plantes.

M. DE CAUMONT, Recteur honoraire.

(1) Epoque de la restauration de la Société, fondée par STANISLAS le 28 Décembre 1750, et supprimée, avec les autres Académies et Sociétés savantes et littéraires de France, le 8 Août 1793.

1811. 14 Févr. M. Jaquiné, Inspecteur divisionnaire honoraire des Ponts et Chaussées.

1821. 5 Avril. M. François de Villeneuve-Trans (autrefois de Villeneuve-Bargemont), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions).

1822 7 Févr. M. Soyer-Willemet, Bibliothécaire en chef de la ville.

1824. 3 Mai. M. Baillard, ancien Professeur de Rhétorique.

1826. 13 Avril. M. Guerrier de Dumast, ancien Sous-Intendant militaire (Associé depuis le 5 Juin 1817).

1827. 5 Avril. M. Leuret, ancien Médecin en chef de l'hospice de Bicêtre.

10 Mai. M. Paul Laurent, Inspecteur des eaux et forêts, Professeur de Constructions à l'École forestière.

1828. 3 Janv. M. Gérard-Grandville, Secrétaire en chef de la Mairie.

1830. 1er Avril. M. Auguste Monnier, Propriétaire-Cultivateur.

1831. 3 Mars. M. Piroux, Directeur de l'Institut des Sourds-Muets.

1833. 4 Juil. M. Guibal, Juge de Paix, ancien Professeur à l'École d'artillerie de Valence (Associé depuis le 2 Juillet

[redacted]

1840. 18 Juin. M. JOGUET, Proviseur du Lycée.

1842. 25 Août. M. BEAUPRÉ, Vice-Président du Tribunal civil (Associé depuis le 28 Novembre 1839).

10 Nov. M. SCHÜTZ, Membre du Comité des Chartes et du Comité d'Epigraphie latine de Paris.

1843. 19 Janv. M. EDMOND SIMONIN, Professeur à l'École de Médecine (Associé depuis le 4 Février 1841).

2 Mars. M. BONFILS père, Docteur en Médecine.

1844. 4 Janv. M. BLONDLOT, Professeur à l'École de Médecine.

1846. 19 Nov. M. DIGOT, Avocat, Docteur en Droit (Associé depuis le 11 novembre 1841).

1847. 5 Août. M. CARESME, Recteur de l'Académie.

18 Nov. M. HENRI LEPAGE, Archiviste du département de la Meurthe (Associé depuis le 19 mars 1840).

1849. 1er Fév. M. DE WARREN, ancien Officier au service du gouvernement britannique (Associé depuis le 18 mai 1846).

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

1802. 25 Juil. M. SPITZ, ancien Inspecteur de l'Académie de Nancy, à Varangéville (Titulaire jusqu'en 1823).

22 Sept. M. HOLANDRE, Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle, à Metz.

---

(1) La Liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'art. 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les Membres résidant dans la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, les Membres qui ne résident pas dans ladite circonscription.

1807. 10 Déc. M. DENIS père, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Commercy.

1811. 7 Mars. M. MOUGEOT père, Membre du Conseil général des Vosges, à Bruyères.

4 Juil. M. BERTIER, Propriétaire, à Roville (Meurthe).

1817. 6 Mars. M. BOTTIN, ancien Secrétaire général de Préfecture, à Vaudémont (Meurthe).

1822. 29 Août. M. DE ROGUIER fils, Conseiller à la Cour d'appel de Nancy.

1823. 7 Août. M. DE PANGE, général de brigade en retraite, à Pange (Moselle) (Titulaire jusqu'au 3 Mai 1838).

1825. 14 Juil. M. GABRIEL ROLIN, ancien Inspecteur général des Forêts du Prince de Condé, à Nancy.

1er Déc. M. VEYLAND, Maître adjoint à l'École Normale primaire de la Moselle, à Metz.

1826. 1er Juin. M. DENIS fils, Docteur en Médecine, à Toul.

3 Août. M. DU COËTLOSQUET, ancien Sous-Préfet, à Metz.

1827. 2 Août. M. COLLARD, ancien Membre du Conseil général des Vosges, à Mirecourt.

1829. 2 Avril. M. CONSTANT SAUCEROTTE, Docteur en Médecine, Professeur au Collége de Lunéville.

[redacted]

1837. 13 Avril. M. Désiré Carrière, Littérateur, à Mirecourt (Titulaire jusqu'au 25 novembre 1843).

20 Avril. M. Henri Hogard, Agent voyer supérieur des chemins vicinaux de grande communication, à Épinal.

18 Mai. M. Cholet, Maître de forges, à Tunimont (Vosges) (Titulaire jusqu'au 26 mai 1840).

1838. 15 Mars. M. Gigault d'Olincourt, Ingénieur civil, à Bar-sur-Ornain.

7 Juin. M. Louis Maggiolo, Principal du Collége de Pont-à-Mousson.

8 Nov. M. Putegnat, Docteur en Médecine, à Lunéville.

1839. 10 Janv. M. Boileau, Lieutenant d'artillerie, à Metz.

17 Janv. M. de Bazelaire, Littérateur, à Saulcy, près de Saint-Dié.

M. Chatelain, Architecte, à Nancy.

7 Mars. M. Noel, Notaire honoraire et Avocat, à Nancy.

Mme Élise Voïart, à Nancy.

25 Avril. M. Perrot, Principal du collége de Phalsbourg.

14 Nov. Mme de Vannoz (Philippine de Sivry), à Nancy.

M. Clesse, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Commercy.

1840. 5 Mars. M. Vagner, Imprimeur, à Nancy.

19 Juil. M. Mougeot fils, Docteur en Médecine, à Bruyères (Vosges).

26 Nov. M. Jandel, Architecte, à Lunéville.

17 Déc. M. Grillot, Architecte, à Nancy.

1841. 16 Déc. M. Justin Bonnaire, Avocat à Nancy.

M. Gaulard, Professeur au Collége et à l'École normale de Mirecourt.

1842. 12 Mai. M. Bergery, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Metz.

25 Août. M. Humbert, Médecin Orthopédiste, à Morley (Meuse).

1843. 2 Fév. M. l'abbé Guillaume, aumônier de la chapelle ducale, à Nancy.

1844. 2 Mai. M. Alfred Malherbe, Juge au Tribunal civil de Metz.

20 Juin. M. Dumont, Substitut, à Saint-Mihiel.

14 Nov. M. Lubanski, Directeur de l'Institut hydrothérapique de Pont-à-Mousson.

1845. 7 Mars. M. Robert, Numismatiste, à Metz.

M. Idoux, Professeur de Mathématiques spéciales au Collége de Lunéville.

1846. 18 Mai. M. l'abbé Clouet, Conservateur de la bibliothèque publique de Verdun.

M. Gillet, Juge au tribunal civil de Nancy.

M. Mathieu, Professeur d'histoire naturelle à l'École

[redacted]

2°

1802. 22 Sept. M. Vallot, Suppléant à la Faculté des Sciences, et Professeur à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Dijon.

1803. 16 Avril. M. Isabey, Peintre, à Paris.

M. Jadelot, Docteur en Médecine, à Paris.

M. Lacretelle jeune, Membre de l'Institut (Académie française), à Paris.

1806. 8 Fév. M. Guéneau d'Aumont (Titulaire jusqu'au 14 janvier 1814).

8 Mars. M. Biot, Membre de l'Institut (Académies des Sciences et des Inscriptions), à Paris.

M. de Labouïsse-Rochefort, Littérateur, à Castelnaudary.

30 Avril. M. Brisseau de Mirbel, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

1811. 12 Déc. M. Gergonne, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Montpellier.

1812. 20 Août. M. Thiébaut de Bernaud, Conservateur adjoint à la Bibliothèque Mazarine, à Paris.

1813. 1er Juil. M. Girard, Docteur en Médecine, à Lyon.

1814. 5 Mai. M. Villaume, ex-Chirurgien en chef de l'hôpital militaire d'Instruction de Metz, à Paris.

1816. 29 Août. M. Gérardin, Docteur en Médecine, à Paris.

14 Nov. M. Depping, Littérateur, à Paris.

3 Déc. M. Moreau de Jonnès, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris.

1817. 6 Mars. M. Séguier, ancien Préfet, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Saint-Brisson (Loiret) (Titulaire jusqu'au 30 Avril 1820).

15 Avril. M. Guépratte, Directeur de l'Observatoire de la Marine et Professeur d'Hydrographie, à Brest.

1818. 11 Juin. M. de Mercy, Docteur en Médecine, à Paris.

1819. 1er Juil. M. Boucharlat, Professeur de Mathématiques et Littérateur, à Paris.

1820. 20 Avril. M. Desnanot, Recteur honoraire, à Clermont.

9 Nov. M. Herpin, Docteur en Médecine, à Paris.

7 Déc. M. Alban de Villeneuve-Bargemont, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris (Titulaire jusqu'au 10 octobre 1824).

1821. 1er Févr. M. de Thiériet, Professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg (Titulaire jusqu'en septembre 1830).

15 Mars. M. Fée, Professeur de Botanique à la Faculté de médecine de Strasbourg.

7 Juin. M. Albert-Montémont, Littérateur, à Paris.

M. Dufeugray, ancien Préfet, à Paris.

1822. 29 Août. M. Gaultier de Claubry, Membre de l'Académie

[redacted]

1824. 8 Juil. M. DESHAYES, Docteur en Médecine et Naturaliste, à Paris.

2 Déc. M. DE FORESTA, ancien Préfet (Titulaire jusqu'au 15 février 1828).

1825. 14 Juil. M. ALEXIS DONNET, Ingénieur-Géographe, à Paris.

1826. 2 Févr. M. LASSAIGNE, Professeur de Chimie à l'École vétérinaire d'Alfort.

23 Févr. M. D'HOMBRES-FIRMAS, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Alais.

3 Août. M. NICOT, Recteur de l'Académie de Nîmes.

1827. 2 Août. M. SAPHARY, Professeur de Philosophie au Lycée Bonaparte, à Paris.

1828. 7 Févr. M. CHARLES-MALO, Littérateur, à Belleville, près de Paris.

6 Mars. M. DES-ALLEURS, Professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie, à Rouen.

3 Avril. M. CÉSAR MOREAU, Directeur de l'Académie de l'Industrie, à Paris.

24 Avril. M. LE ROY D'ÉTIOLLES, Docteur en Médecine, à Paris.

19 Juin. M. LOUIS D'ALLONVILLE, ancien Préfet, à Maroles près de Grosbois (Seine-et-Oise) (Titulaire jusqu'au 5 Août 1830).

1829. 8 Janv. M. HENRION, Avocat à la Cour d'appel de Paris.

4 Juin. M. DE GARAUDÉ, Professeur au Conservatoire de Musique, à Paris.

1830. 7 Janv. M. LÉONARD CHODZKO, Historien, à Paris.

4 Févr. M. GUILLAUME, Juge au Tribunal civil, à Besançon.

13 Mars. M. GATIEN-ARNOULT, Professeur de Philosophie à la

Faculté des Lettres de Toulouse (Titulaire jusqu'en Novembre 1830).

1832. 2 Févr. M. Berger de Xivrey, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Paris.

M. Girardin, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur de Chimie, à Rouen.

1833. 3 Avril. M. Perron, Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de Besançon (Titulaire jusqu'en Septembre 1834).

1834. 22 Mai. M. Henri Boulay de la Meurthe, Vice-Président de la République, à Paris.

4 Déc. M. Stiévenart, Professeur de Littérature grecque et Doyen de la Faculté des Lettres de Dijon.

1835. 26 Mars. M. de Saulcy, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), Conservateur du Musée d'artillerie, à Paris.

6 Août. M. Bouillet, Géologue, à Clermont-Ferrand.

3 Déc. M. Lair, Conseiller de Préfecture, à Caen.

1836. 24 Nov. M. Person, Professeur de Physique à la Faculté des Sciences de Besançon.

1837. 5 Janv. M. Beaulieu, Membre de la Société des Antiquaires


[redacted]

1839. 2 Mai. M. Bénard, Professeur de Philosophie au Lycée de Rouen (Titulaire depuis le 14 Novembre 1839 jusqu'en Novembre 1840).

18 Juil. M. Rollet, médecin en chef de l'hôpital militaire de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 10 novembre 1842).

1er Août. Mme Fanny Dénoix, à Beauvais.

29 Août. M. Riant, Principal du Collége de Rouffach (Haut-Rhin).

1840. 16 Janv. M. Theil, Professeur au Lycée Corneille, à Paris.

6 Fév. Mme Amable Tastu, à Paris.

7 Mai. M. Gindre de Mancy, Littérateur, à Paris.

16 Juil. M. Avenel, Docteur en Médecine, à Rouen.

20 Août. M. de Caumont, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Caen.

3 Déc. M. Jacques Bresson, Négociant et Publiciste, à Paris.

M. Perrey, Professeur suppléant à la Faculté des Sciences de Dijon.

1841. 7 Janv. M. Jardot, Capitaine au corps d'État-major, à Paris.

26 Août. M. l'abbé Moigno, Mathématicien, à Paris.

18 Nov. M. Miller, Employé à la Bibliothèque nationale, à Paris.

16 Déc. M. Raymond Thomassy, ancien élève de l'École des Chartes, à Paris.

1842. 3 Févr. M. Carron du Villards, Docteur en Médecine et en Chirurgie, à Paris.

3 Mars. M. Seringe, Directeur du jardin botanique de Lyon.

17 Mars. M. Grenier, Professeur de botanique et de zoologie

à la Faculté des Sciences et à l'École préparatoire de Médecine, à Besançon.

1842. 7 Avril. M. DE ROYS, Géologue, à Paris.

1843. 5 Janv. M. ARCHAMBAULT, Médecin à Charenton (Titulaire jusqu'en juillet 1848).

19 Janv. M. RENAULDIN, Docteur en Médecine, à Paris.

2 Mars. M. MAGIN-MARRENS, Recteur honoraire, Inspecteur supérieur de l'instruction primaire, à Paris (Titulaire jusqu'en septembre 1846).

16 Mars. M. LIOUVILLE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

7 Déc. M. HUBERT-VALLEROUX, Docteur en Médecine, à Paris.

1844. 22 Févr. M. LEVALLOIS, Secrétaire du Conseil des mines (Titulaire jusqu'en avril 1848).

4 Juillet. M. GUILLAUME, Docteur en Médecine, à Moissey (Jura).

1845. 14 Déc. M. l'abbé CRUICE, Docteur-ès-lettres, Directeur de l'école ecclésiastique des Carmes, à Paris.

M. HERMITE, Mathématicien, à Paris.

1847. 7 Janv. M. BENOÎT, Agrégé à la Faculté des lettres de Paris.

[redacted]

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1803. 16 Avril. M. HERMANN, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Leipsick.

1817. 11 Déc. M. ROMAN, Lieutenant-Colonel du génie, à Valladolid.

1820. 13 Janv. M. HUMBERT, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), Professeur d'arabe, à Genève.

9 Nov. M. RANZANI, Professeur d'Histoire naturelle, à Bologne.

1822. 14 Nov. M. DE BLARAMBERG, Conseiller d'État, à Odessa.

1823. 28 Août. M. ROBLEY-DUNGLISSON, Docteur en Médecine, à Charlottsville (Virginie).

1825. 1er Déc. M. PESCHIER, Docteur en Médecine, à Genève.

1826. 5 Janv. M. SAVARESI, Docteur en Médecine, à Naples.

1828. 3 Janv. M. le vicomte DE KERCKHOVE, dit DE KIRCKHOFF, Docteur en Médecine, à Anvers.

3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en Médecine, à Philadelphie.

19 Juin. M. le baron DE STASSART, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Bruxelles.

1829. 8 Janv. M. HEYFELDER, Médecin de Mme la Princesse douairière de Hohenzollern-Siegmaringen, à Trèves.

3 Déc. M. GLOESENER, Professeur de Physique, à Liége.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en Médecine, à Anvers.

1835. 8 Janv. M. QUÉTELET, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Bruxelles.

26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand Rabbin de Belgique, à Bruxelles.

1836. 10 Mars. M. le chevalier ANTINORI, Directeur du Musée d'Histoire naturelle et de Physique de Florence.

M. SILVIO PELLICO, à Turin.

9 Juin. M. FISCHER, Directeur du Jardin Impérial de Botanique de Saint-Pétersbourg.

1838. 15 Mars. M. ALPHONSE DE CANDOLLE, Directeur du Jardin de Botanique de Genève.

1839. 22 Août. M. PHILIPPE VANDERMAELEN, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles.

1840. 5 Mars. M. le vicomte DE SANTAREM, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions).

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en Médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 4 Janvier. M. VAN-HASSELT, Littérateur, à Bruxelles.

18 Janv. M. WARTMANN, Professeur de Physique à l'Académie de Genève.

22 Août. M. PIERRE SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1845. 14 Déc. M. DE LARIVE, ancien Professeur de physique, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences),

[redacted]

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.





Nº2











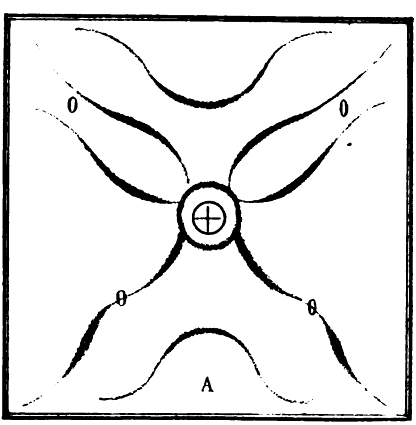
N° 3.



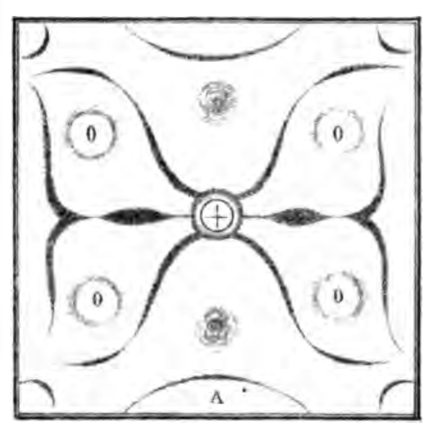


Figures modifiées 3 et 4.

3.

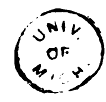


4.



-ées 0 : *Les points attaqués par*
- A.

Lith. I. Christophe.



[redacted]

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.

1849.

NANCY,

GRIMBLOT ET VEUVE RAYBOIS, IMPRIMEURS-LIB

PLACE DU PEUPLE, 7, ET RUE SAINT-DIZIER, 125.

1850.



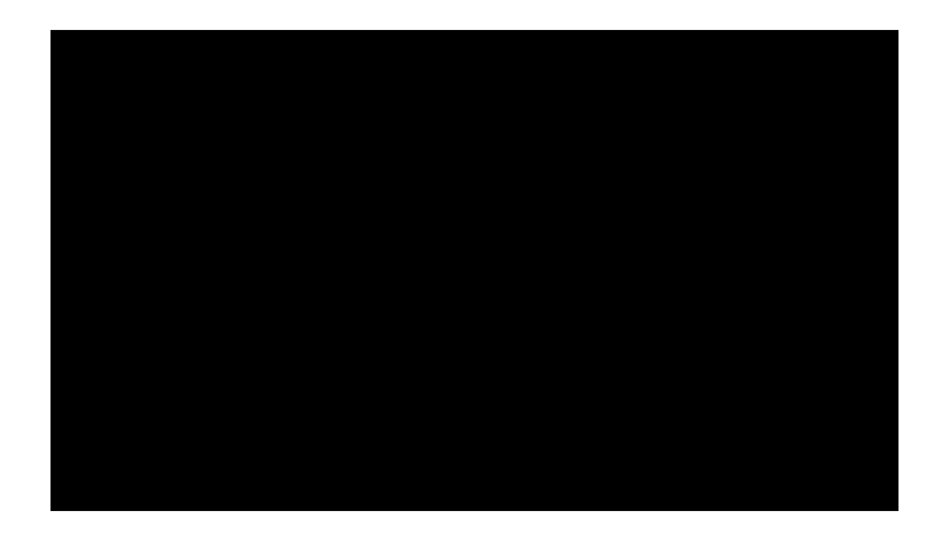
SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.



La Société ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.



MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.

—

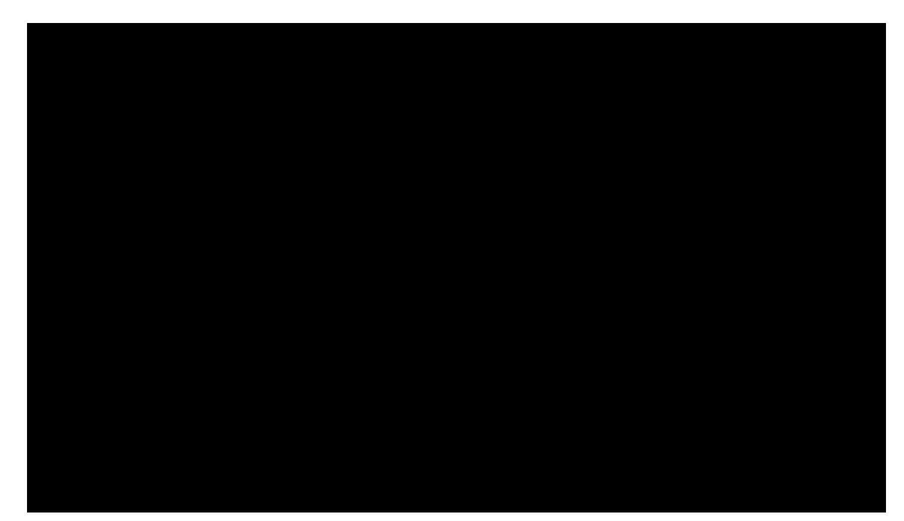
1849.

NANCY,

GRIMBLOT ET VEUVE RAYBOIS, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

PLACE DU PEUPLE, 7, ET RUE SAINT-DIZIER, 125.

1850.



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

PENDANT L'ANNÉE 1849,

PAR M. AUG. DIGOT,

SECRÉTAIRE ANNUEL.

Messieurs,

En me confiant pour la troisième fois les fonctions de secrétaire, vous m'avez imposé la tâche de rendre compte de vos travaux pendant l'année 1849, et de vous rappeler avec brièveté les envois qui vous ont été faits par vos associés pendant le même laps de temps, c'est-à-dire, depuis le mois de janvier 1849 jusqu'au mois de

janvier 1850. Il semblerait, au premier coup d'œil, que cette tâche doit être moins difficile pour moi que pour mes devanciers, et que les circonstances graves dans lesquelles la France s'est trouvée placée, depuis deux ans, ont dû restreindre considérablement le nombre des mémoires lus dans vos réunions ou transmis par vos correspondants. Il n'en est rien toutefois. Les événements politiques ont, il est vrai, détourné l'attention des gens du monde qui s'occupaient autrefois de littérature et de sciences, ou qui du moins suivaient avec intérêt le mouvement intellectuel; les mêmes événements se sont opposés à ce que l'Académie se réunît, comme elle en avait l'habitude, en séance publique et solennelle; mais ses travaux n'ont point souffert; jamais ses réunions n'ont été plus remplies, et si l'on a remarqué quelque diminution dans les envois de vos correspondants ou des sociétés savantes, avec lesquelles vous êtes en rapport, cette diminution est si peu sensible, qu'il est pour ainsi dire inutile de la mentionner. On en jugera, du reste, facilement en voyant les titres et l'analyse de tous les mémoi-

[redacted]

laires, et comme elle était au complet dès les premiers mois de cette année, nous n'avons par conséquent à enregistrer aucune réception. La mort a enlevé un de nos plus anciens associés, M. THIÉBAUT DE BERNEAUD, conservateur-adjoint à la bibliothèque Mazarine, et nous avons admis deux nouveaux correspondants. Le premier est M. HUSSON, de Toul, qui nous a présenté un opuscule intitulé : *Médecine populaire sur les premiers soins à donner dans les empoisonnements et les asphyxies*, et une *Esquisse géologique de l'arrondissement de Toul, suivie d'un aperçu botanique des environs de cette ville.* Dans ce dernier ouvrage, M. HUSSON a eu principalement pour but de faire bien connaître la géologie de l'arrondissement de Toul, qui n'avait pas encore été étudiée d'une manière complète; la définition de chaque terrain est toujours suivie de la nomenclature des communes qui y sont situées, et de considérations sur l'utilité des matériaux qu'il peut produire, sur ses rapports avec le sol qui le recouvre, et sur le genre de culture qui lui convient le mieux; enfin, l'ouvrage est terminé par une liste des plantes que l'on rencontre le moins communément dans l'arrondissement de Toul.

La seconde réception est celle de M. le docteur Jules GUÉRIN de Paris. M. GUÉRIN ne vous a pas offert, à l'appui de sa demande, un livre de sa composition; mais il vous a présenté un rapport, très-étendu, adressé au gouvernement par l'administration des hôpitaux et hospices civils de Paris sur les traitements orthopédiques appli-

qués par M. GUÉRIN, pendant les années 1843, 1844 et suivantes, à un grand nombre de sujets atteints de diverses difformités. Ce rapport est l'œuvre d'une commission composée de MM. Blandin, Paul Dubois, Jobert, Louis, Serres, Royer et Orfila. Le témoignage favorable de ces illustres médecins était certes une garantie bien suffisante du mérite de M. le docteur GUÉRIN ; mais notre nouvel associé s'était distingué depuis longtemps déjà par les succès éclatants de sa pratique médicale et par le suffrage de l'Académie des sciences. Cette dernière a couronné les travaux de M. GUÉRIN sur les questions orthopédiques, desquelles il semble avoir fait sa spécialité, sans avoir cessé néanmoins de s'occuper avec distinction des autres branches de l'art de guérir.

L'Académie, outre les deux candidatures dont il vient d'être question, a reçu d'autres demandes d'association. Les titres des candidats sont en ce moment soumis à l'examen de commissions spéciales, et le résultat de cet examen sera un des objets du compte rendu qui vous sera présenté en 1851.

[redacted]

élémentaire d'optique oculaire, qui est le résultat des expériences faites par ce savant physicien sur l'organe de la vue, depuis l'année 1841 jusqu'à présent. La plupart de ces expériences ont été publiées dans les mémoires de l'Académie de Nancy, et analysés successivement dans les comptes rendus de l'Académie des sciences. M. DE HALDAT a joint à ses premiers travaux des expériences et des observations qui se trouvent ici réunies pour la première fois. Comme les explications de M. DE HALDAT sur les fonctions des différentes parties de l'œil contredisent les théories publiées par des savants distingués, et qu'elles ont reçu l'approbation de plusieurs autres, elles ont donné lieu à une vive controverse. L'auteur s'est proposé, dans cette publication, de mettre tous les physiciens à même de répéter les expériences sur lesquelles repose sa théorie. Ajoutons encore que M. DE HALDAT a joint à son ouvrage un *Essai sur l'achromatisme de l'œil.*

Le même membre nous a de nouveau communiqué cette année, mais aprés leur avoir fait subir plusieurs modifications, des recherches historiques sur le magnétisme et son universalité dans la nature. Remontant à l'origine de sa découverte, il en a suivi les progrès , non seulement chez les peuples modernes, mais chez les Grecs, chez les Romains et chez les Chinois, qui réclament l'honneur d'avoir inventé la boussole, un des plus utiles et des plus féconds instruments dus au génie de l'homme. Parcourant toutes les phases de la science ma-

gnétique, l'auteur a successivement parlé de la polarité des aimants, de la communication de la force magnétique, de ses variations sur la surface de la terre en différents lieux, des variations périodiques annuelles et diurnes, et enfin de l'universalité de cette force, reconnue au XVIᵉ siècle par Gilbert, niée par celui des physiciens français qui a le plus contribué aux progrès de la théorie, et en dernier lieu constatée par les expériences de MM. Œrsted, Arago, Ampère et Faraday. L'auteur s'est appuyé sur les travaux de ces physiciens pour résoudre cette question, qu'il avait déjà traitée avec succès dans un mémoire présenté à l'Académie des sciences, il y a une dizaine d'années.

Météorologie. M. le docteur Simonin père nous a communiqué le résumé des observations météorologiques qu'il a faites pendant l'année 1849, et ses remarques sur la constitution médicale de la même année. Nous nous bornerons ici à mentionner le résumé météorologique, qui se refuse à toute analyse, mais nous reviendrons sur la seconde partie du travail de M. Simonin dans le [redacted]

Nous avons reçu d'un de nos correspondants étrangers, M. Elie Wartmann, professeur de physique à l'Académie de Genève, une note *sur divers phénomènes météorologiques,* et un *deuxième mémoire sur le Daltonisme ou la dyschromatopsie.* Dans la note, M. Wartmann décrit un mirage observé par une forte brise, durant l'été de 1848; on sait que la plupart des mirages semblent s'être manifestés par un air tranquille, et le physicien Kamtz affirme même que le calme de l'atmosphère est indispensable à leur production. L'observation rapportée par M. Wartmann prouve que cette circonstance n'est pas nécessaire et ne se vérifie pas toujours. Cette discussion est suivie de deux observations concernant les rayons bleus et les rayons crépusculaires solaires; ce dernier météore consiste dans une bande lumineuse unique, verticale, haute de 35°, sans aucune trace de divergence, mais dont la cause est encore inconnue. Dans son second mémoire sur le Daltonisme, l'auteur, après avoir rapporté quantité d'observations faites avant lui, enregistre, un grand nombre d'observations qui lui sont personnelles, et discute les différents systèmes proposés jusqu'à présent pour l'explication des phénomènes de la dyschromatopsie. M. Wartmann pense que le siége de cette affection est dans la rétine, et qu'elle est produite par un état anormal de cette expansion nerveuse, de telle sorte que celle-ci réagit semblablement sous deux ou plusieurs radiations colorées différentes.

Chimie. M. Braconnot nous a lu une *analyse des glands, suivie de considérations sur la présence du sucre de lait dans les graines des végétaux*. Cette analyse ne comprend pas moins de quinze substances différentes, parmi lesquelles se trouvent toutes celles qui constituent le lait des mammifères, et entre autres le sucre particulier ou la lactine, qu'on ne s'attendait guère à rencontrer dans les graines des végétaux, où il paraît jouer un rôle important, comme l'un des principes essentiels du lait qui doit servir à la nourriture des jeunes plantes, dans cette période de la vie végétale qui correspond à l'allaitement des mammifères ou à l'incubation des oiseaux. Une chose à remarquer, c'est que les anciens anatomistes, sans avoir bien connu les principes constituants des graines des végétaux, avaient déjà comparé à des mamelles les cotylédons des semences, où l'embryon sommeille comme dans une sorte de berceau. D'après cela, ne serait-on pas tenté de supposer que les vaisseaux qui fabriquent le lait dans les semences ont de l'analogie avec ceux qui sécrètent [redacted]

tifs n'y produisent aucun changement, et elle ne laisse, après son évaporation, que des traces de résidu presque imperceptibles, contenant du silicate alcalin et une matière organique. La pureté des eaux des Vosges est évidemment le résultat de la nature des montagnes aux pieds desquelles on les voit sourdre. En s'infiltrant par les intervalles des masses granitiques ou de leurs débris pulvérisés, les eaux météoriques ne trouvent presque rien à dissoudre, si ce n'est une petite quantité de silicate de potasse, fournie par le feldspath du granit plus ou moins décomposé.

Nous avons reçu de l'un de nos correspondants français, M. Girardin, professeur de chimie à Rouen, plusieurs mémoires dont nous nous bornerons à reproduire les titres, qui suffisent pour en faire comprendre l'importance. Ces mémoires concernent des *expériences faites* (par MM. Girardin, Dubreuil et Fauchet) *avec le sel marin sur le blé,* de *nouvelles expériences sur le chaulage des blés,* quelques *boissons salubres économiques,* et enfin l'*analyse de plusieurs produits d'art d'une haute antiquité.* Dans ce dernier travail, qui est aussi important au point de vue de l'archéologie qu'à celui de la chimie, M. Girardin a consigné l'analyse : 1° d'une couleur bleue minérale, trouvée dans une *villa* gallo-romaine du département de la Seine-Inférieure, et déposée aujourd'hui au musée des antiques de Rouen ; 2° de crépis coloriés découverts dans des *villas* gallo-romaines du département de la Seine-Inférieure ; 3° d'un

vase en cristal trouvé dans un tombeau gallo-romain des environs de Rouen; 4° d'un vase étrusque en verre coloré en bleu; 5° d'un verre bleu transparent d'origine gallo-romaine; 6° d'une soudure antique; 7° de hachettes gallo-romaines en bronze; 8° d'un sédiment trouvé dans un vase égyptien; 9° enfin, d'un vase en cuivre étamé d'origine gallo-romaine.

Mécanique. M. Regneault nous a lu, au nom d'une commission spéciale, un rapport sur une machine inventée par M. Bentz, ancien avoué à Nancy. Cette machine, à laquelle son inventeur a donné le nom de *recenseur des votes*, est destinée à faire connaître l'état du dépouillement des immenses scrutins résultant du vote universel.

Histoire naturelle. Dans un mémoire sur le volcan éteint de la côte d'Essey, M. Lebrun a complété les études qu'avaient déjà faites sur ce point important de notre département MM. Gaillardot, Levallois et Elie de Beaumont. Comme ce dernier, M. Lebrun place le

[redacted]

aux marnes irisées et au muschelkalk, en contact avec le dick volcanique, qui les a traversés, et qui, se ramifiant près du sol, se montre à quatre points voisins de la surface. L'analyse faite par M. BRACONNOT de plusieurs fragments, que M. LEBRUN lui a adressés, a fait enfin découvrir à ce célèbre chimiste la présence de l'olivine, et lui a fait abandonner l'opinion, qu'il avait émise autrefois, que les pierres noires d'Essey ne sont pas basaltiques, parce qu'elles contiennent des matières azotées. Les nombreux prismes à cinq pans qu'elles présentent ne peuvent, d'ailleurs, laisser aucun doute sur leur nature.

Nous avons reçu de M. HUSSON, de Toul, un *supplément à l'esquisse géologique de cet arrondissement.* Cette brochure est accompagnée d'une carte géologique de l'arrondissement de Toul et du canton de Pont-à-Mousson.

Nous devons à M. Henri HOGARD, d'Epinal, un ouvrage intitulé : *Coup-d'œil sur le terrain erratique des Vosges.* C'est le complément et le résumé des travaux exécutés par l'auteur sur ce sujet important, qu'il a abordé et traité le premier. Le but de M. HOGARD, ainsi qu'il le dit lui-même, n'a pas été de rechercher les preuves de l'existence de glaciers à diverses époques; il s'est borné à étudier le terrain erratique de la période qui a immédiatement précédé l'époque actuelle, les accumulations de débris si abondamment répandus à la surface du sol, et dont on attribue l'origine à diverses

causes, tantôt à l'action exclusive ou de courants ou de glaciers, tantôt à leur action combinée, soit dans le même espace de temps, soit successivement. L'auteur passe d'abord en revue les phénomènes produits par deux des principales causes actuelles, les résultats de l'action des cours d'eau et des glaciers ; il cherche ensuite, en comparant les données recueillies et en faisant application des faits constatés, à déterminer l'origine de certains terrains superficiels, et à reconnaître, d'après la nature des effets, le genre de la cause qui a dû contribuer à leur production. Nous avons vu avec regret que M. Hogard nie l'existence du terrain diluvien, et semble ainsi mettre en doute la grande catastrophe dont le souvenir s'est conservé dans les traditions de tous les peuples, et dont la réalité est admise par les premiers géologues contemporains.

Au livre de M. Hogard sera joint un atlas de 32 planches in-folio, dont la publication, retardée par différentes circonstances, est cependant prochaine.

Un autre travail concernant également la géologie [redacted]

les divisions de ce rapport curieux, et nous ferons seulement observer que les dernières pages renferment des détails intéressants sur l'exploitation du marbre dans les Vosges, soit avant la Révolution, soit depuis cette époque.

M. Guibal a fait hommage à l'Académie de deux cartes géologiques, dressées par lui-même. La première est une carte de l'arrondissement de Toul, et la seconde une réduction de la carte géologique du département de la Meuse, par M. Buvignier.

Nous avons reçu de M. Perrey, professeur à la faculté des sciences de Dijon, trois *mémoires sur les tremblements de terre dans la péninsule italique, dans le bassin du Rhin et dans le nord de l'Europe et de l'Asie*. Ces mémoires font partie de la grande monographie sur ce sujet entreprise par M. Perrey; au surplus, la nature même de ce travail, qui consiste en une multitude d'observations détachées, nous oblige à nous borner à une simple mention; l'auteur ne s'est proposé que de rassembler les faits, de les décrire avec toutes les circonstances qui ont été notées par des témoins dignes de foi; il laisse à d'autres le soin d'utiliser ces travaux préparatoires, de les comparer, d'en discuter les relations soit d'analogies, soit de dissemblances, et d'en déduire les lois.

M. Holandre de Metz nous a transmis une *note* manuscrite *sur un insecte qui attaque les mélèzes*, un *catalogue des lépidoptères ou papillons observés et*

recueillis aux environs de Metz, et une observation curieuse relative à l'*helix hortensis* ou escargot des jardins; cette observation demanderait malheureusement, pour être reproduite, des détails qui ne peuvent trouver place dans notre compte rendu.

Dans un mémoire intitulé : *Le Genre Rubus considéré au point de vue de l'espèce,* M. Godron s'est attaché à démontrer qu'il existe, en Europe, un plus grand nombre d'espèces de ce genre que Linnée n'en a décrit. Nous devons au même membre une *Notice sur les plantes nouvelles découvertes en Lorraine pendant les cinq dernières années.*

MM. Godron et Grenier nous ont présenté la seconde partie du premier volume de leur *Flore de France;* nous ne pouvons que reproduire les éloges que nous avons donnés, l'année dernière, à cet ouvrage, et nous formons de nouveau le vœu que la publication n'en soit retardée par aucun obstacle.

Nous mentionnerons encore, avant de terminer cette section de notre travail, un *rapport sur les serres de* [redacted]

turel dans les forêts de chênes et d'épicéas ; la seconde est subdivisée en plusieurs articles, dans lesquels il est question des alternances naturelles dans les forêts, de l'alternance pour les arbres cultivés, et des théories proposées pour résoudre ces questions délicates. M. LAURENT cherche l'explication rationnelle de l'alternance des essences forestières dans l'influence, vénéneuse toujours, et souvent mortelle, des racines des arbres malades, morts ou abattus, sur celles de même espèce qui les remplacent. Quoiqu'on fasse, le semis naturel entraîne toujours, par la nécessité de laisser les réserves sur pied, une perte de temps qui se traduit en argent, et dont M. LAURENT apprécie la valeur; une production médiocre due à la diminution de vigueur que cette méthode peut imposer aux sous-bois, et enfin une complication dans le service, à la place de l'ordre parfait qui peut exister dans les forêts où les coupes sont assises par contenance et de proche en proche; cette pratique paraît donc à l'auteur du mémoire malheureuse au triple point de vue financier, cultural et administratif; le repeuplement naturel semble préférable; mais, avant de prendre sur cette méthode un parti définitif, il faut encore en discuter les avantages et les inconvénients, et c'est ce que M. LAURENT se propose de faire dans un autre mémoire.

MÉDECINE. M. le docteur SIMONIN père a joint au résumé de la constitution médicale, qu'il nous communique

tous les ans, une *histoire du choléra,* qui a régné tant à Nancy que dans un grand nombre d'autres communes du département de la Meurthe, pendant les sept derniers mois de l'année 1849. A côté des documents statistiques les plus exacts et les plus complets sur le nombre, le sexe et l'âge des malades et des morts, on trouve dans le travail de M. Simonin père des renseignements circonstanciés, et dont les hommes de l'art apprécieront la valeur, sur l'invasion et la marche de l'épidémie, sur les symptômes qu'elle a offerts, et sur les divers modes de traitement essayés par les médecins.

M. Simonin fils, qui nous avait lu, en 1847 et 1848, plusieurs fragments de son grand travail sur les agents anésthésiques, nous a offert, l'année dernière, le premier volume de cet ouvrage, auquel il a donné le titre suivant : *De l'emploi de l'éther sulfurique et du chloroforme à la clinique chirurgicale de Nancy*. Ce volume est consacré à l'exposition des observations et des faits. On y voit les opérations les plus diverses pratiquées pendant l'influence de l'éther ou du chloroforme, ainsi que la description des appareils employés. Le livre de

[redacted]

gence, sur les sens, la conscience, la volonté et la sensibilité. En résumé, ce livre constitue, de l'avis des meilleurs juges, le recueil le plus étendu de documents qui ait encore été publié sur cette question nouvelle et intéressante, et l'ouvrage de M. SIMONIN fils sera d'autant mieux accueilli que les médecins et les chirurgiens désiraient vivement la publication d'un traité *ex professo* sur les questions étudiées par notre confrère.

Le même membre nous a présenté son *rapport sur le service de la vaccine dans le département de la Meurthe en* 1848, et nous avons reçu d'un de nos correspondants français, M. le docteur GUILLAUME de Moissey, un opuscule intitulé : *Observation rare sur la chute d'une portion considérable du corps d'un humérus gauche, suivie de la régénération de l'os.*

ÉDUCATION. M. PIROUX a remis à l'Académie les deux brochures qu'il a publiées pour rendre compte de l'état de son établissement pendant les années scolaires 1847-48 et 1848-49. La seconde est accompagnée de plusieurs tableaux relatifs à la science à laquelle M. PIROUX s'est consacré; ainsi on rencontre, dans cette brochure, un *tableau des quatre sphères de la vie humaine,* un *tableau des trois degrés correspondants de la vie chrétienne, de la vie civile et de la vie païenne*, un *tableau des forces humaines*, et plusieurs autres pièces du même genre, qui seront appréciées par toutes les personnes livrées, par choix ou par nécessité, à l'enseignement et à l'éducation des sourds-muets. 2

Littérature. Les envois littéraires reçus par l'Académie sont en très-petit nombre cette année. Notre compatriote M. Charles Benoit, agrégé à la faculté des lettres de Paris, a commencé, en 1849, un cours complémentaire de littérature grecque, et nous a fait parvenir la leçon d'ouverture de ce cours, qui a eu lieu le 19 avril dernier. Cette leçon contient des aperçus généraux sur les comédies grecques, dont l'analyse et l'étude approfondie doivent faire l'objet du premiers cours professé par M. Benoit.

On a déposé sur votre bureau, de la part de M. Devère, chef de bataillon à Paris, un opuscule intitulé : *Conseils au peuple*, et de la part de madame Fanny Dénoix différentes pièces de poésie, publiées dans un journal du département de l'Oise.

Histoire. M. l'abbé Rohrbacher a donné, en 1849, le vingt-neuvième et dernier volume de son *Histoire universelle de l'Eglise catholique*. Comme ce volume est rempli par la *Table générale et alphabétique des matières*, nous nous bornerons à le mentionner; nous [redacted]

aussitôt qu'imprimé, et que le premier volume de la seconde édition vient d'être mis en vente.

Votre secrétaire annuel vous a lu un *Mémoire sur l'état de la population et de la culture dans les Vosges, au commencement du VIIe siècle,* qui a été imprimé dans le *Bulletin monumental* et dans les *Annales de la Société d'émulation d'Epinal.* Jusque vers la fin du siècle dernier, on croyait généralement que les Vosges avaient été à peu près inhabitées avant la conquête romaine, et même pendant les quatre siècles qui s'écoulèrent depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à l'invasion des Barbares ; mais depuis l'année 1770 environ jusqu'à nos jours on a fait une suite de découvertes archéologiques, qui ne permettent plus d'admettre que les Vosges aient été désertes et entièrement incultes pendant les périodes celtique et gallo-romaine. Ces découvertes, exagérées et embellies avec intention, furent le signal d'une réaction violente contre l'opinion de Dom Calmet, et contre les agiographes et les chroniqueurs qui lui avaient servi de guides. On ne s'en tint pas là ; dans un but qu'il est facile de deviner, on attaqua les solitaires qui vinrent se fixer dans les Vosges pendant le cours du VIIe siècle, et l'on prétendit qu'ils n'avaient pu s'y retirer que pour s'y enrichir. Mais de ce qu'il y eut quelques hameaux et quelques traces de culture dans ces montagnes jusque vers la fin du IVe siècle, s'ensuit-il qu'elles renfermassent une nombreuse population au commencement du VIIe? Telle est la question examinée par l'auteur du

mémoire. La nature même de son sujet l'a obligé à diviser ce travail en trois parties; dans la première, il constate l'état des Vosges pendant les périodes celtique et gallo-romaine; dans la seconde, il recherche quels changements y apporta l'invasion des Barbares; enfin, la troisième renferme tout ce qui peut jeter du jour sur la physionomie, la population et la culture du pays au commencement du VIIe siècle. L'auteur se borne à ces rapides indications; il laisse à d'autres le soin de décider s'il a atteint le but qu'il se proposait, et s'il a réussi a prouver qu'à cette époque le centre de la chaîne des Vosges était à peu près complètement inculte et inhabité, et que les premiers solitaires furent les créateurs de la prospérité de cette province.

Un de nos correspondants, M. RICHARD de Remiremont, nous a fait parvenir un manuscrit ayant pour titre : *L'Echapenoises ou transaction faite entre le duc de Lorraine Ferri III et le chapitre de Remiremont, le* 18 *juillet* 1295. Comme vous avez décidé que cette pièce, importante pour l'histoire de Lorraine, serait imprimée dans le volume de vos mémoires pour 1849, nous

[redacted]

série de mémoires sur les différentes branches d'industrie qui ont fleuri en Lorraine. Le premier mémoire, imprimé dans le volume de cette année, est consacré aux verreries. L'auteur donne l'historique des diverses usines verrières qui étaient établies dans notre province, et fait connaître les priviléges de toute nature accordés par nos ducs aux ouvriers de ces manufactures. Le travail de M. Lepage, composé sur les documents qui se trouvent aux archives du département de la Meurthe, renfermant, comme on sait, l'ancien trésor des chartes de Lorraine, complète les curieuses recherches sur le même sujet publiées par M. Beaupré, et révèle des particularités qui étaient restées jusqu'à présent inconnues.

M. Guerrier de Dumast vous a offert une brochure intitulée : *Le duc Antoine et les Rustauds, lettres au journal l'*Univers, *suivies d'une seconde édition des Esquisses d'un voyage de Nancy à Bourbonne, souvenirs lorrains.* Nous ne parlerons pas de la seconde partie de cette brochure, qui avait été publiée il y a plusieurs années déjà; mais nous ne pouvons nous empêcher de faire ressortir l'importance de la première partie. Un journal de Paris, en rendant compte de l'ouvrage de M. de Dumast sur Nancy, avait accusé le duc Antoine de s'être conduit cruellement et perfidement dans sa courte campagne contre les Rustauds; le travail que nous rappelons ici a pour but de venger le duc Antoine de ces attaques inconsidérées et injustes. M. de Dumast, pour donner plus de force à sa réponse, a voulu en puiser tous

les éléments dans les historiens contemporains; Volcyr, Pillart, Herquel et Edmond du Boulay lui fournissent à peu prés seuls les matériaux sur lesquels il a travaillé, et il n'est pas besoin d'ajouter que cette réponse est péremptoire. M. de Dumast a même donné à son travail une extension que le titre n'indique pas, et un certain nombre de pages sont consacrées à l'apologie des princes de Guise, si calomniés autrefois, mais auxquels on commence à rendre justice.

Nous avons reçu de M. Clesse, de Commercy, une *Notice sur l'abbaye de Saint-Benoît-en-Woëvre.* Notre correspondant a réuni tous les documents épars dans nos historiens et concernant ce monastère, que la négligence de son dernier Abbé laissa ruiner et dépérir pendant les années qui précédèrent la Révolution.

Un autre de nos correspondants, M. Depping, nous a envoyé un travail sur les *Juifs*, qui fait partie de la publication intitulée : *Le Moyen-Age et la Renaissance.* M. Depping a résumé dans cet opuscule les renseignements que les écrivains du moyen âge nous ont conservés sur la situation, le commerce, les mœurs et les usages [redacted]

Biographie. Votre secrétaire annuel vous a lu une *Notice biographique et littéraire sur Florentin Le Thierriat*. La vie de cet écrivain était restée à peu près inconnue, et plusieurs des renseignements si peu nombreux fournis par Dom Calmet et par Chevrier étaient même inexacts. A force de recherches et de patience, votre secrétaire est parvenu à reconstruire la biographie de Florentin Le Thierriat. Il a donné des détails circonstanciés sur les ouvrages de cet excellent jurisconsulte, et il a prouvé, d'une manière qui lui semble irréfutable, que Thierriat est l'auteur du Commentaire sur la coutume de Lorraine, imprimé sous le nom d'Abraham Fabert. On trouve aussi, dans cette notice, l'indication de quelques ouvrages de Thierriat dont l'existence n'avait pas été révélée jusqu'à présent, une pièce de vers inédite et d'autres documents, qui ne sont pas sans valeur pour les bibliographes et les amis de l'histoire littéraire. Au reste, l'Académie a fait imprimer ce travail, et l'auteur y renvoie les personnes avides de détails, qui ne peuvent trouver place dans un compte rendu.

M. de Warren nous a communiqué plusieurs fragments d'un ouvrage, dont les événements politiques ont retardé l'impression. Cet ouvrage est intitulé : *Mémoires et correspondance du très-noble Richard, Marquis de Wellesley, successivement gouverneur général de l'Inde, ambassadeur d'Angleterre en Espagne, Ministre des affaires étrangères pour la Grande Bretagne*

et lord-lieutenant d'Irlande. Ce livre, dont l'étendue est considérable, a pour but et pour résultat de rectifier plusieurs faits mal appréciés dans l'histoire de la longue lutte engagée entre la France et l'Angleterre, sous les règnes de Georges III et de Georges IV, sous la République, le Consulat et l'Empire, tels que la destruction des derniers restes de la puissance française dans l'Inde, l'évacuation de l'Egypte par l'armée du général Menou, la conduite des événements politiques et des opérations militaires en Espagne et en Portugal depuis 1807 jusqu'en 1815.

M. Clesse nous a transmis une notice manuscrite sur *Damp Nicol Loupvent, chevalier pèlerin de Jérusalem.* On sait que Dom Nicolas Loupvent, prieur de l'abbaye de Saint-Mihiel, fit le pèlerinage de Jérusalem, et rédigea une relation détaillée et fort intéressante de ce voyage. Le manuscrit de cette relation existe encore, quoique mutilé au commencement, et on doit vivement désirer qu'un ami des lettres publie cet ouvrage, qui renferme une foule de détails importants pour l'histoire

[redacted]

Joseph baron de Wall, commandeur de l'ordre teutonique; Dix lettres de Frédéric-Guillaume de Brandebourg, surnommé le Grand-Electeur, précédées d'une notice sur la vie de ce prince.

Archéologie. L'impulsion donnée, depuis quelques années, aux études archéologiques a produit en Lorraine, comme ailleurs, d'utiles résultats, et le nombre des mémoires consacrés à cette branche des sciences historiques s'est accru dans une notable proportion; il est seulement à regretter que cette propension pour les études sur l'antiquité et le moyen âge ne se soit manifestée qu'après la destruction ou la mutilation d'une foule de monuments, qu'on aurait pu sauver, si l'on s'y était pris plus tôt.

M. Henri Lepage a communiqué à l'Académie une bulle du pape Innocent IV, qu'il a découverte dans le riche dépôt des archives départementales, et qui fixe la date précise de la construction de l'église collégiale de Munster. Cette bulle prouve péremptoirement que l'église de Munster remonte à une époque plus ancienne que celle qui lui était assignée, et que sa fondation ne saurait être attribuée, comme le rapporte une légende populaire, à Wilhelm de Torschwiller. L'examen archéologique de ce monument confirme d'ailleurs la découverte de M. Lepage, et pouvait même la faire pressentir.

Le même membre nous a lu une *Explication de*

quelques sujets de la peinture murale de l'église Saint-Epvre à Nancy. M. LEPAGE démontre que plusieurs sujets de cette curieuse peinture, faussement attribuée à Léonard de Vinci, sont la reproduction exacte de légendes pieuses, consignées dans le recueil de Jacques de Voragine, et que ces mêmes légendes ont servi de matière à des représentations dramatiques.

M. LEPAGE a encore donné communication à l'Académie d'une *Notice sur la galerie des cerfs,* qui fait partie de l'ancien palais des ducs de Lorraine. Ce mémoire, qui a été imprimé dans le second bulletin de la Société d'archéologie lorraine, est le premier chapitre d'une monographie complète du palais ducal, monographie que M. LEPAGE s'occupe à rédiger. Il fait connaître, dans cette notice, les noms, jusqu'à présent ignorés, de beaucoup d'artistes, peintres ou sculpteurs, qui ont travaillé, à diverses époques, à la décoration du palais. Il révèle notamment les noms de l'artiste qui sculpta la porterie, dite du duc Antoine, et de ceux qui peignirent la *Cène* qu'on voit encore dans l'ancien réfectoire du couvent des cordeliers, et qui, de même [redacted]

Amance. Cette église remonte au XIe siècle; c'est par conséquent une antiquité assez respectable; en Lorraine, comme ailleurs et plus qu'ailleurs, les édifices de cette époque ne sont pas communs. Thierri I, comte de Bar, qui était maître du château d'Amance, commença, peu de temps avant sa mort, la construction d'une chapelle au-dessous du château; il voulait la faire consacrer sous l'invocation de saint Sigismond. Sa mort arrivée en 1024 l'empêcha d'accomplir son projet. Ce fut seulement un demi-siècle après, en 1075 ou 1076, que la célèbre comtesse Sophie, petite fille de Thierri, résolut de terminer la fondation ébauchée par ce prince. Comme la chapelle commencée vers l'année 1022 était trop petite, Sophie ordonna de la raser complétement et d'en élever une autre, qui fut bientôt achevée, et que l'évêque de Toul Pibon consacra en 1085. Cette église nous fournit donc un spécimen authentique, et avec date certaine, du style roman secondaire; mais ce spécimen n'est malheureusement plus intact. Il ne reste de l'église ancienne que le portail jusqu'à la hauteur d'une corniche garnie de billettes, la première travée de la nef, ou pour mieux dire le porche, et les murailles de la nef et de l'abside. Ces débris sont d'une exécution remarquable, et on y admire une heureuse combinaison des lignes, des proportions gracieuses, une grande correction dans le dessin des ornements et du fini dans leur exécution.

Le même membre a communiqué à l'Académie l'*Inventaire du trésor de l'abbaye de Prum*. Dans ce tra-

vail, qui a été, comme le précédent, publié par le *Bulletin monumental,* on s'est proposé de mettre entre les mains des archéologues une pièce d'un grand intérêt; elle n'est pas inédite cependant; elle a été imprimée, il y a un siècle environ, dans l'*Historia Trevirensis diplomatica et pragmatica* par Hontheim, évêque de Myriophite et suffragant de Trèves; une partie de ce morceau avait même déjà été publiée dans les *Annales Trevirenses* de Brower; mais ces deux ouvrages, celui de Hontheim surtout, le seul qui reproduise intégralement l'inventaire de Prum, sont tellement rares en France, que la plupart des antiquaires seraient dans l'impossibilité de consulter ce document précieux. On a donc pensé qu'il aurait pour beaucoup de monde la valeur et le prix d'une pièce inédite; on a placé en regard du texte une traduction française, dans laquelle on a recherché l'exactitude plus que l'élégance, et on a rejeté à la fin un certain nombre de notes destinées à éclaircir les passages qui présentaient quelques difficultés. On sait que cet inventaire a été rédigé en l'an

[redacted]

pièce du même genre, qui avait encore plus d'intérêt pour vous; c'est l'*Inventaire des objets contenus dans le trésor de l'église de Saint-Nicolas-du-Port*. Cet inventaire a été dressé en 1584, c'est-à-dire, à une époque où l'église de Saint-Nicolas n'avait encore rien perdu de sa richesse. Comme cette pièce est en français, votre secrétaire s'est borné à y joindre une courte introduction, quelques notes, et un inventaire spécial des pierres précieuses qui ornaient le fameux bras d'or, dans lequel on exposait à la vénération des fidèles la relique du saint évêque de Myre. Cet inventaire spécial se trouve dans l'ancien trésor des chartes de Lorraine, et votre secrétaire en doit la communication à M. Henri LEPAGE. Au reste, vous avez fait imprimer ce travail dans le présent volume, et chacun pourra facilement en apprécier l'importance.

Nous avons reçu d'un de nos correspondants étrangers, M. le vicomte de KERCKHOVE, président de l'Académie d'archéologie de Belgique, une courte *Notice sur l'origine des armoiries*. Les nombreuses recherches faites sur ce sujet par M. DE KERCKHOVE l'ont porté à admettre que les armoiries héréditaires existaient avant l'institution des tournois réglés; selon l'auteur, elles ont commencé avec l'hérédité de la noblesse; on peut, dit-il, assigner hardiment pour époque à cette hérédité le ve siècle, pendant lequel il est prouvé que la noblesse se transmettait déjà du père au fils, du moins en Franconie; en sorte que, d'après l'opinion de notre correspondant,

l'origine des armoiries n'est pas due aux tournois, qui ont commencé sous le règne de Henri l'Oiseleur, et encore moins aux croisades, qui sont d'une date beaucoup plus récente. Mais M. de Kerckhove pense que c'est des tournois que provient l'usage d'orner l'extérieur de l'écu de casques, cimiers, lambrequins, devises et autres pièces, et que cet usage est devenu plus fréquent dans tous les pays européens par suite des croisades.

Géographie. Nous n'avons à enregistrer dans cette section de notre travail qu'un seul envoi ; c'est un opuscule de M. Albert-Montémont sur la Hongrie. Cette brochure, qui est un extrait du *Bulletin de la Société de géographie,* renferme le résumé de plusieurs ouvrages concernant les provinces orientales de l'empire autrichien.

Beaux-Arts. M. de Haldat nous a lu un mémoire auquel il a donné le titre d'*Examen d'un tableau attribué à Jacques Callot.* On sait que M. de Haldat a depuis longtemps adopté l'opinion de ceux qui regardent

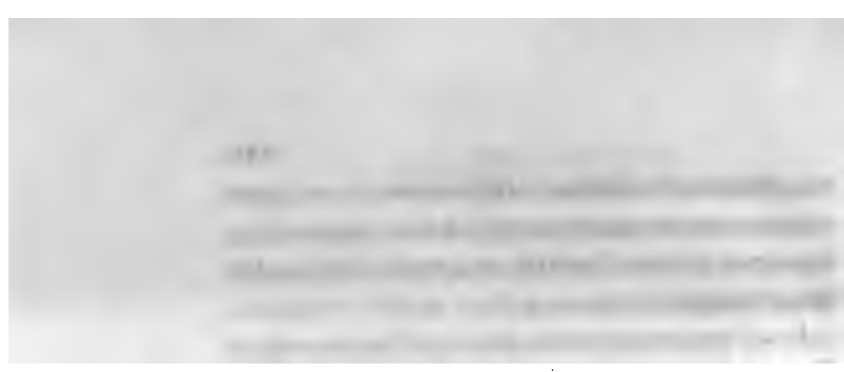
[redacted]

voir attribuer ce tableau au célèbre graveur, et appuie son jugement sur plusieurs considérations, dont le développement et même l'analyse ne peuvent trouver place dans ce compte rendu.

Un de nos correspondants français, M. GUILLAUME DE MOISSEY, nous a fait remettre une brochure intitulée : *Du bon et du beau ;* c'est un extrait d'un ouvrage sur la physiologie des sensations, que M. GUILLAUME publie en ce moment.

Nous avons reçu de M. DELEZENNE un travail assez étendu *sur les principes fondamentaux de la musique.* La Société des sciences de Lille, dont M. DELEZENNE est membre résidant, a publié, il y a plusieurs années, un mémoire de ce savant physicien sur les valeurs numériques des notes de la gamme, dont le but était de signaler une erreur capitale commise par Galin, et qui détruisait les bases sur lesquelles il appuie ses déductions théoriques. Dans son nouveau mémoire, M. DELEZENNE s'est proposé de déterminer exactement, et de représenter aux yeux la grandeur des intervalles entre les notes de la gamme.

Ce travail est le dernier que nous ayons à mentionner; nous avons, successivement et aussi brièvement que possible, analysé ou enregistré tous les mémoires lus dans vos séances, tous les envois déposés sur votre bureau. Puissions-nous avoir été tout à la fois complet et précis ! C'est tout ce qu'on peut exiger de l'auteur d'un compte rendu ; mais nous n'osons nous flatter d'avoir réussi.





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.

MÉMOIRES DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION.

INVENTAIRE

DES

OBJETS CONTENUS DANS LE TRÉSOR DE L'ÉGLISE

DE SAINT-NICOLAS-DE-PORT,

PUBLIÉ AVEC DES NOTES

PAR M. AUG. DIGOT.

Les archéologues attachent aujourd'hui la plus grande importance à la publication des inventaires, où sont énumérés et décrits le mobilier et les objets d'art qui appartenaient autrefois aux églises ou aux monastères. Plusieurs de ces inventaires ont déjà été imprimés,

soit dans le Bulletin monumental, soit dans les Annales archéologiques; et les secours qu'ils peuvent apporter aux études liturgiques et artistiques ont été appréciés par tous les hommes compétents. Un hasard heureux nous ayant mis entre les mains l'inventaire du trésor de l'église Saint-Nicolas, inventaire dressé en 1584, nous n'avons pas hésité à le publier.

L'original de cette pièce n'existe plus; nous la donnons d'après une copie qui fait partie des archives de la commune de Saint-Nicolas, et qui peut remonter aux dernières années du XVII[e] siècle, mais dont l'orthographe est malheureusement des plus vicieuses. Nous avons légèrement modifié cette orthographe en certains endroits, pour faire disparaître les incorrections les plus grossières, et nous avons remplacé par des points deux ou trois mots qui sont absolument illisibles ou incompréhensibles. Nous avons ajouté à ce morceau quelques notes, la plupart très-courtes, qui ont pour objet d'éclaircir plusieurs passages de l'inventaire. Nous aurions voulu borner là nos additions; mais il nous a semblé qu'il était bon de dire un mot sur l'église de Saint-Nicolas,

[redacted]

désigne que sous le nom d'Albert, et qui avait, sans doute, pris part à l'enlèvement du corps de saint Nicolas, obtint une phalange d'un doigt du saint, et, de retour dans sa patrie, en fit don au prieuré de Varangéville, qui s'élevait autrefois sur la rive droite de la Meurthe, entre Nancy et Lunéville. La relique fut déposée dans une chapelle dédiée à la Sainte Vierge, et située sur l'autre bord de la rivière. Un pèlerinage s'y établit et devint en peu de temps tellement fréquenté, que le prieur des bénédictins de Varangéville prit le parti de fixer près de l'église quelques-uns de ses religieux.

La relique de saint Nicolas n'avait été apportée en Lorraine que vers l'année 1087, et dès le XII[e] siècle il fallut construire une nouvelle église, qui fut consacrée, en 1195, par Eudes de Vaudémont, évêque de Toul. Un prieuré dépendant de l'abbaye de Gorze fut établi près de cet édifice. Bientôt des habitations se groupèrent autour du sanctuaire vénéré ; et ce lieu, si désert autrefois, fut couvert d'une nombreuse population. Du XII[e] au XV[e] siècle la prospérité de cette ville nouvelle alla toujours en augmentant. Son commerce se développa, et ses richesses s'accrurent avec une étonnante rapidité.

Il nous serait difficile d'énumérer les personnages célèbres qui, pendant le moyen-âge, vinrent prier devant la relique de saint Nicolas ; nous nommerons cependant l'empereur Charles IV, Jeanne Darc, le roi de France Charles VII, accompagné du Dauphin, qui

régna plus tard sous le nom de Louis XI; René Ier, roi de Sicile et de Jérusalem, et sa fille, la célèbre Marguerite, épouse du roi d'Angleterre Henri VI. Plus tard le roi Louis XI visite de nouveau l'antique église, et fait placer sa statue près de l'autel de saint Nicolas.

Le concours toujours croissant des pèlerins, et l'augmentation extraordinaire de la population de la ville firent sentir l'insuffisance de l'église dans laquelle la relique était déposée, et l'urgence d'y substituer un édifice plus vaste et plus en harmonie avec la renommée du pèlerinage. Dans les dernières années du XVe siècle, Simon Moyset, prêtre séculier, chargé des fonctions de curé à Saint-Nicolas, conçut le dessein de reconstruire l'église sur un plan gigantesque. Son œuvre, commencée en 1494 avec des ressources insuffisantes, fut encouragée par le souverain et par tous les habitants de la Lorraine. René II, qui régnait alors, voulut poser lui-même la première pierre de la nouvelle basilique. On fit des quêtes partout; l'Allemagne, la Franche-Comté et les cantons suisses envoyèrent [redacted]

rales furent achevées longtemps avant cette époque; ce qui le prouve, c'est qu'on voit encore des vitraux datés de 1508 et des années suivantes.

Le pèlerinage de Saint-Nicolas fut aussi renommé au XVIe siècle qu'antérieurement; plusieurs souverains, parmi lesquels nous nommerons seulement les rois de France Henri II, Charles IX, Henri III et Henri IV, vinrent encore visiter le fameux sanctuaire. Le nombre des pèlerins obscurs était immense; il suffit, pour en donner une idée, de rappeler ce qui se passa pendant le jubilé par lequel s'ouvrit le XVIIe siècle. Ce jubilé fut célébré à Saint-Nicolas avec la plus grande pompe. Le duc de Lorraine Charles III obtint du Souverain Pontife qu'il s'y prolongeât pendant l'année 1602 tout entière; deux cent mille pèlerins s'y rendirent des différentes parties de la Lorraine et des contrées voisines; six mille prêtres y célébrèrent le saint sacrifice, et beaucoup d'hérétiques y abjurèrent leurs erreurs.

Toute cette prospérité dura jusqu'au moment où la Lorraine fut envahie par les Français et les Suédois, leurs auxiliaires. Le 5 novembre 1635, ces derniers, commandés par le duc de Saxe-Weimar, s'emparèrent de la ville et la saccagèrent, profanèrent l'église, renversèrent les autels, brisèrent une partie des statues qui ornaient le portail et mirent le feu aux toitures qui furent réduites en cendres, ainsi que toutes les charpentes intérieures des tours.

L'église fut restaurée tant bien que mal au XVIIIe

siècle ; mais à l'époque de la Révolution elle subit de nouvelles dévastations. La plupart des ornements, et notamment le bras d'or décrit dans l'inventaire suivant, et qu'on était parvenu à soustraire à la rapacité des Suédois, furent portés à la monnaie ; mais M. de Mory d'Elvange, membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Nancy, écrivit une description détaillée du bras d'or, description qui nous permet encore aujourd'hui d'en apprécier le mérite (1).

DECLARATIONS DES RELIQUAIRES ET ORNEMENTS DE L'EGLISE ST.-NICOLAS RÉDIGÉES EN BENEFICE D'INVENTAIRE L'AN 1584.

« Inventaire fait et dressé par le soussigné Tabellion et Clerc Juré de St.-Nicolas-du-Port à la Requeste, instante poursuite, diligence et recherche d'honnorable homme Jean Bertrand dit de Blaumont, Pierre de la Pierre, Martin Mandinele, Nicolas Foural, Eloy Forget, et noble homme François Gerard, faisant les deux et quatre gouverneurs dudit St.-Nicolas, de toutes et une [redacted]

chacune des vaisseaux, calices, reliquaires, bagues et joyaux retrouvés avoir été mis, donnés et legués aux trésors de l'église St.-Nicolas (1), présentement en charge à discrette personne Messire Thouvenin Hardy, prêtre et trésorier de la ditte église, pour en rendre compte auxdits gouverneurs modernes ou leurs successeurs audit gouvernement, sy comme lui a été enjoint à l'instruction du présent inventaire, ce jourd'huy, penultième juillet mil cinq cent quatre vingt et quatre, présents à ce honnorables hommes François Thouvenin et Nicolas Picard, orfêvres demeurant audit St.-Nicolas, témoins à ce requis.

Et premier

« Le Repositoire du St.-Sacrement que le trésorier

(1) Toutes les richesses dont on va lire l'inventaire étaient déposées dans un local destiné spécialement à leur conservation, et qu'on nomme encore aujourd'hui le trésor, bien qu'il ne renferme plus que des toiles d'araignées. On y entre par une porte percée dans la nef latérale du côté du nord. A côté de la porte se trouve un escalier tournant, qui conduit dans une chambre placée au-dessus du trésor ; toutes les nuits un gardien couchait dans cette chambre, qui est éclairée par deux petites fenêtres ; l'une donnait sur l'église, afin qu'on pût voir tout ce qui s'y passait; et l'autre sur la rue voisine, afin que le gardien fût à même d'appeler du secours et d'être aidé en cas de besoin. La porte du trésor était fermée, sans parler des serrures, par une forte barre de fer, qu'on descendait par derrière depuis la chambre du gardien, et qui entrait dans le pavé.

dit peser vingt deux marcs, s'y trouvent vingt et un marcs (1).

« Le bras de Monseigneur St. Nicolas ; le bras et la main d'or, et la base d'argent doré, armoyés des armes de son Altesse (2).

« Ledit bras enrichi de plusieurs pierreries, sçavoir deux grandes agates ; une grande figure au devant tenant un petit rubis en main, et l'autre figure d'un Jupiter assis ; dix-neuf agates avec une grande onyx cassée, et sept saphirs et bouquets de perles ; au grand doigt du milieu un grand saphir de couleur, et en un autre anneau

(1) Nous ne savons trop quel sens il faut attacher au mot *repositoire*. Si l'on se contentait des renseignements fournis par Ducange et ses continuateurs, on ne pourrait y voir qu'un ciboire assez semblable à ceux dont on se sert aujourd'hui. Mais un ancien usage, qui a subsisté dans la cathédrale de Toul jusqu'à la Révolution, nous porte à penser que le repositoire dont il est question ici était un vase, dont nous ne connaissons pas précisément la forme, dans lequel on conservait la Sainte Eucharistie, et

[redacted]

une améthyste et une petite nacre ; au doigt index un anneau d'or en demy (1).....

(1) Le bras d'or de saint Nicolas a été, comme nous l'avons dit plus haut, porté à la monnaie en 1792. Le magnifique camée qui ornait le reliquaire fut déposé à la bibliothèque publique de Nancy, où il se trouve encore aujourd'hui. Les connaisseurs le regardent comme un des plus beaux camées que l'on connaisse. Il est gravé dans le grand ouvrage de Visconti, et représente l'apothéose d'Adrien, et non pas *un Jupiter assis*, comme l'a dit le rédacteur des *declarations*.

Nous copions ici, à titre de supplément, l'inventaire des pierreries dont le bras d'or était couvert. Cet inventaire se trouve dans l'ancien trésor des chartes de Lorraine et fait partie d'un volume du *cartulaire de Lorraine*, ayant pour titre : *Bailliage de Nancy pour le domaine* (tom. I, p. 58). Il est sans date, mais la signature de Symon Moinsette (Simon Moyset), fondateur de l'église de Saint-Nicolas, prouve qu'il a été rédigé à la fin du XV[e] ou dans les premières années du XVI[e] siècle. Nous devons la communication de cette pièce à l'obligeance de notre confrère M. Henri Lepage, archiviste du département de la Meurthe.

Instrument et attestation du nombre des pierres pretieuses inserées au bras d'or, ou les sacrées reliques de monsieur Sainct-Nicolas sont.

« Sensuient le nombre des pieces des pieres precieuses qui « sont insertées on bras d'or ou les precieuses et saintes reliques « de mons[r]. sainct Nicolas sont, translatées en la presence de « moy notaire apostolicque desoubsescript et nommés et des « tesmoingnaiges requis et specialement appelles, le quatorzieme

« Un autre anneau auquel il y a un cabochon de rubis.

« Un autre anneau où il y a une pierre gravée.

« jour du mois de may, apres la presentation faite par mon tres « redoubté s^r^. mons^r^. le Duc, etc. Et premierement une main « d'or fin, auec la manche. Item l'antablement ou le pied d'argent « dorer armoyes des armes de la dessusd. maiesté. Item sus la « main est ung aneaul ou est on gros rubis. Item sur la manche « deuant et dariere sont deux grans camaheux, et on plus grand « d'iceulx est une ymage qui tient en sa main ung petit rubis. « Item ancore sus lad. manche deuant et dariere cinqz camaheus. « Item sus lad. manche es deux costes quatre camaheus petis. « Item en lantour du grant camaheu en largue palantare on dessus « deux petits camaheus, et au dessoubs deux cornalines granees. « Item on bour (bord) de la manche par dessus huicts camaheurs. « Item ancor ond. bour de lad. manche quatres saphirs et quatre « balars. Item ond. bour de lad. manche sont trente deux boutons « de parles (perles) et en chascung boutons cinq perles. Item « ancor es deux costes de lad. manche, seix boutons de perles, « et cinq perles pour boutons, trois d'ung costé et trois d'autre. « Item sur lad. manche deuant et dariere quatre escus corones

[redacted]

« Trois autres anneaux, une turquoise, un petit..... d'agate et une perle petite.

« Se retrouve aprés un filet d'argent un anneau d'or, où il y a trois diamants en losange, avec un rubis.

« Un petit St. Nicolas d'or, ayant sur sa mitre un diamant trianglé d'un costé, et de l'autre un caillioux de rubis, une croix d'or avec cinq jacinthes.

« Un petit pendant rond d'or, où il y a un diamant trianglé, un rubis, une perle.

« Un autre anneau, où il y a un grenat.

« Un autre anneau, où il y a un saphir taillé et un esmail.

« Un autre anneau, où il y a un saphir.

« Un autre anneau d'or demi-jaune, où il y a un petit caillioux de rubis dessus.

« Un autre anneau d'or, où il y a un esmail.

« Un autre anneau d'or avec un grenat.

« Trois petits anneaux d'or à filets d'or.

« Un autre anneau avec une perle.

« Un petit pendant carré sans pierre, mais il y a sept perles.

« estes fait ce present inventaire, et de moi notaire aussy. Ainsy
« signé. Jo. Arnulphi.

Les armoiries dont il est question dans cette pièce sont celles du Roi René I d'Anjou et de sa femme. C'est à la générosité de ce prince que l'église de Saint-Nicolas devait le beau travail d'orfèvrerie décrit en partie dans l'*instrument* que nous venons de transcrire.

« Deux autres anneaux d'or ronds.

« Un autre anneau d'or, avec deux pierres de Liconne (?).

« Un petit St. Nicolas d'or.

« Un autre anneau, où il y a un petit St. Nicolas, pèse en tout, avec les filets d'argent, trois onces cinq treseaux (1),

« Plusieurs bagues d'argent en un fil de laiton pèsent cinq onces trois treseaux et demi.

« Le bras avec les joyaux pendants pèse en tout vingt-deux marcs.

« Item, un bras d'argent, tout vermeil doré, pesant sept marcs un once.

« Un autre bras d'argent, la main et la garniture dorées, pesant onze marcs une once.

« Une croix d'argent doré, en laquelle il y a de la Ste. Croix, pesant neuf marcs deux onces.

« Une croix cuivre doré.

« Un ciboire à l'antique, d'argent doré, où il y a trois Christalles (sic) enchassés, et pesant six marcs trois [redacted]

gent doré, pesant trois marcs et sept onces, appelé l'ampole; mais la nacques de perle est rompue.

« Un petit St. Sébastien d'argent, doré aux garnitures, pesant un marc.

« Un ange d'argent, pesant deux marcs deux onces.

« Une lampe d'argent, avec les chaînes d'argent, armoyée des armes de Monsieur de Guise, pesant deux marcs deux onces (1).

« Deux chandeliers d'argent, pesant trois marcs deux onces.

« Une eguiairre (aiguière) d'argent, dorée aux garnitures, pesant deux marcs sept onces.

« Deux plats d'argent dorés au bord, pesant quatre marcs six onces.

« Une pièce d'argent dorée, ayant une image élevée, pesant cinq marcs.

« Un reliquaire, en forme carrée, d'argent, dedans lequel il y a plusieurs reliques, pesant trois marcs dix onces.

« Un chandelier, le pied et le dessus d'argent, avec deux viroles de cuivre doré, pesant un marc trois onces.

« Une navire avec les chaînes d'argent, pesant dix-neuf marcs (2).

(1) On connaît les armes de la maison de Guise. Nous n'avons pu découvrir quel est le duc de Guise dont il est question ici.

(2) Ce navire d'argent doit être celui qui fut donné à Saint-Nicolas par Marguerite, femme de saint Louis. Un passage de

« Un saint Nicolas rompu, pesant deux marcs deux onces.

« La custode d'un corporaillie (corporal) garnie

Joinville, que nous allons reproduire, semble ne laisser aucun doute sur ce point.

« De ce péril dont Dieu nous ot eschapez, entrames en un autre; « car le vent qui nous auoit flatis (jetés) sus Chypre là où nous « deumes estre noiés, leva si fort et si orrible, car il nous batoit « à force sur l'ille de Chypre,...... et en ce point la Royne ouvri « l'uis de la chambre et cuida trouver le Roy en la seue ; et je li « demandai qu'elle estoit venue querre ; elle me dit qu'elle estoit « venue parler au Roy pource que il promeist à Dieu aucun pé- « lerinage, ou à ses Sains, parquoy Dieu nous délivrast de ce « péril là où nous estions..... Et je li diz : Dame, prometés la « voie (le voyage) à monseigneur saint Nicholas de Warangeville, « et je vous suis plège pour li que Dieu vous ramenra en France, « et le Roy et vos enfants. Senechal, fist-elle, vraiement je le « feroie volentiers, mais le Roy est si divers (si opposé à mes « volontés), que se il le sauoit que je l'eusse promis sans li, il ne « m'i lèroit jamèz aler. Vous ferez une chose, que se Dieu vous « rameinne en France que vous li promettrés un nef d'argent de

[redacted]

d'argent, enrichie de diverses figures de la Nativité Notre Seigneur, et armoyée des armes de feu madame la duchesse Renée (1).

« Un calice d'argent, vermeil doré, avec une cuillère et la platine (patène), pesant trois marcs six onces.

« Un autre calice, avec sa platine, argent doré, données par haut puissant prince Claude duc de Guise, pesant quatre marcs (2).

« et me dit : Saint Nicholas nous a garantis de cest péril, car le « vent est cheu.

« Quand la Royne, que Dieu absoille (absolve), feu revenue en « France, elle fist fère la nef d'argent à Paris ; et estoit en la nef, « le Roy, la Royne et les trois enfans, touz d'argent ; le marinier, « le mât, le gouvernail et les cordes tout d'argent, et le voile tout « d'argent ; et me dit la Royne, que la façon avoit cousté cent « livres. Quant la nef fu faite, la Royne la m'envoya à Joinville « pour fère conduire jusques à Saint Nicholas, et je si fis ; et en- « core la vis-je à Saint Nicholas, quand nous menames le sereur « le Roy (Blanche, sœur de Philippe-le-Bel) à Haguenoe, au roy « d'Allemaingne. »

Nous devons cependant faire observer que le poids de la nef d'argent promise par Marguerite n'est pas le même que celui de *la navire* mentionnée dans l'inventaire ; mais nous pensons qu'il y a moyen de rendre compte de cette différence.

(1) Renée de Bourbon, fille de Gilbert de Bourbon, duc de Montpensier, et de Claire de Gonzague. Elle épousa, en 1515, Antoine duc de Lorraine et de Bar.

(2) Claude, duc de Guise, fils du duc de Lorraine René II. Il

« Un autre calice, avec sa platine, sa cuillère, argent doré, pesant deux marcs sept onces.

« Un calice, vermeil doré, avec sa platine, pesant deux marcs sept onces et demie.

« Un autre calice, vermeil doré, pesant deux marcs six onces.

« Un autre calice de même, pesant un marc six onces deux treseaux.

« Un autre calice d'argent, avec sa platine, pesant un marc trois onces six treseaux.

« Un calice avec sa platine d'argent, doré aux garnitures, pesant un marc six onces.

« Un calice, la coupe d'argent, avec la platine et le pied de cuivre doré vermeil, et le calice doré au bord, pesant un marc une once et demie.

« Un autre calice, la coupe d'argent, le pied et la platine de cuivre vermeil doré, comme ez susdit, pesant un marc deux onces et demie.

combattit dans les rangs de l'armée française à la bataille de

[redacted]

« Un petit calice, et sa platine d'argent, pesant six onces.

« Un autre calice avec la platine, le tout d'argent vermeillé doré, pesant un marc et demi.

« Un calice d'argent, sans dorure et sans platine, pesant un marc.

« Un petit calice d'argent, sans platine, la pomme et le bord dorés et le dedans dudit calice, pesant cinq onces.

« Un calice d'argent avec la platine, doré par les bords, pesant un marc six onces.

« Un autre calice avec la platine, le tout d'argent, le pied et les bords dorés, pesant un marc et six onces.

« Un calice rompu, ayant le pied de cuivre doré, et la platine d'argent, pesant un marc et une once.

« Une pièce de bois couverte d'argent en croix, dedans laquelle il y a cinq gros christalles enchâssés, pesant deux marcs dix onces.

« Encore un autre calice (1) de bois couvert d'argent, dedans lequel il y a une pierre enchâssée perdue, et pesant, bois et tout, deux marcs trois onces.

« Une autre pièce de bois couverte de cuivre doré, faite en ovale.

« Une autre pièce de bois couverte d'argent, sur la-

(1) Au-dessous du mot *calice* on lit encore distinctement le mot *pièce*, et ce qui suit nous donne à penser que cette dernière leçon est la meilleure.

quelle il y a une image d'évêque enlevée (1), pesant sept onces.

« Une boîte ronde, avec sa couverte d'argent, pesant sept onces, dans laquelle il y a deux petites bourses et un chapelet d'estain ; en l'une des bourses il y a une couronne d'or de dessus le bras de St. Nicolas, laquelle pèse deux escus, avec une armoyrie d'argent doré, pesant demi once, et une grande agate, où il y a trois figures ; et en l'autre bourse il y a quelques reliquaires, avec cinq anneaux d'or qui sont liés en une petite chaîne d'or, pesant lesdits anneaux et chaîne cinq treseaux et demi, avec un cœur d'or et deux petits oiseaux esmaillés pesant un escu et demi.

« Un reliquaire d'argent avec un gros Christal, dedans lequel il y a plusieurs reliques, pesant le tout deux marcs.

« Une autre boîte ronde d'argent, et dedans icelle encore une autre boîte aussi d'argent, sur laquelle il y a une tête de religieux, pesant le tout un marc et six onces.

[redacted]

« Une pièce de bois couverte d'argent doré, sur laquelle est écrit : *Reliquiæ beati Vincentii,* pesant quatre onces et demie.

« Un gros christal rond rompu, et garni d'argent en forme d'une chopinette (1), pesant un marc quatre onces.

« Un coffre de bois couvert de cuivre doré, dans lequel il y a plusieurs des pièces ci-dessus déclarées.

« Deux chopinettes blanches, pesant un marc et demi once.

« Deux autres chopinettes dorées par les bords, pesant sept onces et demie.

« Deux autres chopinettes dorées par les bords, pesant un marc.

« Deux autres chopinettes vermeil doré, pesant cinq onces deux treseaux.

« Une paix d'argent, en laquelle est représenté un crucifix, pesant deux onces deux treseaux.

« Une platine d'argent façonnée en navire, pesant six onces deux treseaux.

« Un Agnus pesant six treseaux.

« Une paix de cuivre doré, où il y a un gros christal au milieu.

« Une colonne de cristal garnie d'argent aux deux bouts, pesant un marc une once six treseaux.

(1) Une chopinette est ce que nous nommons aujourd'hui une burette.

« Un coffre de bois, couvert de feuilles d'argent figurées d'images.

« Plusieurs anneaux d'argent enfilés en une chaîne d'argent, pesant le tout deux onces sept treseaux.

« Un agnus Dei d'argent doré, avec un cordon vert, après lequel est attaché un petit cœur d'or; ledit agnus pesant deux onces, et le petit cœur pèse un treseau.

« Trois croix d'argent, dont en l'une desquelles il y a un saphir, pesant icelle quatre onces.

« Une garniture d'argent à reliques, après laquelle il y a un cœur d'argent et deux agnus d'argent et autres petits agnus, et pesant le tout sept onces.

« Plusieurs pièces d'argent, comme agnus, petits reliquaires et autres, pesant en tout un marc trois onces et demie.

« Un gros anneau de cuivre doré, pendu à six chaînes d'argent, où il y a un........

« En une petite boursette s'est retrouvé un petit clou d'or.

« Un chapelet de corail.

[redacted]

« Un petit St. Nicolas d'argent, pesant deux marcs.

« Un petit plastron d'argent, pesant une once et demie.

« Un petit St. Nicolas enlevé sur une table d'argent en rondeur, pesant une once sept treseaux.

« Un cristal garni d'argent, pesant une onze six treseaux.

« L'image de Monsieur St. Nicolas représenté au milieu de l'église est enrichie de pierreries diverses et singulières, et tient en sa main une crosse d'argent, pesant un marc quatre onces et demie. La mitre est d'argent doré. Au devant de la susdite image il y a un petit cierge d'argent. De côté et d'autre de la susdite image, il y a huit enfants d'argent, tant grands que petits, dont les quatre (1) sont en un bassin doré.

« Item, un pied d'argent.

« Encore il y a un bassin d'argent servant de chandelier, pendu au devant dudit autel.

(1) Il y a ici un mot oublié.

RECHERCHES

SUR

L'INDUSTRIE EN LORRAINE

ET PRINCIPALEMENT

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE,

PAR M. HENRI LEPAGE.

CHAPITRE I.

DES VERRERIES.

L'histoire d'un pays ne se borne pas à la biographie des hommes marquants, soit par leur naissance, soit par leur génie, qui l'ont gouverné ou illustré ; elle doit s'étendre à la nation tout entière, étudier ses mœurs, son

[redacted]

cette étude, quoique aride, quoique exigeant de longues et minutieuses recherches, est remplie d'intérêt, parce que chaque pas qu'on y fait amène des découvertes inattendues.

En lisant les Recherches sur l'industrie verrière (1), publiées dans ces derniers temps par M. Beaupré, je me suis demandé s'il ne serait pas possible de faire un travail analogue sur les autres branches d'industrie ; j'ai compulsé nos riches Archives départementales, et mes investigations n'ont pas été sans résultats : j'ai recueilli beaucoup de notes importantes, et il me sera possible, je le crois du moins, de mettre au jour un certain nombre de faits jusqu'à présent inconnus.

J'essaierai d'abord de compléter ou plutôt de continuer les Recherches du savant écrivain dont je parlais tout à l'heure : M. Beaupré a cru devoir ne pas aller plus loin que le XVIIe siècle et se borner à mentionner les usines situées dans la Lorraine proprement dite ; or, au-delà de cette époque et en dehors de cette circonscription territoriale, il existait des établissements industriels remarquables, et qui méritent d'être signalés ; tel est le but que je me suis proposé dans ce premier chapitre.

On confondait anciennement, sous la dénomination

(1) *Les gentilshommes Verriers, ou Recherches sur l'industrie et les priviléges des Verriers dans l'ancienne Lorraine, aux* XVe, XVIe *et* XVIIe *siècles*... Nancy, 1847.

commune de *verriers*, *voiriers*, *varreniers* ou *verreniers*, les peintres sur verre, les simples vitriers, enfin les *ouvreurs* et *souffleurs de verre* ou verriers proprements dits, qu'on appelait aussi *miroiers* lorsqu'ils travaillaient à la fabrication des glaces.

Je ne m'occuperai pas ici des peintres verriers ; leur histoire rentre dans celle de l'art plutôt que dans l'histoire de l'industrie, et, quant aux vitriers, je me bornerai à en dire quelques mots.

A une époque où la population, peu nombreuse encore, ne pouvait créer que de faibles ressources aux gens de métiers, il était rare qu'ils se bornassent à une spécialité ; ainsi les vitriers étaient tout à la fois poseurs de vitres, si je puis m'exprimer ainsi, fabricants de lanternes de verre, peintres badigeonneurs, etc.

Au commencement du XVII[e] siècle, les maîtres *verriers* de Nancy, comme on les appelait, formaient une corporation assez importante, à la tête de laquelle figuraient Jean Martin, verrier en l'hôtel de Son Altesse ; Ydoulf (Hidulphe) Olivier, Jean Thierry, Vincent Clau-

[redacted]

patentes pour « l'establissement d'une maistrise juréo entre eulx tant pour eulx que pour leurs successeurs à l'advenir. »

En vertu de ce réglement, les vitriers de Nancy furent autorisés à établir entre eux, chaque année, « le jour de feste Monsieur Sainct Luc, leur patron, » un maître du métier, ayant le regard sur la besogne faite par les compagnons et pouvant prononcer des amendes en cas de contravention.

Le maître avait le droit de créer un juré, remplissant prés de lui les fonctions de sergent, et chargé de commander les assemblées dans lesquelles les maîtres réunis étaient appelés à juger les difficultés relatives à leur état.

Tous les compagnons qui voulaient travailler du métier, étaient tenus, aprés avoir fait chef-d'œuvre, de prêter serment « d'y bien user » et de payer dix francs pour droit d'entrée ou de han.

Les autres articles concernent les peines à infliger à ceux qui travailleraient sans être hantés ou qui débaucheraient les serviteurs et compagnons des autres maîtres, la police des assemblées, la gestion des deniers de la confrérie, etc. (1)

J'arrive maintenant aux verriers proprement dits, c'est-à-dire, à l'industrie verrière, qui, aprés s'être dé-

(1) Registre des Lettres patentes de l'année 1601, Archives du département.

veloppée sous la protection éclairée des ducs de Lorraine, a pris, de nos jours, une extension considérable et s'est placée au premier rang parmi les branches de commerce qui font à la fois la richesse et l'illustration de notre pays.

J'ignore, ainsi que M. Beaupré, l'époque précise où l'industrie verrière fut introduite en Lorraine ; il faudrait, pour pouvoir remonter à son origine, que les chroniqueurs des temps passés se fussent occupés de ce sujet, et malheureusement, avant le XVI[e] siècle, aucun d'eux n'y a songé.

Le plus ancien document que j'aie pu découvrir, et dont j'aurai occasion de parler plus loin, ne remonte pas au-delà de l'année 1373, encore n'est-ce, comme on le verra, qu'une indication sommaire, et il faut arriver jusqu'à la fin de la première moitié du XV[e] siècle pour trouver un monument qui puisse servir de point de départ à l'histoire de l'industrie verrière dans notre province (1). Ce monument précieux, c'est la charte octroyée



[redacted]

aux verriers, en 1448, par Jean de Calabre, gouverneur des duchés de Lorraine et de Bar pendant l'absence de René d'Anjou, son père, et confirmée par le duc Jean II, le 15 septembre 1469. Par cette charte, qui se trouve en double copie au Trésor des Chartes (1), et que M. Beaupré a fait imprimer en entier, les verriers sont assimilés aux nobles de race (2), déclarés exempts de tailles, aides, subsides et subventions, des droits d'ost, de gîte et de chevauchée, droits auxquels les nobles eux-mêmes étaient assujettis. Le prince veut que les produits de leurs usines circulent dans ses états librement et avec affranchissement de tout impôt ; il pourvoit à tous leurs besoins par des concessions de panage, maronnage et chauffage dans les forêts ducales ; le bois nécessaire à l'alimentation des verreries leur est laissé à discrétion, à charge seulement de concilier leur plus grand profit avec le moins de dommage possible ; enfin les verriers jouissent des droits de chasse et de pêche ; mais, plus largement partagés que les nobles à qui ces droits n'appartenaient que sur leurs propres terres, ils peuvent chasser, quand et comme il leur plaira, dans les bois du duc aux environs de leurs usines, pêcher à filet dans les rivières et ruisseaux de leur voisinage... Et tous

(1) Layette Darney 2, N° 1, Archives du département.

(2) Ils disent, dans leur requête, qu'ils ont été, eux et leur prédécesseurs, « tenuz et reputez en telle franchise, comme chevaliers estimez et gens nobles du duchié de Lorraine... »

ces priviléges sont accordés, moyennant une redevance modique, non pas seulement aux maîtres verriers, mais encore à leurs ouvriers *ouvrant le verre*, et tous les transmettront à leurs hoirs et successeurs.

De cette charte, dont je ne donne que la substance, ressort un fait qu'il est important de signaler, c'est que la fabrication du verre en Lorraine avait déjà, dans le milieu du XV[e] siècle, une existence assez ancienne; elle fait, de plus, connaître les noms de plusieurs verriers (1) et des usines qu'ils exploitaient; ce sont : « Pierre Brisonale, filz de Jehan Brisonale, Henry filz, Nicolas Mengin, Jacob Guillaume du Tyson (*alias* du Tysal), et Jehan, son filz, tous verriers et ouvriers ez verrieres de Jehan Brisonale, en la verriere des Auffans, en la verriere Jacob et en la verriere Jehan Hendel (*alias* Henezel)... icelles verrieres estant ez bois et forestz de Monseigneur, en sa prevosté de Darney, en son duchié de Lorraine. »

L'industrie verrière ne pouvait que prospérer, étant à la fois soutenue par la protection du prince et comblée de si notables priviléges; aussi, la fin du XV[e] et tout le

[redacted]

XVI[e] siècle sont-ils marqués par la création d'un grand nombre d'usines destinées à la fabrication du verre.

C'est ainsi qu'on voit s'élever successivement la verrerie de la Fontaine Saint-Vaubert, construite par Colin Thiedry (22 avril 1475); celle de Lichecourt, prévôté de Lamarche, créée par Jean du *Tisan* (Tisal), le pénultième février 1487; celle du Fay de Housseraille, ban de Tendon, prévôté d'Arches, par Guillaume Hennezel (5 avril 1491); une troisième près de Darney par Pierre Thiedry (2 décembre 1494). Le 24 août 1496 (1), Antoine et Christophe, enfants de feu Colin Thiedry, obtiennent la permission d'établir une verrière de grands verres entre le chemin de Martinvelle et de Regnévelle, où leur père avait commencé d'en bâtir une. En 1501, les verreries dites du Torchon et de la Fontaine dame Sibille, sont construites par Didier et Jean Hennezel, Jean et Philippe Thiedry. Le 17 octobre 1505, François du Tizal est autorisé à construire une verrerie au lieu dit sous la Haute-Frizon, sur le rupt des Woyes, « entre trois anciennes verrières, savoir : la Grosse Verrière,

(1) Le 17 mai de la même année, Charles de Beauvau et dame Bonne, sa femme, ascensèrent à noble homme Simon de Tisac, écuyer verrier, « une place et fais dite aux Rosières, sur le ru de la Morte Eau de Montmoiron, de Bellecombe et de Montpoiron, au ban de Passavant, pour y bâtir maisons et édifices propres à une verrerie, moyennant six petits florins par an. » (Trésor des Chartes, lay. Passavant.)

la verrière Jacquot et la verrière Brise Verr » En 1507, un nommé Jean Le Clerc, verrier, s'établit dans le bois de Neumont, prévôté de Lamarche. Enfin, il n'est presque pas d'année où le prince ne soit appelé à sanctionner la création d'une nouvelle usine (1).

(1) Voici l'indication des actes d'autorisation accordés par les ducs de Lorraine dans le cours des xv[e] et xvi[e] siècles ; ils se trouvent en entier dans les layettes du Trésor des Chartes qui concernent Darney, ou dans le recueil des Lettres patentes (Archives du département).

16 février 1509. Permission à Didier Hennezel d'ériger une verrière au ban S[t]. Pierre, prévôté de Darney.

12 Novembre 1516. Confirmation du laix d'une verrière ez forêts de Darney, au lieu dit dessous la Haute Frison, pour François de Tizal.

12 Juin 1517. Permission à Nicolas et Guillaume Hennezel, frères, de construire une verrière ez forêts du ban S[t]. Pierre, sur le ruisseau de Tolloy.

21 mars 1520. Permission à Didier et Claude Hennezel, frères, [redacted]

On peut voir, par l'énumération de ces établissements, qu'ils s'étaient multipliés, à l'époque dont je parle, non

nommée Boyvin, située au bois de Gendremont, prévôté de Lamarche.

7 Janvier 1554. Ascensement à Charles Pullemin, écuyer, d'une verrière au ban d'Attigny, sur la Goutte du Hubay, parmi 40 francs de cens annuel.

Pénultième juillet 1554. Permission à Hugues Massal, écuyer, demeurant ez verrières du Haut Bois, près Bleurville, et à François Desprez, de Dompaire, aussi écuyer, demeurant en la verrerie Basse, près de Tignecourt, d'établir une verrière ez hautes forêts du ban d'Attigny, lieudit en Espeux ou Espenoux.

8 Août 1554. Ascensement à Guillaume et Didier du Houl, frères, d'une verrerie au ban d'Attigny, lieudit en Couchamont.

1er Mars 1555. Ascensement de deux verrières séantes ez hautes forêts de Darney, l'une appelée la Vieille Verrière Hennezel et l'autre la verrière du Torchon, à Cathin du Tizal et ses comparsonniers.

2 Mars 1555. Ascensement à Georges Thiedry et François Hennezel, écuyers, d'une place à faire verrière ez hautes forêts de Darney, où qu'on dit à la Vieille Verrière (ou le Vieux Verrier), sur le ruz de Clérey et de Connel Fontaine.

8 Décembre 1555. Ascensement à Nicolas et Georges Hennezel, frères, de douze arpents de bois pour ériger une verrière de gros verre (c'est la verrerie de la Busenne).

7 Décembre 1555. Ascensement à Alexandre de Bonnet, écuyer, d'une place pour ériger une verrière de menu verre ez hautes

seulement dans la prévôté de Darney, mais encore dans celle de Lamarche. Cependant, les verriers ou du moins quelques-uns des verriers de cette dernière, jouissaient de priviléges moins étendus que leurs confrères de la gruerie de Darney ; le nombre des porcs qu'ils peuvent, « en la saison de la paisson en bois, mettre et tenir ez bois et forestz de Monseigneur, » n'est que de seize au lieu de vingt-cinq, et il ne leur est pas permis de chasser selon leur bon plaisir dans les bois du prince, aux environs de leurs verreries.

Les prérogatives accordées aux verriers de la prévôté de Lamarche, sont énumérées dans l'autorisation donnée à Jean Le Clerc pour son établissement dans les bois de Neumont; je crois donc devoir transcrire ici ce document :

« René, etc. Lumble supplication et requeste de

forêts de Darney, ban d'Attigny, où qu'on dit l'Autel des Trois Bans.

20 Avril 1557. Ascensement à Guillaume *du Hou* et ses com-

[redacted]

Jehan Le Clerc, ouvrier de menuz verres, demeurant aux verrieres de Tumicourt en nostre prevosté de La Marche, avons receue, contenant que pour ayder à nourrir luy, sa femme et cinq petitz enffans qu'il a, qu'il desiroit faire une verriere en certain lieu inhabitable estant en nos bois de Nieumont en nostre prevosté de la Marche, situé et assis on finaige de Bleurville pres du rup qui vient de Marey et Ingneville en tirant audit Bleurville, luy nous suppliant luy vouloir laisser et assenser pour luy et ses hoirs avec permission de povoir prendre et coupper boys pour son affouaige et de son fourneau, pareillement pour faire edifflier son maisonnement et habitation de sondit fourneau, aussi de mectre et nourrir jusques à la quantité de vingt cinq porcs de son norry esdits boys quant il y aura payson, avec joyssance des privileges, franchises et libertez que ont les autres verriers de nostredite prevosté de la Marche. Scavoir faisons que nous..... avons donné, octroyé, concedé et accordé et par ces presentes donnons, octroyons, concedons et accordons audit Jehan Le Clerc pour luy et ses hoirs, quil puisse et luy loyse desmaintenant faire faire, construire et ediffier tout à neuf une verriere pour faire toutes sortes de verre avec les fours, maisons et habitation y appartenant et necessaires pour soy loger et besongner de son art... Pareillement que ledit Jehan et ses hoirs pourront prendre en noz boys et forest dudit Neufmont pres desdites verrieres en lieu convenable, au moins mal que faire se pourra, boys, fouchiere (fougère)

et toutes autres manieres d'herbes propres et convenables à son art et mestier de verrier. En oultre luy avons accordé, concedé et octroyé pour luy et sesdits hoirs quilz puissent mectre doresavant par chacun an en nostredit boys de Neufmont qui appartiennent à nous seul et pour le tout jusques à la quantité de seze porcz de son norry quant il y aura paiscon, et quilz puissent aussy joyr et user de tels privileges, franchises et libertez que font et ont accoustumé faire dancienneté les autres verrieres de nostredite prevosté de la Marche, pourveu touttesfoys que ledit Jehan Le Clerc ne sesdits hoirs ne pourront coupper boys en nostredit boys cydevant mantionné que pour leurs affouaiges, et si ne pourra coupper chasnes en nostredit boys que pour edifiier ledit fourneau et sa demeurance. Avec ce que ledit Jehan Le Clerc ne sesdits hoirs ne pourront chasser ne tendre en nostredit boys et forestz à cordes à piedz ne autres engins deffenduz.... »

Parmi les verriers dont les noms se trouvent le plus fréquemment dans les actes que j'ai précédemment énumérés, les Hennezel figurent au premier rang. En 1517,

[redacted]

« Anthoine, etc. Lumble supplicacion de nos chers et bien amés nobles hommes Nicolas Hennezel et Guillaume Hennezel freres verriers de noz verrieres aupres de Darney avons ouye et receue, contenant quilz sont cincqz freres tous ouvriers de lart de gros verre et la plus part ont desia des enffans et ne peullent lesdits suppliantz bonnement demourer et owrer tous ensemble avec leur pere nommé Didier Hennezel pour leurdit hart de gros verre, parquoy leur est force deulx doster davec leurdit pere... (1) »

Plus les priviléges accordés aux verriers étaient importants, plus ceux-ci se montraient jaloux de s'en réserver la possession exclusive. En 1516, François du Thisal, qui avait précédemment obtenu du duc l'autorisation d'établir une verrerie dans les forêts de Darney, s'étant permis d'enseigner son métier à un nommé Jacques Dardenay, natif de Bourgogne, qui n'était de sa lignée, il lui fut défendu de ne plus tenir ledit Jacques avec lui pour lui montrer son métier. Alors François du Thisal alla se fixer momentanément en Bourgogne et enseigna la fabrication du verre, non-seulement à Jacques Dardenay, mais encore à un nommé Des Preyz, de Dompaire. Quand ceux-ci eurent acquis des connaissances suffisantes, ils vinrent s'établir dans une usine que leur maître avait fait construire dans les forêts de Darney, et se mirent à y travailler comme s'ils étaient de la lignée

(1) Lettres patentes, registre de 1514 à 1517.

des verriers, au grand préjudice de ces derniers et contrairement à leurs droits. Les verriers adressèrent une requête au duc, et celui-ci assigna devant les gens de son conseil les deux parties, qui, à la suite des remontrances qui leur furent adressées, firent un appointement portant : « Que nul d'entre eux des maintenant comme pour lors apprendra ou pourra apprendre l'art de verrier à besongner de menuz verres à aucuns qui quilz soient, sinon à leurs hoirs males legitimement procréés en leal mariage, sur peine de parjurement, d'amende arbitraire et d'encourir l'indignation de nous et de noz successeurs ducs de Lorraine. » Cette convention fut ratifiée par le prince, « en considération, est-il dit, du bien et utilité qui procede d'avoir verrieres en noz pays, desirant l'entretenement d'icelles et des verriers y demeurans, aussi la conservation de leurs droiz, usages et previleges... »

Tous ces documents attestent l'importance que nos ducs attachaient à ce que l'industrie verrière se developpât dans leurs États. Aussi, dès la première moitié du [redacted]

M. Beaupré a déjà transcrit le passage de Volcyr où il est fait mention des verreries ; cependant je crois devoir le reproduire, non-seulement parce qu'il renferme des particularités curieuses, mais encore parce que l'ouvrage dans lequel il se trouve, écrit par l'historiographe du duc Antoine, peut être considéré comme ayant, pour me servir d'une expression toute moderne, un cachet officiel.

« ... Pareillement les *voirrieres* sont par tous les quantons dudit parc dhonneur, a grosse abondance et diverses especes de besongnes, comme premierement appert es boys dArgonne, au balliage de Cleremont pres des limites de Champaigne en Gaulle, la ou len faict de plusieurs sortes de voirres fins en la semblance de christallins et dautres voirres communs autant que lon scauroit soubhaicter, et pour chose nouuelle veue de nostre temps au lieu du Pontamousson quinziesme iour de iuing ou enuiron, le maistre voirrier fist present au prince... dung crucifix mis sur une grande croix de voirre en grosseur de la cuisse dung homme, accoustré si richement de couleur que lon estoit aueuglé de la beaulté et lueur. Joinct semblablement que a *Raon* au pays de Vosge et a Sainct Quirin lon faict les mirouers qui se transportent par toute la chrestienté. Ce que lon racompte auoir esté fait au lieu de Bainuille surnommé aux mirouers, assis sur la riue de Mezelle entre Charmes et Bayon. Et se forgent les voirres en la fournaise ardante par ung merueilleux artifice, auec ung fer attaché

au bout dung baston percé par le moyen duquel il tire la matte embrasée, laquelle a force de souffler et rouller sur une planche vient a l'arrondir et enfler tant et si longuement quelle a prins la forme et grosseur des mirouers grans, moyens ou petis, comme bon semble audit maistre ouurier, et les acoustre en forme de bouteilles et phiolles : puis apres il applicque le plomb par grant subtilité, pour donner le lustre et reuerberation des choses lesquelles sont opposées et mises au deuant desditz mirouers, qui depuis auoir esté desioinctz et separez dudit cannale de fer sont mis en pieces pour en repartir a tous ceulx qui en veulent auoir..... Oultre ces choses len besongne audit pays en matiere de voirres si ingenieusement et en tant de sortes, auec apposition de couleurs diuers et ymages, pourtraitz, figures et blasons que bien long seroit a racompter.

« Sans oublier les voirrieres de gros voirres de Darney.... ou lart et fabricque est exercitée si abondamment, que toutes autres nations, territoires et pays en sont sortis pourvus et recouvertz : ce qui auroit été ré- [redacted]

Voilà ce que Volcyr écrivait en 1550; on peut juger, par cette description, de l'état dans lequel se trouvait l'industrie verrière, au point de vue de l'art et de la fabrication; quant aux établissements destinés à cette industrie, ils étaient déjà nombreux à cette époque, mais ils le devinrent bien plus dans la seconde moitié des XVI[e] et XVII[e] siècles (1).

Thiéry Alix, président en la Chambre des Comptes de Nancy, et auteur d'une description de la Lorraine, restée manuscrite (2) et rédigée en 1594, compte douze verreries de grands verres et six de menus verres dans la recette de Darney, trois des premières et une des secondes dans celle de Dompaire. Il nous apprend, en outre, quels étaient les débouchés de ces usines, « dont une bonne partie de l'Europe est servie par le transport et trafic continuel qui s'en fait ez Pays-Bas et Angleterre, puis de là aux aultres régions plus remotes et esloignées, sans aultrement faire estat d'une quantité et nombre infini de petits et menus verres. Les grands miroirs et bassins, et toutes aultres façons *qui ne se font ailleurs en tout l'univers.* »

trouvent au duché de Lorraine, mentionne « La Vairriere platte et en table, qui ne se trouve en aucun autre lieu en telle quantité, beauté et perfection; les moulins à papier, unique magazin des presses tant de l'Allemagne que des Pays Bas, etc. »

(1) V. la nomenclature que j'en ai donnée aux pages 30, 31 et 32.

(2) M. Beaupré en possède un exemplaire.

En échange des concessions nombreuses qui étaient accordées aux verriers, notamment à ceux des forêts de Darney, un cens annuel leur était imposé. Mais, ainsi qu'il arrive trop souvent, ils outrepassèrent les limites de leurs priviléges, et l'autorité ducale dut intervenir. C'est à cette occasion que fut rendue l'ordonnance de 1557, qui fixa la quantité de verres à fabriquer chaque jour dans chaque usine, prescrivit aux verriers d'employer pour la fabrication des cendres de salines dans la proportion d'un tiers; interdit toute expédition de verres qui ne fussent bons, loyaux et marchands (1), etc.

Je reviens aux autres usines mentionnées dans les *Singularitez du Parc d'honneur*.

Il résulte du témoignage de Volcyr qu'il y avait, de son temps, des verreries dans la forêt de l'Argonne, à Raon, à Saint-Quirin, et que, de plus, suivant la tradition, le village de Bainville-aux-Miroirs avait possédé une usine de ce genre.

L'existence des verreries de la forêt d'Argonne, qui s'étendait sur le Clermontois, est attestée par des documents [redacted]

laquelle on ne cite qu'un titre de 1518, fonctionnait déjà depuis un certain nombre d'années, puisque les comptes du Trésorier général renferment, sous la date de 1501-1502, la mention suivante : « A ung verrier du boys Jappin pour des lambiz qu'il a faiz par ordonnance du Roy, dix florins d'or. »

Quant aux verreries du Clermontois, leur origine remonte à une époque plus éloignée que celle qu'on leur assigne, c'est-à-dire, la seconde moitié du XVIe siècle. Je trouve, en effet, dans les lettres patentes du 18 juillet 1541, « l'ascensement à Bertrand des Androuyns, verrier, demeurant en la verrière du Neuf Four, prévôté de Clermont, de six arpens de broussailles joindant les bois de la Chalaide, pour y ériger un four pour faire le cristalin et soy travailler à faire plusieurs belles choses de son art, en payant chacun an six francs. » En tête de cette autorisation, se trouve l'exposé des motifs qui ont porté le duc à l'accorder : « Ayant esgard à la despence qu'il (Bertrand) a portée aprendre l'art et science de faire cristalin qui pour à l'advenir sera le proffit et utilité nostre et de noz pays, affin aussy de retirer totallement soubz nous pour nous faire service quand besoing sera... » (1) Cette citation confirme l'assertion de Volcyr et prouve que, de son temps, les deux rives de la Biesme possédaient également des manufactures de verre.

(1) Registre des Patentes pour les annéss 1541-1543.

On trouve encore, dans les comptes du Trésorier général, une seconde mention relative aux usines verrières du Clermontois : « Le premier jour de may 1561, payer à ung verrier demeurant à Clermont la somme de trante deux frans en huict escus soleil pour trois berrandz de verre dorez et couvertz douziere que Son Alteze avoit faict faire audit Clermont » (1).

Je dois ajouter, en passant, que le duc de Lorraine ne se bornait pas, pour sa consommation, aux produits des usines de son duché, car, en 1543, je le vois acheter des verres de cristallins à Loys et à Bourbon, marchands verriers demeurant à Besançon.

Plus heureux que M. Beaupré, j'ai pu découvrir quelques documents relatifs à la verrerie de Raon, et, bien qu'ils soient incomplets, ils peuvent, du moins, servir à faire connaître approximativement l'époque ou la date de l'existence de cette usine et le nom de plusieurs de ceux qui la dirigérent.

J'ai trouvé dans le recueil des Lettres patentes deux actes de ratification et confirmation passés par le duc [redacted]

On serait tenté d'abord d'appliquer à Raon-l'Étape le passage de ces lettres patentes; car, outre la qualification de *ville,* qu'elle peut revendiquer sur tous les autres lieux du nom de Raon, cette localité était déjà, dans le XVe siécle, le centre d'un commerce important, offrant des débouchés nombreux et faciles aux produits de tous les genres d'industrie. Cependant, comme les verreries ne s'établissaient qu'au centre ou dans le voisinage de forêts considérables, et que Raon-les-Leau et

privileges et libertés aux enffens de feu Jehan Friche verriers ouvrans dudit art demourans en la *ville* de Raon, telles et pareilles que les ont eues leurs predecesseurs et pere tout selon le contenu des lettres quilz en ont eues du feu duc Nicolas auxquelles ses presentes sont annexées, assavoir Jehan et Nicolas enffens dudit feu Jehan Friche pour doresenavant desdites franchises et libertés eulx et leurs hoirs ouvrans en ladite verrerie jouyr et user. Donné à Luneville le 7e jour de juillet 1493. Signé, René.... (*Registre des Lettres patentes de* 1490-93.)

Ratiffication et confirmation faicte par Monseigneur le Duc des privileiges, franchises et libertés données par feuz Monseigneur le duc Nicolas et Roy de Sicille que Dieu absoille aux enffans de feu Jehan Friche, verrier demeurant à Raon, assavoir Friche Jehan et Nicolas aussi demourans audit Raon, ouvrans et qui en lavenir besongneront dudit mestier de verrier ainsi que plus aplain appert par les lettrespieza données par lesdits feuz seigneurs duc Nicolas et Roy de Sicille en et parmy lesquelles ses presentes sont inserées. Donné à Nancy le 17e jour de janvier an 1509.... (*Registre des Lettres patentes de* 1505-1509.)

Raon-sur-Plaine sont, sous ce rapport, dans une situation plus favorables que Raon-l'Étape, il est difficile de trancher la question; car on trouve très-fréquemment, au moyen-âge, de simples villages qualifiés de ville. Quoi qu'il en soit, la verrerie de Raon date d'une époque éloignée, puisqu'elle avait été possédée par les prédécesseurs de Jean et de Nicolas Friche; or, ces derniers vivaient en 1493, et il est étonnant que le nom de leurs ancêtres ne se trouve pas rapporté en tête de la charte de 1448, car il est très-probable qu'ils exerçaient déjà leur professíon à cette époque. Pourquoi ne sont-ils pas compris dans les priviléges accordés aux verriers de Darney? Pourquoi n'obtinrent-ils des franchises que sous le règne de Nicolas? c'est ce que j'ignore. Malheureusement les pièces justificatives qui devraient être jointes aux patentes de René et d'Antoine n'existent plus, et il faut désespérer de pouvoir connaître la charte octroyée aux prédécesseurs de Jean et de Nicolas Friche, document précieux qui aiderait à compléter l'histoire de l'industrie verrière dans le duché de Lorraine.

[redacted]

les premières années du XVI[e] siècle, puisque Volcyr n'en parle que d'après la tradition.

La dernière usine verrière dont il soit fait mention dans les Singularités du Parc d'honneur, est celle de Saint-Quirin, « dont les miroirs se transportaient par toute la chrétienté. » L'existence de cette usine au XVI[e] siècle est attestée, non-seulement par le témoignage de Volcyr, mais encore par des documents qui, je le crois du moins, sont restés inconnus jusqu'à présent. Je veux parler des registres du Trésorier général de Lorraine, où l'on trouve, sous les dates de 1587, 1593 et 1603, plusieurs notes, succinctes il est vrai, mais qui n'en sont pas moins précieuses.

La verrerie de Saint-Quirin (*St.-Quirien, St.-Curin*) était exploitée, en 1587, par un nommé Barthelémy Clezel, ouvrier de miroirs à bosse, dont les productions étaient sans doute remarquables, car il fut admis à les présenter au duc de Lorraine, qui lui donna une somme d'argent pour l'aider à acheter les matérieux qui lui seraient nécessaires et mettre en état son usine (1).

Quelques années après, cet établissement était en

(1) A Berthelemy Clezel, maistre ouvrier de miroiers à bosse, la somme de douze escus sol vallans 57 frans que pour ceste fois S. A. lui a octroyé pour ayder à achepter des estoffes, equiper et mestre sus sa verrerie à faire lesdictz miroiers. — Payé 28 frans 6 gros à Berthelemy, verrier, pour certains grands miroiers qu'il a présentés à S. A. (*Trésorier général pour l'an* 1587.)

pleine activité sous la direction de Barthelémy et Balthazard Jacquemin, et on en tirait les glaces destinées à décorer les appartements du Palais Ducal (1).

En 1605, le duc Charles, dont la protection n'avait pas peu contribué sans doute à faire prospérer la verrerie de Saint-Quirin, donna de nouvelles marques de sa libéralité à Barthelémy et Balthazard Jacquemin, dont le premier était venu à Nancy, peut-être pour amener des marchandises, peut-être pour faire fonctionner sous

(1) A Barth. Jacquemin verrier demeurant à Sainct *Quirien* la somme de cinquante six frans pour quatorze gros miroirs qu'il a vendu et delivré pour le cabinet de Monseigneur de Vaudemont qu'est à raison de quatre frans l'ung.... Mandement donné à Nancy le 18ᵉ janvier 1594.

A luy la somme de 336 frans pour quarante huict gros miroirs que Son Altesse a faict achepter de luy pour mectre au cabinet de Monseigneur de Vaudemont, qu'est à raison de sept frans piece.... — Encor à luy la somme de sept vingtz frans pour vingt aultres gros miroirs qu'il a de mesme fourny à mectre au cabinet

[redacted]

les yeux du prince « la fournaise ardente où les verres se forgeaient par un merveilleux artifice (1). »

Là se bornent, pour cette époque du moins, les documents relatifs à l'usine de Saint-Quirin. Elle subit probablement le même sort que plusieurs de celles de la recette de Darney, et succomba, soit sous les impôts dont elle fut surchargée, soit par suite des calamités de tout genre qui accablèrent la Lorraine et les pays voisins, sous le règne de Charles IV (2). Nous la

(1) A Barthellemy Jacquemin, faiseur de *miroirs à bosse*, huict frans pour l'ayder à s'en retourner en sa maison. — A Baltazar Jacquemin, faiseur de gros miroirs, residant à Sainct *Curin* proche le comté de Blamont, la somme de cinquante frans que Son Altesse luy at donné et octroyé pour l'ayder à payer les matheriaux propres et necessaires à faire lesdits miroirs. (*Trésorier général pour l'an* 1603.)

On trouve encore, à la même date, dans le *Tresorier général du duc de Bar*, la mention suivante : « Payé 34 frans à Barthelémy Jacquemin de Sainct *Quirien*, faiseur de *miroirs en bosse*, pour plusieurs miroirs partie montez partie non qu'il a vendu et delivré pour le service de Monseigneur. »

(2) Vers la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, plusieurs des verreries de la recette de Darney cessèrent de fonctionner ; on trouve au Trésor des Chartes (layette *Darney* 2, n° 3), sous la date de 1603, la note suivante : « *Declaration des verrieres sizes en l'office de Darney qui ne travaillent estans les fourneaulx dicelles ruynez et demolis des bien long temps.* « La

verrons se relever de ses ruines vers le milieu du XVIII[e] siècle, mais auparavant je dois parler d'autres établissements qui existaient en même temps que celui de Saint-Quirin, et dont le savant historien des verriers n'a pas fait mention.

Les forêts du comté de Blâmont et de la châtellenie de Turquesteim, de même que celles de Darney, grâce aux avantages qu'elles offraient à ce genre d'industrie, avaient vu se créer, à une époque éloignée, des verreries qui semblent avoir eu pour spécialité, comme celle

verriere de Houdrichapelle. La verriere du Hubert. La verriere de Lespenoulx. »

Voici les causes que M. Beaupré assigne à cette décadence : « Par leurs titres de concessions, les verriers étaient tenus d'un cens annuel. Plus tard ils furent soumis à des impôts qui étaient perçus par un amodiateur, et que les besoins de l'Etat accrurent en 1563. Le produit net en est fixé à cette époque, dans un bail passé par les gens des Comptes de Lorraine, pour trois ans, à la charge de rendre chaque année la somme de 6,500 fr. barrois, *du droit d'impostz mis sur les grands et menus verres qui se*

[redacted]

de Saint-Quirin, la fabrication des miroirs. Un document bien antérieur à tous ceux que cite M. Beaupré, paraît confirmer cette assertion et prouver que des verriers du comté de Blâmont s'étaient établis dans quelques localités de la Lorraine. En 1373, lorsque l'empereur Charles IV octroya à la ville de Pont-à-Mousson les chartes qui l'élevaient à la dignité de cité impériale et lui en accordaient les priviléges, les habitants de franche condition furent convoqués pour entendre la lecture de ces chartes; parmi ces gens, appartenant à toutes sortes de métiers : « tartiers, corvisiers, feivres (serruriers), drapiers, bourciers, armoiers, orfebvres, » etc., figurent Thiebaulz Ribaulz, *miroiers*, et Jehhans de Blammont, aussi miroiers (1). N'est-il pas permis de tirer, de ce passage, la conséquence qu'il existait déjà, dans ces temps reculés, des usines verrières ou du moins des fabriques de miroirs, soit à Blâmont même, soit dans le comté dont cette ville était la capitale?

Il est vivement à regretter qu'aucun document postérieur ne vienne fortifier cette présomption : de la fin du XIVe jusqu'au commencement du XVIIe siècle, je n'ai pas découvert la moindre trace de ces anciennes usines, et c'est seulement en 1600 que je les vois reparaître sous la direction de ce même Barthelémy Jacquemin dont j'ai précédemment parlé. Il est probable qu'il avait fait

(1) Cartulaire de Lorraine, registre intitulé : *Domaine de Pont-à-Mousson*. (Archives du département.)

faire de grands progrès à son art, et que l'établissement que cet industriel possédait à Hattigny, près Blâmont, jouissait d'une certaine célébrité, puisque c'est lui et ses fils que Charles III choisit pour les envoyer à Florence propager les découvertes de leur industrie (1).

Durant l'absence de Jacquemin, des essais furent faits pour introduire en Lorraine la fabrication des verres de cristal, façon de Venise. Un nommé Pierre Mazzolao vint de cette ville à Nancy et y fit des expériences dont, malheureusement, on ignore les résultats (2).

(1) A Bartholomé Jacquemin, faiseur de *grands mirouers*, résidant à Hattigny, la somme de trois escus pistolletz vallans treize frans six gros que S. A. luy at donné et octroyé ceste fois.... Mandement donné à Nancy le 3e novembre 1600. — A Demange Coquart, bourgeois demeurant à Blamont, la somme de 150 frans savoir six vingtz frans que S. A. luy at accordé pour subvenir à la despense tant de luy que de Bart. Jacquemin et d'ung sien fils demeurans à Hattigny, en allant dudit Blamont à Florence où sadicte alteze les at envoyé pour servir Monseigneur le grand duc de Toscanne du mestier et art desdits Bart. et fils, ouvriers de [redacted]

A son retour d'Italie, Barthelémy Jacquemin, aidé des libéralités du duc de Lorraine Henri II, construisit une nouvelle usine dans les bois de Busson, gruerie de Blâmont, à charge de propager son art en formant des éléves (1). Cette verrerie, créée en 1617, fut presqu'aussitôt détruite par un incendie, puis rétablie en 1619, toujours par les bienfaits du prince (2).

La protection accordée par Charles III et son successeur à Barthelémy Jacquemin, témoigne de l'importance

faite à Nancy pendant quinze jours qu'il a séjourné du commandement de Son Altesse, attendant quelques poudres qu'icelle faisait venir de Paris pour faire la preuve des verres de cristal, façon dudit Venize, que ledit Mazzolao avait promis de faire. (*Trésorier général pour l'année* 1606.)

(1) Faict despence de la somme de 300 fr. que le comptable a paié et delivré en suitte des lettres patentes de S. A., à Claude Barthe. Jacquemin, Me faiseur de miroirs en bosse, demeurant à Hattigny, chatellainie de Turquestain, qu'il a pleu à S. A. luy donner pour une fois seulement, tant pour l'aider à construire ung lieu propre pour faire lesdits miroirs es bois de Busson, gruyerie de Blamont, que pour luy donner subject d'apprendre l'art à quelqu'un des subjectz de S. A. (*Comptes du domaine de Blâmont pour l'an* 1617, chapitre intitulé : *Dépense extraordinaire.*)

(2) 200 fr. que par ordonnance de S. A., le comptable a délivré des deniers de sa charge à Claude Jacquemin, Me faiseur de miroirs, demeurant à Hattigny, et ce pour aider à faire refectionner sa verrerie, qui auroit esté bruslée. (*Ib.* pour l'an 1619, *ib.*)

qu'ils attachaient aux développements de l'industrie verrière dans leurs états ; les forêts dont le sol de notre pays était alors couvert, en fournissant abondamment les matériaux nécessaires à la fabrication du verre, faisaient, en effet, de cette branche de commerce, une véritable richesse pour la province.

Outre les verreries de Saint-Quirin et de Hattigny et celle des bois de Busson, il paraît qu'il y eut encore à Borville, village situé dans les environs, une verrerie ou une cristallerie dirigée par un nommé Nicolas Thomas. Mais l'existence de cette dernière ne m'est révélée que par une seule mention (1) qui ne me permet d'entrer dans aucun détail à son égard.

Dans les premières années du XVII[e] siècle, il s'était établi à Nancy une industrie nouvelle que je crois pouvoir rattacher à celle de la verrerie. En 1613, un certain Claude Parise, se qualifiant graveur et tailleur en cristal, se présenta au duc Henri, qui désira lui voir faire des expériences de son art avant de le retenir près de lui (2). Le prince fut sans doute satisfait du résultat

[redacted]

de ces épreuves, car, trois ans après, il attachait Parise à sa personne, moyennant une pension annuelle (1) qui lui était encore payée en 1632. Malheureusement on ne trouve aucun détail sur les travaux exécutés par cet artiste, et les seules mentions un peu explicites qui le concernent parlent d'ouvrages dont quelques-uns sont complétement étrangers à la gravure sur cristal (2).

Je ne sais, enfin, s'il est permis de tirer quelque conséquence d'une particularité consignée dans les comptes du Trésorier général de Lorraine pour l'année 1610; mais, en tout cas, je ne crois pas devoir la passer sous silence : il s'agit du paiement d'une somme de « 554 fr.

(1) Son Altesse a accordé à Claude Parise, tailleur et graveur en cristaux, retenu à son service comme son domestique, 12 resaux de blé froment de pension annuelle jusques au bon plaisir de Son Altesse, à charge et condition d'y servir soigneusement et fidèlement sadite Altesse toutes et quantes fois il luy plaira, par patentes du 10 janvier 1616. (*Ib.* année 1616.)

(2) A Claude Parise, graveur à Nancy, 12 francs pour avoir raccommodé trois grandes seringues de cuivre pour le château. — Au même, 60 francs pour deux seringues à double cors qu'il a fourni et délivré au concierge du château pour subvenir aux accidents de feu. (*Ib.* année 1627.)

A Claude *Perise, graveur en pierre de cristal,* cent francs pour avoir fait une machine en forme de fontaine pour servir à l'entrée de Son Altesse en un combat à pied qu'en brief (sous peu) elle fera faire en son hôtel. (*Comptes du Trésorier général*, année 1627.)

10 gros, tant pour la nourriture et logement de Pierre et Claude, *ouvriers des mettalicques* travaillans d'icelles au château de Condé, ensemble de leur valet et d'aucunes personnes envoiées de S. A. audit Condé pour veoir les dits ouvrages et en faire rapport, que pour bois, charbon, chandelles et autres fournitures délivrées pour lesdits ouvrages. »

Est-il ici question d'ouvriers travaillant à des miroirs métalliques? je l'ignore, et les notes que je rencontre dans les comptes particuliers du domaine de Condé sont loin de donner le mot de cette espèce d'énigme. J'y trouve, en effet, à la date de 1609, « 1321 francs monnaie de Lorraine payés par le Receveur pour la nourriture et frais qu'il a supportés par le commandement de Son Altesse pour *les alchimistes* envoyés au château de Condé par son commandement. Ces alchimistes ne sont autres que les *ouvriers de mettalicques* désignés dans les comptes du Trésorier général, et il paraît qu'après avoir été envoyés par le prince au château de Condé (aujourd'hui Custines) pour s'y livrer à des expériences, ainsi que la première mention semblerait l'indiquer, ils y furent détenus comme prisonniers, peut-être, et c'est probable, sous l'accusation de sortilége et de magie; car on ne délégua rien moins que le procureur général et deux échevins pour vaquer à l'instruction de leur procès. Je ne sais quelle en fut la suite, car la dernière mention relative à ces deux personnages parle seulement de leur dépense au château de Condé, depuis le 4 mars 1613 jusqu'au 17 août suivant.

J'ai dit plus haut que l'établissement de Saint-Quirin avait dû disparaître pendant les guerres désastreuses du XVII[e] siècle ; il en fut de même, sans doute, pour celles de Busson et de Hattigny. Les registres du domaine du comté de Salm parlent encore de cette dernière en 1620 (1), puis il n'en est plus question. Il faut croire qu'elle fut entièrement ruinée, car, en 1663, les comtes de Salm ayant fait dresser, par le receveur de leur domaine, un état des usines qui y existaient alors et de la dépense qu'entraînerait leur réparation, le nom de la verrerie de Hattigny ne figure pas même dans ce dénombrement.

D'autres établissements industriels du même genre que ceux dont je viens de parler, s'étaient aussi formés dans les terres de la prévôté de Lixheim. Je lis, en effet, dans un État du temporel des paroisses (2), dressé, par ordre du duc Léopold, dans les premières années du XVIII[e] siècle, le passage suivant à l'article *Arscheviller* : « Il y avait autrefois, dans l'étendue du finage, une ver-

(1) Cent fr. que Monseigneur a ordonné être délivrés à maître Claude Bart. faiseur de miroirs en bosse, pour être employés aux choses nécessaires et appartenantes à l'art de faire lesdits miroirs. Appert par le mandement de mondit seigneur, témoignage du maire de Hattigny et autres, que lesdits cent francs ont été employés aux choses nécessaires audit art. (*Comptes du domaine du comté de Salm pour l'an* 1620.)

(2) Archives du département.

rerie qui était ruinée en 1705, et dont l'emplacement était converti en bois. » Et plus loin : « Entre Arscheviller et Saint-Louis est la verrerie de Glashutten et vers le même endroit, celle de Munsterhü qui était ruinée en 1705. »

Je citerai aussi une verrerie construite, vers 1669, par Salomon de Gramont, près Darney, dans une contrée dépendant de l'office de Lamarche; celle des Trois-Fontaines, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure; enfin, s'il faut en croire M. Bégin, une verrerie aurait existé non loin du château de Zuffall, sur la Sarre, ce qu'attesteraient la tradition du pays et les débris considérables trouvés dans cet endroit (1).

De toutes ces usines détruites au XVII[e] siècle, celle de Saint-Quirin est la seule qui se releva de ses ruines, encore ne fut-ce qu'après un intervalle d'un siècle. Durant ce long espace de temps, aucune tentative ne semble avoir été faite pour la rétablir, du moins rien ne l'indique, et les titres du prieuré de Saint-Quirin, que j'ai soigneusement compulsés, ne m'ont pas fourni à ce sujet [redacted]

du prieuré de Saint-Quirin que notre pays doit de la posséder aujourd'hui. Voici ce qu'on lit dans un Mémoire imprimé ayant pour titre :

Analyse des actes, pièces et procédures de la cause pendante au Parlement, entre les sieurs Lanfray, Mena et Compagnie, etc.

« Par arrêt du 9 avril 1737, il a été permis aux prieur et religieux de St.-Quirin... d'*établir* deux verreries, pour l'espace de dix ans, dans les forêts dépendantes de ce prieuré...

» Le prieur de St.-Quirin ayant [illegible]senté que le terme de dix années était trop court, [illegible] il ne suffirait pas pour dédommager du quart des [illegible]e les entrepreneurs seraient obligés de faire, et que les forêts qui environnaient lesdites verreries étaient suffisantes pour les entretenir à perpétuité, il obtint un second arrêt, le 22 avril 1738, qui lui permit d'exploiter à perpétuité ces deux verreries.... et de défricher 60 arpents pour les emplacements de chacune de ces usines.

» En vertu de ce second arrêt, l'abbé de Marmoutier, se qualifiant de seigneur, haut, moyen et bas justicier de St.-Quirin, et dom Placide Schweike[illegible], prenant le titre de prieur du prieuré de St.-Quirin,.. passèrent un bail emphythéotique de 99 années, le 24 novembre 1739, au sieur Renaud, d'un canton de bois appelé *Bettenbach*, à charge d'y construire une verrerie pour huit ouvriers...

» Le sieur Renaud ne s'étant pas trouvé en état de monter un établissement de cette nature, s'associa le sieur Drolenvaux, dont le génie, les talents et l'industrie étaient connus; il fut, en conséquence, passé un nouveau bail emphythéotique par les mêmes abbé, prieur et religieux de Marmoutier et de St.-Quirin, aux sieurs Renaud et Drolenvaux, de deux cantons de bois, dont l'un était le même que celui énoncé au bail passé au sieur Renaud en 1739, et le second appelé la *Basse-des-Charmilles,* à charge par les preneurs d'y construire deux verreries avec les usines, bâtiments et logements convenables, aux clauses et conditions stipulées dans l'acte qui en fut passé le 17 avril 1741....

» ..... Le sieur Drolenvaux (à qui, par convention faite avec le sieur Renaud, les deux tiers des verreries appartenaient), ayant acquis depuis le tiers du sieur Renaud, résolut de se livrer entièrement à son objet, porta ses spéculations sur un genre de fabrication inconnu jusqu'à lui dans le royaume; ce fut le verre blanc cristallin propre pour les glaces de carosses, les grandes [redacted]

étranger, à 200 lieues de distance, pour déterminer des artistes habiles à quitter leur établissement et leur patrie pour venir dans un pays inconnu, les obstacles qu'il fallut surmonter, les dangers qu'il y eut à courir. Le sieur Drolenvaux fut assez heureux, à l'aide d'un argent infini, pour réussir dans sa tentative : il fit ses essais, les envoya au ministre ; ils furent examinés par les gens de l'art, et trouvés égaux au moins en beauté, bonté et qualité, à la marchandise des manufactures de Bohême ; en conséquence le Roi permit au sieur Drolenvaux, par arrêt du 8 juillet 1749, de faire construire, dans une des deux verreries de St.-Quirin, un second fourneau propre à convertir les matières en verre blanc cristallin, pour fabriquer ensuite du verre en table sans boudins, et autres assortiments destinés à être taillés et gravés.



» Le sieur Drolenvaux fit construire ce second four dans la verrerie de Lettenbach, dont l'emplacement et la situation lui avaient paru beaucoup plus commodes que celle de la Basse-de-la-Charmille ; la réussite de cette nouvelle fabrication le détermina à réunir dans le même lieu le four de la verrerie de ce dernier endroit ; il se pourvut à cet effet à S. M., et obtint un second arrêt, le 8 août 1752, qui lui permit de laisser chomer le fourneau construit dans la verrerie de la Basse-de-la-Charmille, et d'en faire construire un troisième dans celle de Lettenbach, également propre à convertir les matières en verre blanc cristallin. Et pour témoigner au sieur Drolenvaux la satisfaction du ministère, et lui donner une

preuve authentique de la protection dont le Roi voulait bien honorer cet établissement précieux, il lui accorda le titre de manufacture royale, permit au sieur Drolenvaux d'en faire mettre l'inscription sur la principale porte de la manufacture, et d'avoir un portier à la livrée de S. M...

» Les fours établis n'ayant pu suffire pour satisfaire à toutes les commandes, le sieur Drolenvaux fut dans le cas d'obtenir de S. M. des lettres patentes, le 4 décembre 1753, pour la construction d'un second four pour la fabrication du verre en table façon de Bohême, dans le même lieu de Lettenbach, où, par ce moyen, les deux fours du premier établissement se trouvaient réunis sous une même halle avec les deux nouveaux, permis par les arrêts de 1749 et 1753, sous la direction du sieur Drolenvaux, qui en avait toute la manutention..... (1) »

J'ai cru devoir entrer dans ces détails, peut-être minutieux ; mais il s'agit d'un des premiers établissements industriels du pays, et j'ai pensé qu'on lirait avec intérêt tout ce qui se rattache à son existence. En 1756, les verreries de St.-Quirin, honorées, ainsi qu'on vient de [redacted]

Les comtes de Linange, possesseurs de la contrée connue sous le nom de pays de Dabo, et formant cette partie de la chaîne des montagnes des Vosges qui borde la Lorraine et l'Alsace, ne trouvèrent d'autre moyen pour attirer des habitants dans cette région aride et stérile, que d'accorder, à ceux qui voudraient s'y établir, des droits d'usage dans les vastes forêts de leur domaine. Grâce aux concessions nombreuses faites par ces seigneurs, ce pays, qui fût longtemps encore demeuré désert, se peupla peu à peu, et l'on vit s'y élever successivement diverses usines, notamment des scieries, des papeteries et des verreries. Ces dernières, au nombre de trois, étaient celles de Donnersthal, Volflingerthal et Soldatenthal.



La première fut accensée, le 7 octobre 1627, à Jean Jager, avec concession du bois de construction et du bois à brûler qui lui seraient nécessaires, et de la vaine et grasse pâture pour vingt-cinq porcs, moyennant la redevance annuelle d'une certaine quantité de verre.

La seconde, située sur le ban d'Abreschwiller, fut créée vers la fin du XVII[e] siècle. On trouve, dans les titres du comté de Dabo (1), sous la date du 2 janvier 1680, le bail emphytéotique, passé au profit du sieur Georges Schwerer, d'une verrerie à établir dans la vallée de Volflingerthal, sous la condition de recevoir gratuitement le bois de bâtiment et le bois de combustion nécessaire à l'usine.

(1) Archives du département.

Quant à la verrerie de Soldatenthal, la plus considérable à la fois et la plus renommée des trois, elle fut fondée il y a deux siècles environ. Les comtes de Linange traitèrent, pour l'établir, avec un nommé Loquet, conseiller de la régence de Saverne, auquel on affecta, à titre d'emphythéose, divers cantons de bois dans les forêts de Dabo : elle ne fut fixée dans sa situation actuelle qu'en 1722; auparavant elle était ambulante, c'est-à-dire que l'emplacement des fours variait à mesure que l'on épuisait un canton de forêts.

La dernière verrerie dont la création remonte au XVII[e] siècle, est celle de Tonnoy. La date précise de sa fondation ne m'est pas connue, mais il est certain qu'elle existait avant 1698, soit à Tonnoy même, soit dans les terres de cette seigneurie. C'est ce qui ressort clairement des termes de la requête adressée au duc Léopold par le sieur Joseph de la Pommeraye, et où il dit « qu'il avait établi *ci-devant une verrerie dans sa terre de Tonnoy,* dans laquelle il a acquist beaucoup d'expérience et découvert plusieurs secrets au moyen des-

[redacted]

procurerait à ses états. Cette autorisation, donnée le 15 septembre 1698, porte :

«... Nous avons permis et permettons audit exposant par ces présentes, d'établir dans ledit lieu de Tonnoy une verrerie, en un ou plusieurs fourneaux, avec pouvoir d'y faire fabriquer toutes sortes de verres, cristaux, cristalins, glaces de miroirs, de carosses et autres ouvrages de verrerie, iceux vendre, débiter et jouir par lui, ses hoirs et associés, pendant le cours de vingt années de cette permission pleinement et paisiblement, avec exemption pour tous les ouvriers étrangers, qui seront employés et qui serviront actuellement en ladite verrerie, de logements de gens de guerre, fournitures, ustensiles, guets et gardes, et généralement de toutes sortes de franchises, priviléges, immunités et exemptions dont ont accoutumé de jouir et user les autres verreries, desquels ouvriers ledit sieur de la Pommeraye nous donnera déclaration ; et afin de lui donner moyen de profiter aucunement de la dépense qu'il sera obligé de faire pour le rétablissement de ladite verrerie, nous avons défendu et défendons trés-expressément à toutes autres personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'établir d'autres semblables verreries sur toutes les terres de notre obéissance, pendant l'espace desdites vingt années, qui commenceront au premier janvier de l'année prochaine 1699, à peine de confiscation de leurs ouvrages, et de trois mille francs d'amende ; et à tous marchands et autres d'apporter ni faire entrer, vendre

ni débiter dans toute l'étendue de nos états, aucuns ouvrages d'autres verreries, aux mêmes peines que ci-dessus, à l'exception néanmoins des ouvrages de grosses verreries, comme bouteilles, cloches et verres de vitres, et tels qu'ils se font dans les verreries établies avant 1670 dans nos états, auxquelles nous ne voulons que ces présentes puissent nuire ni préjudicier : ainsi, voulons qu'on y travaille à l'ordinaire... » (1)

Malgré les avantages qui lui étaient accordés, la verrerie de Tonnoy ne subsista pas fort longtemps. Dès 1705, un arrêt de la Chambre des Comptes en autorisa la translation au village de Portieux. Il est à croire, néanmoins, comme le remarque M. BEAUPRÉ, que cette translation ne fut que partielle, car on lit dans un ouvrage manuscrit du géographe Bugnon, intitulé : *Alphabet curieux des lieux des duchés de Lorraine et de Bar,* écrit en 1719 : « Tonnoy, village de la prévôté de Rosières-aux-Salines. Il y a un château, un moulin et *une verrerie* sur le ban. » Mais Durival, dans sa *Description de la Lorraine,* imprimée en 1779, ne fait pas mention de la verrerie de Tonnoy, ce qui prouve qu'elle

[redacted]

Dans la période dont je vais parler maintenant, on voit de nombreuses verreries s'élever sur tous les points de la province. La plupart de ces établissements subsistent encore; tout le monde les connait, aussi me bornerai-je à les indiquer sommairement, dans l'ordre chronologique de leur fondation, réservant les détails pour ceux qui appartiennent plus spécialement à nos contrées.

Les plus anciennes verreries créées au XVIII[e] siècle sont celles de Maizendhal ou Mayssenthal, située à dix kilomètres de Bitche, construite en 1702 (1), et celle de Creutzwaldt ou Critzwal, seigneurie de Bérus, établie, en 1705, dans la forêt dite la Hoube de Merten, par Jean-Pierre Stinger, Jean-Adam Ingler et Nicolas Schuller.

A la même époque (25 janvier 1705), un arrêt de la Chambre des Comptes autorisa l'établissement de la verrerie de Portieux, ou plutôt la translation, dans ce lieu, de celle de Tonnoy (2). Cette usine, qui était d'abord dans le village, ayant été ruinée, le propriétaire, François Magnien, premier maître d'hôtel du duc, la fit rétablir dans la forêt de Moriville, sur la fontaine de Villers, et en fit une double manufacture de verres à

(1) Un arrêt du Conseil royal des Finances et Commerce, du 13 juillet 1762, accorda, à titre de cens, aux habitants et communauté de *Meysenthal*, la verrerie dudit lieu pour trente années.

(2) *Recueil des Edits et Ordonnances*, tome 3.

boire et de verres à vitres. En 1714, Léopold manifesta le désir que M. Magnien créât une troisième verrerie « à glaces de miroirs et de carrosses et de verres ronds pour vitres. » Cet industriel s'associa alors un nommé Laurent de Ste-Marie-Eglise, sieur du Manoir, et obtint, pour sa nouvelle usine, d'autres priviléges encore que ceux qui lui avaient été précédemment accordés pour les deux premières, outre une somme de neuf mille livres et 400 arpents de bois à prendre dans les forêts du domaine. Enfin, pour montrer tout l'intérêt qu'il portait à la réussite de cette entreprise, Léopold délégua trois de ses conseillers pour décider sommairement des contestations qui pourraient s'élever entre les deux associés (1). En dépit de ces précautions, leur bonne intelligence ne fut pas de longue durée, car, le 21 juillet 1718, le duc de Lorraine, sur la demande de M. Magnien, confirma le traité de société fait entre ce dernier, Joseph Cretal, prévôt de Châtel-sur-Moselle, François Dordelu, l'un de ses gentilshommes ordinaires, et François Dubois, gentilhomme verrier demeurant à Portieux, et prorogea de [redacted]

fabriquait, dans la manufacture de Portieux, « des verres de vitres en liens, des glaces de miroirs et carosses, des verres à boire unis et façonnés des plus fins, des verres en rond aussi beaux et aussi fins que les plus beaux de France et une fois plus épais. » (1) Enfin, par lettres patentes de 1722, cette usine, qui subsiste encore aujourd'hui, fut érigée en fief sous le nom de Magnienville.

La tranquillité dont jouissait la Lorraine depuis le retour de Léopold, avait donné une impulsion puissante à l'industrie, et l'on voyait sortir de leurs ruines beaucoup d'usines qui s'étaient fermées ou qui avaient été détruites par le malheur des temps. La verrerie de Trois-Fontaines ou de Saint-Louis, située sur l'ancien ban de Biberkirch, et appartenant au sieur Antoine de Lutzelbourg, fut de ce nombre. Mais, dès le début, elle eut à souffrir des vexations d'une industrie rivale. Sous prétexte des priviléges accordés à M. de la Pommeraye, aux droits duquel il avait été subrogé, M. Magnien fit saisir les verres sortis de la manufacture de Trois-Fontaines. M. de Lutzelbourg porta plainte devant le duc, qui, « voulant traiter favorablement le suppliant, » confirma l'établissement de sa verrerie et lui permit « de la faire travailler en verres, cristaux, cristallins et autres de toutes sortes, et de les débiter dans ses états comme il faisait avant l'année 1670, avec défense audit Magnien

(1) *Recueil des Edits et Ordonnances*, tome 3.

et à tous autres de l'y troubler ni inquiéter. » Ces lettres patentes sont du 5 septembre 1708 (1).

Il est probable que cette usine a donné naissance à celle de Plaine-de-Walsch, ou plutôt que les deux ont été réunies en une seule. Le voisinage des deux localités rend cette supposition très-admissible, d'autant plus que Durival ne parle de celle de Trois-Fontaines que comme ayant existé à une époque antérieure à celle où il écrivait. La verrerie de Plaine-de-Walsch, aujourd'hui Valérysthal, fut fondée, dit-on, en 1707 : les comtes de Lutzelbourg, afin de déterminer les principaux ouvriers des verreries voisines à former un établissement dans leurs domaines, leur concédérent, par bail emphythéotique, l'exploitation des cinq sixièmes de la forêt de Lutzelbourg et bans joignants, comprenant environ deux mille arpents d'ordonnance. C'est ainsi que s'est formée cette magnifique usine, l'une des plus remarquables du pays par la variété et la beauté de ses productions.

En 1716, le sieur Anne-Joseph comte de Tornielle et de Brionne, marquis de Gerbéviller, conseiller d'état et [redacted]

faire construire une hutte et des fours propres à y fabriquer toutes sortes de verres, si le duc voulait leur en accorder la permission. Ce dernier fit droit à leur demande, autant pour reconnaître les services et le mérite des suppliants, que dans l'intention de rétablir le commerce dans ses états, y attirer l'abondance et procurer à ses sujets les soulagements dont ils avaient été privés depuis si longtemps par le malheur des guerres. En conséquence, il fut permis à M. de Gerbéviller d'établir une verrerie dans la prévôté de Darney ou partout ailleurs, pourvu que ce fût à trois lieues du village de Portieux, et « d'y construire les halles, fours et autres bâtiments nécessaires pour y travailler et fabriquer toutes sortes de verres blancs, cristaux, cristallins, verres de couleurs et autres, sans aucune réserve ni exception que de glaces...., à l'effet de quoi tous les gentilshommes ou autres ouvriers qui y seront employés seront francs et exempts de toutes tailles, logements de gens de guerre, impositions, charges et subventions, et tout ainsi qu'en jouissent les gentilshommes verriers et autres ouvriers qui travaillent ez autres verreries de nos états, et tels et semblables que nous avons accordé pour la verrerie de Portieux (1). »

Durant les années suivantes, on vit s'établir, à la faveur d'accensements accordés par le prince, plusieurs

(1) *Registre* 6e *au grand scel en l'année* 1716, Archives du département.

verreries dans les forêts du comté de Bitche : celle de Gœtzembruch (1718), où se fabriqua de la gobleterie et des verres de montres qui s'exportèrent jusqu'aux Indes orientales (1) ; celle de Gotzbrick, établie, en 1721, par Georges Poncet, assesseur en la prévôté et garde-marteau en la gruerie de Bitche, sur l'emplacement d'une ancienne usine. Parmi les priviléges accordés au chef et aux ouvriers de cette verrerie, se trouve le droit « de vendre et débiter des vins, eau-de-vie, bierre et cidre, sans être attenus de payer aucune gabelle », mais, néanmoins, sous un cens annuel en argent (2).

Un document, qui porte la date du 27 novembre 1769, fait connaître les priviléges dont jouissaient les ouvriers des verreries du département de Bitche, et présente des différences notables avec les premiers titres de concessions que j'ai précédemment cités.

(1) *Essai statistique sur les frontières nord-est de la France*, par J. Audenelle. 1827.

Les verreries de Goezembrück et Meysendhal formaient à elles


[redacted]

« Les maîtres de ces usines, y est-il dit, paient également les droits domaniaux et sont attenus aux mêmes prestations et devoirs que les autres sujets du comté de Bitche.

» Cependant les ouvriers compagnons qui ne sont pas intéressés dans l'exploitation, mais qui travaillent seulement à salaire et aux gages de maîtres, qui n'ont aucune propriété de possession, sont exempts de tous les deniers royaux, même du sol de paroisse, dans les communautés où ils demeurent; pour raison desquelles exemptions il y a dans l'arrêt d'ascensement de la verrerie de Goezembruck seulement, une redevance fixe annuelle et perpétuelle à la charge des maîtres.

» Ceux-ci paient également une rente fixée par leurs arrêts pour l'exemption des droits de gabelle sur les vins, cidre, bierre et eaux-de-vie, dont le débit, dans le comté de Bitche, est sujet à impôt à raison de deux pots par mesure envers le domaine, au moyen de laquelle rente le *bû* des ouvriers est franc.

» La vaine et grasse pâture est également accordée au bétail des ouvriers dans les contrées des forêts affectées aux usines, moyennant une autre rétribution fixe, annuelle, ou en gros ou par feu. (1) »

Durant l'année 1723, il s'éleva, dans la portion de

(1) *Etat des priviléges dont jouissent les ouvriers employés dans les verreries établies dans le département de Bitche.* (Papiers de l'ancienne Intendance de Lorraine, Archives du département.)

territoire qui forme aujourd'hui le département de la Meurthe, deux verreries, dont l'une subsiste encore, mais dont l'autre n'eut qu'une existence éphémère.

La première est celle de Harreberg, établie par deux particuliers auxquels le prince de Linange laissa un canton de forêt à bail emphythéotique. Je ne possède aucuns détails sur la fondation et les premiers temps de cette usine, où l'on fabriqua primitivement, dit-on, des glaces de petites dimensions avec dégrossissage et polissoirs à eau.

La seconde, celle de Dannelbourg, ne semble pas avoir joui d'une grande célébrité ; je ne dois cependant pas la passer sous silence. En 1725, les sieurs Joseph, Jean Wolff et Jean Schverer, se qualifiant de maîtres verriers de la verrerie de Kourtzeroden, qui appartenait au sieur Elvert, adressèrent au duc de Lorraine une requête à l'effet d'obtenir « la permission de faire construire une verrerie composée de huit fourneaux en deux ateliers dans une halle et des maisons solides pour eux, leurs familles et les ouvriers nécessaires à leur profes-

[redacted]

bourg, les bâtiments nécessaires pour l'établissement d'une verrerie.

» 1°. Qu'ils seront tenus de faire bâtir ladite verrerie et la halle d'icelle dans l'année sur les anciennes masures et jardins du village d'*Hanelbourg* et non ailleurs, en payant cependant par eux le fond desdites masures et jardins, à dire d'experts, aux propriétaires d'iceux, et les cens y affectés au fermier du domaine.

» 2°. Que les bois de chêne nécessaires pour la construction de ladite halle et de leurs maisons solides leur seront délivrés gratis et marqués dans la forêt située sur le ban dudit d'Hanelbourg. .

» 3° Qu'il leur sera permis de prendre gratis dans l'étendue de la dépendance de *Lixim* toutes les pierres nécessaires à la construction de leurs dites maisons et fournaises, et ce dans les lieux les plus convenables, en applanissant cependant les trous qu'ils feront.

» 4°. Qu'ils ne pourront mettre dans leur dite halle qu'une fournaise composée de six trous ou ateliers, qui seront trois de chaque côté.

» 5°. Qu'il leur sera loisible de prendre dans ladite forêt les bois de hêtre, charmille, bois mort et mort bois, pour la consommation de ladite fournaise, avec défense à eux d'abattre ni couper aucun arbre chêne.

» 6°. Qu'ils jouiront de grasse et vaine pâtures et de tous autres droits comme les habitants dudit d'Hanelbourg, tant au ban et finage dudit lieu que dans ladite forêt, en payant au domaine leur cotte part de douze reseaux d'a-

voins dus pour la grasse pâture, outre les autres charges communales.

» 7°. Qu'ils seront exempts de la subvention et autres impositions souveraines pendant les deux premières années, après l'expiration desquelles ils paieront suivant leurs facultés.

» 8° Que tant et si longtemps que ladite verrerie subsistera, les suppliants seront tenus de payer annuellement au trésorier des parties casuelles ou à son préposé la somme de 700 francs dont le premier paiement se fera à la S^t.-Martin d'hiver de l'année 1724.

» 9°. Qu'après qu'il n'y aura plus de bois pour la consommation et entretien de ladite verrerie, il leur sera permis de mettre en nature d'héritages les cantons qu'ils auront défrichés, à charge d'en payer audit trésorier annuellement 6 sols tournois par chacun arpent de terre et 9 sols par fauchée de pré et jardin, à l'effet de quoi ils seront tenus d'en fournir une déclaration spécifique en la Chambre des Comptes de Lorraine, avec l'arpentage qui en aura été fait.

[redacted]

La verrerie de Dannelbourg ne subsista que peu de temps : en 1744, les bois destinés à sa consommation et à son entretien étant épuisés, les censitaires réclamèrent l'exécution de la clause de leur traité qui leur permettait de mettre en nature d'héritages les cantons qu'ils auraient défrichés, à charge d'une redevance annuelle (1).

Le peu de durée de cette usine, qui explique pourquoi il n'en est point parlé, doit être attribué sans doute en grande partie, aux priviléges restreints qui lui furent concédés, bien différents de ceux qui avaient été accordés, au XV[e] et au XVI[e] siècle, et qui le furent même dans le XVIII[e] aux verriers des autres lieux du duché de Lorraine. En effet, dans le courant de l'année 1735, les sieurs Nicolas du Bois et Joseph Orset, propriétaires de la verrerie de la Planchotte, ban d'Attigny, prévôté de Darney, ayant adressé une requête à la duchesse régente, celle-ci rendit un décret par lequel eux et leurs ouvriers furent déclarés exempts des charges publiques, même de la subvention, tout le temps qu'ils travailleraient à cette usine (2).

Vers la même époque, plusieurs nouvelles verreries

(1) Il existe, dans les Archives du département, une Carte topographique des terrains défrichés dans les forêts de Dannelbourg pour la consommation de l'ancienne verrerie dudit lieu, dressée le 24 novembre 1744.

(2) *Registre des arrêts rendus pendant l'année* 1735, Archives du département.

s'étaient encore établies dans la prévôté de Darney : Augustin Bonhomme, seigneur du Moulin, et Michel Schmit, maître de la verrerie de Roucham, comté de Bourgogne, en avaient élevé une dans la forêt de Belrupt, Hennezel et la Bataille (4 décembre 1730). Le 13 avril 1731, Pierre Colas, dit Deuville, originaire dudit lieu, proche Commercy, avait obtenu la permission de créer une manufacture de verre en table de toute sorte de valeur dans la forêt de Belrupt, entre le Torchon, la Pille et la Croix-Renard. Enfin des ascensements de terrains, propres à donner plus d'extension à leurs usines, avaient été concédés à Nicolas Littard et Gaspard Schmidt, propriétaires de la verrerie de Clairefontaine, et à Nicolas d'Hennezel et François *les Desfinances*, maîtres de la verrière de Hennezel (1).

En 1759, le sieur de Tailfumier, chevalier, seigneur de Cuffigny et de la baronnie de Dilling, sollicita et obtint de Stanislas la permission de créer une papeterie et une verrerie dans ce lieu. Il est à remarquer que cette dernière usine fut établie dans le genre de plusieurs de celles qui existaient en Allemagne, c'est-à-dire

[redacted]

Vers 1760, plusieurs individus (Martin Schmitt, Gaspard Rombach, Philippe Schertringer et Laurent Schmitt), originaires de Fribourg en Brisgau, établirent la verrerie de Sophie, dans le comté de Forbach, bailliage de Sarreguemines. Enfin, en 1767, on construisit, dans le hameau de Munzthal (1), au centre des forêts de Bitche, une verrerie qui prit le nom de Saint-Louis, et fut autorisée à se qualifier de verrerie royale. Cette usine, qui s'éleva plus tard à un haut degré de prospérité, fabriqua d'abord du verre blanc de Bohême, et, en 1783, on parvint à y faire du cristal approchant du *flintz-glatz* anglais (2). Outre ces deux verreries, il y avait encore, à la fin du XVIII[e] siècle, dans le bailliage de Bitche, celle de Schiresdhall, qui est mentionnée dans la *Description de la Lorraine*.

Antérieurement à la création de la verrerie de Saint-Louis, s'était fondée (1764), sous le nom de Sainte-Anne, la magnifique et célèbre manufacture de Baccarat. C'est

(1) Durival l'appelle *la Schoutt*, probablement parce que le hameau ou plutôt la cense de Munzthal (ou Münsthal) dépendait de la paroisse de ce nom.

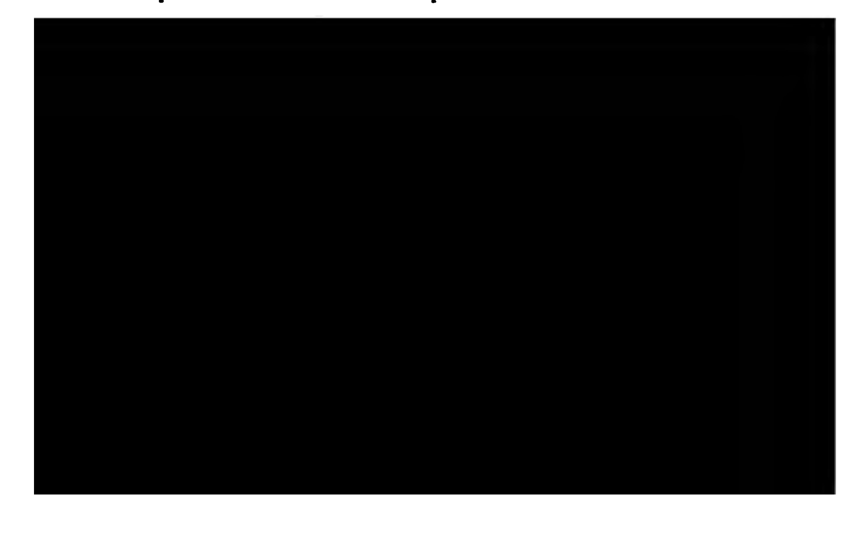
(2) *Essai statistique sur les frontières nord-est de la France.* Les lettres patentes de fondation de cette usine, données par Louis XV, le 4 mars 1767, se trouvent dans les papiers de l'ancienne Intendance de Lorraine, liasse 1[re]. Il existe, en outre, dans les Archives du département, une Carte topographique des forêts du Roi affectées à la verrerie royale de Saint-Louis.

à l'évêque de Metz que notre pays est redevable de la création de cette usine, et elle dut ses premiers succès au talent d'un sieur Renaut, que l'évêque s'était associé. On sait quels développements immenses elle a pris depuis cette époque, et à quel degré de réputation elle est dès longtemps parvenue.

Je terminerai en citant la verrerie de Vannes-le-Châtel, village du département de la Meurthe, enclavé autrefois dans le bailliage de Commercy. Cette usine fut fondée, de 1766 à 1767, par la comtesse de Reims, dame de Vannes, qui, étant propriétaire de vastes forêts, établit cette verrerie pour tirer parti de ses bois.

Je ne parle pas de Cirey qui, par sa création récente, du moins comme verrerie, doit rester en dehors de ces recherches historiques sur l'industrie dans notre ancienne province (1).

(1) Je renvoie, pour ce qui concerne spécialement les *gentilshommes verriers*, à la brochure de M. Beaupré ; cette dernière partie de son travail n'en est pas la moins intéressante.



EXPLICATION

DE QUELQUES SUJETS

DE LA

PEINTURE MURALE

DE L'ÉGLISE SAINT-EPVRE,

A NANCY,

PAR LE MÊME.

On lit dans l'introduction à l'*Iconographie chrétienne*, de M. Didron, secrétaire du Comité historique des Arts et Monuments : « Depuis le IX[e] siècle de notre ère jusqu'au XVII[e], le Christianisme a fait ciseler, graver, peindre, tisser une innombrable quantité de statues et de figures dans les cathédrales, les églises de paroisses et les chapelles ; dans les collégiales, les abbayes et les prieurés. Certaines grandes églises sont ornées de deux, de trois, de quatre mille statues en pierre..... Autrefois il n'y avait pas une seule église, tant petite fut-elle, qui ne possédât trente, quarante, cent figures peintes ou sculptées. Qu'entre le nombre le plus élevé et le nombre le plus petit on prenne une moyenne pour la multiplier par la quantité des monuments religieux qui existaient

en France, soit avant les dévastations hérétiques du XVI[e] siècle, soit avant les destructions politiques du XVIII[e], et l'on comprendra toute l'importance que le Christianisme avait donnée à l'art figuré.

» De ces personnages exécutés par des sculpteurs, des ciseleurs ou des peintres, les intempéries des saisons, la succession des siècles, les révolutions humaines en ont singulièrement diminué le nombre... Les grandes cathédrales, celles qui étaient le plus peuplées, ont moins souffert que les églises de second ou de troisième ordre, en sorte que la France est même aujourd'hui d'une richesse incroyable en statues et en vitraux...

» Tous ces personnages sculptés et peints dans les églises sont religieux, à peu d'exceptions près : c'est toujours dans la Bible et la Légende dorée, quelquefois dans les fabliaux et autres poésies populaires, rarement dans les chroniques, presque jamais dans l'histoire proprement dite, qu'il faut en chercher l'explication. C'est avec les deux premiers ouvrages en main, la Bible et la Légende, qu'on doit étudier l'art figuré de nos cathédrales...

[redacted]

où, d'un côté la science, et de l'autre le dogme, étaient personnifiés. Une voussure sculptée dans le portail d'une cathédrale et une verrière historiée dans les nefs, étaient pour les ignorants une leçon, un sermon pour les croyants; leçon et sermon qui entraient dans le cœur par les yeux plus efficacement que par les oreilles... L'art dramatique aussi visait au même but. La représentation des *mystères* et des *miracles* mettait en action les personnages peints sur les verrières, sculptés sur les chapitaux ou incrustés dans les voussures. On jouait dans les cathédrales ces *miracles* de saint Nicolas et de saint Martin, ces *mystères* de l'Annonciation et de la Nativité, figurés par la sculpture et la peinture; le geste et la parole traduisaient ce que la ligne et la couleur avaient exprimé, et l'intention était identiquement la même; l'art graphique et l'art dramatique étaient le livre de ceux qui ne savaient pas lire...

» L'art figuré des cathédrales, qui faisait l'office d'une leçon pour instruire, d'un sermon pour moraliser et d'un exemple pour édifier, représenta donc par personnages, comme faisaient les drames religieux, toute la science et tout le dogme chrétien. Aidé par ces objets matériels, par ces statues, ces images et ces jeux scéniques, l'esprit aidé dans sa faiblesse pouvait monter jusqu'à la vérité, et l'âme, plongée dans les ténèbres, se relevait dans la lumière que l'art faisait éclater aux yeux..... »

Ce que dit le savant auteur de l'*Iconographie chré-*

tienne peut parfaitement s'appliquer aux monuments religieux et à l'art dramatique dans notre pays : ainsi, pour ne parler que d'un seul de nos anciens monuments, la Cathédrale de Toul renfermait autrefois un grand nombre de sculptures et de peintures ; le portail était décoré de soixante-sept petits groupes, de soixante-douze statues, non compris celles d'Adam et d'Eve, de grandeur naturelle, et le majestueux Christ, dont la tête et les mains touchaient au cadran de l'horloge.

Malgré les nombreuses mutilations qu'elle a subies, cette basilique possède encore deux vitraux d'une grande beauté, représentant des sujets de l'Ancien Testament et de l'histoire de Jésus-Christ. Le grand vitrail, placé au fond de l'église, et qui est de la seconde moitié du XVIe siècle, a pour sujet le baptême de Notre-Seigneur.

Si la plupart des anciens monuments religieux de notre province n'étaient détruits ou dégradés, nous y trouverions, sans aucun doute, cette profusion de peintures dont les sujets, empruntés à la Bible et aux Légendes, faisaient, suivant l'expression de M. Didron, l'office d'une leçon pour instruire, d'un sermon pour [redacted]

de la Vie des Saints; tels sont le jeu de la Passion, le plus célèbre et le plus fréquemment représenté des drames pieux; celui de la Vengeance de Notre-Seigneur, celui du glorieux saint Nicolas, de l'Apocalypse de saint Jean; les mystères de la Vie et de la Passion de sainte Barbe et de sainte Catherine de Sienne, de la Résurrection, de la Patience de Job, de l'Immolation d'Isaac, fils d'Abraham, de la Vendition de Joseph, de saint Etienne; le miracle de saint Nicolas de Bari; l'histoire de la sainte Hostie, etc., etc.

Par suite de cette tendance qui poussait les artistes et les écrivains dramatiques à ne puiser leurs inspirations que dans les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament et de la Légende, il arriva souvent que le même sujet, qui se trouvait représenté sur les murailles ou les vitraux d'une église, servit en même temps de texte à un mystère ou à un miracle.

Tel est le sujet qui fait l'objet de cette notice.

Tout le monde sait qu'il existe à l'église Saint-Epvre, dans la chapelle de la Conception, l'ancienne chapelle des marchands de Nancy, une grande peinture murale, que la tradition attribue au célèbre Léonard de Vinci, mais dont, évidemment, elle n'est pas plus l'œuvre que la Cène des Cordeliers, dont j'ai fait connaître les véritables auteurs (1). Suivant Lionnois, cette peinture re-

(1) *Le Palais ducal et la Galerie des Cerfs*, mémoire inséré au 2ᵉ Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine, p. 107 et

présente six traits singuliers de dévotion envers la Sainte Vierge; il serait plus exact de dire qu'elle est la reproduction de miracles opérés par la Mère de Dieu, et consignés dans les anciennes légendes.

Des six tableaux qui composent cette peinture murale, malheureusement dégradée, il en est un qui offre cette double particularité, que je signalais tout à l'heure, d'avoir été à la fois exploité par l'art graphique et par l'art dramatique. Ce tableau, que Lionnois place le second dans sa description de la peinture de Saint-Epvre, représente, prés d'une église dont on aperçoit seulement le portail, un homme à cheval, derrière lequel, et en croupe, est une femme ayant autour de la tête un *nimbe* (1) circulaire; c'est la Sainte Vierge. Le diable,

suiv. Les quatre grandes arcatures, tracées sur les parois de la chapelle de la Conception, étaient autrefois couvertes de peintures murales semblables à celles qui sont décrites dans ce Mémoire. Quelques travaux exécutés dans cette chapelle, il y a peu d'années, ont fait découvrir, sous le badigeon actuel, les représentations de quelques autres miracles attribués à l'intercession de

[redacted]

sous la figure d'un monstre qui a le corps et les ailes d'une chouette, la tête d'un porc, les pattes et les griffes d'un lion, voltige au-dessus et semble demander à cet homme quelle femme il lui amène. L'homme tourne la tête, et, surpris, il considère celle qu'il croyait sa femme. La Vierge appuie sa main gauche sur l'épaule du cavalier et semble lui adresser un reproche, tandis que de la main droite, qu'elle élève, elle reçoit le pacte du diable, qui, tout furieux, est forcé de le rendre. L'inscription placée au-dessous du tableau, porte ce qui suit :

Ung homme ses biens despendit,
Puis mena sa femme au diable ;
En son lieu la Vierge se mist,
Pour la tirer du dict damnable.

La Légende dorée (*Legenda aurea*) de Jacques de Voragine (1) contient, avec beaucoup plus de détails, l'explication de ce tableau, dont elle a fourni le sujet; on y lit, dans le chapitre intitulé Légende de l'Assomption de la Sainte Vierge :

« Un guerrier avait été fort riche ; mais ayant dissipé tous ses biens en libéralités bien entendues, il se trouva

(1) La Légende dorée par Jacques de Voragine, traduite du latin par M. G. B. Jacques de Voragine ou de Varagine, né vers 1230, à Varaggio, bourg situé sur le golfe de Gênes, prit l'habit de dominicain en 1244 et devint provincial de la Lombardie, puis archevêque de Gênes en 1292. Il mourut en 1298.

réduit à une extrême pauvreté, et celui qui avait si généreusement donné, allait manquer de tout. Il avait une épouse très-chaste et ayant très-grande dévotion à la Sainte Vierge. A l'approche d'une fête solennelle, où il avait coutume de distribuer de grands présents, il fut saisi de douleur et de confusion de ne pouvoir continuer de suivre cet usage, il se retira dans un lieu écarté pour y cacher sa peine. Et voici qu'un cheval d'un aspect terrible, que montait un homme d'un aspect encore plus formidable, passa par là, et le cavalier demanda au militaire pourquoi il paraissait si triste. Et celui-ci ayant raconté tout ce qui lui était arrivé, le cavalier lui dit : « Si tu veux m'obéir, je te rendrai bientôt plus riche et plus puissant que tu ne l'as jamais été. » Et il promit au prince des ténèbres de se conformer à ce qu'il lui commanderait. Et le diable lui dit : « Retourne dans ta maison, et tu y trouveras une très-grande quantité d'or et d'argent et de pierres précieuses. Mais, tel jour, ne manque pas d'amener ta femme ici. » Le militaire revint chez lui, et il y trouva tous les trésors qui lui avaient été [redacted]

que son mari attendait à la porte. Tandis qu'elle faisait sa prière à la Bienheureuse Marie, elle s'endormit, et la Sainte Vierge vint, et elle avait les traits et l'apparence de cette femme, qui resta à l'église, et la Sainte Vierge monta à cheval. Le mari crut que c'était sa femme et il se remit en route. Lorsqu'il fut arrivé à l'endroit convenu, il vit le prince des ténèbres qui accourait avec un extrême empressement. Mais s'étant approché, il s'arrêta tout tremblant, et il n'osa pas aller plus loin, et il dit au soldat : « Pourquoi m'as-tu trompé, malheureux que tu es, et pourquoi, après avoir profité de mes bienfaits, agis-tu ainsi ? Je t'avais dit de me conduire ton épouse, et tu m'amènes la Mère de Dieu. C'était ta femme que je voulais, et tu me présentes Marie. Ta femme m'ayant bien souvent fait outrage, je voulais tirer d'elle une vengeance éclatante, et tu m'as amené la Reine des cieux pour qu'elle me tourmente et me jette dans l'enfer. » Le militaire, entendant cela, était tout saisi d'effroi et de surprise, et il ne pouvait articuler un seul mot. Et la bienheureuse Marie dit : « Comment as-tu osé, esprit impur, vouloir faire du mal à celle qui a de la dévotion pour moi ? Tu ne demeureras pas impuni. Je te condamne donc à redescendre dans les enfers, et ne t'avise jamais de rien machiner contre mes fidèles serviteurs. » Et le diable disparut en poussant de grands hurlements. Le mari, sautant à bas de son cheval, se prosterna aux pieds de Marie, qui le réprimanda et lui ordonna de jeter toutes les richesses

du démon, et de retourner à l'église où sa femme était encore endormie. Il revint, réveilla sa femme, et lui raconta ce qui s'était passé. Ils retournèrent chez eux et jetèrent toutes les richesses du démon, et ils célébrèrent la gloire de Marie, et la Vierge leur fit avoir de grandes richesses.»

Le miracle opéré par la Mère de Dieu, et consigné dans les légendes du XIII[e] siècle, servait, deux cents ans plus tard, de sujet à un mystère qui fut représenté en 1505, et qui a pour titre : *le mystère du Chevalier qui donne sa femme au diable.*

Je n'ai pas eu ce drame pieux sous les yeux, mais l'analyse qu'en donne la *Bibliothèque du Théâtre français,* de La Vallière, ne permet pas de douter qu'il ne soit la mise en scène de la légende rapportée par Jacques de Voragine et du tableau de Saint-Epvre, qui, de même que le drame, doit remonter aux premières années du XVI[e] siècle. Le mystère du chevalier qui donne sa femme au diable diffère bien de la légende par quelques détails sans importance ; mais le fond est

[redacted]

cet engagement, il dit au chevalier que, pour le rendre possesseur des richesses qu'il lui a promises, il faudra qu'il renie Dieu. Après avoir longtemps résisté, le chevalier cède. Mais Satan lui ayant ensuite demandé de renier la Vierge, il refuse, et le diable le quitte en lui recommandant d'être bien exact à la fin des sept ans. Le temps s'écoule, et le chevalier, voulant tenir sa parole, ordonne à sa femme de le suivre; elle obéit, et voyant une église sur son chemin, elle demande à son mari d'y entrer pour faire sa prière. Pendant qu'elle prie Dieu, la Sainte Vierge, sous la figure de cette dame, va trouver le chevalier, qui, ne doutant pas que c'est sa femme, la mène à l'endroit où il doit la livrer à Satan. Le diable, qui reconnaît la Vierge, reproche au chevalier de l'avoir trompé et de lui avoir amené Marie au lieu de sa femme. Le chevalier jure qu'il n'en savait rien, et la Vierge dit à Satan qu'elle a pris cette figure pour retirer deux âmes de ses mains, et lui ordonne de rendre la promesse signée du sang du chevalier. Après bien des difficultés, le diable est obligé d'obéir; il rend la promesse et s'enfuit. La Vierge exhorte alors le chevalier à changer de conduite, lui rend sa femme et lui ordonne de mieux vivre dorénavant avec elle. »

Il paraît, du reste, que les légendes reproduites par la peinture sur les murailles de la chapelle de la Conception dans l'église Saint-Epvre, étaient populaires dans nos contrées, où, comme je l'ai dit dans mon travail

sur les attributs des saints (1), la Vierge était honorée d'un culte tout particulier. Ainsi, les vignettes qui encadrent les *Heures de Toul*, imprimées à Paris, en 1515, par Simon Vostre, représentent, avec une légère variante dans les rimailles et dans l'attitude des personnages mis en action, la plupart des scènes plus amplement développées à Saint-Epvre.

La particularité doublement artistique et dramatique qui se rattache au tableau de cette église, n'est pas la seule que nous puissions mentionner. Un mystère joué à Metz en 1512, l'*Histoire de la reine Hester*, se trouve également reproduit sur un fragment de la tapisserie du Palais de Justice de Nancy.

Au reste, tous les sujets qui étaient propres à moraliser le peuple, qu'ils eussent ou non une origine religieuse, étaient également exploités par le drame et par la peinture. On en voit un exemple dans la tapisserie dont je viens de parler. La majeure partie de ce curieux monument, trophée de victoire, offre une histoire dont le fond allégorique a pour but de montrer les inconvénients [redacted]



celui dont je viens de parler, a été, comme ce dernier, emprunté à la légende. Ce tableau représente une tempête avec un vaisseau qui a fait naufrage ; les pavillons, les mâts et les agrès sont renversés ; plusieurs têtes paraissent sur les eaux ; les figures des personnages sont déjà couvertes de la pâleur de la mort, à part celle d'un religieux qui est représenté les mains jointes ; au-dessus se lit cette inscription :

Ung bon abbé de Normandie
Alla en mer par temps fellons :
La Vierge lui saulva la vie
Pour faire sa Conception.

Voici maintenant ce que rapporte la Légende de la Conception de la Vierge :

« A l'époque où il plut à la Providence divine de retirer la nation anglaise de ses erreurs, le glorieux duc de Normandie, Guillaume, fit la conquête de ce pays et il en devint roi, et il accrut les dignités et les honneurs de l'Eglise. L'ennemi de tout bien, le diable, irrité des bonnes œuvres de Guillaume, fit tout ce qu'il put pour s'opposer à ses succès, lui suscitant des attaques du dehors et des dissensions intestines. Mais l'aide de Dieu rendit nuls tous les efforts du malin esprit. Les Daces, apprenant que l'Angleterre avait été soumise par les Normands, furènt remplis de colère, et, se regardant comme dépouillés de ce qui était leur bien héréditaire, ils coururent aux armes, ils équipèrent une flotte et ils

se mirent en mesure de repousser ceux qu'ils regardaient comme des usurpateurs. Le sage roi Guillaume, instruit de leurs préparatifs, envoya en Dacie l'abbé Helsinus, qui avait fait partie d'un monastère de Reims, afin de s'assurer de la vérité de ce qu'on disait à cet égard ; et l'abbé, homme d'une grande sagacité, s'acquitta fort bien de la mission que lui avait confiée le roi. Et voulant ensuite revenir en Angleterre, il s'embarqua ; et il avait déjà accompli la majeure partie de la traversée, lorsqu'il s'éleva un grand conflit de vents contraires, et les eaux furent agitées par une violente tempête. Les matelots étaient accablés de fatigue ; les rames étaient brisées, les cordages rompus, les voiles mises en pièces, et chacun se livrait au désespoir, ne s'attendant plus qu'à être englouti ; et, ne pouvant plus compter sur le salut de leur corps, ils ne songeaient qu'au salut de l'âme, se recommandant dévotement et avec de grandes clameurs à Dieu et à la bienheureuse Vierge Marie, refuge des malheureux et asile des infortunés ; et, tout d'un coup, il vint un homme d'un aspect vénérable et revêtu d'habits pontificaux, qui se tenait debout sur les eaux, non loin du navire ; et appelant à lui l'abbé Helsinus, il lui parla en ces termes : « Veux-tu échapper aux horreurs du naufrage ? veux-tu retourner sain et sauf dans ta patrie ? » L'abbé lui répondit, en versant des larmes, que c'était ce qu'il souhaitait de tout son cœur et qu'il n'osait espérer ; et le vieillard lui répliqua : « Apprends que j'ai été envoyé vers toi par ma souveraine, la Bien-

heureuse Marie, mère de Dieu, dont tu as imploré le secours avec tant de dévotion et de ferveur; et si tu te conformes à ce que je te prescrirai, tu échapperas, ainsi que tes compagnons, aux dangers dont vous êtes menacés. » Helsinus lui répondit qu'il accomplirait de point en point ce qui lui serait recommandé s'il avait le bonheur d'échapper au naufrage, et le vieillard lui dit alors : « Prends l'engagement, vis-à-vis de Dieu et vis-à-vis de moi, de célébrer chaque année solennellement le jour de la Conception de la Mère de Jésus-Christ, et d'en prêcher la célébration. » L'abbé, en homme rempli de prudence, répondit : « Et quel sera le jour auquel je devrai célébrer cette fête? » Et le vieillard répondit : « C'est le sixième jour des ides du mois de décembre que tu devras la célébrer. » Et l'abbé demanda encore : « Quel sera l'office qu'il faudra suivre? Le vieillard répartit : « Tu pourras réciter l'office de la Nativité de la Sainte Vierge, en substituant seulement, partout où se trouve le mot de nativité, celui de conception. » Ayant dit cela, il disparut, et aussitôt la tempête cessa; et, poussé par un vent favorable, l'abbé aborda promptement, avec ses compagnons, aux rivages de l'Angleterre. Et il fit part, autant qu'il le put, de tout ce qu'il avait vu et entendu, et il prescrivit que cette fête se célébrerait solennellement dans le monastère de Reims; et durant toute sa vie, il veilla à ce qu'elle se solennisât avec beaucoup de dévotion. »

Un récit à peu près analogue est rapporté dans la

Légende de la Visitation de la Sainte Vierge, et la date de cet événement miraculeux pourrait faire supposer que la peinture de Saint-Epvre en est la reproduction, si l'inscription placée au-dessus de cette dernière n'indiquait d'une manière précise qu'il s'agit d'un *abbé de Normandie* et de la *Conception* de la Vierge.

« En 1501, dit la seconde Légende, un Frère de l'ordre des Prédicateurs du couvent de Lyon se rendait à Orléans, et arrivé à Gien, il s'embarqua sur la Loire pour parvenir plus facilement à cette ville. Et par suite de l'inondation, de la force du vent et de la maladresse des nautoniers, la barque ne pouvait aborder, et elle resta au milieu du fleuve, poussée de çà et de là par les courants, et elle commença à se remplir d'eau d'une telle sorte que chacun se regardait comme perdu. Le Frère, voyant qu'il ne fallait compter sur aucun secours humain, mit sa confiance dans la Bienheureuse Vierge Marie, à laquelle il se recommanda de tout son cœur, ainsi qu'à la Bienheureuse Ursule, qui fut la principale des onze mille vierges ; et la Sainte Vierge vint à son secours et [redacted]

protection était toute puissante pour sauver l'homme de ses propres passions et des tentations infernales.

Il ne serait pas sans intérêt de rechercher, dans les anciennes légendes et dans les drames religieux du moyen-âge, l'explication des rares monuments artistiques que nous possédons encore, et qui, comme le précieux tableau de Saint-Epvre, ont heureusement échappé aux ravages des siècles et au vandalisme souvent plus destructif que la main du temps. Nous en avons eu de trop nombreux exemples.

DE L'ALTERNANCE

DES

ESSENCES FORESTIÈRES

ET DE LA

MÉTHODE DU RÉENSEMENCEMENT NATUREL,

PAR M. PAUL LAURENT.

DE LA PERTE EN ARGENT DUE AU RÉENSEMENCEMENT NATUREL.

[redacted]

protecteur contre les influences atmosphériques qui pourraient leur être hostiles.

Dans cette méthode les coupes sombres, dont on s'est tant ému sur leur nom seul et d'après des insinuations de mauvaise foi, n'enlèvent, la première année, que la quantité de bois nécessaire pour que l'air et la lumière, pénétrant jusque sur le terrain de la coupe, les graines qui tombent des arbres réservés puissent y réussir. Plus tard, quand le semis est complet, on lui donne plus d'air et de lumière, au moyen d'une seconde coupe dite *claire,* dont le public a à peine entendu parler, et enfin plus tard encore, quand ce semis, ayant grandi, est assez fort pour se passer d'abri, on l'émancipe complétement, en enlevant les derniers arbres réservés dans la coupe dite *définitive* et sur laquelle le même public, dont le jugement est si prompt, n'a jamais été renseigné.

On conçoit, d'après cette explication, que si le succès de ce réensemencement naturel est complet, il offre les avantages promis ; or, comme rien n'est parfait dans ce monde, à côté de ses avantages, la méthode doit, en compensation, présenter quelques inconvénients, et en définitive pour l'apprécier à sa juste valeur, il est indispensable de mettre en regard et de peser ses qualités et ses défauts.

Quant à ses imperfections, on peut les faire pressentir au moyen des questions suivantes :

1° Le réensemencement naturel réussit-il toujours après la coupe sombre ? et s'il n'a pas lieu tout de suite,

l'envahissement du terrain par des plantes nuisibles ne s'oppose-t-il pas à ce qu'il se fasse plus tard ?

2° En moyenne, ce réensemencement exigeant qu'avant d'abattre la coupe définitive on laisse une certaine quantité de bois sur pied, et ces bois âgés ne donnant, par leur végétation ralentie, qu'un faible accroissement, ne perd-on pas en argent la différence entre cet accroissement et l'intérêt à 2 $\frac{1}{2}$ p. 0/0 au moins qu'on aurait, si l'on avait perçu leur valeur au commencement des coupes dites de régénération ?

3° Enfin, une troisième question qui domine peut-être les autres est celle-ci :

Est-il constant, que le même sol auquel on ne fait subir aucune préparation puisse, après chaque coupe, indéfiniment porter la même essence, sans que celle-ci vienne sensiblement à y dépérir ?

Quant à la première question, l'expérience a prouvé que, fréquemment, le semis naturel est compromis par la cause que nous venons d'énoncer. Ainsi par exemple : dans les forêts de chênes, la glandée se faisant attendre 4, 5, 6 ou même 7 ans, ou en moyenne au moins tous les 5 ans, pendant ce temps, le terrain se gazonne souvent, et c'est attendre un semis imaginaire que d'espérer que les glands viendront y germer naturellement. On est donc obligé alors, après la perte due à ce retard, d'avoir recours à des moyens artificiels. La même chose, à peu près, arrive pour les forêts de hêtre ; et souvent encore pour toutes les autres essences, le sol est envahi par des

plantes qui s'opposent plus ou moins à la germination des graines.

Quant à la 2e question, il est facile de concevoir à priori que le réensemencement naturel entraînera, quoi qu'il arrive, une perte pour le propriétaire. En effet, si ce réensemencement se fait attendre pendant un certain nombre d'années, et si, pendant le temps que dureront les coupes de régénération, une partie des vieux bois reste nécessairement sur pied, d'une part la révolution se trouvera alongée, puisque son commencement ne devra dater que du moment où le semis aura recouvert au moins la plus grande partie du terrain; et, de l'autre, pendant le temps ainsi perdu, l'accroissement des vieilles réserves sera, sans aucun doute, plus faible que le taux type de l'intérêt de l'argent en bien-fonds qu'on aurait retiré de ces réserves, si elles avaient été abattues et qu'on l'eût placé à 2 $\frac{1}{2}$ p. 0/0.

Cherchons à appliquer ces prévisions à un exemple.

Supposons qu'il s'agisse d'une futaie de hêtres et de chênes de 140 hectares et située sur un terrain de fertilité moyenne.

D'après Deperthuis et en suivant son propre conseil d'augmenter de $\frac{1}{6}$ les valeurs des rendements des futaies du centre de la France qu'il a indiquées dans son traité d'aménagement, un hectare peut donner, au bout de 140 ans, et sur un terrain de fertilité moyenne, environ 451m.c.

Ce chiffre concorde beaucoup avec celui que m'a communiqué un agent qui l'a recueilli lui-même, dans la forêt

nationale de Bercé (Sarthe). Cette futaie de hêtre et de chêne a fourni, par hectare, et dans les mêmes conditions de fertilité moyenne :

à 128 ans..... $413^{m.c}$.
à 155 ans..... $528^{m.c}$.

L'accroissement moyen a donc été, de la 128e à la 155e année de $4^{m.c},25$, c'est-à-dire qu'à 140 ans il devait y avoir à peu près $464^{m.c}$.

Si nous prenons la moyenne entre ces deux résultats pratiques, nous trouvons le chiffre de $457^{m.c}$, qui pourra nous représenter la production à 140 ans d'un hectare d'une pareille futaie, traitée depuis peu de temps seulement par les éclaircies.

Pour nous placer dans les conditions les plus avantageuses à la méthode du réensemencement naturel, nous supposerons qu'on n'attende seulement que 3 ans, quoique la moyenne soit de 5 ans, pour que le semis déterminé par la coupe sombre soit complet; que l'année suivante on procède à la coupe claire et qu'enfin 2 ans plus tard,

[redacted]

aurait aucun temps perdu par l'emploi de ce réensemencement. Dans le cas où nous nous plaçons, le semis n'ayant lieu que la troisième année, on ne peut faire compter la révolution que de cette troisième année, et il faudra en attendre la coupe pendant 143 ans.

Comparons donc les produits, au bout de 143 ans, dans les deux hectares semés, l'un artificiellement, l'autre naturellement.

Par la première pratique, on récoltera 457$^{m.c.}$ dès la première année, et si l'on continue ainsi pendant 143 ans de suite, le produit total sera exprimé par

$$457^{m.c.} \frac{(1,025)^{143}-1}{0,025} = 457 \times 1326 = \quad 604656^{m.c.}$$

Maintenant, dans le réensemencement naturel :

1° La coupe sombre fournira, en forçant le chiffre des unités, pour éviter les fractions, 229$^{m.c.}$ qui seront perçus aussi pendant 143 ans ; au bout de ce temps, les coupes annuelles, donnant toutes ce même produit, auront fourni la valeur de

$$229^{m.c.} \frac{(1,025)^{143}-1}{0,025} = 229 \times 1326 = \quad 303654^{m.c.}$$

2° Les coupes claires donneront chacune la moitié du bois que les coupes sombres ont laissé sur pied, et ces bois, ayant pris

de l'accroissement pendant les 3 ans d'intervalle entre les unes et les autres, et ayant acquis chaque année $1^{m.c},64$, produiront $234^{m.c}$ pendant 140 ans; la valeur totale sera représentée au bout de ces 140 ans, par

$$234^{m.c.} \frac{(1,025)^{140}-1}{0,025} = 234 \times 1227 = 143559^{m.c.}$$

3° Les coupes définitives fourniront chacune, pendant 137 ans, la moitié de $234^{m.c.}$ augmentée de l'accroissement pendant les 3 dernières années du réensemencement; leur valeur totale au bout de ce temps sera exprimée par

$$119^{m.c.} \frac{(1,025)^{137}-1}{0,025} = 119 \times 1136 = 135184^{m.c.}$$

Total des produits, avec les intérêts des intérêts, des coupes pendant une révolution

[redacted]

Telle est l'expression du déficit dû au temps perdu, par l'emploi des coupes de régénération :

C'est-à-dire que le réensemencement naturel aura, au bout d'une seule révolution, fait perdre à l'État un revenu annuel de 99$^{m.c.}$, plus élevé que celui qu'on retire maintenant de la forêt.

Si nous voulions apprécier en argent cette perte, nous nous supposerions dans l'arrondissement de Nancy, et nous adopterions pour le mètre cube à 140 ans, le chiffre 23^f,5 indiqué page 16, du *Produit du sol forestier*. Le capital perdu en ressortirait à........................... 522,986^f
et la rente annuelle perdue à........... 13,066^f

C'est-à-dire, plus que la valeur de la forêt elle-même, estimée à l'aide d'un calcul semblable à celui que nous avons indiqué, page 138 du *Produit du sol forestier*.

Il est à remarquer que l'ensemble de toutes les circonstances favorables que nous avons supposées réunies ne se présente, pour ainsi dire, presque jamais dans la pratique.

Ainsi, pour citer un exemple, dans la forêt de *Moulière* (Vienne), au canton de la *Touche,* et dont la futaie était âgée de 80 à 160 ans, une coupe sombre a eu lieu en 1836, sur 28 hectares; et en 1840, la coupe claire; la coupe définitive devait se faire seulement en 1844. Total : 8 ans.

Malgré les soins éclairés de l'inspecteur, M. de la Gibertie, les $\frac{3}{4}$ seulement étaient réensemencés et le sous-bois était faible et malingre. Le sol se gazonne dans cette forêt, aussitôt qu'on lui donne un peu d'air et de lumière.

La durée des coupes de régénération dans les futaies de chênes atteint fréquemment le chiffre de 15 ans. On peut citer pour exemple la forêt de Tronçais (près Montluçon), celle d'Aulnai (Charente-Inférieure), celle de Chizé (Deux-Sèvres). Il y a telle forêt où la coupe de réensemencement est faite depuis plus de 10 ans, et où les semis sont encore à venir. C'est ainsi que cela se voyait, il y a très-peu de temps, dans la forêt de Chizé, où l'herbe épaisse, appelée *Palaine* dans le pays, et qui couvre le terrain, s'oppose au réensemencement. Dans la forêt de Kartzwiller, près la *Petite-Pierre,* et qui renferme de vieux chênes branchus âgés d'environ 200 ans, il y a un canton où, après avoir attendu en vain un repeuplement, pendant plus de 15 ans, on a fini par exécuter un semis de pins.

Le service ne permet pas d'ailleurs toujours d'enlever [redacted]

traînée des semis artificiels qu'on aurait exécutés sur chacun des hectares de la forêt, pendant 140 ans ou une révolution. Or, d'après le prix détaillé du réensemencement d'un hectare en chêne, dans l'inspection de Nancy (prix communiqué par M. de la Bégassière, ancien inspecteur), la dépense pour un hectare labouré à la charrue et ensemencé s'élève à 75f. Il est vrai de dire que le semis complet n'a pas lieu du premier coup et qu'il faut y revenir ; mais nous ne tiendrons pas compte des repiquements, attendu que leur dépense serait compensée et bien au delà par d'autres avantages dont nous parlerons en temps et lieu. Ce prix d'ailleurs est celui que l'administration forestière a donné comme moyenne générale pour les travaux de reboisement.

Or, ce déboursé annuel de 75f pour le semis artificiel ne constituera jamais, après le réensemencement complet de 140 hectares, que la somme de

$$75\,\frac{(1{,}025)^{140}-1}{0{,}025} = 75 \times 1227 \quad = \quad 82{,}025^{f}$$

Au bout de la révolution, le semis artificiel présenterait donc sur le réensemencement naturel un boni total de............ 440,961f

L'opinion si généralement admise, qui regarde jusqu'ici la méthode allemande comme très-économique, est donc erronée dans le cas dont il s'agit.

Nous venons de voir que pour opérer le réensemencement naturel d'une manière complète dans une futaie

pleine (chêne et hêtre) de 140 hectares, il fallait supporter une perte totale de 522,986 fr.

Cette somme correspond à une somme x que nous allons chercher et qui, dépensée chaque année pendant 140 ans pour le semis artificiel, atteindrait le même chiffre. On peut donc poser

$$x \frac{(1,025)^{140}-1}{0,025} = 522986^{f}.$$

$$x = \frac{522986}{1227} = 426^{f}.$$

Ainsi, tant que le semis artificiel ne dépassera pas 426^{f}, il y aura avantage pécuniaire à l'employer. Or, les frais du semis qu'il entraîne n'atteignent jamais cette somme, à moins qu'on ne sème d'abord des céréales; mais alors leurs produits compensent et au delà de l'avance qu'on est obligé de faire.

Toujours est-il que quand on sera dans les mêmes conditions que dans l'inspection de Nancy, il y aura, par hectare, une économie de 351^{f} à employer le semis arficiel.

La méthode allemande est donc ici une charge bien lourde à imposer aux futaies nationales de chênes et de [redacted]

empêche les glands de germer. Si d'ailleurs, au lieu de supposer que les coupes de régénération ne durent que 6 ans, nous nous plaçons dans le cas où le gazonnement, les glandées rares et les exigences du service retardent les coupes définitives, jusqu'au terme de 15 ans, comme cela a lieu fréquemment, nous trouverions un déficit bien autrement calamiteux.

Soit, par exemple, la même forêt soumise à un réensemencement naturel, tel que les semis ne soient complets, en moyenne, qu'à la 10e année; soient les coupes claires prélevées à 12 ans, la coupe définitive à la 15e année; nous supposerons, en outre, que le semis ait commencé dès la 1re année, de sorte que l'âge moyen du sous-bois soit 5 ans; que la révolution, partant de la 6e année, dure 145 ans.

Si l'on avait employé le semis artificiel et que la révolution eût daté de la première année, au bout de 145 ans, on aurait, avec les intérêts, récolté la valeur totale représentée par

$$457^{m.c.}\,\frac{(1,025)^{145}-1}{0,025} = 457^{m.c.} \times 1395 = \qquad 636525^{m.c.}$$

Dans l'emploi de la méthode allemande :

1° La coupe sombre fournira chaque année, pendant 145 ans, 229m.c, et en somme, au bout de ce temps

$$229^{m.c.}\,\frac{(1,025)^{145}-1}{0,025} = 229^{m.c.} \times 1395 = \qquad 319455^{m.c.}$$

2° L'autre moitié, 229$^{m.c}$, croîtra jusqu'à la coupe claire, c'est-à-dire, pendant 12 ans, de 1$^{m.c}$,64 chaque année ; c'est-à-dire, en tout de 19$^{m.c}$,78, ou plus largement de 20$^{m.c}$, ces 229$^{m.c}$ seront devenus 249$^{m.c}$, dont la moitié, 125$^{m.c}$, sera prise par les coupes claires; on aura donc acquis au bout de la révolution, c'est-à-dire, après 145 ans moins 12 ans, ou 133 ans, la valeur

$$125^{m.c.} \frac{(1,025)^{133}-1}{0,025} = 125^{m.c.} \times 1026 = \quad 128250^{m.c.}$$

3° Enfin, les 125$^{m.c.}$ restants seront pris annuellement pendant 145 ans moins 15 ans, ou 130 ans; mais après avoir acquis un accroissement de 5$^{m.c}$ et être devenus 130$^{m.c}$, ils auront produit alors en tout

$$130^{m.c.} \frac{(1,025)^{130}-1}{0,025} = 130^{m.c.} \times 975 = \quad 126750^{m.c.}$$

[redacted]

On voit de plus que le revenu annuel perdu serait de 1,436$^{m.c}$, c'est-à-dire, égal à près de trois fois la valeur des produits principaux de la forêt.

La somme de 1,458,645^{f}, que nous venons de trouver pour la partie supposée au bout de 140 ans, correspond à une perte annuelle de 1,270^{f}.

Ainsi, dans ce cas, quand bien même le propriétaire dépense 100^{f}, pour le semis artificiel de l'hectare, il reste encore 1,170^{f} de bénéfice annuel.

Ces chiffres sont tellement significatifs que nous croyons pouvoir, sans hésiter, en tirer cette conclusion :

Toutes les fois que le couvert ne sera pas indispensable à un jeune semis, et ceux de chêne ne demandent et ne supportent même que très-peu d'abri, la méthode du réensemencement naturel est, sans contredit, sous le rapport des produits en matière et en argent, calamiteuse pour le propriétaire.

2° Forêts d'Epicéas.

S'il s'agissait d'une futaie normale d'épicéas, soumise à la méthode du réensemencement naturel et aménagée à 120 ans, les pertes qui en résulteraient, à la fin de la révolution, auraient un chiffre encore plus élevé (proportion gardée) que celui que nous venons de trouver pour une futaie de chênes et de hêtres. On ne doit pas du reste être étonné de ce résultat, qu'on peut d'avance attribuer aux difficultés mêmes que le réensemencement naturel

rencontre, avant de se faire complet, dans les régions âpres, où sont situées souvent ces sortes de forêts et où les intempéries et les terrains rocailleux forcent tout naturellement les forestiers à prolonger les coupes de régénération plus que dans les bois feuillus.

Nous avons recueilli, à ce sujet, un certain nombre de faits bien précis dans des localités que nous avons souvent l'occasion de bien voir, dans les Vosges. Nous allons, avant tout, en faire connaître quelques-uns, parce qu'ils nous semblent en dire plus que de longs discours.

Il y a eu jusqu'ici trop peu de régularité dans l'exploitation des forêts de ces contrées, pour qu'on puisse maintenant y fixer, d'une manière à peu près certaine, la durée des coupes de réensemencement.

Dans certains endroits, les vents se sont chargés, il y a déjà longtemps, de faire des coupes sombres et même trop souvent aussi des coupes claires. Si ce ne sont les vents, dans d'autres endroits, ce sont les forestiers qui pour satisfaire aux besoins des habitants qui y jouissent de droits d'usage, ou cédant à d'autres considérations, ont excédé la possibilité des forêts; enfin les délinquants ont encore aidé à faire disparaître une partie des gros bois de certains cantons. Les choses étant ainsi, le semis a souvent fini par s'opérer sous les vieux arbres porte-graines. Plus tard seulement la méthode allemande a introduit régulièrement en France les coupes de régénération et a commencé à procéder aux coupes définitives là où elles ont été jugées nécessaires. Aujourd'hui, dans ces régions, les forêts de hêtre

présentent des sous-bois qui ont, en moyenne, de 25 à 35 ans; et dans celles de sapins et d'épicéas les brins qui se sont resemés sous les arbres destinés aux coupes définitives ont souvent atteint de 30 à 40 ans.

Ainsi par exemple les jeunes bois ont :

1° Dans la forêt de Noire-Goutte :

Aux cantons de Fouchon (hêtre)	30 ans.
des voies d'Amont (idem) .	25 à 30 ans.
de Jossonfaing (épicéas, semis artificiel)	12 ans.
des Grébés (idem)	10 ans.

2° Dans la forêt de la Bresse :

Dans les cantons de Lavert-Bruche (sapin)	40 à 45 ans.
du Lac-des-Corbeaux . . . . (hêtre) .	30 ans.
du Walsrch (idem) .	35 ans.
de Breetzousen (idem) .	30 à 35 ans.
de Schmargult (idem) .	30 à 35 ans.
du Chitelet (idem) .	30 à 35 ans.
de Muriron (idem) .	30 à 35 ans.
de Noire-Basse (sapins et épicéas)	35 à 40 ans.

3° Dans la forêt nationale de Cornimont :

Dans les cantons de la Vieille-Montagne . . . . (hêtre) .	25 à 30 ans.
de l'Envers-du-Rupt (id.)	30 à 35 ans.

4° Dans la forêt communale de Cornimont :

Dans le canton du Brûleux (sapin et hêtre) 30 à 40 ans.

5° Dans la forêt communale de Ventron :

Dans le canton des Faignes de l'Envers,

(sapins sous des réserves de 120 ans, dans une coupe peu serrée) . . .	**35 ans.**
de Walhsborn (hêtres et sapins, sous bois de hêtre)	45 ans.
de Ventergès (idem) . .	40 ans.
du droit du Gros-Pré (id.)	35 ans.
du Brampa (idem). . .	35 ans.

Il résulte de là que les sous-bois de sapins et d'épicéas ont, en moyenne, de 30 à 40 ans et les coupes définitives ne sont pas encore enlevées. Si donc nous prenons le terme de 30 ans pour celui de ces coupes, nous serons au-dessous de ce qui se passe le plus souvent dans ces contrées.

Examinons quelle perte devrait résulter des coupes de réensemencement qui dureraient ainsi 30 ans dans une

[redacted]

certes pas taxé d'exagération. L'accroissement moyen en ressortirait à $6^{m.c.}66$.

Admettons, en outre, que la coupe définitive ayant lieu à 30 ans, on ait pris 30 ans auparavant pour la coupe sombre $400^{m.c.}$ et que, 15 ans plus tard, la coupe claire ait encore enlevé $200^{m.c.}$, de sorte qu'il en reste $200^{m.c.}$ pour la coupe définitive. Cela posé :

Si on semait artificiellement chaque année et qu'avant cela on abattit annuellement tout le bois qui est sur pied dans chaque coupe, on toucherait dès la première année la valeur de $800^{m.c.}$.

D'autre part, dans la pratique des coupes de réensemencement, les semis n'ont pas évidemment le même âge et nous ne devons pas tenir compte de cette différence. Admettons que leur âge moyen soit seulement 7 ans et qu'on fasse dater de la 8e année le commencement de la révolution, il se sera passé 127 ans depuis l'origine des coupes de régénération jusqu'à la fin de l'exploitation de 127 hectares.

En appliquant la méthode du semis artificiel, on aurait donc acquis au bout de ces 127 ans.

$$800^{m.c.} \frac{(1,026)^{127}-1}{0,025} = 800^{m.c.} \times 879 = 703200^{m.c.}$$

Par l'emploi du réensemencement naturel nous supposerons qu'on aurait :

1° Pour la coupe sombre $400^{m.c.}$, pendant 127 ans, en tout

$$400^{m.c.} \frac{(1,025)^{127}-1}{0,025} = 400^{m.c.} \times 879 = 351600^{m.c.}$$

2° Les 400$^{m.c.}$ réservés auront acquis entre la coupe sombre et la coupe claire, 50$^{m.c}$, et seront devenus 450$^{m.c.}$ (si toutefois nous admettons que les bois dont on prolonge ainsi l'existence aient toujours le même accroissement, ce qui n'est pas certain et donne à la méthode un avantage qu'elle n'a peut-être pas). Au lieu de 400$^{m.c.}$, la coupe claire percevra donc, pendant 127 ans moins 15 ans ou 112 années, 225$^{m.c.}$ et en tout, au bout de ce temps

$$225^{m.c.} \frac{(1,025)^{112}-1}{0,025} = 225^{m.c.} \times 594 = 134650^{m.c.}$$

3° Les 225$^{m.c.}$ de réserve auront pris en 15 ans, c'est-à-dire, jusqu'à l'époque de la coupe définitive, un accroissement de 28$^{m.c}$, cette coupe prélèvera donc chaque année,

[redacted]

égale à la différence de ce nombre à celui de 703200$^{m.c.}$ qu'on percevrait pendant le même temps par le semis artificiel, ou.................... 116256$^{m.c.}$
dont la rente annuelle est................ 2916$^{m.c.}$

Si le mètre cube vaut 8 fr., le capital de la perte s'élève à......................... 930048^{f}
et la rente à.......................... 23251^{f}

Cette perte énorme, due à la pratique du réensemencement naturel, dans les forêts régulières d'épicéas trouve, du reste, peu de cas où elle soit appliquée en France. Car, presque toutes nos forêts de cette essence, traitées de temps immémorial par la méthode du jardinage, sont anormales et sur un hectare qu'on soumet aux coupes de régénération, au lieu de trouver 800$^{m.c.}$, souvent on n'y compte guère que le $\frac{1}{3}$ de ce nombre, attendu que le jardinage mal exécuté a fortement éclairci les massifs; au lieu donc, au bout de 120 ans, de perdre 930048^{f}, on n'aurait à supporter qu'un déficit trois fois moindre ou de 310016^{f}; mais en définitive cette perte serait toujours dans le même rapport avec le produit annuel de la forêt.

Lorsque dans les Vosges, pour convertir en futaie régulière une forêt d'épicéas ainsi jardinée, on y établit des coupes sombres, claires et définitives, la perte de 310016^{f}, imposée à l'Etat pour la fin de la révolution de 120 ans, équivaut à une dépense annuelle de 441^{f}; car on peut poser

$$x\,\frac{(1,025)^{120}-1}{0,025}=310016$$

$$x=\frac{310016}{733}=441^{f}$$

Or les semis artificiels, repiquement compris, coûtent dans les Vosges 91f.

Il y a donc une économie annuelle de 350f et au bout de 120 ans de

$$350 \frac{(1,025)^{120}-1}{0,025} = 350 \times 733 = \qquad 256550^{f}.$$

Néanmoins, tout en reconnaissant l'énorme charge que le réensemencement naturel fait peser sur les générations futures et sur la fortune publique, il faut s'empresser de proclamer que cette méthode a introduit dans la sylviculture un précieux perfectionnement, par la conservation d'un abri protecteur des jeunes semis au moyen d'un ombrage gradué selon leur âge, et qu'on ne fait disparaître que lorsqu'ils sont assez forts pour résister seuls aux intempéries.

Cet abri protecteur peut être en effet jugé comme très-utile dans un grand nombre de cas, et les bons effets qu'on en a retirés dans des localités où les coupes à blanc étoc auraient peut-être rendu impossible pour longtemps toute

[redacted]

Toujours reste-t-il démontré qu'au point de vue financier, cette dernière pratique a été considérée jusqu'ici bien à tort comme une économie. Il nous reste à examiner si, sous le rapport cultural même, elle ne doit pas entraîner encore d'autres pertes pour le propriétaire, c'est-à-dire que c'est ici le moment de répondre à la 4e question que nous nous sommes posée :

Les mêmes essences, cultivées plusieurs fois de suite, sur le même terrain, ne subissent-elles pas une dégénérescence progressive ?

§ V.

De l'alternance des essences forestières.

Article 1er.

Exemples d'alternances naturelles dans les forêts.

La question que nous venons de soulever est de la plus haute importance pour les forêts soumises au régime du réensemencement naturel ; car s'il était vrai que les mêmes essences, se succédant toujours sur les mêmes terrains, perdissent de plus en plus de leurs forces végétatives, il est de toute évidence qu'un moment viendrait nécessairement, où le sol, ne laissant plus le semis naître et croître que dans de très-mauvaises conditions, les jeunes brins seraient frappés d'une incapacité telle qu'ils ne fourniraient, dans un temps donné, qu'une faible par-

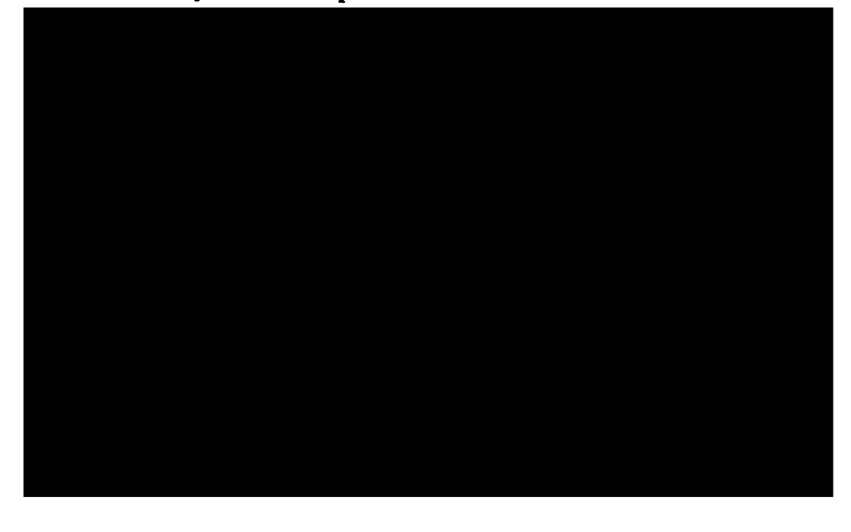
tie de toute la matière ligneuse que, sans les mêmes antécédents, ils auraient produits sur le même terrain. Ils finiraient, en conséquence, par atténuer de plus en plus le revenu des forêts ainsi traitées.

Les fondateurs du réensemencement naturel ont senti la nécessité de soutenir vivement la thèse de la permanence indéfinie et en même temps prospère des mêmes essences sur le même sol ; toutefois cette opinion, née en Allemagne et qui avait paru si claire à un grand nombre de forestiers, a été et est encore fortement controversée aujourd'hui dans un pays qui fut son berceau. Nous allons, dans ce qui va suivre, examiner cette question d'après l'autorité de faits nombreux.

L'opinion de la nécessité de l'alternance des plantes qu'on cultive sur le même champ date de loin. Virgile a dit, il y a deux mille ans :

..... Mutatis requiescunt fœtibus arva.

Ce n'est que depuis l'introduction de la méthode du réensemencement naturel qu'on s'est avisé de soutenir le système de la permanence des essences forestières sur


[redacted]

Cette manière de voir, partagée par nos savants français les plus illustres, contemporains de l'auteur de cet article,et que nous avons tant de fois cités déjà, est encore celle de la plupart des hommes qui, depuis, ont tenu les rangs les plus distingués parmi nos savants agronomes. C'est aussi ce qu'ont admis les hommes spéciaux tels que Duhamel, de Candolle, Bosc, Tessier, Barthès, Payan d'Aubenas, de Gensaune, de Lafont d'Aiguebelle, Thouin, Ivart, Auguste Saint-Hilaire, Michaux, Villars, Soulange-Bodin, Dureau de la Malle, Thiébault de Berneaud, Morogues, Gand, Bixio et bien d'autres qui n'hésitent pas à étendre aux arbres forestiers la loi générale des alternances.

Si nous n'avions à faire ici qu'aux agriculteurs, la discussion qui va suivre pour prouver ce qu'ils admettent, quasi tous, serait donc à peu près superflue ; mais un grand nombre de forestiers français ayant accepté, d'une fraction de l'école allemande, le principe de la permanence indéfinie des arbres forestiers sur le même sol, c'est pour eux que nous allons commencer par raconter, avant tout, les faits nombreux que nous avons recueillis contre ce principe : persuadé que nous sommes, que ce n'est qu'après avoir réuni, le plus qu'on peut, de données de l'expérience, qu'il est permis de hasarder quelques idées théoriques.

Passons donc ces faits en revue :

1° Dans les antiques forêts de l'Amérique qu'il a visitées, Bosc a remarqué que lorsqu'on les abat pour la première fois, elles repoussent toujours en nature de bois

totalement différente, c'est-à-dire que là où il y avait des pins, il y croît des chênes, et que là où il y avait des érables, il y croît des noyers; et il nous apprend à ce sujet que cette transmutation est si bien connue des habitants, qu'ils vont jusqu'à croire que chaque espèce d'arbres se change en une autre par l'effet de la coupe, etc.

2° Dwight, dans son voyage à la Nouvelle-Angleterre, cite des exemples nombreux d'une succession analogue. Tantôt il a vu des arbres toujours verts remplaçant des essences feuillues, tantôt le contraire. Toujours à une espèce *en décadence* (nous soulignons ces mots, parce que cette observation coïncide parfaitement, comme on le verra bientôt, avec des faits nombreux que nous avons recueillis nous-mêmes), *lors même que le terrain serait jonché de* ses graines, ont succédé une ou plusieurs espèces différentes.

3° Mackensie a vu, dans des bois de sapins dévorés par le feu, la régénération se faire en peupliers.

4° Héarne, dans la relation de son voyage dans le nord, dit que le fraizier croît en grande quantité, là où le feu a passé.

5° En Albanie, après que les taillis et la mousse sont brûlés, le terrain se couvre de framboisiers et de ronces et plus tard d'essences forestières nouvelles. M. de Humbolt a observé les mêmes faits.

6° M. Auguste Saint-Hilaire a vu, dans l'Amérique méridionale, des arbres d'essences variées succéder à d'autres qui végétaient depuis très-longtemps sur les mêmes ter-

rains. Il a vu aussi à des forêts primitives succéder des savanes immenses.

7° Entre Sainte-Thérèse et Montévidéo, la violette, la bourache, l'anœtum fœniculum, et quelques autres géranium d'Europe apparaissent après l'abattage des grands arbres, ainsi que l'échium vulgare et l'avena sativa, les mauves, les anthemis et un de nos erysimum.

8° Selon M. Dupetit Thouars, à l'île de France, dans une forêt défrichée, le sol se couvre d'espèces toutes différentes, la plupart étrangères à l'île et originaires de Madagascar. La plus abondante est le rubens roseus de Smith, espèce de framboisier des Isles Moluques.

9° Michaux, dans l'Amérique septentrionale, a également reconnu que des arbres de la famille des conifères dépossédaient de leur territoire et remplaçaient des forêts d'arbres à feuilles caduques.

10° Léopold de Buc dit qu'en Norwége les épicéas et les sapins ne poussent plus aux places où on les a coupés.

11° Pallas et Georgi ont vu en Russie des forêts de pins, entièrement détruites, se repeupler spontanément en tilleuls, bouleaux, etc.

12° D'après M. Gand, inspecteur des forêts, la majeure partie des forêts de Munich était autrefois peuplée de chêne, et cet arbre a été successivement remplacé par du charme, du bouleau, du pin, du genévrier qui, eux-mêmes, ont fini par céder la place à l'épicéa.

13° Selon le même auteur, dans le Palatinat, le pin sylvestre se jette dans les vieilles futaies de hêtres.

14° Du côté du Tyrol, en Bavière, des vieilles forêts de hêtres et de sapins gigantesques et malades, n'ont pour sous-bois que des hêtres. Il en est de même en Suisse.

15° Quoique la théorie de la non-alternance des essences soit vivement soutenue en Allemagne, il n'en est pas moins vrai qu'un bon nombre de forestiers distingués d'outre-Rhin ne l'adoptent pas. Ainsi, au congrès forestier tenu à Baden, en 1842, l'inspecteur de la principauté de Sigmaringen a fait connaître que l'épicéa a commencé à se montrer dans cette principauté il y a 300 ans, et qu'il a empiété sur le chêne et sur le hêtre; il est maître aujourd'hui du terrain. Le président du congrès ayant invité les membres à présenter les faits analogues qui sont à leur connaissance; des exemples *en grand nombre* (1) de l'empiétement des bois résineux sur les bois non résineux, et ensuite *du contraire* ont été fournis à l'assemblée.

16° Entre Landau et Kaiserslautern de grandes forêts de chênes, de 250 à 400 ans, ne se renouvellent que de hêtres, et d'autres forêts de chênes et de hêtres sont remplacées par des pins.

17° Entre Strasbourg et Colmar, dans des forêts étendues, renfermant des chênes de 200 à 250 ans, le sousbois s'est manifesté en charmes et en ormes ou en aulnes et en fresnes.

18° D'après des documents recueillis par les forestiers,

(1) Parade : Annales forestières. 1842. Janvier.

la forêt de Haguenau, dont une grande partie est aujourd'hui couverte d'une futaie de pins, était toute en hêtres, il y a 150 à 160 ans.

19° Dans les Vosges, Charlemagne venait chasser l'ours, dit une vieille chronique, au milieu des belles forêts de chênes et de hêtres de Gérardmer, lorsqu'en automne il habitait son château de *Bruyères.* Aujourd'hui le chêne a, pour ainsi dire, complétement disparu de cette contrée. On n'y connaît plus que deux de ces arbres dont les fortes dimensions prouvent que cette essence a pu y prospérer autrefois; et d'ailleurs, si l'on niait la possibilité de l'existence des forêts de chênes dans ce canton, on serait à l'instant même désabusé par un fait très-remarquable que les habitants ont reconnu à plusieurs reprises. On a retiré, en effet, mainte fois de gros troncs de chêne du fond du lac de Longemer et du côté d'une pente très-raide sur laquelle ils avaient glissé et où on ne trouve plus aujourd'hui que du hêtre, du sapin et de l'épicéa.

20° Sur plusieurs points de cette chaîne, il y a des localités forestières qui, de temps immémorial, s'appellent *la charme, la grande charme,* et où l'on chercherait en vain aujourd'hui un charme, les épicéas ou les sapins ou les hêtres ayant remplacé cette essence; il en est d'autres qu'on appelle la grande *pinasse*, et où il n'y a plus un seul épicéa (pinasse dans les Vosges signifie épicéa), il en est ailleurs encore qu'on désigne sous le nom de *bois de pins* et où l'on ne rencontre plus que des vieux chênes déjà rabougris. Ailleurs, d'autres localités encore s'appellent la

sapinière, la *chenaie*, la *chateigneraie*, la *tremblaie*, la *boulaie*, etc., et toutes les essences qui leur avaient donné leurs noms ont disparu en totalité ou au moins ne s'y rencontrent plus que très-rares.

21° Dans les environs de Remiremont (Vosges), les mêmes choses se sont présentées, à mesure que la population croissante a notamment reculé les limites inférieures des forêts qui couvrent la plupart des montagnes du pays. Ces abattis à blanc étoc ont fait disparaître les bois résineux qui ont été remplacés par du hêtre et du chêne. Ces parties, traitées à courtes révolutions, commencent, dans beaucoup d'endroits, à vieillir et leurs souches malades, leur végétation appauvrie pourraient déjà faire penser à priori, que le moment n'est pas éloigné où une substitution d'essences aura lieu ; et en effet, sur des places nombreuses, le sapin gagne du terrain, d'année en année, à vue d'œil, sur ces rapailles, et les aura bientôt étouffées.

Voici bientôt 20 ans que ces changements s'opèrent graduellement sous nos yeux et d'ailleurs ils sont de notoriété publique. Ainsi par exemple :

La commune de Saint-Amé, prés Remiremont, possède au-dessous de sa forêt résineuse des rapailles de chênes et de hêtres dont les produits défectueux et appauvris sont cependant fort utiles à ses habitants. C'est de là qu'ils tirent des cercles de tonneaux, des perches d'échelles, de charriots, etc.

Un décret du Président de la République vient d'or-

donner récemment la transformation, en futaie résineuse, de ces rapailles où le sous-bois est déjà riche en semis naturels de sapins. Mais le Conseil municipal s'est récrié contre ce décret, et sa réclamation pouvait se résumer ainsi : *Nous savons bien qu'au bout d'un certain temps nous perdrons naturellement nos rapailles de hêtres et de chênes, que le sapin envahit tous les jours et envahira de plus en plus;* mais du moins la transition ne sera pas brusque et nous aurons le temps de chercher à nous procurer, d'une manière ou d'une autre, l'équivalent de leurs produits, etc.

22° Dans la forêt de Haies, près Nancy, le chêne est en grande dégénérescence, et le hêtre qui avait envahi la majeure partie de la forêt est en train, aujourd'hui, d'être dépossédé par le charme.

23° Cependant on voit dans cette forêt un seul canton tout entier repeuplé en chêne pur. Or, ce canton qu'on appelle la *grande fourasse,* a été totalement brulé, il y a environ 150 à 200 ans. Le taillis est encore en assez bon état, mais la futaie y est déjà couronnée. Cet état a été du reste probablement avancé par la mauvaise qualité du sol ; le sous-sol calcaire étant presque à nu.

M. Thiébault de Berneaud a recueilli encore les faits suivants du même genre ; ainsi d'après lui :

24° En 1846, un immense incendie dévora une partie de la forêt de Châteauneuf (Haute-Vienne) peuplée en hêtres. La partie entièrement brûlée se repeupla d'abord en herbes et en broussailles, et un peu plus tard et spontanément en jeunes chênes.

25° En 1789, les bois de *Lumigny et de Créci* (Seine-et-Marne) ayant été exploités à blanc, au hêtre qui les recouvrait, succédèrent des framboisiers, des groseillers, des fraisiers, des ronces, puis enfin des chênes aujourd'hui en pleine végétation.

26° Dans des futaies de hêtres, près de Saint-Hyppolite (Doubs), après chaque coupe, apparaissent les framboisiers, puis les fraisiers auxquels succède la ronce bleue, puis seulement après les grands arbres.

27° *Au Mont-d'Or*, après toutes les coupes des forêts de hêtres, les groseillers paraissent les premiers. Les framboisiers occupent ensuite le sol pendant 3 ou 4 ans, puis les fraisiers 2 années, et la ronce bleue 8 ou 10 ans. Enfin revient le hêtre ou le chêne.

28° Dans la forêt de *Bélesme,* toutes les souches âgées de 150 ans périssaient et étaient remplacées *spontanément* par des bouleaux qui, après avoir occupé le sol pendant soixante ans cédaient la place à des chênes nouveaux.

29° Dans la forêt de *Haute-Feuille* (Seine-et-Marne), c'est le tremble que cet auteur a vu succéder au chêne. [redacted]

C'est du reste ce qu'on voit, à chaque instant, dans d'autres forêts, où les bonnes essences sont en lutte continuelle avec les morts bois et les bois tendres.

31° Bosc cite une futaie séculaire de hêtres remplacée en France par un taillis de chênes et de charmes.

32° Dans les vallées des Vosges, où souvent les propriétés sont bordées par des rangées d'arbres, un chêne coupé n'est pas remplacé par un chêne. Depuis 15 ou 16 ans, nous voyons à St-Amé, dans une haie de ce genre, de beaux semis naturels de chênes se faire, tous les 2 ou 3 ans, sous trois ou quatre chênes séculaires. Ces semis disparaissent bientôt sans cause apparente, et quoique les bestiaux ne puissent arriver jusqu'à eux.

33° Dans le pays de Caux, les vergers sont défendus par plusieurs rangées d'arbres en massifs, ormes, fresnes, etc. Ces mêmes massifs demandent les changements successifs des essences dont ils se composent.

34° Dans les bois de Meudon, après la coupe du taillis apparaissent les digitales, les seneçons, les hyeracium, la bourdaine, la bruyère qui sont ensuite étouffés par des arbres plus robustes.

35° Dans les bois de la Lamarre (Orne) où le chêne s'en va, toutes les places à charbon se recouvrent de trembles. (Dureau de La Malle.)

36° D'après le même, dans les forêts du Perche, aménagées entre 100 et 120 ans, après l'abattage, apparaissaient : genets, digitale, seneçons, vaccinium, bruyères ; après cela trembles et bouleaux ; on nettoyait à 20 ans et alors seulement arrivaient les bois durs.

37° Dans les forêts d'Arc-en-Barois, et d'Aubrivre (Haute-Marne) le chêne a cédé la place au hêtre.

38° Le chêne peuplait à peu près toute la forêt de Dreux; le hêtre et le bouleau l'ont remplacé, et aujourd'hui le charme les chasse à son tour.

Dans tout ce que nous venons de rapporter, on trouverait largement de quoi asseoir son opinion en faveur de cette incontestable alternance spontanée, et les partisans de la pratique du semis naturel, que nous discutons, auraient déjà de quoi reconnaître le peu de sûreté dans le succès qu'elle peut faire espérer, puisqu'elle contrarie évidemment la loi naturelle. Nous allons maintenant leur présenter des faits, qui ont d'autant plus de valeur dans la question forestière, qu'ils sont puisés eux-mêmes dans les résultats déjà nombreux de l'application de la méthode allemande à nos forêts nationales.

39° Dans les coupes de régénération qui sont en pleine exploitation dans les forêts résineuses des montagnes des Vosges, on voit à chaque pas des substitutions d'essences se faire sans que les forestiers qui ont dirigé ces coupes les aient prévues et qu'ils puissent s'y opposer. Ainsi, par exemple, lorsque vous voyagez dans les vallées de cette chaîne, si vous apercevez une montagne noire de vieux sapins et si, au milieu de cette masse sombre, votre vue est frappée par des parties d'un vert clair qui annonce l'introduction des bois feuillus bien venants, vous pouvez affirmer que les coupes de régénération ont passé par là, ou qu'il y a un temps plus ou moins long, les grands vents

ou des coupes presque à blanc étoc ont abattu sur ces points la majeure partie des sapins et ont formé des clairières où des essences feuillues ont succédé aux résineux.

40° Dans le cantonnement de Gérardmer, des cas semblables sont très-fréquents, surtout dans les massifs de vieux épicéas malades par suite de l'ancienne habitude que les montagnards vosgiens avaient d'en extraire de la résine. Cette végétation en souffrance est nettement indiquée par de nombreuses tiges à moitié pourries, par des champignons, des mousses et des lichens qui recouvrent l'écorce de ces tiges, et en particulier par l'*Usneaplicata* suspendu en guirlandes de branches en branches. Sur tous les points de ces forêts, on est à peu près sûr de trouver le sapin ou le hêtre ou ces deux essences ensemble, substituées à l'épicéa, dans les coupes de régénération. C'est ce qu'il est facile de vérifier, au *Saut-des-Cuves*, dans la droite du *Belliard,* dans la droite de *Longemer,* etc.

41° Dans d'autres triages du même cantonnement, c'est tout le contraire qui arrive. Ainsi, par exemple, au canton des *Broches,* couvert jusqu'à ces derniers temps d'une vieille futaie de hêtres dans un état de vigueur *peu satisfaisant* et au milieu de laquelle on a de la peine à compter 3 ou 4 porte-graines de sapins, par hectare, les coupes de réensemencement ont donné lieu à une très-belle jeunesse de sapins qui, partout dans ces coupes, a envahi le terrain et surmonté les recrus de hêtres qu'elle ne tardera pas à faire disparaître, en les étouffant.

42° Dans la forêt de *Noire-Goutte* (inspection de Re-

miremont), les coupes définitives du canton de Fouchon, se sont entiérement repeuplées en hêtres, bien que la plupart des réserves soient en sapins.

43° Le canton appelé *Entre-les-Gouttes* (forêt de la *Bresse*, même inspection) offre une partie exploitée et entièrement régénérée en hêtres. Elle était auparavant couverte de sapins de 120 ans et dépérissants, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les parties où les coupes de régénération n'ont pas encore passé.

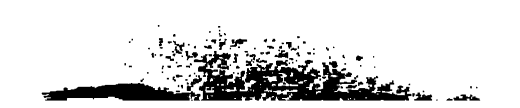
44° Dans la même forêt, le canton dit *l'Etang-de-la-Cuve*, et dont presque toutes les anciennes réserves étaient en sapins, ne présente aujourd'hui qu'un sous-bois en hêtre.

45° La *Vert-Bruche*, auparavant en sapins, est en ce moment régénérée en hêtres.

46° Dans les cantons de *Saint-Jacques* et de *Noire-Basse*, où les réserves de sapins et d'épicéas étaient vieilles et maladives, les graines d'épicéas ont levé sous les sapins et ceux-ci se sont régénérés sous les épicéas.

47° Au canton du *Brûleux* (forêt communale de *Cornimont*) le sapin a envahi la place du hêtre qui, de son côté, n'a pu se resemer sous les sapins.

48° Aux cantons de *Walsborn*, de *Vintergés*, du *Droit-du-Gros-Pré* et du *Brampa*, les délits et les délivrances, pour droit d'usage, ont enlevé à peu près tous les sapins bien portants. Ceux qui restent ont de 160 à 250 ans et sont généralement dans un état de dépérissement avancé, tandis que le hêtre, âgé de 120 à 130 ans,



est vigoureux. Il en est résulté un repeuplement très-riche en hêtre et la disparition presque complète du sapin.

49° A la *Ronde-Goutte* et à *Pente-Goutte* (même forêt) le massif se compose presque entièrement de hêtres de 60 ans, entés sur des souches épuisées, et c'est à peine si on peut y trouver 5 ou 6 porte-graines de sapins par hectare. Cela a suffit cependant, comme dans le canton des Broches, pour que leurs graines aient germé partout et qu'on y remarque de tous côtés des sapins sortis de terre entre les racines des hêtres, et qui s'élancent à travers leurs branches; il suffirait d'une éclaircie un peu forte dans ce canton où il n'est, peut-être, pas venu un *seul brin* de semis de hêtre, pour y déterminer un changement total d'essence.

50° Il en est encore de même sur environ 40 hectares du canton de l'*Envers du Rupt du Moulin* (toujours même forêt).

Nous pourrions rapporter un très-grand nombre d'autres faits semblables recueillis par nous sur la chaîne des Vosges, depuis Remiremont jusqu'à Framont.

51° Les mêmes circonstances d'apparition et de disparition se présentent donc pour les grands arbres et pour les plus forts comme pour les plus faibles végétaux qui croissent au milieu des bois. Ainsi, par exemple, qu'une clairière soit faite dans un massif de forêts, comme l'a observé M. Thiébault de Berneaud, et, tout de suite, les végétaux d'ordre inférieur apparaissent, les mousses, les herbes, les bruyères, les mirtilles, les genets, les ronces,

les genevriers, le sureau, le houx, le rosier sauvage, l'épine blanche et l'épine noire, le saule marceau, le tremble, le bouleau, etc. Les ronces bleues qui quelquefois envahissent de grandes places tout entières, de telle sorte qu'il est impossible d'y pénétrer, et qui produisent des graines nombreuses, sembleraient devoir y persister indéfiniment. Au bout de 8 ou 10 ans elles disparaissent spontanément et sans qu'aucune cause apparente les y oblige.

Nous nous croyons autorisés, d'après tous les exemples que nous venons de citer, à formuler la proposition suivante :

Quand, dans une forêt d'essences mêlées, on remarque, au milieu des coupes de réensemencement, un arbre vieux et évidemment malade, soit par son grand âge, soit parce qu'il a vécu dans de mauvaises conditions, si le semis naturel a déjà réussi sous cet arbre, on n'y trouvera que des jeunes brins des autres essences qui peuplent la forêt et presque jamais des brins de la même espèce que cet arbre malade.

Il est presque inutile d'ajouter que cet effet est encore aidé, lorsque les essences mêlées ont les unes des racines traçantes, les autres des racines pivotantes.

Il résulte encore de tout cela que :

1° Si les deux essences en présence sont, à peu près, en quantités égales et dans le même état de vigueur, sur la surface de la coupe, le semis naturel pourra reproduire une forêt toute semblable à la première ; si ce n'est que

les places occupées précédemment par les arbres d'une essence seront occupées par l'autre essence et réciproquement.

2° Si les nombres des arbres des espèces diverses en présence sont très-différents sur un terrain, et si l'une de ces essences est en dépérissement, telle nombreuse qu'elle soit, les semis des graines de l'autre réussiront seuls à peu près sur tout le sol des coupes de régénération. Alors on conçoit que souvent ce semis n'aura lieu que par taches et que par conséquent il y aura chance de perte.

Au surplus la plus haute autorité sur cette grande question des alternances, que nous puissions invoquer parmi les plus célèbres forestiers allemands, est, sans contredit, celle de Cotta (1). Cet auteur s'exprime ainsi :

« De même que l'administration forestière, en général, a son histoire, de même aussi chaque forêt a son histoire à elle, difficile à explorer, mais intéressante à connaître. Ainsi, par exemple, nous apprenons par l'histoire des forêts, que le terrain ne veut pas être planté sans interruption d'une seule et même nature de bois. Dans la nature, tout tourne dans une vicissitude perpétuelle : le jour succède à la nuit, l'été alterne avec l'hiver. Là où, autrefois, il y avait la mer, aujourd'hui est une terre ferme; et ailleurs nous retrouvons celle-ci couverte par les eaux, et sous les pôles sont enfouis des animaux et des plantes.

(1) Principes fondamentaux de la science forestière, par Cotta. (Traduit par Nouguier, pages 11 et 12).

qu'on ne retrouve plus aujourd'hui que dans les climats chauds. Tout subit des vicissitudes, rien n'est constant, *nos bois non plus ne le sont pas*. Là, où des chênes gigantesques se montraient jadis, nous ne retrouvons plus que des pins, et dans d'autres contrées, où l'on ne trouvait de mémoire d'homme que des bois résineux, nous voyons prédominer des bois feuillus. »

» Une tradition sur la forêt de Thuringe dit qu'elle se transforme par périodes de trois à quatre siècles; et d'après l'expérience qu'on a recueillie en France, la transformation des espèces de bois dans les forêts doit s'y établir par périodes infiniment plus courtes et généralement nous trouvons cette propension *à la transformation* fondée avec évidence dans l'histoire forestière. »

Telle est l'opinion de cet homme dont la longue et vénérable carrière n'a été qu'un dévouement incessant à l'étude et à la défense consciencieuses des intérêts forestiers, et que l'Allemagne se plaît à désigner sous le nom de *Patriarche de Tharaud.* Cette opinion en vaut bien d'autres, assurément.

ARTICLE DEUXIÈME.

De l'alternance pour les arbres cultivés.

Après avoir passé en revue toutes ces preuves de l'alternance spontanée, au milieu des forêts, étudions les faits que les praticiens arboriculteurs ont reconnus à ce

sujet sur les arbres cultivés, proprement dit, et ne croissant pas en massifs.

1° De Payan, cultivateur à Aubenas, affirme, dans une lettre adressée à Faujas de St-Fonds et insérée dans le premier volume de l'Histoire du Dauphiné que « le mûrier ne peut subsister dès qu'il rencontre les parties cadavéreuses des racines mortes de son prédécesseur de la même espèce, et qu'il a le plus grand soin d'en *purger* la terre, lorsqu'il renouvelle quelques parties de ses plantations. »

2° De Gensanne confirme ce fait dans le 5° volume de l'Histoire naturelle du Languedoc « si un mûrier vient à périr, dit-il, il est inutile d'en planter un autre à sa place, sans avoir préalablement enlevé toutes les vieilles racines, parce qu'il n'y réussirait pas ; » et il rapporte que M. Delafont d'Aiguebelle qui s'est occupé, en physicien-cultivateur, de la culture de cet arbre, a observé que si, dans un terrain planté en mûriers, les racines des uns s'entrelaçent dans celles des autres et s'il en meurt un seul, tous les autres périssent infailliblement ; ce fait est constaté par un rapport de *Cafarelli*.

3° Les cultivateurs de l'Ardèche observent également que « s'il périt un mûrier de maladie, dans peu les arbres voisins périssent aussi, et il ne faut que peu d'années pour voir détruire la plantation la plus florissante ; ce qui leur fait dire que cet arbre mort *empoisonne* le terrain. »

4° Ces faits sont reconnus vrais pour bien d'autres

arbres, d'aprés un grand nombre de témoignages irrécusables; ceux, par exemple, de MM. Tessier et Thouin, bien connus par l'exactitude de leurs observations. Aprés avoir affirmé qu'ils ont recueilli de nombreuses preuves que, si l'on remplace des ormes abattus par d'autres ormes, ces nouveaux arbres ne réussiront pas; ils ajoutent encore que toutes les fois qu'ils ont fait remplacer un poirier par un autre poirier, ce dernier est mal venu. Le second des deux expérimentateurs, Thouin atteste, d'aprés sa longue et si utile expérience que « *les racines qui pourrissent dans la terre, communiquent à celles qui appartiennent à la même espèce de plantes, un principe de mort, tandis qu'elles fournissent un engrais aux autres.* »

5° (*) En Normandie, dans les immenses vergers de pommiers qui vivent de 100 à 150 ans, on ne replante des pommiers, qu'autant que ceux que leur âge force d'abattre sont assez espacés pour qu'on puisse sans inconvénient placer les nouveaux plants entre les places occupées par les premiers.

6° Cette répugnance, si prononcée, que manifestent les végétaux à remplacer immédiatement ceux de leur espéce, sans une préparation préalable du terrain, paraît s'étendre même à toutes les espèces du même genre, selon Tessier, à qui il a semblé qu'en général : plus les espèces se rapprochent par les caractéres botaniques et

(*) Annales forestières, 1846, janvier.

par les organes de la fructification, plus il est désavantageux de les semer ou de les planter les unes après les autres.

Le pommier qui s'éloigne peu du poirier par ses caractères botaniques réussit déjà mieux cependant, s'il succède à ce dernier, qu'un autre poirier; et on doit encore attendre plus de succès des arbres dont les fruits sont à noyaux, lorsqu'on les met à la place des arbres à pépins.

7° Déjà, avant ces auteurs, Duhamel, auquel on ne saurait échapper dans toutes les questions d'arboriculture de quelque importance, avait observé que les remplacements des arbres morts sur les avenues, par des arbres de même espèce, étaient très-difficiles et qu'il est arrivé que, plusieurs fois de suite, des arbres de même essence sont morts successivement à la même place, tandis que d'autres espèces leur ont succédé avec succès.

8° M. Dubreuil, professeur d'agriculture à Rouen, à constaté aussi que : « Si l'on cultive, à plusieurs reprises » et sans interruption, la même espèce de plants sur le » même terrain, la vigueur des dernières levées diminue » progressivement, quoiqu'avant chaque ensemencement, » on ajoute au sol la quantité de principes fertilisants qui » a été enlevée par la levée précédente; mais que ce sol, » rendu stérile pour l'espèce d'arbres qu'on y a cultivée » pendant plusieurs années, peut être très-fertile pour » des plants appartenant à des espèces différentes. »

9° Nous venons de dire que Thouin et plusieurs autres auteurs français avaient signalé dans les racines d'un arbre qui pourrissent en terre un *principe de mort* pour

les arbres de la même espèce qu'on veut replanter dans cette terre. Nous appuierons cette opinion, déjà admise chez nous par les arboriculteurs, de celle d'un forestier anglais Th. Cruickshark (1).

Suivant lui aussi : « Il est très-difficile d'élever des ar-
» bres dans un terrain sur lequel le vieux bois de même
» essence a été coupé récemment ; mais la difficulté est
» souvent attribuée à des causes erronées; par exemple,
» à l'épuisement du sol et à son incapacité de porter deux
» fois de suite la même espèce de produits. Il n'est pas
» de pépiniéristes en Angleterre qui, suivant lui, ne sache
» que la même espèce d'arbres peut-être élevée, dans le
» même terrain, non pas deux fois, mais vingt fois et avec
» d'autant plus de succès que le nombre de ces cultures
» aura été plus grand, pourvu qu'on *ait extirpé avec le*
» *plus grand soin toutes les racines des arbres arra-*
» *chés.* »

Trois autres observations entre mille autres qu'on pourrait citer coïncident avec ces opinions.

10° La première a été faite à la pépinière de la forêt domaniale de Haies, près Nancy.

Les plants de cette pépinière sont destinés à être replantés dans les places vides de la forêt ou dans celles où se sont jetés les morts-bois et les bois tendres. Tout naturellement, les jeunes chênes de cette pépinière sont plus fréquemment employés que les autres plants et

(1) *The pratical planter.*

quoique le lieu affecté à cette pépinière soit d'une étendue fort convenable, on a été plusieurs fois obligé d'y semer et d'y repiquer des chênes aux places mêmes où l'on venait d'en extraire. Dès la deuxième année de ces semis répétés, l'inspecteur des forêts de Nancy, M. de la Bégassière, a remarqué une diminution de vigueur dans les jeunes chênes et, à la troisième, ils ont presque tous péri en peu de temps.

11° Un résultat du même genre a été obtenu par nous-même, à propos de jeunes épicéas que nous avons tirés d'une pépinière où ils se portaient très-bien, pour les replanter sur un terrain tout voisin, et de la même qualité, situé dans la commune de Saint-Amé (Vosges), et aux places que d'autres jeunes épicéas avaient occupées. Cinq fois de suite ils ont péri, quoiqu'ils fussent en excellente terre, abrités du soleil par des arbres voisins de haute tige et extraits, puis replantés par nous-même avec tous les soins possibles. Ce n'est qu'après que le terrain a été défoncé et nettoyé, que la sixième plantation a parfaitement réussi.

12° Sur le bord d'un ruisseau et à la lisière d'un bois où avaient crû longtemps des aulnes avec vigueur, nous nous sommes efforcé en vain pendant 10 ans de suite, à remplacer les aulnes que nous avions fait abattre, par des semis et des boutures de la même essence. Nous avons constamment échoué, malgré la fraîcheur du terrain, sa bonté et tous les détritus du bois déjà âgé qui l'avoisinait et dont le terreau, vu la pente rapide du coteau at-

tenant, lui arrive abondamment dans la saison des pluies.

L'an dernier nous avons semé cette lisière en épicéas avec tout le succès possible.

13° Les pépiniéristes de profession que nous avons consultés (à Nancy) ne nous ont donné que des renseignements qui concordent, en définitive, parfaitement avec tout ce que nous venons de dire.

Lorsqu'en effet ils ont enlevé les plants de toute la surface d'une pépinière, ils labourent le terrain, extraient avec soin les racines, enterrent les feuilles et fument médiocrement. Dans cette terre ainsi préparée, ils cultivent pendant une année ou deux des légumes; après cela seulement ils ressèment des bois. On comprend que dans cette pratique, le champ fumé et labouré pendant deux ans doit être à peu près purgé des brindilles des racines qui ont pu échapper à l'extraction dans ces deux cultures. Cependant, je dois dire que, malgré tous ces soins préliminaires, ils n'osent pas encore cultiver la même essence de bois que celle qu'ils ont arrachée il y a une ou deux années. Ils prétendent qu'elle viendrait beaucoup moins bien que toute autre, et ils ne font que suivre en cela la croyance vulgaire à la loi générale de l'alternance pour toutes les plantes.

14° L'ancienne méthode des jachères, celle par laquelle a commencé l'agriculture et qui lui a suffi, tant que le territoire a été assez vaste pour la population, arrive à peu près au même but que la méthode du forestier anglais que nous avons citée tout à l'heure. Car une terre qui a

porté une céréale et qu'on laisse reposer deux ans, aidée par l'action de la gelée, de la neige, de la pluie et du soleil, parvient à se débarrasser des racines de cette céréale ; et ces racines décomposées alors sont devenues un engrais pour elle. C'est aussi par l'extraction de toutes les racines des pommes de terre récoltées dans un champ, jointe aux engrais, qu'on est parvenu à faire produire à ce champ les mêmes récoltes pendant un assez grand nombre d'années ; car on sait particulièrement combien la culture de cette plante nettoie la terre qui lui est soumise. On conçoit, du reste, que les engrais, en agissant comme ferment, doivent aider aussi très-activement à la décomposition des racines laissées dans les champs après la récolte (1).

15° Enfin l'agriculture et la sylviculture emploient en commun une autre pratique qui remonte à la plus haute antiquité et qui a pour résultat, entre autres, de nettoyer la terre des racines, des graines et des plantes qui pourraient s'opposer à la reproduction qu'on veut en obtenir; je veux parler de celle du sartage et de l'écobuage qui consiste, comme on sait, à brûler à la surface du terrain les débris des plantes nuisibles qui le couvraient, ainsi que celles qui les couvrent encore après l'exploitation ou la récolte.

(1) Nous connaissons dans les Vosges des jardins où depuis plus de 20 ans on cultive des choux avec succès et sans interruption. Mais aussi, chaque année, le terrain est défoncé, nettoyé avec soin, fortement fumé et saupoudré de cendres.

En réunissant ces documents pratiques sur les arbres cultivés aux autres déjà si nombreux que nous avons recueillis dans les forêts mêmes, on peut sans hésitation tirer les conséquences suivantes :

1° Il est de toute évidence que, si dans les forêts dont le réensemencement est abandonné à la nature, il y a de la part de celle-ci au moins une grande répugnance à porter sur le même sol et plusieurs fois de suite, les mêmes espèces d'arbres, la loi des alternances se manifeste encore spontanément, tout aussi bien, dans les plantations qui sont soumises par l'homme à une culture régulière.

2° Que les résultats pratiques observés et bien constatés par les arboriculteurs sur les arbres cultivés prouvent qu'il est impossible, *sans préparation préalable* du terrain, de faire végéter avec succès la même essence, plusieurs fois de suite, sur le même sol.

3° Que le fait *fondamental,* reconnu par les arboriculteurs, nous paraît être celui de l'influence incontestablement vénéneuse des racines des arbres malades ou morts sur celles des arbres de même essence. Nous disons que ce fait est fondamental, parce qu'il nous semble expliquer facilement celui des alternances dont on a cherché à rendre compte par plusieurs théories.

ARTICLE TROISIÈME.

Théories proposées pour expliquer les alternances.

Trois théories ont été proposées pour expliquer le fait des alternances généralement admis par les agronomes les plus éminents et par les simples agriculteurs.

La première, émise d'abord par Brugman et renouvelée par l'illustre De Candolle, a été formulée ainsi par ce dernier, dans sa Physiologie végétale.

« *L'épuisement* du sol a lieu, lorsqu'un grand nombre de végétaux ont tiré d'un terrain donné toute la matière extractive et *l'effritement,* lorsqu'un certain végétal détermine la stérilité du sol, soit pour les individus de son espèce, soit pour ceux du même genre et de la même famille, mais le laisse fertile pour d'autres végétaux.

« L'épuisement a lieu par tous les végétaux; il agit en appauvrissant le sol et en y mêlant, par suite de l'excrétion des racines, une matière dangereuse. Si un même arbre ne produit pas pour lui-même cet effet, c'est que ses mêmes racines allant toujours en s'allongeant, rencontrent sans cesse des veines de terre où elles n'ont pas encore déposé leurs excrétions. On conçoit que celles-ci doivent lui nuire, à peu près comme si l'on forçait un animal à se nourrir de ses propres excréments, etc. »

Cette théorie repose sur des expériences dues à *Macaire Princeps.*

Malheureusement notre célèbre chimiste Braconnot a recommencé, avec toute l'exactitude que le monde savant ne lui a jamais contestée, les expériences du chimiste de Genève, et il les a trouvées fausses. Quoique dans les sciences, une preuve négative n'ait jamais la même valeur qu'une assertion positive, cependant, aprés un désaccord aussi complet qui a éveillé dans le temps toute l'attention de Berzelius, et a été la première cause des discussions qui se sont élevées entre lui et M. Liébig, il est probable que si De Candolle, avant de publier sa théorie, avait connu les assertions nettes et précises de notre habile et prudent compatriote, vérifiées du reste depuis par M. Boussingault qui a répété ses expériences, il l'aurait au moins ajournée jusqu'à plus ample information.

Au surplus, il nous semble que cette théorie est démentie par un fait qui se passe tous les jours sous nos yeux. Ne voyons-nous pas, en effet, à chaque instant, dans les forêts et dans les plantations, des arbres de même espèce dont les racines s'entrelacent dans tous les sens depuis longtemps et qui pourraient déposer les unes sur les autres leurs excrétions quelles qu'elles soient, et qui cependant n'en jouissent pas moins d'une vigueur et d'une santé parfaites ?

M. Raspail a proposé une autre théorie qui est entièrement hypothétique, puisqu'elle n'a pour base aucune

expérience directe; quelque ingénieuse qu'on puisse la supposer, on ne saurait la prendre en considération sérieuse, pour la pratique.

Enfin, avant cela, d'autres auteurs ont admis une troisième théorie professée en dernier lieu par M. Gustave Gand, inspecteur des forêts qui, selon nous, n'a eu que le tort d'adopter une explication repoussée généralement aujourd'hui par les hommes de science, tandis que les faits sur lesquels il s'appuyait étaient exacts. Voici comme il s'exprime à ce sujet :

« Bien que les arbres ne diffèrent, en général, pas beaucoup dans leurs éléments, cependant l'analyse chimique démontre que souvent ils sont constitués de corps différents, ou de corps semblables dans des proportions différentes; or, il est constant qu'une partie de ces corps est puisée dans le sol; il faut donc pour qu'une essence puisse prospérer dans un terrain donné, qu'elle y trouve les éléments nécessaires à son organisation et qu'ils y existent dans des proportions convenables. »

« Le sol peut renfermer des éléments nécessaires à l'alimentation d'arbres qui se nourrissent de principes différents; alors il est nécessaire que, lorsqu'une espèce a épuisé certains de ces principes, elle fasse place à une autre qui se nourrira d'éléments impropres à la première et qui conviennent à la seconde. Pendant que cette dernière espèce se développera, des circonstances, telles que l'action du temps sur les roches, l'entraînement des terres par les eaux, la décomposition de débris

de plantes ou d'animaux peuvent rendre au sol les éléments qui avaient été absorbés par la première espèce et le rétablir dans des conditions favorables au retour de celle-ci, tandis que la seconde aura épuisé les éléments qui lui convenaient ; il y aura donc de nouveau rotation entre elles. »

Cette théorie ancienne n'est généralement plus admise et il y a déjà au moins 30 ans que l'agronome prussien Thaër a dit à ce sujet :

« Ça été longtemps chez les agriculteurs une opinion dominante, et même cette opinion est encore loin d'être détruite chez le plus grand nombre, que les diverses familles de plantes tiraient de la terre des principes différents. Des observations plus rigoureuses ont prouvé que cette opinion était sans fondement ; et, en effet, des plantes qui ont le moins de rapports entre elles s'enlèvent réciproquement leur nourriture ; ce qu'elles ne feraient pas si elles vivaient de sucs particuliers. »

Et d'ailleurs cette manière d'expliquer les faits reste sans force pour faire comprendre comment il arrive que quelquefois un seul arbre malade dans une plantation, comme cela se voit entre autres pour les mûriers, suffit pour infecter par ses racines malades tous les arbres voisins et les faire périr; elle est aussi sans valeur pour expliquer comment une planche de pépinière qui ne reçoit aucune particule étrangère par des eaux pluviales provenant de terrains supérieurs, n'est pas moins capable de reproduire plusieurs fois la même essence, quand la terre a été

seulement bien nettoyée, selon les uns, des détritus des racines des premiers plants, ou quand, selon les autres, après une ou deux cultures d'autres plantes, on a ressemé cette essence. Où alors la terre aurait-elle repris les principes nécessaires et qui lui avaient été ravis auparavant par cette essence ? Il faudrait donc ici tomber dans le domaine des conjectures, et la science n'a pas l'habitude de s'en contenter.

Les partisans de la permanence indéfinie des essences forestières sur le même sol répondent partout de concert que les terrains forestiers sont dans de tout autres conditions que les champs ordinaires, attendu que les arbres rendent à ce sol, chaque année, plus d'éléments de fertilité qu'ils ne lui en enlèvent.

Un très-jeune agent forestier français a développé cette pensée, en répondant au travail de M. Gand que nous avons cité tout à l'heure.

Quoique ce dernier fût très-honorablement connu par ses publications et par son zèle éclairé dans le service si exigeant des sapinières des Vosges, son travail, énoncé avec une grande modestie, n'en a pas moins été très-sévèrement apprécié par l'auteur de l'article inséré dans les Annales forestières, au mois de mars 1846.

Nous regrettons beaucoup que cet aristarque n'ait pas eu, comme il le dit lui-même, « l'intention de reprendre une à une les assertions inexactes et les observations incomplètes qui forment l'échafaudage de toute cette théorie des alternances appliquées à la sylviculture ». On au-

rait pu, du moins, discuter la valeur de ses griefs. Au surplus, si son silence est à regretter, il y a lieu d'être surpris encore du peu d'estime dont il enveloppe d'un seul trait et Tellès d'Acosta, un de nos plus célèbres forestiers, et tout le Congrès d'agriculture tenu à Strasbourg en 1842, et où la voix seule d'un allemand, d'ailleurs fort distingué, M. le baron de Wedekind, a protesté contre la loi générale d'alternance adoptée en masse par tous les agronomes du Congrès. Nous ne contesterons pas, certes, à l'opinion allemande, une très-grande valeur en sylviculture ; seulement nous dirons que si, auprès de certaines personnes, c'est une mauvaise note que d'être français, dans la discussion de semblables questions, il faudra bien que les forestiers français finissent, un jour ou l'autre, par en prendre décidément leur parti. Comment d'ailleurs le jeune auteur de l'article des Annales a-t-il pu poser en fait que « les forestiers allemands les plus distingués de l'Allemagne repoussent *cette commode* théorie », c'est ainsi qu'il l'appelle? Ne savait-il donc pas qu'au Congrès badois, tenu presque en même temps que celui de Strasbourg, cette même question n'avait été décidée contrairement à l'alternance, que dans une réunion composée seulement de 56 forestiers allemands appartenant à deux petits royaumes, le Wurtemberg et la Bavière, et à trois principautés, les duchés de Bade et de Hesse-Darmstadt et la principauté de Hohenzollern-Sigmaringen. Il ne pouvait, en outre, ignorer que, sur ces 56 voix, une majorité fortement combattue, mais si peu notable, quant au nombre, au-

près de tous les autres forestiers allemands, à la tête desquels brille Cotta et de tous les forestiers de France, d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse, de Bohême, de Pologne, de Russie, de Suède et d'Italie, aurait bien pu ne pas se croire assez imposante pour trancher la question si nettement et *décréter* comme elle l'a fait ce qui suit : *L'alternance des essences n'est pas une loi de la nature.*

Par des raisonnements nombreux et des calculs basés sur les recherches nouvelles du savant Liébig, notre jeune auteur a beau établir que le sol forestier, loin de s'épuiser, acquiert de plus en plus, par la permanence d'une essence, des principes nécessaires à la vie de cette essence ; il prouve seulement par là que le sol n'est pas épuisé par elle, et nous sommes bien loin de le nier. Personne ne le lui contestera non plus aujourd'hui. Mais il faut bien distinguer l'*épuisement* du sol, c'est-à-dire, la disparition des principes fertilisants qu'il contenait, de l'*effritement* qui, malgré la richesse de ces principes, le rend impropre à nourrir constamment une même essence. Or, ces deux états peuvent exister en même temps et la preuve, c'est que, malgré l'addition constante d'éléments fertilisants, l'alternance spontanée des essences a lieu à chaque pas, dans les coupes mêmes de régénération; tandis que si le sol n'était pas effrité (selon la définition des agronomes) les graines, tombant des arbres réservés sur une terre toujours meilleure, devraient y réussir de mieux en mieux à chaque révolution. Or, nous avons prouvé, par des faits nombreux et faciles à vérifier que c'est tout le contraire

qui arrive, chaque fois qu'il s'agit, surtout, d'une espèce d'arbres qui, ayant atteint l'époque de la dégénérescence, se laissent alors déposséder par d'autres des places qu'ils occupaient. Ces faits, on les a même reconnus dans les forêts du Nouveau Monde, malgré la richesse du sol qui y est incomparable à celle de nos contrées; nous les avons retrouvés en Europe, en France, et particulièrement dans les Vosges où les forêts de Gérardmer, de St-Amé, de Ventron, de Cornimont, de La Bresse, etc., nous les ont constamment montrés.

Avant de chercher à prouver que la loi de l'alternance ne pouvait exister, il aurait été plus prudent d'aller voir, jusque dans la forêt, si la pratique même du réensemencement naturel ne la prouvait pas à chaque instant.

La conclusion qu'on a voulu tirer de l'augmentation de fertilité incessante du terrain dans les forêts, contre cette grande loi de la nature, la loi d'alternance, ne saurait donc être admise.

Pour nous, et dans l'état actuel de la science, nous ne reconnaissons qu'un seul fait fondamental bien constaté, dont nous avons déjà signalé l'importance, et qui nous paraisse assez concluant pour qu'on cherche à en tirer une explication rationnelle de l'alternance des essences forestières; c'est, nous l'avons déjà dit, l'influence *vénéneuse* toujours et souvent *mortelle* des racines des arbres malades, morts ou abattus, sur celles de même espèce qui les remplacent.

Jusqu'à ce qu'on nous ait fourni une meilleure expli-

cation des alternances spontanées, et fondée sur un plus grand nombre de faits pratiques bien prouvés, nous nous contenterons de cette manière simple et facile d'en comprendre la raison (1).

Cela une fois admis, et l'expérience de tous les cultivateurs autorise à le faire, la loi s'explique sans efforts et de la manière la plus simple.

En effet, s'il s'agit d'une forêt à essences mélangées et en même temps déjà dépérissantes, les racines malades empêcheront les semis des graines de chaque espèce de prospérer sous les arbres de cette essence, mais leur

(1) Si l'on nous demandait, après cela, pourquoi les racines malades d'une plante sont un poison pour celles des plantes de la même espèce qui leur succèdent, nous dirions que nous croyons avoir de fortes raisons pour penser, d'après bon nombre d'observations, que les racines malades donnent lieu au développement d'une multitude de productions organiques végétales ou animales, telles que moisissures, champignons, lichens, etc., ou insectes, appropriées à la nature de l'essence même de ces racines et qui rongent avec avidité les radicelles des autres sujets de même espèce qu'on plante au milieu d'elles, tandis qu'elles laissent souvent intactes celles des autres essences qui ne conviennent pas à leur nutrition. M. Ivart avait déjà signalé les insectes qui se multiplient, selon lui, prodigieusement sur les racines malades. Quant à nous, nous regarderions tous les êtres vivants qui se développent sur les racines malades comme la cause de leur influence morbide sur celles des mêmes essences avec lesquelles elles entrent en communication.

permettront de réussir sous les autres. Il y aura donc mutation d'essences de place en place, mais en somme, si toutefois le gazonnement ou d'autres plantes nuisibles ne s'y opposent pas, la forêt se repeuplera telle qu'elle était.

Si une seule essence couvre la surface de la coupe de régénération, et si elle est composée d'arbres bien portants, le réensemencement pourra avoir lieu et donner de belles espérances dans les commencements. Mais quand les racines des arbres abattus entreront en décomposition, et pour peu que ces arbres soient nombreux, les jeunes semis ne tarderont pas à souffrir, lorsque leurs racines rencontreront celles en décomposition, et cet état de souffrance qui pourra durer longtemps sera indiqué par la teinte jaune de leurs feuilles. C'est ce qu'on voit très-souvent dans les coupes de régénération. Quand cela arrive, les uns disent que les semences tombées des arbres étaient de mauvaise qualité; les autres que la coupe sombre a été trop serrée ou trop claire, ou bien encore que la coupe claire s'est trop fait attendre, etc. Sans nier, assurément, l'influence que de pareilles causes peuvent exercer, nous ne doutons pas que, la plupart du temps, cet état maladif ne tienne particulièrement à l'influence fâcheuse des racines, déjà en décomposition, des arbres abattus ou en dégénérescence, et que quelquefois cette influence ne fasse disparaître complétement les jeunes plants, ainsi que cela arrive souvent, d'après les rapports de nombreux agents.

Ainsi, pour citer un exemple, ici c'est un sous-bois

dans la forêt de Moulière (1) qui est chétif et malade sous le couvert de la coupe sombre, excepté aux endroits où des souches ayant été extraites, et où l'influence vénéneuse des racines qui seraient entrées en décomposition étant anéantie par cette extraction, le jeune plant a indiqué tout le développement et toute la vigueur qu'on pouvait désirer.

Ailleurs ce sont des semis de sapins ou d'épicéas qui après avoir d'abord bien levé, ont commencé au bout d'un certain temps à souffrir et ont disparu ensuite.

Dans les forêts jardinées des Vosges, on voit à chaque instant de pareils effets se manifester, lorsque le furetage a laissé vides certaines places dans la forêt. De jeunes semis, d'abord bien portants et entourés d'arbres bien portants eux-mêmes, ne tardent pas à donner des signes de langueur et souvent même à succomber. Quand le mal qu'ils ressentent ne va pas jusqu'à les faire périr, il dure, selon nous, à peu près autant de temps que les racines des arbres abattus en mettent à se décomposer entièrement.

Les gardes des forêts des Vosges ont l'habitude de dire alors que le semis *fait sa maladie,* tandis que, partout où le dessouchement a eu lieu, ces mêmes semis se font rapidement et avec tout l'aspect d'une santé vigoureuse, et ne tardent pas, pour peu qu'ils jouissent d'air et de lumière, à s'élancer à l'abri de leurs protecteurs.

(1) Annales forestières, 1843.

C'est bien ici le cas de répondre à une objection spécieuse qu'on fait à la loi de l'alternance pour les essences forestières.

« *Il est constant,* dit-on, *que des forêts de sapins » végètent et se reproduisent incessamment, depuis des » siècles, sur les mêmes terrains.* »

Avant tout, nous demanderons ce qu'on entend par ces mots : depuis des siècles? A-t-on, en effet, des titres certains qui fixent l'époque à laquelle le sapin a commencé à végéter en massifs purs sur ces terrains? Or, je dis que ces auteurs n'en possèdent aucun d'authentique. Ainsi, par exemple, il peut se faire que les vieilles chroniques rapportent, en effet (et ils citent à ce sujet les Commentaires de César), que, dans les Vosges et dans la forêt Noire, de grands massifs de sapins ont couvert de tout temps une certaine partie des versants de ces montagnes. Mais qui est-ce qui s'occupe de sylviculture et qui ne sait pas que le mot *sapin* (*abies*), s'appliquait alors et s'applique même encore aujourd'hui, dans la pratique, tout aussi bien à l'épicea (*abies excelsa* ou *picea*) qu'au sapin proprement dit (*abies pectinata*)? Quelle certitude a-t-on donc alors, que ces espèces différentes, quoique voisines, n'ont pas alterné l'une avec l'autre, dans ces localités où la tradition même nous enseigne que les sapins persistent depuis longtemps? Or, on ne peut fournir de preuves du contraire. Cependant, nous nous empressons de convenir que certaines parties des montagnes des Vosges sont recouvertes de massifs purs

de sapins ou d'épicéas depuis fort longtemps; et plus longtemps que cela ne semblerait devoir être, d'après tout ce que nous avons dit sur la facilité avec laquelle l'alternance des essences s'établissait dans les *vieux* bois des coupes dites de régénération.

Il nous paraît très-important de chercher à nous rendre compte de cette apparente anomalie; et heureusement, nous l'espérons, notre courte explication ne sera pas obscure.

Si, dans ces massifs purs qu'on rencontre encore çà et là dans la forêt communale de Remiremont, par exemple, dans les *ban*-bois de *Vagney*, dans les forêts communales de St-Amé, de Cleurye et de St-Etienne (même inspection) etc., les arbres sont déjà vieux, on peut affirmer, presque à coup sûr, que les coupes de régénération n'y ont pas encore été pratiquées; qu'ils n'ont encore été traités que par la méthode du jardinage sagement exercée et que des clairières n'y ont jamais été ouvertes, soit par la hache, soit par les vents.

Quand le jardinage est pratiqué pendant longtemps de suite, comme nous venons de le dire, sur un massif pur de *vieux* bois de sapins parfaitement clos, tel que ceux dont nous venons de parler, tout le monde sait, dans le pays, qu'on y rencontre toujours un grand nombre d'arbres dépérissants et malades. Or, si un arbre est enlevé par le furetage, l'état clos de la forêt s'opposera à l'introduction des graines étrangères, surtout si les forêts d'autres essences sont éloignées. Alors, les porte-graines, qui

entourent la place qu'occupait l'arbre enlevé, y répandent une si grande quantité de semences qu'enfin un semis, si peu abondant qu'il soit, y est déterminé au bout d'un certain temps souvent assez long, celui qui est nécessaire à une révolution de sous-arbrisseaux.

Si, en outre, on parcourt avec attention le massif, on y voit çà et là de ces brins qui ont atteint différents âges. Or, je le demande, n'est-il pas vrai que, presque toujours, ces brins au milieu des massifs, sont grêles, maladifs, couverts de mousse et de lichens et qu'ils n'y prennent qu'un très-faible accroissement. Toutefois ils existent; et quand de nouveaux furetages, exécutés sur les arbres voisins, leur donnent plus d'air et de lumière, ils prennent aussi plus de vigueur et une végétation plus rapide, et finissent par donner des arbres élevés, mais dont un grand nombre sont viciés. Ils perpétuent ainsi cette masse d'arbres malades qu'on rencontre si souvent dans ces massifs purs et dont les estimateurs exercés savent très-bien tenir compte dans l'évaluation du prix des coupes. C'est avec de pareils sacrifices de vigueur végétative et de qualité des bois que le jardinage parvient difficilement à conserver l'état clos de la forêt et la persistance de la même essence sur le même sol. Il est donc vrai que depuis fort longtemps des massifs purs de sapins persistent sur un certain nombre de versants des montagnes des Vosges, mais à cette condition que la croissance y est sensiblement ralentie et que les bois y sont de mauvaise qualité. Certes ce n'est pas à de pa-

reilles conditions qu'on voudrait s'opposer, par le jardinage, à l'alternance spontanée des essences forestières.

Dans la méthode du réensemencement naturel, ou lorsque les vents ont laissé des places considérables vides dans ces massifs purs, les choses ne se passent plus ainsi. La forêt est entamée, ouverte aux vents, sur une étendue considérable, et l'introduction facile des essences étrangères au massif pur y provoque des semis nombreux qui y prospèrent, en combattant l'essence primitive; ou bien encore d'anciennes graines enfouies concourent au même résultat, en développant tout à coup un grand nombre de brins dont la croissance rapide étouffe les semis de sapins. L'alternance s'y trouve donc bien plus excitée que par la méthode du jardinage. Aussi, dans les forêts d'une seule essence ainsi traitées, ou bien les essences feuillues se substituent au sapin; ou bien c'est l'épicea qui le remplace; ou bien enfin de vastes places sont envahies par les herbes, les myrtilles, les genêts, les bruyères, les ronces et autres arbrisseaux, pendant un temps plus ou moins long, et alors le réensemencement naturel n'a lieu que lorsque les morts-bois recèdent la place à l'essence primitive. Or, nous prétendons que ce temps correspond à celui qui est nécessaire pour que les racines des vieux arbres soient complétement décomposées. Après cela seulement le semis peut avoir lieu avec succès complet. Aussi voit-on fréquemment, dans ces places, une belle jeunesse, mais qui, avant d'apparaître, a laissé perdre un temps considérable.

Dans les futaies pures de chênes, le désavantage doit durer plus longtemps encore, car les vieilles racines de ces arbres sont plus longues à se décomposer.

Il a été fait mention aussi, au Congrès forestier de Baden en 1842, d'un passage de Tacite, dans lequel il rapporte qu'une partie du grand-duché de Hesse-Darmstadt était appelée, par les habitants, *Buchonia,* nom tiré, dit-il, des vastes forêts de hêtre qui couvraient cette contrée; et cette essence y domine encore aujourd'hui.

Si l'on voulait inférer de là que le hêtre a dû, depuis près de deux mille ans, persister sans interruption, dans cette contrée, on tirerait une conséquence facile à réfuter ; car il suffirait de faire observer que, depuis Tacite jusqu'à nos jours, cette même essence a pu paraître et disparaître peut-être 8 ou 10 fois, et que rien n'empêche que nous soyons aujourd'hui dans une de ces périodes de réapparition du hêtre dans cette partie du duché de Hesse-Darmstadt.

On peut en dire autant de la forêt de Bel Fays (beau hêtre) dans l'arrondissement de Saint-Dié, et de la plus belle futaie de hêtre du Wurtemberg qui se nomme aussi beau hêtre (*Schœnbuch*) et qui portait déjà le même nom dans d'anciennes chartes qui remontent aux XIIIe et XIVe siècles. Depuis ce temps, 4 à 500 ans se sont écoulés et l'alternance a pu s'appliquer 2 fois dans cette forêt. Qui serait donc autorisé à affirmer que le terrain, d'ailleurs très-convenable au hêtre, et qui aujourd'hui encore est couvert de cette essence, n'a pas été repeuplé

autrement, entre deux apparitions du hêtre ? Les renseignements intermédiaires manquent pour prouver le contraire.

Au surplus, les opposants à l'alternance ont cherché à amoindrir le plus qu'ils ont pu la portée des faits qu'on leur présentait et qui étaient contraires à leur manière de voir. Ainsi, ils ont imaginé de désigner sous la dénomination peu compromettante d'*empiétement,* cet envahissement du terrain par une essence qui chasse l'autre de son domaine; voulant dire ainsi que les espèces les moins exigeantes, quant à la fertilité du sol, gagnaient du terrain sur celles qui absorbaient du sol plus d'éléments de nutrition. Cette proposition a été développée au Congrès de Bade par plusieurs membres de cette majorité dont nous avons déjà parlé.

Ou bien encore : s'il s'agit d'un semis naturel de sapins ou d'épicéas qui a levé spontanément sous une futaie de hêtre, on n'hésite pas à dire que rien n'est plus facile à expliquer, attendu que le hêtre ne portant de semences que tous les 5, 6 ou 7 ans, et les résineux fournissant presque chaque année des graines (ce qui n'est pas exact à des hauteurs considérables), ces dernières si nombreuses et si faciles à être transportées par les vents, et par conséquent empiétantes, finissent par prendre l'avantage sur celles des hêtres.

Cette manière de se rendre compte du fait serait satisfaisante, si ailleurs le contraire n'arrivait pas tout aussi bien, quand ce sont les hêtres qui, dans les semis, se

substituent aux résineux, ainsi que cela se voit si souvent dans de vieilles futaies de sapins et d'épicéas qui ne contiennent qu'un petit nombre de porte-graines de hêtre et où cependant le hêtre étouffe l'ancienne essence. Si l'on pense à la lourdeur de ces graines et à la difficulté qu'elles ont à être transportées sur toute la coupe, on serait tenté d'admettre que les graines enterrées depuis plus d'un siècle et que l'état du terrain empêchait de germer, sont en partie cause de ce réensemencement. Des savants distingués ont soutenu cette thèse, qui est loin d'être suffisamment éclaircie; M. Dureau-Delamalle affirme que les graines des céréales peuvent se conserver dans la terre pendant au moins 20 ans et celles des arbres pendant plus de 100 ans.

En troisième lieu, les opposants à la loi d'alternance prétendent expliquer ces substitutions d'une essence à l'autre par la qualité du terrain qui, plus propre à la constitution végétative de l'essence envahissante, lui donne l'avantage sur celle-ci, qu'elle finit par déposséder.

Ainsi, par exemple, lorsque, dans un des derniers congrès forestiers allemands, M. l'Inspecteur Rettinger a exposé, qu'au milieu d'un repeuplement *âgé* et composé exclusivement de pins sylvestres, il a vu s'introduire peu à peu, et sans aucune influence humaine, le chêne qui y prospère et formera bientôt l'essence dominante; on n'aura pas manqué d'expliquer ce changement par la nature du terrain qui semblerait convenir mieux au chêne qu'au pin.

La question de savoir quels sont les terrains dont la nature minéralogique convient mieux à une espèce particulière d'arbre qu'à une autre est encore peu avancée, ainsi que l'a fait voir l'illustre de Candolle, avec cette netteté de discussion qui le caractérise. Cependant il est évident que cet élément influe sur les mutations qui nous préoccupent, mais le plus souvent il est sans force auprès des faits de la pratique; car, dans la même vallée et sur le même versant, à des hauteurs égales, sur des sols et des sous-sols identiques, ici c'est le hêtre qui succède au sapin ou à l'épicéa sur le retour, là, au contraire, ces deux essences succèdent au hêtre en dégénérescence, c'est-à-dire, *qui a fait son temps* sur ce terrain, si toutefois il est permis de s'exprimer ainsi.

Dans tous les cas comment peut-on déclarer que l'une de ces essences est plus envahissante que l'autre, puisque alternativement elles se dépossèdent réciproquement, selon que celle qui persiste est la plus vigoureuse?

Les mêmes antagonistes de la loi d'alternance ont encore fait remarquer qu'il était bien étonnant que, si cette loi était vraie, on vît si peu, au temps où nous sommes, des forêts de hêtres, de charmes, etc., se transformer en forêts de chênes; tandis que de tous côtés, le hêtre, le charme, etc, gagnent aujourd'hui encore du terrain sur le chêne. Il faut donc, disent-ils, que la disparition de cette essence, la plus précieuse de toutes, ne tienne qu'à une culture vicieuse.

Or, ils font observer avec beaucoup de raison, et nous

sommes loin de les contredire, que, dans les forêts traitées soit en futaie sur taillis, soit en taillis, le recru de chêne, ne supportant pas l'abri et étant cependant dès les premières années dominé par ceux du hêtre ou du charme, se trouve étouffé par ces derniers; et cela est si vrai que tout le monde sait que le nombre des beaux brins de semence de chêne, dans les taillis composés de chênes, hêtres, charmes, etc., devient de plus en plus restreint et qu'il arrive parfois qu'on ne peut pas en trouver assez pour les baliveaux.

Comment alors voudrait-on que le chêne vînt à son tour reprendre sa supériorité sur des essences qui l'étouffent et le chassent de plus en plus, et aujourd'hui nous sommes d'autant mieux dans cette période de dégénérescence, que tous les efforts qu'on a faits depuis l'ordonnance de 1669, pour favoriser le chêne, ont abouti à rendre cette essence moins vigoureuse et plus rare; mais heureusement il y a lieu de croire que tout le contraire se manifestera, lorsque l'époque de la dégénérescence des souches des hêtres et des charmes empoisonnera le terrain de racines pourrissantes qui feront disparaître ces essences et à la place desquelles le chêne reparaîtra.

Dans les futaies, qu'autrefois on coupait à blanc étoc, les choses ne se passaient pas ainsi, nous en avons plusieurs exemples, pages 127 et 128.

Dans ces coupes, en effet, où les souches étaient vieilles, les essences correspondantes à ces souches étaient immédiatement remplacées par des arbrisseaux à courte

révolution, tels que bruyères, myrtilles, ronces, etc. après lesquels apparaissaient les trembles, les bouleaux, etc., et c'est seulement après la révolution de ces derniers, vers 40 ans, ou après les nettoiements que repaissaient avec vigueur les bois durs tels que le chêne et le hêtre. Or, cette succession spontanée d'essences plus ou moins longévives est encore, nous le répétons, une preuve palpable de l'alternance des essences forestières.

Quand on songe à toutes les preuves qui surgissent de tous côtés en faveur de cette alternance spontanée, on ne comprendrait plus comment l'opinion contraire a pu prévaloir chez beaucoup de forestiers, si on ne se rappelait que la non-alternance était indispensable à la défense de la base même du réensemencement naturel. En conséquence, frappés de ce qu'on a déployé de vivacité, pour ne pas dire plus, dans une lutte, où l'on aurait dû conserver le calme qui convient aux discussions scientifiques, les spectateurs ont le droit de se demander si cette partialité intolérante est bien désintéressée, et si, derrière elle, ne se cache pas, pour plusieurs, la peur de voir crouler de fond en comble tout un système.

Au surplus les inconvénients de la méthode du réensemencement naturel ont été déjà reconnus et proclamés par un nombre considérable de forestiers, parmi les allemands eux-mêmes.

M. l'Inspecteur principal du cercle de Bayreuth (Bavière), après avoir essayé sans aucun succès le semis naturel dans des pineraies ruinées, et sur des plateaux de

moyenne hauteur, a été obligé d'y renoncer. Il l'a remplacé par des semis artificiels et par des plantations.

MM. les inspecteurs de forêts allemandes Rucher et Wegner ont abandonné, pour l'épicéa, le réensemencement naturel, et y ont substitué le réensemencement artificiel.

En Prusse, l'inspecteur des forêts, M. Rottemberg, n'admet pas les coupes de régénération dans les terrains peu profonds, humides et marécageux, ni sur les points exposés aux vents, et placés près de ces lacs qu'on rencontre souvent à des hauteurs considérables dans les montagnes. En somme, cet agent et les inspecteurs Borman et Haas proscrivent ces coupes, lorsqu'on arrive à une hauteur de plus de 800 mètres au-dessus du niveau de la mer.

En définitive, il semblerait résulter de ce qui précède que le réensemencement naturel ne peut avoir lieu avec succès que dans les forêts à essences mêlées : hêtre et chêne, sapin et épicéa, sapin et hêtre, hêtre et épicéa, etc. (c'est l'opinion du reste déjà énoncée par un forestier célèbre, Schultzer, et par notre compatriote M. Gand), et nous pourrions encore citer bon nombre d'auteurs allemands qui depuis ont cru devoir professer la même doctrine.

Mais, par cette pratique, les jeunes brins de semis pourront encore avoir à souffrir, si, par hasard, leurs racines entrent en contact avec celles de mêmes essences enlevées dans les coupes de régénération; et comme au contraire on sait que les semis naturels prospérent aux places ou

les souches ont été enlevées, on arrive à conclure que :

Si l'on tente le semis naturel sans aucune préparation préalable du terrain, c'est-à-dire, sans l'extraction des souches et des racines des arbres abattus, on aura beau protéger les essences dont le tempérament sera jugé convenable au sol, on aura beau s'opposer à l'enlèvement des feuilles, éclaircir à temps, ne laisser jamais d'arbres dépérissants ou morts dans la forêt et user de quelque autre mode qu'on voudra, on n'empêchera pas, sur les racines des jeunes bois, l'influence vénéneuse toujours et souvent mortelle des racines en décomposition que laissent les arbres abattus.

Si, au contraire, ces racines sont extraites avec soin, même dans les éclaircies, si de plus on ne tolère dans la forêt aucun arbre entré dans la période du dépérissement, le réensemencement naturel se trouvera dans des conditions beaucoup plus avantageuses (1).

Mais cependant, quoi qu'on fasse, ce semis entraînera toujours, par la nécessité même de laisser les réserves sur pied, une perte de temps qui se traduit en argent et dont nous avons déjà apprécié la valeur, une production inférieure dûe à la diminution de vigueur que la méthode

(1) Nous nous sommes trouvé, sans nous en douter, conduit à une opinion émise déjà par un auteur qui s'est constitué l'adversaire déclaré de l'Ecole de Nancy à laquelle nous appartenons; cela ne nous a pas empêché de reconnaître la vérité de sa proposition.

pourra imposer aux sous-bois, et enfin une complication dans le service, à la place de l'ordre parfait qui peut exister dans les forêts où les coupes sont assises par contenance et de proche en proche; c'est-à-dire que nous croyons cette invention malheureuse au triple point de vue financier, cultural et administratif.

La méthode du repeuplement naturel paraît donc préférable. Mais avant de se décider, il faut encore en discuter les avantages et les inconvénients; c'est ce que nous nous proposons d'examiner dans un autre travail.

EXAMEN
D'UN TABLEAU
ATTRIBUÉ A
JACQUES CALLOT,

PAR M. DE HALDAT.

Il y a plusieurs années, qu'au retour d'un voyage où j'avais examiné divers ouvrages attribués à Jacques Callot, je publiai, sur la dissidence qui existe entre les admirateurs de cet illustre compatriote, deux Notices relatives à la question de savoir s'il s'est borné à rendre par le burin les produits de sa féconde et brillante imagination, ou s'il s'est encore délassé de ses travaux sans nombre, en ajoutant à ses compositions le charme de la couleur par la peinture à l'huile. Je rapportai alors ce que j'avais observé à Rome, dans le palais Corsini, où l'on conserve 12 petits tableaux, qui reproduisent les sujets si connus des misères de la guerre. Je parlai aussi d'un petit tableau qui décore l'une des salles du musée de Florence, représentant un jeune homme à mi-corps,

costumé d'une manière pittoresque, et que je comparai aux productions de Le Duc ou de Terbourg; enfin je parlai depuis d'une autre composition, également peinte à l'huile, conservée dans la galerie du prince d'Esterhazy. Tous ces tableaux ont été attribués à Callot, inscrits sous son nom dans les catalogues anciennement dressés, et considérés comme des productions de ce maître par les conservateurs, généralement érudits dans l'histoire de l'art. Ces préposés m'ont uniformément déclaré que, parmi les visiteurs étrangers très-nombreux qui annuellement parcourent ces musées, il ne s'en est jamais rencontré qui aient élevé des doutes sur l'origine de ces peintures soigneusement conservées, depuis une époque fort éloignée, sous la même dénomination.

Telles sont les raisons pour lesquelles je me rangeai parmi les admirateurs du burin de l'illustre Jacques, qui le comptent encore au nombre des peintres. L'argument principal des opposants fondé sur le nombre prodigieux de ses pièces gravées pendant une vie assez courte ne nous a pas paru concluant, et rien ne semble avoir pu lui interdire absolument l'usage du pinceau. La multiplicité de ses gravures ne nous a prouvé que la prodigieuse fécondité de son imagination et son zèle presque immodéré pour l'art. Le silence des principaux biographes qui ont consacré leur plume à l'illustration des peintres célèbres, nous montre seulement que la grande quantité et la célébrité des productions du burin de l'illustre graveur a dû principalement fixer leur attention

sur ceux de ses ouvrages qui lui faisaient le plus d'honneur, et le placer au nombre des graveurs plutôt que parmi les peintres. Ceux de ses tableaux que j'ai indiqués, celui même qui se trouve à Florence, sont des ouvrages qui, malgré leur mérite, n'auraient pas suffi pour lui donner la célébrité que tous les écrivains lui reconnaissent : l'immense réputation du graveur a donc éclipsé celle du peintre. Et en effet, de ce qu'un artiste a beaucoup gravé, est-il légitime de conclure qu'il n'ait jamais peint ? Ce raisonnement serait contredit par des faits authentiques qui prouvent non-seulement que des graveurs de profession se sont livrés à la peinture, mais encore qu'un assez grand nombre de peintres ont été des graveurs célèbres et féconds. Il suffirait de nommer Rimbrand, également illustre dans les deux arts ; de nommer encore Lucas de Leyde, Albert Durer, les Carache, et beaucoup d'autres, tels que Bergem, Carle Dujardin, qui n'ont pas craint de déroger à leur célébrité comme peintres en gravant des sujets d'étude dans leur genre. Mais pour ne pas nous étendre plus qu'il n'est nécessaire, nous terminerons en rappelant le nom de l'illustre Claude Gelée dit le Lorrain, dont les tableaux ont un si grand prix, et dont les eaux fortes sont très-recherchées des amateurs.

L'admission du portrait de notre célèbre compatriote dans le salon où les Médicis et leurs successeurs ont rassemblé les portraits des peintres les plus renommés, nous a déjà fourni un argument en faveur de notre opi-

nion. Pourrait-on repousser cet argument, lorsque Callot est le seul graveur de profession qui se trouve dans cette admirable collection, où l'on voit à côté des Carache, des Guide, des Dominicain, du Poussin, de Lebrun, son image près de celle de l'illustre Claude, si cher à notre province?

Après avoir réduit à leur juste valeur les arguments opposés à l'opinion que nous partageons avec un bien grand nombre d'amateurs et de connaisseurs, nous devons entrer en matière sur le but de cette Notice. Le sujet qui l'a fournie est un tableau de la paroisse de la ville-vieille de Nancy, attribué à Jacques Callot. Cette peinture à l'huile, qui a 135 centimètres de longueur sur 75 de hauteur, serait sans doute l'ouvrage le plus considérable du maître dans ce genre, si son authenticité était bien prouvée. C'est à cette question que nous nous arrêterons, et nous la considérerons sous les points de vue différents qui peuvent nous servir à l'éclairer. Nous tâcherons de trouver l'époque où l'on peut croire que cette œuvre a paru, cherchant à nous assurer si cette époque est celle où vivait Callot. Nous examinerons si la composition est du genre de celles que recherchait l'habile calchographe, si elle est digne de son talent, et enfin si elle ne pourrait pas être attribuée à quelque autre maître.

Avant d'entrer dans la discussion de ces questions, nous devons faire connaître le sujet de la peinture qui sera l'objet de nos réflexions. Ce sujet est l'une des

scènes les plus touchantes de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ : c'est cèlle qui, dans la collection de l'œuvre de Callot, est connue sous la dénomination de Grande Passion ; la piéce est caractérisée par l'inscription

> Quid Simon huic tentas oneri succedere solus?
> Ille potest tantæ pondera ferre crucis.

C'est enfin la 6e Station du Chemin de la Croix, celle où, succombant sous le poids de l'instrument du supplice, Simon le Cirénéen est appelé au secours de l'auguste victime. La figure du juste condamné est digne et vénérable, mais son accablement est extrême. Notre habile compositeur n'a pas profité de la noble pensée du chef de l'Ecole romaine, qui, dans son tableau de l'Escurial (1), a représenté Jésus dans les mêmes angoisses, mais embrassant sa croix en signe du sacrifice volontaire qu'il faisait de sa vie pour le salut du monde. Aux violences indignes exercées par les soldats, Callot a ajouté celle d'un boureau qui pousse le Christ du pied, tandis qu'il le tire violemment en sens contraire aveo une corde. Tous les faits rapportés par nos Evangélistes sont reproduits avec autant d'exactitude que de talent. Véronique recueille sur un voile la sueur de la sainte face ; le disciple bien aimé et les saintes femmes drapées à la romaine et groupées à droite sur le premier plan, entourent la

(1) Tableau désigné sous le nom de *Spasimo*.

Vierge qui succombe à sa douleur, et lui portent les secours réclamés par son douloureux état. Le cortége qui conduit et accompagne le Christ est immense ; il sort de l'une des portes de Solyme, dont on voit à gauche quelques monuments dans le lointain : il est dirigé par deux cavaliers suivis, entourés ou précédés d'une foule de gens armés de lances, de haches et de drapeaux, au milieu desquels, à la suite de la croix, on distingue les deux larrons garottés et presque nus. Cette foule tumultueuse et désordonnée se compose d'individus armés la plupart, et remarquables, pour le plus grand nombre, par une savante opposition de mouvements, de passions et de costumes généralement très-pittoresques ; mais peu conformes à ceux de l'Orient, où se passait la scène.

Après s'être étalé au pied du Calvaire, le cortége s'engage dans un défilé profond, montant et rapide, précédé d'une foule non moins considérable, dirigée par un cavalier portant un étendard. En s'avançant vers la droite de la montagne, elle disparaît dans un autre défilé, pour se montrer de nouveau sur le sommet de Golgotha, où l'on aperçoit déjà deux croix élevées parallélement. Les spectateurs de cette scène immense ne sont pas moins nombreux que les acteurs ; ils forment des groupes variés dont les figures, quoique de très-petite dimension, concourent à l'effet général par leur animation.

Bien que cette description soit faite d'après le tableau,

elle convient également à la gravure, non-seulement dans l'ensemble, mais encore dans les moindres détails. Seulement les figures des derniers plans, à raison des dimensions de la gravure, qui sont à peine le 20e de celles du tableau, ne peuvent, même avec l'art de Callot, offrir que de légères indications de forme et de mouvement. Dans le tableau, au contraire, où leurs dimensions sont bien plus considérables, elles présentent les mêmes caractères que celles des premiers plans, et sont traitées avec beaucoup d'habileté, quoiqu'on puisse reprocher à quelques-unes des proportions en hauteur encore plus exagérées que celles des premiers plans. Nous n'entrerons pas dans de plus grands détails sur la composition, le dessin, la vivacité des mouvements et l'expression des passions. Nous ne nous occuperons plus que de la couleur qui, étant étrangère aux travaux ordinaires de l'artiste, mérite une attention particulière. Nous ne comparerons pas sans doute cette production à celles des Flamands ; mais nous pensons qu'elle n'est pas, sous ce rapport, inférieure aux ouvrages de beaucoup de maîtres qui sont distingués par la composition et le dessin plus que par la couleur. Nous croyons que, dans un sujet dont l'action se passe au grand jour et qui exige un certain recueillement, le tableau aurait peu gagné pour l'effet par un coloris plus brillant. La teinte du terrain qui sert de fond à la partie principale de la scène, quoique un peu monotone, fait convenablement valoir les figures ; les draperies sont assez variées en couleur

et leur opposition généralement pittoresque; enfin la lumière principale répandue sur le Christ et sur ceux qui l'environnent, satisfait convenablement à l'un des principes les plus importants de l'art. Examinons maintenant la question de l'authenticité de notre peinture.

Son origine primitive ne nous est malheureusement révélée par aucun acte ou monument authentique. Nous savons seulement qu'il a appartenu à une ancienne famille lorraine, à M. l'abbé Lacretelle, chanoine de la cathédrale de Nancy, qui l'a laissé à M. Lacretelle, son frère, conservateur des hypothèques en cette ville, par lequel il a été donné à la paroisse Saint-Epvre, en 1824. Les recherches faites dans les historiens lorrains qui ont écrit sur l'histoire de l'art dans notre province, ne nous ayant procuré aucuns renseignements sur l'époque à laquelle on peut reporter l'origine du tableau, nous n'avons pu la chercher que dans son état actuel de conservation. D'après un examen attentif des altérations qu'il a éprouvées dans ses bords lacérés par des transports sur de nouveaux châssis, le retrait de la toile, la dureté de l'impression et l'altération de quelques parties de la couleur, il semble qu'on peut, sans crainte d'erreur, en reporter l'origine à une époque déjà éloignée et voisine de celle où Jacques Callot, au retour de ses voyages et de ses résidences réitérées en Italie, revenait se fixer au lieu de sa naissance.

Si la première question que nous avons essayé de résoudre, celle de l'authenticité de la peinture attribuée

à Callot, a présenté d'assez grandes obscurités, il n'en est pas de même de la seconde. La ressemblance entre la gravure et le tableau est telle, qu'elle ne pourrait offrir des doutes qu'à des aveugles. Nous l'avons déjà dit précédemment : entre la gravure signée par ce maître, inscrite sous son nom dans les catalogues, et le tableau, il n'y a pas seulement une ressemblance générale, mais une similitude parfaite. C'est absolument la même composition, ce sont les mêmes figures avec les mêmes beautés et les mêmes défauts. Ces figures ont la vie et le mouvement que le grand artiste communiquait à tous ses ouvrages ; elles ont aussi une certaine affectation dans les poses, une certaine roideur et surtout une disproportion en longueur que le mérite des autres perfections ne peut dissimuler. L'élévation de la taille humaine est sans doute un caractère de noblesse ; mais on ne peut l'exagérer au-delà de certaines limites sans sortir des bornes posées à l'art par la nature. Ce défaut, nous ne le disons pas sans réserve, se dissimule dans les petites dimensions ; mais il devient choquant alors qu'elles s'agrandissent beaucoup, comme cela a lieu nécessairement relativement à une gravure qui n'a guère que la quarantième partie de l'étendue du tableau. A cette preuve sur l'identité de la composition entre les deux ouvrages, j'ajouterai que de tous ceux qui ont vu des gravures de Callot, sans même en avoir fait une étude spéciale, et guidés seulement par le sentiment qui juge de la ressemblance entre un portrait et le modèle,

il n'est personne qui, à la première vue, n'ait prononcé le nom de l'auteur. Ce grand artiste est donc l'auteur de la composition du tableau qui nous occupe. L'est-il également de l'exécution de la peinture qui le reproduit si fidèlement? Pour répondre à cette question, nous recourrons encore à des conjectures; mais elles seront puisées dans le fond même du sujet. Elles sont si naturelles et si plausibles, qu'elles suppléeront aux preuves qui nous manquent. Nous les tirons d'abord de la solution donnée à la question principale; car il nous semble que si notre admirable graveur a manié le pinceau, comme nous avons tâché de l'établir, aucun des sujets nombreux qu'il a traités n'était plus digne d'être illustré par son double talent, que la scène pathétique du drame qui termina la vie mortelle de celui qui rendait au monde sa vie morale et intellectuelle. Ce sujet devait surtout tenter un artiste rempli de foi et d'amour pour la religion de ses pères, qui se plaisait à reproduire les scènes qui demandaient de nombreux acteurs exposés au grand jour, formant de vastes concours et des réunions tumultueuses; des sujets dans lesquels on pouvait opposer les costumes les plus variés et les plus pittoresques, comme on peut le supposer à l'époque de la plus grande fête des juifs, à laquelle les nations voisines accouraient en foule.

Les autres preuves en faveur de notre opinion se tirent du mode d'exécution et de la couleur. La touche est généralement assez bonne; elle annonce une main

ferme; mais il y a un peu de cette dureté qu'on est porté à attribuer aux graveurs, à cause de l'habitude de manier le burin. On peut sans doute objecter que cette peinture a pu être exécutée d'après la composition de Callot, par quelque autre peintre, à la même époque ou à une époque peu éloignée de celle où il brillait. Dans l'impossibilité où l'on est d'en désigner parmi ceux qui sont connus, les contradicteurs ont prétendu que ce travail, qui suppose plus d'exercice manuel que de talent, pouvait avoir été exécuté par Desruet, peintre de la cour ducale, et sans doute le plus habile de ce temps. Mais il faudrait bien peu connaître la biographie de cet artiste et l'histoire de ses relations avec Callot pour admettre cette hypothèse. Desruet avait un talent distingué, quoique sa manière soit un peu sèche et qu'il brille peu par la couleur; mais c'était l'homme le plus présomptueux et le plus orgueilleux qu'il soit possible de rencontrer. Jaloux des succès éclatants de Callot, avec lequel il a eu même l'imprudence de vouloir lutter dans l'art où celui-ci était si supérieur, se serait-il jamais abaissé à marcher à la suite d'un compétiteur sur lequel il s'attribuait une grande supériorité? Le supposer serait aussi contraire à la connaissance du cœur humain qu'à l'histoire contemporaine.

C'est donc en vain que nous cherchons à l'époque où nous avons dû reporter l'origine de la peinture qui est le sujet de cette Notice, un artiste capable de l'exécuter. Les règles d'une saine critique nous montrent que le

peintre d'un talent assez distingué pour traduire avec autant de succès l'exécution de Callot, aurait laissé quelque production qui nous aurait conservé sa mémoire. Ajoutons que celui qui eût possédé une aussi grande facilité d'exécution ne se serait pas astreint à une servilité déshonorante; servilité telle qu'il n'aurait osé changer la moindre chose dans l'ouvrage qu'il traduisait, mais qu'il en aurait même conservé avec respect les fautes les plus palpables comme les beautés les plus admirées. Si on accueillait la supposition que nous combattons, il faudrait admettre qu'il a fait des efforts pour reproduire quelques mouvements exagérés, les longueurs démesurées de plusieurs figures qui ont plus de dix têtes; une telle adresse d'exécution et une pareille ignorance des règles fondamentales de l'art ne peuvent exister dans un même artiste. Convenons que l'auteur d'une si belle conception a pu seul la reproduire avec les mêmes défauts dans les deux ouvrages, et qu'ainsi ces deux ouvrages indiquent la même main. Ce mélange de beautés éminentes et de quelques défauts caractérise Callot; c'est son type, le caractère de son génie que nul autre n'a pu posséder. Nous conclurons donc que la peinture qui est le sujet de cette dissertation ne peut être que l'ouvrage de celui qui l'a gravée avec un succès qu'on admirera toujours.

Depuis que j'ai communiqué cette Notice à l'Académie, de nouvelles preuves sont venues confirmer l'opinion que j'ai constamment soutenue contre ceux qui ont

voulu refuser à Callot la qualité de peintre, fondée sur les témoignages que j'ai recueillis. Ce titre lui a été non-seulement donné par des amateurs distingués et par des gardiens érudits de plusieurs galeries où l'on conserve ses ouvrages; mais, comme nous l'avons dit, il l'a reçu d'une manière authentique dans une pièce de comptabilité trouvée dans les archives départementales par le conservateur actuel, M. Henri Lepage, qui en a déjà tiré tant de documents intéressants. Ajoutons que plusieurs amateurs de notre ville possèdent des peintures qui ont, avec celle que j'ai désignée et avec des gravures dont l'authenticité ne peut être contestée, une si grande ressemblance, qu'il me semble impossible de refuser encore à leur auteur le titre de graveur-peintre, accordé à tant d'artistes éminents. Je placerai à la tête de ces précieux monuments de son double talent, quatre petits tableaux possédés par M. de Vaudechamps père, qui reproduisent les sujets des nos 4, 5, 10 et 14 des caricatures drolatiques, connues sous la dénomination de Bossus. Ces petits tableaux sont remarquables par leur mérite artistique et leur ressemblance avec les différents tableaux que j'ai cités, autant pour la touche que pour la couleur; en outre, ils sont, sous le rapport de leur origine, du plus grand intérêt relativement à la question que nous examinons, parce qu'ils viennent de la famille de l'illustre Jacques. Avant de passer entre les mains du possesseur actuel, ils appartenaient à Mlle Callot, l'une des dernières descendantes de la famille du héraut d'armes de Lorraine. Cette

demoiselle, morte à Nancy, a déclaré qu'elle les tenait de ses ancêtres, qui les conservaient comme de précieux souvenirs. Trois de ces grotesques sont les plus pittoresques de la collection des Gobbi, composée de 18 pièces gravées. Ils sont peints d'une manière large, sans dureté; la couleur en est agréable et bien assortie aux sujets. Cependant on peut regretter que l'artiste ait allié la gaîté à une nature des plus dégradées. Du reste ils sont rigoureusement conformes aux gravures si connues, et l'on pourrait croire qu'ils ont été exécutés avant qu'elles aient paru, parce que celles-ci sont renversées.

M. Beaupré, conseiller à la Cour d'appel de Nancy, possède aussi un petit tableau qui, pour la composition, la touche et la couleur, pourrait encore être attribué au célèbre graveur. Enfin j'ai examiné avec soin une peinture très-remarquable possédée par M. Balbâtre, de Nancy, et que beaucoup de curieux, ainsi que le possesseur, attribuent à Callot. Ils se fondent sur la ressemblance avec sa gravure de l'ancienne Carrière de notre ville. C'est en effet la reproduction de la pièce célèbre qui nous a conservé le souvenir de l'une des magnificences de la Cour de Lorraine. Je dis la reproduction; car dans une étendue plus de quatre fois plus grande, elle en reproduit les immenses détails avec une exactitude et une précision, on peut dire merveilleuse, quand on connaît la difficulté que l'emploi du pinceau et le maniement de la couleur à l'huile opposent à une exécution qui comprend les parties les plus minuscules,

non-seulement pour les figures des premiers plans, mais encore pour celles des plans les plus éloignés, qui sont pour ainsi dire microscopiques. La conservation de cet ouvrage est parfaite; la couleur en est bonne, quoique l'étendue du sujet, vu en plein jour, n'ait pas permis de tirer avantage des ressources du clair-obscur; mais c'est surtout l'exécution des détails et la touche qui méritent le plus d'éloges. L'exécution est vive, d'une exactitude remarquable et suppose une dextérité singulière dans l'artiste. Quelques amateurs, se fondant sur l'immensité du travail et la longueur du temps qu'a dû exiger cet ouvrage, ont élevé des doutes sur son authenticité. Il nous semble que l'objection est ici peu frappante, quand on connaît la laborieuse ardeur de Callot, et lorsque nous n'avons aucune preuve qu'une main si habile dans le maniement du burin l'ait été moins dans l'emploi du pinceau. Ne pouvait-on pas dire au contraire, que celui qui produisait avec tant de facilité de si nombreuses figures presque microscopiques, était seul capable de les reproduire avec le pinceau? Si quelques doutes sont fondés, c'est sur la précaution avec laquelle l'auteur a corrigé quelques-unes des exagérations que nous avons critiquées, dans la dimension des figures du tableau de la paroisse Saint-Epvre, et dans leurs mouvements. Les arguments que nous avons employés pour établir l'authenticité de ce grand ouvrage sont applicables en partie à celui dont nous venons de parler. Quelle que soit au reste l'opinion des connaisseurs sur la question de l'au-

thenticité, il est certain que cette production, plus précieuse encore chez nous qu'ailleurs, est digne d'admiration, et qu'alors même qu'on ne la considérerait pas comme un chef-d'œuvre en peinture, ce serait toujours un précieux objet de curiosité.

S'il nous restait encore une question à discuter relativement au Portement de la Croix, de Saint-Epvre, ce serait celle de savoir s'il a été exécuté avant ou après la gravure. J'en abandonnerai la solution à de plus habiles, persuadé, qu'il nous importe beaucoup plus de trouver les moyens de conserver à la ville de Nancy et à la province de Lorraine, une production qui peut être regardée comme un monument qui fait honneur à l'un de ses plus beaux génies et de ses meilleurs citoyens. Ce moyen serait de placer ce tableau dans le musée de la ville, après un échange en remplacement, où la piété ne perdrait rien et où l'art gagnerait beaucoup. Personne ne doute que le patriotisme des Membres de la fabrique ne rende un arrangement facile, comme cela eut lieu pour beaucoup de tableaux déposés dans les églises, et toujours considérés comme dépendants du musée. Dans le cas présent, la stipulation serait inverse : le tableau déposé au musée serait toujours considéré comme appartenant à l'église Saint-Epvre.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LE MAGNÉTISME

ET L'UNIVERSALITÉ

DE SON INFLUENCE DANS LA NATURE,

PAR LE MÊME.

Cuique suum.

Les savants qui se sont occupés de l'histoire des sciences, conviennent généralement que l'obscurité répandue sur l'origine d'un grand nombre de découvertes n'est pas la seule cause des difficultés attachées à ce genre de recherches, mais que les controverses si fréquentes entre les auteurs qui prétendent à l'honneur d'une même invention, rendent le rôle de l'historien à la fois difficile et périlleux. Ces considérations auraient dû m'éloigner des recherches exigées par mon sujet, si l'intérêt tout particulier que je porte à la science du magnétisme ne m'avait déterminé à jalonner son histoire, pour rendre, autant qu'il me sera possible, aux physiciens qui ont

concouru à ses progrès, l'honneur qui leur est dû, depuis les premiers aperçus relatifs à la force magnétique jusqu'à la généralisation de son influence dans la nature que je regarde comme son dernier progrès.

Tout ce que les hommes les plus attentifs aux phénomènes de la nature observèrent dès l'origine, se compose de faits isolés avec lesquels le temps et les efforts du génie ont élevé, au point où nous le voyons maintenant, l'édifice de la philosophie naturelle. La découverte du magnétisme ne fut donc qu'un fait isolé sur lequel l'antiquité ne nous a guère transmis, avec son admiration, que sa folle prétention à l'expliquer, explication qui n'est pas moins obscure pour nous qu'elle le fut pour elle. On croit que les prêtres d'Egypte eurent quelques connaissances des propriétés de l'aimant; les Grecs, qui ne les ont pas toutes ignorées, ne nous ont laissé que des fables sur sa découverte par un berger auquel le fer de sa houlette, planté dans la terre, fit éprouver une résistance qui fixa son attention. Il eût été bien plus naturel d'attribuer cette invention à des mineurs qui, dans leurs travaux souterrains, durent sans doute rencontrer le fer magnétique.

On a varié sur la dénomination de cette pierre merveilleuse, nommée héracléenne à cause d'Hercule, dont elle a la force, ou d'Héraclée, ville près de laquelle on la trouve. Elle a été nommée, par une raison analogue, pierre de magnésie, μάγνης, aimant, dénomination qui s'est conservée, et sur laquelle Lucrèce à dit :

Quem magnatem appellant nomine Graii
Magnetem, quia sit patriis in montibus ortus.

Platon nous a appris qu'à l'époque où il écrivait, on connaissait la propriété qu'a l'aimant de communiquer sa vertu au fer, comme il le dit dans le dialogue intitulé: *Ion* ou *de l'Iliade*, ainsi traduit par M. Cousin. « C'est, dit » Socrate en parlant du génie d'Ion, une force divine qui » le transporte, semblable à la pierre appelée magnéti- » que par Euripide, qu'on nomme ordinairement héra- » cléenne. Cette pierre, non-seulement attire les an- » neaux de fer, mais leur communique la vertu de pro- » duire le même effet, d'attirer d'autres anneaux, en » sorte qu'on voit quelquefois une longue chaîne d'an- » neaux suspendus les uns aux autres qui tous emprun- » tent leur vertu à cette pierre. »

Les Grecs connaissaient donc le phénomène de l'influence magnétique, c'est-à-dire, de la propriété qu'a l'aimant de communiquer sa vertu au fer. D'après quoi l'on doit s'étonner qu'ils aient ignoré la polarité, ou propriété qu'ont deux aimants, lorsqu'ils peuvent librement se mouvoir, de se correspondre toujours par les mêmes extrémités en s'attirant ou se repoussant. Cela seul suffirait pour nous prouver combien ces génies si distingués dans la littérature, la philosophie et les beaux-arts s'étaient peu livrés à l'étude de la nature par l'expérience, seul moyen à l'aide duquel on puisse en pénétrer les mystères. La plus faible attention donnée à la pola-

rité réciproque des aimants les auraient, sans doute, conduits à la découverte de la polarité générale : direction vers les extrémités de l'axe du monde, d'où est venue la dénomination de pôles. Cette propriété connue par les Chinois, selon le père Gaubil, comme il le dit dans ses *Mémoires mathématiques et physiques* tirés des livres chinois, aurait été découverte plus de deux mille ans avant N. S. J.-C. (1).

L'étude de la polarité réciproque des aimants aurait encore éclairé le fait si curieux de la conservation du magnétisme dans les aimants fracturés et même atténués ; propriété en vertu de laquelle le magnétisme semblerait indestructible, si l'on ne savait qu'il s'éteint de lui-même dans le fer doux, que les parties douées de magnétismes contraires se neutralisent naturellement, et enfin qu'on peut le détruire par les moyens mécaniques et l'incandescence.

On devait conclure de ces faits que le pouvoir magnétique d'un corps était le résultat de l'action de toutes ses parties et de plus ils conduisaient,comme il a été dit plut haut, à la connaissance de la direction vers les pôles du monde. Mais l'esprit d'investigation, si actif de nos jours, n'existait pas chez les anciens et ne s'est éveillé que bien longtemps plus tard à l'apparition des faits contraires aux opinions dominantes. Revenons à la question historique du magnétisme et voyons ce que les

(1) *Mémoires de Trévoux*, janvier 1733, p. 288.

Romains ont ajouté aux connaissances des Grecs sur ce sujet.

En feuilletant le recueil immense de Pline, consacré à l'exposition de la science de la nature et des arts, on devrait s'attendre à trouver un article philosophique sur l'un des produits naturels les plus extraordinaires ; mais le savant encyclopédiste de l'antiquité s'est borné à répéter les fables débitées sur l'aimant et sur sa découverte. Il en distingue plusieurs espèces, énumère les lieux où elles se trouvent, s'étendant sur les vertus thérapeutiques de ce minéral qui, d'après son assertion, soulagerait les ophthalmies et guérirait les brûlures. Depuis le fait de la communication magnétique conservée par Platon, vers l'an 400 de notre ère, jusqu'au commencement du xive siècle ou la fin du xiie, durant près de dix siècles, aucune découverte importante n'augmenta le domaine de la science magnétique, tant l'esprit humain est impuissant quand il est engagé dans une mauvaise voie. C'est donc à une époque dont les dates restent douteuses, entre le xiie siècle et le commencement du xive, que la direction de l'aimant vers les pôles du monde, alors reconnue, donna naissance à l'instrument le plus important qu'ait produit le génie de l'homme : nous parlons de la boussole, ce guide fidèle qui, conduisant Colomb vers un nouvel hémisphère, ouvrit à l'industrie, au commerce, à la science, à la civilisation, une voie immense, une nouvelle patrie à la population excessive de nos contrées européennes, et des asiles aux victimes de nos discordes civiles.

Je ne donne,sur l'époque de la découverte de la boussole, que des dates approximatives, à raison des incertitudes qui règnent sur cette question. Il paraît que vers le IXe siècle, sous le règne de Tsching-Wang, quelques Chinois s'étaient dirigés au moyen de l'aimant vers la Cochinchine, et il est certain qu'un poëte français du XIIe siècle, Guyot, dans un poëme intitulé la *Bible,* parle de la boussole comme d'un instrument connu et usité sous le nom de *Marinette.* Les vers qui suivent, extraits de ce poëme, sont cités en plusieurs ouvrages.

> Un art font que mentir ne puet
> Par vertu de la *Marinette*
> Une pierre laide et noirette
> Ou le fer volontiers se joient.

Ce nom de *marinette* prouve assez que la boussole était connue avant l'époque où Guyot écrivit. Jacques de Vitri, évêque de Ptolémaïs, dans sa description de la Palestine, et Dante, au XII livre du *Paradis,* en ont aussi parlé assez clairement vers le même temps. Mais cet instrument inventé à la Chine, transporté, à ce qu'on croit, par les Arabes en Europe, était dans un grand état d'imperfection, dont il fut tiré par Flavio Gioia, auquel, pendant quelque temps, on en attribua l'invention. Ici se montre, avec une grande évidence, la supériorité de la race Caucasienne sur la race Mongole. Possesseurs depuis longues années du précieux guide des navigateurs,



les Chinois se bornérent à quelques excursions près des côtes ; à peine passe-t-il entre les mains des Européens, que ceux-ci s'élancent à travers l'immense Océan à la découverte d'un monde nouveau dont le génie avait pressenti l'existence. Nos péres étaient séparés de ce continent par les trois quarts de la circonférence du globe, et les inventeurs de la boussole demeurérent longtemps étrangers à cette terre, dont cependant ils étaient si peu éloignés.

D'autres détails sur la polarité tellurique de l'aimant seraient déplacés dans une notice dont le but est d'indiquer seulément la marche de l'esprit humain dans la science magnétique. Aprés cette découverte, mais dans un intervalle de deux siécles, comme si le génie avait besoin de repos, apparut celle de la déclinaison, qu'on attribue généralement à Sébastien Cabot, Vénitien et navigateur savant, qui distingua le méridien magnétique du méridien astronomique de la direction de chacun d'eux relativement à l'étoile polaire.

La découverte des variations annuelles qui eut lieu plus tard ne fut que la conséquence de cette première observation. Les nombreuses recherches faites de nos jours par les amiraux Baudin, Duperrey et autres sur la déclinaison en différents lieux de la terre, ne laissaient plus sur la direction absolue de l'aiguille qu'un seul fait important à constater. Roberts Normann, qui des premiers avait reconnu les variations en un même lieu, découvrit encore qu'une aiguille d'acier, équilibrée avant son

aimantation, s'inclinait vers l'axe de la terre, dès qu'elle avait acquis la force magnétique. Il s'assura que pour obtenir cette inclinaison dans toute son intensité, il fallait lui donner un axe parallèle à l'horizon, sur lequel elle pût tourner librement. Ainsi disposée, et transportée en divers lieux de la terre, elle dévoila de nouveaux phénomènes. Elle nous montra que la force qui lui commande est dirigée vers le centre de la terre, et non vers le pôle boréal du ciel, comme on le croyait autrefois. Enfin elle a fourni aux physiciens le moyen de mesurer cette force, et aux navigateurs celui de reconnaître leur position à la surface du globe. Il est bien juste d'apprécier ici l'influence de la mécanique sur ces importantes découvertes. Elle leur en a ouvert la voie en perfectionnant les aiguilles et leur support, en divisant plus exactement les cercles commensurateurs et enfin en améliorant toutes les parties de ces instruments. Honneur donc à l'ingénieux inventeur de l'aiguille d'inclinaison et à tous ses imitateurs, qui ont concouru au perfectionnement des boussoles : au savant mécanicien du Bureau des longitudes (1), qui, sous la direction de M. Arago, nous a donné la boussole des variations diurnes et de la déclinaison absolue.

Ce fut vers l'époque de ces brillantes découvertes que parut un livre où tout ce qu'on savait alors sur le magné-

(1) Feu Gambey, de l'Académie des sciences et du Bureau des longitudes.



tisme est exposé, mais où l'on trouve encore un grand nombre de faits que nous avons seulement rajeunis et développés. La *Physiologie magnétique* de Guillaume Gilbert, imprimée en 1600 à Londres, et trente ans plus tard à Sedan, est sans contredit l'ouvrage de physique le plus remarquable de tous ceux qui furent publiés à la même époque. L'auteur n'y parle pas seulement de l'attraction magnétique, de la polarité réciproque et tellurique, de la déclinaison et de ses différences en divers lieux ; il traite encore des variations en un même lieu, et aussi de l'inclinaison qu'il reproduisait avec une petite aiguille d'acier adaptée à un globule de liége plongé dans l'eau (1). Enfin il a rassemblé une multitude de faits relatifs à la qualité de l'aimant, au choix de ce minéral, aux moyens d'en reconnaître les pôles, d'en augmenter la puissance, de la communiquer à l'acier, de l'y rendre permanente, de la diminuer et de la détruire. Ce grand physicien nous a fait aussi connaître le phénomène de la persistance de l'état magnétique dans les aimants fracturés et brisés ; de l'inégalité de la force du même aimant en diverses parties de son étendue, seulement déterminée depuis avec plus d'exactitude par Coulomb ; enfin il nous a donné un grand nombre de règles relatives aux expériences magnétiques. Pour ne pas m'étendre davantage sur ce livre remarquable, je dirai que rejetant philosophiquement toutes les hypothèses sur la cause de

(1) *Physiologia nova de magnete magneticisque corporibus.*

ces phénomènes merveilleux, l'auteur la considère comme un simple fait d'attraction, et que, saisissant encore l'analogie des phénomènes magnétiques et électriques, il a comparé la terre à un grand aimant (1).

D'après l'importance de la *Physiologie magnétique* de Gilbert, considérée comme un livre classique par M. de Humboldt, ne doit-on pas s'étonner de la légèreté, pour ne rien dire de plus, avec laquelle le savant et ingénieux physicien anglais a été traité dans la *Biographie universelle,* où se trouvent d'ailleurs tant d'articles excellents? Comment le rédacteur de cette notice a-t-il pu attribuer au favoritisme seul la célébrité dont jouit durant sa vie le savant médecin d'Elisabeth, reine d'Angleterre?

Nous arrivons enfin à l'époque où la science du magnétisme, stationnaire pendant près de deux siècles, enrichie de tant de découvertes utiles ou brillantes, reparut sur la scène du monde avec un éclat jusqu'alors inconnu. Dans cette période où une partie des faits nouveaux se sont accomplis de nos jours, les publications académiques et les ouvrages périodiques nous fourniront les matériaux qui doivent nous éclairer; nous y recourrons avec le désir de rendre à tous les inventeurs, à tous les physiciens distingués dans cette carrière, ce qui leur est dû; malheureusement, ils sont si nombreux, qu'il est presque

(1) Cette opinion combattue par le Père Cabée, auteur de la *Philosophie magnétique*, a obtenu l'assentiment général.

impossible de n'en pas oublier. L'étendue du sujet et le cadre dans lequel je me suis renfermé m'ont d'ailleurs imposé l'obligation de n'enregistrer que les faits qui ont imprimé, à la théorie ou à la pratique du magnétisme, une marche ascendante; son universalité, dernier progrès de la théorie de cette science, étant d'ailleurs l'objet principal de cette notice historique.

Le premier physicien que nous rencontrons dans cette noble carrière est le célèbre Coulomb, qui en quelques années tira du chaos toute la statistique du magnétisme et la soumit à la rigueur du calcul. Gilbert avait déjà reconnu que la force des aimants allait croissant du centre vers les pôles (1). Coulomb prouva que cette force dans une aiguille est à son maximum à une distance égale au sixième de sa longueur : de ce principe, faisant entrer dans le calcul les dimensions et le poids de la lame d'acier, il conclut qu'une aiguille de boussole doit avoir la forme d'un losange allongé, avec très-peu d'épaisseur et de masse. Le résultat de ces recherches annonçait la concentration de la force magnétique à la surface des aimants. Des expériences, consignées dans les Mémoires de l'Académie de Nancy (2) ont établi ce fait. On savait depuis longtemps que les corps doués de la force magnétique pouvaient la communiquer au fer et à l'acier. Un grand nombre de physiciens nous avaient fait

(1) Gilbert, *Physiologia magnetica*, liber III, cap. III.

(2) Année 1844.

connaître les procédés par lesquels on développait la plus grande énergie dans les aimants artificiels. Duhamel et Œpinus s'étaient déjà livrés avec succès à ces recherches pratiques. Coulomb perfectionna la double touche, indiqua les espèces d'acier qui devaient être préférées, et le procédé de trempe qui leur donnait la plus grande énergie et la plus constante persistance dans l'état magnétique. Il enseigna aussi à former le plus avantageusement des aimants composés ou batteries. Les frictions étaient considérées comme le seul moyen de communiquer la force magnétique; on a prouvé que cette vertu pouvait être communiquée sans contact (1), à distance ou par influence, comme l'électricité.

Gilbert (2) avait observé l'influence de la chaleur sur les aimants; M. Pouillet (3) a prouvé que l'incandescence enlevait même au fer et à l'acier la propriété d'acquérir l'état magnétique. On a prouvé depuis que, par l'incandescence partielle d'un barreau, on pouvait altérer son magnétisme dans la partie qui l'éprouvait actuellement et qu'il pouvait se conserver dans les portions contiguës, entretenues à une basse température; que l'état magnétique du barreau se rétablissait dès que l'incandescence cessait; qu'on pouvait aussi, par l'incandescence partielle, former des aimants à plusieurs

(1) *Mémoires de l'Académie de Nancy.*
(2) Gilbert, *Physiologia magnetica*, lib. III.
(3) *Physique*, 3e édition.

pôles ; et qu'enfin le refroidissement rétablissait la force d'un barreau partiellement altérée, mais que l'altération entière ou partielle d'un aimant exigeait toujours une température fort élevée (1). On ignorait la cause de l'influence des frictions sur la communication du magnétisme. M. Pouillet a de nos jours magnétisé un faisceau de fil de fer en l'inclinant vers la terre et en le tordant, c'est-à-dire, en communiquant à ses parties constitutives un mouvement favorable à l'influence magnétique de la terre, et en y développant la force coercitive par une espèce de trempe (2). On a depuis magnétisé, par influence, de petits fils de fer placés entre deux aimants et éloignés de leurs pôles, en les frictionnant avec des corps durs non magnétiques (3). On avait prouvé que les chocs modifiaient la force des aimants ; depuis on a montré que des vibrations violentes éteignaient, dans les lames d'acier qui avaient reçu les figures magnétiques, la force qui les produit et les conserve. On admettait que la force d'un aimant était le résultat des forces partielles de toutes ses molécules composantes : on a prouvé depuis que des tubes de verre ou de laiton, remplis de limaille de fer ou d'acier aimantés, prenaient des pôles comme le font des barreaux, mais pouvaient être désaimantés par le déplacement général des parties dont ils étaient

(1) *Mémoires de l'Académie de Nancy*, 1839, p. 42 et suivantes.

(2) *Physique*, t. I.

(3) *Mémoires de l'Académie de Nancy.*

composés (1). Gilbert avait déjà observé que l'action de l'aimant a lieu à distance, et que cette force diminue à mesure que la distance augmente, mais la valeur absolue de cette diminution n'était pas connue. C'est à Coulomb qu'on doit encore l'exacte détermination de cette quantité et la loi déjà entrevue par Muschembroeck. Le savant académicien français prouva que la force magnétique agit selon une loi commune au calorique, à la lumière, à l'électricité et à la force qui régit le système du monde ; c'est-à-dire qu'elle est en raison inverse du carré de la distance. Il fonda cette loi sur des faits obtenus au moyen d'une machine qui porte le nom de Balance de Coulomb. Cet instrument aussi simple qu'exact est celui à l'aide duquel il fonda la statistique électrique et magnétique, et qui conduisit le savant inventeur à de précieuses recherches relatives au frottement des aiguilles sur leurs supports, auxquels il a substitué pour les recherches de forces minimes la suspension par des fils simples de cocon (1). Ce mode de suspension qui, à raison de l'élasticité des fils, fournit un moyen exact d'apprécier des forces minimes, a permis de mesurer les quantités d'électricité les moins appréciables et de déterminer la distribution de la force magnétique dans les aimants naturels ou artificiels. C'est encore avec les instruments construits sur ces principes que les sa-

(1) *Mémoires de l'Académie de Nancy*, année 1839.

(2) Tous ces mémoires font partie de la collection de l'Académie des sciences.



vants, stationnaires ou voyageurs, ont recueilli tant de documents importants sur le magnétisme terrestre, sur ses différences en divers lieux ainsi que sur ses variations annuelles et diurnes. Je regrette de ne pouvoir rappeler ici honorablement tous les noms des laborieux observateurs de ces faits ; je me bornerai à nommer MM. de Humboldt, Hansteen, Duperrey, auxquels il est juste d'associer MM. Gay-Lussac et Biot, qui, dans leur ascension aérienne, ont constaté que l'action du magnétisme terrestre à une grande distance de la terre, agit comme à sa surface ou dans son intérieur.

Les variations annuelles de l'aiguille en un même lieu devaient faire présumer que ces changements s'opéraient par des efforts successifs répétés chaque jour ; mais cela ne pouvait être prouvé que par des instruments propres à indiquer et à mesurer des différences peu appréciables à nos sens. Par de nouvelles dispositions appliquées aux boussoles, Coulomb triompha des difficultés que présentaient les expériences. Les variations incessantes produites par l'action de la terre avaient déjà été observées par Graham, par Celsius, par Cassini ; depuis elles l'ont été dans un grand nombre de lieux où sont établis des observatoires destinés à recueillir ces faits. Je nommerai seulement Paris, Genève, Munich, Londres et Bruxelles, ou par les soins d'un savant et zélé observateur, M. Quetelet, ont été recueillis d'immenses et précieux matériaux pour le magnétisme terrestre. J'ajouterai Gœttingue, où l'aiguille a reçu de M. Gauss une disposition nouvelle

qui a obtenu l'approbation de beaucoup de savants. Ces perfectionnements divers, dans l'organisation des boussoles, ont encore servi à constater l'influence des aurores boréales sur le magnétisme terrestre.

Après l'exposition de ces phénomènes telluriques, il conviendrait de parler de l'action de ce grand corps sur les aimants ou les substances magnétisables, les moyens de favoriser, d'augmenter, de diminuer ou d'annuler son influence, ainsi que des considérations sur les causes qui lui conservent sa force, et la font varier en différents temps et différents pays, comme cela a lieu pour les lames d'acier qui ont reçu les figures magnétiques (1); mais je dois me renfermer dans les limites que je me suis imposées, et si je m'arrête un instant devant la question de la terre, considérée par Gilbert comme un grand aimant, c'est pour imiter la prudence du savant physicien anglais, qui, rassemblant en faveur de sa théorie toutes les preuves qui peuvent la fonder, a soigneusement négligé toutes les hypothèses de l'antiquité sur ses causes. Il s'est borné à y reconnaître un fait qu'il a même voulu rendre expérimental, en donnant à un aimant naturel la forme sphérique, et en plaçant à sa surface de petits aimants qui reproduisaient les phénomènes de l'aiguille transportée en diverses parties du globe (2). *Quomodo*

(1) *Mémoires de l'Académie de Nancy*, année 1839.

(2) *De telluris globo magno magnete*. lib. VI, *physiologia magnetica*. Feu Nobili, mon ami, physicien distingué et professeur à

magnetica ferramenta et minores magnetes ad terrena et ad tellurem ipsam et ab illa disponuntur.

Obligé de me borner aux questions fondamentales de la doctrine magnétique, je n'aurai plus à traiter que de la question qui est l'objet principal de cette notice, celle de l'*universalité du magnétisme,* que j'énonce ainsi : *la cause des phénomènes magnétiques est-elle au nombre des agents généraux de la nature, tels que le calorique, la lumière, l'électricité, ou n'est-elle seulement qu'une propriété particulière à certains corps?* Pour tous ceux qui regardent la terre comme un grand aimant, la question semble résolue, car la force d'un aimant étant le résultat de celle des parties qui le composent, toutes les parties de la terre doivent être magnétiques ou magnétisables. Cependant cette conséquence nécessaire n'a pas été admise. La faculté d'acquérir la force magnétique ne s'étant montrée sensiblement que dans un très-petit nombre de corps, les physiciens ont suspendu leur jugement. Le nombre des substances magnétisables s'étant augmenté depuis qu'on a trouvé cette propriété dans le cobalt, le nikel, le chrome et le manganèse, ce fait nouveau fournissait un argument très-puissant en faveur de la généralité du magnétisme. Mais des objections sur la pureté absolue des corps reconnus magnétisables, dans lesquels ont supposait des quantités

Florence, obtenait les mêmes effets avec un globe de bois qui portait le réophore circulaire d'une pile en action.

infiniment petites du métal considéré comme seul magnétisable, retinrent encore les esprits en suspens, et le physicien ingénieux, qui a enrichi la science magnétique de tant d'importantes découvertes, Coulomb, a contribué à maintenir une erreur que sa haute réputation ne peut m'empêcher de combattre. *Amicus Plato, sed magis amica veritas*. Il pensa résoudre les difficultés dont la question est environnée, en faisant osciller entre deux aimants puissants de très-petits cylindres de diverses substances, qui, suspendus librement par le fil de cocon simple, devaient éprouver dans leurs mouvements une accélération sensible s'ils étaient influencés par le magnétisme. Cette accélération fut prouvée, en effet, comme le savant physicien l'avait prévu ; mais au lieu d'attribuer cet effet à sa cause réelle, dominé par l'idée du magnétisme spécial du fer et de son abondance dans la nature, il laissa subsister le doute sur l'influence du fer, et retarda d'un demi-siècle la vérité entrevue par Gilbert. J'ai cherché à prouver aux opposants de nos jours combien il était peu philosophique d'admettre dans un très-petit nombre de corps une vertu spéciale, lorsque les progrès de la science nous montrent que des agents généraux de la nature, lumière, calorique, électricité, exercent sur tous les corps l'influence la plus générale. D'après ce principe je ne pouvais me persuader que l'agent au moyen duquel on explique les phénomènes magnétiques, dont l'analogie avec l'attraction et l'électricité est si grande, pût être restreint à agir sur un si

petit nombre de corps (1). J'entrepris donc de nouvelles expériences, j'alongeai beaucoup les aiguilles de Coulomb, je doublai, je triplai et je quadruplai même leur longueur, et les plaçant entre deux aimants, je ne consultai que la force de torsion, et je trouvai qu'un très-grand nombre de corps obéissent à la force attractive des aimants, qu'ils luttent contre la torsion du fil de cocon pour se maintenir dans la direction du courant qu'on suppose entre les pôles, et pour s'en rapprocher quand on les en avait écartés ; enfin qu'ils se conduisaient comme l'eût fait une aiguille magnétique ou magnétisable placée dans la même situation ; enfin comme une aiguille aimantée par rapport à la terre. Cette influence des aimants sur les corps supposés les plus exempts de fer et choisis dans les deux règnes, me parut tellement évidente pour le cuivre pur, l'or, l'argent, le platine, que l'une de ces aiguilles, étant retenue dans la direction des pôles en luttant contre la torsion du fil, il suffit d'éloigner les aimants pour lui voir prendre la direction qui lui est imprimée par cette torsion. Malgré l'exactitude de faits si faciles à répéter, même avec des aimants d'une force médiocre, les objections furent reproduites : c'était toujours le fer qui agissait, quoiqu'en quantité inappréciable à l'analyse, quoiqu'à l'état salin, c'est-à-dire, dépourvu de la force

(1) *Mémoires de l'Académie de Nancy*, 1845 ; *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, juin 1841.

magnétique propre au métal. Ces difficultés ne pouvaient être levées qu'en produisant des substances dans lesquelles on ne pouvait supposer le fer. Le charbon de la fumée des lampes brûlant sans mèches, les chlorhydrate et carbonate d'ammoniaque faits de toutes pièces furent présentés comme remplissant les conditions exigées (1).

Antérieurement à ces recherches, on avait recueilli des faits qui auraient dû amener la solution de la question. Personne n'ignore qu'en 1822, M. Arago prouva que l'aiguille aimantée était influencée, dans ses oscillations, par les corps près de la surface desquels elle les exécutait, et que le nombre de ses oscillations, avant d'être réduite au repos, était moindre dans une monture en bois que dans une monture en métal : ce qui avait échappé à des milliers d'observateurs ne put échapper au coup d'œil du savant physicien. De ce fait important il résultait que des corps considérés comme impropres à acquérir la force magnétique, l'acquéraient cependant, puisqu'ils amortissaient les oscillations de l'aiguille. Des expériences répétées par l'ingénieux inventeur sur un très-grand nombre de corps solides ou liquides, relativement à leur influence sur la durée des oscillations, il résultait évidemment que le magnétisme appartenait à tous les corps. Quelques physiciens, dans un fait essentiellement magnétique, prétendirent trouver quelque influence spéciale. D'autres recoururent à l'induction

(1) *Mémoires de l'Académie de Nancy*, année 1845.

pour expliquer la rotation des disques métalliques à intersections ; ce fut alors que parut à Nancy, en 1835, un mémoire assez étendu, intitulé *Histoire du magnétisme dont les phénomènes sont rendus sensibles par le mouvement* (1). On y prouve l'inutilité de l'induction appliquée à la solution de la question des disques à intersection, en montrant que l'entraînement de l'aiguille est l'effet du magnétisme transitoire, acquis par les parties du disque qui ont passé au-dessous de l'aiguille ; que ce passage, de l'état magnétique à l'état neutre, a lieu dans une durée extrêmement courte, déterminée (2) par une expérience spéciale, enfin on fortifie cette explication, montrant l'impuissance du disque d'acier dont la force coërcitive résiste avec trop d'énergie à l'influence de l'aiguille. La même explication s'appliquant facilement à la rotation des disques métalliques librement suspendus au-dessus des aimants rotateurs, il en résultait que tous ces phénomènes, dont l'explication avait été basée sur des causes compliquées et obscures, n'étaient que les effets de l'influence magnétique. L'important appendice, ajouté à la science de l'aimant par M. Arago, n'a donc pas seulement fourni de puissants arguments en faveur de l'universalité du magnétisme, il a encore fixé l'attention des

(1) *Histoire du magnétisme dont les phénomènes sont rendus sensibles par le mouvement, par* M. de Haldat. A Nancy, chez Grimblot et Raybois, et à Paris, chez G. Baillière.

(2) Même ouvrage, page 28 et suivantes.

physiciens sur un grand nombre de faits qui en ont étendu le domaine.

Deux années avant l'époque dont nous venons d'exposer les travaux, une grande découverte étonna le monde savant. On avait déjà entrevu quelques effets magnétiques produits par l'action du fluide électrique; on savait que la foudre avait altéré des boussoles et affaibli ou interverti les pôles de leurs aiguilles; que des ferrements placés sur des bâtiments élevés avaient acquis la force magnétique; mais ces observations inexpliquées n'avaient pas été appréciées comme elles devaient l'être. M. Œrsted prouva que le réophore d'une pile électro-chimique agit sur l'aiguille aimantée, et lui imprime une direction perpendiculaire au courant qu'il conduit. Il détermina les lois principales de ce fait fondamental, et ouvrit par cette découverte une carrière immense, dans laquelle s'engagèrent une multitude de savants français et étrangers, parmi lesquels Ampère détermina les lois de cette statique magnéto-électrique, et où M. Arago trouva le fait le plus favorable à la théorie de l'universalité du magnétisme, en montrant que le réophore d'une pile se charge de limaille de fer comme le fait un aimant, quoique formé de métaux considérés comme impropres à acquérir la force magnétique. L'influence de la terre sur les réophores librement suspendus, observée par un grand nombre de savants, parmi lesquels se distinguent Ampère et de La Rive, ajouta en faveur de l'universalité du magnétisme le dernier argument et l'un des plus puissants.

N'est-il pas étonnant, on pourrait presque dire incroyable, qu'après tant de faits analogues et concordants, l'universalité du magnétisme, à laquelle cet écrit est principalement consacré, ait été méconnue et oubliée? Ne semblerait-il pas que la préoccupation de la spécialité magnétique du fer et l'éclat des faits nouvellement observés aient détourné l'attention de leur plus importante conséquence? Car il est certain qu'en 1841, ni dans les ouvrages élémentaires destinés à l'enseignement, ni dans les traités spéciaux, il n'était nulle part question de l'universalité du magnétisme. Il fallait donc pour arriver à ce principe le dégager des préjugés qui l'enveloppaient. Ce dernier progrès, nous le devons encore au même savant dont le génie nous a fait connaître, sous la domination d'induction, une classe nouvelle de phénomènes magnétiques. L'influence de l'agent magnétique, sur tous les corps, n'avait été constatée directement que par leur disposition à se maintenir dans la direction du courant magnétique. M. Faraday (1) prouva que, parmi les corps soumis à ces expériences, un certain nombre, que j'avais considérés comme trop peu magnétisables pour prendre la direction du courant, se dirigeaient transversalement. Cette découverte, qui causa un grand étonnement, fut contestée. Elle eût été admise sans difficulté, si l'on avait apprécié convenablement un fait découvert par M. Becquerel. Ce savant physicien, auquel on doit tant de tra-

(1) *Annales de chimie et de physique*, dernière section, t. XI.

vaux ingénieux et de faits importants, avait observé que le peroxyde de fer, soumis à l'influence des aimants, au lieu de prendre la direction du courant se plaçait transversalement, ce que le savant anglais a nommé diamagnétisme. Ces expériences, appliquées à un grand nombre de substances, ont prouvé que le diamagnétisme appartenait aux deux règnes ; aux solides, aux fluides, aux gaz et aux vapeurs.

Ainsi s'est établie par le temps et la continuité des recherches sur le magnétisme, la théorie de son universalité, ou, comme on doit l'exprimer, la faculté de l'agent magnétique de commander à tous les corps avec des degrés variés d'énergie, en leur imprimant une direction parallèle ou transversale au courant, à l'influence duquel ils sont soumis. Cette conséquence naturelle du magnétisme terrestre, quoique directe, palpable, n'avait pas assez pénétré les esprits pour être formulée d'une manière positive. C'est d'après ces considérations que je ne puis partager l'opinion de M. de Humboldt qui semble considérer l'universalité du magnétisme comme reconnue depuis longtemps. J'oppose à cette induction l'oubli du livre de Gilbert, qui, malgré son mérite gisait oublié dans la poussière de nos bibliothèques et très-rarement cité par des auteurs qui ne se sont pas pénétrés des vues de ce grand physicien, et dont aucun, parmi ceux qui me sont connus, n'a énoncé l'*universalité du magnétisme*, comme je la proclame aujourd'hui au nom de tous les savants qui par leurs travaux ont dissipé des erreurs peu dignes de notre siècle.

J'oppose à l'induction du savant illustre la généralité de l'opinion si longtemps subsistante de la spécialité magnétique du fer, qui peut-être est encore admise par quelques retardataires. Débarrassant donc la thèse de tout ce qui peut l'obscurcir, je la réduis à ces deux questions fort simples. *L'universalité du magnétisme* a-t-elle été admise avant les recherches de Coulomb? L'a-t-elle été depuis leur publication? Je répondrai à la première que le grand physicien ne les entreprit qu'à raison de l'incertitude et du silence des auteurs qui l'avaient précédé sur cette importante question, qui à cette époque n'était donc pas éclaircie. Je répondrai à la seconde : 1° Que Coulomb admettant la spécialité du fer et l'existence de ce métal dans tous les corps en quantité insaisissables aux agents chimiques, a laissé subsister les doutes qui existaient avant ses recherches. La solution de la question exigeait donc qu'on prouvât que tous les corps ne contiennent pas essentiellement le métal considéré comme la source de l'universalité des phénomènes magnétiques ; 2° que des corps peuvent contenir le fer dans un état de composition (à l'état salin), où il n'est magnétique que comme tous les corps ; 3° qu'on peut former artificiellement des corps sensibles à l'influence magnétique qui, cependant, ne peuvent contenir du fer, on peut dire même, où il serait absurde d'en supposer d'après les expériences citées, page 201.

Je n'insisterai pas plus longtemps sur la question de l'universalité du magnétisme, que la doctrine de la spé-

LE
GENRE RUBUS,
CONSIDÉRÉ
AU POINT DE VUE DE L'ESPÈCE,

PAR M. GODRON.

Les groupes de plantes les plus naturels, qui s'offrent à notre observation et sont livrés à la sagacité des botanistes descripteurs, sont précisément ceux qui ont soulevé le plus d'incertitude et de contestations sur la valeur des caractères spécifiques et sur la délimitation des espèces. Cependant ces discussions n'ont pas été stériles, même depuis Linné : un certain nombre de formes végétales, considérées par le célèbre botaniste suédois comme de simples modifications d'un seul et même type spécifique, ont été depuis élevées au rang d'espèces et sont admises comme telles par tous les botanistes modernes. Qu'il nous suffise de citer ici les genres *Medicago, Valerianella, Myosotis, Calamagrostis, Polygala, Fumaria,* etc. L'étude attentive des espèces de ces genres, l'examen minutieux des modifications que chacun de leurs organes présente, ont fait enfin décou-

vrir des caractères importants, remarquables par leur constance et qui ne permettent plus de confondre les différentes espèces les unes avec les autres. Mais il est encore, même en se bornant à la Flore d'Europe, un certain nombre de genres litigieux, qui divisent les botanistes en deux camps, ceux qui ne reconnaissent que les espèces linnéennes, et ceux qui pensent, au contraire, qu'il existe en outre un certain nombre de véritables espèces longtemps méconnues, et qui méritent cependant de prendre rang parmi les espèces légitimes.

Entre ces derniers genres, il en est un, le genre *Rubus,* qui, depuis une trentaine d'années, a été l'objet de nombreux travaux, surtout en Allemagne, en Suède, en Angleterre, sans que les nouvelles espèces créées aient reçu, en France, un assentiment unanime. L'espoir de fixer l'attention des botanistes français sur ce genre difficile, de les engager à étudier sérieusement les espèces que nourrit le sol de notre patrie, m'engage à publier cette note, dans laquelle je considérerai le genre *Rubus* sous le point de vue de l'espèce.

Je me propose d'abord d'indiquer brièvement les travaux dont il a été l'objet depuis Linné ; de rechercher ensuite si différentes formes de Ronces décrites dans les temps modernes, ne se séparent pas les unes des autres par des caractères aussi importants et aussi tranchés que ceux par lesquels on distingue entre elles les espèces unanimement admises ; enfin d'établir qu'il n'est pas possible d'expliquer, par l'action des agents modifi-

cateurs connus, les différences saillantes qui se rencontrent dans les principaux organes des Ronces, et qu'il faut nécessairement reconnaître, dans ce genre, un plus grand nombre d'espèces que Linné n'en a décrit.

I.

Linné, dans le *Species plantarum*, n'indique que six espèces de Ronces appartenant à la Flore d'Europe : ce sont, parmi les herbacées, les *Rubus Chamæmorus*, *arcticus* et *saxatilis*, qui ne sont l'objet d'aucune contestation; et, parmi les frutescentes, les *Rubus idæus*, *cæsius* et *fruticosus*. Les deux premières espèces de ce dernier groupe sont reconnues par tous les botanistes, si on en excepte toutefois l'auteur du *Flora friburgensis*. Mais toutes les autres formes européennes se résument-elles dans le *Rubus fruticosus* de Linné, ou s'y rapportent-elles comme variétés? Telle est la question, réduite à ses plus simples éléments, qui divise les botanistes et dont nous aurons à rechercher la solution.

Les auteurs modernes sont loin de s'entendre sur la plante à laquelle Linné imposa d'abord le nom de *Rubus fruticosus*: les uns l'appliquent à une forme, les autres à une forme différente, quelques-uns veulent y faire rentrer toutes les Ronces frutescentes qui ne sont ni du *Rubus cæsius*, ni du *Rubus idæus*; mais la plupart avaient, jusqu'à ces dernières années, donné ce nom à



une Ronce dont les feuilles sont blanches-tomenteuses en dessous; tels sont Weihe et Nées (1), Bœnninghausen (2), Mertens et Koch (3), qui ont indiqué, sous cette dénomination, la forme décrite depuis par Wimmer sous celle de *Rubus thyrsoïdeus;* tels sont encore Smith (4), de Candolle (5), Duby (6), Anderson (7), Hooker (8), qui ont donné ce nom à la plante que Weihe et Nées ont nommée *Rubus discolor*. Cependant Linné dit de son *Rubus fruticosus* : *folia..... subtus villoso-mollia, viridia* (9); il donne de plus à sa plante des tiges subanguleuses (10). Aujourd'hui le doute n'existe plus : les travaux des botanistes suédois, et surtout les recherches de Wahlberg (11), d'Arrhenius (12),

(1) *Weihe et Nees, Rubi germanici, p.* 24, *tab.* 7.

(2) *Bœnninghausen, Prodr. flor. monast. n°* 625.

(3) *Mertens et Koch, Deutschlands Flora,* 3, *p.* 495.

(4) *Smith, Flora britannica* 2, *p.* 543 *et English Flora,* 2, *p.* 399.

(5) *De Candolle, Fl. franç.* 4, *p.* 475 *et Prodr.* 2, *p.* 560.

(6) *Duby, Bot. gall. p.* 167.

(7) *Anderson, in Transactions of the Linnæan Society, t.* 11, *p.* 221.

(8) *Hooker, British Flora, ed.* 4, *p.* 204.

(9) *L. Fl. suec. ed.* 2, *p.* 172.

(10) *L. Fl. suec. ed.* 2, *p.* 172 *et Sp.* 707.

(11) *Wahlberg, Flora gothoburgensis, p.* 56.

(12) *Arrhenius, Monogr. Ruborum Sueciæ, p.* 5.

de Fries (13), ont démontré que la plante qui doit conserver le nom de *Rubus fruticosus*, celle que Linné a pour la première fois décrite dans le *Flora suecica* (14), est positivement la forme à laquelle Weihe et Nées ont imposé depuis le nom de *Rubus plicatus ;* c'est la seule Ronce qui croisse dans les localités indiquées dans la première édition de la Flore de Suède, et elle porte encore aujourd'hui, dans chacune des provinces de ce royaume, les noms vulgaires sous lesquels elle était connue du temps de Linné (15).

Il semble fort probable que Linné n'a pas observé en Suède toutes les autres formes de Ronces qui y ont été rencontrées depuis, ou qu'il a négligé de s'en occuper ; qu'il n'y a pas vu surtout de Ronces à feuilles blanches-tomenteuses en dessous, qu'il ait pu considérer comme variétés de son *Rubus fruticosus ;* car, dans aucun de ses ouvrages, il n'accorde aux feuilles de cette plante cette

(13) *Fries, Summa vegetabilium Scandinaviæ, p.* 165.

(14) *L. Fl. suec. ed.* 1, *n°* 409.

(15) C'est à tort que, dans la Flore de France, j'ai rapporté au *R. fruticosus* les synonymes de *R. fastigiatus* et *nitidus*. Cette dernière plante, que je ne connaissais pas alors, a été depuis découverte par moi dans la chaîne des Vosges ; le *R. fastigiatus* est la même plante que le *R. suberectus*, magnifique espèce, trouvée à Pont-à-Mousson par M. Jordan, et à Plombières par M. Vincent. Ce sont encore deux nouvelles espèces à ajouter à la Flore de France.



couleur : il les dit au contraire positivement vertes en dessous, non-seulement dans la 2e édition du *Flora suecica*, mais encore dans l'*Iter scanicum* (16). On ne peut donc pas conclure de tout ceci que Linné ait réuni, sous le nom de *Rubus fruticosus*, toutes les formes de Ronces qui existent en Suède et ont été depuis décrites comme espèces, ni que son opinion fût favorable à cette réunion. Une circonstance tend même à faire penser que Linné en eût admis comme espèces un plus grand nombre, s'il les eût connues : dans *l'Iter westrogothicum* (17), publié en 1747, c'est-à-dire, deux ans après la première édition du *Flora suecica*, il dit positivement avoir rencontré, aux environs de Gœtheborg, une espèce de Ronce, non recueillie antérieurement en Suède, mais qui est commune en Angleterre ; il la nomme *Rubus maximus* et en trace nettement les caractères distinctifs ; il en parle de nouveau dans l'*Iter scanicum* (18), comme d'une espèce parfaitement distincte. Ainsi, Linné a donc admis, à côté des six espèces européennes dont il a été jusqu'ici question, une septième espèce qui certainement se sépare du *Rubus fruticosus* par des caractères non moins

(16) Dans ce dernier ouvrage, p. 272, la plante est décrite sous le nom de *R. maritimus (Conf. Arrhen. Monogr. Rub. Suec. p.* 6).

(17) *L. It. westr. p.* 135.

(18) *L. It. scan p.* 139.

importants que le *Rubus cæsius* (19). Toutefois nous ignorons complétement pourquoi, dans ses ouvrages subséquents, Linné ne dit plus rien de ce *Rubus maximus* et ne le cite nulle part en synonyme, pas même dans le *Species plantarum*.

Il n'en résulte pas moins de tous ces faits, qu'on ne peut pas s'appuyer de l'autorité de Linné pour réunir à son *Rubus fruticosus* toutes les formes de Ronces qu'on a voulu y rattacher et que Linné n'a vraisemblablement pas connues ou du moins étudiées.

Les botanistes qui ont suivi immédiatement Linné, semblent s'être très-peu occupés du genre *Rubus* : la plupart d'entre eux se contentent de citer, à propos du *Rubus fruticosus*, la phrase diagnostique du *Species*, sans même l'accompagner des observations que le célèbre professeur d'Upsal y avait jointes dans ses différents ouvrages, de telle sorte qu'il est à peu près impossible de reconnaître quelle est la forme de Ronce qu'ils indiquent sous ce nom.

Cependant, en 1792, Bellardi (20) distingue des espèces linnéennes son *Rubus glandulosus*, déjà admis

(19) Les botanistes suédois ont démontré depuis que ce *R. maximus* de Linné est la même plante que Smith a depuis décrite de nouveau sous le nom de *R. corylifolius*, espèce qui n'a pas encore été rencontrée en France, ni en Allemagne, mais qui pourrait exister sur nos côtes de la Manche.

(20) *Bellardi, app. in Fl. pedem.* p. 24.



quelques années auparavant, mais avec doute, par Villars (21), sous la dénomination de *Rubus hybridus,* et quelques années plus tard, par Waldstein et Kitaibel (22), sous le nom de *Rubus hirtus.*

En 1794, Borckhausen (23) décrit le *Rubus tomentosus.* Dix-neuf ans plus tard, de Candolle, étudiant la même plante, lui donnait, la croyant inédite, le nom de *Rubus canescens* (24), et Bastard la baptisait de son côté *Rubus prostratus.*

Il est vraiment remarquable que des botanistes d'un aussi grand mérite que ceux que nous avons cités dans les deux paragraphes précédents, sans connaître leurs travaux respectifs sur le genre *Rubus,* se soient accordés néanmoins à considérer, chacun de leur côté, comme espèces distinctes, les mêmes formes végétales qu'ils rencontraient cependant dans des pays bien différents.

Smith, à son tour, dans le *Flora britannica* (25), fait reparaître comme espèce, sous le nom de *Rubus corylifolius*, le *Rubus maximus* de Linné. Il décrit en outre, comme *Rubus fruticosus,* une Ronce à feuilles blan-

(21) *Vill. Prosp. p.* 46 *et Fl. dauph.* 3, *p.* 559.

(22) *Waldst. et Kit. Rar. hung. tab.* 141. Le nom de *R. hirtus* a été donné depuis à une autre espèce.

(23) *Borckh. in Rœmers neues Magazin für die Botanik, st.* 1.

(24) J'ai vérifié, dans l'herbier de M. de Candolle, l'exactitude de ce synonyme.

(25) *Sm. Fl. brit.* 2, *p.* 542.

ches-tomenteuses en dessous et bien distincte de la plante de même nom du *Flora suecica;* cette forme, dont il est question dans les auteurs pour la première fois, est considérée aujourd'hui par tous les botanistes qui se sont occupés, d'une manière spéciale, du genre *Rubus,* comme étant le même végétal que le *Rubus discolor Weihe et Nées.* Quelques années après, Smith donne, dans l'*English Botany,* de magnifiques figures des *Rubus nitidus, suberectus, corylifolius* et *fruticosus Sm.* (*non L.*).

Willdenow, en 1809 (26), sans créer d'espéces nouvelles, admet cependant, comme types spécifiques, plusieurs *Rubus* décrits depuis Linné.

De Candolle, en 1813 (27), décrit, outre le *Rubus canescens* dont nous avons parlé, le *Rubus collinus,* déjà observé par Magnol aux environs de Montpellier.

Vers la même époque, Lejeune, dans la *Flore de Spa,* signale aussi plusieurs formes nouvelles, qu'il décrit comme espéces distinctes.

En 1816, Anderson (28) publie son *Rubus suberectus* et en donne une figure.

De 1822 à 1827, parut la publication la plus importante dont jusqu'ici le genre *Rubus* ait été l'objet, je

(26) *Willd. Enum. hort. berol. p.* 548.

(27) *DC. Hort. monsp. p.* 139.

(28) *Anderson, Trans. of the Linnœan Society,* 11, *p.* 218, *tab.* 16.



veux parler du grand ouvrage de Weihe et Nées, intitulé : *Rubi germanici descripti et figuris illustrati.* Quarante-neuf formes de Ronces, inédites pour la plupart, y ont été nommées, décrites et figurées. Un aussi grand nombre de nouveautés, trouvées à la fois dans un seul genre et dans la circonscription seule de la Flore d'Allemagne, était une circonstance propre à jeter immédiatement de la défianee sur cette étude nouvelle du genre *Rubus ;* le vague des descriptions malgré leur développement, le peu de précision des caractères distinctifs, devaient ajouter à cette impression première, et cette œuvre laborieuse,qui aurait pu fixer d'une manière définitive l'attention des botanistes sur ce groupe si naturel, a peut-être plus contribué, que les difficultés inhérentes au sujet, à éloigner beaucoup de botanistes de l'examen attentif des espèces que renferme ce genre épineux à plus d'un titre. Cependant il faut rendre justice aux efforts de ces deux auteurs éminents : en publiant un aussi grand nombre de formes nouvelles, ils ne les ont pas présentées comme devant toutes être considérées définitivement comme de véritables types spécifiques ; c'est ce qu'ils déclarent formellement dans leur préface, où ils s'expriment ainsi : « *Confitemur, nos, an perennes, seu potiùs, an perpetuæ hæ sint species, id neque scire, neque in ipso opere ad hanc subtilissimam quæstionem multùm respexisse.* » Du reste, les planches qui accompagnent le texte seront toujours utiles et devront être nécessairement consultées par tous les bo-

tanistes qui voudront s'occuper avec soin du genre *Rubus*.

Reichenbach (29) a admis, comme espèces, à peu près toutes les formes décrites par Weihe et Nées.

Je ne fais que mentionner ici la monographie des Rosacées de Trattinnick (30), où l'on trouve aussi un certain nombre de Ronces européennes nouvelles; mais l'auteur semble avoir décrit souvent plutôt des individus que des espèces.

Enfin, je puis encore citer, parmi les auteurs allemands, Hayne (31), Wimmer (32), Petermann (33), qui ont aussi admis comme espèces des formes non signalées par Linné.

Smith, dans *The English Flora,* reconnaît comme bonnes espèces plusieurs *Rubus* qui ne figuraient pas dans le *Flora britannica*. Ses illustres compatriotes, Lindley (34) et W. J. Hooker (35), n'ont pas plus que lui hésité à proclamer bonnes un certain nombre des espèces nouvelles du genre *Rubus*. Hooker a même jugé sept espèces modernes de Ronces, comme dignes de figurer

(29) *Reichb. Fl. germ. excurs.* 599.
(30) *Tratt. Rosac. monogr. t.* 3.
(31) *Hayne, Dendrologische Flora; Arzneig.* 3.
(32) *Wimmer, Flora von Schlesien*, 130.
(33) *Petermann, Flora lipsiensis, p.* 367.
(34) *Lindley, A Synopsis of the British Flora.*
(35) *Hooker, The British Flora.*



dans la magnifique collection qui se publie en Angleterre sous le titre d'*English Botany*, et d'y prendre place à côté des quatre espèces que Smith y avait insérées. Leighton (36), Bell Salter (37) ont marché dans la même voie, et nous devons à M. Babington une véritable monographie des Ronces de l'Angleterre (38), qui ajoute plusieurs formes nouvelles à celles déjà connues.

Les auteurs italiens les plus recommandables ont suivi l'exemple des botanistes anglais, et ont traité le genre *Rubus* au point de vue de l'extention du nombre des espèces. Ainsi, sur neuf espèces admises en Italie par Bertoloni (39), on en compte six que Linné n'avait pas connues. Gussone (40) va plus loin encore et décrit, dans sa Flore de Sicile, dix espèces, dont une seule, le *Rubus idæus*, est espèce linnéenne. Je dois ici faire observer que ce nombre d'espèces italiennes, qui peut paraître assez restreint, a cependant une assez grande signification; car il est positif que le nombre des formes de Ronces diminue à mesure qu'on se rapproche des contrées les plus méridionales de l'Europe, et qu'elles sont au contraire le plus nombreuses dans la zone moyenne.

(36) *Leighton, A Flora of Shropshire.*

(37) *B. Salter, in Annals of Natural History, t.* 15 *et* 16.

(38) *Babington, A Synopsis of the British Rubi.*

(39) *Bertoloni, Flora italica,* 5, *p.* 216.

(40) *Gussone, Synopsis floræ siculæ,* 1, *p.* 566.

Nous ne pouvons passer sous silence les principaux travaux que les botanistes suédois ont produit sur le genre *Rubus,* travaux en général si importants par l'élucidation des espèces linnéennes, par la découverte des véritables caractères distinctifs des formes nouvelles et par la précision avec laquelle ils ont été tracés. La marche adoptée par ces auteurs devra être suivie par tous ceux qui voudront bien connaître le genre qui nous occupe et sortir du vague dans lequel beaucoup de travaux antérieurs nous avaient laissés. Je citerai d'abord Carl-Johan Hartman (41), qui ajoute aux espèces suédoises son *Rubus horridus;* Fries, qui, dans le *Flora scanica* (42), distingue le *Rubus candicans,* la même plante prise par Smith pour le *Rubus fruticosus* et admise comme espèce en Allemagne, depuis la publication de la monographie de Weihe et Nées, sous le nom de *Rubus discolor* qui doit lui rester. Fries, dans une récente publication (43), admet comme indigènes de la Suède dix-neuf espèces de *Rubus,* c'est-à-dire, toutes les formes si bien décrites par Arrhenius (44), et couvre ainsi de l'autorité de son grand nom les travaux si remarquables de son compatriote.

Je n'ai rien dit jusqu'ici de l'opinion du célèbre pro-

(41) *Hartman, Handbok i Skandinaviens Flora, ed.* 2.

(42) *Fries, Flora scanica, p.* 114.

(43) *Fries, Summa vegetabilium Scandinaviæ, p.* 164.

(44) *Arrhenius, Monogr. Rub. Suec.*

fesseur d'Erlangen, le docteur Koch, qui, sur les questions d'espèces, fait aujourd'hui et à juste titre autorité dans la science. Dans l'ouvrage vraiment classique qu'il a publié, sous le titre de *Synopsis Floræ germanicæ et helveticæ*, il se borne à décrire les anciennes espèces de Linné. Mais il ne faudrait pas en tirer cette conclusion qu'il ait tranché la question dans ce sens, et le compter parmi ceux qui définitivement n'admettent que ce petit nombre d'espèces parmi les formes européennes. Il a pris soin, dans les deux éditions de cet ouvrage, de renvoyer aux idées émises précédemment par lui dans le *Deutschlands Flora* (45), où il a soin de reproduire les diagnoses des espèces de Weihe et Nées, et où il exprime formellement l'idée qu'à son avis, ce genre tout entier a besoin d'une étude nouvelle. Nous trouvons dans le *Flora oder botanische Zeitung* de 1838, un autre passage bien plus formel du même auteur, dans lequel il dit positivement n'avoir jamais prétendu qu'en dehors des espèces décrites dans son *Synopsis*, il n'existât pas d'autres bonnes espèces dans la circonscription de la Flore d'Allemagne ; mais qu'il ne les connaissait pas. Ce passage est trop important, dans la question que nous agitons, pour que nous ne le reproduisions pas textuellement. M. Koch s'exprime ainsi : Ich habe niemals behauptet, daß es ausser den von mir jetzt in der

(45) *Mert. et Koch, Deutschl. Fl.* 3, p 511.

Synopsis aufgeführten Arten von Rubus keine andere guten Arten weiter in unsern Florenbezirke gebe; aber ich kenne sie nicht. Ainsi, il est évident que M. Koch, n'ayant pas fait une étude spéciale de ce genre litigieux, ne s'est pas prononcé contre l'adoption d'espèces nouvelles, et qu'on ne peut arguer contre nous de la réserve avec laquelle il a traité le genre *Rubus* dans le *Synopsis*.

Il résulte de tous ces faits que les plus célèbres botanistes de l'époque actuelle, allemands, suédois, anglais, italiens, qui se sont occupés d'une manière spéciale de l'étude des Ronces, n'ont pas pu se borner aux six espèces linnéennes; qu'ils en ont admis un plus ou moins grand nombre de nouvelles dans les diverses régions de l'Europe dont ils ont décrit la végétation; que plusieurs d'entre eux, étudiant dans des pays très-éloignés les uns des autres, ont souvent, chacun de leur côté et sans se communiquer leurs observations, reconnu comme bonnes espèces les mêmes formes végétales, bien qu'ils les aient décrites sous des noms différents; que ces autorités si nombreuses et si imposantes prouvent évidemment que la question n'est pas oiseuse et mérite un examen sérieux; que, s'il est très-contestable que toutes les espèces nouvelles qui ont été produites soient de véritables espèces, il existe du moins une bien forte présomption à admettre qu'il en est, parmi elles, qui méritent réellement ce titre, et qu'on a généralement en France voulu en restreindre le nombre dans des limites trop étroites.

II.

Je vais maintenant chercher à démontrer que, parmi les formes de Ronces élevées au rang d'espèces par les botanistes modernes, il en est certainement qui se distinguent les unes des autres par des caractères tout aussi importants, que ceux qui séparent des espèces linnéennes généralement admises, par exemple, le *Rubus fruticosus L.* du *Rubus cæsius L.* Je choisirai principalement mes exemples dans les espèces que j'ai décrites dans la Flore de France.

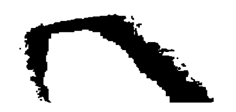
Commençons d'abord par rappeler les signes diagnostiques par lesquels on distingue le *Rubus fruticosus* du *Rubus cæsius :*

R. cæsius L. — Inflorescence en corymbe pauciflore. Calice appliqué sur le fruit à la maturité. Pétales obovés, émarginés. Fruit à gros grains, couverts d'une poussière glauque. Feuilles ternées, à folioles inférieures subsessiles et bilobées. Tige entièrement couchée, cylindrique, munie de petits aiguillons sétacées dès la base.

R. fruticosus L. — Inflorescence en grappe étroite, fastigiée, à pédoncules étalés-dressés. Calice réfléchi à la maturité. Pétales ovales, entiers. Fruit à petits grains, non glauques. Feuilles quinées, à folioles inférieures entières et subsessiles. Tige dressée, arquée au sommet, pentagonale, canaliculée sous l'insertion des feuilles, munie d'aiguillons vulnérants, élargis à la base.

Si l'on compare à ces deux plantes le *Rubus rudis*, espèce nouvelle de Weihe et Nées, que je rencontre aux environs de Nancy dans les mêmes lieux que les deux précédentes et par conséquent dans les mêmes conditions d'existence, on est frappé des différences saillantes qui l'en éloignent. L'inflorescence est en panicule large, composée, à branches et à pédoncules grêles, fortement divariqués ; le calice est réfléchi à la maturité ; les pétales sont linéaires-oblongs (!), écartés les uns des autres et non contigus ; le fruit est formé de grains nombreux, petits, noirs ; les feuilles sont ternées ou quinées, à folioles cunéiformes à la base et dont les inférieures sont toujours manifestement pétiolulées ; la tige forme un arc de cercle qui touche la terre par ses deux extrémités, elle est fortement striée, anguleuse avec les faces planes, couverte de soies glanduleuses et armée d'aiguillons vulnérants, droits, élargis à la base. Je n'ai jamais vu varier ces caractères, depuis plus de dix ans que j'observe de nombreux pieds de cette espèce dans leur lieu natal.

Or, il me semble évident que, si l'on reconnait que le *Rubus cæsius* est une espèce distincte du *R. fruticosus*, on se trouve inévitablement conduit à considérer le *Rubus rudis* comme une espèce tout aussi solide, en raison du nombre et de l'importance des caractères qu'il possède. On peut affirmer qu'il s'éloigne, *toto cœlo*, des deux espèces auxquelles nous le comparons. Il est certainement des espèces de Roses et de Potentilles, unanimement considérées comme espèces, qui se



distinguent les unes des autres par des modifications bien moins saillantes.

Si on établit un parallèle entre le *Rubus Wahlbergii* et les trois espèces précédentes, on voit qu'il s'en sépare nettement par ses grappes corymbiformes composées, serrées, à rameaux et à pédoncules étalés; par son calice étalé à la maturité; par ses pétales orbiculaires (!), émarginés au sommet; par son fruit gros, à grains enflés, nullement glauques; par ses feuilles quinées, à foliole terminale orbiculaire brusquement acuminée et à folioles inférieures subsessiles; par sa tige arquée-décombante, cylindrique à la base, obtusément anguleuse au sommet, munie d'aiguillons nombreux, robustes, vulnérants, élargis à la base, puis coniques.

Voilà donc encore une nouvelle espèce, remarquable par l'importance et la constance de ses caractères et qu'il faut bien aussi élever au rang d'espèce, si l'on considère comme telles les *Rubus cæsius* et *fruticosus*.

En étendant cette comparaison aux autres Ronces décrites par nous dans la Flore de France, on arrivera, nous le pensons du moins, aux mêmes conclusions.

Et cependant, dans les exemples qui viennent de passer sous nos yeux, il n'a été question que d'une partie des modifications organiques sur lesquelles nous avons établi toutes nos espèces. Il n'est pas un seul organe important dans les Ronces, si ce n'est l'embryon, qui n'offre des signes distinctifs des espèces, et il n'est peut-être pas de genres qui en présentent avec une telle profusion. On

connaît beaucoup d'espèces de plantes polymorphes, qui se modifient d'une manière remarquable dans quelques-uns de leurs organes et surtout quant à la forme des feuilles; mais je ne pense pas qu'on puisse citer une seule espèce sauvage, qui se transforme à la fois dans son mode d'inflorescence; dans la direction des sépales à la maturité; dans la forme des pétales (et cela depuis la forme linéaire-oblongue jusqu'à la forme orbiculaire); dans la forme, la grosseur et la saveur des fruits; dans la configuration des graines; dans le nombre et la figure des divisions des feuilles, dans leur consistance, leur vestimentum, leur couleur; dans la direction des tiges, dans leurs poils et leurs épines, dans leur forme enfin se modifiant de manière à donner à leur coupe transversale tantôt la figure d'un cercle, tantôt celle d'un pentagone, tantôt la figure d'une étoile à cinq rayons. Nous n'avons jamais rien vu de semblable dans la nature, et il est, je crois, permis de douter que le *Rubus fruticosus* puisse fournir l'exemple unique d'un phénomène aussi extraordinaire.

Or, il faut de toute nécessité, ou bien considérer ce fait, dont on ne trouve pas l'analogue dans les annales de la Science, comme positivement démontré; réunir, en conséquence, au *Rubus fruticosus*, non-seulement toutes les nouvelles espèces de Ronces européennes à tiges frutescentes, mais encore le *Rubus cæsius*; et faire du tout un *Rubus polymorphus*, à l'exemple de Spenner dans le *Flora friburgensis* : ou bien, il faut reconnaître,

qu'en dehors des espèces linnéennes, il existe des formes qui méritent, à aussi juste titre, d'être considérées comme de véritables espèces.

Il me reste maintenant à démontrer qu'on ne peut pas admettre la première proposition.

III.

Si les différentes formes de Ronces nouvelles, que des botanistes qui font autorité dans la science ont cru pouvoir considérer comme de véritables types spécifiques, ne sont que de simples variétés, ou bien des races, d'une seule et même espèce, le *Rubus fruticosus*, il doit être facile de prouver : 1° qu'elles se lient toutes par des intermédiaires qui forment entre elles une chaîne non interrompue; 2° qu'elles sont le résultat de l'action des agents modificateurs, tels que le climat, le sol, l'exposition, etc.

Tous les auteurs qui ne reconnaissent que les espèces linnéennes, adoptent implicitement le premier point; mais plusieurs d'entre eux l'expriment d'une manière non douteuse. Gmelin, dans le supplément au *Flora badensis-alsatica,* volume publié sous l'impression produite par l'ouvrage de Weihe et Nées qui venait de paraître, va même jusqu'à affirmer ce qui suit : « *ex uno*
» *eodem individuo facile quinque et plures varietates*
» *conspicuæ, quæ, pro dolor, à nonnullis hodiernis pro*
» *speciebus diversis enunciantur. Sic celeb. D. Weihe*

» *et Nees-ab-Esenbeck*, etc. » (46). Nous n'avons pas été aussi heureux que Gmelin : depuis dix ans que nous étudions les Ronces indigènes de la Lorraine, nous n'avons jamais rien rencontré de semblable, et je ne sache pas qu'aucun botaniste ait fait depuis une aussi prodigieuse découverte (47).

Quelques espèces de Ronces sont réellement polymorphes, le *Rubus cæsius* peut-être plus qu'aucun autre. Ainsi, dans les lieux ombragés, les feuilles des *Rubus* perdent de leur consistance, elles deviennent plus minces, se dépouillent plus ou moins de leurs poils et même, dans quelques espèces (*Rubus vestitus*, p. ex.), de blanchâtres qu'elles sont en dessous, lorsque la plante croît en plein soleil, elles peuvent devenir tout-à-fait vertes ; dans les provinces méridionales, les feuilles sont en général plus fortement blanches-tomenteuses en dessous et quelquefois en dessus (*Rubus cæsius, Wahlbergii, tomentosus, collinus*, etc.), bien que, dans d'autres espèces, elles restent invariablement vertes (*R. fruti-*

(46) *Gmelin, Flora badensis-alsatica, 4, p.* 375.

(47) Ceci nous rappelle une observation de Saint-Amans, qui dit avoir vu, à la fois, sur un même pied de Valérianelle, les fruits des *Valerianella olitoria* et *carinata* (*St Am. Fl. agen. p.* 14). Il paraît que de tout temps, l'annonce d'espèces nouvelles a provoqué, dans l'esprit de certains botanistes, non-seulement ce sentiment de défiance bien légitime, qui conduit à n'admettre la découverte d'une plante inédite que sous bénéfice d'inventaire, mais souvent aussi une répulsion telle, qu'elle porte à voir les faits les plus incroyables.

cosus L.). Le nombre des folioles, qui est constamment de trois dans quelques espèces, normalement de cinq dans d'autres, peut diminuer, et les feuilles sont souvent unifoliolées dans l'inflorescence ; chaque foliole peut être en outre plus ou moins profondément dentée ou incisée ; quelquefois même, dans les lieux ombragés, la foliole terminale se subdivise en trois folioles secondaires, ce qui n'est pas très-rare dans les *Rubus suberectus, fruticosus* et *Wahlbergii.* Les corolles sont tantôt blanches et tantôt roses. Les tiges entièrement vertes ou bien rougeâtres d'un côté, sont pourvues d'un nombre plus ou moins grand d'aiguillons et de poils glanduleux. Mais ces modifications n'atteignent pas, comme on le voit, les caractères essentiels de l'espèce.

Malgré les nombreuses observations que je n'ai cessé de faire depuis 1840, et je dirai plus, malgré le désir qui m'animait de réunir les formes et de restreindre autant que possible le nombre des espèces (disposition d'esprit dont s'est ressentie ma Monographie des Ronces des environs de Nancy), je n'ai pu jusqu'ici rencontrer dans aucune des espèces que j'admets aujourd'hui, des variations dans les caractères tirés de l'inflorescence, du calice, de la corolle, des fruits, des feuilles, pas plus que dans la forme, la direction de la tige (48) et dans le développement de sa partie médullaire.

(48) Je dois toutefois prévenir ici, que certaines espèces à tiges couchées s'élèvent quelquefois sur les buissons, lorsqu'elles

Cependant, si ces différences si saillantes que nous observons dans les principaux organes des Ronces, n'étaient que des modifications d'un seul et même type spécifique; si les formes que nous considérons comme espèces, n'étaient que de simples variétés, il est évident qu'on ne rencontrerait pas sur chaque forme une série de modifications toujours identiques, et cela à la fois dans

croissent au milieu d'eux, se dirigeant vers le point où elles trouvent le plus tôt l'air et la lumière; cela se voit souvent dans le *Rubus cæsius*, mais jamais (!) cette plante n'a la tige dressée, lorsqu'elle croît en toute liberté dans un lieu parfaitement découvert, et c'est toujours dans cette dernière condition que nous avons indiqué la direction de la tige dans nos descriptions. Il est encore un autre fait, dont nous devons prévenir, parce qu'il pourrait induire en erreur : c'est qu'il arrive quelquefois, dans le *Rubus cæsius* par exemple, et presque toujours dans le *Rubus saxatilis*, que la tige foliifère, entièrement couchée dans ces espèces, gèle pendant l'hiver presque jusqu'au collet de la racine, et que, du court tronçon resté vivant, il naît au printemps suivant un rameau fleuri, qui simule une tige dressée. Comme on le voit, ce phénomène s'observe sur deux plantes dont la valeur spécifique n'est pas contestée; mais il pourrait se rencontrer sur d'autres de nos espèces. Enfin, je crois devoir faire une dernière observation, c'est qu'en indiquant la forme des tiges, je parle toujours de l'axe primaire; car, dans les Ronces, dont la tige se divise et se subdivise, les branches et les rameaux sont toujours cylindriques à leur base, quelle que soit du reste la forme de la tige principale.

tous les organes; qu'on trouverait nécessairement des individus dans lesquels les caractères de plusieurs formes se mêleraient, de manière à rapprocher et à confondre les espèces nouvelles les unes avec les autres. Ce croisement des caractères distinctifs, nous ne l'avons jamais observé: jamais nous n'avons vu, par exemple, de *Rubus vestitus* avec les pétales du *Rubus rudis;* de *Rubus fruticosus* avec le calice du *Rubus affinis ;* de *Rubus thyrsoïdeus* avec les tiges ou l'inflorescence du *Rubus glandulosus.*

Mais il y a plus : si les modifications si importantes que tous les organes principaux de ces prétendues variétés du *Rubus fruticosus* présentent, ne sont pas de véritables caractères spécifiques, nous demandons où l'on trouvera des signes distinctifs pour séparer cette espèce si variable des différentes Ronces frutescentes à feuilles palmées qui croissent, par exemple, dans l'Amérique du nord et qui sont considérées par tous les botanistes comme des espèces parfaitement tranchées? Je ne crains pas d'avancer que, dans une Flore générale, il sera absolument impossible de décrire ce *Rubus fruticosus* polymorphe.

On ne peut donc pas admettre que ces formes de Ronces si remarquables, si constantes dans la configuration de leurs organes principaux, ne soient que de simples variétés du *Rubus fruticosus* de Linné.

Seraient-ce des races ou variétés permanentes? Cette supposition n'est pas plus fondée que la précédente. Les

races d'une même espèce ne se distinguent les unes des autres, en général, que par les modifications constantes d'un seul ou d'un petit nombre d'organes et non à la fois de tous les organes essentiels. Les races végétales, comme nous croyons l'avoir démontré dans notre Mémoire sur l'Espèce (49), se produisent exclusivement sous l'influence de la culture, de même que les races animales sous l'action de la domesticité, et je ne sache pas qu'en France, pas plus que dans tout autre pays du globe, on ait jamais soumis les Ronces à une culture régulière, encore moins à une culture générale, ce qu'il faudrait cependant admettre, si on adoptait l'opinion que nous combattons.

Les autres agents modificateurs, le climat, l'exposition, la nature du sol, la sécheresse ou l'humidité, etc., beaucoup moins puissants que la culture, peuvent, bien moins encore, expliquer l'origine des différences qui séparent les prétendues variétés du *Rubus fruticosus*. Et cependant, c'est à l'influence de ces agents extérieurs que ces modifications si profondes sont attribuées par les auteurs qui s'en tiennent aux espèces linnéennes (50) ; on a aussi invoqué l'âge de la plante (51).

(49) *De l'espèce et des races dans les êtres organisés* (dans les Mém. de l'Acad. de Nancy, année 1847).

(50) *Gmelin, Flora badensis-alsatica, 4, p.* 374 ; et *Spenner Flora friburgensis, p.* 744.

(51) *Ibidem.*

Le climat ne modifie pas les plantes sauvages dans leurs caractères essentiels, nous pensons l'avoir prouvé dans un autre travail (52). On ne peut pas plus l'admettre pour les Ronces que pour les autres végétaux, la même forme restant semblable sous des latitudes bien différentes. C'est ainsi que le *Rubus collinus* est identique à Nancy et à Montpellier; le *Rubus suberectus* se trouve à la fois en Suède, en Saxe, en Silésie, en Bohême, en Angleterre, dans le nord de la France et jusqu'en Suisse; le *Rubus discolor* est à la fois indigène de la Suède, de l'Angleterre, de la France, de l'Italie et même du nord de l'Afrique, et cependant, sous ces climats si divers, il conserve ses caractères distinctifs. Ces formes végétales ne sont donc pas produites par l'influence du climat.

La nature du sol serait-elle un modificateur plus actif? Gmelin (53) y attache une grande importance et énumère longuement toutes les variétés minéralogiques de terrains, qui selon lui font varier les Ronces, *canino more*, pour me servir de ses propres expressions. Nous devons avouer que nous avons précisément vu tout le contraire. Nous possédons le *Rubus vestitus* des terrains tertiaires du bassin de Paris (Arras et Compiègne), du sol crayeux de la Champagne; des différents étages du calcaire jurassique de la Lorraine, de la Côte-d'Or et du Jura; nous le recueillons tous les ans, aux environs de

(52) *De l'espèce et des races dans les êtres organisés.*

(53) *Gmelin, Flora badensis-alsatica*, 4, *p.* 374.

Nancy, sur l'alluvion et le lias; il n'est pas rare dans la formation granitique des Vosges; il se retrouve dans les Alpes du Dauphiné et sur les dômes basaltiques de l'Auvergne. Je puis en dire tout autant des *Rubus hirtus*, *Wahlbergii*, *rhamnifolius*, etc.

Nous trouvons à Nancy toutes les espèces que nous venons de citer, dans les expositions les plus diverses. Nous les observons dans les bois secs et dans les bois humides; sur les coteaux les plus arides et sur le sol riche des plaines; le long des routes, et quelques-unes même végètent le pied dans l'eau sur le bord des ruisseaux.

On ne peut donc pas rapporter à ces circonstances les différences qui séparent un certain nombre de formes de Ronces, élevées au rang d'espèces par les botanistes modernes; l'observation la plus simple, la plus facile vient réduire à néant cette nouvelle supposition.

Mais, si ces formes de Ronces ne sont ni des races, ni des variétés, il faut bien que ce soient des espèces; elles se comportent de tout point comme les véritables types spéciques. On peut contester la légitimité de quelques-unes de celles qui ont été proposées depuis trente ans, discuter la valeur de quelques-uns des caractères considérés comme spécifiques; mais nous avons l'intime conviction que, si l'étude des Ronces devient générale, si on s'astreint surtout à les observer à l'état de vie dans leur lieu natal, il en sera de ce groupe comme du genre *Myosotis*, où l'observation attentive a bientôt

fait justice de l'exagération avec laquelle on avait un instant voulu multiplier les espèces, et les a réduites aujourd'hui à leurs véritables limites.

Enfin, il est un fait qui pèse d'un poids immense dans la question, qui la juge définitivement, et ce fait je ne puis le passer sous silence : M. Jordan a transporté dans son jardin plus de cent pieds de Ronces, appartenant à différentes formes ; il les a toutes placées dans des conditions identiques et les y cultive depuis plusieurs années, sans qu'elles aient varié dans leurs caractères spécifiques. Pour constater ce dernier point, il a pris le soin minutieux de recueillir d'abord, sur le pied sauvage, avant de le transporter dans son jardin, des échantillons pour l'herbier ; de dessécher les pétales à part, afin de ne pas les déformer ; de conserver les fruits dans l'alcool ; de décrire la plante sur le vif et de dessiner les organes essentiels ; enfin de placer sur tous ses échantillons vivants ou desséchés un numéro d'ordre ; et de cette manière il a pu avec certitude comparer le pied sauvage avec le même pied cultivé pendant plusieurs années. Jamais il n'a observé la moindre variation dans les organes importants.

Mais cet infatigable botaniste ne s'en est pas tenu à ces premières expériences. Il a fait en outre de nombreux semis de Ronces et en a obtenu les résultats que je vais indiquer.

Il sème en pots ou en terrines les graines de Ronces spontanées. Ces graines ne lèvent, en général, qu'après

avoir passé deux hivers en terre, et donnent alors de jeunes plants qui sont repiqués et ne fleurissent que vers la troisième et plus souvent vers la quatrième ou la cinquième année. M. Jordan a reproduit de semis plus de trente espèces qui ont fleuri, et leur similitude avec les pieds sauvages, plantés dans son jardin et qui avaient fourni les graines, est aussi complète que peut l'être celle de deux échantillons recueillis sur un seul et même pied.

Dès lors, il me semble que nous arrivons rigoureusement à cette conclusion : ou bien qu'il faut admettre un nombre plus considérable d'espèces de Ronces européennes que Linné n'en a décrit, ou bien nier positivement l'Espèce.

NOTICE

BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

FLORENTIN LE THIERRIAT,

PAR M. AUG. DIGOT.

I.

Nos premières études sur l'histoire de Lorraine nous ont démontré, il y a longtemps déjà, qu'on avait à peine ébauché la biographie des hommes illustres auxquels notre province a donné le jour; nous avons dès lors formé le projet de publier deux séries d'études: l'une sur les historiens, l'autre sur les jurisconsultes, dont les talents et les travaux ont ajouté à la gloire de notre patrie. Une portion de ce plan a été successivement réalisée; nous avons donné des notices sur nos principaux historiens, à l'exception toutefois de Dom Calmet; mais nous n'avons pas exécuté notre projet en ce qui concernait les jurisconsultes, et Jean-Léonard de Bourcier

est le seul d'entre eux qui nous ait fourni le sujet d'une notice étendue. Celle que nous publions aujourd'hui rentrera à la fois dans les deux parties du plan dont nous parlions ; car Florentin Le Thierriat fut en même temps jurisconsulte et historien. Son traité de la noblesse, son discours sur les prééminences, son commentaire sur la coutume de Lorraine lui assurent un rang distingué parmi nos jurisconsultes, et ses mémoires sur l'histoire de notre province lui donnent quelques droits à une place parmi ceux qui ont contribué à nous faire connaître les annales de notre patrie. Tous ces ouvrages, outre leur valeur pour les habitants de la contrée qu'ils concernent d'une manière particulière, présentent un intérêt plus général. Au reste, Thierriat n'a guère joui de sa gloire ; la rareté de ses écrits sur la noblesse, la destruction partielle de ses mémoires historiques ont contribué à effacer promptement le souvenir de ses travaux ; enfin, son plus grand ouvrage, son commentaire sur la coutume de Lorraine, a paru sous un nom étranger, et c'est seulement plus d'un siècle après la mort de Thierriat que ce dernier a été reconnu pour l'auteur de ce livre important.

Aujourd'hui, on lui rend plus de justice ; mais on ne connaît guère mieux les détails de sa vie utile et laborieuse, et il est peu de lorrains distingués dont la biographie soit aussi complétement inconnue. Les articles que Dom Calmet et Chevrier lui ont consacrés (1) sont d'une aridité et d'une sécheresse sans égales. Comme

nous ne voulions point nous contenter de ces maigres renseignements, nous nous sommes livré à des recherches longues et minutieuses, qui, sans être aussi productives que nous l'aurions voulu, ont amené plusieurs découvertes inespérées, et nous ont fourni des documents dont on appréciera la valeur. Désormais, on peut, au moyen de ces renseignements nouveaux, rétablir en grande partie l'histoire de la vie et des travaux de Florentin Le Thierriat; on remarquera, sans doute, encore bien des lacunes dans cette notice; mais on nous les pardonnera, si l'on veut réfléchir à l'insuffisance des matériaux dont nous pouvions disposer, et au grand nombre des obstacles que nous avions à vaincre.

Nous ne dirons rien de particulier au sujet du plan que nous allons suivre. Cette notice sera divisée en deux parties distinctes; dans la première, nous ferons connaître la vie de Thierriat et tous les détails qui concernent la publication de ses ouvrages; la seconde sera consacrée à une étude sur son caractère, ses travaux et le mérite de ses écrits. Enfin, de nombreuses notes renfermeront tous les éclaircissements qui ne pourraient trouver place dans le texte. Nous avons, au surplus, déjà suivi cette méthode dans les notices imprimées précédemment, et il nous a paru qu'elle était préférable à toute autre.

II.

Chevrier, avec cet air d'assurance qui ne le quitte jamais, fait naître Florentin Le Thierriat le 15 novembre 1589 (2) ; c'est une erreur grossière, et qui prouve avec quelle légéreté Chevrier travaillait ; il lui aurait suffi de jeter un coup-d'œil sur le Traité de la noblesse, terminé dès les premières années du XVII[e] siècle, pour comprendre que le jurisconsulte lorrain, si précoce que l'on suppose son génie, n'avait pu écrire ce traité à l'âge de douze ou treize ans, et que par conséquent la date assignée à sa naissance était nécessairement fausse. Nous n'avons aucun renseignement positif sur cette date ; mais, d'après toutes les probabilités, Thierriat a dû naître vers l'année 1570; nous ne pouvons pas davantage préciser le lieu de sa naissance ; ce n'est pas Mirecourt, comme le dit Chevrier (3).

Le véritable nom de la famille de notre jurisconsulte était *Le Thierriat,* et non pas *Thiriat,* ainsi qu'on l'écrit ordinairement (4), ou *De Thierriat,* comme on l'a mis par erreur sur le premier titre du Traité de la noblesse. Les ancêtres de Thierriat avaient autrefois habité Mirecourt ; ils y étaient fixés au XIV[e] siècle (5), et l'on compta parmi eux des prêtres, des clercs et des notaires (6) ; ce qui nous porterait à penser que cette famille n'était pas noble à cette époque, et qu'elle ne fut anoblie

que dans le XVe siècle. Quoi qu'il en soit, un des ancêtres de Thierriat quitta la Lorraine et alla s'établir en Champagne à une date que rien ne nous révèle (6 bis). Ses descendants ne rompirent cependant pas tout rapport avec leur ancienne patrie; ils y avaient conservé des biens, qui devaient les obliger à de fréquents voyages, et à la fin du XVIe siècle cette famille possédait les fiefs de Longepierre, Longuet, Saint-Nabor et Raon-aux-bois, situés entre le bourg d'Arches et la ville de Remiremont (7); l'aîné de la famille était, à raison de ces fiefs, tenu à foi et hommage envers le duc et se qualifiait de vassal du prince (7 bis). Thierriat allait plus loin encore; il prétendait ne pas descendre d'anoblis, et, dans son *Discours de la préférence de la Noblesse avx Officiers*, il s'exprime en ces termes : « Ce qui est en garde aux » Officiers (de robe) est patrimonial à la Noblesse et aux » Vassaux, et patrimonial à moy qui fais ce discours. » I'ay la Noblesse naturelle, ils n'ont que la ciuile,..... » la mienne est ancienne, et vient de pere en fils, et » d'ayeux en ayeux! (8) » Thierriat ne possédait cependant d'autre titre nobiliaire que celui d'écuyer; mais il l'avait en grande estime. « La Noblesse de race, dit-il, » ne prent pas un commencement nouueau; les ayeux » l'ont receuë des autres ayeux, et par plusieurs lignes » redoublées ont laissé le tiltre d'Escuyer à leurs suc- » cesseurs. Or les Escuyers, quasi Ensifer, surpassent » en toutes choses les Officiers accidentaux et venaux ; » il n'y a point de comparaison de l'vn à l'autre..... Les » Escuyers sont plus que les Anoblis (9). »



Quoique la maison à laquelle appartenait Florentin Le Thierriat fût propriétaire des fiefs que nous avons nommés plus haut (9bis), elle ne semble pas avoir joui d'une grande aisance, et le passage suivant du Traité de la noblesse ne laisse guère de doute sur ce point : « c'est » vn grand aide à la Vertu que la Richesse ; sans elle » vne Noblesse est mise à l'estoufée ; mal-aisément pa- » roist-elle ; c'est un champ inutil, quand on ne peut » fournir aux fraiz du labeur et de la semence ; les pas- » sans n'en tiennent compte. C'est l'enfant d'Alciat, qui » a vne aesle (aile) à vne main qui le guinde sur les » Cieux, et vne pierre en l'autre, pour le coller à la Terre : » car l'incommodité de la pauureté est le plus pesant » fardeau que l'on puisse apporter sur les espausles d'vn » Gentilhomme ; ie m'en rapporte à moi et à mes voi- » sins (10) ».

La famille de Thierriat était nombreuse, et cette circonstance augmenta, sans doute, encore la médiocrité dont il se plaint si amèrement. Il avait cinq frères, qui tous prirent le parti des armes et périrent dans l'espace d'un petit nombre d'années ; deux de ces jeunes gens furent tués dans le même combat (11) ; Thierriat, qui nous fait connaître ces faits, ne nous dit rien des circonstances qui les accompagnèrent ; mais on ne peut douter que ses frères n'aient succombé dans les guerres que termina la conversion de Henri IV, et qui avaient pour but de prévenir la ruine du catholicisme dans notre partie.



Thierriat reçut, malgré la médiocrité de sa fortune, une éducation soignée. Nous ne savons pas où il fit ses premières études; mais ce qu'on ne peut contester c'est qu'il travailla avec ard eur, et une simple lecture de ses écrits suffit pour prouver qu'il possédait une connaissance approfondie des langues anciennes, et qu'il avait lu, avec attention et profit, les auteurs grecs et latins. Il alla étudier le droit à Bourges; on sait que la faculté de cette ville jouissait, pendant le XVIe siécle, d'une brillante réputation, et qu'elle compta des maîtres célèbres; il y prit le grade de licencié, se rendit à Paris et se fit recevoir avocat au parlement (12). Il n'y resta que peu de temps, et dès l'année 1598 il sollicitait du duc Charles III l'autorisation de venir se fixer en Lorraine, où étaient situées ses principales propriétés. Cette autorisation lui fut accordée le 17 juillet de la même année, et il s'établit à Mirecourt qu'il devait habiter jusqu'à la fin de sa vie (12bis). Un passage du Traité de la Noblesse nous porte à croire que Thierriat se maria en Lorraine (13); mais il paraît n'avoir pas eu d'enfants, car sa famille est entièrement éteinte depuis bien longtemps, et ne semble pas lui avoir survécu. Quelques lignes d'un autre ouvrage de Thierriat prouvent qu'il n'exerçait point de fonctions publiques. Il s'exprime ainsi, en parlant du service militaire: « ie n'ay point eu de commandement de mon Prince, depuis que ie suis en ce » pays; Il y en a tant de plus cogneus et de plus ca- » pables, que i'ay esté delaissé sans cest honneur. Quant

» la saison paroistra de rendre les tres-humbles services » que ie dois, Dieu me fera bien trouuer au fonds de » mes solitudes....... Ie pourrois toutes fois monstrer, » et par tesmoins signalez, qu'en autre temps, et ailleurs, » soit en l'aage ou i'ay obey, soit en celuy ou i'ay eu » quelque charge, i'ay seruy mon Prince auec diligence » et fidelité (14) ».

Les idées avantageuses qu'il avait de la noblesse de sa race s'opposèrent à ce qu'il exerçât la profession d'avocat; il ne regardait pas cependant cette profession comme dérogeante; mais il estimait que, pour être digne d'un gentilhomme, elle devait être exercée d'une manière complétement désintéressée; « nos Aduocats, dit-il, sont » quasi tous mercenaires. Leur recompense au passé » s'appelloit *Honorarium,* et combien qu'il leur fust » permis de la recevoir estant offerte, il n'estoit pas » estimé honneste de la demander. Maintenant ils en » font action et poursuite : chose contraire à la vraye » institution de leur estat, et qui n'est pas le vice de la » postulation, mais du postulant, et partant ne doit pas » rendre l'office ignoble, mais bien l'officier qui en abuse » et rend une chose si louable mesprisable et mechanique, » par le mauvais usage qu'il en fait (15) ».

Mais s'il n'exerça la profession d'avocat que d'une manière transitoire et désintéressée, il ne s'en livra pas moins, avec une grande ardeur, à l'étude de la législation et de la jurisprudence. « Il passa la plus grande » partie de sa vie, dit Chevrier, dans l'étude des loix et

» des coutumes de Lorraine ; personne n'en saisit mieux » l'esprit, et il mérita le titre glorieux *d'arbitre des » différends de la province* (16). » On le consultait de toutes parts sur les points de droit les plus difficiles, et il paraît que ses réponses étaient regardées comme des arrêts sans appel. On sait que le bailliage de Vosges siégeait à Mirecourt; le bailli Jean de Haussonville, qui n'était probablement pas un jurisconsulte bien profond, aimait à s'éclairer des lumières de Thierriat, et lui demandait souvent son avis, quand le bailliage avait à résoudre des questions difficiles (17).

On vient de voir que le jurisconsulte lorrain se livra, d'une manière spéciale, à l'étude du droit coutumier ; le moment était favorable ; un grand nombre de coutumes générales et locales venaient d'être rédigées, par ordre et sous les yeux de l'autorité publique, et de toutes parts on demandait la publication de commentaires sur ces textes devenus définitifs. C'est, sans nul doute, à cette époque qu'il faut faire remonter les premiers travaux de Thierriat sur les coutumes générales de Lorraine, et sur le Style ou code de procédure joint à ces coutumes. Mais là ne se bornèrent point ses travaux, et nous avons découvert qu'il termina un commentaire semblable sur la coutume de Troyes. Il le cite plusieurs fois dans son Traité de la noblesse (18), et cette circonstance nous avait fait présumer que le commentaire en question avait dû être imprimé dans les dernières années du XVIe siècle, ou au commencement du XVIIe; mais, malgré les in-

vestigations auxquelles nous nous sommes livré, nous n'avons pu découvrir aucune trace de cet ouvrage, et il est probablement demeuré toujours manuscrit.

Thierriat rédigea aussi, vers le même temps, plusieurs ouvrages ou opuscules, dont nous ne connaissons ni les titres, ni le sujet, et que nous le verrons mentionner quelques années plus tard (19); mais il s'occupa surtout d'un important traité sur la noblesse, que nous avons déjà cité plus d'une fois. Ce livre, qui exigea d'immenses recherches, était entièrement terminé vers l'année 1602 (20). L'auteur le communiqua alors à Paul comte de Salm, qui lui conseilla de le publier (21) ; ses amis lui donnérent un avis semblable (22), et quelques-uns d'entre eux lui envoyèrent même de ces pièces de vers laudatives, qu'un usage du temps autorisait chaque auteur à faire imprimer à la tête de son livre, quoique souvent l'éloge de l'un et de l'autre dépassât toutes les bornes de l'hyperbole et tombât dans le domaine du ridicule. Cachet, médecin de Charles III, le sieur de Larmelie, gouverneur de Tonnerre, lui adressèrent des pièces françaises, et un autre ami de Thierriat, nommé Baillot, lui fit parvenir une pièce de vers grecs, dans laquelle il félicitait l'auteur de posséder parfaitement les lois, ce qui était vrai, et l'art de la guerre, ce que nous regardons comme fort contestable.

Toutes ces sollicitations engagèrent Thierriat à publier son Traité de la noblesse ; comme cet ouvrage n'intéressait pas seulement la chevalerie lorraine, mais

encore la noblesse de France, il résolut de chercher un éditeur à Paris et se rendit dans cette ville en 1605 (23). A cette époque, Henri IV était depuis dix années paisible possesseur du trône; l'aisance, la prospérité, la sécurité régnaient partout; les lettres et les sciences, qui, pour se développer, ont besoin de toutes ces conditions, jetaient alors un certain éclat, et le nombre des savants et des littérateurs s'augmentait tous les jours. Thierriat fut frappé de ce mouvement littéraire. « Ie vy, dit-il, » tant de sortes de liures nouueaux qu'il me sembla : ou » que tout le monde estoit deuenu sçauant, ou que tous » les ignorans eussent rompu les digues du Parnasse. I'en » vy plusieurs que i'estimois dignes d'estre communiquez » aux amis; mais de les faire passer plus loin, ce n'estoit » pas mon aduis; les autres estoyent si mal tissus, qu'il » sembloit que l'estoffe et les ouuriers en fussent diuers, » et que l'estoffe et les ouuriers ne fussent pas de grand » prix. C'estoit vn cas préuostal de les escrire, et préuos- » tal de les lire. Toutes fois on faisoit l'vn et l'autre, et » pensoit-on en cela bien employer le meilleur temps et » les plus recommendables heures du iour (24). »

Quelques personnes, à qui le jurisconsulte lorrain communiqua son manuscrit, le pressèrent vivement de le donner au public; « mais, dit-il, craignant que l'on » n'en fit le mesme iugement que ie faisois des autres, » combien qu'il parle de chose capable des hommes » d'Estat, et qu'il soit necessaire à tous estats, i'ay- » mois mieux le supprimer que le publier (25) ». Il ne

put cependant résister à la tentation ; il n'avait encore rien fait imprimer (26), et il y a toujours un certain plaisir à se décorer pour la première fois du titre d'auteur. Il obtint un privilége pour dix ans (27) et traita de la vente de son manuscrit avec Lucas Bruneau, libraire, rue Saint-Jean-de-Latran, *à la Salemandre*. L'impression de l'ouvrage ne fut achevée que dans les premiers jours de l'année 1606. Il parut sous le titre suivant : *Trois Traictez scavoir, 1. De la Noblesse de Race, 2. De la Noblesse Ciuille, 3. Des Immunitez des Ignobles* (28). *Esqvels tovtes les qvestions touchant les exemptions, Immunitez et autres Droicts des Nobles et Ignobles sont redigées en vn bel ordre et decidées par la Conference du Droict ciuil, Romain, des Saincts Canons, Ordonnances Royaux, Arrests des Cours Souueraines, Coustumes particulieres des Prouinces de France, selon les opinions des Iurisconsultes, tant anciens que modernes*. Il forme un volume petit in-8°, de 6 feuillets liminaires, 368 pages et 18 feuillets non chiffrés contenant la table des matières (29). L'exécution typographique de l'ouvrage est assez remarquable ; mais il fourmille de fautes, ce qui doit faire supposer qu'il a été imprimé loin de l'auteur, et que Thierriat était retourné à Mirecourt, après avoir traité avec le libraire.

On rencontre d'abord dans le livre en question une dédicace *A Tres havt et tres-puissant Prince Henry Monsieur, filz vnique de tres-haut et tres-puissant Prince, Monseigneur François filz de Loraine, Comte*

de Vaudemont, de Clermont, de Salm, etc. Ce prince n'était encore qu'un enfant, car il était né le 7 mars 1602; c'était, comme on vient de le voir, le petit-fils du duc Charles III, et le fils du comte de Vaudémont, qui régna un instant sous le nom de François II (30). Les flatteries ne sont pas ménagées dans la dédicace, et si l'auteur avait en vue une gratification, il ne put manquer de l'obtenir. Une seconde dédicace au comte de Vaudémont lui-même se trouve immédiatement après celle dont nous venons de parler; elle est suivie des pièces de vers adressées à Thierrial, et celles-ci précèdent le *prologve de l'Avthevr*. C'est dans ce prologue que le jurisconsulte lorrain nous fait connaître le plan de son ouvrage. « Plusieurs, dit-il, ont escrit des Droits de la » Royauté et des Principautez souueraines; les autres » confusément de l'vne et l'autre Noblesse, et se sont plus » attachez aux loix estranges (étrangères) qu'aux mœurs » et vsages de leur païs. Mon entreprise est de traitter » en François les droits de la Noblesse qui parle Fran- » çois. Quelle est son origine. De combien de sortes il » s'en reçoit. Que c'est de l'vne et de l'autre. Comme » elles s'acquierent. A qui elles descendent et proffitent: » Laquelle est la plus excellente. Quels priuileges elles » ont. Comment ils se perdent; et par quels moyens elles » se prouuent (31). »

L'ouvrage de Thierrial est, comme on l'a vu plus haut, divisé en trois parties, ou pour mieux dire en trois traités distincts; le premier concerne la noblesse de race; le

second la noblesse civile, c'est-à-dire, les anoblis. Cette seconde partie est dédiée *A Monsievr Dv Chastelet, Seigneur de Thon, etc., Mareschal et Chef des Finances de Loraine ;* l'auteur recherche, dans ce traité, « qui » peut annoblir et comment; Qui peut estre annobli; » A qui tel annoblissement descend et profite; comment » il se prouue; Quels Privileges il apporte; comment ils » se perdent. A qui ceste perte preiudicie, et quelle » comparaison il y a de l'vne à l'autre Noblesse, pour les » accroistre et maintenir par les Princes (52). » La troisiéme partie traite *de l'Immvnité des Ignobles.* L'auteur l'a dédiée *A Monsievr Des Pourceletz, Seigneur de Mailanne, et Baillif de l'Euesché de Metz, Mareschal de Barrois* (53); elle est consacrée à l'énumération des immunités ou priviléges qui appartenaient à certains roturiers. « Tous ceux, dit Thierriat, qui ne sont pas nez » de parens Nobles, ou qui n'ont pas esté annoblis par » Lettres du Prince, ou dignitez réelles ou personnelles, » sont Ignobles. Entre les Ignobles, les vns sont honno- » rables; les autres vulgaires; les autres vils. Ceux sont » honnorables qui ne sont vils et abjects, et dont les » vacations sont honnestes et surpassant le vulgaire. » Ceux sont vulgaires et populaires qui ne font que les » actes vulgaires sans vilité. Et ceux vils et contemp- » tibles qui font actes vils et abjects : comme les concu- » binaires, les putains, Tauerniers, Basteleurs, et autres » qui par actions vilaines donnent plaisir au peuple (34). » Les ignobles qui jouissent des privilèges énumérés dans



le troisième traité sont « les Religieux mandians, les » Hospitaux, les gens de guerre, les Iuges et Conseil- » liers, les domestiques des Princes, les Medecins, les » excellens Ouuriers, les Villes et Maisons de Fief, et » les particuliers qui ont speciale immunité (35) ».

Nous reviendrons plus loin sur quelques-unes des opinions de Thierriat ; contentons-nous, pour le moment, de dire que son livre est vraiment remarquable et qu'il eut un grand succès. Mais cette publication lui fit de nombreux ennemis ; il n'avait pas dissimulé et ses prétentions comme noble de race, et son peu de considération pour les anoblis. Aussi, dès l'année suivante, il s'attira une affaire désagréable, à laquelle son Traité de la noblesse ne fut certainement pas étranger. Nous voulons parler d'une dispute sur la préséance qu'il eut avec Jean Thiriet, lieutenant-général, et Jean du Mesnil, procureur général au bailliage de Vosges (36). Ces deux magistrats prétendaient que les personnes revêtues d'un caractère public, les officiers de robe par exemple, devaient avoir le pas sur les nobles de race dans les cérémonies, dans les processions, etc. Thierriat soutenait, au contraire, que le premier rang appartenait aux nobles de race, à moins toutefois que les officiers de robe ne fussent d'une noblesse égale (37). Là dessus grande querelle. Le lieutenant-général et le procureur du bailliage s'adressent au duc Charles III, dans l'espoir que ce prince soutiendrait les magistrats, puisque ceux-ci ne réclamaient, disaient-ils, la préséance que comme lieutenants

du prince. Ils ne se trompaient pas ; le duc de Lorraine leur donna raison, et un messager à cheval vint apprendre à Thierriat qu'il avait succombé dans ses prétentions. Il était alors malade et alité ; mais ne désespérant pas de faire redresser cette décision qui lui semblait injuste, piqué d'ailleurs du procédé de ses adversaires, qui n'avaient pas craint d'introduire dans leur extrait du mandement du prince plusieurs mots que ne renfermait pas l'original (38), il sollicita la faveur d'exposer lui-même, devant le Duc, les raisons sur lesquelles il s'appuyait pour soutenir son droit. Il obtint ce qu'il demandait, et Charles III lui fit savoir qu'il l'entendrait volontiers, quand il aurait préparé sa défense. Mais le duc de Lorraine ayant fait un voyage en Barrois quelque temps après, Thierriat se trouva dans l'impossibilité d'aller lui-même plaider son affaire ; il résolut alors de donner ses raisons par écrit (39) et composa, dans ce but, l'opuscule intitulé : *Discovrs de la preference de la Noblesse avx Officiers : A tres-haut, et tres-puissant Prince Charles Duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres : Marchis, Marquis de Pont-à-Mousson, Comte de Prouence, Vaudemont, Zutphen, etc.* Ce petit ouvrage fut imprimé, probablement à Pont-à-Mousson, vers la fin de l'année 1607 (40) ; la dédicace au duc Charles III est datée de Mirecourt, le 2 novembre de la même année.

On ne s'attend pas, sans doute, à trouver ici une analyse de ce plaidoyer, et nous nous contenterons d'en indiquer la marche. La question à résoudre dans le dis-

cours de Thierriat était, comme on l'a vu, le réglement des préséances entre les nobles de race et les officiers de robe et autres. « Depuis que le desir de vaine gloire, » dit-il, auoit faict auancer les nouueaux Nobles, et » nouuellement Officiers, outre le rang de leurs maisons, » et le (la) datte de leurs impressions, il auoit esté neces- » saire de faire des ordres à ce desordre, et regler ce » desreglement par les regles fondamentales de l'Estat: » Elles sont ici assez briefuement escrites, et non selon » le merite de ceste cause, et la dignité de vostre Altesse » (le duc de Lorraine, auquel il s'adresse); mais selon le » temps, le loisir, et la foiblesse de mes outils (41). » Dans son plaidoyer, Thierriat se trouva naturellement conduit à rechercher quelles avaient été dans l'origine les fonctions attribuées aux lieutenants des baillis, et il ne dissimula pas son opinion qui était fort blessante pour les magistrats revêtus de ce titre. Un autre digression contre l'épithète de général que les procureurs du bailliage de Vosges avaient ajoutée à leur titre primitif, et une sortie vigoureuse contre les prétentions de ces officiers durent indisposer non-seulement les membres du bailliage de Mirecourt, mais encore ceux des autres tribunaux du même degré (42). Ailleurs, il essaie de rabaisser ses deux adversaires, et nous sommes forcé de reconnaître qu'il manqua, dans cette circonstance, non-seulement aux règles de la prudence, mais à celles du savoir-vivre et du bon goût. « Les voilà..., s'écrie- » t-il, dépouillés des principales choses sur lesquelles on

» peut asseoir la Preference des hommes; la Noblesse
» de l'un n'est pas comparable à la mienne, l'autre n'en
» a point. Ils n'ont licences de Docteurs, receptions en
» Courts souueraines : Leurs discours n'ont iamais esté
» ouys, leurs escrits ne se lisent point, leurs seruices sont
» imaginaires, leurs armes ne sont que peintures mor-
» nées. Victoire ! le chant me demeure ; c'est à moi de
» donner à eux le congé d'enterrer les morts. Ie seray
» Escuyer, et eux non : Licentié aux loix, ils ne le se-
» ront pas (43) ; i'auray seruy par les armes et les sciences,
» et eux n'auront exercé l'vn n'y l'autre ; ie seray au-
» theur de neuf volumes, eux ne seront autheurs d'vn
» seul, et partant me demeurera l'honneur des grades,
» des seruices, de la doctrine et des escrits. Vne seule
» chose leur restera, mais ce sera d'emprunt et non de
» propre ; vn habillement du dehors et non du dedans,
» les Offices en vn mot ; c'est-à-dire les qualitez de Lieu-
» tenant et Procureur generaux en vn Bailliage, que leur
» finance leur y ont acquises..... Le prouerbe est receu
» de plusieurs, Que le changement des honneurs change
» les mœurs ; mais il semble que l'experience le de-
» batte..... Les Sages demeurent sages aux honneurs ;
» les fols y empirent, et les bestes n'y meliorent pas :
» rien ne peut esleuer les hommes temperez ; mais il faut
» peu pour esbranler ce qui est leger ; et la stupidité n'a
» point d'assiette, elle est toujours couchée et iamais de-
» bout (44). »

Ce ton déclamateur et orgueilleux ne plut pas, sans

doute, au duc de Lorraine, qui était un prince aussi remarquable par sa modération que par son bon sens; mais nous ne connaissons pas le jugement définitif qu'il rendit, après avoir lu le plaidoyer de Florentin Le Thierriat.

On vient de voir, dans le passage transcrit ci-dessus, que le jurisconsulte lorrain se vantait d'avoir composé neuf volumes (45); mais il faut se garder de croire que ces neuf volumes fussent imprimés; on serait même tenté d'admettre qu'il n'avait encore publié que le Traité de la noblesse (46); mais il paraît que d'autres ouvrages étaient dès cette époque non-seulement terminés, mais imprimés ou entre les mains des typographes. Dans la première dédicace du Traité de la noblesse, Thierriat promettait au prince Henri de donner au public d'autres livres, si ce traité était bien accueilli (47); plus loin il dit, en parlant du même prince : « Heureux outre mon » merite, si i'ay ceste approbation de son beau iugement » que ie luy peu (sic) rendre seruice ; et alors ie feray » veoir vn œuure plus laborieux, et le soing que i'ay eu, » par diuerses années, d'apporter de l'vtilité à l'vn et » l'autre des Estats (48) ». Enfin, dans son Discours, il s'exprime en ces termes : « Pour moy, bien que ce ne » soit pas ma profession principale, et que i'en use mal- » volontiers, si est-ce que la presse en contient plusieurs » (livres) qui ont plus contenté autruy que moi-mesmes : » Ie suis si seuere censeur de mes ouvrages que rien ne » me plaist moins que ce qui croist en mon heritage ; le » public en iugera (49) ».

Nous ignorons complétement les titres et le contenu des différents écrits dont il est question dans ces passages; mais nous présumons que, dans les lignes empruntées à la page 3 du Traité de la noblesse, Thierriat fait allusion à un grand travail dont il devait s'occuper à cette époque; nous voulons parler du commentaire sur la coutume de Lorraine.

Cet ouvrage, dans lequel notre jurisconsulte déploya une immense érudition, l'occupa certainement pendant un grand nombre d'années. Il ne se contenta pas de commenter les *Coustumes générales du Duché de Lorraine es Bailliages de Nancy, Vosges et Allemagne;* il exécuta le même travail sur le *Recueil du stile à observer es instructions des procedures d'assizes*, *es Baillages de Nancy, Vosges et Allemagne; Avec le Reglement pour le saillaire des Juges, Procureurs et autres Ministres de Justice.* Quand cet ouvrage de longue haleine fut complétement terminé, Thierriat chercha un éditeur. Abraham Fabert, typographe messin, se présenta et traita avec l'auteur; celui-ci nous fait lui-même connaître les conditions du marché; il dit en parlant de son manuscrit : « et me bailla pour iceluy maistre Fabert de » Metz trente-huit pièces vielles (50). »

Thierriat n'eut pas cependant la satisfaction de voir son livre imprimé, et ne recueillit pas les applaudissements et la récompense qu'il avait droit d'attendre. Sans pouvoir préciser la date à laquelle eut lieu la cession du manuscrit, nous pensons qu'il faut la reporter vers le

commencement du règne de Charles IV ; à cette époque la Lorraine était déjà menacée ; quelque temps après, la peste éclata dans le duché et y fit de terribles ravages ; les circonstances étaient peu favorables pour une publication de la nature de celle que Thierriat avait en vue, et l'ouvrage resta longtemps manuscrit. Ce fut seulement en 1657, après la mort de l'auteur et celle d'Abraham Fabert, que le commentaire parut sous le titre suivant : *Les Remarqves d'Abraham Fabert, Cheualier, Sieur de Moulins, et Maistre-Escheuin de Metz, Svr les Covstvmes Generales du Duché de Lorraine, és Bailliages de Nancy, Vosges et Allemagne* (51).

La reproduction de ce titre fait voir que Thierriat fut victime d'un des plus audacieux plagiats dont l'histoire littéraire ait conservé le souvenir. Cependant nous nous garderons d'imputer ce vol à Abraham Fabert lui-même ; c'est longtemps après sa mort que cet ouvrage a paru. « La fraude, dit M. Teissier, ne peut être imputée à la » mémoire de l'imprimeur messin ; il est possible que ce » soit le résultat d'une simple erreur, et que sa famille, » trouvant ce commentaire parmi ses manuscrits, ait cru » de bonne foi qu'il était le fruit de ses veilles (52). »

Au reste, l'erreur finit par être découverte ; malgré les malheurs de la Lorraine, qui portèrent l'attention d'un tout autre côté et ne permirent guère de s'occuper de questions littéraires, la tradition conserva les droits du jurisconsulte lorrain. Il suffirait même de comparer le commentaire sur la coutume avec le Traité de la no-

blesse pour acquérir la certitude qu'ils sont du même auteur ; le style, l'érudition, les citations, le système de numérotage, tout est identique ; le même système avait été adopté pour le commentaire sur la coutume de Troyes, souvent cité dans le Traité de la noblesse, et cette circonstance fournissait un nouvel argument ; différents passages du commentaire (53) prouvent, d'ailleurs, que l'auteur était lorrain ; enfin Abraham Fabert n'était pas jurisconsulte, et rien ne pouvait autoriser à lui attribuer un livre comme celui dont nous parlons. Aussi Dom Calmet n'hésita-t-il pas à déclarer que Thierriat était le véritable auteur du commentaire sur la coutume de Lorraine, et il rapporta une circonstance propre à donner à la tradition un nouveau degré de certitude ; c'est que M. Chardin, conseiller à la Cour Souveraine, avait entre les mains un manuscrit autographe de Thierriat, contenant ses commentaires sur le *Style*, qui devaient être imprimés à la suite de la coutume proprement dite (54). Chevrier, qui avait pris à tâche de contredire Dom Calmet, s'inscrivit en faux contre le jugement de l'Abbé de Senones, et, dans ses Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine (55), soutint qu'Abraham Fabert était le véritable auteur de l'ouvrage ; mais quand il obtint, plus tard, communication des manuscrits de Thierriat, dont il se servit pour composer son Histoire de Lorraine, il découvrit la déclaration de Thierriat que nous avons reproduite, et s'empressa de reconnaître que ce dernier était l'auteur du volume en

question (56). Cette déclaration, qui ne laissait plus prise au moindre doute, fut cependant corroborée quelque temps après par Mory d'Elvange, qui s'exprime dans les termes suivants : « Feu M. Dordelu m'a dit plus d'une » fois avoir vu manuscrit l'original du commentaire, sur » lequel était noté en écriture du temps qu'il était de » Thierriat (57) ».

Un sort différent, mais également fâcheux, attendait un autre ouvrage, auquel notre jurisconsulte avait travaillé, quoique, à notre avis, il n'en soit pas l'auteur. Nous voulons parler de mémoires sur l'histoire de Lorraine, qui commençaient au règne de Thierri I, fils et successeur de Gérard d'Alsace, et s'étendaient jusqu'au règne de Charles IV (58). Nous ne voudrions, pour refuser d'attribuer ces mémoires à Florentin Le Thierriat, d'autre preuve que leur style ; ce style loin d'être celui du commencement du XVII[e] siècle, rappelle le XV[e] et quelquefois même le XIV[e]. L'explication de cette singularité n'est pas difficile à découvrir ; il suffit, pour la trouver, de parcourir les extraits qui nous ont été conservés par Mory d'Elvange. Thierriat nous révèle qu'il a écrit sur les mémoires de ses aïeux *clercs, notaires et prêtres* (59). Les mentions de cette nature reviennent à chaque instant, même dans les fragments peu nombreux que nous possédons encore. Nous renvoyons notamment aux règnes de Thiébaut I, de Thiébaut II, de Raoul et de Nicolas d'Anjou. A l'occasion d'un fait qui se rattache au règne de Raoul, Thierriat ajoute : « de quoy les

» miens ont esté tesmoins, dit l'autheur du vieux ma- » nuscrit » ; nouvelle preuve que l'ouvrage avait été composé longtemps avant la naissance de Florentin. Plus loin, on lit : « Je le tiens de mon pére graud » ; or ce dernier vivait au milieu du XVe siècle (59bis) ; par conséquent son petit-fils devait écrire soit à la fin du même siècle, soit dans les premières années du suivant. Nous pensons donc pouvoir conclure que les mémoires en question n'étaient rien autre chose qu'une chronique du XVe siècle, rédigée, en partie d'après un ancien journal domestique, par un des ancêtres de Thierriat, continuée peut-être jusque vers le milieu du XVIe siècle, par quelqu'autre membre de la même famille, puis annotée par Thierriat et conduite par celui-ci jusqu'aux premières années du régne de Charles IV. Peut-être aussi avait-il disposé dans un nouvel ordre les matériaux que ses aïeux lui avaient laissés, et ajouté quelques phrases, quelques réflexions, dans lesquelles il avait encadré les fragments du vieux manuscrit qu'il jugeait à propos de conserver (59ter). Nous concilierions ainsi avec des faits, selon nous, incontestables le jugement suivant porté par Mory d'Elvange : « Cet ouvrage est écrit dans le même goût » que le traité de la noblesse du même auteur. On y re- » connaît un homme instruit, mais entraîné par le mau- » vais goût et les chimères de son siècle. Il noie les faits » dans des citations inutiles, qu'il entremêle de réflexions » presque toujours sensées (60) ». Ajoutons aux paroles de Mory d'Elvange que, si l'on en peut juger par les



fragments que nous possédons encore, cette analogie ne nous a point paru frappante ; sans parler du style, qui n'est pas le même dans les deux ouvrages, il y a, sous le rapport des idées et des opinions, des dissemblances assez fortes, qui s'expliquent du reste facilement, puisque Florentin n'est pas le seul auteur de cette intéressante chronique (61).

Tels sont les ouvrages de Thierriat que l'on possède encore aujourd'hui, ou dont on a conservé le souvenir. Il en avait composé d'autres, puisqu'il parle de neuf volumes ; mais il est probable que la plupart étaient restés manuscrits, et qu'ils ont été dans la suite dispersés et perdus. Peut-être, des circonstances heureuses permettront-elles d'en recouvrer quelques-uns ; il n'est pas impossible que des ouvrages, même imprimés, de Florentin Le Thierriat aient échappé jusqu'ici aux recherches des bibliophiles ; et ce qui nous donne de l'espoir, c'est que l'on ne connaît qu'un seul exemplaire du *Discours de la preference de la Noblesse aux Officiers*, et encore ne l'a-t-on découvert que depuis peu d'années.

Nous ne pouvons terminer ce que nous avons à dire des travaux scientifiques et littéraires de notre jurisconsulte, sans parler de ses poésies. « Il se délassait, dit » Chevrier, de ses occupations pénibles dans le sein des » muses, dont le commerce lui fut funeste.... Il faisait » fort bien les vers, mais l'abus de cet art le perdit (62). » Dom Calmet lui reconnaît aussi du talent pour la poésie (63), et lui attribue une pièce de vers qui se trouve

à la fin du commentaire sur la coutume de Lorraine (64); mais l'Abbé de Senones s'est trompé, et Thierriat a pris soin lui-même de nous avertir que ce fragment était emprunté au troisième jour du poëme de la *Seconde semaine* par Salluste Du Bartas. Florentin était, au surplus, un poëte à peu près de la même force que Du Bartas; nous pensons même, autant que nous pouvons en juger par les vers peu nombreux que nous possédons encore, que le versificateur lorrain était un peu supérieur au versificateur français; il est permis de penser que le premier n'aurait pas, comme Du Bartas, appelé le soleil *le duc des chandelles,* les vents *les postillons d'Eole*, et le tonnerre *le tambour des dieux*. Nous ne voulons pas dire pour cela que les vers de Thierriat aient un grand mérite; ils sont, en général, au-dessous du médiocre, et nous n'éprouvons pas beaucoup de regrets de les avoir presque tous perdus. Il avoue, du reste, dans son Traité de la noblesse, qu'il cultivait la poésie dans ses moments de loisir. « Ie donné vn iour à » vn Grand de ce pays (qui faict heureusement des Vers, » et les pert aussi soudainement que soudainement il les » compose) ce Sonnet faict à la haste, non pour l'ap- » procher des siens, mais pour lui reprocher la perte que » le monde faict en la perte de ses inuentions (65). » Comme le sonnet se trouve imprimé à la suite de cette phrase, nous ne le transcrirons pas; mais nous ne pouvons résister au désir de donner un morceau inédit, qui fait partie de la riche collection lorraine de M. l'abbé

Marchal ; c'est une pièce de vers adressée par *Florentin Thierriat Escuyer, Seigneur de Lochepierre, A Monsieur Remy procureur general de Lorraine* (66), *sur son discours* (67). Il ne s'agit pas ici, comme on pourrait le croire, du *Discours des choses advenves en Lorraine, depuis le decez du Duc Nicolas, jusques à celuy du Duc René ;* mais d'une autre production de Nicolas Remy bien moins connue et bien plus rare ; nous voulons parler du *Recveil des principavx points de la remonstrance faitte à l'ouuerture des plaidoiries du Duché de Lorraine, apres les Rois, en l'an* 1597, imprimé, la même année, à Metz, chez Abraham Fabert (68). Un passage de cette mercuriale (69) prouve qu'elle fut prononcée par Nicolas Remy à l'occasion de la mise en vigueur de la coutume de Lorraine, qui venait d'être rédigée, imprimée, et rendue obligatoire pour tous les tribunaux de la province. « Et pour le re-
» gard des vs, styles et coustumes, ie vous diray seule-
» ment qu'estant iceux maintenant redigés en escrit,
» publiés et homologués (ce que la Lorraine n'auoit encor
» veu) vous n'aués plus (il s'adresse aux avocats) de quoy
» vous plaindre et pretexer en cecy aucune difficulté,
» incertitude et impossibilité, comme du passé... » Ces paroles nous donnent la clé des vers de Thierriat, que voici :

Ce grand duc, qui vouloit En vn nombre de Loix
acoursir les proces du peuple de Lorraine,

perdoit lespoir Du fruit de sa louable peine,
sans toy qui le secours de raison et de voix.
Vn orateur subtil trouue tousiours de quoy
controller Le vray sens D'vne sainte ordonnance;
Il fault à la loy mesme vne loy pour defence :
Vne loy sans raison ce Nest pas vne Loy.
La loy n'est assez loy dans ce bas vnivers
pour y loger le bien et chasser Le diffame ;
Il fault que La raison soyt vne ame a son ame,
et qu'vne Loy qui parle Estonne le peruers.
Ta raison parle a nous, Et parlant fait parler
Vn prince redoutable a sa tourbe sujette ;
Tu rens, par Le deuoir et par crainte, Muette
toute langue qui veult par Les destours aller.
Que tout va dvn bel ordre ou ta raison a lieu !
qui pourrait mieux brider cette libre science
qu'en obligeant Le bien, Lhonneur, La conscience
a La raison, au prince, et au tout-voyant-dieu ? (70)

On rencontre encore çà et là dans les écrits du jurisconsulte lorrain des vers, que nous ne reproduirons pas ici; il nous suffit d'ajouter qu'ils sont aussi mauvais que ceux dont on vient de lire la copie exacte ; on peut dire que Thierriat avait pour la poésie une passion malheureuse, et nous allons voir qu'elle lui attira autre chose que des sifflets ; mais, pour bien comprendre ce que nous avons encore à raconter, il est nécessaire de jeter un coup d'œil rapide sur les événements qui s'accomplirent en Lorraine de 1620 à 1630.

Le duc Henri n'avait de son mariage avec Marguerite de Gonzague que deux filles, Nicole et Claude; son frère François, comte de Vaudémont, avait deux fils. Sans entrer ici dans l'examen de la question délicate de savoir si la loi salique existait en Lorraine, nous pouvons assurer que la négative ne paraissait pas douteuse à un grand nombre de personnes, et le duc Henri regardait sa fille aînée comme la véritable et légitime héritière du trône. Le comte de Vaudémont désirait vivement marier son fils aîné Charles avec la princesse Nicole; mais cette union, qui aurait confondu les droits ou les prétentions des deux branches, rencontrait de grandes difficultés. Henri, malgré sa bonté et sa douceur, peut-être même parce qu'il possédait ces deux vertus, ne voulait pas entendre parler de ce mariage. Il avait eu occasion de connaître l'ambition et la dureté de son frère et de son neveu, et il craignait de laisser la Lorraine tomber entre leurs mains. « On a blâmé ma libéralité, disait-il quel-
» quefois, mais il en viendra d'autres après moi qui ne
» me ressembleront pas, et l'on verra ceux qui auront
» mieux gouverné. » Son éloignement pour ses parents lui inspira le projet de donner sa fille Nicole à Louis de Guise, baron d'Ancerville (70bis), fils naturel du cardinal de Guise assassiné à Blois. En 1621, voulant préparer les voies à ce mariage, Henri avait envoyé en Allemagne le comte de Lutzelbourg, avec la mission d'amener les différents princes de ce pays à donner leur assentiment à ce projet. Le comte de Vaudémont, qui s'était retiré

en Bavière, irrité de voir le comte de Lutzelbourg négocier, sous ses yeux, en faveur d'un mariage qui devait priver ses enfants du trône de Lorraine, fit assassiner le plénipotentiaire par Riguet, capitaine de ses gardes (71).

Henri II, malgré son éloignement pour son frère, consentit enfin à marier sa fille Nicole avec le prince Charles, et mourut quelques années après (31 juillet 1624). Charles IV et Nicole régnèrent alors conjointement, et leurs noms figurèrent tous deux sur les monnaies et à la tête des actes publics; mais ce n'était pas encore à ce que désirait l'ambitieux Charles IV; il voulait régner, non comme époux de la duchesse, mais comme seul duc de Lorraine; en conséquence, il déclare que la loi salique est en vigueur dans le duché, et qu'il ne peut conserver la couronne, comme mari d'une princesse qui n'en était pas héritière légitime. Son père François se fait proclamer duc de Lorraine, paie ses dettes, frappe monnaie en son nom, et quelques jours après (26 novembre 1624) il abdique en faveur de son fils aîné, qui règne alors de son chef et sans partage.

Une fois maître de toute l'autorité, Charles IV donna carrière à son ressentiment contre ceux qu'il regardait, à tort ou avec raison, comme les conseillers du duc Henri, et comme ayant cherché à l'éloigner du trône, en y faisant monter le baron d'Ancerville. Pendant que Riguet, le meurtrier du comte de Lutzelbourg, obtenait des lettres de gentillesse et était nommé capitaine des gardes de la duchesse (72), on traîna dans les prisons et

ensuite sur l'échafaud quelques-uns des conseillers de Henri II. Le 28 janvier 1625, Abraham Racinot, plus connu sous le nom d'André Desbordes, seigneur de Gibaumeix, gouverneur de Sierck, et ancien valet de chambre du duc Henri, fut condamné à être étranglé, comme pleinement *atteint et convaincu du crime de magie,* mais en réalité pour avoir été opposé aux projets du comte de Vaudémont (73). Quelque temps après, Melchior de La Vallée, chantre de l'église collégiale de Saint-Georges, qui avait rempli les fonctions d'aumônier du duc Henri, et qui était fort aimé de ce prince, fut, malgré son grand âge, arrêté et enfermé au château de Condé, également sous la prévention de sorcellerie. Cet ecclésiastique avait baptisé la duchesse Nicole, et Charles IV, qui voulait alors faire annuler son mariage avec cette princesse, présuma qu'il y parviendrait s'il pouvait prouver qu'elle avait été baptisée par un sorcier, et que son baptême étant nécessairement nul, elle n'était pas chrétienne et n'avait pu épouser canoniquement un chrétien. L'infortuné Melchior de La Vallée, victime de cette combinaison diabolique, fut condamé et brûlé comme sorcier en 1631 (74). La persécution s'étendit jusqu'aux livres renfermant des propositions contraires aux prétentions de Charles IV; on dit que l'histoire de René II par le fameux procureur général Nicolas Remy (75) fut poursuivie, et qu'on en détruisit un grand nombre d'exemplaires, parce que l'auteur avait prouvé, avec netteté et avec talent, que les femmes pouvaient succéder au duché de Lorraine (76).

Il paraît que la mort funeste de Florentin Le Thierriat doit être attribuée à une cause à peu près analogue à celle qui perdit Desbordes et La Vallée. M. Rollin de Sommerviller, qui a laissé ces notes manuscrites destinées, à ce qu'il semble, à prendre place dans une nouvelle édition de l'Abrégé chronologique de l'histoire de Lorraine, n'hésite point à affirmer que Thierriat fût condamné à mort pour avoir critiqué la conduite que tint le comte de Vaudémont, lorsqu'il s'empara du duché de Lorraine au préjudice des filles de Henri II (77). Thierriat, qui possédait une connaissance approfondie du droit public de sa patrie d'adoption, ne put voir, sans douleur, François II et Charles IV violer, dans son opinion, les lois de l'Etat; son humeur satirique lui inspira un pamphlet en vers, dans lequel François II n'était pas ménagé. Dom Calmet est beaucoup moins explicite que la note dont nous parlons; il ne désigne pas le prince contre lequel le pamphlet était dirigé, et il semble même croire que le comte de Vaudémont n'était pas seul attaqué dans les vers de Thierriat, et que son second fils le prince Nicolas-François était l'objet de différentes accusations assez graves (78). Chevrier n'en dit guère plus que l'Abbé de Senones, à l'opinion duquel il semble se rallier (79); et nous nous contenterons de faire observer qu'il est bien peu vraisemblable que le pamphlet de de Thierriat eût pour objet le prince Nicolas-François. Ce prince, qui était évêque de Toul et cardinal, fut toujours renommé pour sa piété et sa douceur; il ne

prenait d'ailleurs aucune part au gouvernement de l'Etat, et on ne peut raisonnablement supposer que Thierriat ait eu l'idée de critiquer ses mœurs et sa conduite.

Le satirique fut arrêté; nous ne savons devant quel tribunal il fut traduit, mais ce fut sans doute devant le bailliage de Vosges, séant à Mirecourt. Il ne rencontra pas beaucoup d'indulgence et de bienveillance chez les magistrats; ils se rappelèrent, probablement, les phrases blessantes et injurieuses pour les officiers de robe qu'on rencontre dans le *Discours de la preference de la Noblesse* (80). D'un autre côté, l'auteur de ce discours y avait posé des principes qu'on pouvait tourner contre lui; et le jurisconsulte qui regardait le crime de lése-majesté comme « le plus abominable de « tous les crimes », et qui disait qu'en pareille matière « le seule pensée est vn effect, et vn effect tous les effects (81) », devait s'attendre à être traité avec une grande sévérité.

Le délit de Thierriat constituait le crime de lèse-majesté humaine au second degré, lequel s'entendait de toute atteinte à la dignité ou à l'autorité du prince. Le châtiment était la mort, et la peine de la hart était, pour ce fait, prononcée même contre les nobles, qui étaient préalablement dégradés de leur noblesse. C'est ainsi que le malheureux André Desbordes fut, malgré sa qualité de noble, condamné à être étranglé. Sous le règne de Charles III, en 1592, Jean de Chefvière fut

pendu à Longwy, *pour avoir pratiqué et conduit les ennemis ès pays de S. A.* L'année suivante, François Robin, armurier du duc de Lorraine, subit le même supplice, pour ses *intelligences, complots et machinations pernicieuses.* Sous le règne de Charles IV, la cour souveraine eut la cruauté de condamner au gibet un valet de pied, attaché à la maison ducale, pour avoir dit que la princesse de Cantecroix, concubine de ce prince, était sa *femme de campagne* (82). En 1701, sous le règne du bon duc Léopold, le nommé Maillefert de Vézelise était condamné à l'amende honorable pour avoir mal parlé de Charles IV (83).

Le fait imputé à Thierriat était moins grave que plusieurs de ces crimes ; mais les délits de ce genre étaient alors punis avec une grande sévérité. En 1614, les nommés Choinin et Reinach, et le baron de la Rocque étaient arrêtés, à la requête du procureur-général, *touchant certains pasquins faits contre les seigneurs et dames de la cour.* La même année, on emprisonna Thomasse, femme du typographe nancéien Blaise Andréa, pour avoir imprimé un *libel* dirigé contre le duc d'Epernon ; et on mit également en arrestation un nommé Jocguet de Metz, soupçonné d'être l'auteur de cet écrit satirique (84).

Thierriat fut traité avec la dernière rigueur et condamné à être pendu. Dom Calmet prétend que le duc François II était disposé à grâcier le condamné, si son fils le cardinal Nicolas-François, maltraité, comme lui,

dans le pamphlet, y avait consenti (85). Nous ne nous arrêterons pas à réfuter cette anecdote invraisemblable. Le pamphlet de Thierriat n'était dirigé que contre François II et son fils Charles IV, qui régnait alors; si quelqu'un voulut gracier le condamné ce fut Charles IV; si quelqu'un s'y opposa ce fut François II. Quoiqu'il en soit, la grâce ne fut pas accordée. Les princes lorrains avaient cependant sous les yeux le bel exemple de clémence donné, en 1609, par le duc Henri, qui avait fait remise de la peine à Clément Hussenot, condamné au supplice de la roue pour attentat contre la vie du duc lui-même (86).

Thierriat attendit la mort avec fermeté; un peu avant d'être conduit à la potence, il composa les quatre vers suivants, destinés à lui servir d'épitaphe:

Ci gist un déloyal poëte,
Qui, pour avoir par trop escrit,
Paya content avec sa tête
Les vices d'un malin esprit (87).

Il nous est impossible de fixer, d'une manière précise, la date de cette cruelle et injuste punition. Mory d'Elvange, qui a consacré quelques lignes à la mémoire de Thierriat, en tête des extraits de ses mémoires, dit que le malheureux jurisconsulte périt vers l'année 1681. Cette date est tellement éloignée de la vérité, qu'il est inutile d'indiquer les raisons qui ne permettent pas de l'ad-

mettre ; mais si nous supposons, ce qui paraît très-vraisemblable, que Mory d'Elvange a, par inadvertance, pris un 3 pour un 8 dans les documents manuscrits qu'il avait sous les yeux, nous serons alors très-près de la vérité. Nous croyons, en effet, que c'est en 1631 que Thierriat fut exécuté ; c'est l'époque à laquelle Melchior de La Vallée fut brûlé comme sorcier, et il est probable que ces deux prétendus ennemis de la maison ducale périrent vers le même temps. Le duc François II mourut l'année suivante, et comme il est certain que ce prince fut un des principaux acteurs dans cette malheureuse affaire, on ne peut lui assigner une date plus rapprochée de nous. Quelques années plus tard, Charles IV prit le chemin de l'exil, et nous pensons qu'on doit regarder les malheurs de ce prince comme une juste punition des actes de cruauté qui souillèrent le commencement de son règne (88).

III.

Un caractère aussi original que celui de Thierriat pourrait fournir le sujet d'une étude intéressante ; il n'est pas toujours sans importance de connaître à fond les principes, les idées et mêmes les préventions des hommes qui ont joué un certain rôle dans l'état politique, ou dans cet autre état non moins agité que le premier, et que l'on est convenu d'appeler la *république des*

lettres ; mais un semblable travail nous ferait sortir des limites que nous nous sommes tracées, et nous nous contenterons de jeter un rapide coup-d'œil sur le caractère et sur les opinions de notre jurisconsulte ; il est inutile, sans doute, d'avertir que toutes nos appréciations seront appuyées sur des textes empruntés à Thierriat lui-même ; elles constitueront de la sorte une analyse très-abrégée de ses différents ouvrages.

Nous dirons peu de choses de ses opinions religieuses et politiques ; en religion, il était sincèrement attaché à l'Eglise ; en politique, il nous parait avoir préféré à toute autre forme de gouvernement une monarchie tempérée par une constitution aristocratique. Ses idées religieuses semblent s'être alliées à des croyances condamnées par l'Eglise, mais qui à cette époque conservaient encore un grand nombre de partisans ; ainsi, dans son commentaire sur la coutume de Lorraine, il recherche si l'apparition des *Spectres, Demons, Fantosmes et Illusions, qui suruiennent en la Maison loüée,* constitue une cause suffisante pour faire prononcer la résiliation d'un bail, et, quoique cette question intéressante eût été élucidée par les fameux plaidoyers de Mᵉ Nau et de Mᵉ Chopin, avocats au parlement de Paris, il n'osa la résoudre d'une manière définitive (89). Dans un autre ouvrage, il ne dissimule pas qu'il croit à l'astrologie judiciaire, quoiqu'il n'en partage pas toutes les rêveries (90).

Quant à ses idées sur l'excellence et les droits de la

noblesse, elles ont aujourd'hui quelque chose de choquant pour nos oreilles accoutumées, dès l'enfance, à un tout autre langage; mais il ne faut pas oublier, comme l'a dit un de nos confrères, « qu'au moment où Thierriat » écrivait l'exercice des privilèges nobiliaires ne ren- » contrait aucune contestation sérieuse, n'excitait pas le » plus léger murmure, et que l'habitude immémoriale » de les supporter les avait rendus respectables et pres- » que sacrés ».

Thierriat ne regardait pas, au reste, les priviléges dont la noblesse jouissait comme pouvant la dispenser de s'en rendre digne. Il déplorait l'ignorance des nobles de son temps, qui obligeait de confier la plupart des charges de judicature à des roturiers. « Chose étrange, » s'écrie-t-il, que nous aymons mieux perdre la science » pour perdre ce beau privilege de Iuger le peuple, » qu'en la recouurant ioüyr d'elle et du contentement » que la doctrine apporte, et de ce riche thresor dont » les Roys, et deuant eux Radamante, ont faict prix et » estimé incomparable (91). » La mauvaise foi et le manque de probité de certains nobles l'irritaient encore davantage. « Maintenant, dit-il, les Marchands ne pres- » tent plus sur la foy de Gentil-homme; leurs liures de » debtes en sont remplis; ils y ont trouué de grands » deffauts...... En plusieurs cas, celuy qui ne possede » aucuns immeubles doit Caution; Toutes fois les Nobles » qui ont grande dignité ne doiuent que leur parolle » pour Caution, que nous disons Caution iuratoire, tant

» la Loy s'est confié sur la parolle d'vn Gentil-homme.
» Toutes fois il s'y cognoit tant de defaut en plusieurs
» que l'on les contraint à present aux mesmes cautions
» que les Ignobles (92). » Thierriat étend aussi sa critique sur les mœurs, les manières et le costume des nobles de son temps; il les blâme de ne plus porter toujours l'épée, ce qui était, comme on sait, un de leurs droits; « c'est ce qu'ils mesprisent auiourd'huy pour la
» pluspart, dit-il, tellement qu'à les voir, avec le rabat
» bien lissé, faire les cinq pas à la Cour, on les prend
» pour des Secretaires;..... si le Gentil-homme a quitté
» son espée, il n'a souuent rien en l'habit qui le differe
» d'auec un vallet de boutique; ni la Damoiselle d'auec
» celle qui ne l'est pas (93) ».

Ces plaintes amères étaient inspirées à Thierriat par son amour et son enthousiasme pour la qualité de noble de race; il faut lire, dans son Traité, les singuliers raisonnements qu'il emploie pour prouver la supériorité de l'ancienne noblesse sur les autres classes de la société (94). Il n'hésite pas à déclarer que les individus appartenant à cette caste ont, pourvu toutefois que l'éducation la développe, une supériorité naturelle, qui les rend aptes à remplir les fonctions les plus élevées. « Le Roy François premier auoit, dit Thierriat, vn ex-
» tresme regret que les Gentils-hommes de son Royaume
» ne s'adonnoyent à l'estude des Lettres, à ce qu'il les
» peust pouruoir de dignitez; estimant qu'il en eust esté
» mieux seruy, parce que les nobles ont la nature meil-

» leure que ceux qui sont esclos de la lie d'un peuple » infime et bas, et que ceste nature, cultivée d'vn bon » Precepteur, est plustot paruenüe à la vertu (95). » Plus loin, il fait observer que les nobles, qui veulent se faire graduer en droit canonique et en droit civil, ne sont obligés d'étudier que pendant trois ans, ce qu'on appelait le *triennium*, tandis que les roturiers devaient fréquenter les mêmes écoles l'espace de cinq années ou faire leur *quinquennium*, comme on disait alors; et il ajoute : « .....soit que le Droict nous ait » estimé plus aptes à comprendre les Sciences que les » Ignobles, parce que, la Chasse nous estant permise, » nous mangeons plus de perdrix et autres chairs déli- » cates qu'eux, ce qui nous rend vn sens et vne intelli- » gence plus desliée qu'à ceux qui se nourrissent de » bœuf et de pourceau; ou parce qu'il a eu ceste per- » suasion que le Gentil-homme cupide d'honneur s'ef- » force tousiours d'exceller, et ne voudroit faire exercice » d'vn Art, s'il n'en estoit capable et digne (96). »

La noblesse de race étant aux yeux de Thierriat quelque chose de si respectable, il a fait tous les efforts imaginables pour lui chercher une origine illustre. Sans adopter l'opinion de Tiraqueau et de quelques autres auteurs de la même époque, qui prétendaient que la noblesse procédait de la création des anges, et qu'elle avait été par eux conservée (97), Thierriat semble croire qu'elle se perd dans la nuit des temps. « C'est pour- » quoy, ajoute-t-il, Ciceron dit que ceux qui sont Gen-

» tils-hommes sont nez de ces personnes franches et » vertueuses, desquelles les majeurs n'ont iamais faict » acte seruile, comme les Scipions, les Brutes et autres » grands personnages qu'il allégue (98). »

Aussi Florentin pense-t-il que les rois doivent surtout s'appuyer sur la noblesse et lui confier les charges les plus importantes ; il appuie sa thèse d'une foule de citations historiques, que nous nous dispenserons de reproduire ici ; nous ferons seulement observer qu'il en emploie d'assez singulières ; on voit, par exemple, que « Theseus s'associa plusieurs Gentils-hommes pour le » soulager aux affaires publiques » ; et que le roi d'Egypte « Seithon, Prestre de Vulcan, abusant des Gen- » tilz-hommes, comme si iamais il n'eust eu besoin de » leurs armes, leur osta les douze arpens de terre que » ses predecesseurs leur auoient donnez en Fief, et » leur fit receuoir plusieurs ignominies..... » ; mais qu'il « advint que peu de temps apres Sennacherib, Roy des » Arabes et des Assiriens, luy fit la guerre, » et que « alors il se trouua sans secours, la Noblesse demeura » en sa maison, comme Achile en sa tente, aprés la » prise de Briseis (99). »

Nous ne suivrons pas l'auteur dans son énumération de tous les priviléges dont la Noblesse jouissait à la fin du XVIe siècle ; il y en avait de très-remarquables : ainsi un noble attaqué à l'improviste pouvait se faire justice à l'instant même, et n'était pas obligé, comme les roturiers, d'éviter le combat pour laisser agir la

magistrature ; ainsi « le mari Gentil-homme doit auoir
» vne femme mieux dottée, pour le merite de sa No-
» blesse ; et aussi quand la femme est Noble, elle passe
» auec moindre dot chez vn Ignoble, parce que sa qua-
» lité tient lieu de dot. Il faut que le mary ou la femme
» Ignobles achettent la Noblesse et l'aliance de celuy de
» qui la Noblesse s'apporte en mariage. Vne fille Noble
» et belle, combien que pauure, est assez riche. Cas-
» sandre, fille de Priam, estoit recherchée par les Roys
» parmy les ruynes de sa maison ; ils ne vouloyent
» autre dot que sa beauté et sa vertu. » Ainsi encore,
« les Gentils-hommes qui ont delinqué sont moins punis
» que les Ignobles, et s'ils ont commis crime meritant
» la mort, elle est d'vne espece moins ignominieuse que
» celle qui est donnée aux ignobles ; sinon que le crime
» fust tel que la Noblesse fust occasion de le punir da-
» uantage ; comme en cas de trahison contre le Prince
» et son Estat, etc. (100) ». Thierriat ne se doutait guère
alors qu'il fournissait des armes à ses ennemis, et que
ce passage pouvait servir à motiver la condamnation
prononcée contre lui.

Un assez grand nombre de pages du livre que nous
analysons sont consacrées à l'examen des professions
et des actes qui faisaient déroger. Cette énumération
est trop longue pour être insérée dans cette notice ; il
faut cependant indiquer quelques-unes des solutions
données par Thierriat ; ainsi, il prouve que l'exercice
de la profession de verrier ne faisait pas perdre la no-

blesse (101); cette question était fort intéressante pour les Lorrains, à cause des nombreuses verreries qui avaient été établies dans les Vosges et dans plusieurs autres parties de cette province. L'auteur admet, et personne ne sera d'un avis différent, que l'exercice de l'état de cuisinier entraîne la perte de la noblesse, « combien que Cadmus, ayeul de Bacchus, feust cuysi- » nier, et qu'Vlysses, ce Grand homme d'Etat de la » Grece, fist gloire d'y entendre quelque chose, et » qu'Achiles et Patrocle l'ayent exercée; voyre qu'il » se trouueencore de friands Gentils-hommes qui facent » volontiers la saulce à la Perdrix (102) ». Il ajoute: « Si de la panse vient la danse, il faut mettre icy les » Menestriers, Basteleurs, que les Anciens appeloient » Histrions, Ioüeurs de flustes, Boufons, Plaisants, Sau- » teurs, Badins et autres, qui veulent, par voix, parolle, » contenance, Instrument, habit, ou autre action ou » demonstration, donner plaisir à autruy, afin d'en » auoir gain ou recognoissance, car ils sont infames et » vils, indignes de Noblesse, et de ses Priuileges (103)». On ne sera pas étonné s'il range au nombre des professions dérogeantes celles de menuisier et de charpentier, malgré l'exemple « d'Vlysse, qui auoit faict » le chaslis de ses nopces (104) » ; mais on sera surpris assurément de le voir placer dans la même catégorie les avocats et les poëtes ; aussi, tout en déclarant qu'il est honorable aux gentilhommes de connaître le droit, il a bien soin de faire savoir qu'il n'exerce point la pro-

fession d'avocat d'une manière intéressée; il nous apprend aussi qu'il ne faisait des vers que pour s'amuser; car si « la poésie en sa pureté, dit-il, est vn don de science » rare et digne,.... la rimaillerie, qui n'est faicte que » pour estre imprimée et receuoir, au lieu de gloire et » d'honneur, vne recompense perissable, est indigne » de l'homme Noble, et faict perdre les Priuileges de la » Noblesse (105). »

La seconde partie de l'ouvrage de Thierriat est, comme nous l'avons dit, consacrée à l'examen de toutes les questions qui intéressent les anoblis. L'auteur, qui se flattait d'appartenir à une famille fort ancienne, ne les ménage pas, et on rencontre même dans cet ouvrage une digression piquante contre les individus qui achètent l'anoblissement, digression qui a dû lui faire un grand nombre d'ennemis (106).

La troisième partie, qui contient l'énumération des immunités dont jouissaient un grand nombre de corporations ou de particuliers, renferme des passages curieux. Au reste, Thierriat critique librement la fâcheuse facilité que montraient les princes à accorder des fran-

[redacted]

et qu'il est bon de reproduire: « Tailles, équiuallens,
» coustumes, peages, passages soit pour marchandise
» ou autrement, quatriesme, huitiesme, treziesme, ving-
» tiesme, cinquantiesme, centiesme, chaussée, subsides,
» hors cheuauchées, imposition de cinquante mil hom-
» mes de pied, entrées de villes, fortifications et repa-
» rations, guets, gardes, emprunts, creues de six cens
» mil liures, taillon de la Gendarmerie, commutation
» de viures et vstansilles, turcies et leuées, solde de
» Preuosts des Mareschaux, et autres impositions, sub-
» uentions et superindictions (108) ». Telle est l'effrayante nomenclature des impôts qui pesaient à cette époque sur les habitants du royaume de France; aujourd'hui, il est vrai, nous payons autant et même plus que nos ancêtres, mais aussi on a eu le talent de comprendre toutes les contributions sous les noms de *recettes ordinaires, facultatives, extraordinaires et spéciales.*

Les fragments cités dans cette notice ont dû prouver combien l'esprit de Thierriat possédait de souplesse et d'originalité; il s'y mêlait quelquefois un peu de malignité, et ses différents ouvrages contiennent un grand nombre de passages satiriques, souvent très-piquants et très-spirituels. Après avoir rapporté, avec un soin minutieux et en leur donnant plus de relief, les épigrammes dirigées contre certaines classes de personnes, il feint de réfuter ces accusations; mais le coup est porté et la blessure est faite. Les médecins, comme il est facile de le penser, ne sont pas ménagés dans le

Traité de la noblesse, et Thierriat a même transcrit en toutes lettres l'outrageante épithéte qu'on leur donnait alors (109). Il nous fait connaître aussi, à cette occasion, une particularité assez intéressante ; c'est qu'il y avait une espèce de taxe pour les médecins, et que cette taxe était de *trois escus par iournée* (110).

On a vu que les avocats sont encore moins bièn traités que les disciples d'Esculape (111). Plus loin, on rencontre des passages mordants contre les procureurs et les sergents, qui sont nos avoués et nos huissiers actuels (112). Le portrait des marchands n'est pas plus flatté que les autres.

Ecoutons encore notre auteur, dont le style a souvent une énergie que nous ne pourrions imiter. « Il y a peu » de peuple où la marchandise n'ait esté més-estimée » et tenüe pour acte de Roture, dérogeant à Noblesse » et indigne d'un Gentil-homme....... Il est quasi néces- » saire de mentir et se pariurer qui veut gaigner sur la » marchandise ; et combien que cela soit le vice des » hommes et non du mestier, il semble toutesfois que » le mestier le donne, et que cela lui soit propre, tant

[redacted]

» chans sont amis du peuple, le secours des pauures, la
» commodité des riches; que plusieurs Roys, Princes
» et Grands personnages s'en sont meslez, comme Mer-
» cure, Solon, Talete, Zenon, Caton le Censeur, Ves-
» pasien, etc. Toutesfois ie tiens pour arresté que.......
» la negotiation et Marchandise déroge à Noblesse par
» la disposition du Droict escrit (113). »

Nous ne rapporterons pas toutes les épigrammes entassées, dans le Traité de la noblesse et dans le *Discours de la preference de la Noblesse aux Officiers*, contre les anoblis qui avaient acheté leur titre à beaux deniers comptants, et contre les officiers de robe ou les magistrats en général, et ceux de Mirecourt en particulier (114). Le même caractère épigrammatique se remarque dans les Mémoires sur l'histoire de Lorraine; on a vu plus haut que Thierriat n'est pas l'auteur de cet ouvrage, ou du moins qu'il n'en a rédigé que la fin; mais il a eu soin de conserver toutes les méchancetés et toutes les anecdotes satiriques ou grivoises que son aïeul, aussi médisant que lui, avait consignées dans sa chronique. Nons indiquerons seulement un passage de cet écrit où la vertu de Jeanne Darc est mise en doute de la manière la plus révoltante (115).

Ce que nous avons dit des opinions de Thierriat au sujet des titres, et des priviléges nobiliaires, pourrait faire croire que le jurisconsulte lorrain était un de ces hommes d'un esprit vain et borné, aux yeux desquels la naissance dispense du mérite et de la vertu; ce serait

une erreur grave. Thierriat faisait, il est vrai, grand cas de la noblesse de race; mais il voulait que cette noblesse fût accompagnée d'une conduite irréprochable, de la dignité et du savoir. « La principalle Noblesse, » dit-il, consiste en l'ame vertueuse.......... L'annoblis- » sement du Prince ne semble pas estre necessaire à » l'homme vertueux; parce que la Vertu est la pure » Noblesse, qui n'a besoin de mixtion........ Comme le » Gentil-homme est preferé à l'annobly en l'Office de » Magistrat, aussi le doit estre l'annobly au Roturier; » mais il faut en l'vn et l'autre des cas que la préfe- » rence ayt lieu en l'egalité de merite et de capacité, » afin que nous ne nous flattions pas de la creance que » nostre Gentillesse ignorante face rejecter vne personne » sçauante et experimentée d'vne charge que nous ne » pourrions exercer...... L'on estime la seule Noblesse » qui s'acompagne de vertu estre loüable, et que le vice » enlaidit et diforme toute espece de Noblesse, et que » sans ceste vertu l'on pense la Noblesse des ancestres » apporter plus de preiudice que de profit, parce qu'elle » sert de lumiere aux successeurs; mais tout ainsi qu'elle » faict que nous voyons leurs belles actions et que » nous en tirons honneur, si nous les ensuyuons; elle » faict aussi que nous sommes veuz et deshonorez, si » nous nous fouruoyons en vn chemin tant esclairé, » guidez de si fideles guides, poussez de l'instinct d'vn » naturel tant illustre, et formez d'vn si Noble sang.



» Car plus le crime est crime, et plus a de grandeur
« Celuy qui l'a commis et conceu dans son cœur (116). »

Thierriat ne se faisait donc pas illusion sur la valeur des titres qu'il tenait de ses pères ; nous ne pouvons pas ajouter cependant qu'il joignait à cette bonne foi et à cette simplicité une modestie continuelle. Dans son plaidoyer contre le lieutenant-général et le procureur-général de Mirecourt, il parle de lui-même en termes trop fastueux (117) ; mais il ne faut pas oublier dans quel but, et dans quelles circonstances ce petit volume a été composé. Dans le même écrit, Thierriat ne craint pas d'avouer que son talent est au-dessous de la tâche qu'il a entreprise, et de reconnaître *la foiblesse de ses outils* (118).

L'auteur, qui parlait si modestement de ses écrits et de ses études, était cependant, ainsi qu'on a pu le voir dans le cours de cette notice, un des hommes les plus savants que la Lorraine possédât à cette époque. Chevrier, juge sévère et souvent injuste, avoue que Thierriat passait pour l'*arbitre des différends de la province*. Le commentaire sur la coutume de Lorraine et le Traité de la noblesse fournissent la meilleure preuve de la science de Thierriat ; on peut dire qu'il a déployé dans ces deux ouvrages une immense érudition. Le droit canonique, le droit romain, le droit coutumier n'avaient point de mystères pour lui. Il emploie non-seulement le témoignage des auteurs classiques grecs et

latins, qu'il cite à propos et hors de propos, selon l'usage de son temps, mais encore les écrits d'auteurs français du moyen-âge et de quelques voyageurs. Ses connaissances en histoire étaient fort étendues; un des premiers il a soutenu que le régime féodal était bien plus ancien qu'on ne le croyait généralement, et il a entrevu une vérité qui a été mise dans tout son jour par les écrits de quelques-uns de nos contemporains (119). Son Traité de la noblesse est un des meilleurs ouvrages qui aient été publiés sur cette matière. La Roque, auteur d'un livre de ce genre, qui jouit d'une juste réputation et qui a été imprimé en 1734, a souvent emprunté les idées et copié servilement les phrases du jurisconsulte lorrain.

Les ouvrages de ce dernier présentent un grand nombre de singularités, que nous ne nous astreindrons pas à indiquer ici; nous en reproduirons cependant quelques-unes. Ainsi, dans son commentaire sur l'article 1 de la coutume de Lorraine, il ajoute foi à l'existence des hermaphrodites (120); la chose ne peut, au reste, nous surprendre; car c'était une croyance alors assez généralement répandue, et plus d'un siècle après, un autre jurisconsulte lorrain, Xavier Breyé, examinait encore avec un grand sang-froid la question de savoir si un hermaphrodite peut exercer le retrait féodal (121). Plus loin, et à l'occasion de l'article 5, Thierriat trace ce portrait de la *chevalerie* lorraine: « Il n'y a point » appel des (arrêts rendus par les) anciens Cheualiers;



» leur premier iugement est aussi bon que le dernier.
» Ce sont autant de Minerues armées dés la naissance
» de science et de valleur; le droit qui sort de leur
» bouche est porté partout; il n'est pas seulement dis-
» percé par les veines et artères, tous les membres en
» sont remplis, et le Chef même, le Prince souuerain
» en est souuerainement iugé en ses différends (122) ».
Sur l'article 66, Thierriat range au nombre des personnes qui ne peuvent être chargées de la tutelle les « Religieus, Litigieus, Mineurs, Ennemis, Injurieus,
» Pauures, Malades, Sourds, Aueugles, Muets, Furieus,
» Gouteus, Ignorans, Sexagenaires, Officiers, Peres de
» 5 Enfants, Ceux qui sont chargés de 3 Tuteles, les
» Professeurs, Medicins et Philosophes (123) ». L'auteur, en plaçant les philosophes dans cette catégorie, se rappelait probablement ce passage du traité *de la divination,* longtemps attribué à Cicéron : « Nihil tam
» absurdum dici potest, quod non dicatur ab aliquo
» philosophorum ». En commentant l'article 211, il inscrit parmi les personnes admises à exercer le retrait lignager le novice et le posthume. « Le Novice,
» pendant son année de probation, et pendant qu'il
» n'est encores Profés, peut bien vser du droit de Re-
» trait, parce que alors il est encores Laïc et retient ses
» Biens et ses droits; *Nec obstat* qu'il porte l'habille-
» ment de Religieus; car, comme l'on dit : L'habit ne
» fait pas le Moine...... Le Posthume, voire mesme celuy
» qui n'est pas encores conceu lors de la Vente, mais

» est conceu, combien que non encores nay, lors
» de l'an du Retrait expirant, peut retirer par son
» Pere, Mere ou Curateur; toutesfois l'Achepteur pourra
» obtenir que l'execution du Retrait sera differée et
» remise au temps de la naissance ; parce que les Fem-
» mes se trompent souuent de fausses grossesses, pre-
» nant des Moles pour des Enfants, et les Medicins des
» Enfants pour des Moles (124). »

Nous indiquerons encore, pour leur singularité, les passages du commentaire qui concernent les qualités des témoins (125), les partages inégaux entre les enfants, et les injures verbales (126). D'autres passages, soit du commentaire, soit des deux ouvrages sur la noblesse, mériteraient d'être reproduits à des titres différents. Dans le *Discours* on lit une espèce de définition de la parole, qui ne manque ni d'élégance ni de profondeur. Thierrial pense que, parmi les hommes, on honore davantage « ceux qui seruent plus à Dieu, à leur Prince, au
» Public, soit par leurs armes, par leurs escrits, ou par
» leurs parolles. Parolles, les vrais truchemens de la
» raison, le propre appanage des hommes. Ceux là sont
» comme la haute region de l'air dessus la nuict, les
» vents, les orages. Iamais le larcin qu'ils font de la
» volonté des autres hommes n'est puny ; c'est vn hon-
» neste brigandage, vne douce contrainte ; chacun a la
» liberté de s'en aider, comme il peut. Mercure, dieu
» de l'éloquence, est appelé voleur, parce que ses ag-
» greables paroles ont soubstrait les flesches de Cupido,

» les armes de Mars, les marteaux de Vulcan, les fou-
» dres de Iupiter. Elles ne sont pas plustost sorties de
» la bouche où elles se forment, qu'elles rauissent les
» cœurs de ceux qui les entendent. C'est l'embleme
» de l'Hercule Gaulois, trainant vne grande multitude
» de peuple attaché par les oreilles auec vne chaine
» d'or et d'électre, qui luy partoit de la bouche. Mais
» on faict estat de ces parolles, selon qu'elles sont pro-
» fitables ou vaines. Le dieu Pan dès la ceinture en
» bas estoit brutal, et dès la ceinture en haut il estoit
» homme. Ainsi noz parolles tiennent des bestes ou des
» hommes, selon qu'elles sont vulgaires ou de sophie ;
» les vulgaires sont celles par lesquelles tous les hommes
» expriment leurs affections, leurs communications ou
» necessitez ordinaires ; c'est l'apprentissage des nour-
» rices ; c'est la partie basse de Pan ; celles de sophie
» sont les preceptes de vertu, les cognoissances de la
» nature, les sciences morales et politiques, les vian-
» des solides, les moëlles des Lyons, dont le docte Chi-
» ron alimentoit son Achile. C'est par celles-là qu'il
» faut gaigner le dessus ; toutes les autres vaines pa-
» rolles, qui sont plustost formées sur les leures que
» conceuës en l'entendement, ne sont rien, et non seu-
» lement rien à l'endroict de ceux qui entendent, mais
» à l'endroict de ceux qui parlent (127).»

Le même opuscule contient un passage curieux sur l'écriture et sa puissance (128) ; mais nous ne le transcrirons point, afin de ne pas allonger davantage une notice

que l'on a peut-être déjà trouvée trop étendue. Les nombreux fragments que nous avons enchâssés dans notre travail suffisent, d'ailleurs, pour faire connaître le style et la manière de Florentin Le Thierriat. Ses ouvrages renferment de loin en loin des passages vraiment remarquables, des pensées aussi justes que brillantes; mais souvent le style manque de précision, et les réflexions et les faits sont noyés dans une foule de citations ordinairement inutiles. C'était, au reste, un défaut presque général à cette époque. Les littérateurs, aussi bien que les érudits, tenaient à prouver qu'ils connaissaient parfaitement leurs classiques; et il faut reconnaître que la démonstration ne laisse habituellement rien à désirer. Malgré cette imperfection, Thierriat doit être placé à un des premiers rangs parmi les écrivains qui ont fleuri, en Lorraine, à la fin du XVI[e] siècle et au commencement du XVII[e]. Il n'en est pas qui aient écrit avec plus de pureté et d'élégance, à l'exception toutefois du Bienheureux Pierre Fourier, dont chacun connaît les vertus et les travaux, mais dont on n'a pas encore suffisamment apprécié le mérite littéraire.

En somme, et nonobstant les défauts qui déparent ses ouvrages, l'auteur du Traité de la noblesse et du commentaire sur la coutume de Lorraine a rendu un grand service à cette province et contribué à son illustration. On a vu quelle a été sa récompense; un supplice ignominieux a terminé ses jours; son meilleur écrit a été publié sous le nom d'un étranger, et l'oubli,



plus dangereux encore que le plagiat, a failli dévorer des productions dignes d'être connues. La postérité, n'en doutons pas, sera plus juste à l'égard de Thierriat que ne l'ont été ses contemporains ; et son nom prendra place parmi ceux de ces Lorrains, plus nombreux qu'on ne pense, à qui il n'a manqué, pour conquérir la renommée, que de paraître sur un plus grand théâtre.

NOTES

ET

ÉCLAIRCISSEMENTS.

(1) Bibliothèque lorraine, art. *Thirial* (sic); Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine, t. I, p. 196 et suiv.; Histoire civile, militaire, ecclésiastique, politique et littéraire de Lorraine et de Bar, t. IX, p. 171 et suiv.

(2) V. Mémoires pour servir à l'hist. des hommes illustres, etc., t. I, p. 196; Hist. de Lorraine, t. IX, p. 171.

(3) V. les deux ouv. cités dans la note précédente.

(4) Dom Calmet, dont la négligence en matière d'orthographe était assez grande, écrit même *Thiriet*; v. Bibl. lorr., col. 358.

(5) Thierriat raconte que les *siens*, c'est-à-dire, ses ancêtres, furent témoins d'un fait qui se rattachait aux rapports que le duc Raoul entretint avec la fameuse Alix de Champé, dame de Vandières; v. les extraits de ses mémoires, règne de Raoul.

[redacted]

» 17 juillet. Copie en papier, non signée, des Lettres de Charles » Duc de Lorraine portant permission et octroi de demeurance es » pays dud[t] Duc, avec le titre d'Ecuyer, pour florentin le Thi- » riat, sieur de Lochepierre et de la Mothe-Allier, qui avait prouvé » qu'il était gentilhomme en la province de Champagne ». Dans la collection des lettres patentes (Registre signé M. Bouvet pro C. Bouvet des Années 1597 et 1598, à la table) on trouve cette autre mention : « Lettres de permission et octroy de demeurance » ez pais de son Altesse au tiltre d'escuyer pour florentin le » Thiriat S[r] de Lochepierre ». Il est malheureusement impossible de retrouver les pièces, ou pour mieux dire les deux copies de la pièce que concernent ces renvois. La layette ***Annoblissements*** du Trésor des chartes a été livrée aux flammes pendant la Révolution; et les feuillets du registre des lettres patentes sur lesquels était transcrite la pièce en question ont été arrachés et détruits, sans doute après la triste fin de Thierriat. Nous regrettons vivement l'absence de cette pièce, car elle nous aurait fourni de curieux renseignements sur la famille, les études, les premières occupations, la noblesse et la position du savant dont nous essayons de tracer la biographie.

(7) Thierriat, au lieu des mots Longepierre et Saint-Nabor, écrit *Lochepierre* et *Saint Nauoir*. Longuet et Saint-Nabor étaient deux villages du ban de Moulin. Raon-aux-Bois, composé de la haute et de la basse Raon, est un village très-voisin des trois premiers.

(7[bis]) V. Thierriat, Discours de la préférence de la Noblesse avx Officiers (de robe), p. 7.

(8) V. le même ouv., p. 84 et 85, v. aussi p. 15, 18 et 30.

(9) V. le même ouv., p. 18. On peut encore faire observer que, d'après la lettre patente de 1598, Thierriat *avait prouvé qu'il était gentilhomme en la province de Champagne.*

(9 bis) Elle possédait encore un autre fief nommé La Mothe-Affier, indiqué dans les lettres patentes dont il a été fait mention. Ce fief devait être situé en Champagne ; mais nous n'avons pu en découvrir la position.

(10) V. Trois Traictez, scavoir, 1. De la Noblesse de Race, etc., p. 77. (Pour abréger, nous citerons désormais cet ouvrage par les seuls mots *Trois Traictez, etc.*)

(11) V. Discours etc., p. 20. Thierriat parle, il est vrai, de lui-même à la troisième personne ; mais quand on a lu le discours en son entier, on ne peut hésiter à reconnaître qu'il s'agit du jurisconsulte lorrain.

(12) V. Discours etc., p. 20 et 21.

(12 bis) V. l'inventaire du trésor des chartes et la table des lettres patentes, aux endroits cités plus haut.

(13) V. Trois Traictez, etc., p. 55.

(14) V. Discours etc., p. 29 et 30. Il résulte de ce passage que Thierriat avait occupé quelque emploi pendant son séjour en France.

(15) V. Trois Traictez, etc., p. 91.

(16) V. Hist. de Lorraine, t. IX, p. 172.

(17) V. Discours etc., p. 72. Jean baron de Haussonville avait été nommé bailli de Vosges, après la démission de son père, le 12 mars 1592. V. aux archives du département de la Meurthe le registre des lettres patentes pour cette année, f° 53.

(18) V. p. 11, 26, 48, 65 et 247.

(19) V. Trois Traictez, etc., p. 292.

(20) V. ibid., 2e feuillet liminaire v°.

(21) V. ibid., 3e feuillet liminaire r°.

(22) V. ibid., 3e feuillet liminaire r° et v°.

(23) V. ibid., p. 136, 291 et 294.

(24) V. ibid., p. 291 et 292.

(25) V. ibid., p. 292.

(26) V. ibid., 5e feuillet liminaire r°.

(27) V. ibid., 6e feuillet liminaire v°.

(28) Nous ferons remarquer, en passant, que le mot *ignoble* n'a sous la plume de Thierriat aucune signification blessante ; il ne veut dire autre chose que roturier ou non-noble.

(29) Dom Calmet (Bibl. lorr., col. 941) avance que le Traité de la noblesse est demeuré manuscrit; on voit par là avec quelle négligence écrivait l'Abbé de Senones ; les exemplaires de l'ouvrage en question ne sont pas tellement rares, que Dom Calmet n'ait pu le rencontrer.

(30) Le prince Henri mourut jeune.

(31) V. Trois Traictez, etc., p. 2.

(32) V. ibid., p. 140 et 141.

(33) Thierriat avait eu occasion de connaître M. de Porcelets, parce que la seigneurie de Maillane était située sur le territoire de Raon-aux-Bois, dont notre jurisconsulte était seigneur. Ils devaient avoir eu des relations de voisinage. La moitié de la vouerie de Raon appartenait à Adam Dubourg, dont Thierriat parle dans son Traité de la noblesse, à l'article des anoblissements obtenus sans finance.

(34) V. Trois Traictez, etc., p. 301 et 302.

(35) V. ibid., p. 304.

(36) V. aux archives du département de la Meurthe les registres des lettres patentes pour 1591, f° 259; 1594, f° 118; et 1607, f° 113.

(37) V. Discours etc., p. 69 et 70.

(38) V. ibid., p. 69, 95 et 96.

(39) V. ibid., p. 4.

(40) Petit in-12, de 105 pages. Cet opuscule est d'une rareté excessive; nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire, qui appartient à M. Gillet, juge d'instruction au tribunal de première instance de Nancy.

(41) V. Discours etc., p. 5 et 6.

(42) V. ibid., p. 71 et suiv.

(43) C'est une erreur; le lieutenant-général Jean Thiriet est qualifié de *licentié ez droicts* dans les lettres patentes.

(44) V. Discours etc., p. 30, 31 et 33.

(45) Nous rapprocherons du passage reproduit ci-dessus cet autre extrait du Discours : « Pour moy ie produirai (ce qui veut dire je suis prêt à montrer) autant de volumes que de Muses ». V. ibid., p. 28.

(46) V. Trois Traictez, etc., 3e feuillet lim. v°, 5e feuillet lim. r°.

(47) V. ibid., 3e feuillet lim. v°.

(48) V. ibid., p. 3.

(49) V. p. 24.

(50) Il n'en indique pas la valeur. Ces paroles extraites des papiers de Thierriat ont été reproduites par Chevrier, dans son Histoire de Lorraine, t. IX, p. 172. Chevrier ajoute (loco citato) : « Dépositaire des manuscrits de Thiriat, j'en ai fait usage, comme » on l'a vu dans les volumes précédents ».

(51) *Imprimé a Metz Aux frais de l'Autheur, et Se vendent audit Lieu, chez Claude Bouchard Libraire proche la grande Eglise* 1657. In-f° de 539 p., plus deux feuillets non chiffrés pour le titre et l'avertissement, et 7 autres feuillets non chiffrés terminant le volume, et contenant la *Table des textes expliqvés*. Le titre est placé au centre d'un grand encadrement gravé par Sébastien le Clerc; sur le verso du même feuillet se trouve tantôt

le portrait d'Abraham Fabert exécuté par le même Sébastien le Clerc, tantôt un autre portrait, de plus grande dimension que le premier, et gravé par G. Ladame.

(52) V. Essai philologique sur les commencements de la typographie à Metz, et sur les imprimeurs de cette ville ; p. 58.

(53) V. notamment les passages sur les sceaux et les tabellions, p. 302 et 303, et sur les trois états, p. 539, vers le milieu.

(54) V. Bibl. lorraine, col. 941 ; v. aussi col. 358.

(55) V. t. I, p. 197.

(56) V. Hist. de Lorraine, t. IX, p. 171.

(57) V. Notice de quelques manuscrits ou livres rares qui ont rapport à l'histoire de Lorraine, etc., p. 205 ; Ms. de la bibl. publ. de Nancy, n° 27. Les bénédictins (Dom Jean François et Dom Tabouillot) auteurs de l'Histoire de Metz reconnurent, comme Dom Calmet, qu'Abraham Fabert n'était pas le véritable auteur du commentaire (t. III, p. 161) ; M. Teissier (loco cit.) porta un jugement semblable. MM. Camus et Dupin (dans leurs Lettres sur la profession d'avocat, 4e édit., t. II, p. 225) attribuent le commentaire sur la Coutume de Lorraine à Thierriat, mais ils joignent à son nom celui du jurisconsulte Canon ; c'est une erreur grave ; le commentaire de Canon sur la coutume est tout à fait différent de celui de Thierriat ; il a été imprimé en 1634, à Epinal, chez Ambroise Ambroise, in-4°.

(58) Les fragments conservés par Mory d'Elvange, et qui font partie du recueil cité au commencement de la note précédente, ne vont pas plus loin que le règne de Charles III, mais il faut l'attribuer au mauvais état du seul manuscrit que Mory d'Elvange ait eu à sa disposition ; les derniers feuillets ayant été mouillés, l'écriture s'était effacée, et on ne pouvait plus lire que des mots sans suite et sans liaison.

(59) V. Chevrier, Hist. de Lorraine, t. II, p. 182.

(59bis) C'est ce qui est formellement indiqué dans un passage des fragments conservés par Mory d'Elvange ; v. Notice etc., p. 225, Ms. n° 27.

(59ter) Un passage de Chevrier que nous venons de retrouver ne laisse plus aucun doute sur ce point. Voici comment il qualifie l'ouvrage en question : « .... les mémoires écrits pendant plus de » cinq siècles (ceci est une erreur) par des témoins oculaires, » et utilement rédigés par Florentin Thiriat » ; v. Hist. de Lorr., t. IV, p. 4. Ailleurs (même ouv., t. II, p. 124), Chevrier dit que ces mémoires ont été *apostillés* par Thierriat.

(60) V. Notice etc., p. 207.

(61) « Le manuscrit des mémoires, dit Mory d'Elvange (Notice etc., p. 207 et 236), est de format in-4°, d'environ 300 » feuillets. Il appartenait originairement à M. l'abbé Villemin, » chanoine de la Primatiale, et depuis à M. de Thomerot, substi- » tut à la Cour Souveraine de Lorraine, son héritier.... Les der- » niers feuillets paraissent avoir été mouillés ; l'écriture presque » tout effacée ne présente que des lacunes, qui laissent cependant » entrevoir que Thierriat parlait de François II et de Charles IV. » ..... M. Villemin croyait ces mémoires originaux, et que Mgr. » le prince Charles en avait une copie, mais en 1772, lorsque j'en » demandai communication à S. A. R., elle ne se trouvait plus à » sa bibliothèque. Serait-ce cette copie que M. Chevrier a citée » dans son histoire ? Les citations offrent trop peu de détails pour » que j'aie pu en juger. M. de Thomerot avait encore en 1764 » cet original à la Neuveville-sous-Montfort, et il doit être entre » les mains de Mlles Clément ses nièces, ou du vitric (beau père) » de Mlle sa fille..... Si l'on en croit une note marginale, qui n'est » pas de la même main que le texte de l'ouvrage, Thierriat écrivit

» vers 1640. Ces mémoires ne vont cependant que jusqu'en » 1624. »

Ajoutons que la note en question renferme une erreur grave, et que la rédaction des mémoires de Thierriat a dû être terminée vers l'année 1625. Cette note a également trompé Chevrier ; v. Hist. de Lorr., t. II, p. 124.

On ignore ce qu'est devenu le manuscrit que MM. Villemin et de Thomerot possédèrent successivement, et nous n'avons malheureusement plus aujourd'hui que les extraits conservés par Mory d'Elvange, et qui font partie du recueil déjà cité. Ce recueil, qui appartient aujourd'hui à la bibliothèque publique de Nancy, avait été donné par Mory à l'Académie fondée par Stanislas.

(62) V. Hist. de Lorr., t. IX, p. 173 ; Mémoires etc., t. I, p. 198.

(63) V. Bibl. lorr., col. 941.

(64) P. 537.

(65) P. 102.

(66) Nicolas Remy avait été nommé procureur général de Lorraine le 24 août 1591. V. le registre des lettres patentes pour 1591.

(67) Thierriat fit parvenir cette pièce de vers au procureur général, sans doute pour le remercier de l'envoi d'un exemplaire de son discours.

(68) In-4°, de 30 pages, plus un feuillet non chiffré, sur lequel on voit une gravure (en bois) représentant Hercule terrassant l'hydre de Lerne.

(69) V. p. 20.

(70) Ce morceau a été copié sur le manuscrit autographe, dont nous avons seulement changé la ponctuation.

(70bis) Depuis prince de Phalsbourg.

(71) V. Beauvau, Mémoires, pages 2 et suiv.

(72) V. le nobiliaire manuscrit qui fait partie de la bibliothèque publique d'Epinal, et notre notice sur l'abbé de Riguet, p. 5, 46 et 47.

(73) V. l'arrêt dans l'Histoire des villes vieille et neuve de Nancy par Lionnois, t. II, p. 347-349 ; v. aussi les Mémoires de Beauvau, p. 10 et suiv.

(74) V. les Mémoires de Beauvau, loc. cit. ; Lionnois, t. II, p. 344-346 ; et 3e compte de Nicolas Henry, receveur du domaine de Nancy (1631), aux archives du département de la Meurthe. Au nombre des griefs reprochés à Melchior de La Vallée figure le libertinage, et nous devons faire observer, pour être impartial, que cette accusation se trouve corroborée par différentes délibérations du chapitre de Saint-Georges. V. aux mêmes archives les registres contenant les délibérations de ce chapitre.

(75) Nous voulons parler du livre intitulé : *Discours des choses advenves en Lorraine, depuis le decez du Duc Nicolas, iusques à celuy du Duc René.* Une troisième édition de cet ouvrage fut mise en vente à Epinal, chez Pierre Houion, en 1626. Cette réimpression, que l'on regarda sans doute comme une publication politique, fut supprimée, et les exemplaires en sont devenus tellement rares que l'on n'en connaît qu'un seul ; il appartient à M. l'abbé Marchal, curé de Saint-Pierre. V. Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine, et sur ses progrès etc., par M. Beaupré, p. 376-378.

(76) V. les premières pages de cet ouvrage.

(77) Nous devons la connaissance de cette note curieuse à M. Beaupré. Quoique M. Rollin n'indique pas la source d'après laquelle il a rédigé cette note, son opinion mérite quelque confiance.

(78) V. Bibl. lorr., col. 941 et la note *g*.

(79) V. Mémoires etc., t. I, p. 198, et Hist. de Lorraine, t. IX, p. 173.

(80) V. p. 13, 14, 34 et 35.

(81) V. Discours etc., p. 96 et 97.

(82) Nous devons ajouter que Charles IV témoigna hautement son déplaisir de cette exécution, qui avait eu lieu à son insu.

(83) V. sur tous ces faits l'ouvrage de M. Dumont intitulé : *Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar, etc.*, t. II, p. 113, 115, 116 et 307.

(84) V. Compte 13[e] de Ph. Fournier, cellérier de Nancy, dans les archives du département de la Meurthe ; nous devons les extraits de ce compte à l'obligeance de l'archiviste M. Henri Lepage.

(85) V. Bibl. lorr., col. 941, note *g*.

(86) V. Compte 8[e] de Ph. Fournier, cellérier de Nancy, aux archives du département.

(87) Ces vers sont rapportés par Chevrier dans ses Mémoires etc., t. I, p. 198 et 199, et dans son Histoire de Lorraine, t. IX, p. 173.

(88) Chevrier, qui regardait Thierriat comme coupable d'avoir inséré dans son pamphlet des accusations injustes, trouve que le châtiment était mérité. On peut être curieux de voir comment le *philosophe* Chevrier jugeait cette abominable condamnation. « Thiriat.... fut pendu, punition trop modérée encore pour des » sujets odieux, qui, franchissant l'intervalle qui les sépare du » Trône, ont l'audace de juger les Souverains comme leurs égaux. » Si un Prince est respectable jusque dans ses défauts, de quel » crime ne se souille point un sujet qui a la bassesse de vouloir » ternir la vertu de son Maître ? » V. Mémoires etc., t. I, p. 198, et Hist. de Lorr., t. IX, p. 173.

(89) V. p. 362.

(90) V. Trois Traictez, etc., p. 157.

(91) V. ibid., p, 35.

(92) V. ibid., p. 41, 70 et 71.

(93) V. ibid., p. 51 et 70.

(94) V. ibid., notamment p. 234 et 235.

(95) V. ibid., p. 36 et 37.

(96) V. ibid., p. 47 et 48.

(97) V. ibid., p. 5, et Tiraqueau, De nobilitate, c. 37, n° 157.

(98) V. Trois Traictez, etc., p. 5 et 6.

(99) V. ibid., p. 33, 66 et 67.

(100) V. ibid., passim et notamment p. 50, 56, 57 et 63.

(101) V. ibid., p. 84 et suiv.

(102) V. ibid., p. 120.

(103) V. ibid., p. 122 et 123.

(104) V. ibid., p. 244.

(105) V. ibid., p. 239, 262 et 263.

(106) V. ibid., p. 278 et 279.

(107) V. ibid., p. 293 et 294.

(108) V. ibid., p. 346 et 337.

(109) V. ibid., p. 105 et suiv.

(110) V. ibid., p. 110.

(111) V. ibid., p. 91.

(112) V. ibid., p 92 et 101.

(113) V. ibid., p. 112 et 113.

(114) V. notamment Trois Traictez, etc., p. 219, 220, 278 et 279; Discours etc., p. 13, 14, 34, 35, 89, 94 et 95.

(115) V. les fragments conservés par Mory d'Elvange, règne de Charles II.

(116) V. Trois Traictez, etc., p. 128, 157, 212, 236 et 237; v. aussi p. 238, 275 et 276, et Discours etc., p. 15.

(117) V. Discours etc., p. 27.

(118) V. ibid., p. 6.

(119) V. Remarqves svr les covstvmes generales du Duché de Lorraine, etc., p. 102.

(120) V. ibid., p. 3.

(121) V. Traité du Retrait Féodal et Lignager, etc., première partie, p. 188-190.

(122) V. Remarqves etc , p. 6 et 7.

(123) V. ibid., p. 87.

(124) V. ibid., p. 387.

(125) Sur l'article 280; v. ibid., p. 471.

(126) V. ibid., p. 270 et 534.

(127) V. p. 21-23.

(128) V. p. 25 et 26.

NOTICE

SUR LES

PLANTES NOUVELLES

DÉCOUVERTES EN LORRAINE,

DE 1845 A 1850,

PAR M. GODRON.

Ma Flore de Lorraine avait à peine vu le jour, que déjà un certain nombre de plantes, qui n'y figuraient pas, avaient été rencontrées dans la circonscription qu'elle embrasse. Depuis sa publication, les recherches ont continué sur différents points de notre province, et la découverte d'une quarantaine d'espèces nouvelles pour le pays a été le produit de ces efforts. Parmi elles il en est dont l'existence sur notre sol n'était pas soupçonnée et ne semblait pas même probable ; plusieurs sont complétement nouvelles. Enfin quelques plantes, rares dans le pays, ont été trouvées dans des localités où elles n'avaient pas encore été observées. Je me propose dans cette notice de faire connaître toutes les acquisitions qu'a faites, depuis cinq ans, la flore de notre province et d'in-

diquer également quelques rectifications (1) importantes que doit subir l'ouvrage dans lequel j'ai fait connaître la végétation lorraine.

I. *THALAMIFLORES.*

THALICTRUM MAJUS *Jacq. Austr.* 5, *p.* 9, *tab.* 430; *Koch, Syn. ed.* 2, *p.*4; *Th. elatum Gaud. Helv.* 3, *p.* 179; *Th. minus Godr. Fl. lorr.* 1, *p.* 3, (*non L.*) — Commun sur toute la formation jurassique de la Lorraine; descend dans les prairies des vallées et jusqu'aux bords de la Meurthe, de la Moselle et de la Meuse. ♃. Juin-juillet.

Obs. Cette plante porte le n° 3 dans l'Herbier normal de la Flore de Lorraine, déposé à la bibliothèque publique de la ville de Nancy et dont un exemplaire existe aussi au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

(1) Ces rectifications portent principalement sur plusieurs plantes qui m'ont été communiquées, avec indication précise de localités du département de la Meuse. Ces échantillons devaient être considérés par moi comme authentiques, vu la main qui avait écrit les étiquettes. Cependant j'ai acquis depuis la certitude que quelques-unes d'entre elles étaient complétement étrangères à notre Flore et avaient été recueillies dans le Jura. Je me suis vu ainsi induit en erreur, malgré le soin que j'avais pris de n'indiquer en Lorraine que les plantes dont j'avais vu des échantillons recueillis dans cette province.

(1) Thalictrum minus** ***L. Sp. **769;** ***Koch, Syn. ed.*** **2,** ***p.*** **4;** ***Th. montanum Wallr. Sched.*** **255. — Coteaux calcaires : Nancy (Champ-le-Bœuf, Maron). Metz (Waville, Bayonville, Fleurs-Moulins :** *Taillefer*); **Novéant :** ***Leré.*** **Grand dans les Vosges. St.-Mihiel. ♃. Juin-juillet. Herbier normal, n° 2.**

Obs. M. Koch, dans la première édition du *Synopsis Floræ germanicæ et helveticæ*, indique le *Th. majus Jacq.* comme synonyme du *Th. minus L.* Entraîné par l'opinion imposante de ce savant botaniste, opinion qu'il a modifiée depuis (*voir la 2e édition du Synopsis, p.* 4), j'ai décrit, dans ma Flore de Lorraine, sous le nom de *Th. minus L.*, un *Thalictrum* bien distinct de celui de Linné, et qui est le *Th. majus* de Jacquin. Mais le véritable *Th. minus L.* a été depuis découvert dans nos contrées, et je dois faire connaître ici les principaux caractères qui distinguent nettement ces deux espèces litigieuses.

Le *Th. majus* se distingue par sa panicule pyramidale, à rameaux étalés-dressés ; par ses carpelles obliques, oblongs, atténués aux deux extrémités, un peu courbés en dehors, ce qui rend le bord interne très-convexe au sommet et le bord externe droit dans ses trois-quarts supérieurs ; par ses tiges naissant plusieurs ensemble du même point de la souche, dressées, non flexueuses aux nœuds inférieurs, feuillées jusque dans la panicule, mais dépourvues de feuilles à la base à l'époque de la floraison, compri-

(1) Les plantes nouvelles pour la Flore de Lorraine sont indiquées par une astérique * et celles qui doivent en être exclues par une croix †.

mées inférieurement, sillonnées d'un seul côté et principalement sous l'origine des feuilles ; par sa souche courte, tronquée, épaisse, dépourvue de stolons et donnant naissance à un grand nombre de radicelles très-allongées.

Le *Th. minus* au contraire a la panicule large, à rameaux divariqués ; les carpelles ovoïdes ou oblongs, obtus, arrondis à la base, non courbés en dehors, à bord externe un peu plus convexe que l'interne ; la tige est solitaire, dressée, fortement flexueuse aux nœuds inférieurs, arrondie et dépourvue de feuilles rapprochées au-dessus de la base, régulièrement sillonnée tout autour ; la souche est grêle, allongée, rameuse, rampe sous le sol et émet des stolons.

ANEMONE SYLVESTRIS *L. Sp.* 761. — Pont-à-Mousson et carrières de Norroy : *Salle*. Commercy (bois de Rebus : *Leré*

ADONIS ÆSTIVALIS *L Sp.* 771. — Pont-à-Mousson : *Salle*. Saint-Mihiel : *Leré*.

ADONIS FLAMMEA *Jacq. Austr. tab.* 353. — Bouzanville dans la Meurthe.

RANUNCULUS BAUDOTII *Godr. Mém. soc. Nancy*, 1839, *p.* 21, *f.* 4. — Ruisseaux d'eau salée à Moyenvic.

RANUNCULUS TRICHOPHYLLUS *Chaix in Vill. Dauph.* 1, *p.* 335. — C'est la plante décrite dans la Flore de Lorraine sous le nom de *R. cæspitosus*. (*Voyez pour le changement de nom, la Flore de France, par MM. Grenier et Godron*, *t.* 1, *p.* 23.)

RANUNCULUS LINGUA *L. Sp.* 773. — Saint-Mihiel : *Leré*.

Ranunculus platanifolius *L. Mant.* 79. — Toul (bois de Jaillon : *Husson*).

† **Ranunculus tuberosus** *Lapeyr. Abr. pyr.* 320. — La plante, décrite sous ce nom par Lapeyrouse, n'est pas autre chose que le *R. nemorosus D. C.* (*Voy. Bentham, Cat. pyr. p.* 115). Ce n'est cependant pas cette dernière espèce que j'ai signalée au bois de Boudonville près de Nancy, mais bien le *R. tuberosus Hornem.*; cette plante, qui n'a plus été retrouvée depuis, était évidemment échappée des jardins voisins et doit être rayée du catalogue des plantes de la Lorraine.

Trollius europæus *L. Sp.* 782. — Ballon de Soultz; vallée de Munster.

Eranthis hyemalis *Salisb. Trans. linn. Soc.* 8, *p.* 303. — Ruines du château de Landsberg et environs de Barr (chaîne des Vosges).

Nigella arvensis *L. Sp.* 753. — Dieuze et Château-Salins. Gorze. Saint-Mihiel : *Leré*. Pagny-sur-Meuse.

Aconitum lycoctonum *L. Sp.* 750. — Nancy (tranchée de Laxou). Toul : *Husson*. Vosges, depuis le Champ-du-Feu jusqu'au Ballon de Giromagny.

Nymphæa alba *L. Sp.* 729. — Dans le Madon à Ceintrey. Dans la Meuse, à Saint-Mihiel.

Nuphar pumila *Sm. Engl. bot. tab.* 2292. — Mares sur les bords de la Moselle à Remiremont.

* Chelidonium majus β laciniatum (*Ch. laciniatum Mill. Dict. tab.* 92). — A Nancy, sur un vieux mur : *Vincent*.

* Corydalis lutea *D. C. Fl. fr.* 4, *p.* 638. — Sur les vieux murs à Plombières : *Vincent.* Herb. norm. n° 60 bis.

Fumaria parviflora *Lam. Dict.* 2, *p.* 567. — Camp des Romains à Saint-Mihiel : *Leré.*

* Fumaria micrantha *Lag. Gen. et sp. p.* 21 — Montagne des Capucins à Saint-Mihiel : *Leré.* Herb. norm., n° 63.

Brassica ochroleuca *Soy.-Willm. Ann. sc. nat.* 2e *ser. t.* 2, *p.* 116. — Liverdun.

* Sinapis incana *L. Sp.* 934. — Champs de luzerne à Sarrebourg et sur le coteau de Champigneules près de Nancy. Probablement introduit par la culture. Herb. norm. n° 70 bis.

Arabis brassicæformis *Wallr. Sched.* 359. — Boucq près de Toul : *de Lambertye.* Pont-à-Mousson : *Salle.* Commun à Saint-Mihiel : *Leré.*

† Arabis serpyllifolia *Vill. Dauph.* 3, *p.* 18.— Doit être rayé du catalogue des plantes de la Lorraine.

Dentaria pinnata *Lam. Dict.* 2, *p.* 268. — Boucq près de Toul : *de Lambertye.* Bois de Puvenel près de Dieulouard : *Puiseux* ; vallée du Rupt-de-Mad près de Thiaucourt.

* Nasturtium anceps *D. C. Prodr.* 1, *p.* 137 (*non Rchb.*). — Iles de la Moselle à Frouard. ♃. Juin. Herb. norm. n° 101.

Armoracia rusticana *Fl. der Wett.* 2, *p.* 426. — Prairies à Maxéville et à Frouard.

Lunaria rediviva *L. Sp.* **911 — Hohneck et Ballon de Saint-Maurice :** ***Mougeot.***

Thlaspi montanum *L. Sp.* **902. — Forêt de Champagne à Saint-Mihiel :** ***Leré.***

*** Hutchinsia petræa** *R. Brown, Kew. ed.* **2,** *t.* **4,** *p.* **82. — Vallée de Dabo. ⊙. Mai. Herb. norm., n° 118 bis.**

Viola alba *Bess. Prim. fl. galic.* **1,** *p.* **171. — Bois des environs de Metz, à Lorry, Vigneules, vallée de Montvaux :** *Taillefer ;* **Hayange.**

*** Viola hirto-alba** *Gren. et Godr. Fl. de France,* **1,** *p.* **176;** *V. adulterina Godr. Thèse sur l'hybrid. p.* **18;** *V. collina Suard, Cat. Meurthe,* **44** *(non Bess.)*. **— Bois de Boudonville près de Nancy. ♃. Avril. Herb. norm., n° 138.**

Viola mirabilis *L. Sp.* **1326. — Pont-à-Mousson :** ***Salle.*** **Boucq près de Toul :** ***de Lambertye.*** **Saint-Mihiel (vallée des Carmes, Marbotte, Saint-Agnan, Apremont :** ***Leré*****).**

*** Polygala ciliolata** *Lebel, in Gren. et Godr. Fl. de France,* **1,** *p.* **193. — Sarrebourg sur le grès bigarré. ♃. Juin. Herb. norm., n° 158.**

Obs. Cette plante a le port et la taille du *P. depressa Wend.*, mais s'en distingue nettement par ses grappes terminales ; par ses ailes ovales, rétuses ou émarginées au sommet, apiculées, ciliées sur les bords ; par ses feuilles toutes éparses.

Polygala austriaca *Crantz, Austr. fasc.* **5,** *t.* **2,** *f.* **4. — Pagny-sur-Meuse.**

* MONTIA MINOR *Gmel. Bad.*, 1, *p.* 301. — Com. dans les lieux humides et sablonneux. ⊙. Avril-mai. Herb. norm., n° 172.

* MONTIA RIVULARIS *Gmel. Bad.*, 1, *p.* 302. — Dans les ruisseaux d'eau vive de la chaîne des Vosges. ♃. Juillet-septembre. Herb. norm., n° 173.

Obs. Dans ma Flore de Lorraine, j'avais confondu ces deux plantes comme variétés d'une même espèce, le *M. fontana L.* Elles sont certainement distinctes; elles diffèrent, non-seulement par leur port, leur durée, l'époque de la floraison, mais encore par leur inflorescence, leurs graines, et la couleur générale de la plante.

SAGINA CILIATA *Fries, Nov. p.* 59!; *Sagina patula Jord.! Obs. pl. France,* 1er *fragm. p.* 23, *tab.* 3, *f. A*; *Sagina apetala* β *friesiana Fl. lorr.* 1, *p.* 101. — Bitche : *Schultz;* Hayange dans la Moselle. ⊙. Juin-juillet. Herb. norm., n° 171.

Obs. Nous considérons cette plante, comme étant le *S. ciliata Fries*, bien que la description de cet auteur soit complétement erronée, qu'il dise la capsule penchée à la maturité et les pédoncules glabres. Mais nous avons vu autrefois des échantillons authentiques de Fries; M. le docteur Mougeot vient encore de mettre sous nos yeux des échantillons bien complets, recueillis en Scanie et que Fries lui-même lui a adressés en 1830, sous le nom de *S. ciliata*. Ces échantillons ont la capsule dressée; le calice appliqué sur le fruit; les pédoncules tantôt glabres, tantôt pubescents-glanduleux; les feuilles tantôt ciliées, tantôt glabres. Nous

n'y voyons aucune différence qui puisse séparer cette plante du *S. patula Jord.* Peut-être conviendrait-il mieux d'adopter cette dernière dénomination, et cela d'autant plus que, sous le nom de *S. ciliata*, M. Koch nous semble avoir décrit une plante différente et plus voisine du *S. procumbens* que du *S. apetala*.

Cerastium anomalum *Waldst. et Kit. Pl. rar. Hung. tab.*22— Cette plante n'ayant été jusqu'ici observée dans l'Est de la France qu'au Saulcy près de Metz, cette station unique semblait être une anomalie. M. Leré, en 1847, a rencontré abondamment cette espèce dans les prés salés qui bordent la Seille et notamment à Vic et à Marsal. Dès lors son existence à Metz, où la Seille se jette dans la Moselle, n'a plus lieu de nous étonner ; mais il n'en reste pas moins fort surprenant que cette Alsinée n'existe en France que dans la vallée de la Seille et dans la vallée de la Loire.

Linum austriacum *L. Sp.* 399.—A la côte Sainte-Marie et à la Vierge-des-Prés près de Saint-Mihiel : *Leré*.

Geranium pratense *L. Sp.* 954. — Prairies entre Champigneules et Frouard.

* Geranium palustre *L Sp.* 954. — Prés à Bussang et à Saint-Maurice; bords de la Moselle à Epinal. ♃. Juillet août. Herb. norm., n° 254.

II. *CALYCIFLORES*.

Genista Halleri *Regn. Act. Laus.* 1, *p* 211. — Villers-le-Sec près de Toul.

TRIFOLIUM AUREUM *Poll. Palat.* 2, *p.* 444; *T. agrarium Fl. lorr.* 1, *p.* 165 (*an L.?*) — Côte de Delme : *Leré*. Bois de Sylvange et de Gorze : *Taillefer*. Saint-Mihiel.

* MELILOTUS PARVIFLORA *Desf. Atl.* 2, *p.* 192.— Rambervillers, dans les luzernes : *Billot*. ⊙. Juillet-août. Herb. norm., n° 295.

VICIA PISIFORMIS *L. Sp.* 1034. — Côte de Delme près de Château-Salins. Saint-Mihiel à Dompcevrin et au bois de Saint-Christophe : *Leré*.

* LATHYRUS PALUSTRIS *L. Sp.* 1034. — Dieuze : *Leprieur*. ♃. Juillet-août. Herb. norm , n° 327.

COLUTEA ARBORESCENS *L Sp.* 1045. — Saint-Mihiel à la vallée de la fontaine des Carmes : *Leré*.

ASTRAGALUS CICER *L. Sp.* 1067. — Pagny-sur-Meuse : *Zienkowiz* ; Saint-Mihiel à Fresnes et à la vallée des Carmes : *Leré*.

† CORONILLA VAGINALIS *Lam. Dict.* 2, *p.* 121. — A rayer du catalogue des plantes lorraines.

GEUM RIVALE *L. Sp.* 717.— Lerouville dans la Meuse: *Leré* ; Pagny-sur-Meuse.

FRAGARIA COLLINA β HAGENBACHIANA *Nob.* — Nancy. Herb. norm., n° 368 bis.

* RUBUS SERPENS *Godr. Fl. de France,* 1, *p.* 538, *R. dumetorum β glandulosus Godr. Monogr., p.* 13. — Bois de Tomblaine près de Nancy. ♄. Juin. Herb. norm., n° 373.

* RUBUS NEMOROSUS *Hayne, Arzn. t.* 3, *tab.* 10; *R.*

dumetorum, var. sylvestris Godr. Monogr. p. 13. — Bois du calcaire jurassique. ♄. Mai-juin. Herb. norm., n° 372.

RUBUS WAHLBERGII *Arrh. Monogr.* 43, (*non Godr.*); *R. dumetorum* α *genuinus Godr. Monogr. p.* 13. — Nancy, Pont-à-Mousson, Sarrebourg. Metz, etc. ♄. Juin. Herb. norm., n° 374.

RUBUS GODRONII *Lecoq et Lam. Cat. Auvergne, p.* 151; *R. Wahlbergii Godr. Monogr., p.* 16, (*non Arrh.*) — La Malgrange près de Nancy. Bois de Woippy près de Metz. ♄. Juillet. Herb. norm., n° 375.

RUBUS VESTITUS *W. et N. Rubi germ. p.* 81, *tab.* 33. — Cette plante n'existe pas seulement en Lorraine dans la région calcaire ; mais elle se retrouve dans la partie granitique des Vosges, par exemple à Gérardmer, Retournemer, Liésey, Plombières. ♄. Juin-août. Herb. norm., n° 377.

RUBUS TOMENTOSUS *Borckh. Neu. bot. Mag. st.* 1. — Foug près de Toul : *Husson ;* carrières de Norroy : *Salle.* Com. à Saint-Mihiel : *Leré.* ♄. Juin-juillet. Herb. norm., n° 377.

* RUBUS MICANS *Godr. Fl. de France,* 1, *p.* 546. — La Malgrange près de Nancy. ♄. Juin. Herb. norm. n° 380.

* RUBUS CARPINIFOLIUS *W. et N. Rub. germ. p.* 36, *tab.* 13. — Bois de Tomblaine près de Nancy. Woippy près de Metz. ♄. Juin-juillet. Herb. norm., n° 379.

* RUBUS RHAMNIFOLIUS *W. et N. Rub. germ. p.* 21, *tab.* 5; *R. thyrsoïdeus* β *rhamnifolius Godr. Monogr.*

p. 31. — Com. sur les coteaux calcaires de la Lorraine. ♄. Juin-juillet. Herb. norm., n° 388.

RUBUS PILETOSTACHYS *Godr. Fl. de France,* 1, *p.* 540. *R. vulgaris β glandulosus Godr. Monogr. p.* 34 (*non Weihe et Nees.*) — Assez com. à Nancy et à Metz. ♄. Juin. Herb. norm., n° 390.

* RUBUS AFFINIS *W. et N. Rub. germ. p.* 22, *tab.* 3.— Plombières, Gérardmer. Nancy. ♄. Juin juillet. Herb. norm., n° 393.

* RUBUS NITIDUS *W. et N. Rub. germ. p.* 19, *tab.* 4 (*non Sm.*). — Com. dans les Vosges, à Bruyères, Liézey, Gérardmer. ♄. Juin-juillet. Herb. norm., n° 393 bis.

* RUBUS SUBERECTUS *Anders. Trans. of. Linn. Soc.* 11, *tab.* 16; *R. fastigiatus W. et N. Rub. germ. p.* 16, *tab.* 2; *Rubus nitidus Sm. Engl. fl.* 2, *p.* 40 (*non W. et N.*). — Metz au bois de Woippy. Pont-à-Mousson : *Jordan*. Plombières : *Vincent*. ♄. Juin-juillet. Herb. norm. n° 392.

Obs. Ces trois espèces se rapprochent de notre *Rubus fruticosus* par leur calice vert, à segments bordés de blanc ; mais elles s'en distinguent par des caractères tranchés, tirés principalement de la forme de leur tige, de leurs pétales, de leurs fruits, de leurs folioles, etc.

ROSA GALLICA *L. Sp.* 704. — Bois de Vic et de Haraucourt-sur-Seille : *Leré*. Herb. norm., n° 396.

* ROSA FÆTIDA *Bast. Fl. Maine-et-Loire, suppl. p.* 29;

R. montana Hol. Fl. Moselle, 1re *ed. p.*254 (*non Chaix*). — Metz à la côte St.-Quentin, Ancy-sur-Moselle, bois de Borny, de Féy, etc. Mirecourt au bois de Ravenelle. ♄. Mai-juin.

Poterium dictyocarpum *Spach, Ann. sc. nat.* 1846, *p.* 34; *P. Sanguisorba Fl. lorr.* 1, *p.* 224. — Com. prés, bois. ♃. Juin-juillet.

* Poterium muricatum *Spach, l. c. p.* 36. — Nancy: *Vincent;* Pont-à-Mousson : *Salle.* ♄. Août-septembre.

Agrimonia odorata *Mill. Dict. n°* 3. — Sarrebourg. Villars l'indique dans le val de Villé (*Annuaire du Bas-Rhin*).

Epilobium virgatum *Fries, Nov. p.* 113. — Bruyères. Herb. norm. n° 427.

Obs. Malgré la note si précise, insérée dans notre Flore de France (1, *p.* 579), où j'ai indiqué les caractères saillants qui distinguent l'*E. virgatum* de l'*E. tetragonum*, M. Schultz (*Flora od. bot. Zeit. de* 1849) persiste à croire que ces deux plantes sont à peine des variétés l'une de l'autre. Il se fonde sur ce qu'il n'a pas vu les rosettes de feuilles que produit la souche de l'*E. tetragonum* et les stolons filiformes de l'*E. virgatum.* Je ne suis cependant pas le premier qui aie vu ces deux organes de forme si différente. Fries (*Novit.* 113) et Koch (*Deutschl. fl.* 3, *p.* 19) avaient déjà reconnu dans la première de ces plantes l'absence de stolons et la présence des rosettes de feuilles qu'ils décrivent admirablement bien. Fries (*Summ. Scand.* 177) dit à son tour de l'*E. virgatum : « caule è basi chordæformi-repente radicante, stolones elongatos sparsifolios emittente.»* Si M. Schultz doute du témoi-

gnage de mes yeux, il croira sans aucun doute exact ce qu'ont affirmé avant moi les deux illustres observateurs que j'ai cités plus haut.

* EPILOBIUM DURIÆI *Gay, Ann. sc. nat.* 2ᵉ *ser. t.* 6, *p.* 123. — Escarpements du Hohneck. ♃. Juillet.

Obs. Cette plante, dont l'existence n'était connue jusqu'ici que dans les Pyrénées espagnoles, se trouve aussi dans les montagnes de l'Auvergne et, qui plus est, dans nos Vosges. M. Mougeot l'y a recueillie depuis plusieurs années ; ses échantillons sont identiques avec ceux publiés par M. Durieu (*Pl. astur. exsic.* nº 343!).

* EPILOBIUM LANCEOLATUM *Sebast. et Maur. Fl. rom. prodr. p.* 138, *tab.* 1, *f.* 2. — Champ-du-Feu et château de Landsberg, sur le versant oriental des Vosges. ♃. Juillet-septembre. Herb. norm., nº 435.

ŒNOTHERA MURICATA *L. Syst.* 2, *p.* 263. — Bords de la Moselle à Toul, à Liverdun, à Frouard.

HIPPURIS VULGARIS *L. Sp.* 6. — Commercy : *Leré.*

† CALLITRICHE AUTUMNALIS *L. Sp.* 6. — Ce que j'ai décrit sous ce nom, n'est que la variété à feuilles toutes linéaires du *C. hamulata Kütz.* Cette dernière est commune dans les ruisseaux qui descendent des Vosges granitiques. Mais le véritable *C. autumnalis*, plante du nord de l'Europe, n'a pas été jusqu'ici trouvé en France.

* CERATOPHYLLUM PLATYACANTHUM *Chamisso, Linnæa,* 4, *p.* 504., *tab.* 5, *t.* 6, *a.* — Nancy : *Herb. Soy.-Willm.* ♃. Juillet-août.

ILLECEBRUM VERTICILLATUM *L. Sp.* 280. — Sables de la Moselle entre Epinal et Châtel : *Monnier ;* Plombières : *Vincent.*

SEDUM FABARIA *Koch, Syn. ed.* 1, *p.* 258. — Bar-le-Duc. Escarpements des Vosges granitiques, Hohneck.

SEDUM BOLONIENSE *Lois. Not.* 71. — Remparts de Metz : *Fournel.* Pont-à-Mousson : *Salle.*

SEDUM ELEGANS *Lej. Fl. Spa*, 1, *p.* 205. — Bois de Woippy près de Metz : *Fournel.* Remiremont : *Billot.*

* SEDUM MICRANTHUM *Bast. in D. C. Fl. fr.* 5, *p.* 523. — Nancy, sur les vieux murs. ♃ Juin-juillet.

HYDROCOTYLE VULGARIS *L. Sp.* 338. — Gondreville près de Toul : *Husson.*

AMMI MAJUS *L. Sp.* 349. — St.-Mihiel : *Leré.*

CHÆROPHYLLUM BULBOSUM *L. Sp.* 370. — Lenoncourt et Buissoncourt : *Soyer-Willemet.* Vignes de Château-Salins : *Leré.* Pont-à-Mousson : *Godefrin.*

* ANTHRISCUS SYLVESTRIS β ALPESTRIS *Koch, Syn.* 346. — Ballon de Soultz.

LIBANOTIS MONTANA *All. Ped.* 2, *p.* 30. — Com. à St.-Mihiel et à Commercy.

PEUCEDANUM PALUSTRE *Mœnch, Meth.* 82. — Dieuze : *Leprieur.*

ORLAYA GRANDIFLORA *Hoffm. Umb.* 1, *p.* 58. — Toul : *Husson.* Pont-à-Mousson : *Salle.* Saint-Mihiel : *Leré.* Longwy : *Soyer-Willemet.*

† CAUCALIS LEPTOPHYLLA *L. Sp.* 347. — Cette plante est fort douteuse pour la flore de Lorraine et ne se trouve pas dans l'herbier de Willemet père.

*GALIUM ERECTUM *Huds. Angl.* 68. — Nancy : *Herb. Soy.-Willm.*

Valeriana dioïca *L. Sp.* 44. — Pixerécourt près de Nancy : *Suard ;* Toul : *Husson.* Pagny-sur-Meuse : *Zienkowiz.*

Dipsacus pilosus *L. Sp.* 141. — Pont-à-Mousson : *Salle ;* Boucq : *de Lambertye.* St.-Mihiel : *Leré*

* Nardosmia fragrans *Rchb. Fl. exc. p.*280. — Prairies à Pixerécourt près de Nancy, moulin d'Erbévillers : *Suard.* ♃. Hiver.

Obs. La présence de cette espèce sous le climat de la Lorraine est un fait assez extraordinaire. Cependant la nature des localités, où elle se rencontre, ne permet pas de croire qu'elle n'y soit que subspontanée.

Petasites officinalis *Mœnch, Meth.* 568. — Etang de Champigneules près de Nancy. Mainbotel dans la Moselle : *Madame Genty.* Château-Salins et St.-Mihiel : *Leré.*

* Senecio vulgaris β radiatus *Koch, Syn.* 426. — Bois de Tomblaine près de Nancy.

Senecio sylvaticus *L. Sp.* 1217. — Pont-à-Mousson : *Salle.* Plombières : *Vincent.*

Senecio salicetorum *Fl. lorr.* 2, *p.* 11. — Abondant dans l'île du Moulin, près de Liverdun ; descend de là sur les rives de la Moselle jusqu'à Frouard et remonte presque jusqu'à Toul.

* Pyrethrum corymbosum *Willd. Sp.* 3, *p.* 2155. — Vallée de Munster : *Buchinger.* ♃. Juin-juillet. Herb. norm., n° 623.

† Chamæmelum agreste *Fl. lorr.* 2, *p.* 20 — Cette plante n'est que le *Ch. arvense* à fruits très-avancés et doit être rayée du nombre des espèces.

Anthemis tinctoria *L. Sp.* 1263. — Pont-à-Mousson: *Salle.* Sierck : *Léo.*

† Bellis sylvestris *Cyr. Pl. rar.* 2, *p.* 22, *tab.* 4. — Plante essentiellement méridionale, qu'il faut effacer du catalogue des plantes lorraines.

† Calendula arvensis *L. Sp.* 1303. — M. Humbert m'a écrit n'avoir jamais trouvé cette espèce à Bar-le-Duc, bien qu'on lui ait attribué cette découverte. L'échantillon qu'on m'a fait voir, comme ayant été recueilli par lui, n'était donc pas de cette localité.

* Centaurea amara *L. Sp.* 1292. — Com. dans toute la Lorraine. ♃. Septembre-octobre.

Obs. Linné paraît n'avoir connu que la forme des lieux arides et foulés, qui se retrouve encore à Montpellier, où il l'indique. Mais à Montpellier même, dans les lieux moins arides, la tige s'allonge et se redresse. Cette plante fleurit chez nous constamment deux mois plus tard que le *C. jacea.* Elle paraît commune dans toute la France.

Centaurea jacea *L. Sp.* 1293. — Com. dans les prairies ♃. Mai-juin.

* Centaurea nigrescens *Willd. Sp.* 3, *p.* 2288 (*non D. C. nec Gaud.*). — Nancy, Lunéville, Sarrebourg. Metz. Verdun. ♃. Juillet.

* Centaurea microptilon *Godr. et Gren. Fl. de*

France t. 2 (*sous-presse*); *C. vulgaris* ζ *microptilon* *Fl. lorr.* 2, *p.* 54. — Nancy, Pont-à-Mousson. Metz, Thionville, Hayange. ♃. Août-septembre.

* CENTAUREA NIGRA *L. Sp.* 1288. — Semble propre aux terrains siliceux; com. dans toute la chaîne des Vosges, Lunéville, Rosières-aux-Salines, Dieuze, Vic. ♃. Juillet-août.

Obs. Nous indiquons, dans le volume de notre Flore de France, qui va bientôt paraître, les motifs qui nous ont engagé à considérer aujourd'hui toutes ces formes de Centaurées, comme des espèces distinctes.

HIERACIUM PRÆALTUM *Vill. Voy. p.* 62, *tab.* 2, *f.* 1. — Boucq près de Toul : *de Lambertye;* Tincry près de Château-Salins : *Leré.*

* CAMPANULA RHOMBOÏDALIS *L. Sp.* 233. — On attribue à Kneiff la découverte de cette plante sur le revers oriental des Vosges, à Ste.-Odile; mais je n'ai pas vu d'échantillon de cette localité. ♃. Juillet.

VACCINIUM MYRTILLUS *L. Sp.* 498. — Bois de Salonnes près de Château-Salins : *Leré.*

† ERICA CINEREA *L. Sp.* 501. — A rayer du catalogue des plantes lorraines.

† ERICA SCOPARIA *L. Sp.* 502. — Même observation.

Obs. Cette plante s'est introduite en France avec des graines de luzerne provenant de l'Amérique méridionale et se répandra sans doute dans une grande partie de l'Europe ; elle a déjà été rencontrée en Allemagne, en Suisse, en Piémont et en France à Lyon, en Alsace, à Agen, etc.

Cuscuta densiflora *Soy.-Willm. Mém. de la soc. linn. Paris, t.* 1 *p.* 26 (1822). — Pont-à-Mousson : *Salle.*

Obs. Je possède des échantillons de cette plante, recueillis en Egypte par M. Husson, et croissant aussi sur le lin.

* Myosotis alpestris *Schm. Boh. p.* 26. — Hautes Vosges, Ballon de Soultz, Hohneck.

Physalis Alkekengi *L. Sp.* 262. — Entre Villers-St.-Etienne et Liverdun : *Zienkowiz.*

* Verbascum thapsiformi-nigrum *Schied. De pl. hybrid. p.* 36; *V. adulterinum Koch, Syn. ed.* 1, *p.* 512. — Nancy. ⊙. Juillet-août. Herb. norm., n° 842.

* V. Thapso-lychnitis *Mert. et Koch, Deutschl. Fl.* 2, *p.* 213; *V. spurium Koch, Syn. ed.* 1, *p.* 511. — Villers-les-Nancy. ⊙. Juillet-août. Herb. norm., n° 840.

* V. Nigro-lychnitis *Schiede, De pl. hybrid. p.* 40; *V. Schiedeanum Koch, Taschenbuch, p.* 371. — Nancy, vallon de Champigneules. ⊙. Juillet-août. Herb. norm., n° 844.

Veronica Buxbaumii *Tenore, Fl. neap.* 1, *p.* 7. — Liverdun : *Vincent.*

III. *COROLLIFLORES.*

MENYANTHES TRIFOLIATA *L. Sp.* **208. — Etang de Champigneules près de Nancy :** ***Madame Genty*. Saint-Dié. Menouville et Marbotte près de St.-Mihiel.**

*** CUSCUTA TRIFOLII** ***Babingt. Manual of. British botany p.*** **216. — Com. autour de Nancy, où il dévaste quelquefois les champs de trèfle. St.-Mihiel:** ***Leré*. ⊙. Août-septembre. Herb. norm. n° 803.**

Obs. Cette plante nous semble différente du *C. epithymum*. Elle se comporte tout autrement : elle se développe en cercles réguliers et étreint si fortement le trèfle qu'elle le fait périr.

Le *C. epithymum* se développe d'une manière vague, ne fait pas périr les plantes qu'il enveloppe ; ses fleurs sont de moitié plus petites, plus roses, en glomerules moins gros et moins serrés ; le calice a ses divisions un peu étalées au sommet et non appliquées sur la corolle ; celle-ci a ses lobes aussi larges que longs, triangulaires, brièvement acuminés (et non plus longs que larges); les écailles fimbriées sont séparées par un espace plus étroit, couvrent complétement l'ovaire (ce qui n'a pas lieu dans le *C. Trifolii*) ; les styles sont dressés et dépassent à la fin les étamines, tandis que dans le *C. Trifolii* les styles sont divergents dès la floraison et ne dépassent à aucune époque les étamines.

* CUSCUTA CORYMBOSA *Ruiz et Pav. Fl. per.* 1, *p.* 69, *tab.* 105, *f.* 6 ; *C. hassiaca Pfeiffer*, *Hall. bot. Zeit.* 1843, *p.* 705. — Dans les champs de luzerne, à Rambervillers : *Billot*. ⊙. Herb. norm., n° 806.

Obs. Cette plante s'est introduite en France avec des graines de luzerne provenant de l'Amérique méridionale et se répandra sans doute dans une grande partie de l'Europe ; elle a déjà été rencontrée en Allemagne, en Suisse, en Piémont et en France à Lyon, en Alsace, à Agen, etc.

CUSCUTA DENSIFLORA *Soy.-Willm. Mém. de la soc. linn. Paris, t.* 1 *p.* 26 (1822). — Pont-à-Mousson : *Salle*.

Obs. Je possède des échantillons de cette plante, recueillis en Egypte par M. Husson, et croissant aussi sur le lin.

* MYOSOTIS ALPESTRIS *Schm. Boh. p.* 26. — Hautes Vosges, Ballon de Soultz, Hohneck.

PHYSALIS ALKEKENGI *L. Sp.* 262. — Entre Villers-St.-Etienne et Liverdun : *Zienkowiz*.

* VERBASCUM THAPSIFORMI-NIGRUM *Schied. De pl. hybrid. p.* 36; *V. adulterinum Koch, Syn. ed.* 1, *p.* 512. — Nancy. ⊙. Juillet-août. Herb. norm., n° 842.

* V. THAPSO-LYCHNITIS *Mert. et Koch, Deutschl. Fl.* 2, *p.* 215 ; *V. spurium Koch, Syn. ed.* 1, *p.* 511. — Villers-les-Nancy. ⊙. Juillet-août. Herb. norm., n° 840.

* V. NIGRO-LYCHNITIS *Schiede, De pl. hybrid. p.* 40 ; *V. Schiedeanum Koch, Taschenbuch, p.* 371. — Nancy, vallon de Champigneules. ⊙. Juillet-août. Herb. norm., n° 844.

VERONICA BUXBAUMII *Tenore, Fl. neap.* 1, *p.* 7. — Liverdun : *Vincent*.

PEDICULARIS PALUSTRIS *L. Sp.* 845. — Près de Château-Salins. Marbotte près de St.-Mihiel : *Leré.* Pagny-sur-Meuse : *Zienkowiz.*

LATHRÆA SQUAMARIA *L. Sp.* 848. — Bois de Fely près de Thiaucourt : *Puiseux.*

STACHYS ALPINA *L. Sp.* 812. — Tincry près de Château-Salins. St.-Mihiel : *Leré.*

LITTORELLA LACUSTRIS *L. Mant.* 295. — Plombières : *Vincent.*

PLANTAGO ARENARIA *Waldst. et Kit. Rar. hung. p.* 51. *tab.* 51. — Entre Villers-St.-Etienne et Liverdun : *Zienkowiz.*

IV. *MONOCLAMYDÉES.*

CHENOPODIUM FICIFOLIUM *Sm. Fl. brit.* 1, *p.* 276. — Etang Saint-Jean, près de Nancy.

DAPHNE LAUREOLA *L. Sp.* 510. — Bois de la Cour près de Boucq : *de Lambertye.*

EUPHORBIA ESULA *L. Sp.* 660. — Liverdun et Frouard: *Suard.* Pont-à-Mousson : *Salle.*

PARIETARIA ERECTA *Mert. et Koch, Deutsch. fl.* 1, *p.* 825. — Montagne des Capucins à Saint-Mihiel : *Leré.*

V. *ENDOGÈNES PHANÉROGAMES.*

* SAGITTARIA SAGITTÆFOLIA, var. PHYLLOÏDEA. — Etang de Lindre près de Dieuze.

POTAMOGETON RUFESCENS *Schrad. ap. Kunth, Fl. berol. p.* 5. — Lac de Longemer : *Mougeot.*

* RUPPIA ROSTELLATA *Koch, ap. Rchb. Icon.* 2 *p.* 66, *f.* 306. — Marais salés à Marsal : *Billot ;* Burthecourt : *Leré.* ♃. Août-septembre. Herb. norm., n° 1130.

* SPARGANIUM AFFINE *Schnitzlein.* — Lac de Gérardmer. ♃. Août-septembre. Herb. norm., n° 1143.

CALLA PALUSTRIS *L. Sp.* 1373. — Entre la Petite-Pierre et Phalsbourg : *Buchinger.*

ORCHIS FUSCA *Jacq. Austr.* 4, *tab.* 307. — Haut-Bois et bois de Salival près de Château-Salins. Dompcevrin près de St.-Mihiel : *Leré.*

CEPHALANTHERA ENSIFOLIA *Rich. De Orch. ann. p.* 21. — Pont-à-Mousson : *Salle.* St.-Mihiel : *Leré.*

EPIPACTIS PALUSTRIS *Crantz, Austr.* 2, *p.* 262. — Dieuze : *Leprieur.* Vallée de la fontaine des Carmes à St.-Mihiel : *Leré.*

LILIUM MARTAGON *L. Sp.* 435. — Com. dans les bois de Château-Salins : *Leré.*

MUSCARI NEGLECTUM *Guss. Syn.* 1, *p.* 411. — Marsal. Côte Sainte-Marie près de Saint-Mihiel : *Leré ;* Ligny.

Obs. C'est la plante que nous avons décrite à tort sous le nom de *Muscari racemosum.*

* LUZULA SPADICA β CONGLOMERATA *Nob.* — Hautes Vosges, Hohneck : *Mougeot.* ♃. Août.

Obs. Cette plante, dont le port s'éloigne de celui du *L. spadicea,*

m'avait d'abord paru constituer une espèce nouvelle que je me proposais de nommer *L. Mougeotii*. Mais, à en juger par les quelques brins que j'en possède, elle ne me semble différer du type, auquel je la rapporte, que par son inflorescence contractée. C'est une plante à rechercher et à étudier de nouveau.

LUZULA FORSTERI *DC. Ic. Rar. tab.* 2. — Pont-à-Mousson : *Leré.*

HELEOCHARIS UNIGLUMIS *Link, Jahrb. d. Gewsk. t.* 3, *p.* 77. — Marbotte près de St.-Mihiel. Burthecourt près de Château-Salins : *Leré.*

HELEOCHARIS MULTICAULIS *Koch, Syn.* 852. — Au pied de la côte d'Essey : *Mougeot.*

* SCIRPUS BÆOTHRYON *Ehrh. Phyt.* 51. — Entre Marbotte et St.-Agnan près de St.-Mihiel : *Leré.* ♃. Juin-juillet. Herb. norm., n° 1261.

CAREX PULICARIS *L. Sp.* 1380. — Raon-lès-l'Eau : *Leré.*

CAREX PANICULATA *L. Sp.* 1383. — Pont-à-Mousson : *Salle ;* Château-Salins : *Leré.*

* CAREX PILOSA *Scop. Carn.* 2, *p.* 226. — Pont-à-Mousson : *Leré.* ♃. Mai. Herb. norm., n° 1294.

CAREX POLYRRHIZA *Wallr. Sched.* 492. — Com. à Château-Salins : *Leré.*

CAREX GYNOBASIS *Vill. Dauph.* 2, *p.* 206. — Liverdun.

CAREX HORDEISTICHOS *Vill. Dauph.* 2, *p.* 221, *tab.* 6. — Brin-sur-Seille, Bouzanville près de Haroué.

Leersia oryzoïdes *Sol. ap. Swartz, Fl. ind. occ.* 1, *p.* 132. — Cirey : *Billot.*

Alopecurus fulvus *Sm. Engl. bot.* 21, *tab.* 1467. — Etang de Gondrexange.

Alopecurus utriculatus *Pers. Syn.* 1, *p.* 80. — Liverdun : *Zienkowiz ;* Château-Salins et Saint-Mihiel : *Leré.*

Crypsis alopecuroïdes *Schrad. Fl. germ.* 1, *p.* 167. — Pont-à-Mousson : *Salle.*

* Phleum asperum *Vill. Dauph.* 2, *p.* 61, *tab.* 2, *f.* 4. — Châtel-sur-Moselle : *Vincent.* ⊙. Mai-juin. Herb. norm., n° 1340 bis.

Avena strigosa *Schreb. Spicil.* 52. — Vallée de la Bruche près de Hasslach ; Corcieux : *Billot ;* Bruyères.

Avena pratensis *L. Sp.* 119. — Bois de Marbotte près de Saint-Mihiel : *Leré.*

* Glyceria plicata *Fries, Nov. mant.* 2, *p.* 6. — Nancy, Rosières-aux-Salines. ♃. Juin-juillet. Herb. norm., n° 1391.

VI. *ENDOGÈNES CRYPTOGAMES.*

Blechnum boreale *Sw. Syn.* 115. — Saint-Mihiel : *Leré.*

Asplenium septentrionale *Hoffm. Fl. germ. phan. p.* 12. — Plombières : *Vincent.*

* Polypodium robertianum *Hoffm. Fl. germ. crypt., add. p.* 10; *P. dryopteris* β *calcareum Fl. lor.* 3, *p.* 213.



— Nancy, Liverdun, Ti
Leré; carrières de Norr
près de Saint-Mihiel : *Le*
Juin-août. Herb. norm.,
EQUISETUM SYLVATICU
Plaine : *Leré.*
EQUISETUM HYEMALE *L.*
et Besange-la-Grande :
*CHARA HISPIDA *L. Sp.*
⊙ Juillet. Herb. norm.,

ANALYSE
DES GLANDS,

SUIVIE

DE CONSIDÉRATIONS SUR LA PRÉSENCE DU SUCRE DE LAIT DANS LES GRAINES DES VÉGÉTAUX,

PAR M. BRACONNOT.

M. Laurent, professeur à l'Ecole forestière, m'ayant témoigné le désir de connaître la composition des glands du chêne vulgaire, m'envoya pour les examiner de ces fruits nouvellement recueillis sur les *quercus racemosa* et *sessiliflora*.

Je me suis livré d'autant plus volontiers à leur examen que, dans plusieurs circonstances, ces fruits, malgré leur âpreté, ont servi à adoucir les horreurs de la famine. D'ailleurs, on sait que plusieurs espèces de chênes produisent des glands doux qui offrent un aliment aussi sain qu'agréable; tel est notamment celui nommé *balotte*, qui fournit les marchés de Bône, d'Alger, de Constantine, et qui est un objet de

culture lucratif dans quelques contrées de l'Espagne et du Portugal, où ses [illegible] se vendent avec le même débit que la châtaigne en France.

En entreprenant ces recherches, j'avais conçu l'espérance [illegible] de priver les glands de nos forêts du tannin qui les rend acerbes, mais je dois dire tout d'abord que mes essais à cet égard ont été sans succès.

100 grammes de glands récents, préalablement privés de leur enveloppe extérieure, afin de mettre à nu les cotylédons, ont perdu par la dessication 51 grammes, 8 d'humidité.

J'ai pilé la même quantité de ces fruits toujours à l'état frais, dans un mortier de marbre, en y ajoutant successivement une petite quantité d'eau, pour les réduire en une bouillie homogène.

Celle-ci, lavée sur un tamis de soie, sous un léger filet du même liquide, a fourni d'abord une liqueur brunâtre, sucrée, astringente, laquelle, mise à part, s'est éclaircie par le repos, en laissant déposer de l'amidon.

En continuant les lavages, il en est résulté un second liquide, qui, après avoir laissé déposer tout l'amidon qu'il retenait en suspension, est resté trouble et n'a pu s'éclaircir de lui-même, que lorsque la fermentation y a développé un léger excès d'acide. Voici quelles sont ses réactions : les acides, l'eau de chaux, l'eau de baryte, l'alcool, y produisent des précipités, et la liqueur devient limpide et incolore.

Le précipité formé par l'acide sulfurique très-affaibli, recueilli sur un filtre et bien lavé, est d'un jaune fauve, insipide au goût, mais il s'aigrit étant renfermé dans un flacon bouché. Mis en contact avec le sulfate ferrique, il prend une couleur noire foncée.

Desséché, il brûle avec beaucoup de flamme, dues à une matière grasse, et laisse un charbon qui résiste à une chaleur rouge longtemps soutenue.

Soumis à la distillation, il fournit un produit ammoniacal rappelant au bleu le papier de tournesol, et faisant à peine effervescence avec un acide, tandis que cette effervescence devient au contraire très-vive, si le précipité a été distillé avec de la potasse. Brûlé sur une lame d'argent, il y laisse des taches noires, qui paraissent dues à la présence du souffre. Le même précipité, dans son état hydraté, chauffé avec de l'acide chlorhydrique, se concrète en une masse dure, brunâtre, analogue à celle qui résulte de la combinaison du tannin avec la gélatine. Le liquide acide, séparé de cette masse, étant saturé par l'ammoniaque, produit un précipité floconneux, lequel se redissout en partie dans un léger excès d'acide acétique affaibli, et paraît avoir les caractères de la légumine ou de la caséine. D'où il résulte que le précipité formé par l'acide sulfurique, dans le liquide trouble dont je viens de parler, était formé en grande partie d'une matière azotée combinée au tannin. J'estime que la quantité de cette combinaison, telle que je l'ai obtenue, peut être évaluée à 15 grammes, 82. Au surplus,

quoi qu'on ignore le mode d'arrangement des principes qui constituent les glands, il me paraît très-probable que la matière azotée ne s'y trouve point unie au tannin, qui semble être renfermé dans des réservoirs particuliers.

L'amidon obtenu pesait 32 grammes, 69. Il avait une couleur fauve, qui indiquait son impureté; en effet, étant mis en ébullition avec de l'eau acidulée par l'acide sulfurique, celui-ci a dissout 30 grammes, 08 d'amidon, et laissé un résidu du poids de 2 grammes, 61, lequel a fourni à la distillation un produit ammoniacal.

Il était composé d'une matière azotée, combinée au tannin, et d'un peu de ligneux.

Quant au résidu resté sur le tamis, provenant du lavage des glands, il pesait après la dessication 11 grammes, 31. L'acide sulfurique affaibli bouillant lui a enlevé 6 grammes, 86 d'amidon.

Il est resté une matière insoluble, laquelle desséchée, pesait 4 grammes, 45.

Mise en ébullition avec de l'eau fortement alcalisée avec de la soude, cette matière s'est dissoute en partie, et a laissé 1 gramme, 90 de lignieux. L'acide chlorhydrique versé dans la liqueur alcaline brune qui en est résultée, y a produit un précipité, lequel bien lavé rougissait le papier de tournesol. Desséché, il pesait 2 grammes, 32, et a fourni à la distillation un produit ammoniacal.

Il contenait en effet une matière azotée, combinée au tannin, semblable à celle que j'ai déjà indiquée.

Le liquide sucré, astringent, provenant du premier lavage des glands, et débarrassé de l'amidon, retenait les parties solubles de ces fruits.

A l'aide de la chaleur, un peu de chaux éteinte en a précipité tout le tannin encore uni à une petite quantité de matière azotée. La liqueur filtrée et évaporée en consistance de miel, a été abandonnée pendant près d'un an. Au bout de ce temps, j'ai vu avec surprise qu'il s'y était formé des cristaux durs, sablonneux, mélangés d'un sel terreux très-divisé.

Le tout étant délayé avec un peu d'alcool affaibli, a été fortement exprimé à travers une toile, dans laquelle sont restés les cristaux grenus et le sel terreux. Je les examinerai dans un instant.

Le liquide sirupeux, qui en est résulté, contenait du sucre incristallisable et une matière extractiforme. Réduit par l'évaporation, puis étendu d'eau mélangée d'un peu de levure, il a fermenté en produisant une petite quantité d'alcool. La liqueur filtrée et évaporée a laissé la matière extractiforme, dont le poids s'élevait à 5 grammes. Celle-ci attire l'humidité de l'air. Elle est insoluble dans l'alcool; sa saveur n'est point désagréable et se rapproche un peu de celle des noix. Sa dissolution dans l'eau ne produit aucun changement avec le sulfate ferrique, ni avec l'acide tannique, mais elle est précipitée par l'acétate de plomb. Au reste, elle retenait de la potasse et un peu de chaux, sans doute à l'état de combinaison avec un acide végétal. Distillée avec de

l'acide nitrique, elle laisse pour résidu du bioxalate de potasse, de l'oxalate de chaux, une matière jaune amère, mais sans aucun indice d'acide mucique.

Le sucre incristallisable peut être séparé de cette matière, ainsi que du tannin, en ajoutant à l'eau de lavage des glands de l'acétate de plomb. Il en résulte un précipité abondant et une liqueur presque entièrement décolorée, laquelle privée du plomb qu'elle retient par l'acide sulfhydrique, fournit par l'évaporation une sorte de mélasse d'une saveur très-franchement sucrée. Son poids était de 7 grammes.

Je reviens aux cristaux grenus et au sel terreux dont j'ai parlé ci-dessus. Lavés avec un peu d'alcool très-affaibli, et fortement comprimés dans du papier gris, ils étaient assez blancs.

Traités par l'eau bouillante, les cristaux grenus s'y sont dissous, à l'exception du sel terreux, lequel, séparé par le filtre, a été mis à part pour être examiné plus tard.

La dissolution évaporée convenablement n'a pas tardé à fournir des cristaux en parallélipipèdes, demi-transparents, inaltérables à l'air, durs, croquant sous la dent, d'une saveur légèrement sucrée, comme terreuse. Ces cristaux, sur lesquels l'alcool concentré n'a point d'action, se dissolvent dans huit à dix fois leur poids d'eau froide.

Chauffés légèrement et avec précaution sur une lame de platine, ils fondent sans se décomposer et laissent après le refroidissement une masse solide, demi-transparente et incolore.

A une température plus élevée, cette matière jaunit, répand une odeur de caramel et se convertit en une substance extractiforme, très-soluble dans l'eau. Enfin exposée à une chaleur encore plus forte, elle se charbonne et brûle sans laisser de résidu.

La même matière cristalline dissoute dans l'eau mélangée d'un peu de levure n'est point susceptible d'éprouver la fermentation alcoolique.

Ainsi qu'on le voit, cette matière se comporte comme le sucre de lait. Il ne m'en restait plus qu'une très-petite quantité, et je dois dire que l'ayant traitée avec de l'acide nitrique, elle ne m'a point fourni d'acide mucique; mais ce caractère négatif me semble d'autant moins important que l'acide mucique n'est point produit même avec toutes les gommes.

Il serait donc possible que la lactine du gland ne différât que légèrement de celle du lait des mammifères; à peu près, par exemple, comme la légumine diffère de la caséine.

Le sel terreux, insoluble dans l'eau, séparé du sucre de lait, était très-blanc, il pesait 0 gramme, 10. Décomposé par un peu d'acide sulfurique affaibli, il en est résulté un acide végétal et du sulfate de chaux. Ce dernier a été séparé par un peu d'alcool. Rapproché en consistance sirupeuse, cet acide était presque incolore; et cependant il n'a cristallisé qu'avec beaucoup de difficulté. Sa saveur est très-acide. Sa dissolution dans l'eau n'est point troublée par l'azotate de plomb. Il produit avec

l'acétate de plomb un précipité blanc abondant, sur lequel l'acide acétique a peu d'action ; mais qui se dissout entièrement dans l'acide nitrique affaibli. Versé en petite quantité dans l'eau de baryte, il y forme un précipité blanc, abondant, qui disparait par un excès du même acide.

Il ne trouble point l'eau de chaux au moment du mélange ; ce n'est que 24 heures après qu'il se rassemble un léger précipité.

D'après les caractères que je viens d'indiquer, l'acide dont il s'agit me paraît être de l'acide citrique.

Il était, à ce qu'il semble, uni, du moins en partie, à la potasse dans les glands.

J'ai déjà indiqué une matière grasse dans les glands. Afin de pouvoir en déterminer la quantité, 5 grammes de ceux-ci écorcés, desséchés et pulvérisés, ont été traités par l'éther dans un petit appareil à déplacement, consistant en un tube de verre effilé à un bout, et fermé par un bouchon à l'autre extrémité.

La liqueur provenant de ces lavages ne contenait [redacted]

une capsule de platine. Ils ont laissé, après l'action d'une chaleur rouge soutenue pendant longtemps, une cendre grisâtre du poids de 0 gramme, 80. Elle a fourni à l'eau une matière alcaline, laquelle fortement desséchée pesait 0 gramme, 60. Saturée préalablement avec de l'acide acétique, elle a produit avec le nitrate de baryte un précipité de sulfate de baryte du poids de 0 gramme, 19, correspondant à 0 gramme, 142 de sulfate de potasse.

Dans la liqueur séparée du sulfate de baryte, et préalablement acidulée avec de l'acide nitrique, l'azotate d'argent a produit un petit précipité, dont le poids ne s'élevait pas au-delà de 0 gramme, 01. La liqueur privée par l'acide chlorhydrique de l'excès d'argent qu'elle retenait, puis sursaturée avec de l'ammoniaque dans un vase bouché, a produit un précipité de phosphate de baryte, qui, fortement desséché, pesait 0 gramme, 05, équivalant à 0 gramme, 037 de phosphate de potasse.

Pour apprécier la nature des alcalis fixes contenus dans la même liqueur, je l'ai débarrassée de la baryte par le carbonate d'ammoniaque ; après quoi elle a laissé, par l'évaporation et la calcination, un résidu salin, lequel traité par l'acide tartrique, a produit beaucoup de bitartrate de potasse et, avec l'antimoniate de potasse, de légers indices de la présence de la soude.

Si des 0 gramme, 60 du résidu alcalin provenant du lavage des cendres, on soustrait les sels qui y étaient mélangés, il restera pour le carbonate de potasse

0 gramme, 415, qui représentent 0 gramme, 28 de potasse.

La portion de la cendre insoluble dans l'eau, du poids de 0 gramme, 2, ne s'est point sensiblement dissoute dans l'acide acétique, elle était formée presque en totalité de phosphate de chaux, ne retenant que des traces de silice et d'oxyde de fer.

Cette composition de la partie insoluble dans l'eau de la cendre des glands paraîtra remarquable, surtout si l'on se rappelle que M. Berthier a trouvé dans l'écorce de chêne une grande quantité de carbonate de chaux et d'oxyde de manganèse, et pas la plus petite trace d'acide phosphorique.

D'après les recherches précédentes, je crois pouvoir conclure que 100 parties de glands écorcés sont composées ainsi qu'il suit :

Eau	31, 80
Amidon	36, 94
Ligume	1, 90
Matière animale (légumine) combinée avec le tannin	13, 82
Matière extractiforme	5, 00
Sucre incristallisable	7, 00
Sucre de lait (lactine), quantité indéterminée.	» »
Huile fixe	5, 27
Acide citrique, quantité indéterminée	» »
Potasse	0, 38
Sulfate de potasse	0, 19

Chlorure de potassium..................	0, 01
Phosphate de potasse....................	0, 05
Phosphate de chaux.....................	0, 27
Silice et oxyde de fer, traces.	
	102, 65

La présence du sucre de lait dans les cotylédons des semences me paraît un fait qui pourra donner lieu à des considérations physiologiques d'une grande importance. Jusqu'à présent on a cru que ce corps singulier n'était formé que par un organe spécial des animaux supérieurs. Il paraît cependant que depuis peu M. Vinkler a constaté sa présence dans les œufs des oiseaux.

On ne s'attendait guère à le rencontrer dans les lobes charnus des semences où il paraît jouer un rôle important comme l'un des principes essentiels du lait qui doit servir à la nourriture de la plantule, dans cette période de la vie végétale qui correspond à l'allaitement des mammifères ou à l'incubation des oiseaux.

Les œufs ont d'ailleurs un rapport si singulier avec les graines, qu'il semble que leurs fonctions chimiques sont les mêmes.

Depuis longtemps les anatomistes avaient remarqué que la plantule tient aux lobes ou cotylédons par deux maîtres vaisseaux qui y jettent une multitude de ramifications et qu'ils ont très-bien nommés vaisseaux *mammaires,* parce qu'ils versent dans le corps de la râdicule la liqueur laiteuse préparée par les mains de la nature pour y opérer le premier développement.

C'est avec autant de raison que les mêmes observateurs ont comparé à des mamelles ces cotylédons où l'embryon sommeille comme dans une sorte de berceau.

Ne pourrait-on donc pas supposer que les vaisseaux plus ou moins fins, plus ou moins repliés, qui fabriquent le lait dans les semences, sont constitués sur un modèle analogue á ceux qui secrètent ce liquide dans les mamelles des animaux?

Au reste, il faut convenir que la véritable structure intime de ces vaisseaux ou de ces machinules échappera probablement aux plus fines investigations, et demeurera cachée dans une nuit impénétrable, tant il est vrai que notre condition nous condamne à ne voir que la première surface des choses.

Quoi qu'il en soit, je crois avoir suffisamment démontré que les cotylédons des glands renferment tous les éléments du lait, puisque, non-seulement on y retrouve le sucre de lait, mais aussi une quantité considérable de matière caséeuse, une matière extractiforme un peu azotée, une forte proportion de phosphate de chaux, ainsi que les sels solubles qu'on retrouve dans le lait; enfin une matière grasse n'ayant pas à la vérité la consistance du beurre, laquelle au reste varie comme on le sait dans le lait du même animal.

Quant aux autres graines, surtout celles à cotylédons charnus, tels que les pois, les haricots, etc., j'ai tout lieu de croire qu'on y retrouvera le sucre de lait lorsqu'il y sera recherché directement.

Il est pourtant des circonstances où cette substance ne cristallise qu'avec beaucoup de difficultés et après un temps fort long; c'est peut-être en raison de ces circonstances que, pendant longtemps, il n'a pu être reconnu que dans le lait des mammifères, où il est beaucoup plus aisé de le débarrasser des matières étrangères.

S'il est vrai que le sucre de lait soit approprié à l'extrême faiblesse des êtres organisés, dans leur première alimentation, n'aurait-il pas plus de droit à être employé en médecine, que ces remèdes gommeux souvent si dégoutants, dont on abreuve les malades en croyant les soulager?

SUR L'EAU

DU

LAC DE GÉRARDMER,

PAR LE MÊME.

J'avais déjà eu occasion de constater une pureté chimique très-remarquable dans les eaux des Vosges. Ayant dernièrement parcouru ces montagnes, j'ai recueilli de l'eau du lac de Gérardmer, pour l'examiner à mon retour à Nancy. Voici les propriétés qu'elle m'a offertes.

Cette eau est parfaitement limpide et incolore, d'une saveur vive et agréable. Au toucher, elle a une certaine douceur qui semble indiquer ses qualités détersives.

Les réactifs chimiques, tels que le chlorure barytique, l'oxalate d'ammoniaque, l'azotate d'argent n'en troublent nullement la limpidité.

Réduite par l'évaporation à siccité dans une capsule de platine, elle ne laisse pour ainsi dire aucun résidu, si ce n'est des zônes très-déliées, filiformes, presque imperceptibles.

Ces traces de résidu traitées avec quelques gouttes d'eau pure, s'y dissolvent entièrement. La liqueur rappelle légèrement au bleu le papier rougi par le tournesol. Chauffée avec un peu d'acide acétique affaibli, il s'en précipite, sous la forme de flocons légèrement colorés, une matière organique qu'on rencontre ordinairement dans les eaux. Ces mêmes traces de résidu exposées à une chaleur rouge, sur une lame de platine, y laissent une tache superficielle, rappelant très-distinctement au bleu le papier rougi par le tournesol. Cette tache humectée avec un peu d'acide chlorhydrique, desséchée ensuite, puis lavée avec de l'eau, a fourni un léger sédiment blanchâtre qui est de la silice.

L'eau du lac de Gérardmer ne contient donc que des traces presque imperceptibles de silicate alcalin uni a une matière organique. Elle peut être comparée à l'eau distillée, pour sa pureté.

J'ai mis séparément sur une lame de verre une goutte de chacune de ces deux eaux ; ce qui est resté après l'évaporation spontanée était presque aussi imperceptible d'un côté que de l'autre, seulement le microscope a fait voir de très-petits cristaux cubiques de chlorure alcalin dans la tache légère laissée par l'eau distillée, ce qu'on pourrait attribuer peut-être à ce que cette dernière avait été conservée dans une bouteille de verre vert ordinaire. Au reste, l'eau de Gérardmer, qui n'a rien présenté de semblable, retient en dissolution la quantité d'air et d'acide carbonique convenables pour la rendre agréable à boire.

La pureté des eaux des Vosges dépend évidemment de la composition des montagnes au pied desquelles elles sourdent ; en effet, en s'infiltrant entre les intervalles des masses granitiques, ou de leurs débris pulvérisés, les eaux météoriques ne trouvent presque rien à dissoudre, si ce n'est comme on vient de le voir un peu de silicate de potasse fourni par le feldspath du granit plus ou moins décomposé.

En raison de leur extrême pureté, ces eaux doivent avoir une influence marquée sur la santé des hommes, et je suis persuadé que l'art de guérir ne possède pas un agent plus sûr pour combattre les maladies dans une foule de circonstances.

RÉSUMÉ

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A NANCY PENDANT L'ANNÉE 1849,

PAR LE Dr SIMONIN PÈRE.

Le vent dominant a été celui du sud-ouest qui a soufflé 76 fois. D'après leur fréquence, les autres vents sont venus des divers points de l'horizon ; le nord-est 61 fois ; l'ouest 57 ; le nord 45 ; le sud 42 ; l'est 35 ; le sud-est et le nord-ouest chacun 25 ; l'est-nord-est 5 ; le sud-sud-ouest, l'ouest-sud-ouest et l'ouest-nord-ouest chacun 3 ; le sud-sud-est, le nord-nord-ouest chacun 2 ; l'est-nord-est et l'est-sud-est chacun 1.

Le ciel a été pur 21 fois ; presque pur 11 ; nuageux 278 et couvert 55. Les autres qualités des jours ont été les suivantes : 118 de brouillard ; 13 de bruine ; 166 de pluie ; 8 de grêle ; 35 de neige ; 30 de gelée blanche ; 81 de gelée ; 5 de verglas ; 24 de tonnerre et 19 d'éclairs.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 11 et le 12 février, de.... 756,83 (1)
Le plus grand abaissement, le 25 novembre de.......................... 715,10
Hauteur moyenne..................... 756,53
Le maximum de la température a été, le 5 juin, de......................... +25°
Le minimum, le 30 novembre, de....... —10°
La température moyenne de l'année de.. +7°58/100

L'hygromètre a varié de 48 à 56°; mais à l'air libre l'aiguille est montée jusqu'à 60°

Les vents ont soufflé avec impétuosité les 14, 22, 23, 25 et 28 janvier; le 20 et le 22 février; le 1er et le 8 mars; le 18 mai; les 5, 19 et 30 juillet; les 11, 12 13 et 30 septembre; le 4 et le 5 octobre; les 15, 17 et 19 décembre.

Les plus violentes de ces tempêtes ont été celles du 24 janvier, du 11 septembre et du 4 octobre. Par l'impétuosité du vent, des arbres ont été brisés et des pans de murailles abattus. Quoiqu'il ait plu fréquemment, la quantité d'eau tombée a été de beaucoup inférieure à celle des années précédentes. Le pluviomètre n'a recueilli que 7 décimètres 41 millimètres d'eau.

(1) Quoique pendant le mois de février le baromètre se soit maintenu à une grande hauteur, le ciel est presque toujours resté sombre et voilé par un brouillard qui s'est résous tantôt en bruine, tantôt en pluie.

De même qu'il est tombé peu de pluie, il est tombé peu de neige. Ce n'est qu'à la fin de décembre qu'elle a commencé à couvrir la terre. Le 30 de ce mois son épaisseur était de 0^{m},16. A cette époque, dans certaines localités du département, elle s'est accumulée de manière à intercepter le passage des voitures publiques.

Huit fois seulement la grêle est tombée sur Nancy et n'y a produit que de faibles dommages. Mais ce redoutable météore a frappé 26 communes du département et y a causé des pertes estimées par l'administration des contributions directes à une somme de 391,567 fr. 48 centimes.

Le tableau qui suit indique le nom de chacune de ces communes; l'arrondissement auquel elles appartiennent et la valeur des pertes tant en capital qu'en récoltes.

ARRONDISSEMENTS.	COMMUNES.	EN CAPITAL.	EN RÉCOLTES.
CHATEAU-SALINS...	Attilloncourt.. . . .	» »	4,969 69
	Bénaménil..	» »	5,690 80
	Domptail.	» »	5,067 45
	Hoéville	24 50	10,156 38
LUNÉVILLE	Méhoncourt.	532 »	5,685 65
	Romain..	» »	17,922 15
	Saint-Mard.	40 »	1,286 39
	Serres.	16 »	26,252 15
NANCY..........	Preny.	» »	13,973 »
	Avricourt.	5,420 »	1,624 »
	Guntzviller.	100 »	100 »
SARREBOURG.......	Holtenhausen. . . .	» »	1,425 »
	Lutzelbourg.. . . .	100 »	1,831 »
	Avrainville.	» »	8,137 »
	Boucq.	» »	135,465 »
	Bruley.	» »	27,250 »
	Chaudeney.	» »	56,505 »
	Dommartin-les-Toul.	» »	37,867 70
TOUL............	Essey-et-Maizerais. .	» »	4,486 02
	Jaillon.	» »	3,448 »
	Lucey.	» »	55,557 60
	Pagny-derr^{re}-Barine.	» »	84,952 »
	Toul.	7,988 »	» »
	Trondes.	» »	7,272 »
	Villey-le-Sec. . . .	32,255 »	53,649 »
	Villey-Saint-Etienne.	» »	18,781 »
	TOTAUX. . . .	46,255 50	545,511 98

L'hiver de 1848 à 1849 a été si doux qu'on n'a pu faire provision de glace, mais en novembre la gelée est devenue intense et, après un adoucissement marqué, le froid a repris vers la fin de décembre.

Le tonnerre a grondé 24 fois et on a vu 19 fois des éclairs.

Dans la nuit du 16 octobre des coups de tonnerre violents, précédés par des éclairs très-vifs, se sont fait entendre. Pendant cette année un seul météore igné a été aperçu. De 7 à 8 heures du soir, un percepteur des contributions directes, entre Seichamps et Laneuvelotte, a été ébloui par un météore qu'il compare, mais en grand, à une étoile filante (1).

Pendant toute la durée de l'année qui fait le sujet de ce mémoire, l'aimant n'a rien perdu de sa puissance et la machine électrique a toujours fourni des étincelles fortes et brillantes.

Les rivières du département sont sorties de leur lit le 15 janvier. Le 26 novembre il y a eu un léger débordement.

Faits divers.

Février 1er. Apparition des pinsons.
Mars 2. On voit quelques hirondelles.
— 11 au 19. Passage des bécasses, dont le nombre est peu considérable.

(1) M. Marchal, docteur en médecine, a vu à Lorquin, le 27 février, à 7 heures du soir, une faible aurore boréale. Elle s'est montrée au nord, sous l'apparence d'une gerbe rouge pourpre, disparaissant, reparaissant et changeant de place continuellement. Cette gerbe semblait due à l'épanouissement d'une traînée lumineuse peu intense et qui ne descendait pas jusqu'à l'horizon, son apparition a duré un quart d'heure.

Mars 22 Les pêchers et les abricotiers se parent de fleurs.

— 26. Il tombe une assez grande quantité de neige qui se fond promptement.

Avril 6. Le rossignol se fait entendre.

— 7. Les poiriers en plein vent commencent à fleurir.

— 18. Quelques feuilles se développent sur les marronniers du Lycée.

— 19. Des fleurs paraissent sur les cerisiers et les pruniers.

— 20. Sur le Cours Béranger plusieurs tilleuls se couvrent de verdure.

Mai 2. Presque tous les arbres des forêts sont garnis de feuilles.

5. Fleuraison des pommiers.

15. Les marronniers montrent leurs aigrettes.

Juin 5. On fauche la luzerne et les prairies.

— 6. On sert sur les tables des petits pois, des fraises et des cerises en parfaite maturité.

— 9. Abaissement subit et considérable de la température avec formation d'un brouillard de mauvaise odeur de 10 à 11 heures du matin.

— 18. Fleuraison des tilleuls et de la vigne; la fenaison est contrariée par le mauvais temps.

Juillet 23. Coupe du seigle.

— 30. La moisson de l'orge et du froment commence sur tous les points du département.

Août 16. Gelée blanche. — Le raisin mêle dans quelques vignes. — On coupe l'avoine.

— 25. La moisson de l'avoine est à peu près terminée; la fenaison du regain s'effectue.

— 31. Dans quelques localités on arrache les pommes de terre. Cette année encore, le tiers de ces tubercules est altéré par la pourriture. — Départ des hirondelles.

Septembre 1er. Le colchique d'automne est fleuri.

— 10. On cueille le houblon. — Les arbres perdent une partie de leurs feuilles.

— 21. On commence la cueillette des fruits.

Octobre 8. On vendange dans toutes les communes qui entourent Nancy. Cette opération, contrariée par un temps froid et pluvieux, est triste. Le raisin est mûr et donne du vin en assez grande abondance.

— 23. Passage d'un grand nombre de grues.

Novembre 10, 11, 12. Brouillard permanent, épais et fétide.

— 26. Les arbres sont complétement dépouillés de leurs feuilles.

Novembre 30. Dégel subit dans la soirée, avec formation d'un épais verglas qui cause plusieurs chutes.

Décembre 16. Extrême humidité.

L'année 1849 a été fertile ; toutes les productions de la terre ont été abondantes et de bonne qualité.

Nota. Les instruments météorologiques, leur position et les heures des observations ont été les mêmes que pendant les années précédentes. La température a été indiquée d'après l'échelle de Réaumur.


UNIV.
OF

MOIS.	VENTS.										
	N.	N.-N.-E.	N.-E.	E.-N.-E.	E.	E.-S.-E.	S.-E.	S.-S.-E.	S.	S.-S.-O	
Janvier.	2	»	4	»	4	»	»	»	8	1	
Février..	5	»	4	»	2	»	1	»	2	»	
Mars........	6	»	7	»	2	»	3	»	»	»	
Avril.......	2	»	1	»	3	»	1	1	10	»	
Mai...	4	2	6	»	3	1	2	»	4	»	
Juin	9	1	5	»	1	»	1	»	2	»	
Juillet.......	4	»	7	»	1	»	1	»	4	»	
Août........	7	»	3	»	1	»	2	1	»	»	
Septembre ...	3	»	4	»	7	»	3	»	5	»	
Octobre......	»	1	7	»	2	»	2	»	4	2	
Novembre....	1	»	5	1	6	»	5	»	1	»	
Décembre....	2	1	8	»	1	»	4	»	2	»	
TOTAUX...	45	5	61	1	33	1	25	2	42	3	[illegible]

RÉSUMÉ

DE LA

CONSTITUTION MÉDICALE

DE L'ANNÉE 1849,

PAR LE MÊME.

1er TRIMESTRE.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été de........................... 756,83

La moindre........................... 717,36

Hauteur moyenne...................... 738,88

Le thermomètre s'est élevé à............. + 10°

Il est descendu à........................ — 8

Température moyenne.................. + 3

L'hygromètre a varié de 50 à 54°

Le vent du sud-ouest a soufflé 21 fois; le nord-est 15; le nord et l'ouest chacun 13; le sud 10; l'est 8; le nord-ouest 6; le sud-est 4; l'ouest-sud-ouest 2 et le sud-sud-ouest 1.

Le ciel a été pur 8 fois; presque pur 1; nuageux 60

et couvert 21. Il y a eu 36 jours de brouillard; 2 de bruine ; 42 de pluie ; 5 de grêle ; 14 de neige ; 16 de gelée blanche ; 41 de gelée et 3 de verglas.

Janvier. Pendant la première semaine les vents sont venus du nord et de l'est, du sud et de l'ouest jusqu'à la fin du mois. Le baromètre et la température ont offert de grandes variations ; il y a eu des alternatives de gelées assez fortes et de dégels avec formation de verglas et de pluies abondantes. En général les trois derniers septenaires de cette période mensuelle ont été marqués par une grande humidité.

L'inégalité de la pesanteur de l'atmosphère, de la température et l'extrême humidité ont porté de nombreuses atteintes à la santé. Il s'est développé quelques fièvres typhoïdes, sous forme muqueuse ; des embarras gastriques et intestinaux, des urticaires ; mais surtout des pharyngites, des bronchites, des pneumonies, des cholérines, enfin des congestions cérébrales.

Naissances.	Sexe masculin...	55
	Sexe féminin.....	65
	Total...	120
Décès	Sexe masculin...	48
	Sexe féminin.....	54
	Total...	102

Février. Les vents très-variables ont été tantôt ceux

du nord et tantôt ceux du sud ; ils ont soufflé quelquefois avec une grande impétuosité. Du 4 au 19 le mercure s'est soutenu dans le baromètre à une très-grande élévation, puis il est graduellement descendu. Au commencement du mois il y a eu, à plusieurs reprises, de la gelée et du dégel; la température s'est ensuite adoucie et vers la fin de février le thermomètre a marqué de jour jusqu'à + 9°. Des brouillards sont souvent apparus et à plusieurs reprises il est tombé de la pluie et de la neige, mais en petite quantité.

Les maladies aiguës n'ont pas été nombreuses ; cependant on a vu paraître des fièvres typhoïdes et intermittentes, des conjonctivites, quelques exanthèmes, tels que la scarlatine et la rougeole ; des pharyngites, des bronchites, des entérites avec diarrhée, quelquefois mêlées de sang; le rhumatisme, le torticolis surtout et la goutte.

Naissances.	Sexe masculin...	52
	Sexe féminin....	45
	Total...	97
Décès.	Sexe masculin...	38
	Sexe féminin....	43
	Total...	81

Mars. La direction des vents, la pesanteur de l'atmosphère et la température ont constamment varié pendant ce mois, où il y a eu des tempêtes, des gelées blanches, de la glace, de la pluie, de la neige et de la grêle.

Ces variations météorologiques ont donné naissance à un grand nombre de maladies ; on a observé des fièvres intermittentes, des congestions sanguines cérébrales et des céphalalgies ; des pharyngites, des hépatites, des embarras gastriques et intestinaux ; des entérites avec diarrhée, des bronchites parfois très-aiguës, des hémoptysies, des érysipèles, des urticaires, des varioloïdes, des varicelles ; enfin des névralgies et des douleurs rhumatismales. De ces maladies la bronchite et la diarrhée ont été les plus répandues.

Naissances.	Sexe masculin....	52
	Sexe féminin....	46
	Total...	98
Décès.	Sexe masculin...	52
	Sexe féminin....	62
	Total...	114

2e TRIMESTRE.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été de 742,17

La moindre........................ 719,61

Hauteur moyenne.................. 733,69

Le thermomètre s'est élevé à........ + 25

Il est descendu à.................. — 2

Température moyenne............ + 10 58/100.

L'hygromètre a varié de 49 à 56°

Le vent du sud a soufflé 16 fois; le nord et l'ouest chacun 15; le sud-ouest 14; le nord-est 12; le nord-ouest 8; l'est 7; le sud-est 4, le nord-nord-est 3; l'est-sud-est, le sud-sud-est, l'ouest-nord-ouest et le nord-nord-ouest chacun 1.

Le ciel a été pur 1 fois, presque pur 1, nuageux 84 et couvert 5. Il y a eu 7 jours de brouillard; 48 de pluie; 2 de grêle; 4 de neige; 8 de gelée blanche; 4 de gelée; 11 de tonnerre et 10 d'éclairs.

Avril. Les vents du sud ont dominé du 9 au 15, ils ont été remplacés par ceux du nord et de l'ouest, le mercure ne s'est soutenu qu'à une faible hauteur. Pendant la première et la dernière semaine de ce mois la température a été douce; elle a été froide pendant la deuxième et la troisiéme où le thermomètre est descendu de nuit jusqu'à 2 degrés. Il est tombé fréquemment de la pluie et du 16 au 22 de la neige en abondance.

La pharyngite et la diarrhée, la bronchite aiguë et la pneumonie ont régné pendant toute la durée du mois et se sont multipliées sous l'influence du froid. La fièvre et les névralgies intermittentes, la variole et ses diverses modifications ont été aussi observées, de même que le rhumatisme aigu.

Naissances.	Sexe masculin...	40
	Sexe féminin....	44
	Total...	84

Décès	Sexe masculin...	41
	Sexe féminin....	48
	Total...	89

Mai. Les vents du nord et de l'est ont presque constamment soufflé. La pesanteur de l'air a été faible ; la température trés-variable a été en général peu chaude jusqu'au 21. A cette époque elle s'est élevée et le thermomètre a marqué + 24°. Ce mois a été pluvieux et le tonnerre s'est fréquemment fait entendre.

Du 1er au 21 les fièvres et les névralgies intermittentes, la pharyngite, les phlegmasies des voies digestives avec vomissements ou diarrhée et la péritonite ont été fréquentes, de même que la bronchite aiguë, la pneumonie, la conjonctivite, le rhumatisme et les éruptions varioleuses. Du 21 au 27 les maladies aiguës sont devenues rares; mais, passé cette époque, l'intensité de la chaleur a développé des congestions cérébrales et des apoplexies mortelles.

Naissances.	Sexe masculin...	48
	Sexe féminin....	46
	Total...	94
Décès	Sexe masculin...	42
	Sexe féminin....	40
	Total...	82

Juin. Le vent a beaucoup varié. La pression atmosphérique, assez forte d'abord, s'est graduellement affaiblie. Il y a eu de grandes et brusques variations de la température. Des orages ont amené de la pluie en abondance et du brouillard s'est plusieurs fois formé.

Du 1er au 18 un assez grand nombre de maladies ont pris naissance ; les principales ont été les congestions cérébrales, la pharyngite, la bronchite, l'entérite avec diarrhée bilieuse et la conjonctivite. Du 18 au 24 ces affections ont diminué de fréquence, mais à cette dernière époque on a vu paraître quelques cas de fièvre typhoïde, des éruptions varioleuses, et quelques cholérines se sont montrées dans le service chirurgical de l'hôpital Saint-Charles. Pendant toute la durée du mois la fièvre intermittente a continué sa marche, et le 14, le choléra asiatique a paru pour la première fois au faubourg Saint-Georges, et cette attaque a été suivie de plusieurs autres.

Naissances.	Sexe masculin. . .	49
	Sexe féminin . . .	36
	Total. . .	85
Décès	Sexe masculin. . .	44
	Sexe féminin . . .	41
	Total. . .	85

3e TRIMESTR

La plus grande élévation du m
tre a été de . . . .
La moindre . . . .
Hauteur moyenne. . . . . .
Le thermomètre s'est élevé à
Il est descendu à . . . .
Température moyenne . . .
L'hygromètre a varié de 48 à
Le vent du sud-ouest a souf
le nord et le nord-est 14; l'est
6; le nord-ouest 5; l'ouest-no
est et le nord-nord-ouest 1.

Le ciel a été pur 4 fois, pres
et couvert 2. Il y a eu 29 jours de
1 de grêle, 1 de neige, 12 de to

JUILLET. Du 1er au 16 les vent
dominé. Du 16 au 31 ils ont été re
et de l'ouest; le baromètre a sul
au commencement et vers le mil
première quinzaine, la chaleur a
thermomètre est monté jusqu'à
15 derniers jours, la températu
saison, surtout pendant la nuit.
tempêtes accompagnées de pluie
nerre a grondé.

La fièvre intermittente a continué à régner ; quelques fièvres typhoïdes se sont développées ; il y a eu constamment des cholérines avec diarrhée et quelquefois vomissement. Le choléra-morbus asiatique s'est étendu, frappant d'abord un petit nombre d'individus. Ses attaques se sont multipliées vers la fin du mois et la maladie a pris un caractère épidémique. Quelques suettes miliaires intenses, mais suivies de guérison, ont été aussi observées. Lorsque la température s'est abaissée on a observé des pharyngites, des bronchites, des pneumonies, des oreillons et des affections rhumatismales.

Naissances.	Sexe masculin . . .	40
	Sexe féminin	42
	Total. . . .	82
Décès.	Sexe masculin . . .	48
	Sexe féminin	59
	Total. . . .	107

Aout. Du 20 au 26 le vent du nord a constamment soufflé et le mercure a subi de grandes oscillations : pendant tout le reste du mois le vent d'ouest a régné. La température en général a été froide. Les orages ont été fréquents. Il est tombé de la pluie, une fois mêlée de neige, et souvent de légers brouillards se sont formés.

La fièvre intermittente a diminué de fréquence, mais le choléra a poursuivi sa marche. A l'exception de quelques

coryzas, pharyngites, bronchites et suettes miliaires qui ont paru du 13 au 19, d'un assez grand nombre de cholérines et de dyssenteries, les maladies aiguës ont été peu nombreuses pendant toute la durée du mois.

Naissances.	Sexe masculin . . .	46
	Sexe féminin	40
	Total. . . .	86
Décès.	Sexe masculin. . .	52
	Sexe féminin. . . .	63
	Total. . . .	115

Septembre. Les vents sont venus de divers points de l'horizon ; la pesanteur de l'atmosphère a subi de grandes et rapides variations. La chaleur, assez vive au commencement du mois, a été faible pendant le reste de cette période mensuelle. Les tempêtes et les orages ont été fréquents. Il n'est tombé qu'une petite quantité de pluie et de grêle.

Le choléra a pris une grande extension et a fait de nombreuses victimes. Cette épidémie a eu de l'influence sur les maladies chroniques dont un assez grand nombre se sont terminées par la mort. Les cholérines ont continué à régner, mais la fièvre intermittente est devenue plus rare; on a observé quelques bronchites et quelques dyssenteries.

Naissances.	Sexe masculin . . .	34
	Sexe féminin	45
	Total. . . .	79
Décès.	Sexe masculin . . .	78
	Sexe féminin. . . .	90
	Total. . . .	168

4e TRIMESTRE.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été de 753,45
La moindre 715,10
Hauteur moyenne 735,59
Le thermomètre s'est élevé à. . . . . . . + 15°
Il est descendu à . . . . — 10
Température moyenne . . . . + 5 41/100

L'hygromètre a varié de 50 à 53°

Les vents du nord-est et du sud-ouest ont soufflé chacun 20 fois ; l'ouest 12 ; le sud-est 11 ; l'est 9 ; le sud 7 ; le nord-ouest 6 ; le nord 3 ; le nord-nord-est, le sud-sud-ouest chacun 2 ; l'est-nord-est et l'ouest-sud-ouest chacun 1.

Le ciel a été pur 8 fois ; presque pur 2 ; nuageux 55 et couvert 27. Il y a eu 46 jours de brouillard ; 11 de bruine ; 39 de pluie ; 2 de grêle ; 14 de neige ; 6 de gelée blanche ; 36 de gelée ; 2 de verglas ; 1 de tonnerre et 1 d'éclairs.

OCTOBRE. Les vents ont varié, cependant ceux du sud et de l'ouest ont soufflé avec persévérance vers la fin du mois. En général le mercure ne s'est soutenu dans le baromètre qu'à une faible hauteur. La température d'abord assez douce s'est abaissée, mais du 15 au 21 elle s'est relevée et jusqu'au 31 elle a été chaude et humide ; il est tombé presque tous les jours de la pluie ; le brouillard a été fréquent ; le tonnerre s'est fait entendre.

Quelques fièvres intermittentes sont encore apparues ; mais les maladies les plus fréquentes ont été des coryzas, des bronchites, des phlegmasies gastro-intestinales compliquées par la présence des vers, des diarrhées, des cholérines plus ou moins intenses et des dyssenteries chez les militaires de la garnison. Le choléra-morbus asiatique a continué à sévir avec intensité.

Naissances.	Sexe masculin . . .	46
	Sexe féminin	32
	Total. . . .	78
Décès.	Sexe masculin . . .	63
	Sexe féminin	72
	Total. . . .	135

NOVEMBRE. Les vents du sud et ceux du nord ont alterné, les derniers cependant ont dominé. La pesanteur de l'air a subi de fortes variations, le baromètre s'est élevé jusqu'à 753,45, et s'est abaissé à 715,10. La tem-

pérature a changé avec les vents ; la gelée interrompue par de fréquents dégels, vers la fin du mois, a fait baisser le thermomètre jusqu'à — 10°. D'épais brouillards, des pluies abondantes, de la grêle, de la neige se sont succédés.

En ce mois le choléra épidémique a continué à régner, mais ses attaques ont été moins nombreuses et séparées par d'assez longs intervalles. Les autres maladies ont suivi une marche opposée ; rares pendant la première quinzaine, elles se sont multipliées pendant la seconde : les principales ont été la pharyngite, la bronchite, quelques fièvres typhoïdes bénignes sous forme muqueuse, la diarrhée, les coliques hépatiques, les congestions cérébrales, l'apoplexie, les parotides ou oreillons, le rhumatisme aigu et les engelures.

Naissances.	Sexe masculin . . .	49
	Sexe féminin	25
	Total. . . .	74
Décès.	Sexe masculin . . .	36
	Sexe féminin	51
	Total. . . .	87

Décembre. A plusieurs reprises les vents du sud-est et du sud-ouest ont régné et ont été remplacés par ceux du nord et du nord-est ; la température a changé avec les vents. Douce, lorsqu'ils venaient du midi, elle s'est re-

froidie lorsqu'ils venaient du no
été brusques. Dans le premier
marqué jusqu'à + 8°; dans le s
— 6°. Les variations du barométr
breuses; il y a eu des tempête
bruine, de la pluie, de la grêle et
bée avec abondance à la fin du r

Ces brusques changements d
sur la santé d'une manière défav
miné des pharyngites et des enté
bronchites, des pleurésies, des p
tismes aigus, des érythèmes no
Pendant toute la durée de ce mo
lons ont été épidémiques. Le der
tique s'est produit le 6 à Nancy ; l
complétement cessé dans le dépa

Naissances. Sexe masculin .
Sexe féminin . .

Total. . .

Décès Sexe masculin .
Sexe féminin . . .

Total. .

Par les observations qui précé
1° Que la fièvre typhoïde s'es
sous forme muqueuse, dans la pl



2° Que les phlegmasies des voies digestives ont régné pendant toute l'année, surtout l'entérite avec diarrhée, vulgairement nommée cholérine.

3° Que les inflammations des organes de la respiration telles que la bronchite, la pleurésie et la pneumonie ont été d'une grande fréquence.

4° Que la fièvre intermittente a commencé à paraître dès le mois de février et qu'elle n'a cessé qu'en novembre

5° Que les parotides ou oreillons se sont souvent montrées, surtout dans les deux derniers mois de l'année.

6° Qu'enfin le choléra indien a constitué une épidémie qui, par sa durée, son extension et sa gravité, mérite une histoire particulière.

Pendant l'année qui nous occupe, le nombre des naissances s'est élevé à 1071 dont

559 du sexe masculin et
512 du sexe féminin.

Celui des décès à 1262 :

596 du sexe masculin et
666 du sexe féminin.

Le chiffre des décès a excédé de 191 celui des naissances.

Le rapport de la mortalité à la population a été à peu près de 34 décès 7/100 pour 1000 habitants. Je dis à peu près, la population flottante n'ayant pas été recensée cette année.

HISTOIRE SUCCINCTE

DU

CHOLÉRA-MORBUS ÉPIDÉMIQUE

DE 1849,

PAR LE MÊME.

Le choléra-morbus asiatique, suivant une route semblable à celle qu'il avait parcourue en 1832, s'est montré à Paris le 20 janvier 1849 et le 18 mars il y régnait épidémiquement. Dès lors il était facile de prévoir que les départements ne tarderaient pas à être frappés par cette redoutable maladie, et l'administration dut prendre des mesures pour s'opposer, autant que possible, à sa propagation, et secourir ses victimes.

Le 12 février, M. Brun, Préfet du département de la Meurthe, publia un arrêté prescrivant l'établissement de commissions sanitaires, dans l'éventualité où le choléra se manifesterait dans son département (1); cet arrêté était

(1) Recueil des actes administratifs, année 1849, n° 8, p. 60.

suivi d'instructions sur les mesures générales à prendre à l'occasion de cette épidémie.

Le 27 février, cet administrateur prescrivit, pour le mois de mars, la visite des pharmacies du département, afin que le jury médical pût constater si elles renfermaient les médicaments les plus usités dans le traitement du choléra, et en quantité suffisante pour satisfaire à tous les besoins.

Le jury médical accomplit cette tâche et déposa dans toutes les officines, une liste imprimée des médicaments simples et composés, que la circonstance rendait indispensables.

Le 7 avril, la commission centrale de salubrité fut convoquée et présidée par M. le Préfet. L'assemblée était formée par tous les médecins et pharmaciens de Nancy, ainsi que par un grand nombre d'habitants notables. Une assemblée aussi nombreuse pouvait difficilement fonctionner, elle désigna, par voie d'élection, 24 membres pour la représenter : 12 médecins, 4 pharmaciens et 8 notables. Cette sous-commission se réunit à l'Hôtel-de-Ville le 19 juin, et elle choisit, parmi ses membres, un président, deux vice-présidents et un secrétaire (1).

Une instruction médicale sur les précautions à prendre contre le choléra et sur les soins à donner en l'ab-

(1) Le docteur Simonin, père, Président, M. le docteur Lemoine, père, M. Braconnot, Vice-Présidents; M. le docteur Grandjean, secrétaire.

sence du médecin aux personnes qui en sont atteintes, fut rédigée, imprimée en cahier et en placards et répandue avec profusion dans toutes les communes du département.

Les localités pauvres et privées de médecins excitèrent la sollicitude de la commission; elle proposa d'envoyer dans ces communes des docteurs en médecine, et à leur défaut, des élèves instruits tirés des facultés ou de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Nancy; de donner à ces médecins des infirmiers pour exécuter leurs prescriptions, et des Sœurs hospitalières pour les surveiller et les diriger; enfin de mettre à leur disposition des médicaments et des instruments indispensables au traitement des malades. Ces mesures reçurent leur exécution.

Dès qu'une commune fut envahie par le redoutable fléau, MM. les médecins des épidémies s'y transportèrent, sur l'invitation de M. le Préfet et de MM. les Sous-Préfets. Ils étudièrent les symptômes de la maladie, son mode de propagation, les causes d'insalubrité. Ils indiquèrent le traitement à suivre, les précautions hygiéniques à prendre et ils rédigèrent des rapports qui furent communiqués à la commission centrale.

Celle-ci fut instruite de la marche de l'épidémie par un bulletin que M. le Préfet lui transmit chaque semaine, et elle répondit à toutes les questions d'hygiène publique qui lui furent adressées par cet administrateur.

A ces mesures générales et de concert avec M. le

Maire de Nancy, elle en ajouta de particulières pour cette localité.

Elle désigna, pour la visite de chaque section du chef-lieu du département, deux de ses membres auxquels furent adjoints un certain nombre de notables.

Les observations faites par ces huit sous-commissions servirent à la rédaction d'un rapport général sur toutes les causes d'insalubrité auxquelles il était possible de re-médier.

M. le Maire obtint de l'administration des ponts et chaussées que toute la partie du canal de la Marne au Rhin, située sur le territoire de Nancy, serait remplie d'eau pendant la durée de l'épidémie, pour éviter l'influence pernicieuse des émanations paludéennes, qui, pendant l'été, s'élèveraient dans l'atmosphère, sans cette précaution.

Tous les médecins de la ville furent invités à donner gratuitement leurs soins aux cholériques indigents qui les feraient appeler, sans distinction de quartier ni de section. Il fut aussi décidé que les médicaments seraient délivrés sans frais par les pharmaciens sur la vue de bons spéciaux, émanés des médecins traitants. On réclama le concours des Sœurs hospitalières pour surveiller et diriger le traitement.

L'administration municipale fit disposer à l'hôpital Saint-Charles, deux salles isolées, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes cholériques qui ne pourraient être soignés à domicile. On décida que dans le cas

où le nombre des malades deviendrait trop considérable, on convertirait en hôpital temporaire pour les cholériques le dépôt de mendicité, dont la population serait évacuée dans un bâtiment situé au faubourg Saint-Pierre, prêté à la ville par Mgr l'Evêque.

On désigna sept points de la ville et des faubourgs pour recevoir des brancards destinés à transporter à l'hôpital les cholériques indigents. Enfin MM. les médecins furent priés de transmettre à la mairie les nom, prénoms, sexe, âge et demeure des individus atteints par le choléra, avec l'indication de la date de l'invasion de la maladie et de sa terminaison par guérison ou par décès ; ces renseignements étant indispensables pour dresser une statistique de l'épidémie.

Ces documents furent classés et analysés avec soin par M. le docteur Lemoine, aujourd'hui Maire de Nancy, qui se transporta lui-même au domicile de presque tous les malades.

L'événement justifia l'opportunité de ces mesures ; la commission délibérait encore et déjà le choléra avait pénétré dans nos murs et envahi nos campagnes. Je vais esquisser l'histoire de l'épidémie à laquelle il a donné lieu.

C'est par Nancy que le choléra-morbus indien a fait irruption dans le département de la Meurthe. Le 28 mai M. Babin, chapelier, demeurant Grande rue Ville-Vieille, a offert tous les symptômes de cette maladie ; il a guéri après avoir présenté de graves accidents ty-

phoïdes. M. Babin n'avait pas quitté Nancy et n'avait eu aucune relation avec des étrangers. Il a été visité par plusieurs médecins : quelques-uns d'entre eux ont considéré sa maladie comme une fièvre typhoïde précédée d'accidents cholériques.

Le choléra semblait nous avoir menacé seulement, lorsque, le 14 juin, le sieur Yung, logeur, rue du faubourg Saint-Georges, n° 15, fut atteint par cette maladie; puis sa femme et sa belle-sœur qui ne logeait pas sous le même toit, mais qui avait donné des soins aux deux époux. Ces trois individus succombèrent rapidement; ils n'avaient communiqué avec aucun voyageur suspect et ils n'avaient pas quitté leur domicile.

Le 24 juin, une femme de 65 ans nommée Cordier, demeurant rue des Artisans, n° 68, est prise du choléra ; elle a guéri.

Le 3 juillet, il y eut un cas de choléra dans la rue de la Hache, c'était chez une femme ; elle a succombé.

Dès lors les attaques de la maladie se multiplièrent et il ne fut plus possible d'en suivre en ville la succession.

Zeitz, Marie-Anne, âgée de 21 ans, venant de Nomeny, où elle avait habité pendant deux jours une auberge dont le propriétaire avait péri du choléra, est prise de cette maladie et conduite le 12 juillet à l'hôpital Saint-Charles.

Le 15 du même mois, Meaury, Elisabeth, âgée de 22 ans, est atteinte par le choléra et admise dans ledit hô-

pital. Elle avait quitté la veille Mailly, commune où régnait l'épidémie.

Jusqu'au moment où ces deux malades y furent introduites, l'hôpital n'avait reçu aucun cholérique, et nul cas de choléra ne s'y était spontanément développé. Mais en juin déjà trois hommes avaient été atteints de cholérine dans le service de M. Edmond Simonin, professeur de clinique chirurgicale à l'école de médecine de Nancy.

Le 17 juillet le nommé Gerbus, admis pour cause d'un entérite chronique, et couché salle Saint-Roch, n° 16, présenta tous les symptômes du choléra et, bientôt après, cette maladie atteignit et enleva un grand nombre de malades de cet établissement. Dans le service chirurgical, 52 sujets éprouvérent l'influence épidémique, 50 furent atteints de cholérine et 22 présentérent le choléra (1).

Je ferai remarquer avec M. Parisot aîné, professeur de clinique interne, que la salle Saint-Roch où couchait Gerbus est la plus éloignée des salles des cholériques, avec lesquelles les Sœurs hospitalières et les infirmiers de la salle Saint-Roch, n'avaient aucun rapport ; que la salle Sainte-Françoise, la plus rapprochée des cholériques et desservie par les Sœurs et les infirmières qui leur

(1) V. compte rendu du service chirurgical des hôpitaux civils de Nancy, pour l'année 1849, adressé à l'administration des hôpitaux, par M. Ed. Simonin, chirurgien en chef, etc.

donnaient des soins, ne fut envahie par le fléau asiatique que le 21 ; qu'enfin plusieurs cas de choléra s'étaient spontanément montrés dans les rues peu éloignées de l'hôpital (1). Aucun cas de choléra ne s'était encore déclaré à cette époque ni dans la caserne de cavalerie, ni dans l'hôpital militaire qui sont très-rapprochés de l'hôpital Saint-Charles.

Semblables aux gouttes de pluie qui précèdent une averse, les cas de choléra furent d'abord peu nombreux et séparés par d'assez longs intervalles ; ils se multiplièrent du 16 au 29 juillet, lorsque les vents du nord et de l'est furent remplacés par ceux de l'ouest et du sud; mais ce fut du 27 août au 17 septembre que l'épidémie atteignit son maximum d'intensité. A partir de cette dernière époque il y eut des alternatives de décroissance et de recrudescence. Enfin dans les premiers jours de décembre, le fléau ne se manifesta plus que par quelques cas isolés. Aucun quartier de la ville ne fut épargné; cependant les faubourgs et les extrémités furent plus maltraités que le centre.

Le tableau suivant dressé avec soin, par M. Lemoine,

(1) La même observation a été faite par M. Ed. Simonin. Le premier malade atteint de choléra dans son service était couché au n° 13, à l'extrémité de la salle Saint-Sébastien, qui donne sur la rue des Artisans, c'est-à-dire, à l'extrémité de l'hôpital de Saint-Charles. C'est dans cette salle, qu'un mois avant l'invasion du choléra plusieurs cholérines avaient été observées.

père, que sa double qualité de médecin et de Maire mettait seul en état d'accomplir cette tâche difficile, fait connaître le nombre des cholériques et celui des décès par sexe et par âge, pour la ville de Nancy, dont la population officielle est de 43,765 âmes.

SEXE ET ÂGE des CHOLÉRIQUES.	NOMBRE de CAS.	NOMBRE de GUÉRISONS	NOMBRE de DÉCÈS.
Cholériques du sexe masculin.			
De 7 mois à 10 ans.	12	3	9
De 10 ans à 20 ans.	6	3	3
De 20 — 30 ans.	17	9	8
De 30 — 40 ans.	25	16	9
De 40 — 50 ans.	32	21	11
De 50 — 60 ans.	23	10	13
De 60 — 70 ans.	22	5	17
De 70 — 80 ans et au-delà.	24	6	18
	161	73	88
Cholériques du sexe féminin.			
De 6 mois à 10 ans.	14	4	10
De 10 ans à 20 ans.	6	3	3
De 20 — 30 ans.	20	10	10
De 30 — 40 ans.	30	18	12
De 40 — 50 ans.	39	23	16
De 50 — 60 ans.	30	9	21
De 60 — 70 ans.	27	6	21
De 70 — 80 ans et au-delà.	29	4	25
Total des cholériques du sexe féminin.	195	77	118
— masculin.	161	73	88
	356	150	206

De ces 356 cholériques, 140 furent traités à l'hôpital Saint-Charles, savoir : 59 du sexe masculin, et 81 du sexe féminin. 23 militaires de la garnison dont l'effectif était alors de 2000 hommes le furent à l'hôpital militaire et les 193 autres reçurent des soins à domicile.

Pendant que l'épidémie suivait, à Nancy, la marche que nous venons de tracer, elle pénétrait dans 46 communes du département.

Voici les dates de leur envahissement, le chiffre de leur population, le nombre des cholériques et celui des décès.

COMMUNES.	POPULATION.	DATE DE L'INVASION.	NOMBRE DE CAS.	NOMBRE DE DÉCÈS.
Deneuvre.	1,020	29 mai 1849.	41	9
Parey-Saint-Cézaire. . . .	411	8 juin.	12	7
Baccarat.	3,260	10 id.	61	39
Lunéville.	14,394	22 id.	107	43
Lay-Saint-Remy.	414	26 id.	46	17
Raucourt.	400	30 id.	29	9
Mailly.	550	30 id.	125	39
Saint-Clément.	898	1er juillet.	92	8
Eply.	733	1er id.	97	74
Nomeny.	1,315	7 id.	120	23
Fraimbois.	573	20 id.	87	32
Saint-Nicolas.	3,289	21 id.	14	9
Fresnes.	629	27 id.	144	50
Bertrambois.	1,311	28 id.	49	19
Jarville.	680	1er août.	12	6
Gelacourt.	249	2 id.	15	12
Damelevières.	479	9 id.	48	11
Xermaménil.	467	15 id.	37	4
Chenois.	223	17 id.	4	4
Blainville-sur-l'Eau . . .	1,009	20 id.	81	26
Toul.	7,881	20 id.	29	22
Norroy.	792	20 id.	41	25
Harraucourt.	514	27 id.	109	44
Saulxures.	420	30 id.	69	39
Château-Salins.	2,578	2 septembre.	9	5
Gondreville.	1,403	8 id.	31	19
Fraquelfing.	259	10 id.	48	12
Lanfroicourt	315	18 id.	32	13
Malleloy.	335	19 id.	39	9
Château-Voué.	352	26 id.	103	28
Réméréville.	502	28 id.	58	19
Landange.	386	3 octobre.	45	11
Vic	3,139	9 id.	25	14
Bouxières-sous-Froidmont.	732	11 id.	13	12
Emberménil.	414	15 id.	58	17
Cerceuil.	310	19 id.	76	29
Dombasle.	1,246	21 id.	5	3
Morville-sur-Nied.	522	26 id.	82	30
Crépey.	955	29 id.	14	9
Courbesseaux.	395	1er novembre.	21	2
Amenoncourt.	301	5 id.	16	5
Foug.	1,658	6 id.	20	13
Vého.	337	9 id.	35	15
Fontenoy.	247	15 id.	2	2
Laxou.	1,602	2 décembre.	5	3
	59,899		2,206	841

Un examen attentif de ce tableau prouve que le nombre total des cas de choléra n'y est pas exactement relaté. Ainsi on voit à Deneuvre 9 décès sur 41 malades, à Nomeny, 23 sur 120 et à Xermaménil 4 sur 37 ; mortalité dont la faiblesse est hors de proportion avec ce qui s'est passé partout ailleurs, et montre évidemment que, dans ces localités, de simples cholérines figurent avec des choléras bien caractérisés. D'autre part, les communes de Amelécourt, Chambrey, Coutures, Dalhain, Dieuze, Gerbécourt, Hampont, Moyenvic, Salonnes et Wuisse, n'ont pas envoyé de rapport quoique envahies par le choléra, soit que, pour quelques-unes d'entre elles, il n'y ait eu que des cas isolés, soit que, pour les autres, et dans la crainte d'effrayer les populations, on ait donné le nom de suette miliaire aux choléras qui se sont déclarés, ce qui résulte du rapport de M. de Schacken, médecin des épidémies de l'arrondissement de Château-Salins (1).

En compulsant les états nominatifs transmis à la préfecture par les communes d'Eply, Saint-Clément, Bertrambois, Gelacourt, Norroy, Toul, Harraucourt, Réméréville, on voit que ces 8 localités ont fourni un chiffre total de 355 cas de choléra très-léger, léger ou grave, savoir : 143 chez des individus du sexe masculin et 212 sur ceux du sexe féminin.

(1) Dans un assez grand nombre de communes la suette miliaire a régné épidémiquement en même temps que le choléra.

Ces cas de choléra sous le rapport des âges sont répartis ainsi qu'il suit :

De 1 an à	10........	31
De 10 —	20........	30
De 20 —	30........	53
De 30 —	40........	86
De 40 —	50........	70
De 50 —	60........	41
De 60 —	70........	34
De 70 —	80 et au-delà	10

Les états envoyés par les autres communes, à raison de leur irrégularité, n'ont pu être utilisés.

Dans trois communes rurales le début du mal doit être signalé.

Un mendiant venant on ne sait d'où, arrive le 8 juin à Parey-Saint-Césaire, il est logé chez la veuve Housse. Le même jour au soir il est pris par le choléra et meurt le 10 à 3 heures du matin.

Nicolas Ravaillé, gendre de la veuve Housse, qui n'habitait pas avec sa belle-mère, mais qui avait donné des soins assidus au mendiant, tombe malade dans la soirée du 11 et cesse de vivre le 12 à 5 heures du soir.

Le fils de Ravaillé, âgé de 6 ans, qui n'avait pas eu de rapport avec le mendiant, mais qui avait communiqué avec son père malade est frappé le 14 par le choléra.

Presque vis-à-vis la maison de la veuve Housse, résidait une famille du nom de Didion : elle se composait

du père, de la mère et de quatre filles. La mère visita le mendiant une seule fois, les trois filles aînées se rendirent souvent près de lui.

Le 12 juin toutes furent en proie au choléra. Marie-Louise Didion, âgée de 12 ans, expire le même jour à 10 heures du soir; Marie, âgée de 3 mois, succombe le 13 à 1 heure après-midi; Marie-Victoire âgée de 8 ans, périt le 14 à 1 heure du matin; enfin Eugénie, âgée de 10 ans, existait encore le 15. Le père a été légèrement malade depuis le 12 jusqu'au 15. La commune était dans un état satisfaisant de salubrité avant l'arrivée du mendiant, elle n'a compté que 12 cholériques et 7 décès (1).

Le 25 juin, à 6 heures du matin, le sieur Chauvelot, roulier, âgé de 45 à 46 ans, venant de Paris, descend chez M. Gobillard, aubergiste à Lay-Saint-Remy. Il était malade, devient cholérique dans la journée et meurt à 10 heures du soir. L'état sanitaire du village ne laissait rien à désirer : après la mort de Chauvelot le choléra s'y déclara; il attaqua 46 personnes, 17 succombèrent (2).

Deux familles prussiennes occupées à des travaux de terrassement, épuisées par la misère et les privations étaient entassées à Jarville dans une maison bien située. A l'exception de quelques fièvres intermittentes, la santé des habitants de cette commune était bonne.

(1) Rapport de M. Béchet fils, médecin des épidémies de l'arrondissement de Nancy, en date du 17 juin 1849.

(2) Rapport du docteur Drouville, médecin à Foug, du 26 juin.

Dans les derniers jours de juillet, une fille qui habitait le 2e étage de la maison dont je viens de parler, se rend à Nancy, faubourg Saint-Pierre, pour soigner son frère, atteint du choléra, contracté à l'hôpital Saint-Charles. Après la mort de celui-ci, elle revient à Jarville, tombe malade et périt dans la matinée du 29 juillet. Dès lors les malades et les morts se succédèrent dans la même maison. Le nommé Serrière atteint de fièvre intermittente, contracte le choléra et périt rapidement; sa mère succombe en 23 heures. Le nommé Vilhelm, âgé de 32 ans, meurt le 4 août à 3 heures du matin, après six jours de maladie; son fils, âgé de 5 ans, devient cholérique, ainsi qu'un enfant de 10 mois, qui cesse de vivre le 4 août, après 5 heures de maladie. Enfin une veuve Clément, âgée de 68 ans, cholérique depuis le 2 août, éprouve de l'amélioration dans son état (1). Il y eut dans cette habitation 7 cholériques et 3 décès.

Les principaux symptômes du choléra ont été les mêmes qu'en 1832. L'invasion de la maladie a eu lieu par les symptômes suivants :

Un refroidissement partiel ou général; une cyanose des téguments du pourtour des orbites, des lèvres et des extrémités; une altération profonde des traits du visage et l'enfoncement des yeux; une langue saburrale, des nau-

(1) Rapport de MM. Simonin père, Nérat et Parisot aîné, rapporteur, du 4 août 1849.

sées, des vomissements et des déjections alvines, quelquefois bilieuses, le plus souvent d'une couleur blanchâtre et semblable à une décoction de riz ; des vomissements avec constipation; la suppression de la sécrétion de l'urine; un pouls filiforme ou nul; l'affaiblissement de la voix; des cris plaintifs, un hoquet opiniâtre et une anxiété précordiale; enfin une asphyxie plus ou moins prononcée, un état torpide, des spasmes, des crampes très-douloureuses. A ces premiers accidents succédait plus ou moins promptement une réaction franche suivie du retour de la chaleur, d'une sueur salutaire, de la cessation des évacuations, du rétablissement du cours des urines et le malade ne tardait pas à entrer en convalescence (1). Dans les cas où la maladie devait se terminer d'une manière fatale, il n'y avait aucune tendance à la réaction ou une réaction subite bientôt suivie de céphalalgie, de vertiges, de somnolence, de congestion cérébrale, d'hémorragies nazales, de symptômes typhoïdes, etc. Ces symptômes ne se sont pas trouvés réunis sur le même individu, ils ont paru en nombre plus ou moins grand sur chacun d'eux. Ce que je dis des symptômes doit s'appliquer aux lésions anatomiques que je vais énumérer.

Six autopsies pratiquées par M. Néret, médecin de l'hôpital Saint-Charles, 13 par M. Parisot aîné, professeur de clinique interne à l'école de médecine, et 11 par

(1) Parfois la suette miliaire dont quelques cas ont été rencontrés en ville, est apparue pendant la période de réaction.

M. Chatelain, médecin en chef de l'hôpital militaire, ont permis de constater les lésions anatomiques produites par le choléra.

Observations de MM. Néret et Parisot ainé.

A l'examen de la tête, on a reconnu sur deux sujets un épanchement de lymphe coagulée dans l'arachnoïde, et l'épaississement de cette membrane au niveau de la grande scissure interlobaire. Dans les autres cas une injection sanguine analogue à celle du plus grand nombre des organes.

Il n'existait ni épanchement notable, ni variation dans la consistance de la pulpe cérébrale.

A l'ouverture de la poitrine on a rencontré une congestion des poumons à leur partie postérieure et inférieure; l'affaissement de ces organes; il n'existait aucune échymose partielle. La plèvre était couverte d'un enduit glaireux qui donnait la sensation que procure le toucher de la peau d'une anguille.

Le cœur n'offrait aucune lésion qui pût être considérée comme appartenant au choléra. Les cavités droites et gauches et les gros vaisseaux contenaient en grande quantité un sang poisseux, de la consistance du résiné comme cela a été noté par tous les auteurs. Cette apparence du sang n'a jamais manqué chez les malades qui ont perdu la vie pendant la période algide et pendant les 4 premiers jours; elle était moins marquée à mesure qu'on

s'éloignait de cette époque et n'existait pas chez deux individus qui ont succombé le huitième et le dixième jour.

Dans l'abdomen on a vu chez les sujets qui sont décédés dans les 24 ou 36 premières heures, une congestion uniforme, rouge, lie de vin, de toute la muqueuse du tube digestif.

A l'exception de deux cas où il existait quelques traces de psorenterie vers la fin de l'intestin grêle, il n'y avait aucun changement dans la consistance et l'épaisseur de la muqueuse dont la teinte cyanique ressemblait en tous points à celle que l'on observe dans le réseau capillaire de la peau. La psorenterie a été notée chez des sujets qui ont succombé, terme moyen, vers le troisième jour. Les plaques de Peyer n'ont été altérées que chez un individu qui a cessé d'exister le quatrième jour. Les deux malades qui sont morts le huitième et le dixième jour, n'ont offert aucune altération appréciable de la tunique interne des voies digestives qui était partout rosée, excepté dans les lieux déclives.

Dans le tiers environ des cas, les matières contenues dans l'intestin étaient liquides, de couleur jaune-blanchâtre, semblables à celles qui avaient été vomies. Le plus souvent elles contenaient du sang qui leur donnait une apparence de lie de vin. Chez tous les individus sans exception, qui pendant la vie ont rendu de ces matières sanglantes, la maladie s'est terminée d'une manière funeste. La surface du péritoine était

visqueuse, comme celle de la plèvre. On a vu la rate augmentée de volume ; dans 5 cas, la substance corticale des reins était pâle et présentait un aspect semblable à celui qu'on observe dans la maladie de Bright.

La vessie était vide d'urine chez des sujets qui avaient succombé pendant la période algide.

Les apparences extérieures du corps, telles que l'aspect de la face, la cyanose, la rigidité musculaire, etc., étaient celles qui ont été décrites par tous les observateurs.

Observations de M. Chatelain.

Elles ont fait reconnaître les lésions suivantes sur la surface extérieure du corps et dans la profondeur des organes qui constituent les appareils de la digestion, de la circulation, de la respiration, des sensations, etc.

Extérieur du corps.

Amaigrissement extrême du visage ; cyanose légère des téguments ; ecchymoses de la conjonctive et du scrotum ; refroidissement lent de la température; rigidité cadavérique ; contracture des membres, surtout des thoraciques.

Organes de la digestion.

Gencives blanches et décolorées. Estomac contenant un liquide riziforme ; muqueuse ramollie; intestin grêle

renfermant un liquide semblable à une décoction de riz, ou bien un liquide brun, noir, très-fétide; ramollissement de la muqueuse; développement des follicules de Peyer; plaques gauffrées. Le gros intestin quelques fois rétréci; lombrics dans le tube digestif; foie tantôt décoloré et ramolli, tantôt offrant à sa surface des foyers apoplectiques; vésicule gorgée de bile. Rate le plus ordinairement petite, friable, quelques fois tuméfiée. Ganglions mésentérins, sains ou hypertrophiés. Reins, substance corticale de ces organes altérée; bassinet renfermant une matière crêmeuse. Vessie distendue une seule fois par de l'urine; dans tous les autres cas rétractée, offrant par fois dans sa cavité un liquide crêmeux. Enduit blanc et visqueux sur toute la surface du péritoine.

Organes de la circulation.

Cœur vide ou renfermant dans ses cavités droites un sang fibrineux, tissu de ce viscère ecchymosé; sang noir et poisseux.

Organes de la respiration.

Bronches injectées; poumons affaissés, ecchymosés, gorgés de sang, présentant des foyers apoplectiques.

Centres nerveux.

Sinus de la dure-mère et vaisseaux encéphaliques remplis de sang; épanchement de ce liquide à la base du

crâne; arachnoïde épaissie, lactescente; substance cérébrale de couleur plus prononcée que dans l'état normal, endurcie ou ramollie; épanchement de sérosité dans les ventricules cérébraux; cervelet ramolli; rougeur de la dure-mère spinale; diffluence de quelques points de la moelle de l'épine. En général congestion sanguine de presque tous les organes.

Le choléra à Nancy n'a atteint que des individus débilités par des maladies antérieures, par les écarts de régime, les excès et surtout par la misère et les privations.

Les traitements les plus diversifiés ont échoué dans les formes graves de la maladie.

Dans la période algide on a généralement employé le réchauffement des malades, l'ipécacuanha, les purgatifs; les infusions chaudes de plantes aromatiques avec addition de rhum ou d'alcool; l'éther, le sulfate de quinine, etc.; de petits lavements d'eau de riz ou d'amidon laudanisés; des frictions avec l'alcool camphré ou l'ammoniaque; des sinapismes. Le chloroforme en frictions sur la colonne vertébrale a rarement calmé les crampes. Aux symptômes de congestion qui suivaient une brusque réaction on a opposé avec succès la saignée, des applications de sangsues, etc. (1).

(1) Sans vouloir trancher la question de contagion ou de non contagion du choléra, il n'est pas sans intérêt de rapporter les

En terminant l'histoire de cette épidémie, je ne dois pas passer sous silence les nombreux actes de dévouement et de bienfaisance auxquels elle a donné lieu. Les bornes de ce travail et la crainte de faire des omissions ne me permettent pas de nommer les auteurs de tant de bonnes

deux faits qui suivent. (Voyez compte rendu du docteur Edmond SIMONIN pour 1849).

A un moment donné tout le rang de droite de la salle Saint-Sébastien (destinée aux blessés) composé de 16 lits fut totalement envahi par le choléra et par la cholérine, tandis que le rang de gauche n'offrait au même moment que deux cholérines légères. Cette salle, la plus saine de tout l'établissement, en temps ordinaire, orientée au nord et au midi, percée, en trois sens différents, par de nombreuses fenêtres, offrant à chacun des blessés près de 40 mètres cubes d'air, et, lors de l'épidémie, ne contenant aucune de ces affections qui vicient l'atmosphère d'une salle, a offert à elle seule onze cholériques.

Voici un autre fait tiré du service des femmes (salle Notre-Dame, service chirurgical). Sur onze femmes qui furent atteintes du choléra dans la salle Notre-Dame, quatre le furent successivement dans le même lit (n° 11, l'un des mieux placés de la salle), qui dès lors fut abandonné et dont les objets de literie furent renouvelés. De ces quatre malades trois moururent. L'une adulte et forte était atteinte d'un abcès sous l'aisselle ; une autre, adulte également, présentait une plaie au dos et offrait une santé délabrée ; la troisième âgée, atteinte récemment d'une hernie crurale étranglée mais réduite, était très-affaiblie. Ce fut la plus jeune malade âgée de 9 ans, affectée de rachitisme, qui échappa à la mort.

actions, mais je ne puis taire combien d'individus ont été arrachés à la mort, de malades consolés, de misères soulagées, par le zèle et le courage de notre premier administrateur, de MM. les maires, curés et desservants, de MM. les médecins et pharmaciens, des Sœurs hospitalières et même de personnes qui n'avaient d'autre devoirs à remplir que ceux que leur dictait une ardente charité.

GRAVURE EN CREUX

SUR LE MÉTAL

DES

CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES,

PAR M. PAUL LAURENT.

(LU EN LA SÉANCE DU 18 AVRIL 1850.)

J'ai l'honneur de rendre compte à l'Académie d'un procédé nouveau de gravure que je crois devoir être utile aux arts dans un grand nombre de cas.

Depuis quelques années, vous le savez, Messieurs, on a pris l'habitude d'intercaler, au milieu des caractères de typographie, des figures gravées en relief, au moyen du clichage, et qui présentent le double avantage d'une impression économique et de l'autre une intelligence plus facile du texte placé immédiatement au-dessus, au-dessous ou à côté.

En général, les traits de ces figures sont en noir sur un fond blanc. Cependant, dans quelques ouvrages nouvellement publiés, on s'est avisé de représenter les traits en blanc sur un fond noir. Ainsi, par exemple, le Traité élémentaire de botanique de M. Adrien de Jussieu, offre

ainsi quelques dessins d'organes végétaux observés au microscope, et il faut convenir qu'ils font sur l'œil du lecteur une impression qui se rapproche beaucoup de celle qu'éprouve l'observateur lui-même à l'aide de cet instrument.

Prêt à publier un ouvrage sur la physiologie végétale, dans lequel doivent être reproduits de nombreux dessins exécutés au moyen d'un fort grossissement, j'ai cherché si le métal avec lequel les caractères d'imprimerie eux-mêmes sont composés ne résisterait pas bien à l'action de l'eau forte, et s'il ne serait pas possible d'y exécuter à l'aide de cet agent des traits assez profonds pour que le noir du rouleau des imprimeurs en caractères ne parvînt pas à les remplir.

J'ai dû d'abord me préoccuper d'un vernis vivement résistant à l'activité décomposante de l'acide azotique. Le bitume de Judée, dissous dans de l'essence de térébentine m'a paru convenablement remplir cette condition.

Un dessin d'animalcules d'infusion vus au microscope, que j'ai fait presque sans soins avec une extrême rapidité et que j'ai soumis ensuite pendant 20 heures à l'action d'une eau fortement acidulée, m'a paru prouver que le métal d'imprimerie possédait de précieuses qualités pour la gravure profonde en creux à l'acide azotique, et peut-être même pour la gravure en relief.

Sans entrer dans plus de détails en ce moment sur ce procédé, mais désirant prendre date de l'époque de son invention, je demande qu'il soit livré à la publicité dans

vos Mémoires, et que ma courte notice à ce sujet soit accompagnée de l'épreuve ci-jointe du premier essai que j'ai tenté, tout imparfait qu'il puisse être, et que j'ai l'honneur de placer sous vos yeux.



SUR L'ÉPOQUE

DE LA CONSTRUCTION

DE

L'ÉGLISE DE MUNSTER

(MEURTHE),

PAR M. HENRI LEPAGE.

Une tradition constante, qui a été accueillie et reproduite par tous nos historiens, attribue la fondation de l'église et de la collégiale de Munster à un chevalier nommé Wilhelm de Torcheville, dont le mausolée se voit encore dans cette église.

D'après la légende, ce seigneur, étant assiégé dans son château par les comtes de Réchicourt et de Dasbourg, et se voyant sur le point de tomber au pouvoir de ses ennemis, sortit, pendant la nuit, de sa forteresse, et se jeta, à cheval, dans l'étang qui en baignait les murs. Mais son cheval perdit haleine, et Wilhelm aurait infailliblement péri si un chien fidèle, qui l'avait suivi



dans sa fuite, ne l'eût tiré par la genouillière de sa botte et guidé vers le rivage.

Au milieu du péril, le sire de Torcheville avait fait vœu, s'il était sauvé, d'ériger une église en l'honneur de saint Nicolas. Fidèle à sa promesse, il fit construire, sur une éminence, au milieu du village de Munster, le beau monument religieux qu'on y admire encore aujourd'hui (1).

Il est fâcheux que cette légende romanesque soit contredite par les écrivains même qui ont le plus contribué à la propager. En effet, D. Calmet, qui l'a consignée dans sa *Notice de la Lorraine,* dit ailleurs (2) que Henry de Fisting (Finsting ou Fénétrange), archevêque de Trèves, fonda la collégiale de Munster ou Moutier, dans le diocèse de Metz. Cette fondation eut lieu quelque temps après l'élévation de Henry au siége archiépiscopal de Trèves, c'est-à-dire, vers 1260.

Deux années après, le prélat fit don à l'église de Munster et à ceux qui la desservaient, de son moulin de Guinzeling, d'une maison et d'une grange qu'il possédait à Munster.

(1) Cette tradition a fourni le sujet d'une légende, qui a été insérée dans l'*Austrasie, revue du Nord-Est de la France* (octobre 1838). L'auteur dit que la date de MCCCXXVII, gravée sur l'arc-boutant de l'une des portes, donne celle de la pose de la première pierre du pieux monument. Si ce millésime existe réellement, il ne peut qu'indiquer une addition faite à l'église primitive.

(2) *Histoire de Lorraine.*

En 1270, cette église tombant en ruines, les chanoines conçurent le projet de la reconstruire d'une manière magnifique. Mais, comme leurs propres ressources étaient insuffisantes, ils s'adressèrent au pape Innocent et en obtinrent une bulle par laquelle le Souverain Pontife exhortait les fidèles à concourir à cette entreprise.

Voici la traduction de cette bulle et de la lettre du chapitre qui l'accompagne (1).

« H., doyen, et tout le chapitre de l'église Saint-Nicolas de Munster (*de Munstre*), diocèse de Metz, à tous les abbés, prieurs, doyens, prêtres, vicaires et autres personnes ecclésiastiques de la ville et du diocèse de Trèves, salut en Notre Seigneur.

» Sachez que nous avons reçu des lettres apostoliques conçues en ces termes :

» Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles chrétiens qui verront ces lettres, salut et bénédiction apostolique.

» Puisque, ainsi que le dit l'Apôtre, nous serons traités au tribunal du Christ selon que nous aurons vécu, que notre conduite aura été bonne ou qu'elle aura été mau-

(1) Ces deux pièces sont écrites à la suite l'une de l'autre sur la même feuille de parchemin. Celle-ci est maculée et effacée en plusieurs endroits, ce qui s'explique par l'usage auquel elle était destinée : elle servait, en effet, comme de passeport ou de lettres de créances aux quêteurs qui allaient receuillir des offrandes au nom des chanoines de la collégiale.

vaise, nous devons prévenir le jour du jugement dernier par des œuvres de miséricorde, et, en vue de la mort, semer sur la terre de quoi recueillir plus abondamment dans le ciel ; conservant un espoir et une confiance inébranlables ; car celui qui séme peu moissonnera peu et celui qui sème dans les bénédictions, recueillera avec les bénédictions la vie éternelle. Nos chers fils, les doyen et chapitre de l'église de Munster, diocése de Metz, nous ayant fait exposer qu'ils avaient commencé à faire reconstruire cette église d'une manière magnifique (*opere sumptuoso*), et qu'ils avaient besoin, non-seulement de toutes leurs ressources, mais encore des offrandes des fidèles ; nous vous prions, avertissons et exhortons tous dans le Seigneur, et vous enjoignons, pour la rémission de vos péchés, de distraire pour cette aumône quelque partie des biens que Dieu vous a donnés, afin qu'au moyen de ce secours, cette œuvre si pieuse puisse être terminée, et que, grâce à votre bonne action et aux autres actes louables que vous aurez faits par l'inspiration de Dieu, vous puissiez parvenir aux félicités de la vie éternelle. Confiants dans la miséricorde du Dieu tout puissant et dans l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, nous accordons miséricordieusement à tous ceux qui, vraiment pénitents et s'étant confessés, auront contribué à cette entreprise, une remise de cent jours sur la pénitence qui leur aurait été infligée, mais seulement jusqu'au moment de l'achèvement des travaux.

» Donné au palais de Latran, le 5 des kalendes de mars, la 11e année de notre pontificat.

» L'église vénérable du bienheureux Nicolas, confesseur, située à Munster, diocèse de Metz, dans laquelle notre Seigneur et Rédempteur opère, par l'intercession du très-glorieux confesseur Nicolas, d'insignes et nombreux miracles, dans laquelle les possédés sont délivrés et les infirmes guéris de différentes maladies par l'intercession du même saint, étant en partie tombée en ruines et en partie sillonnée par des lézardes qui la menacent d'une destruction prochaine, nous nous proposons, nous, doyen et chapitre de la même église, d'en opérer la reconstruction. On a déjà commencé de fond en comble celle du chœur sur un plan fort vaste et d'une manière magnifique ; et nos propres ressources ne suffisant pas à l'achèvement d'un si grand ouvrage, nous sommes obligés d'implorer vos secours et ceux de tous les gens de bien. En conséquence, nous vous prions tous et vous supplions très-instamment de recevoir favorablement les envoyés de ladite église, qui, porteurs des présentes, viendront vers vous pour recueillir les offrandes des fidèles chrétiens, et de les aider de tout votre pouvoir dans leur mission, afin que, grâce à cette bonne œuvre et aux autres que Dieu vous inspirera de faire, vous puissiez parvenir aux félicités de la vie éternelle.

Nous, doyen et chapitre, et toute la confrérie du très-saint confesseur Nicolas, établie dans la même église, et dont font partie plus de soixante prêtres et autant de

diacres, des sous-diacres, des clercs, des laïcs, nobles et roturiers (*ignobiles*), lettrés et illétrés, confiants dans la miséricorde de Dieu, les mérites et l'intercession de la très-glorieuse Vierge Marie, du bienheureux confesseur Nicolas et de tous les saints confesseurs, nous accordons à tous les chrétiens vraiment pénitents et qui se seront confessés, qui auront envoyé leurs offrandes à ladite église, la participation, avec nous et comme nous, de tous les biens qui ont été faits jusqu'à présent ou seront faits à l'avenir dans les susdites église et confrérie. En outre, chaque semaine, on célèbrera trois messes, savoir : le mardi pour les défunts, le jeudi en l'honneur du bienheureux confesseur Nicolas, et le samedi en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu, pour tous les fidèles, vivants ou morts ; et à tous les quatre-temps, le vendredi, tous les confrères prêtres les plus voisins, après avoir célébré plusieurs messes, célèbreront solennellement les obsèques et l'anniversaire des confrères et de tous les bienfaiteurs de la même église ; on étendra devant l'autel une pièce de soie, on se servira de la croix, de l'encensoir et des cierges, et chacun tiendra un luminaire dans sa main. Et si l'un des confrères prêtres ne venait pas à la cérémonie, il paierait douze deniers de cire pour les âmes desdits fidèles.

» Nous donnons et accordons aussi auxdits envoyés tout pouvoir pour admettre dans la confrérie du très-glorieux confesseur les fidèles, quels qu'ils soient, qui le demanderaient avec dévotion.

siége abbatial étant vacant par sui
Félicie de Lore, en 129.

Le nom d'Echspenoises donné
les cartulaires du chapitre, ne pe
sur le désir d'une des parties cont
de toute espèce de discussions, no
vaient encore rompre, à l'avenir,
la concorde entre elle et un prince
par ses exigences et ses vexati
comte de Remiremont (A) deman
non qu'il confisquât des droits gar
ses prédécesseurs.

L'original de ce traité, aujourd'
du grand sceau du duc Ferri, susp
soie rouge. M. Vuillemin, archivist
curé de Contrexéville au mois de
inséré une copie, que nous croyons
vol., p. 279-287, du Cartulaire d

(A) Simon II, par des lettres de l'an
pitre certains droits qu'il recevait du
qu'il avait fait planter à Valfroicourt, l
Remiremont, etc, à charge qu'à la grand'
lecte pour la conservation du COMTE et d
du chapitre, original en parchemin.)

(1) Cette pièce a, d'ailleurs, été colla
l'année 1487, qui se trouve aux Archive
Meurthe.

séculière de Saint-Pierre de Remiremont, en 4 volumes in-folio. Cette copie a été reproduite, avec de légers changements dans l'orthographe, dans un autre volume, petit in-folio, sous le titre de *Romaricensis ecclesiæ monumenta,* que le conseil municipal de cette ville, à notre demande, s'est empressé, en 1843, d'acquérir avec dix autres volumes in-folio et in-4°, également manuscrits, relatifs à l'histoire locale, déposés à la bibliothèque, et qui provenaient de la succession de M. Vuillemin.

Nous avons pensé qu'il conviendrait de compléter la nouvelle copie que nous offrons aujourd'hui du traité de l'Echapenoises par quelques notes historiques qui pourront, nous le désirons, en rendre la lecture plus facile.

L'ÉCHAPENOISES.

Nos Ferris dus de Lohereinne et Marchis faisons sçavoir ai tous que com descort fust entre nos d'une part, la doyenne et lou covent de l'église Sainct Piere de Remiremont, lou siége...... d'abasse vacant en la dicte église, par d'atre de plusors enjures et gries (griefs), que les dictes dames, en nom de lour et de lour dite ég'ise disoient que nos et nos gens avienssent fait en ladite église et ez homme de la dite église; c'est à savoir pour deix solx de touloix (1), que nos aviens prix et fait panre en plusours maisons de la terre de la dite église et eussiens pris et fait panre blés, bues, pors et chastrons (moutons), et plusors atres bestes en a dite terre Sainct Pierre, et eussiens fait faire l'estan de Bieicourt (2),

en la terre et au treffons de la dicte église, en la justice de la dicte église et en son grevement (à son préjudice), si com les dites dames disoient et eussiens fermei et fait fermer une maison ai Plommieres (3), sux lou treffons de la dite église, ai tors et ai male raison, ensi comme les dites dames lou disoient. Et eussiens, la dite abbaye vacant d'abasse, pris et fait panre des chastels (des biens) qui sont assignai à l'abbasse por sa table et por ses despens, et qui appartiennent ai recevoir et ai faire recevoir ez dames de la dite église quant elles n'ont poinct d'abbasse, si com elles disoient, et eussiens pris et fait panre plusors deniers qui appartiennent ez prevandes des dites dames, et pour ces gries desux dits et atres plusors ci apres contenus, les dites dames aient pourchassié, ai geter ai mettre sentence d'escomeniement en nostre personne et de entredit (interdit) en notre terre ou de fait ou de droit. Paix et acorde est faite por nos et por nos hoirs ai touziours entre nos et les dites dames por lour et por lour dite église, en tel meniere que nos reconoixons que nos n'en avons droit ai geter ne ai faire geter, ne lever ne faire lever, panre ne faire panre por nos ne por atre en la terre de la dite église la somme d'argent dessuxdite, les blés, les bestes, ne faire atres extorsions maures semblans ne plux grans, et promettons por nos et por nos hoirs que jemaix ai nul jor ne lou ferons.

Et de l'estan de Bieicourt, est il ensi accordai et accordons que por lou grief et l'enjure que les dites dames disoient que nos lour avons fait en faisant l'estan, nos lour en faisons restitucion de vint et cinc soudées et demie de terre (4) ai touloix, ai panre chescun an ai touziours maix à la Sainct Remey on geite con nos doit à Syrocourt (5), et avons promix et promettons que les quatre vins livres de touloix que nos avons paiiés ai Regnier de Offroicourt, qui fui pour les gries et les damaiges faiz ez hommes dou

ban de Bieicourt en faisant lou dit estan, feront rendre ez dictes dames por faire restitution ez homes dessux dits et conoixons que nos ne avons droit en faire estan dont li chascie (chaussée) soit on ban Saint Piere et prometons que jemaix nos ne nostre hoir ne lou ferons sens la voluntei de tou lou chapitre de Remiremont.

Et de la maison de Plommieres reconnoixons nos que nos l'avons fait ai tors sux lou treffons de la dite église, laquele maison et les appendises nos avons rendui et rendons ez dites dames et à lour dite église por nos et por nos hoirs, et nos en devestons et l'avons reprix des dites dames et de lour dite église à prest (à titre de fief), et en nom de prest, ai tenir ai nostre vie tant soulement, laquelle maison nos poons (pouvons) amender, edifiier des la tour jusques à baing con dit la royne (6), et devons reconnoitre chescun an avant que nos portiens les cors saints ai Remiremont (7), que nos tenons la dite maison de prest et non par heritaige, et doit revenir la dite maison, tuit li edifice, li amandemens et li appendices sens obligation apres nostre decet franchement ez dites dames et à lour dite eglise por faire lou volontei. Et reconnoixons que nos ne nostre hoir ne poons faire maison fort en nul leu en la terre Sainct Pierre de Remiremont senz la voluntei des dites dames communament, et promettons por nos et por nos hoir que jemaix ne lor ferons.

Des chatels de l'abbaye de Remiremont appartenant à l'abbasse que nos avons prix et fait panre puz (depuis) la mort l'abbasse Agnes de Saulme, avons nos promix et prometons que nos en ferons assez (restitution) ai l'abbasse quant elle seroit crée et confermée, et reconnoixons que nos ne nostre hoir ni avons droit en panre ne en faire ai panre les chatels apartennant ai lai table l'abbasse, quant il ni ai point d'abbasse, et prometons por nos et por

nos hoirs que jamais ne les panrons ne panre ne les ferons et ne les sauferons ai panre ai nostre pooir.

Des deniers appertenant ez prevendes (prébendes) des dites dames que nos avons prix et fait panre, nos avons promiz et promettons ez dites dames ai faire restitution jusques à la somme de cinquante livres de toulloix.

De la justice de Montfort (8), dont acuns (plusieurs) descors estoit entre nos et les dites dames, est il ensi accordei et acordons. Cil (ceux) de Montfort vanrons justicier (plaider) ai Romoncort ou on ban, par devant lou chancelier en tens de guerre, et en tens de paix li chancelier tanra (tiendra) sai justice dedans lou chastel de Montfort, si il li plait.

Et du boix de Mars (9), est acordés que cil dou ban de Remoncourt y aient leur usaige, cest à savoir dou marrien (merain) por maisoner, por chairs et por charrattes et por charrues et por aisemens d'ostels et lour afouaige ai mort boix, et doit estre nommés li forestiers par les prodomes dou ban et mix par lou maiour commun, ensi com on l'ai fait anciennement.

De Thiérri Balan de Syrocourt est accourdei qu'il demoure et doit demourer ai Sainct Pierre et ez dames, pour ce qu'il servi avant Sainct Pierre que nos ai Syrocourt.

De Poirat Felenie de Waleroy est acourdei que nos ne lou poons retenir ai Waleroy ne on ban.

Et li chasal Lorens lou berbier de Remoncourt demoure ai Sainct Pierre.

Et li enfans Gerardin, lou cler de Womecourt, demoure ai Sainct Pierre pour ce qu'il furent nei en mariaige (qu'ils étaient légitimes) (10).

Warins de Womecourt demoure ai Sainct Pierre por ce qu'il servi avant à Sainct Pierre que ai nos.

Des menans on Val de Champ, est accourdei que li menans qui sont entour lou cimetiere de Champ demourent ai Sainct Pierre et ai nos et doient servir ensi com li atre dou ban.

Des menans de Gremomesni et de Chenumesni (Chenimenil) et de ceos que nos avons retenui on fie (fief, peut-être au finage) de Docelles, connoixons nos que nos ni poons retenir homez dou Wal de Champ por ce que est dedens lou ban de Champ, et s'acun hommez d'atre ban i venoit, nos ne nostre hoir ne les poons retenir en ces leuz, fors que en nos meix ancienz. Nos ne avons ne ne poons avoir ou Wal de Champ que trente et douz forestiers et douze peschours restorables, lesquelz on ne doit restorer tant com il vivent, et quant il sont mort li ban les nos doit rtourser aussi vaillant par lai fautei dou ban.

Des cinc solz que nos demandons ez maiours chescun an, connoixons nos que nos ni avons droit, fors que adoncque il prennent la mairie, nos ne poons constroindre de paiier les cinc solz tant com li menestres Sainct Pierre les taura (tiendra) ou les soffrira ai maiiours.

Des prevos que nos avons fait et faisons des homes de l'église de Remiremont et disiens que cil prevos quant nos les aviens fait de cest jour en avant, il et lour hoir et lour heritaige estoient nostre et nostre servisable senz partie (partage) de la dite eglise, acourdei est que nos ne nostre hoir de cest jour en avant ne poons faire prevos de home de la dite eglise ne constroindre ai demourer on mestier, ce n'est par la voluntei de l'home, et tant comme il seroit nostre prevos il servirait ai nos, et quant il ne seroit plus prevos, il et sui hoir et ses tenemenz remainrons (resterons) ai la dite eglise et ai nos, et serviroit ensi com il faisoit à (au) ban ansez (avant) que il fust prevos.

Et des prevos fait jai en arriers, nos quittons Husson de

Romoncors, ses hoir et son tenement, Adate de Bruieres, ses hoir et son tenement, ensi qu'il servent à ban ensi com davant et li atre nos demourant.

Dou tonneu de Bruieres, conoixons nos que nos ne avons droit on panre ne on faire panre et promettons por nos et por nos hoir que jemaix ne lou panrons ne ne ferons panre, et de ce que levei (perçu) en est, volons nos que compes (comptes) soit fais et que restitution soit faite ez dames de ce con troverai que ne seroit mix en l'uevre de Bruieres de lour part.

Des fourches (patibulaires) de Guigneix que nostre prevos Woilames abbattai, reconnoixons nos queles sont ez dames et i ont estés anciennement, et volons et outroions queles puissent refaire quant lou plairait.

Et est acourdei et acourdons que nos ne devons ne ne poons panre ne faire panre hom de la dite eglise fors que par jugement, si ce n'estoit por fait coitons (pressant) on perillous, et quant il seroit prix por fait coitous ou perillous qu'il soit ramenes on ban et demenés (jugés) par droit por lai justice dou ban, ensi com on ont fait anciennement.

De ce que nos voliens que li maire de Bruieres feist avoir ai nos venours, est acourdée qu'il ne lour ferais plux avoir.

Et reconoixons que nostre prevos ne nos gens ne doient wagier les hommes de la dite eglise por amendes ne por lour fait tant que les dites amendes soient echaquées (fixées) et demenées par les menestres Sainct Pierre ez plais bannalz. Et ce par avanture il wagoient, il doient les dis wages recroire ez leuz et ne mie mener fuers (hors) des leuz, ce se n'est par deffaut des menestres.

Des woez fait de vint ans ensai (depuis), acourdons nos ensi que nos les ajournerons ai Remiremont et ferons dire droit selon les

parolles dez dites dames et des woés, et selonc ce que droit dirai nos guarderons les dites dames de tors et de force, en boinne foi.

Des paixenaiges des boix que nos (avons) ensemble, acourdons nos que li sonrier de la dite eglise et nostre commandement les vandoient par acort, et li home de la dite église qui y ont atrefoix, eu lour usaige de mettre lour pors ou boix dez la Sainct Remey en avant y aient lour ux (usages) parmei teil somme com il ont paiié ancienment.

Des venoisons acordons nos ensi que il nl ait nul ban ai perdrix ni ai faisans ne à nulle venoison ne ai bestes sauvaiges en la prevostei d'Arches, ne de Bruieres, ne dez Dompaire, en sai devers Remiremont, fors que à cerf et ai la biche esquelz on ne doit mie tanre et dez Dompaire en lai et ensi com il ai estei ancienment. Et est ensi que tant que nostre chiens seront ez fores (forêts) d'Eccle ne de Woge on ni doit tanre ai cordes ne ai sapel et se por ces choses desux dites il y echeoit aucunes amendes elles seront demenées et levées par les menestres de la dite eglise ensi com lez atres amendes sont en la terre Sainct Pierre, et y auroit chescunz son droit.

Des charrois avons nous acourdei que li homes de la dite eglise ne doient faire nulz charrois, ne gesir (coucher), ne warder (garder), fors que en la chastelerie de qui il seroient, c'est à savoir ai Bruieres, ai Arches, ai Dompaire et ai Montfort, et que cil d'une chastelerie ne faissent charrois en atre chastelerie fors que en la lour, et celui charroi doient il faire tant seulement ez dis leuz des bles que il nos doient et des viandes, loingne (bois) et estrain (fourrages), mener pour nostre chastel, com nos seriens en la chastelerie ou on (au) dit chastel. Et doient encore faire li dis homes les charrois por retenir li dis chastelz, et volons que nulz bans ne facent lou dit cherroi fors que cil que l'on doit ancienment.

Li banx que ci après sont escris nos doient lou charroi :

Eccle, Hageicourt, Tantignecourt, Hoheyville, Avilers, Charecourt, Womeicourt, Bouxieres, Uxeigneix et Madone doient lou charroi ai Dompaire.

Walfroicourt, Remoncourt et Basoilles lou doient ai Montfort. Bicicourt lou doit ai Chastenoy.

Li wais de Champ, li ban de Wadeicourt, li ban de Grantviler, li ban de Guigneicourt lou doient ai Bruieres.

Li ban de Ramonchamp et Lonchamp et Molin et li ban d'Arches lou doient ai Arches.

Et li ban ci apres escrit ne nos doient point de charroi : Hennecourt, Bouquigneix, Darbamont, Enceigneix, Guigneix, Grignet, Gevaincourt, Toutainville, Syrocourt, Curviz (Crevi), Germonviscourt, Atteigneiville, Witel, Gohereix, Saincte Helene et Baine.

Des chevachies et des charrois de l'ost (camp) ou nostre cors (personne) sereit n'est faite nulle fins tant con lou doit mettre aux douz (deux) prodomes.

Et prometons la franchise de Remiremont ai lai Division ai Warder (c'est-à-dire que nous promettons qu'à la Division des Apôtres nous jurerons de garder les franchises de Remiremont) ensi com les lettres de nos davancerions et les nostres lou devisent et ensi com nos et nostre davancier l'avons fait ancienment.

Et volons et outroions que li forestier soient fait et mix ez fores que nos avons ensemble entre Sainct Pierre et nos, ensi com les lettres en parollent que les dames ont de nos et de nos davanceriens et ensi com ou les fait ancienment.

Et parmi cest acort des articles dessus nommés, nos ont les dames aquitei et aquitent ce que nos avons prix et fait panre en lour terre et de lour chatels ou que ce soit ce que à lour partie en affiert, sauf les chatels qui appartiennent à la table l'abasse, de

quoi nos devons faire assez ensi com il est dessux dit, il saves les cinquante livres que nos aviens prix des prevandes les dames, lesquels nos devons rendre et paier ez dites dames, et sauf ce que de nos baillis, de nos prevos et de nos badels (sergents) avons nos promix et prometons que nos lour ferons rendre ce que il ont prix des homes de la dite eglise ai tors que n'est venu en nostre main. Et nos avons aiquitai et aiquitons les dites dames de tous chatels, de toutes enjures, de toutes encoisons et violances que nos lour poiens ne deviens demander dez lou tems passei jusques à jour que ces lettres furent faites, sauf les heritaiges de l'une partie et de l'atre. Apres volons et consentons que par ceste presente lettre ne soit fait prejudices ez atres lettrez, chartrez. Enstrumenz de quelque tenour quil soient données et saelées de notre sael (12) ou de nos devanceriens, maix demouroient les dites lettres, chartres et enstrumens en tel force com elles estoient lou jour davant la confection de ceste presente lettre.

Et ces articles desuxdits touz et chescun par lui avons nos promix et prometons ai tenir et ai guarder fermement en boinne foid et leaument, et en obligons nos et nos hoirs ai toujors. Et ce par avanture avenoit (que Deux ne weille) que nos on nostre hoir venissions encontre ces articles ou alcun d'als (d'eux) en tout ou en partie, nos par nostre sarement corporelment donei avons promix et prometons por nos et por nos hoirs que nos deferiens ou feriens deffaire ce que nos averiens fait encontre les dis articles ou acun d'als dedans les quarante jors que nos en seriens requis de l'abasse ou dou procurour ez dames qui averoit especial commendement de ce faire. Et se par avanture avenoit, ce que Deus ne welle, que nos n'eussiens deffais les gries fais ez dames ou ai lor hommes dedans les quarante jors, ensi comme desux est dit, nos nos sometons ai lai jurisdiction de honorables peires

l'arceveske de Bezanson(13)et l'aveske de Toul (14) et des conserva-tours des dites dames, et volons et consentons que se dedans la monution de quinze jors donnée de l'arceveske, de l'aveske ou des conservatours dessuxdits, nos n'aviens assez fait des choses desux dites que il ensemble ou chescun d'als getassent et meisseant sentence d'escomeniement en nostre personne et de entredit en nostre terre, senz nos apeller en jugement. Et volons et consentons que de l'enjure et des damaiges fais en requerir ces choses desux dites, li abbasse ou li procureires ez dites dames qui averoit special commendement de ce faire soient creu par lour sarement à la semblance de la constitution dou concile de Trieuves. Et pour ce que ce soit ferme choze et estauble, nos en avons donei ez dites dames ces presentes lettres saelées de nostre sael en tesmoingnaige de veritei que furent *faites* et donées ai Remiremont, l'an que li miliaires corroit par mil dous cent nonante et cinc, lou lundi prochain apres la devante dite division des apostres ou moix de Jullet (15).



NOTES

(1) Deix solz touloix. Cette somme représente quatorze francs de notre monnaie décimale, d'après le calcul fait par M. Thiéry (*Histoire des évêques de Toul*, volume 1, page 251, note). Le sol toulois renfermait donc à peu près autant d'argent que 1 franc 40 centimes.

(2) Biécourt, village de l'arrondissement de Mirecourt, sur le territoire duquel existaient deux étangs situés très-près l'un de l'autre, et qui contenaient ensemble 100 hectares.

(3) La Chronique des Dominicains de Colmar, citée par Dom Calmet (*Traité historique des eaux et bains de Plombières, de Bourbonne, de Luxeuil et de Bains*, in-8° fig.), dit que le duc de Lorraine fit bâtir, en 1292, un château au-dessus du bain de Plombières pour la sûreté des baigneurs. *Dux Lotharingiæ castrum de Plumieres construxit ut defenderet balneantes a maltibus hominibus.* Ce manoir, dont on ne voit plus de vestiges, était situé au midi de cette ville, sur le penchant septentrional de la montagne et à droite de la route de Luxeuil.

(4) La soudée de terre, *solidata terræ*, était, comme on sait, le fond de terre qui rapportait un sol.

(5) Xirocourt, Xiraucourt, Siraucourt, village considérable du canton d'Haroué. En 1296, un seigneur de Saint-Menge céda, dit M. Lepage (*Statistique du département de la Meurthe*), au duc Ferri tout ce qu'il pouvait avoir à Xirocourt, et, deux ans après les enfants de Guillaume d'Ormes échangèrent avec le même Ferri ce que le duc avait à Fléville contre ce qu'ils possédaient à Xirocourt.

(6) Ce nom, qui était déjà connu en 1210, suivant d'anciens titres des archives du chapitre de Remiremont, prouve qu'il ne peut lui avoir été donné par les reines de Naples et de Sicile, Isabelle de Bourbon et Philippe de Gueldres, épouses des ducs Réné I, Jean II et Réné II, qui ne vécurent que pendant le xve siècle. Dom Calmet (Notice de la Lorraine) croit qu'il est fort possible que Valdrade, concubine du roi Lothaire, qui s'était retirée dans l'abbaye de Remiremont après le décès de ce prince, en 865, ait donné à cette piscine le nom de Bain de la Reine, parce que cette princesse vint souvent prendre les eaux thermales de Plombières ; mais aucune tradition ne confirme cette assertion.

(7) Voir ci après la note 15.

(8) Le chancelier du chapitre de Remiremont était obligé, en temps de guerre, de venir tenir le plaid bannal à Remoncourt, chef-lieu du ban de ce nom, et en temps de paix, s'il lui faisait plaisir, au château de Montfort, situé sur une éminence près de cette commune.

(9) Boix de Mars. Ce nom ne lui viendrait-il pas d'une forêt consacrée au Dieu Mars ? La découverte de tuiles à rebords et d'une voie romaine qui se dirigeait de Langres à Strasbourg en passant non loin de Remoncourt, peut autoriser cette conjecture. Peut-être aussi la distribution qu'on avait la coutume de faire au mois de mars des bois provenant de cette forêt, a-t-elle donné lieu à ce nom de bois de Mars.

(10) Ces enfants étant nés en légitime mariage ne devaient plus appartenir aux ducs de Lorraine, qui percevaient un droit de bâtardise sur les fils de prêtres ou bâtards de l'église.

(11) Il représentait ce prince à cheval, tenant une bannière à trois alérions, avec cette légende : *Sigillum Frederici Lot.....ie et March ..* On le trouve, dit Dom Calmet (Remarques sur les

sceaux gravés dans l'hist. de Lorraine vol. 2, p. lvij), sur un titre de l'abbaye de Stulzbronn, de l'année 1295 ou 1296.

(12) Eudes de Rougemont, élu évêque de Besançon, décédé le 23 juin 1301.

(13) Conrad Probus, né dans la classe du peuple, à Tubingue élu évêque de Toul en 1280, mort à son retour de Rome, en 1296.

(14) Item doibt li dus de Loheraine pourteir les corps sains lou jor de la division maix il doibt premier deffaire tous li gries que il on tout sui sergens ou li worg anxit ont fait en la terre de nostre eglise de Remiremont et la doibs on deffaire en plain chapitre et faire restitution en la main de chapitre et li doibt on adonc qu'il porte les dis corps sains une quarte de sal (sel) por sa cuisine.

Item, tuit cil qui bani de la ville de Remiremont et de tout le païs puent venir sauf et segur (sécurité) iij jors devant la division et iij jors après.

Item la vigile de la division doibt-on treizeleir (carillonner sur trois cloches) les treives(cloches) et iij jors devant la Division et les doibt on treizeleir apres complies. Et doient venir li offrir au moustier,primo li prevos Saint Pierre, li grans chancellier, li petit chancellier et li chancellier de la l'aitat (de l'Etat) et doient offrir chascun officier une torche (un rouleau de cire filée, vulgairement appelé : rat de cave), et y doient estre trestuit li menestrei de la terre Saint Pierre et doient avoir chascun officier j chapel de flours en la teste.

(Mémorial des droits et de ce qui doit se pratiquer en l'église de Remiremont, appelé aussi le Livre du Doyenné, manuscrit compilé pendant les XIIIe et XIVe siècles, qui fait également partie des volumes acquis des héritiers de M. Vuillemin en 1843.)

On peut voir, pour les cérémonies qui avaient lieu à Remire-



mont à l'arrivée des ducs de
reliques des saints patrons
Une cité lorraine au moyen
dans l'*Annuaire des Vosges*

UNE VISITE

A LA

COTE D'ESSEY,

PAR M. LEBRUN.

La côte d'Essey, mamelon isolé et conique, est due au soulévement et à la projection d'une masse incandescente de basalte. Si un géologue ne considérait que le point seul d'Essey, il serait porté à admettre que cette éruption a eu lieu, alors que le grès infra-liasique était en voie de se déposer. C'était ainsi que je l'avais jugé d'abord : depuis, de nouvelles recherches, et l'étude d'une ligne de soulévement qui se rattache à Essey et que j'indiquerai plus loin, m'ont fait reconnaître mon erreur. Dés lors,et avec l'opinion de MM. Elie de Beaumont, Fournet, Constant-Prévost et d'autres, j'assignerai l'époque crétacée pour l'âge de ce cataclysme.

Divers accidents géologiques qui se font remarquer sur une ligne droite d'environ 50 lieues, parallèle à la Côte-d'Or, indiquent un soulèvement qui a son origine dans les buttes porphyriques élevées au milieu des terrains

houilliers au N.-O. d'Autun ; il passe ensuite par les îlots granitiques de Remilly près de Sombernon, par ceux de Malain, de Mêmont, etc. On le suit encore jusqu'aux sources chaudes de Bourbonne-les-Bains, aux dolomies de Suxy; enfin il se termine à la côte d'Essey. Une seconde ligne, parallèle à celle-là, se montre à peu de distance ; on voit les roches primitives paraître au fond des vallées, à Bussières-les-Belmont, à Châtillon-sur-Saône, enfin à la Hutte près Darnay. (Voyez notes. M. Elie de Beaumont, § 15.)

La butte d'Essey n'a encore été considérée que minéralogiquement, si l'on peut s'exprimer ainsi; c'est-à-dire que ses nombreux visiteurs n'ont vu que la coulée basaltique et ne se sont pas occupés d'autre chose. M. Braconnot, dans une analyse qu'il a faite autrefois, des pierres noires qu'on rencontre en abondance sur le sol, près du sommet de la côte, y ayant trouvé des composés azotés, n'a pas cru qu'ils étaient d'origine ignée; parce que l'action du feu aurait dû détruire, selon lui, tous les principes animalisés ; mais la présence de plusieurs sels ammoniacaux, notamment de l'acide urique a été signalée plusieurs fois par MM. Elie de Beaumont et Dufrénoy (*Bulletins de la Société géologique*), dans les pierres semblables provenant de différents lieux, sans que pour cela ces savants lui aient refusé le nom de basalte; le basalte se charge en effet de substances grasses ou volatiles. Dans une dernière expérience que vient de faire M. Braconnot d'après mon désir, il a obtenu sur

les parois du tube fermé, une huile brune, d'une odeur fortement empyreumatique. Nous reviendrons plus loin sur les résultats qu'a obtenus ce célèbre chimiste. Quoique l'analyse chimique soit reconnue aujourd'hui, d'après les beaux travaux de M. Delesse, comme le meilleur moyen d'arriver à une classification exacte des roches, ce moyen n'est pas toujours infaillible. Au cas particulier, d'autres preuves établissent, en effet, que la pierre noire d'Essey est d'origine ignée. M. Levallois se rapproche davantage de la vérité, en regardant cette roche comme étant identique aux trapps de Raon, dont l'origine plutonienne est connue; mais nous espérons démontrer que la roche d'Essey est un basalte et non un trapp.

M. Gaillardot, dont les connaissances géologiques devançaient celles de son époque, nous a fait connaître d'une manière satisfaisante cette portion du sol de notre département. Il a décrit la côte d'Essey, quant à l'âge et à la nature basaltique du Dyke, avant que la belle théorie de M. Elie de Beaumont sur les soulèvements fût connue; et, pressentant celle du métamorphisme, il a indiqué comme preuve de l'origine ignée, l'altération des roches au contact du Dyke.

Il y a témérité de ma part à revenir sur un sujet traité par les savants que je viens de citer; il est difficile de ne pas redire une partie de ce qui a été dit; mais je crois avoir rassemblé assez de faits nouveaux pour donner quelque intérêt à cette publication.

La pierre noire d'Essey est bien réellement un basalte. En effet, sa manière d'être massive, la grande homogénéité de la pâte, variant seulement sur les contours et pénétrant très-peu la masse centrale ; la présence, dans la portion altérée, de vacuoles remplies de mézotype, et plus que tout cela, celle de l'olivine, donnent la preuve la plus complète de la nature basaltique de cette roche.

A l'origine de la ligne qui nous occupe, près d'Autun, une faille existait avant l'apparition des basaltes : elle parait avoir été produite par le soulèvement des granits à travers les terrains houilliers et une portion du grès rouge (*Roth, todte*, *liegende*). Les ilots granitiques déjà cités à Malain et à Mèmont en sont la preuve. Un courant de basalte, suivant cette faille dans toute sa longueur, en a pris la direction, que, par suite de l'impulsion acquise, il a continué jusqu'à Essey. Les lieu de passage de cette ligne sont partout marqués d'accidents géologiques plus ou moins nombreux, plus ou moins apparents. Quelques-uns ont déjà été cités ; mais nulle part on n'a pensé qu'ils dussent se rattacher au cataclysme du soulèvement d'Essey. Ainsi les basaltes de Bédon, ceux de Hincourt, les métamorphoses des roches à Dompaire, à Bourbonne, etc., qui ont été décrits isolément les uns des autres, n'ont pu donner une idée juste des causes premières qui les ont formés. Voici maintenant le résultat de mes recherches et l'indication précise des faits géologiques qui dépendent de l'apparition du basalte dans nos terrains.

Près de Blaisy (Côte-d'Or), les travaux du chemin de fer coupent une faille remarquable, entre le village construit récemment près du puits n° 15 et Mâlain, tout contre l'un des ilots granitiques, qui se montre dans un ruisseau, affluent de l'Ouche. Le forest-marble, qui est d'une grande puissance dans ce lieu, se trouve beaucoup plus bas qu'une partie de l'oolithe inférieure, et même que le lias. M. Guibal, juge de paix à Nancy, mon oncle, m'a communiqué une carte où il a très-bien représenté cet accident. C'est du granit porphyroïde et du porphyre qui sont sortis du sol auprès de Mâlain ; du porphyre quartzifère se trouve près de Sombernon avec des lambeaux basaltiques identiques à la roche d'Essey.

Une localité nommée La Chaleur a dû recevoir son nom de l'existence de vapeurs ou d'eaux chaudes qui ont maintenant disparu. Il y a encore, dans les environs, un lieu nommé La Bonne-Fontaine, aux eaux de laquelle on attribue la propriété de guérir de la fièvre. Une fontaine pareille existe aussi dans les environs d'Isches, village au sud de Lamarche ; les eaux n'en sont nullement chaudes, mais elles sont chargées d'un peu de magnésie. A Bourbonne-les-Bains, plusieurs accidents de métamorphisme se présentent, et dès l'abord on est conduit à rechercher si les sources chaudes doivent leur origine à l'éruption du basalte. Les eaux sourdent de dessous un vaste plateau où le muschelkalk paraît entièrement dépourvu de fossiles et où il se

montre très-fortement chargé de silice et de magnésie; toutes les couches sont disloquées et laissent à découvert de grandes veines de dolomies saccharoïdes avec quelque peu de gypse.

Entre Lamarche et Bourbonne, en approchant de cette dernière localité, on rencontre dans le muschelkalk, un calcaire à térébratules fortement altéré ; il est de couleur rouge brique et il a une texture presque cristalline; quelques térébratules sont noirâtres ou d'un blanc mat, les autres ont la même couleur que la roche. Au-dessus, sont des couches très-fissiles d'un calcaire compact, esquilleux, passant à la dolomie; c'est de ces calcaires que j'ai obtenu le premier échantillon du fossile nommé *ophiura*.

Les environs de Lamarche sont signalés par des accidents analogues, et d'abord le soulèvement déjà remarqué des trois collines auxquelles on a donné les noms de mont Heuillon, mont Saint-Etienne et mont de La Justice, placées sur un même axe. Leur composition géologique est identique à celle de la côte d'Essey, le mont Saint-Etienne est seul recouvert de lambeaux de lias sandstein. On trouve dans les couches de ces trois collines des calcaires rubanés, d'aspect siliceux, des silex en rognons et en boules bien sphériques : ces rayons sont ordinairement formés d'un noyau de calcédoine bleuâtre, bien rarement rouge, et d'une enveloppe de quartz radié, de couleur jaune ou enfumée. Sur un échantillon, où l'enveloppe de quartz enfumé était à sa

surface terminée par les pointements d'une quantité de prismes, il y avait une troisième enveloppe de silex blanc laiteux. On trouve aussi dans les mêmes couches, un grand nombre de silex ramifiés; ils sont noirs ou bruns à l'intérieur, et sont recouverts d'une croûte qui devient de plus en plus blanche et friable en s'approchant de la surface.

Aux environs d'Isches, surtout, les silex sont très-abondants, on en trouve une grande quantité sur le sol; là, aussi, les plus nombreux sont des silex pyromaques noirs ou bruns et quelques-uns gris et blancs; ils sont en boules, plusieurs ressemblent à des pommes de terre pétrifiées, par des dépressions qui imitent ce qu'on nomme les yeux de ce tubercule, et qu'on retrouve dans quelques polypiers, auxquels on pourrait rapporter peut-être cette production. Aux rognons de silex, sont mélangés des rognons dolomitiques, dont quelques-uns très-volumineux et à couches concentriques, les autres de dolomie saccharoïde ou compacte, jaune ou rouge. J'ai aussi recueilli une boule calcaire dans l'intérieur de laquelle se trouvait du quartz grenu et carié.

A Dompaire, le muschelkalk se présente en couches disloquées, les nombreuses fissures montrent de la dolomie, produite par altération des anciens calcaires et de la magnésie pulvérulente remplie de petites veinules ou de géodes. On observe dans les environs quelques rognons de silex. Ces faits ont été décrits, il y a déjà plusieurs années, par M. l'abbé Lallemand.

Les basaltes de Bédon, de Zincourt, sur la même ligne et de la même époque, ont dû produire sur les roches environnantes des modifications analogues à celles qu'on remarque à Essey. Je n'ai pas encore visité ces deux localités et je ne sache pas qu'on les ait étudiées sous ce point de vue.

Prés de Haillainville, le muschelkalk inférieur m'a offert des traces irrécusables de métamorphisme. Ce sont d'abord, les dolomies et les gypses de l'étage le plus inférieur ; mais cet accident se rencontre presque toujours et, par sa constance, nous sert d'horison géognostique dans toute la partie du terrain qui borde la chaîne des Vosges. Nous n'en parlerons pas ici, puisque plusieurs mémoires nous l'ont décrit en divers lieux. Après les dolomies avec gypses, on trouve quelques couches de calcaire saccharoïde et siliceux, toujours percées de cavités allongées et de trous irréguliers, qui me paraissent dus à la présence de courants acides; et comme preuve à l'appui de cette hypothèse, on observe la décoloration graduelle de ces calcaires à mesure que les cavités sont plus nombreuses. Le calcaire à entroques est aussi altéré, il a pris une nature cristalline et en plusieurs points il est totalement décoloré; alors le plus grand nombre de ces entroques sont devenues ternes, sans clivage et plusieurs sont tout à fait terreuses.

Immédiatement au-dessus du calcaire à entroques se trouve une couche calcaire qui renferme une énorme quantité de débris d'animaux; elle est argileuse et schis-

toïde ; je lui consacre ici quelques mots de description ; parce que je crois qu'elle n'est pas encore connue, même des géologues du pays. Elle à de 0^{m},60 à 0^{m},80 d'épaisseur et se lie intimement au calcaire à entroques, par le mélange des articulations d'encrinites ; elle forme le banç de ciel dans presque toutes les carrières où l'on exploite le calcaire à entroques. En bien des localités, notamment à Haillainville, la présence de nombreux ossements de Sauriens en fait une véritable brèche ossifère ou une lumachelle cristallisée ; à ces os se trouvent réunis un grand nombre de dents de sauriens et de poissons, des écailles, et des coprolistres. Sa couleur générale est le bleu intense ; des veines brunes et rougeâtres y forment des dessins capricieux ; cette dernière couleur est celle de tous les débris animaux qui y sont implantés ; des veinules siliceuses se sont infiltrées dans les feuillets et les joints ; quelques lames de calcaire spathique, de petits mamelons de fer sulfuré, ont pénétré dans la masse. J'ai pu me convaincre de la présence de quelques lamelles de fer oligiste et de plomb sulfuré, modifications qui sont dues, comme celles précitées, à l'apparition du basalte.

J'ai dit plus haut que l'étude de la côte d'Essey n'a encore été faite que minéralogiquement et je pensais d'abord m'abstenir de la description de la nature de la pierre noire ; je m'aperçois, à l'instant, qu'aucun mémoire n'a décrit les variétés de basalte qu'on observe sur les salbandes. Je ferai donc un exposé succinct des

dans la pâte de la première. La présence de l'olivine, sur laquelle M. Braconnot élevait des doutes, est maintenant acquise à mes conclusions. Ce savant, avec une parfaite obligeance, a bien voulu, à ma prière, renouveler ses expériences; je lui ai communiqué des échantillons dans lesquels ce minéral était bien distinct (1).

N° 3. — Sous le titre de lave vitreuse, on désigne une variété dont la cassure est souvent lisse et dont la couleur varie du bleu noir au brun roux, en passant par plusieurs nuances intermédiaires. Cette variété forme peu de prismes; ceux que j'ai observés viennent du deuxième cratère, point ainsi désigné dans le pays, pour celui où le basalte arrive au jour au-dessous du sommet principal. On observe dans cette roche de petites vacuoles, au plus de la grosseur d'un pois; elles sont presque toujours sphériques, fait qui annonce que la matière n'a pas été tiraillée au moment du refroidissement. On trouve, tapissant ces cavités et adhérant solidement à la roche, de l'arragonite et de la mésotype.

L'arragonite dont la présence est facile à reconnaître, est en général terne, mamelonnée et sans indices de cristallisation : la mésotype au contraire a un aspect brillant, presque nacré; dans une même géode, il y a souvent deux ou trois centres de faisceaux de fibres. L'analyse que M. Braconnot vient de faire de ce miné-

(1) Voyez, dans les notes, la copie d'une partie de la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire.

ral l'a conduit au même résultat, il trouve que la formule de la natrolithe convient à cette espèce.

N° 4. — Une autre variété de basalte, nommée lave, sans autre désignation, est de couleur plus foncée que celle de toutes les autres variétés; quelques taches vertes ou gris sale y sont disséminées; l'aspect de la cassure est tout à fait cireux; cette lave est en rognons ou blocs disséminés; les surfaces, sur un ou deux centimètres de profondeur sont décolorées et prennent de plus en plus un aspect terreux. Les cassures, qui se font suivant des joints ou des fissures très-lisses, montrent de belles dentrites noires sur un fond gris, dû à la même décoloration que celle des surfaces. On n'observe guère cette lave qu'en approchant des salbandes.

N° 5. — En s'approchant davantage de la limite de celles-ci, on observe la lave précédente sous un aspect nouveau; elle a été brisée en milliers de fragments anguleux qui, après coup, ont été réunis par une matière fondue, dont la couleur jaune et rouge tranche avec la couleur noire des fragments; des veines décolorées et d'aspect terreux la traversent irrégulièrement.

N° 6. — Enfin sous le nom de Wacke, on désigne une roche modifiée, qu'on regarde généralement comme un calcaire qui aurait coulé. Cette roche est un amas de fragments anguleux, adhérents, sans ciment apparent; le

moindre choc en détermine immédiatement la rupture, tantôt cette roche à l'apparence schistoïde, tantôt elle est compacte; sa couleur dominante est le jaune d'ocre et le rouge brun ; on y observe des taches et des veines d'un beau bleu cendré, ainsi que toutes les variétés de nuances de jaune et de rouge.

Deux mots encore sur la manière d'être générale du dyke d'Essey, puis nous arriverons aux accidents métamorphiques. Ici la matière basaltique n'a pas, autour de son ouverture, formé de nappe, comme dans la plupart des localités de l'Auvergne et dans la presque totalité des lieux où on l'observe. Il faut classer Essey parmi ceux où le basalte se montre en filons, en dykes proprement dits et en colonnes irrégulières présentant au sommet, qui est au niveau du sol, un élargissement en forme de chapiteau ou de champignon, auquel Desmaret avait donné le nom de culot. La butte d'Essey réunit ce dernier caractère à celui des filons. La masse à l'état pâteux a soulevé les couches calcaires, les a traversées en s'injectant dans les fissures, et, arrivée au sommet, s'est élargie autour de l'ouverture qu'elle s'était faite. Sur la côte même d'Essey quatre rameaux de basalte arrivent au jour, et sont ce que les gens du pays nomment les quatre cratères.

En ouvrant un fossé d'un mètre au plus de profondeur, on arrive au sommet sur la roche. A partir du centre, voici ce que j'ai observé : d'abord 3 ou 4 mètres de basalte prismatique ; une épaisseur à peu près égale où

l'on trouve seulement quelques prismes mal faits, renferme les variétés 3, 4 et 5; ensuite on découvre un mètre et demi de Wake, puis on passe à la roche par une dégradation si peu sensible, que bien habile serait celui qui pourrait saisir une nuance dans les caractères; du reste ce fait est d'une légère importance, puisqu'un peu plus loin on reconnaît la roche ancienne. Elle est encore pour nous un nouveau sujet de doutes; ces fragments informes, décolorés, cristallisés, scoriacés, appartiennent-ils au vespe, au muschelkalk, ou bien n'ont-ils pas été entraînés par les matières basaltiques et arrachés à de plus grandes profondeurs? Nous rencontrons des roches que nous pouvons reconnaître pour d'anciens calcaires; des vapeurs acides y ont laissé d'innombrables vacuoles, des boursouflures injectées encore par des produits ignés...

Des couches argileuses, appartenant probablement au keuper inférieur, sont fendillées en tous sens sous des formes polyédriques; elles ont une grande dureté, elles sont aussi rubanées et de diverses couleurs, notamment de couleur lie de vin. Les calcaires marneux sont ceux qui offrent le plus de vacuoles; on remarque que celles-ci sont toutes allongées; ce qui nous fait penser que cet effet est dû à un courant assez fort, soit d'eaux acides, soit de gaz. Les calcaires compactes, moins géodiques, prennent avec plusieurs teintes une grande cristallinité; des nodules arrondis liés à la masse, offrent l'apparence de quelques tufs ponceux, des silex, de la

dolomie et de la magnésie pulvérulente. Voilà les derniers accidents de métamorphisme; les silex sont les premiers qui disparaissent, et, si l'on était certain du fait, on pourrait affimer que là où j'ai précédemment cité des silex avec dolomie et magnésie, les roches ignées ne devaient pas être éloignées. La dolomie persévère ensuite, remplissant toutes les fissures et les cavités. Enfin la magnésie est la dernière qu'on observe en continuant à s'éloigner du centre.

Je n'ai observé aucune traces métalliques, si ce n'est près de la Wacke, une petite géode calcaire avec quelques paillettes de feroligiste. Il m'avait d'abord paru que ce fer agissait sur l'aiguille aimantée; mais je me suis assuré du contraire par de nouvelles épreuves. Je ferai observer que pour bien décrire les modifications de la roche, il faudrait pouvoir étudier ses caractères à découvert, or je n'ai vu qu'un espace très-restreint, limité par la fouille que j'ai fait faire.

Avant de terminer, j'ajouterai pour note, que dans la coupe de M. Elie de Beaumont, figurée dans les mémoires joints à la carte géologique de France, il a décrit la côte d'Essey comme formée de couches sensiblement horizontales et composées ainsi qu'il suit : le muschelkalk qui, de Haillainville plonge pour être ensuite redressé, est indiqué comme traversant toute la côte d'Essey. L'étage inférieur des marnes irisées vient recouvrir le plateau de muschelkalk et occupe à peu près les deux tiers de la hauteur; cet étage est caractérisé

par ses argiles avec gypses et par la couche de dolomie, observée en divers autres lieux. Vient ensuite le keuper-sandstein qui forme un bourrelet autour du cône ; puis l'étage supérieur des marnes irisées avec des lambeaux de grès infra-liasique qui forme un cône plus petit et laisse à découvert un plateau circulaire du grès du keuper. Enfin le basalte est indiqué comme une calotte sphérique, un chapeau sur le sommet, isolé et ne s'enfonçant pas dans l'intérieur (V. notes, § 28).

Dans la réalité, le basalte en arrivant de l'intérieur, a redressé brusquement toutes les couches que nous venons d'énumérer, et le plateau circulaire voisin du sommet est formé par les tranches verticales de couches redressées ; fait facile à vérifier. Premièrement, sur deux points des versants Est et Sud, où le keuper-sandstein est à découvert ; secondement dans une carrière ouverte un peu au-dessous de ce grès. Le *dike* basaltique en s'élevant a trouvé moins de résistance près du sommet ; là il y a eu expansion et sortie sur quatre points ; mais ces ramifications se rattachent au dike, de la profondeur duquel on ne peut juger.

J'ai signalé dans ce mémoire quelques-uns des accidents du sol, produits incontestablement par le soulèvement du basalte d'Essey ; je rappellerai de nouveau que jusqu'ici, ce dyke n'a pas été considéré sous ce point de vue qui est, sans aucun doute, le plus intéressant. Je suis peut-être tombé dans des erreurs qu'une attention plus soutenue et de nouvelles recherches me mettront à

même de rectifier. Je m'estimerai heureux si j'ai appelé l'attention des géologues du pays sur un fait aussi important pour la configuration de nos terrains.

Supplément au Mémoire ci-dessus, contenant les nouvelles recherches faites le 2 *mai* 1850.

Ayant appris que, pour la construction de la nouvelle route d'Epinal à Nancy, des déblais avaient eu lieu sur la côte d'Essey, je me suis empressé d'y retourner pour y rechercher si ce travail ne me mettrait pas à même d'y faire de nouvelles observations.

Une coupe de trois à quatre mètres de profondeur faite vers la partie inférieure du versant Nord-Est, Est et Sud, m'a montré des couches argileuses du keuper inférieur très-brisées, des marnes friables de couleur lie de vin et au-dessous des rognons calcaires géodiques. Ces géodes ont été observées et décrites par M. Idoux, curé de Haillainville ; mais il n'a jamais pu les observer que dans le fond du puits ; elles se trouvent ici presque à ciel ouvert ; de la chaux métastique blanche et rose tapisse l'intérieur, et de la strontiaire sulfatée rose pulvérulente se voit abondamment dans toutes les fissures. Cette coupe est trop éloignée de l'action plutonique pour nous donner des renseignements précis ou intéressants. En visitant de nouveau le sommet d'Essey, j'ai pû me procurer des échantillons boursoufflés

et décolorés de calcaire appartenant au muschelkalk, ainsi que le prouvent les avicula socialis et plagiostoma striatum dont le test est devenu siliceux et noirâtre.

Copie de la lettre de M. Braconnot.

Monsieur.....

« J'ai commencé par examiner votre n° 3. Il m'a été facile avec une pointe d'acier de vider les petites géodes qui renferment la substance en cristaux radiés, d'après l'analyse que j'en ai faite et dont je me dispenserai d'exposer les détails, j'ai trouvé que ces cristaux étaient essentiellement composés de silice, d'alumine et d'une petite quantité de carbonate de chaux. Ce minéral est donc incontestablement du silicate aluminico-sodique, de la *natrolithe*, ou si vous le voulez une variété de *mésotype* qu'on rencontre dans certaines laves porphyrique ou trappéennes, ou dans les laves anciennes. Au reste, ces mêmes cristaux se dissolvent facilement et avec effervescence dans l'acide nitrique et, après quelques heures, la dissolution à la singulière propriété de se prendre en une seule masse de gelée ferme et transparente (1).

Je n'ai pas été aussi heureux pour déterminer avec la même précision la nature de la substance lancellaire, jaunâtre ou brunâtre, que vous regardez comme de l'olivine. Cette substance est tellement enchassée dans la roche qu'elle est pour ainsi dire in-

(1) *Cette propriété est le caractère de toutes les mésotypes connues.* F. Lebrun.

saisissable. Avec la pointe d'acier, je suis parvenu à en détacher une partie sur le n° 2, mais elle était mélangée avec la roche pulvérisée. Comme l'olivine contient plus de la moitié de son poids de magnésie, je me suis borné à rechercher cette terre dans les quelques centigrammes de la substance cristalline que la pointe d'acier avait séparée, quoique bien imparfaitement, de la roche n° 2; mais avant de rechercher la magnésie dans cette poudre, je me suis avisé de la chauffer jusqu'au rouge dans un tube de verre effilé et fermé par un bout, dans lequel j'ai introduit une bandelette de papier rougi par le tournesol et j'ai vu avec surprise que non-seulement le papier avait bleui, mais aussi qu'il s'était déposé sur les parois du tube une huile brune d'une odeur fortement empyreumatique qui ne provient pas à ce qu'il paraît de la substance cristalline, mais bien d'une partie de la roche elle-même, qui évidemment est pénétrée d'une substance animale. Considération de la plus haute importance, qui me paraît mériter toute votre attention pour ne rien laisser à désirer dans vos intéressantes investigations.

Au reste, il vous sera facile de vous convaincre de ces résultats en répétant cet essai sur la roche; si cette dernière est du basalte comme tout semble vous le faire penser, il faut nécessairement admettre qu'au moment de sa formation, il s'est trouvé en présence de débris d'une grande quantité d'êtres organisés que la chaleur n'a pu entièrement décomposer (ce qui est difficile à comprendre). A moins de supposer que ces êtres organisés se sont produits dans la substance même du basalte après une longue suite de siècles; ce qui ne serait pas absolument impossible, car j'ai des raisons pour croire que la vie se développe partout.

Je viens aux quelques centigrammes de matière qui ont éprouvé l'action du feu dans le tube de verre. Pour y rechercher la ma-

ligne droite qui, sur une longueur de 50 lieues, est ainsi marquée par des accidents géologiques, est à peu près parallèle à la ligne de faîte de la Côte-d'Or, dont elle est très-peu éloignée. A La Hutte, près Darney, à Chatillon-sur-Saône et à Bussières-les-Belmont, on voit les roches primitives paraître dans le fond des vallées ; ces trois points sont une même ligne droite, sensiblement parallèle à la précédente, dont elle n'est éloignée que d'une lieue. Les dérangements que présentent les couches du 1er étage du calcaire oolithique à Suxy, et ceux qui s'observent à l'autre extrémité de la Côte-d'Or, autour des îlots granitiques de Malain, Mémont et Remilly, font partie du grand et brusque changement d'inclinaison par suite duquel les couches du 1er étage du calcaire oolithique qui forment les sommités de la Côte-d'Or, viennent s'enfoncer au-dessous des alluvions qui forment la plaine entre Dijon et la Saône, pour ne se relever qu'au-delà de cette rivière, à l'approche du groupe de roches primitives et de roches secondaires antérieures au calcaire oolithique qui forme le sol de la forêt de La Serre; groupe dont le grand axe est parallèle à la ligne qui passe par la côte d'Essey, Bourbonne-les-Bains, Suxy, Malain, Mémont, Remilly et les buttes porphyriques du bassin houiller d'Autun. »

§ 28. « La vallée de Rambervillers est située à peu près sur la ligne de jonction du grés bigarré et du muschelkalk, et, en se dirigeant de cette ville vers la côte d'Essey, on marche presque toujours sur le muschelkalk, sur lequel on voit, en quelques points, des lambeaux peu épais des marnes irisées, qui paraissent avoir échappé à la destruction qu'a éprouvée dans ces endroits, le reste de cette formation.

» Près du village de Haillainville, on entre tout à fait dans les marnes irisées, qui constituent toute la côte d'Essey, à l'exception

du petit plateau de grès du lias et du petit dôme de basalte qui forment son sommet. A quelque distance au-dessus de l'affleurement du grès du lias, on voit affleurer le calcaire magnésifère compact, esquilleux et quelquefois celluleux, qui forme une des couches les plus constantes de la formation. Il paraît, d'après M. Gaillardot, qu'un peu au-dessous de ce calcaire on trouve des couches de grès, comme j'ai déjà dit que cela a lieu constamment aux environs de Bourbonne-les-Bains.

» J'ai cherché à indiquer, dans la fig. 3. Pl. III, la disposition des couches, dont je viens de parler, ainsi que la position du chapeau basaltique qui couronne la côte d'Essey : Muschelkalk ; marnes irisées ; couche de calcaire magnésifère dans les marnes irisées ; grès inférieur du lias ; basalte. »

« En allant de la côte d'Essey à Charmes, on rencontre le muschelkalk dans le fond d'une vallée entre Saint-Boing et Saint-Remy-aux-Bois. Il est clairement recouvert par les marnes irisées, sur lesquelles on marche jusqu'au bord de la Moselle, en face de Charmes, et qui, dans tout cet espace, se montrent plus ou moins à découvert. »

MM. d'OEynhausen, de Deken et de La Roche, dans la carte géologique des pays avoisinant le Rhin entre Bâle et Mayence, et qui comprend une partie de la Lorraine, qu'ils ont parcourue en 1823, reconnaissent aussi que les pierres noires d'Essey sont basaltiques ; mais ils regardent la côte comme appartenant au muschelkalk, tandis que ce terrain vient s'enfoncer sous elle, en allant d'Haillainville au sommet.

(*Note de l'Auteur.*)

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ EN 1849,

ET

INDICATION DES RAPPORTS

AUXQUELS ILS ONT DONNÉ LIEU.

OUVRAGES DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

Membres Titulaires.

Flore de France, par MM. Grenier et Godron. Besançon, Sainte-Agathe (1848), tome I, 2e partie. 1 vol. in-8°.

Optique oculaire, suivi d'un essai sur l'Achromatisme de l'œil, par M. de Haldat. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1849. In-8° de 84 pages, plus 2 planches.

Essai historique sur le Magnétisme et l'universalité de son influence dans la nature, par M. de Haldat. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1849. In-8° de 23 pages.

De l'emploi de l'éther sulfurique et du chloroforme à la

clinique chirurgicale de Na
Tome I. Paris, Baillière (imp
comp., à Nancy), 1849. 1 vol.

Le Duc Antoine et les Rustau
l'*Univers*, suivies d'une secon
d'un Voyage de Nancy à Bo
rains (par M. Guerrier de D
1849. Grand in-8° de 65 pag

Réponses à deux lettres de M.
ment de la statue du Duc An
Journal de la Meurthe et des
Lepage. Demi-feuille in-folio

Institut des Sourds-Muets de N
année). Distribution des Prix
20 août 1848, par M. Piroux).
Raybois et comp. 1848 (et 18
(et de 52 pages).

Histoire universelle de l'Eglise c
Rohrbacher. Paris, Gaume f
Nancy), 1849. Tome XXIX et
in-8°.

Rapport sur le service de la Va
ment de la Meurthe, en 18
Edmond Simonin. Nancy, L
32 pages.

Mémoire sur l'état de la populat
les Vosges au commenceme
M. Aug. Digot. Epinal, veu
27 pages.

Annuaire administratif, statistique, historique et commercial de la Meurthe, pour 1849 (et 1850), par MM. H. Lepage et George-Grimblot. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1848 (et 1849). 2 vol. in-12.

Associés.

Esquisse géologique de l'arrondissement de Toul, suivi d'un aperçu botanique des environs de cette ville ; Supplément à l'esquisse géologique ; Médecine populaire sur les premiers secours à donner dans les empoisonnements et les asphyxies, par M. Husson, pharmacien à Toul. — Commissaires : MM. Godron (Rapporteur), Guibal et Soyer-Willemet.

Notice sur le baron Ladoucette ; Notice sur Guill. Eug. Jos. de Wall ; Dix lettres de Frédéric-Guillaume de Brandebourg, surnommé le Grand-Electeur, précédées d'une notice sur la vie de ce prince, par M. de Stassart.

Etudes sur l'ancienne Comédie (Leçon d'ouverture du cours complet de littérature grecque de la faculté des lettres de Paris), par M. Charles Benoit.

Mémoire sur les tremblements de terre de la Péninsule italique ; Tremblements de terre dans le nord de l'Europe et de l'Asie ; Tremblements de terre dans le bassin du Rhin, par M. Al. Perrey.

Sur les principes fondamentaux de la Musique, par M. Delezenne.

Conseils au peuple, ode, par M. Devère.

Du bon et du beau, question extraite du second volume de la *Physiologie des Sensations ;* Observation rare sur la chute d'une portion. considérable du corps d'un humérus gauche, suivie de la régénération de l'os, par M. Guillaume, de Moissey.

Expédition du général Cavaignac dans le Sahara algérien, en avril et mai 1847; Sur la Contagion; Recherches sur les causes des fièvres à quinquina en général, et en particulier sur les foyers qui leur donnent naissance en Algérie; Recherches sur quelques points de l'histoire de la fièvre typhoïde; Lettres d'Afrique; De la colonisation et de l'acclimatation en Algérie (avec M. le commandant Topin), par M. le Docteur Jacquot, de Saint-Dié. — Commissaires : MM. Godron, Leuret et Simonin père (Rapporteur).

Sur le climat de la Belgique, 3e partie, par M. Quételet.

La Hongrie (extrait du *Bulletin de la Société de Géographie*), par M. Albert-Montémont.

Rapport à la Société géologique de France sur les Roches de France travaillées pour la décoration, par M. E. Puton.

Rapport sur les Serres de M. Perrier-Jouet, à Epernay, par M. Léonce de Lambertye.

RECUEILS DES SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Abbeville.

Mémoires de l'Académie du Gard.

Mémoires de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève.

Rapports de la Société biblique de Genève.

Résumé analytique des travaux de la Société Havraise d'études diverses.

Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire.

Précis des travaux de la Société d'Émulation du Jura.

Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Lille.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

Annales des Sciences physiques et naturelles, d'Agriculture et d'Industrie, etc., de Lyon.

Mémoires de la Société linnéenne de Lyon.

Compte rendu des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon.

Séance publique de la Société d'Agriculture du département de la Marne.

Bulletin semestriel de la Société de Médecine de Marseille.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux.

Mémoires et analyses des travaux de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Mende.

Mémoires de l'Académie des Lettres, Sciences et Arts de Metz.

Sommaire des travaux de la Société des Sciences médicales du département de la Moselle.

Assemblée générale et Journal de la Société de la Morale chrétienne.

Journal des travaux de la Société française de Statistique universelle.

Compte rendu des travaux de la Société Philotechnique de Paris.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Puy.

Bulletin de la Société des Pyrénées orientales.

Mémoires de l'Académie de Reims.

Compte rendu des travaux de la Société des Sciences de Rennes.

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Séance publique de la Société libre d'Émulation de Rouen.

Recueil de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure (à Rouen).

Bulletin des travaux de la Société industrielle de Saint-Quentin.

Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts du département de la Somme.

Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Strasbourg.

Budget départemental des dépenses et des recettes de la Meurthe pour l'exercice de 1849.

Bulletin de la 16e Session du Congrès scientifique de France, tenue à Rennes en septembre 1849.

Devoirs de l'homme, de Silvio Pellico; *Historiette morale* de Taverna, trad. de l'italien, par M. Odorici.

De la maladie des Pommes de terre, causes, remèdes, par M. l'abbé Masson.

Le Choléra devant l'humanité, par M. Edouard Féraud.

Notice sur quelques antiquités trouvées dans l'ancienne province leuke, depuis 1832 jusqu'en 1847, par M. Dufresne.

Mémoire sur la fertilisation de la Campine et des Dunes, par M. Einens.

Société géologique de France : réunion extraordinaire à Epinal (Vosges) du 10 au 23 septembre 1847.

Un mot sur la situation, par M. Victor Resal.

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France, au nom de la Commission des Antiquités, par M. Lenormant.

1811. 14 Févr. M. JAQUINÉ, Inspecteur divisionnaire honoraire des Ponts et Chaussées.

1821. 5 Avril. M. FRANÇOIS DE VILLENEUVE-TRANS (autrefois DE VILLENEUVE-BARGEMONT), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions).

1822. 7 Févr. M. SOYER-WILLEMET, Bibliothécaire en chef de la ville.

1824. 3 Mai. M. BAILLARD, ancien Professeur de Rhétorique.

1826. 13 Avril. M. GUERRIER DE DUMAST, ancien Sous-Intendant militaire (Associé depuis le 5 Juin 1817).

1827. 5 Avril. M. LEURET, ancien Médecin en chef de l'hospice de Bicêtre.

10 Mai. M. PAUL LAURENT, Inspecteur des eaux et forêts, Professeur de Constructions à l'École forestière.

1828. 3 Janv. M. GÉRARD-GRANDVILLE, Secrétaire en chef de la Mairie.

1830. 1er Avril. M. AUGUSTE MONNIER, Propriétaire-Cultivateur.

1831. 3 Mars. M. PIROUX, Directeur de l'Institut des Sourds-Muets.

1833. 4 Juil. M. GUIBAL, Juge de Paix, ancien Professeur à l'École d'artillerie de Valence (Associé depuis le 2 Juillet 1818).

1834. 18 Déc. M. REGNEAULT, Professeur de Mathématiques à l'École forestière.

1838. 18 Janv. M. ROHRBACHER, ancien Professeur d'Histoire au Séminaire diocésain.

7 Juin. M. SIMONIN père, Directeur honoraire de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie.

1840. 5 Mars. M. GODRON, Directeur de l'École de Médecine.

1807. 10 Déc. M. Denis père, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Commercy.

1811. 7 Mars. M. Mougeot père, Membre du Conseil général des Vosges, à Bruyères.

4 Juil. M. Bertier, Propriétaire, à Roville (Meurthe).

1817. 6 Mars. M. Bottin, ancien Secrétaire général de Préfecture, à Vaudémont (Meurthe).

1822. 29 Août. M. de Roguier fils, Conseiller à la Cour d'appel de Nancy.

1823. 7 Août. M. de Pange, général de brigade en retraite, à Pange (Moselle) (Titulaire jusqu'au 3 Mai 1838).

1825 14 Juil. M. Gabriel Rolin, ancien Inspecteur général des Forêts du Prince de Condé, à Nancy.

1er Déc. M. Veyland, Maître adjoint à l'École Normale primaire de la Moselle, à Metz.

1826. 1er Juin. M. Denis fils, Docteur en Médecine, à Toul.

3 Août. M. du Coëtlosquet, ancien Sous-Préfet, Représentant du Peuple.

1827. 2 Août. M. Collard, ancien Membre du Conseil général des Vosges, à Mirecourt.

1829. 2 Avril. M. Constant Saucerotte, Docteur en Médecine, Professeur au Collége de Lunéville.

1834. 6 Févr. M. Richard des Vosges, Bibliothécaire de la Ville, à Remiremont.

6 Mars. M. Adolphe de Montureux, ancien Officier d'État-Major, à Arracourt (Meurthe).

1835. 26 Mars. M. Docteur, homme de lettres, à Raon-l'Etape (Vosges).

1836. 7 Avril. M. Haxo, Docteur en Médecine, à Épinal.

10 Nov. M. Delalle, Vicaire-Général du Diocèse de Nancy et de Toul.

1837. 13 Avril. M. Désiré Carrière, Littérateur, à Mirecourt (Titulaire jusqu'au 25 novembre 1843).

20 Avril. M. Henri Hogard, Agent voyer supérieur des chemins vicinaux de grande communication, à Épinal.

18 Mai. M. Cholet, Maître de forges, à Tunimont (Vosges) (Titulaire jusqu'au 26 mai 1840).

1838. 15 Mars. M. Gigault d'Olincourt, Ingénieur civil, à Bar-le-Duc.

7 Juin. M. Louis Maggiolo, Principal du Collége de Pont-à-Mousson.

8 Nov. M. Putegnat, Docteur en Médecine, à Lunéville.

1839. 10 Janv. M. Boileau, Lieutenant d'artillerie, à Metz.

17 Janv. M. de Bazelaire, Littérateur, à Saulcy, près de Saint-Dié.

M. Chatelain, Architecte, à Nancy.

7 Mars. M. Noel, Notaire honoraire et Avocat, à Nancy.

Mme Élise Voïart, à Nancy.

25 Avril. M. Perrot, Principal du collége de Phalsbourg.

14 Nov. Mme de Vannoz (Philippine de Sivry), à Nancy.

M. Clesse, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Commercy.

1840. 5 Mars. M. Vagner, Imprimeur, à Nancy.

19 Juil. M. Mougeot fils, Docteur en Médecine, à Bruyères (Vosges).

1840. 26 Nov. M. JANDEL, Architecte, à Lunéville.

17 Déc. M. GRILLOT, Architecte, à Nancy.

1841. 16 Déc. M. JUSTIN BONNAIRE, Avocat à Nancy.

M. GAULARD, Professeur au Collége et à l'École normale de Mirecourt.

1842. 12 Mai. M. BERGERY, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Metz.

25 Août. M. HUMBERT, Médecin Orthopédiste, à Morley (Meuse).

1843. 2 Fév. M. l'abbé GUILLAUME, aumônier de la chapelle ducale, à Nancy.

1844. 2 Mai. M. ALFRED MALHERBE, Juge au Tribunal de première instance, à Metz.

20 Juin. M. DUMONT, Substitut, à Saint-Mihiel.

14 Nov. M. LUBANSKI, Directeur de l'Institut hydrothérapique de Pont-à-Mousson.

1845. 7 Mars. M. ROBERT, Numismatiste, à Metz.

M. IDOUX, Professeur de Mathématiques spéciales au Collége de Lunéville.

1846. 18 Mai. M. l'abbé CLOUET, Conservateur de la bibliothèque publique de Verdun.

M. GILLET, Juge d'instruction, à Nancy.

M. MATHIEU, Professeur d'histoire naturelle à l'École forestière.

M. MEAUME, Professeur de législation à la même École.

M. SALMON, ancien Magistrat, Représentant du peuple.

1816. 29 Août. M. Gérardin, Docteur en Médecine, à Paris.
14 Nov. M. Depping, Littérateur, à Paris.
5 Déc. M. Moreau de Jonnès, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris.
1817. 6 Mars. M. Séguier, ancien Préfet, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Saint-Brisson (Loiret) (Titulaire jusqu'au 30 Avril 1820).
15 Avril. M. Guépratte, Directeur de l'Observatoire de la Marine et Professeur d'Hydrographie, à Brest.
1818. 11 Juin. M. de Mercy, Docteur en Médecine, à Paris.
1819. 1er Juil. M. Boucharlat, Professeur de Mathématiques et Littérateur, à Paris.
1820. 20 Avril. M. Desnanot, Recteur honoraire, à Clermont.
9 Nov. M. Herpin, Docteur en Médecine, à Paris.
7 Déc. M. Alban de Villeneuve-Bargemont, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris (Titulaire jusqu'au 10 octobre 1824).
1821. 1er Févr. M. de Thiériet, Professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg (Titulaire jusqu'en septembre 1830).
15 Mars. M. Fée, Professeur de Botanique à la Faculté de médecine de Strasbourg.
7 Juin. M. Albert-Montémont, Littérateur, à Paris.
M. Dufeugray, ancien Préfet, à Paris.
1822. 29 Août. M. Gaultier de Claubry, Membre de l'Académie nationale de médecine, à Paris.
M. Villermé, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris.

1822. 5 Déc. M. Devère, Chef de bataillon en disponibilité, à Par
M. Lévy jeune, Chef d'Institution, à Paris.

1823. 17 Avril. M. Monfalcon, Docteur en Médecine, à Lyon.

1824. 22 Avril. M. Rapou, Docteur en Médecine, à Lyon.

8 Juil. M. Deshayes, Docteur en Médecine et Naturaliste Paris.

2 Déc. M. de Foresta, ancien Préfet (Titulaire jusqu'au février 1828).

1825. 14 Juil. M. Alexis Donnet, Ingénieur-Géographe, à Paris.

1826. 2 Févr. M. Lassaigne, Professeur de Chimie à l'École vé rinaire d'Alfort.

23 Févr. M. d'Hombres-Firmas, Correspondant de l'Instit (Académie des Sciences), à Alais.

3 Août. M. Nicot, Recteur de l'Académie de Nîmes.

1827. 2 Août. M. Saphary, Professeur de Philosophie au Lyc Bonaparte, à Paris.

1828. 7 Févr. M. Charles-Malo, Littérateur, à Belleville, près Paris.

6 Mars. M. Des-Alleurs, Professeur à l'École préparatoire médecine et de pharmacie, à Rouen.

3 Avril. M. César Moreau, Directeur de l'Académie de l'I dustrie, à Paris.

24 Avril. M. Le Roy d'Étiolles, Docteur en Médecine, à Par

19 Juin. M. Louis d'Allonville, ancien Préfet, à Marol près de Grosbois (Seine-et-Oise) (Titulaire jusqu'a 5 Août 1830).

1829. 8 Janv. M. Henrion, Avocat à la Cour d'appel de Paris.

1829. 4 Juin. M. de Garaudé, Professeur au Conservatoire de Musique, à Paris.

1830. 7 Janv. M. Léonard Chodzko, Historien, à Paris.

4 Févr. M. Guillaume, Juge au Tribunal de première instance, à Besançon.

13 Mars. M. Gatien-Arnoult, Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de Toulouse (Titulaire jusqu'en Novembre 1830).

1832. 2 Févr. M. Berger de Xivrey, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Paris.

M. Girardin, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur de Chimie, à Rouen.

1833. 3 Avril. M. Perron, Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de Besançon (Titulaire jusqu'en Septembre 1834).

1834. 22 Mai. M. Henri Boulay de la Meurthe, Vice-Président de la République, à Paris.

4 Déc. M. Stiévenart, Professeur de Littérature grecque et Doyen de la Faculté des Lettres de Dijon.

1835. 26 Mars. M. de Saulcy, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), Conservateur du Musée d'artillerie, à Paris.

6 Août. M. Bouillet, Géologue, à Clermont-Ferrand.

3 Déc. M. Lair, Conseiller de Préfecture, à Caen.

1836. 24 Nov. M. Person, Professeur de Physique à la Faculté des Sciences de Besançon.

1837. 5 Janv. M. Beaulieu, Membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.

1837. 13 Avril. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Acad. des Scienc morales et politiques), Agrégé à la Faculté des lettr de Paris (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838).

18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en Médecine, à Pari

23 Nov. M. BOULLÉE, ancien Magistrat, à Lyon.

1838. 5 Avril. M. VIOLETTE, Commissaire en chef des poudres salpêtres, à Esquerdes (Pas-de-Calais).

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, Professeur de Philosophie au Lyc Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 Novembre 183 jusqu'en Novembre 1840).

18 Juil. M. ROLLET, médecin en chef de l'hôpital militaire d Bordeaux (Titulaire jusqu'au 10 novembre 1842

1er Août. Mme FANNY DÉNOIX, à Beauvais.

29 Août. M. RIANT, Principal du Collége de Rouffach (Hau Rhin).

1840. 16 Janv. M. THEIL, Professeur au Lycée Henri IV, à Paris.

6 Fév. Mme AMABLE TASTU, à Paris.

7 Mai. M. GINDRE DE MANCY, Littérateur, à Paris.

16 Juil. M. AVENEL, Docteur en Médecine, à Rouen.

20 Août. M. DE CAUMONT, Correspondant de l'Institut (Acadé mie des Inscriptions), à Caen.

3 Déc. M. JACQUES BRESSON, Négociant et Publiciste, à Pari

M. PERREY, Professeur à la Faculté des Sciences d Dijon.

1841. 7 Janv. M. JARDOT, Capitaine au corps d'État-major, à Paris

26 Août. M. l'abbé MOIGNO, Mathématicien, à Paris.

18 Nov. M. MILLER, Bibliothécaire de l'Assemblée national à Paris.

1841. 16 Déc. M. RAYMOND THOMASSY, ancien élève de l'École des Chartes, à Paris.

1842. 3 Févr. M. CARRON DU VILLARDS, Docteur en Médecine et en Chirurgie, à Paris.

3 Mars. M. SERINGE, Directeur du jardin botanique de Lyon.

17 Mars. M. GRENIER, Professeur de botanique et de zoologie à la Faculté des Sciences et à l'École préparatoire de Médecine, à Besançon.

7 Avril. M. DE ROYS, Géologue, à Paris.

1843. 5 Janv. M. ARCHAMBAULT, Médecin à Charenton (Titulaire jusqu'en juillet 1848).

19 Janv. M. RENAULDIN, Docteur en Médecine, à Paris.

2 Mars. M. MAGIN-MARRENS, Recteur honoraire, Inspecteur supérieur de l'instruction primaire, à Paris (Titulaire jusqu'en septembre 1846).

16 Mars. M. LIOUVILLE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

7 Déc. M. HUBERT-VALLEROUX, Docteur en Médecine, à Paris.

1844. 22 Févr. M. LEVALLOIS, Secrétaire du Conseil des mines (Titulaire jusqu'en avril 1848).

4 Juillet. M. GUILLAUME, Docteur en Médecine, à Moissey (Jura).

1845. 14 Déc. M. l'abbé CRUICE, Docteur-ès-lettres, Directeur de l'école ecclésiastique des Carmes, à Paris.

M. HERMITE, Mathématicien, à Paris.

1847. 7 Janv. M. BENOÎT, Agrégé à la Faculté des lettres de Paris.

17 Juin. M. LÉONCE DE LAMBERTYE, au château de La Chaltrait, près d'Épernay.

29. 8 Janv. M. **Heyfelder**, Médecin de Mme la Princesse douairière de Hohenzollern-Siegmaringen, à Trèves.

3 Déc. M. **Gloesener**, Professeur de Physique, à Liége.

34. 18 Déc. M. **Van Honsebrouck**, Docteur en Médecine, à Anvers.

35. 8 Janv. M. **Quételet**, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Bruxelles.

26 Mars. M. **Carmoly**, ancien Grand Rabbin de Belgique, à Bruxelles.

36. 10 Mars. M. le chevalier **Antinori**, Directeur du Musée d'Histoire naturelle et de Physique de Florence.

M. **Silvio Pellico**, à Turin.

9 Juin. M. **Fischer**, Directeur du Jardin Impérial de Botanique de Saint-Pétersbourg.

38. 15 Mars. M. **Alphonse de Candolle**, Directeur du Jardin de Botanique de Genève.

39. 22 Août. M. **Philippe Vandermaelen**, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles.

40. 5 Mars. M. le vicomte **de Santarem**, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions).

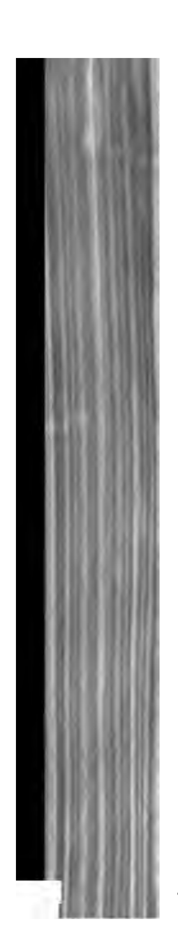
42. 4 Août. M. **Thiéry**, Docteur en Médecine, à la Nouvelle-Orléans.

44. 4 Janvier. M. **Van-Hasselt**, Littérateur, à Bruxelles.

18 Janv. M. **Wartmann**, Professeur de Physique à l'Académie de Genève.

22 Août. M. **Pierre Savi**, Directeur du Jardin botanique de Pise.

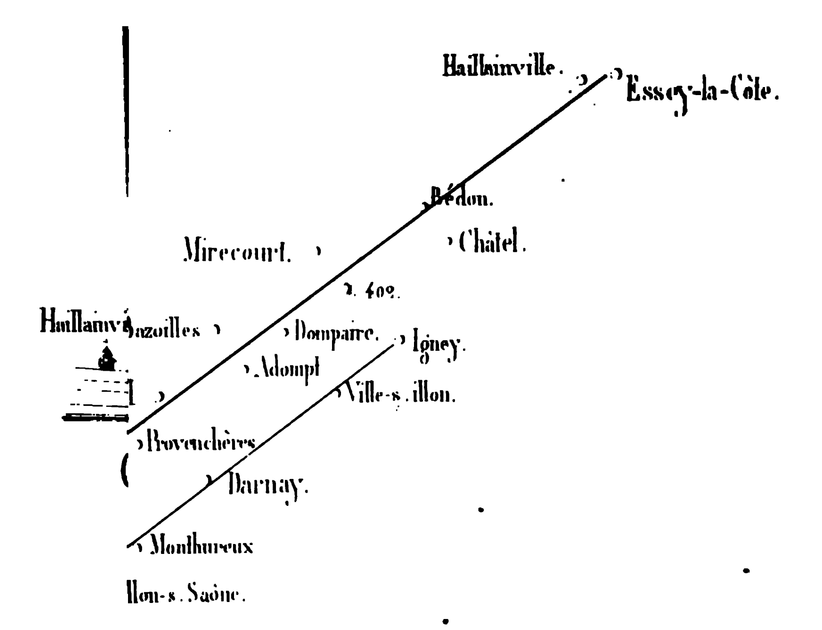
45. 14 Déc. M. **de Larive**, ancien Professeur de physique, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Genève.

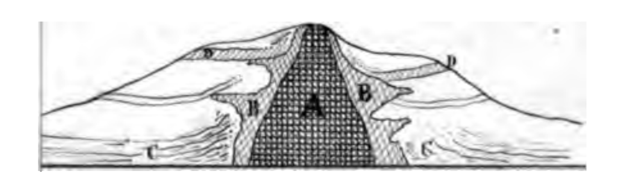


Caire.

TABLE DES MATIÈRES.

Présidence de M. MONNIER.





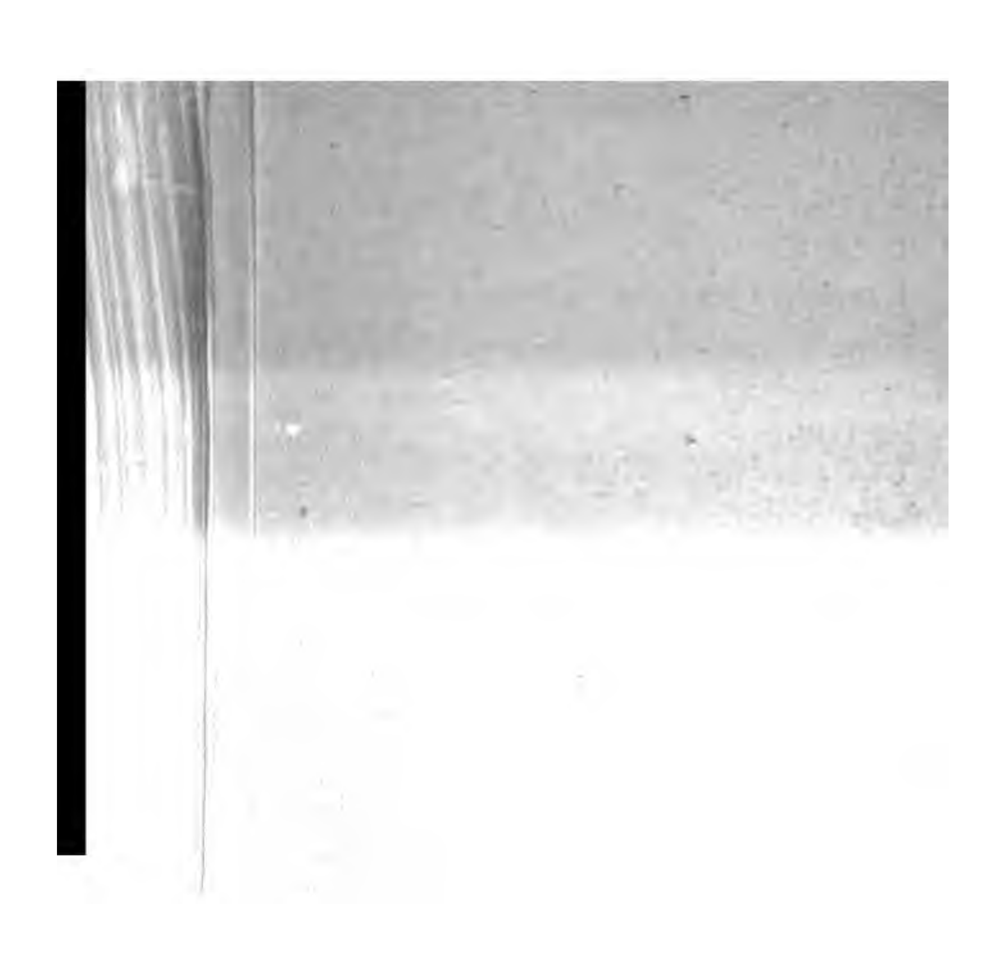
COUPE D'ESSEY RECTIFIÉE.

A — Basalte prismatique.

B — Basalte altéré.

C — Muschelkalk.

D — Keuper-sandstein.



[redacted]